

**Sous la direction de :
Rogatien Makpéhou TOSSOU**

**LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE
AU BENIN : QUELS REGARDS ?**

**Presses du CELHTO
Niamey, 2022**

Actes du Colloque international
CINQUANTENAIRE DE LA REVOLUTION DU 26 OCTOBRE 1972
Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
du 26 au 28 octobre 2022

Cet ouvrage a été publié grâce au soutien financier du Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par la Tradition Orale (CELHTO), Bureau spécialisé de la Commission de l'Union africaine basé à Niamey au Niger.

Les points de vue exprimés dans cet ouvrage restent ceux des auteurs et ne sauraient engager en rien le CELHTO, ni les maisons d'Editions.

© Presses du CELHTO (Niamey), Décembre 2022
ISBN : 978-92-95119-62-8

**Sous la direction de :
Rogatien Makpéhou TOSSOU**

**LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE
AU BENIN : QUELS REGARDS ?**

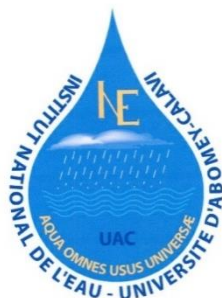
**Presses du CELHTO
Niamey, 2022**

Remerciements

Le Laboratoire de Recherche Retrospective-Afrique (LaBRA) a bénéficié pour l'organisation de ce colloque, du soutien technique et financier de plusieurs partenaires :



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Nous leur exprimons toute notre gratitude.

SOMMAIRE

PREFACE, Jean Roger AHOYO	ix
MOT DU COORDONNATEUR DU CELHTO, Komi N'kégbé Fogâ TUBLU	xi
INTRODUCTION GENERALE, Professeur Rogatien Makpéhou TOSSOU.....	17
AXE 1 : LA REVOLUTION AU BENIN : ORIGINES, CONTENU, EVOLUTION ET IMPACT	21
LA LEÇON DE COTONOU ET L'ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE ESTUDIANTINE A L'ÈRE DE LA RÉVOLUTION DU BÉNIN DE 1972, Hobido Desiré ANY	23
DES ENJEUX DE LA RÉVOLUTION DANS LA PENSÉE DE PAULIN JIDENU HOUNTONDI, Kouamé Hyacinthe KOUAKOU	42
L'EXPÉRIENCE ÉCONOMIQUE SOCIALISTE EN RÉPUBLIQUE DU BENIN SOUS LE RÉGIME DU PRPB : DES ESPOIRS DÉÇUS (1974-1989), A. Dieudonné AWO	76
LES DÉLÉGUÉS AU DAHOMEY/BÉNIN : UNE CHEVILLE OUVRIÈRE DE LA RÉVOLUTION (1974-1990), Mohamed Asséréou LAWANI.....	97
RÔLE DE LA FEMME PENDANT LA RÉVOLUTION AU BÉNIN, Joseph SAHGUI, Blandine YABI, Patrick HINNOU, Khalid Khayati.....	113
LA RÉVOLUTION DES 13, 14, 15 AOÛT 1963 AU CONGO-BRAZZAVILLE : LA CHUTE DE YOULOU, Armand Brice IBOMBO	125
MISE EN SYNTAXE DE LA RHÉTORIQUE RÉVOLUTIONNAIRE DANS LES DISCOURS DE THOMAS SANKARA : DES MAUX DE LA SOCIÉTÉ AUX MOTS DE LA RÉVOLUTION, Adama OUÉDRAOGO	143
LEFT AND RIGHT IN MPLA'S FAÇADE SOCIALISM, Vidal NUNO	163
AXE 2 : LES PEUPLES ET LA QUÊTE DE DÉMOCRATIE EN AFRIQUE	175
SOCIOHISTOIRE D'UNE RÉVOLUTION CONTESTÉE : L'ÉNONCIATION DU POUVOIR ET LES STRATÉGIES DE LA RÉSISTANCE DANS L'ÉTAT- COMMANDO DU BÉNIN DE 1985 À 1989, Patrick HINNOU	177
ANALYSE DU RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DE 1990 AU BÉNIN, Nékoua P. Joseph SAHGUI	221
DE LA LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE EN AFRIQUE AU LENDEMAIN DES CONFÉRENCES NATIONALES, Henri Joël DEGUE, Eustache Roger Koffi ADANHOUNME	240
PENSER LA LIBERTÉ DÉMOCRATIQUE ET L'EXIGENCE DE LA SÉCURITÉ DES CITOYENS EN AFRIQUE NOIRE, Adama MARICO.....	256

MOUVEMENTS SOCIAUX DES ANNÉES 1990 ET RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE AU TOGO, Sama Missimba WEMBOU	268
RAISON D'ÉTAT, TRANSITIONS POLITIQUES ET LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE EN AFRIQUE, Napakou BANTCHIN.....	285
LA COMMUNICATION POLITIQUE DU PRÉSIDENT KÉRÉKOU DANS LES TURBULENCES DE LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE AU BÉNIN, Alain Junior DOKPO	307
LES « ACIDITÉS » DE L'ALTERNANCE DÉMOCRATIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE, Alain Boulingui MOUSSAVOU	321
LA POLICE BÉNINOISE : GENÈSE, MISSION ET ÉTAT DE LA SÉCURITÉ (1977-1990), Richard Codjo AKODANDE HONMA	335
AXE 3 : RELIGION ET TRADITIONS DANS LA TOURMENTE DES RÉVOLUTIONS EN AFRIQUE.....	349
LES RELIGIONS SOUS LA RÉVOLUTION AU DAHOMEY/BÉNIN : 1972-1990, Jérôme C. ALLADAYE	351
CAMPAGNE DE RÉPRESSION ET D'ÉRADICATION DES FORCES FÉODALES SOUS LE RÉGIME DU P.R.P.B. (1972-1989), Jérôme SABI BRISSO.....	373
LES MESURES DE COERCITION DU RÉGIME RÉVOLUTIONNAIRE CONTRE LES AUTORITÉS TRADITIONNELLES AU DAHOMEY/BÉNIN (1974-1990), O. Placide KOCHARE et M. Rogatien TOSSOU	387
L'OPPOSITION A LA POLITIQUE DU RECOURS A L'AUTHENTICITÉ PAR LE CLERGÉ CATHOLIQUE AU TOGO : CAS DE MGR BERNARD OGUKI ATAKPAH DU DIOCESE D'ATAKPAMÉ (1964-1977), Sakar Kokou HOUNDJAGO et Essohanam BATCHANA	406
AXE 4 : LE PROBLEME DE L'UNITE NATIONALE DANS LES ETATS AFRICAINS.....	424
CONSTRUCTION DU SENTIMENT NATIONAL ET FAILLITE DE L'ÉTAT, COMMENT SORTIR DE L'IMPASSE BURKINABÈ ?, Etienne KOLA.....	426
LA COHÉSION NATIONALE A L'ÉPREUVE DES REPLIS IDENTITAIRES DANS LES ÉTATS AFRICAINS : L'EXEMPLE DES ASSOCIATIONS DE RESSORTISSANTS AU TOGO (1990-2010), Koffi Bakayota KPAYE et Koffitsè LABOU	444
SIDWAYA ET LA RÉVOLUTION D'AOÛT 1984 A L'ÉPREUVE DE L'UNITÉ NATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO, Lacina KABORE.....	462
AXE 5 : L'ALPHABÉTISATION ET LES POLITIQUES ÉDUCATIVES AU BENIN ET EN AFRIQUE	485
LES ACTEURS ET LEURS LOGIQUES DANS LE SUIVI-ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS DES ÉTABLISSEMENTS MATERNELS ET PRIMAIRES	

PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT AU BÉNIN, Agbodjinou Germain ALLADAKAN	487
EDUCATION AND WOMEN IN POLITIC DURING BENINESE REVOLUTION ERA FROM 1972 TO 1990, Théophile G. KODJO SONOU	501
LA QUESTION DU STATUT DES LANGUES BÉNINOISES : QU'EST CE QUI BLESSE ?, Zakiath BONOU-GBO, Abraham OLOU et Wilson KOBOUDE.....	519
PRODUCTIONS ESTHÉTIQUES ET CRITIQUE POLITIQUE SOUS LE SYSTEME RÉVOLUTIONNAIRE AU BÉNIN : ENTRE COLLABORATION ET RÉSISTANCE, Sylvestre DJOUAMON	535
ETUDE MORPHOSYNTAXIQUE DES NOMS DE AKO (CLANS) EN MILIEU AJA, Elie YEBOU & Mahougbé Abraham OLOU	553
AXE 6 : ARTS DE LA SCENE, PATRIMOINES ET CREATIVITES DE LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE	567
LE PATRIMOINE AUDIOVISUEL DU TOGO, CINQUANTE ANS APRÈS L'INDÉPENDANCE, Essohanam KOUTOM	569
MONUMENTS RÉVOLUTIONNAIRES ET DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DANS LA COMMUNE DE COTONOU, Mèmèdé Angèle BOKO-HAYA ¹ , Kokouvi Olive ADISSODA ² , Didier N'DAH ³ et Wilfrid Expédit VISSIN ⁴	585
AXE 7 : LES DYNAMIQUES URBAINES ET REGIONALES POSTCOLONIALES	602
MOBILITÉ PENDULAIRE ET CONGESTION AUX HEURES DE POINTE DANS LE DISTRICT AUTONOME DU GRAND LOMÉ AU TOGO, Kossi APEKOU, Iléri DANDONOUGBO & Kodjo DJOSSOU	604
CONTRAINTES LIEES A LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL AU BENIN. CAS DU PROJET "PORTO- NOVO VILLE VERTE", Basile AGBODJOGBE, Carlos ATOUN et Roméo SATOQUINA	626
ARRONDISSEMENT DE OUÈDO AU BÉNIN (AFRIQUE DE L'OUEST), UN ESPACE PÉRIURBAIN EN MUTATION, Flore DOVONOU MEHINTO	648
AGRICULTURE PÉRIURBAINE DANS L'ARRONDISSEMENT DE GLO- DJIGBÉ (BÉNIN), Akoèwanou Pierre HOUSSOU et Pamphile HOUNDJI.....	668
LE DGAT (1971-2021) : QUELLE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DU BÉNIN, Hermann W. ADIMOU, D. Janvier GUEDENON, Noukpo AGOSSOU et Kenneth Landry KOSSOUHO	688
CONCLUSION GENERALE, Professeur Rogatien Makpéhou TOSSOU	702

PREFACE

Le Dahomey, devenu Bénin, et sa « Révolution ».

Du 26 octobre 1972 au 19 février 1990, le Dahomey devenu Bénin en 1975, a vécu une période de son histoire qui l'a marqué profondément sur tous les plans ; c'est cette période que nous qualifions de révolutionnaire au Bénin. Elle a duré 17-18 ans.

Mais son importance est telle pour notre pays que 50 ans après son déclenchement (1972-2022), le Laboratoire de Recherche Rétrospective Afrique (LabRA) a jugé nécessaire de revenir sur cette séquence de l'histoire nationale.

Il s'agit là d'une initiative heureuse parce que cette période a engendré de profonds bouleversements dans notre pays.

Le premier est sans doute la stabilisation du pays pendant près de deux décennies ! Qualifié auparavant de pays « malade » de l'Afrique à cause d'une instabilité liée à des coups d'Etat à répétition, le Dahomey fut pris en main par l'Armée qui le maintint sous sa férule pendant 17 ans. Le Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR) a beau se « civiliser » en devenant le Conseil Exécutif National et en revêtant un verni démocratique (Adoption d'une loi Fondamentale, élection d'une Assemblée Nationale Révolutionnaire) ; le régime n'a pu se maintenir qu'en sacrifiant les libertés démocratiques.

On peut mentionner ensuite la Réforme de l'Administration Territoriale avec la création des districts. L'édifice administratif, constitué de Préfectures et de Sous-Préfectures issues des Cercles coloniaux, est démantelé ; les districts permettent désormais un meilleur encadrement des populations.

L'Ecole coloniale est remplacée par l'Ecole Nouvelle qui fut un grand bouleversement. Désormais l'Ecole vise à former un homme nouveau, un citoyen éclairé pour construire la Nation.

L'Economie du pays est profondément réformée ; et beaucoup de Sociétés furent créées sur des bases malheureusement aléatoires.

La Jeunesse se lança dans un mouvement d'organisation sans précédent :

- certains ont créé une organisation sur le plan national : C'est la Ligue de la Jeunesse Patriotique ;
- mais la majorité s'est structurée dans les Sous-Préfectures en Organisations Régionales des Jeunes, dont certains donneront naissance à des partis après la Conférence Nationale.

Par ailleurs, cette Jeunesse était animée par un intense débat d'idées qui éveilla définitivement le pays en créant une opinion publique.

Ce débat a opposé profondément les éléments de la Ligue aux Jeunes qui militaient dans les Organisations Régionales de Jeunes regroupés au sein du Comité Inter Jeunesse (CIJ).

Cette division a marqué profondément l'histoire du mouvement "révolutionnaire". A tel point qu'on peut affirmer qu'elle constitue avec les erreurs commises sur le Plan de la gestion de l'économie, les causes profondes de l'échec de la « révolution ».

Peut-on sortir du camp pour faire la révolution ?

Peut-on bâtir une organisation nationale de la Jeunesse sans un travail préalable de sensibilisation et de conscientisation des Jeunes à la base ?

Peut-on créer une Société Nationale et une Société Provinciale dans le même secteur, avec les mêmes prérogatives ?

Le Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique (LabRA) peut nous aider à répondre à ces questions qui ont animé des débats pendant la période révolutionnaire.

C'est ce que nous souhaitons ardemment !

Jean Roger AHOYO
Professeur- Assistant de l'UNB à la retraite

MOT DU COORDONNATEUR DU CELHTO

Le Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale (CELHTO) est un bureau spécialisé de la Commission de l'Union africaine basé à Niamey au Niger. Créé en 1968 par l'UNESCO dans le cadre du projet Histoire générale de l'Afrique (HGA), sous le nom de Centre de Recherche et de Documentation pour la Tradition Orale (CRDTO), il fut intégré dans l'organigramme de l'Organisation de l'Unité Africaine en 1974 sous le nom de Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale (CELHTO). Il fait aussi office de Bureau de Représentation de la Commission de l'Union Africaine au Niger.

Le CELHTO est aujourd'hui une institution de référence pour la collecte et l'exploitation des données de la tradition orale en Afrique. Il a pour mandat d'œuvrer pour le recouvrement de l'autonomie du continent à l'égard des visions culturelles extérieures par l'affirmation d'une identité culturelle favorisant l'intégration et le développement du continent. Il a pour missions, entres autres, d'entreprendre des études linguistiques, historiques et sociologiques sur les communautés africaines et d'en publier les résultats. La création du Centre découle donc d'une nécessité manifestée par les Etats africains nouvellement indépendants membres de l'Organisation de l'Unité africaine et soutenue par l'UNESCO de compléter les sources écrites et archéologiques de l'Histoire africaine par les sources orales. Ce fut là une démarche noble qui s'inscrit dans l'authentification et la consolidation de l'historiographie africaine.

Dans le cadre de ce mandat, le CELHTO a trois grands programmes : l'Histoire, les langues puis la gestion des conflits couplée aux rapports avec la Diaspora africaine. En adéquation avec ses attributions classiques, le CELHTO, donne des appuis techniques et ou financiers pour la publication d'ouvrages sur l'histoire des peuples africains dans le cadre des accords-cadres de coopération qui le lient aux universités et centres de recherches du continent.

Par le passé, le CELHTO a soutenu, par exemple, la publication, en 1985, de l'ouvrage *Les Basaa du Cameroun: monographie d'après la tradition orale* de Jean-Marcel Eugene WOGNOU, réédité en 2010 ; il a également soutenu l'édition de *Mœurs et civilisations des peuples des Grands-Lacs africains* d'Anicet Kashamuba ou *Anthologie de la littérature orale de Côte d'Ivoire* de Zadi Zaourou en 2011 ou encore *La*

toile appliquée ou l'art de faire voir des sons de couleur chez les Fon de la République du Bénin d'hier à aujourd'hui de Joseph C. E. Adandé en 2016.

Au Bénin, des accords de partenariat ont été signés avec l'Université d'Abomey-Calavi en 2017 et avec l'Ecole du Patrimoine Africain de Porto Novo en 2019. C'est donc dans le cadre de cet accord qui le lie à l'Université d'Abomey-Calavi que le CELHTO avait été partenaire, en 2018, de l'organisation du colloque que le Département d'Histoire et d'Archéologie de l'Université d'Abomey-Calavi avait organisé en hommage à d'imminents historiens béninois et dont il avait pris en charge la publication, en deux tomes, des actes sous le titre *SOCIETES, NATIONS, ECONOMIE ET GOUVERNANCE EN AFRIQUE : Mélanges en hommage aux Professeurs Abiola F. IROKO, Michel D. K. VIDEGLA, Sylvain C. ANIGNIKIN, Jérôme C. ALLADAYE, Sébastien D. SOTINDJIO et Adrien DJIVO.*

Le soutien financier qui est encore une fois donné pour la publication des actes du colloque international marquant le cinquantenaire de la révolution du 26 octobre 1972 au Bénin, organisé par le Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique (LaBRA), du 26 au 28 octobre 2022 à l'Université d'Abomey-Calavi, en collaboration avec notre Centre, dont le thème est « LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE AU BENIN : QUELS REGARDS ? », participe de cette même logique.

Plus de cinquante après la création du CELHTO, cette mission de recherche et de documentation de l'histoire de l'Afrique est toujours d'actualité et le CELHTO se doit d'accompagner la communauté scientifique dans des réflexions de fond sur l'histoire contemporaine du continent africain.

Voilà pourquoi, à chaque fois qu'il en est besoin, et dans la mesure de nos moyens, nous nous tenons aux côtés des chercheurs afin de travailler ensemble pour continuer par faire du CELHTO une institution de production et de partage de savoirs sur les cultures africaines.

Komi N'kégbé Fogâ TUBLU
Coordonnateur du CELHTO

COMITE D'ORGANISATION

Président : Prof. Rogatien M. TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (UAC)

Vice-présidents : Dr (MA) Patrick Joël ADJIVESSODE, Université d'Abomey-Calavi (UAC), Dr (MA) Patrick HINNOU, Université d'Abomey-Calavi (UAC), Komi N. Fogâ TUBLU (Coordonnateur du CELHTO-UA, Niamey), Dr (MA) Achille GNIDEHOUE, Université d'Abomey-Calavi (UAC), Dr (MA) Ebénézer K. SEDEGAN, Université d'Abomey-Calavi (UAC), Dr (MC) Basile MEDENOU, Université d'Abomey-Calavi (UAC).

Membres

Dr Didier N'DAH (Maître de Conférences, UAC), Dr Joseph SAHGUI (Maître de Conférences, UAC), Prof Dr Dionosio Poey BARO (Casa Brésil Africa-UFPA), Dr Dieudonné GNANMA-KOU (UAC), Dr Emery Patrick EFFIBOLEY (Maître-Assistant, UAC), M. Benjamin GNALEGA (Chargé de Programme, CELHTO-UA, Niamey) Dr Dieudonné AWO (Maître-Assistant, UAC), Dr AKOTCHAYE Nicolas (UAC), Dr Angèle A. HOUNGNINO (UAC), Dr Georges LOKONON (UAC), Dr Edmond Dandjinou ADJOVI (UAC), Dr Placide KOCHARE (UAC), Dr Richard AKODANDE-HONMA (UAC), Dr Vincent KAMMI (UAC), Dr Dabime NANTEKOUA (UAC), Dr Samson AGNANDJI (UAC), Dr Cossoba NANAKO (Université de Parakou), Dr Expédit OLOGOU, André Yves PIERRE (Casa Brésil Africa-UFPA) Raoul HOUINDO (UAC), Gédéon R. KIKI (UAC), Hermann W. ADIMOU (UAC), Kenneth KOSSOUHO (UAC), Jérôme SABI BRISSO (UAC), Placide OLODO (UAC).

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Président : Prof. Nassirou BAKO-ARIFARI (UAC),

Vice-Présidents : Prof. Koffi Nutéfé TSIGBE (Université de Lomé) et Prof. Mamadou BAMBA (Université Alassane Ouattara)

Membres :

Prof. Sylvain C. ANIGNIKIN (UAC), Prof. Jérôme C. ALLADAYE (UAC), Prof. Scholastique DIAN-ZINGA (Université Marien N'Gouabi), Prof. Hugues MOUCKAGA (Université Omar Bongo), Prof. Adovi N'Buéké GOEH-AKUE (Université de Lomé), Prof. Kodjona KADANGA (Université de Lomé), Prof. Jean-François OWAYE (Université Omar Bongo), Prof. Sébastien D. SOTINDJO (UAC), Prof.

Placide F. G. A. Clédjo (UAC), Prof. Odile DOSSOU GUEDEGBE (UAC), Prof Dr Dio-niosio Poey BARO (Casa Brésil Africa-UFPA), Prof. Ibouaïma YABI (UAC), Prof. Maurice BAZEMO (Université Pr Joseph KI-ZERBO), Prof. Pascal O. TOSSOU (UAC), Prof. Brice TENTE (UAC), Prof. Christophe HOUSSOU (UAC), Prof. Edinam KOLA (Université de Lomé), Prof. Patrick Y. HOUESSO (UAC), Prof. Obarè BAGODO (UAC), Prof. Essohanam BATCHANA (Université de Lomé), Prof. David MOKAM (Université de Ngaoundéré), Prof. Essoham ASSIMA-KPATCHA (Université de Lomé), Prof. Nakpané LABANTE (Université de Kara), Prof. Siméon K. KOUAKOU (Université Houphouët-Boigny), Prof. Virginie WAYANKA BONGUEN OYOGMEN (Université de Yaoundé 1), Prof. Mohamed GIBIGAYE (UAC), Prof. Adolphe KPATCHAVI (UAC), Prof. Abou-Bakari IMOROU (UAC), Prof. Toussaint VIGNINO (UAC), Prof. Didier Marcel HOUENOUE (UAC), Prof. Romuald TCHIBOZO (UAC), Prof. Rogatien M. TOSSOU (UAC), Prof. Komlan ETOU (Université de Lomé), Dr Didier N'DAH (Maître de Conférences, UAC), Dr Hygin Faust KAKAÏ (Maître de Conférences Agrégé, UAC), Dr Charles BABADJIDE (Maître de Conférences, UAC), Prof. Dr. Zélia Amador de Deus (Casa Brésil Africa-UFPA), Dr Antoine Koffi GOLE (Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara), Dr Monique OUASSA KOUARO (Maître de Conférences, UAC), UAC), Dr. Charles BABADJIDE (Maître de Conférences, UAC), Dr Benjamin ALLAGBE, (Maître de Conférences, UAC), Dr Ferdinand KPOHOUE (Maître de Conférences, UAC), Dr Innocent S. KOUTCHADE (Maître de Conférences, UAC), Dr Mouftaou ADJERRAN, (Maître de Conférences, UAC), Dr Raphaël YEBOU (Maître de Conférences, UAC), Dr Bernard FANGNON (Maître de Conférences, UAC), Dr David BALOUBI (Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi), Dr Djibril MAMA DEBOUROU (Maître de Conférences, UAC), Dr Pierre G. METINHOUE (Maître de Conférences, UAC), Dr Aboubakar TANAÏ (Maître de Conférences, Université de Lomé) ; Dr Rufin DIDZAMBOU (Maître de Conférences, ENS/Université Omar Bongo), Dr Komlan KOUZAN (Maître de Conférences, Université de Kara), Auguste HOUINSOU (Maître de Conférences, UAC).

COMITE DE LECTURE

Président : Dr Azizou CHABI IMOROU (Maître de Conférences, UAC),

Vice-Président : Dr Mouftaou ADJERRAN, (Maître de Conférences, UAC),

Membres : Dr Raphaël YEBOU (Maître de Conférences, UAC), Dr Didier N'DAH (Maître de Conférences, UAC), Dr Innocent S. KOUTCHADE (Maître de Conférences, UAC), Dr Mouftaou AD-JERRAN (Maître de Conférences, UAC), Dr David BALOUBI (Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi), Dr Dieudonné GNAMMAKOU, (UAC), Dr Achille GNIDEHOUE (Maître-Assistant, UAC), Dr Romain HOUNZANDJI (Maître-Assistant, UAC), Dr Expédit OLOGOU, Dr Jean Tata TOSSOU (Maître-Assistant, UAC), Dr Patrick HINNOU (Maître-Assistant, UAC), Dr Patrick Joël ADJIVESSODE (Maître-Assistant, UAC), Dr Ebénézer K. SEDEGAN (UAC), Dr Cossoba NANAKO (Université de Parakou), Dr Franck OGOU (EPA/UAC), Dr Georges LOKONON (UAC).

INTRODUCTION GENERALE

Professeur Rogatien Makpéhou TOSSOU

Université d'Abomey-Calavi

L'histoire d'un pays n'évolue jamais de façon linéaire. Il arrive des « périodes de fièvre, de guérison et de rechute ». L'histoire du Dahomey/Bénin n'échappe pas à ce principe immuable, comme on peut le constater lorsqu'on suit sa marche depuis l'indépendance.

En effet, les douze premières années postindépendance furent tumultueuses. Le jeune Etat indépendant s'est empêtré dans des crises sociopolitiques. L'institution en 1970 du triumvirat symbolise le comble des errements qui caractérisèrent cette époque. Le destin du pays fut confié à un trio, suivant un système d'alternance accordant à chaque président un mandat de deux ans au pouvoir.

C'est le fameux Conseil présidentiel qui ne tint pas ses promesses. Ce fut une aventure désastreuse. Les trois leaders politiques, Hubert Maga, Justin Ahomadégbé et Sourou Migan Apithy s'enlisèrent dans des querelles personnelles et régionalistes. Cette confession faite par l'un d'entre eux, Hubert Maga, en dit long sur l'état déliquescence du Dahomey à l'époque :

« En effet, les troubles successifs qui ont miné le pays, qu'ont-ils semblé démontrer sinon l'incapacité du Dahomey à assurer pleinement son indépendance et à administrer avec efficacité ses affaires ? Quelle fierté peut-on tirer d'une telle constatation. L'unité nationale, la stabilité intérieure, pendant presque tout le temps, sont demeurées compromises. Notre crédit à l'extérieur s'en est trouvé gravement atteint. Au total, au lieu de se développer au sens plein du mot, le Dahomey n'a offert que le spectacle angoissant de la régression » (Ph. Akpo, 2005, p. 83).

Le 26 octobre 1972, il se produisit un événement qui marqua profondément l'histoire de la République du Dahomey/Bénin : un coup d'Etat militaire. Une fois de plus, l'Armée, traditionnellement rangée dans un rôle de salubrité politique, s'immisça dans le jeu politique. Cette fois-ci, elle va s'emparer durablement du pouvoir. C'est le début d'une nouvelle ère, unanimement voulue et acceptée par la majorité des Dahoméens déçus du fait des soubresauts politiques sans fin et de la prise en otage

du pays par les trois leaders précités. Un vent nouveau commença à souffler, celui de la « Révolution », proclamée par les nouveaux maîtres du pays, constitués en Gouvernement militaire révolutionnaire (GMR). Les ambitions déclinées par le GMR dans le discours-programme du 30 novembre 1972 et dans la nouvelle politique d'indépendance nationale, impactèrent tous les domaines. C'est le début d'une aventure révolutionnaire, marxiste-léniniste. Elle dura dix-sept ans. Cette période a fait couler beaucoup d'encre, suscitant force polémiques entre détracteurs et partisans. Quoi qu'on dise, la « Révolution » produisit une métamorphose profonde de la société daho-béninoise, surtout dans ses dimensions culturelle, éducative, de développement et de l'unité nationale, etc.

La révolution du 26 octobre 1972 avait suscité une adhésion populaire. Mais le peuple ne tarda pas à déchanter. Le régime du PRPB se transforma en un pouvoir liberticide, policier, qui confisqua toutes les libertés démocratiques. Des atteintes graves furent portées aux libertés. Ecartant tout débat public sur les questions politiques et économiques, le régime prospéra dans une gestion solitaire et calamiteuse des affaires de l'État. La mauvaise gestion et le pillage de l'économie devinrent une caractéristique de cette phase de l'histoire nationale. Durant cette période en effet, le pillage de l'économie a atteint des proportions jamais égalées. Les conséquences pour le pays furent énormes : contre-performance du secteur secondaire, faillite de la plupart des entreprises d'État, insolvabilité des banques, accumulation de la dette intérieure et extérieure, gel des recrutements à partir de 1986, montée du chômage, etc. Tous ces problèmes ont engendré un profond mécontentement qui obligea le régime à organiser une conférence nationale. Mais cette conférence est intervenue trop tard, car le pourrissement de la situation rendait inéluctable la chute du régime.

En tout état de cause, a période révolutionnaire fut une étape importante dans l'évolution du pays. A cet égard, elle mérite une attention particulière, surtout en ce qui concerne le positionnement idéologique des caciques du régime, les mutations sociales et sociétales qu'elle a engendrées, et les faits qui l'ont jalonnée. Force est de constater que 50 ans après son avènement, et 33 ans après sa chute, plus d'un Béninois sont restés nostalgiques de ce régime. Cette nostalgie se justifie à bien des égards mais il convient, pour en avoir une perspective plus pondérée, d'interroger les productions scientifiques, du Bénin et des d'autres pays frères d'Afrique (de Burkina Faso, du Congo et du Togo), consacrées à ce pan de notre histoire commune. Fort heureusement, des historiens, sociologues, économistes,

juristes, géographes, politologues, bref, des hommes de science disposant du temps et du recul nécessaires pour mieux apprécier les faits et jeter un regard nouveau sur cette époque, se sont atelés à cette tâche. Afin que ces différents spécialistes, réunis dans un creuset d'échanges pluridisciplinaires, confrontent leurs regards sur ladite période, le Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique (LabRA) de l'Université d'Abomey-Calavi a organisé, du 26 au 28 octobre 2022, soit un demi-siècle plus tard, le colloque scientifique international marquant le « Cinquantenaire de la révolution du 26 octobre 1972 » et placé sous le thème : « La période révolutionnaire au Bénin : quels regards ? » Ce colloque s'est penché sur une vingtaine de thématiques sans exclusivité autour desquelles les participants ont débattu et produit des réflexions scientifiques riches et variés. Dans un souci de synthèse, ces thématiques sont condensées en sept axes qui constituent la charpente des présents actes.

AXE 1 :
LA REVOLUTION AU BENIN : ORIGINES, CONTENU,
EVOLUTION ET IMPACT

1

LA LEÇON DE COTONOU ET L'ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE ESTUDIANTE A L'ÈRE DE LA RÉVOLUTION DU BÉNIN DE 1972

Hobido Desiré ANY

Enseignant-Chercheur au Département de Philosophie
Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)
anydesire@yahoo.fr

Résumé

Le Dahomey a connu une série de coups d'État qui a abouti à la révolution marxiste-léniniste. Ceci a marqué l'histoire du pays durant la période d'octobre 1972 à 1990. Le présent article vise à évaluer les forces et les faiblesses de cette révolution. Il s'agit de mieux comprendre les causes des bouleversements sociopolitiques qui ont conduit à la chute du régime de Mathieu Kérékou. À travers une démarche historique, notre analyse dévoile que sa volonté d'opérer une révolution sociale d'obédience marxiste-léniniste est contrariée par des forces politiques et sociales internes et externes dont l'une des plus spectaculaires a été la contestation de la jeunesse estudiantine. L'analyse met en perspective l'engagement de cette jeunesse à poursuivre la lutte de libération de l'Afrique, conformément à La leçon de Cotonou.

Mots-clés : Cotonou - Marxisme léninisme - Révolution sociale - Jeunesse estudiantine - Démocratie

Abstract

Dahomey experienced a series of coups d'Etat that culminated in the Marxist-Leninist revolution. What marked the history of the country during the period from October 1972 to 1990. This article aims to assess the strengths and weaknesses of this revolution. The aim is to better understand the causes of the socio-political upheavals that led to the fall of the Mathieu Kérékou regime. Through a historical approach, our analysis reveals that his will to operate a social revolution of Marxist-Leninist obedience is thwarted by internal and external political and social forces, one of the most spectacular of which was the protest of student youth. The analysis puts into perspective the commitment of this youth to continue the struggle for the liberation of Africa in accordance with The Lesson of Cotonou.

Keywords: Cotonou - Marxism Leninism - Social Revolution - Student Youth
- Democracy

Introduction

L'année 1958 fut une période charnière dans les rapports entre la France et l'Afrique en voie d'indépendance. La communauté française proposait aux pays africains le statut d'État, tout en leur accordant une souveraineté limitée. S. Bouamana (2014, p. 127) écrit à ce propos : « Les États jouissent de leur autonomie (...) s'administrent démocratiquement et gèrent leurs affaires ». Toutefois, « la politique étrangère, la défense, la monnaie, la politique économique et financière, celle des matières premières, le contrôle de la justice, l'enseignement supérieur, les communications lointaines constituent un domaine commun » (idem). Comment l'Afrique aurait-elle pu s'administrer démocratiquement avec une souveraineté restreinte ? Le continent se trouvait ainsi à la croisée des chemins. Sans rejeter radicalement la communauté française, des pays africains ont opté pour une indépendance totale suivant la voie socialiste. Le Congrès de Cotonou (1958) réaffirmait cette volonté d'une indépendance totale de l'Afrique dans la liberté et la justice sociale. La Fédération des Étudiants de l'Afrique Noire Francophone (F.E.A.N.F) s'était engagée auprès des acteurs politiques pour faire aboutir le projet de la voie socialiste de développement.

Ainsi, dans l'imaginaire de la jeunesse estudiantine « La leçon de Cotonou » annonçait « Le soleil des indépendances¹ en Afrique ». Paradoxalement, ce soleil des indépendances africaines s'est éteint sans avoir brillé. Le cas du Dahomey est symptomatique. Ce « quartier latin d'Afrique » et berceau de la lutte pour le socialisme est devenu « l'enfant malade de l'Afrique »². Les tensions politiques se cristallisent autour de trois leaders politiques Apithy Sourou Migan, Justin Ahomadegbé et Christophe Soglo. Ils s'engagent dans la lutte fratricide pour la conquête et l'exercice du pouvoir d'État. Ces luttes ouvrent en 1963 la boîte de Pandore des séries de coups d'État militaire. De l'indépendance jusqu'à la Révolution d'Octobre 1972, le Dahomey a connu une instabilité chronique à relents identitaires. Mathieu Kérékou entend construire une République populaire inspirée du modèle marxisteléniniste. Aussi, s'engage-t-il à

¹ Titre de l'ouvrage de Ahmadou Kourouma, paru en 1968 aux Presses universitaires de Montréal.

² Qualificatif péjoratif utilisé pour désigner le Benin face aux séries des coups d'État qu'il a connus.

s'attaquer radicalement à la racine de l'ethnocentrisme et de la crise nationaliste qui minent le corps social dahoméen.

Notre article vise à faire le bilan du régime marxiste-léniniste ; il s'agira d'une évaluation critique du kérékisme au regard des réalités politique et sociales du Bénin. Une attention particulière sera accordée d'abord à la relecture des crises militaro-politiques qui ont conduit à la révolution kérékiste ; ensuite nous montrerons la nature des rapports entre le régime marxiste-léniniste et la jeunesse estudiantine du Bénin. Notre analyse s'articulera autour de la question suivante : la révolution du 26 octobre 1972 a-t-elle opéré un changement démocratique au Bénin ou est-elle un militarisme radical et révolutionnaire ? Deux hypothèses seront examinées. La première hypothèse est que la révolution d'octobre 1972 et le marxisme-léninisme ont permis d'établir au Bénin une relative démocratie dans la cohésion sociale. La seconde est que l'engagement de la jeunesse estudiantine a contraint le kérékisme à passer du marxisme-léninisme au pragmatisme politique qui s'est terminé par la chute du régime. Pour vérifier ces hypothèses, une relecture historique de « La leçon de Cotonou » et des coups d'État du Dahomey s'avère nécessaire pour mieux cerner la pertinence de cette révolution marxiste-léniniste et de l'engagement de la jeunesse estudiantine.

La thèse qui sous-tend notre analyse est que, malgré une relative transformation sociologique et politique, le marxisme-léninisme n'a pas résolu les crises socioéconomiques et ethno-religieuses au point de parler d'une révolution sociale. Le déficit démocratique et de développement n'est pas entièrement résolu. C'est pourquoi, notre objectif est de soutenir l'engagement de la jeunesse estudiantine à poursuivre cette lutte décoloniale en s'inspirant toujours de la « praxis révolutionnaire » préconisée par Frantz Fanon dans « La leçon de Cotonou ».

1. Les ambiguïtés du Dahomey après le Congrès de Cotonou

Cette partie de notre réflexion nous permettra de présenter d'abord la substance de « La leçon de Cotonou », ensuite, les ambiguïtés et les contradictions internes du Conseil Présidentiel qui ont conduit à la Révolution d'octobre 1972.

1.1. La substance de « La leçon de Cotonou »

Présenter le texte

F. Fanon est un psychiatre et militant engagé pour la libération des opprimés par une violence radicale. C'est un critique de la bourgeoisie et de la domination coloniale. Fanon privilégie la « praxis révolutionnaire »

aux discours politiques soporifiques. Sa conception est que la décolonisation exige à la fois une libération psychique et collective. Selon lui, la voie socialiste et le panafricanisme constituent le salut pour l'Afrique. C'est par la violence radicale que les colonisés pourront se décoloniser. C'est à ce titre que F. Fanon (2011, p. 813) présente le congrès de Cotonou comme le point d'ancrage de la « révolution africaine ». Il écrit ceci : « le congrès adopte le mot d'ordre d'indépendance immédiate et décide de prendre toutes les mesures nécessaires pour mobiliser les masses africaines autour de ce mot d'ordre et de traduire dans les faits cette volonté d'indépendance ». L'auteur soutient l'engagement ferme de la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire Francophone pour exiger, dans le sillage des leaders politiques, l'indépendance immédiate du continent. Fanon (2012 p. 812) évoque leur détermination en ces termes : « En dépit de ces manœuvres policières, malgré les mesures d'intimidation les étudiants d'Afrique noire, par la voix de leur président, ont affirmé leur ferme décision de passer à l'action directe et d'arracher l'indépendance nationale par les armes ». Contre la rhétorique de la Loi-cadre soutenue par le « *traître Houphouët et ses complices* »¹, seule la violence libératrice permettra à l'Afrique de sortir de l'impasse. Ainsi, en rejetant la Loi-cadre, les forces socialistes s'engagent pour l'aboutissement de la lutte anticolonialiste. Albert Tévoédjrè, dirigeant de la Fédération des Étudiants de l'Afrique Noire Francophone, engage ce mouvement dans la lutte pour les indépendances réelles et non formelles. Les étudiants se réapproprient les luttes indépendantistes, au risque de leurs études et même de leur vie. F. Fanon (2011, p. 812) cite une cohorte de mesures restrictives à leur encontre :

« Suppression de bourses, chantages, saisies et interdiction du journal de la Fédération des étudiants, autant d'opérations réalisées sous l'autorité de Houphouët Boigny ». Au regard des luttes des étudiants à côté des leaders politiques, Fanon marque son optimisme pour la libération totale de l'Afrique ».

Cependant, les pratiques postcoloniales semblent contrarier la thèse de Fanon. Les désaccords qu'elles suscitent seront à l'origine de la Révolution béninoise.

¹ Frantz Fanon, « La révolution africaine », in *La leçon de Cotonou*, œuvres complètes, Paris, La Découverte, 2011 p. 812.

1.2. Les prémisses de la révolution du 26 octobre 1972

À la suite du Congrès de Cotonou, le Dahomey décide de prendre son destin politique en main. En décembre 1958, il devient une république au sein de la Communauté française où siège Sourou Migan Apithy en qualité de Président du Conseil du Gouvernement. Mais après deux ans, compte tenu des divergences idéologiques, Hubert Maga sera élu premier Président de la République du Dahomey dont il proclamera l'indépendance le 1^{er} août 1960. Ces divergences conduiront à des cycles de coup d'État qui mettront en cause la stabilité du Dahomey. Hubert Maga sera renversé en 1963, juste trois ans après les indépendances par son conseiller militaire le Commandant Christophe Soglo. Ces coups d'État s'expliqueraient par l'inapplication des résolutions du Congrès de Cotonou et l'assujettissement du Dahomey à la France coloniale. Autant dire que les intérêts de la bourgeoisie occidentale étaient toujours préservés, contrairement aux recommandations du congrès de Cotonou. Mais la jeunesse estudiantine, traumatisée par la spirale de violence militaire, n'avait plus voix au chapitre. Albert Tévoédjrè et ses co-syndiqués de la Fédération des Étudiants de l'Afrique Noire en France vivent dans la clandestinité. Autant dire que les promesses de l'indépendance sont contrariées par les crises politiques à relents ethniques. La République dahoméenne n'est plus une « *res publica* » au sens de gestion collective ; mais elle se personnalise et se cristallise autour d'un clan.

À l'analyse, ces coups d'État attestent que les nouveaux États que les nouveaux États africains avaient du mal à mettre en place des démocraties fondées sur une gestion multiethnique.

Dans le cas du Dahomey, il en a résulté un embrigadement des institutions étatiques par des régimes militaires éphémères, en raison de la déficience de légitimité des dirigeants politiques. Une chape de plomb étouffe les contestations des étudiants. Les militaires règnent en maîtres absolus. Tout laisse croire que ces dirigeants font preuve d'une gestion « patrimoniale » de l'État. Pour J. F. Médard (1991. p. 334) « dans l'État néo-patrimonial, ce n'est pas seulement une absence de destination entre le domaine privé et le domaine public que l'on constate mais un conflit entre des normes privées et des normes publiques partiellement intériorisées ». Les dirigeants politiques s'arrogent toutes les prérogatives institutionnelles tout en faisant fi du peuple. Le commandant Mathieu Kérékou entend y remédier en balayant le Conseil présidentiel par un coup d'État militaire le 26 octobre 1972.

1.3. La Révolution en question ou l'autopsie d'un socialisme militariste béninois

Longtemps considéré comme « l'enfant malade de l'Afrique », le Bénin amorce une nouvelle ère politique le 26 octobre 1972 à l'issue d'un coup d'État. Mathieu Kérékou entend fonder un pouvoir politique stable et fédérateur pour mettre fin aux conflits ethno-régionalistes. Lisons un extrait de son discours d'orientation politique.

« Il s'agira de liquider l'ancienne politique à travers les hommes, les structures et l'idéologie qui la portent. Comptons d'abord sur nos propres forces, sur nos propres ressources sur l'initiative créatrice des larges masses dans notre lutte pour nous libérer de la domination étrangère pour développer notre économie et pour donner à notre peuple la dignité et la personnalité d'un peuple libre » (M. Kérékou, 1972).

Le 30 novembre 1974, Kérékou impose comme voie de développement du Bénin un socialisme éclairée par le marxisme-léninisme. L'appareil militaire et politico-administratif sera soutenu par le Parti de la Révolution Populaire du Bénin. Un aspect non négligeable de cette réforme, c'est la création du drapeau¹ tricolore de la révolution et le changement du nom de la République du Dahomey, qui devient République Populaire du Bénin. Le parti unique impose un mode de fonctionnement militariste et idéologique d'inspiration marxiste-léniniste. L'Université du Bénin est embastillée, mais les contestations se manifestent par diverses stratégies.

2. À propos de l'engagement de la jeunesse estudiantine béninoise

Nous évoquerons d'abord les actions des ex-militants de la F.E.A.N.F et ensuite leur influence sur l'engagement politique de la jeunesse estudiantine béninoise.

2.1. Influence des ex-militants de la F.E.A.N.F

Nous centrerons notre réflexion sur Solange Faladé et Fidèle Quenum, deux figures de proue de la F.E.A.N.F qui ont retenu notre attention, l'une, par ses écrits et l'autre par son action politique. Disciple de Jacques Lacan et première femme psychanalyste africaine, Solange Faladé fut présidente de la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire de France. Traumatisée par les dictateurs de son pays, Solange Faladé se met en retrait de la politique

¹ Le drapeau béninois est composé de deux bandes horizontales de même dimension et une bande verticale. Il comporte trois couleurs dominantes à savoir, le rouge, le jaune et le vert. Ils signifient respectivement le courage, le renouveau, la richesse et l'espoir.

pour se consacrer à la psychanalyse au Sénégal et à Paris. Toutefois, sa pratique analytique a servi d'adjuvant aux politiques et aux syndicats estudiantins. Solange entend soigner la société malade pour faire émerger un sujet équilibré et réconcilié avec lui-même. La liberté d'expression et de pensée seront les voies thérapeutiques pour établir une démocratie gage de la stabilité politique. En effet, l'être parlant doit réagir en fonction du manque. Étant donné que les désirs refoulés ne meurent jamais, Solange Faladé fit une brève incursion dans le champ politique par une approche clinique de l'investiture du Président Nelson Mandela le 10 mai 1994. Elle explique que la catharsis et le refoulement participent à l'équilibre psychosomatique.

Ainsi, commentant Le Séminaire de Solange Faladé intitulé *Un parcours autour de la chose* (1994) R. Samacher (2003, p. 7) montre comment

« elle insiste sur le fait que ces deux hommes se font sujet de science c'est-à-dire sujets structurés et non divisés parce qu'ils ont mis de leur côté leurs particularités. Ils ont pu se parler parce que la haine n'a pas été placée au cœur de la chose ».

La haine s'est estompée par la catharsis sociale. On peut regretter que cette catharsis n'ait pas été appliquée au cas béninois. Exilée, Solange Faladé, la petite fille du glorieux Béhanzin était loin de ses origines ancestrales. La psychanalyse a contribué à soigner cette blessure ontologique sans toutefois combler son désir de retour à la terre ancestrale. Lors de son hommage posthume J. Thiriat (2004, p. 7) : Lacan a évoqué dans ses Écrits la question du style de l'analyste. Madame Faladé avait un style bien à elle, aussi bien dans sa pratique d'analyste que dans sa façon d'aborder la théorie... » Avec la mort de la brillante psychanalyste béninoise, disparaît un témoin irremplaçable de l'histoire récente de la psychanalyse en France.

L'autre figure de la lutte syndicale fut Fidèle Quenum Espérât, pharmacien et militant engagé dans le mouvement estudiantin du Dahomey. Déjà à l'âge de 12 ans, il s'affirme au Congrès de Cotonou de 1958 : « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années ». Ancien président de la Fédération des Étudiants de l'Afrique Noire en France, ancien président de l'Association des Étudiants du Dahomey Fidèle Quenum a souffert des affres de la Révolution. Martyr de l'histoire politique de son pays, il connut la furia meurtrière du Conseil Présidentiel du Dahomey et du Groupe du Mouvement Révolutionnaire de Kérékou. Lecteur assidu de Fanon et de Jean- Paul Sartre, Fidèle Quenum

montre qu'on peut échapper à l'exil par la pensée. Il incarne cette absolue liberté et fait preuve d'un engagement politique sans faille. Dans une déclaration faite à Paris le 16 novembre 1975, l'Association des Étudiants dénonce l'hypocrisie et les dérives totalitaires du Groupe Militaire de la Révolution à travers cette déclaration :

« Non au climat de terreur et d'insécurité par votre gouvernement
Vive l'immortelle jeunesse Unie anti-impérialiste du Dahomey
À bas le G.M.R.
Vive le mouvement patriotique du Dahomey
Le peuple dahoméen mobilisé et organisé sur de justes bases anti-impériales vaincra ».

Par cette déclaration, l'Association des Étudiants du Dahomey s'oppose à l'embrigadement de la jeunesse et des écoles par le socialisme militariste de Kérékou. Rentré au pays après une décennie d'exil, Quenum vit dans la clandestinité jusqu'en 1990, lors de la Conférence Nationale du Bénin. Fidèle à l'engagement des étudiants lors du Congrès de Cotonou, il maintient la ligne indépendantiste. NON au Referendum gaulliste de 1958. NON au marxisme. Il demande à la nouvelle génération d'étudiants de maintenir le cap de « La leçon de Cotonou » pour une indépendance réelle et non formelle du Bénin. Cet appel a reçu un écho favorable dans l'esprit de nouveaux mouvements syndicaux des étudiants béninois.

2.2. L'engagement des étudiants face au régime marxisme-léniniste

L'année 1972, c'est l'ère de la guerre froide, marquée par les conflits idéologiques du capitalisme et du socialisme. Le socialisme militariste se radicalise et restreint les libertés syndicales estudiantines. Les étudiants se constituent en entités de pressions pour dénoncer la forte concentration du pouvoir par le parti unique. Kérékou est conscient que les combats et les luttes sont les adjuvants de la libération. Kérékou veut prémunir contre l'esprit contestataire des étudiants.

Une brève chronologie des contestations sociales met en lumière l'engagement des étudiants dans la dynamique de la transition politique. La Fédération Nationale des Étudiants du Bénin se montre très hostile au parti unique. Elle mène des combats d'opinion à travers l'Ensemble Artistique et Culturelle des Étudiants (E.A.C.E). Structure artistique engagée, elle marque son indépendance vis-à-vis des autorités rectores et politiques. Pierre Médéhoun en témoigne : « Après des débuts hésitants, l'E.A.C.E a progressivement adopté une ligne d'autonomie relative en portant sur la scène des pièces de satire politique et sociale comme justice à la barre

Les étudiants dénoncent les tares sociales et la dictature du régime militaire dans leur œuvre artistique. La Fédération Nationale des Étudiants du Bénin s'active avec les étudiants pour faire front au régime Kérékou. Ils brûlent et barricadent les rues pour empêcher la circulation. Presque « une opération ville morte » dans les grandes villes scolaires et universitaires dont Abomey-Calavi et Cotonou. Un retour à la horde primitive se rétablit pour la mise à mort du Père de la Révolution socialiste. En réaction, ce fut la répression violente de la part de l'État. Les étudiants se sont réappropriés la rationalité de l'insurrection dont parlait Frantz Fanon. En tout cas, face à la caporalisation des médias, ils se donnent des canaux de communication : les tracts, les affiches et les meetings dispersés à coup de matraques. Les étudiants sont soutenus par les professeurs. « Rejoints à partir de 1990 par leurs professeurs qui s'engagent avec eux aussi dans la grève illimitée, les étudiants vont immobiliser jusqu'à la conférence nationale ». Au Bénin, au Burkina comme au Congo ou en Côte d'Ivoire, on assiste à des contestations des jeunes universitaires.

À l'analyse des faits, les dirigeants politiques et leurs affidés pensaient à de simples actions d'humeurs menées par des écervelés, manipulés par des politicards extrémistes. En pareilles circonstances, les politiciens cherchent les boucs émissaires. Ils pratiquent « la politique de l'Autruche » en se plaçant en posture victimaire. En vérité, le vandalisme des étudiants révèle des significations symboliques qui transcendent le sens commun. Ce sont les symboles de la Révolution 1972 qui sont mis en cause. Pensons à cette idée de A. Cauquelhin (1986, p. 123) : « Qui veut le pouvoir conquiert les rues ». La rue est l'espace symbolique de la ville qu'il faut étouffer. Les contestations des étudiants n'étaient que des flammes qui vont éclairer les contestations sociales généralisées. Celles-ci conduiront à la transition politique. Ayant compris l'enjeu des luttes estudiantines, les enseignants exigent à leur tour la libre expression de la parole et l'exercice des droits syndicaux. Comme on le constate, après le meurtre des pères fondateurs de la république par des coups d'État militaire, c'est le tour des fils « héritiers ». À l'image de la Révolution française de 1789, le Bénin doit instaurer un nouvel ordre politique fondé sur le respect des droits de l'homme. Il faut empêcher quiconque d'exercer le pouvoir absolu. Kérékou cède devant l'adversité et accepte la tenue de la Conférence Nationale Souveraine.

2.3. La Conférence Nationale : un mal nécessaire pour le régime socialiste

Face aux contestations, Kérékou se met à l'écoute du peuple. Il veut agir pour mettre fin aux mécontentements. L'initiative de la Conférence

Nationale marque le déclin de la Révolution et du Marxisme-léninisme. Kérékou cherche une porte de sortie honorable : la conférence Nationale pour une transition démocratique. Ainsi, pendant plusieurs jours s'expriment des critiques contre le socialisme autoritaire. Pour le philosophe Fabien Eboussi Boulaga (2009, p. 126), « l'épure abstraite du contraire de la crise nous donne une définition générale de l'objet de la conférence nationale considérée dans une visée essentielle de faire sortir de l'état de nature par l'institution proprement politique ». La jeunesse estudiantine béninoise, placée à la périphérie de la Conférence Nationale ne manquait pas d'idées à proposer. Cette jeunesse veut librement s'exprimer pour mettre fin à 17 ans de répression par un régime militariste autoritaire. Ils veulent exprimer librement leurs vécus et leurs ressentis. Ainsi, les revendications corporatistes ou syndicales se muent en revendications politiques pour l'instauration de la démocratie. Dans le sillage de la Fédération des Étudiants la F.E.A.N.F, ils exigent des indépendances réelles et non formelles. Les désirs refoulés veulent à tout prix accéder à la conscience. Toutefois, pendant la décennie 1980-1990, les crises économiques et les mesures d'ajustement structurel révoltent les étudiants. L'année 1989 marque le paroxysme de la crise économique qui va exacerber les tensions sociales. Le parti unique se fissure parce que les ressources financières sont rares. Le clientélisme ne fait plus recette. Comme le souligne Sartre, la rareté des biens a conduit à la conflictualité endémique. Le front social et les mouvements de contestation estudiantine ont suscité la démocratisation totale des institutions. Le kérékisme est totalement essoufflé. Face à la pression des forces sociales, Kérékou charge les délégués de désigner une commission en vue de rédiger une nouvelle constitution, entretemps il va former un gouvernement de transition.

On le voit, la Conférence Nationale Souveraine du Benin qui s'est tenue du 19 février au 28 février 1990 marque la fin du régime marxisme-léninisme et son économie planifiée qui fut l'épine dorsale du socialisme. On a vu ses abus et ses contradictions caractérisées par le centralisme étatique. L'État décidait des programmes de gouvernement, de la politique économique, du choix des dirigeants sans qu'il ait de délégation de pouvoirs. Les décisions doivent s'exécuter à la lettre par les acteurs politiques et militaires.

Toutefois, la Conférence Nationale a fait du Benin un modèle de transition démocratique en Afrique. Souveraine et véritable cadre d'échanges, cette Conférence Nationale fut le point focal d'un nouveau contrat social. Contrairement aux pays en crise comme la Côte d'Ivoire, le

Bénin a réussi des élections générales pacifiques, sans effusion de sang ni contestations de résultats. Mathieu Kérékou cède le fauteuil à Nicéphore Soglo. Ce fut une transition politique et générationnelle pacifique. Le régime marxiste-léniniste semble l'avoir compris qu'il fallait s'ouvrir au dialoguedémocratique pour éviter d'être dépassé par l'histoire. Par la suite, le stratège Mathieu Kérékou se mure dans un silence méditatif avant de revenir glorieusement au pouvoir.

En 1990, l'Église catholique béninoise se fait remarquer par son engagement politique à mettre en pratique fidèlement l'exhortation du Concile du Vatican II : « Chrétiens, citoyen de l'un et l'autre cité, à remplir avec zèle et fidélité leurs tâches terrestres ». Les paroles fortes de l'Évêque Isidore de De Souza ont permis de concilier les tendances radicalement opposées. Comme l'explique le Père R. Gbédjinou (2019, p. 28) : « Ses paroles sont fondatrices de la démocratie au Bénin. Héraut des valeurs démocratiques, il était la conscience politique majeure et n'avait de cesse de rappeler l'importance de l'éthique en politique ». De Souza a permis à l'opposition et au pouvoir de poser les fondements d'un nouveau contrat social qui fut la force du régime de Kérékou. Sans vouloir jeter le bébé avec l'eau du bain, disons avec courage que ce fut la fin heureuse de l'odyssée du régime militaro-socialiste. Ce fut l'agora béninois dont le potentiel mobilisateur a permis de parler pour guérir par la parole les blessures de la cité et des cœurs meurtries. La Conférence Nationale souveraine évoque les ressorts symboliques du Congrès de Cotonou qui donne à espérer que l'espoir est encore permis en politique. D'où la nécessité de relire « La leçon de Cotonou », ce texte puissant dont le souffle renouvelle le rêve fanonien de l'avènement d'un surhomme africain.

3. Enjeux d'une relecture de « La leçon de Cotonou »

Le principal enjeu de « La leçon de Cotonou » montre l'échec des régimes socialistes en Afrique noire. Il révèle l'hostilité de la jeunesse à l'égard de ces régimes dont on espérait beaucoup pour la renaissance de l'Afrique. Que propose la jeunesse africaine dans leur engagement politique ? Quelle est l'apport de la pensée de F. Fanon ?

3.1. Échec des régimes socialistes africains

Face aux bouleversements constatés dans les pays qui se réclament du marxisme-léninisme ou du socialisme, on peut s'interroger sur la pertinence de cette idéologie dans le contexte africain. Les pratiques politiques de certains leaders africains sont en contradiction avec l'esprit du Congrès de Cotonou. A ce congrès, les étudiants crurent voir dans le socialisme la voie africaine de développement. Léopold Sédar Senghor ravive cette flamme d'espoir de la jeunesse lors du Colloque portant sur « Le libéralisme planifié et les voies africaines vers le socialisme »¹ qui s'est tenu à Tunis en 1974. Dans sa communication intitulée : *Pour une relecture africaine de Marx et Engels* L. S. Senghor soutient que l'économie planifiée est l'unique voie de développement pour l'Afrique. D'où l'urgence de relire K. Marx et F. Engels. L. S. Senghor (1975, p. 45) écrit ceci : « pour Marx et Engels, la planification a pour objet de satisfaire les besoins de l'homme-besoins animaux et besoins humains en organisant, consciemment, toutes les énergies biologiques, matérielles et spirituelles des producteurs ».

Théoriquement, l'économie planifiée vise la juste répartition des richesses sans discrimination des classes sociales. Le socialisme est un « humanisme intégral »² en ce sens qu'il prône l'unification des peuples. Cet humanisme intégral sera repris par les marxistes de gauche François Perroux à travers cette phrase légendaire : le développement doit promouvoir tout homme et tous les hommes ». Belle apologie du socialisme mais les faits contredisent les discours. La démagogie règne en maîtresse. Des ex-étudiants de la F.E.A.N.F ont oublié les dogmes du socialisme dans l'exercice du pouvoir d'État. Professeur Alpha Condé l'une des lanternes de cette fédération ne fut pas un Président modèle tout comme le socialiste guinéen. Par-delà les scrutins controversés ces présidents on ne peut pas oublier les vicissitudes de leur carrière. Accusée pour leur dérive autoritaire on les appelle les dictateurs. Comme l'ex-président ivoirien le socialiste Laurent Gbagbo, Condé a connu les affres de l'exil, des procès et de l'emprisonnement.

On entendait souvent dans la presse internationale ces mots qui suscitaient l'ardeur des jeunes : « L'affaire Gbagbo Laurent ou l'affaire Alpha Condé ». Libérez Alpha ou on veut installer Gbagbo fut transformé en hymne à la gloire par la jeunesse engagée. Adulés par les jeunes

¹ Ce colloque s'est tenu à Tunis du 1^{er} au juillet 1975.

² L'humanisme intégral est le titre d'un ouvrage de Jacques Maritain paru en 1936 à Paris aux Éditions Fernand Aubier. Cette expression est souvent reprise par Senghor pour illustrer sa thèse sur le dialogue des cultures.

socialistes ces figures socialistes sortent du carcan de la prison pour accéder au Pouvoir d'État. Eux qui décriaient l'injustice et le néocolonialisme sont considérés à tort ou à raison sont taxés de dictateurs. Albert Tévoédjè ex-militant de la F.E.A.N.F, farouche opposant n'est pas bien loti en Côte d'Ivoire. Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire et Président du Comité de suivi des Accords de Marcoussis, Tévoédjè serait le complice des forces néocoloniales qui pillent les richesses de l'Afrique.

En somme l'échec du socialisme en Afrique s'explique par plusieurs raisons dont l'incapacité des dirigeants à s'affranchir de l'Occident pour se construire des modèles de développement endogène. A cette raison s'ajoute le déficit démocratique. En effet, les principes de la démocratie sont dévoyés par l'autocratie. La ligne de partage entre le peuple et les élites est radicale. L'économie planifiée a failli en raison de l'incompétence et le manque de gestion transparente dans les affaires publiques. « *La leçon de Cotonou* » a été dévoyée par les dirigeants politiques, ex-membres de la F.E.A.N.F. Eux qui faisaient de la lutte anticoloniale une priorité absolue se sont assujetties en fin de compte aux néocolonialistes. Les régimes socialistes se sont érigés en oligarchies complices des fuites des capitaux et des détournements de biens publics. On pourrait dire que le Blanc n'est pas parti, il s'est noirci. Kérékou exprime à son tour sa déception à l'égard de ses compatriotes¹.

Pour tout dire, l'inconscient colonial persiste en nous. Les Africains et leurs dirigeants souffrent des traumatismes légués par les atrocités de la colonisation au point qu'ils ont peur de se libérer pour s'assumer pleinement. Ils se trouvent dans la posture d'Œdipe, qui castré par le Père s'attache viscéralement à la mère. Comme le suggère F. Fanon, (2011, p. 186) : « Une étude rigoureuse devrait se présenter ainsi : interprétation psychanalytique de l'expérience vécue du Noir. Interprétation psychanalytique du mythe du Nègre ». Le Noir a peur de s'émanciper ; il a peur de se guérir de la castration symbolique pour se construire un développement endogène. Le déclin du socialisme mondial après l'effondrement du Mur de Berlin en 1990 devait être une opportunité pour l'Afrique de s'imposer un modèle de développement. Nous convenons avec F. Fanon (idem) que « le Nègre est un phobogène, anxiogène ». En relisant l'Appel de F. Fanon à la jeunesse africaine, l'espoir est permis. Que peut-on espérer de cette jeunesse africaine ?

¹ Benin Web Tv : *De Kérékou à Gbagbo : ce qui fait la honte de l'Afrique.*

3.2. Perspectives d'un panafricanisme résilient

Fidèle aux résolutions du Congrès de Cotonou qui prône l'indépendance réelle de l'Afrique par la voie socialiste, F. Fanon (2011, p. 804) lance cet appel à la jeunesse : « Jeunesse africaine ! Jeunesse malgache ! Jeunesse antillaise ! Nous devons, tous ensemble, creuser la tombe où s'enlisera définitivement le colonialisme ». Il reste convaincu que dans l'unité, le continent africain et même tous les opprimés parviendront à se libérer par « le socialisme révolutionnaire »¹. C'est par la lutte que l'on se libère. On comprend tous le sens de la sympathie de F. Fanon à l'existentialisme sartrien. Préfacier des *Damnés de la terre*, J. P. Sartre (2011, p. 435), tout en dénonçant les malices du colon, croit aux possibilités d'action des colonisés : « Notre machiavélisme a peu de prises sur ce monde éveillé qui a dépisté l'un après l'autre nos mensonges. Le colon n'a qu'un recours : la force (...), l'indigène n'a qu'un choix ; la servitude ou la souveraineté ». La jeunesse africaine n'aspire qu'à la souveraineté par le socialisme révolutionnaire. Ce sont les colons en complicité avec les capitalistes qui exploitent les peuples africains. L'appel de F. Fanon est entendu.

La jeunesse estudiantine s'engage en politique pour appliquer « *La leçon de Cotonou* » pour une révolution des mentalités. Dans un État révolutionnaire, le peuple doit avoir au moins le pain quotidien, des soins élémentaires, un logement décent et un accès équitable à l'éducation. F. Fanon (2011, p. 813) : « À Cotonou, nous n'assistons pas à l'évolution des esprits africains mais bien à une mutation essentielle qui débouche sur la prise en main effective du pays par le peuple ». À cette fin, il faut refuser tout compromis : la libération ne peut se faire que par la violence absolue pour détruire le monde colonial. Fanon est incontestablement la figure de proue des générations révolutionnaires dont les prises de position politiques sont d'actualité. Toutefois, on peut condamner sa radicalité qui fait dire aux français qu'il est un « philosophe maudit ». La violence politique n'est pas une voie louable de libération. La violence appelle la violence et les contestations que nous observons sur les campus universitaires sont les signes d'un nihilisme pathologique. Est-ce à dire que la non-violence de Gandhi serait la meilleure issue de sortir de la domination. La violence militaire est une faillite morale. La désobéissance civile et non violente constitue la meilleure arme de libération. L'action de la non-violence n'est pas le refus de dominer ou tuer l'autre c'est le fait d'aimer l'humanité dans toute sa diversité. Elle se veut une réponse implicite à la philosophie de la violence légitime de Fanon. La question se

¹ Sartre (2011), in Préface de *Damnés de la terre* de Fanon, p. 434.

pose alors de savoir s'il faut fusiller le socialiste révolutionnaire F. Fanon et brûler ses livres comme le demandaient les colons français ? Malgré tout, sa pensée s'avère nécessaire pour contribuer à la désaliénation de la jeunesse et au développement de ses capacités.

3.3. Se libérer de la névrose pour développer le capital humain

La colonisation engendre chez le Noir des névroses spécifiques dont l'aliénation mentale. Celle-ci développe chez le Noir un complexe d'infériorité qui se traduit par la peur de créativité. Le Noir agit par mimétisme en cherchant la validation de la part du Blanc pris comme norme référentielle. Nous convenons avec D. A. Aka Bwassi (2000 p. 295) que « *l'intériorisation de la dépendance vis-à-vis de l'Europe a ainsi chassé l'imagination politique en Afrique en érigeant à la place l'humanité européenne en humanité transcendante.* » L'Europe est devenue pour l'homme noir une norme référentielle ou la condition de possibilité d'être l'homme tout court. C'est pourquoi la jeunesse africaine doit axer sa lutte sur des stratégies innovantes pour développer le capital humain. Car, la violence insurrectionnelle est une régression dans la barbarie. Le terrorisme et la rébellion, les coups d'État qui endeuillent nos pays sont les psychopathologies sociales. C'est pourquoi, on est scandalisé de voir les leaders des syndicats étudiants à la tête de la rébellion revendiquer la démocratie par les armes. Guillaume Kigbafori Soro s'en justifie dans son livre intitulé *Pourquoi je suis devenu un rebelle- La Côte d'Ivoire au bord du gouffre*¹.

La jeunesse africaine doit se libérer pour développer le capital humain. Par capital humain, entend la somme de savoirs dont dispose un individu pour se développer tout en réalisant pleinement ses potentialités. Il se décline en trois versants interactifs : le savoir, le savoir-faire et le savoir-être. En fait, l'hypothèse d'une renaissance et du développement de l'Afrique se fonde sur la créativité et l'innovation. Leur dynamisme est à l'origine des transformations scientifiques et technologiques. La jeunesse africaine ne peut relever le défi du développement qu'en s'appuyant sur des technologies exogènes. En marge des luttes indépendantistes, elle doit acquérir une éducation digne de ce nom pour se donner des qualités et des compétences requises pour un développement endogène durable. La pratique clinique que prescrit F. Fanon peut s'appliquer en politique pour répondre au malaise social. Elle n'a pas pour vocation de diriger le peuple mais elle propose une voie révolutionnaire pour le développement de chacun. Mais comme l'indique K. Marx et F. Engels (1972, p. 89) « le libre

¹ Ouvrage publié en 2005 à Paris aux Éditions Hachette.

développement de chacun est la condition du libre développement de tous ».

Conclusion

S'il est confirmé que le *Congrès de Cotonou* représente le point de départ des indépendances en Afrique, il n'en demeure pas moins que ce congrès a abouti à un résultat mitigé. Après les indépendances, l'Afrique s'est retrouvée dans une posture ambiguë. Nous avons dépeint dans notre communication l'ambiance des coups d'État jusqu'à la Révolution du 26 octobre 1972. Elle a commencé par une reconstruction sociale et politique du Dahomey, puis à une réinvention de ce pays qui deviendra le Bénin. Le marxisme-léninisme et la transition démocratique promise nous donnent un bilan contrasté et ambigu. L'esprit de l'ouvrage de G. Balandier *L'Afrique ambiguë* dépeint ces réalités. L'Afrique est aux confluent des guerres, du terrorisme et d'un désir de se réinventer pour s'intégrer dans la dynamique de la mondialisation. C'est pourquoi l'engagement de la jeunesse étudiante pour une meilleure gouvernance doit être encouragé. Malgré tout elle doit reconnaître le mérite de Kérékou dans l'histoire politique du Bénin. Nous concluons notre communication par cet hommage que lui rend Maurice Chabi Kérékou : « De fait, l'homme qui s'est affublé du sobriquet énigmatique de caméléon reste sans conteste aujourd'hui celui qui aura marqué les esprits au cours des quarante dernières années du Bénin ».

Références bibliographiques

- BALANDIER Georges, 1957, *L'Afrique ambiguë*, Paris, Plon.
CAUQUELIN Anne, 1982, *Essai de philosophie urbaine*, Paris, PUF.
CHABI Maurice, 2013, *Il était une fois un caméléon nommé Kérékou*, Paris, L'Harmattan
DIMI Charles-Robert, 1989, *L'Afrique noire aux oubliettes du Marxisme ?* co-édité par Panafrica : Silex, Nouvelles du Sud.
EBOUSSI Boulaga Fabien, 2009, *Les Conférences Nationales, une affaire à suivre*, Paris, Khartala.
FANON Frantz, 2011, *Œuvres complètes*, Paris, La Découverte.
FREUD Sigmund, 1921, « Psychologie des foules et analyse du Moi », in *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, pp. 123-217.
GBEDJINO Rodrigue, 2019, *Il était une fois : Isidore de Souza : faits et histoires*, Cotonou, IDS Éditions.
HOUPHOUET N'guessan Alain et BWASSI Dominique Assalé Aka, 2000, *Comment sortir ensemble de la pauvreté ou la Bonne nouvelle aux pauvres*, Abidjan, PUCI.

- KARL Marx & ENGELS Friedrich, 1972, *Manifeste du parti communiste*, Paris, Éditions sociales, classique du marxisme, édition bilingue.
- KEREKOU Mathieu, 1972, « Discours programme de la révolution : République du Dahomey », in « La révolution passive dahoméenne » dans *La démocratie à pas de caméléon*, (2003), pp. 29-63.
- MEDARD Jean François, 1991, *États d'Afrique Noire-Formation mécanismes et crises*, Paris, Karthala.
- SAMACHER Robert, 2012, *Solange Faladé : Autour de la Chose, Séminaire 1993-1994*, Paris, Economica, Anthropos.
- SEDAR Senghor Léopold, 1975, *Pour une relecture africaine de Marx et Engels*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Éditions Africaines.
- THIERAT Jean, 2004, « Hommage à Madame Faladé », in *Figures de la psychanalyse*, Erès, N° 10, pp. 189-190.

2

DES ENJEUX DE LA RÉVOLUTION DANS LA PENSÉE DE PAULIN JIDENU HOUNTONDI

Kouamé Hyacinthe KOUAKOU

Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)
kouakou_h@yahoo.fr

Résumé

Ardent défenseur des libertés, des droits de l'homme et de la démocratie, Paulin Hountondji ne peut toutefois s'empêcher de saluer l'accession au pouvoir au Dahomey (actuel Bénin) du Gouvernement Militaire Révolutionnaire, un peu plus d'une décennie après l'indépendance. Cette décennie d'indépendance, aux dires du philosophe béninois, a contribué à l'accentuation de la dépendance du Dahomey à l'égard des puissances étrangères, laquelle dépendance n'a eu de cesse de se muer en soumission. Dans ce contexte, la révolution est plus qu'une urgence, afin de mettre un terme à la réalité oppressive du néo-colonialisme, même si Hountondji plaide en faveur de ce qui paraît être la seule véritable révolution : la révolution socialiste. Pourtant, au Dahomey comme partout ailleurs sur le continent, le terme de révolution a bien souvent été galvaudé, vidé de sa substance propre, servant, bien souvent, de prétexte à la consolidation des pouvoirs autocratiques. Face à ces pseudo-révolutions, Hountondji ne peut que saluer la Conférence nationale souveraine du Bénin. Celle-ci s'inscrit dans l'esprit de la révolution, si elle n'en est pas tout simplement son prolongement. La révolution ne saurait ainsi s'estomper et être circonscrite dans un temps déterminé. C'est un défi permanent qui, à terme, doit viser la reconquête de la dignité ontologique, à travers une réelle indépendance économique et politique, d'où l'urgence d'une lutte collective et démocratique qui ne saurait occulter l'unité du culturel et du politique. Dès lors, la révolution doit conduire à la restauration des libertés et à l'avènement de la démocratie, préalables à tout développement.

Mots clés : Démocratie – Indépendance – Liberté – Révolution – Socialisme.

Abstract

An ardent defender of freedoms, human rights and democracy, Paulin Hountondji cannot help but salute the accession to power in Dahomey (now Benin) of the Revolutionary Military Government, a little more than a decade after independence. This decade of independence, according to Hountondji, contributed to the accentuation of Dahomey's dependence on foreign powers;

which dependence has constantly turned into submission. In this context, revolution is more than an emergency, in order to put an end to the oppressive reality of neo-colonialism, even if Hountondji pleads in favor of what seems to be the only real revolution: the socialist revolution. However, in Dahomey as everywhere else on the continent, the term revolution has often been overused, emptied of its own substance, often serving as a pretext for the consolidation of autocratic powers. Faced with these pseudo-revolutions, Hountondji can only salute the Sovereign National Conference of Benin. This is part of the spirit of the revolution, if it is not simply its extension. The revolution cannot thus fade away and be circumscribed in a determined time. It is a permanent challenge which, in the long term, must aim at the reconquest of one's own ontological dignity, through real economic and political independence, hence the urgency of a collective and democratic struggle which cannot conceal the cultural and political unity. Therefore, the revolution must lead to the restoration of freedoms and the advent of democracy, prerequisites for any development.

Key words: Democracy – Independence – Freedom – Revolution – Socialism.

Introduction

La philosophie de la mobilité permanente d'Héraclite insiste sur le fait que rien n'est permanent, stable ou immuable. D'où : « Tout s'écoule ». Les choses de la nature sont, à cet effet, soumises à la loi du devenir incessant de sorte que finalement le même ne saurait perdurer. Il s'évanouit sans cesse pour faire place à son être-autre, à son contraire, à la différence.

Au regard de cette thèse héraclitéenne, il apparaît sans conteste que l'existence humaine ne saurait être une trajectoire rectiligne et linéaire. Elle est le lieu de la contradiction, de l'affirmation de la thèse, de la négation de la thèse et de la négation de la négation, en somme du « refus du refus ». (J. C. Guillebaud, 1999, p. 20). Il y a, assurément, une dimension polémique de l'histoire qui ne saurait, pendant longtemps, se satisfaire d'un optimisme de façade, sorte de compromis qui finit par virer à la compromission. Cette dimension polémique de l'histoire est perçue par S. Diakité (2011, p. 21) :

« L'histoire, dans son cheminement universel et irréductible nous apprend qu'elle est faite de sauts et de bonds, de paix et de guerres, de crises et de compromis, de domination et de libération. L'Afrique ne saurait échapper à cette marche implacable de l'histoire, elle qui a connu l'esclavage, (l'oppression, l'impérialisme, les maux de toutes sortes) ».

En somme, l'existence humaine, l'histoire se nourrissent de la contradiction.

Cette perpétuelle volonté de rupture se traduit dans l'Afrique indépendante par un schéma en deux dimensions. Il s'agit d'abord de l'ère des premières décennies des indépendances, de 1960 à 1990, marquées par la figure tutélaire et autocratique des « pères des indépendances ». Dans la quasi-totalité des États africains, l'image du père de l'indépendance est indissociable de celle du parti unique. L'histoire de l'Afrique indépendante est donc d'abord et avant tout l'histoire du parti unique. Préoccupé par la construction d'une hypothétique unité nationale, le parti unique, avec à sa tête, son leader éclairé, s'oppose à toute forme de contestation. Ce qui est mis en avant, c'est la sacralisation du leader, par ailleurs, chef de l'État, au détriment des intérêts de la communauté.

Dans ce contexte, il y a nécessité de parvenir à un nouvel ordre politique. C'est pourquoi, la prise du pouvoir d'État par les militaires, le 26 Octobre 1972, au Dahomey (actuel Bénin) ne peut que réjouir, à plus d'un titre, Paulin Hountondji. Il estime que ce qui peut être considéré comme le matin ou l'aube de l'indépendance dahoméenne, c'est-à-dire les douze premières années de jouissance de la souveraineté nationale, n'a pas répondu aux aspirations du peuple. À l'immobilisme politique, se joint une certaine forme de dépendance entretenue par les pouvoirs successifs à l'égard des puissances étrangères, de sorte que finalement le Dahomey se retrouve constamment dans un état de mendicité. Une telle situation, qui n'a que trop duré, et qui, en fin de compte, sacrifie à peu de frais la fierté du peuple dahoméen, ne saurait perdurer au risque de plonger le peuple dans un néant d'être, au risque de réduire l'indépendance à un non-événement.

Hountondji est en réalité séduit par l'évocation du terme "révolution" par les putschistes de 1972. Il estime que, pour la première fois, transparaît, de manière explicite, l'idée de révolution. Ce qui constitue en soi un événement, une innovation majeure, au sein de la société béninoise. Parler de révolution, c'est manifester la volonté d'une rupture radicale avec l'antique ordre des choses, avec l'ancienne manière de percevoir son rapport à l'État et à la société. Tout en émettant le vœu d'une révolution socialiste, qu'il considère comme la seule véritable révolution, Hountondji ne peut tout de même s'empêcher d'exprimer ouvertement ses attentes. La révolution doit pouvoir conduire à la restauration de la fierté du peuple. Celle-ci est, à cet effet, solidaire de l'indépendance, mettant ainsi fin à la réalité oppressive du néo-colonialisme.

Pourtant, au-delà du verbe, au-delà des mots, et au-delà du Dahomey, la révolution aura connu des fortunes diverses. Au Dahomey, comme partout ailleurs sur le continent, où il a été évoqué, ce terme a bien souvent

été galvaudé, vidé de sa substance propre, servant, en réalité, de prétexte à la consolidation des pouvoirs autocratiques. On a vite fait de se proclamer révolutionnaire quand la pratique politique mettait ouvertement à nu les dérives dictatoriales et l'appétit vorace pour le pouvoir. Somme toute, à l'instar de toute invention humaine, de tous les slogans politiques dont certains ont meublé, des décennies durant, la vie politique des États, la révolution ne peut qu'avoir des limites.

C'est pourquoi, plutôt que de la circonscrire dans un temps bien déterminé, Hountondji l'appréhende sous le prisme de la durée, de la permanence. À ce titre, toutes les fois que les exigences de souveraineté nationale, de liberté et de démocratie ne sont pas suffisamment satisfaites, il y a lieu de procéder à une révolution. La Conférence nationale des Forces vives du Bénin, en 1990, qui remet ouvertement en cause le marxisme-léninisme, s'inscrit, de ce fait, dans la logique de la permanence de la révolution.

Dès lors, y a-t-il lieu d'appréhender la révolution, en Afrique, comme le symbole de l'indépendance, et par ricochet, le fondement de la démocratie ? La révolution n'est-elle pas, au premier abord, l'instance de la rupture, qui concourt à la restauration de la fierté du peuple, participant ainsi de la reconquête de sa dignité ontologique propre ? Par ailleurs, le dévoiement du sens de la révolution, accouchant par la suite des pseudo-révolutions, ne pose-il pas avec acuité la question de la permanence de la révolution ? En dernière instance, comment comprendre la révolution dans la marche de la démocratie actuelle ?

Les réponses à ces interrogations constitueront les axes majeurs de cette réflexion. Celle-ci mettra d'abord en exergue le fait que l'autopsie de la société dahoméenne, en sa première décennie d'indépendance, conduit à l'exigence révolutionnaire. Il s'agira, par la suite, de relever les limites de la révolution, à travers l'émergence des pseudo-révolutions. En fin de compte, nous tenterons de saisir le sens de la révolution dans le contexte démocratique actuel. À travers une démarche qui plonge ses sources dans l'histoire, nourrie d'expériences du monde contemporain, et qui se veut analytico-critique, nous présenterons la contribution de la révolution à la reconquête de la souveraineté des États africains.

1. De l'autopsie de la société dahoméenne à l'exigence révolutionnaire

Au regard des crises traversées par la société dahoméenne, durant les douze premières années de son indépendance, Hountondji ne pouvait que saluer l'avènement de la révolution. En effet, la gestion de l'indépendance

par les États africains est loin d'être une sinécure. S'il est vrai que la volonté d'aller à l'indépendance s'est manifestée bien avant 1960, aussi bien de la part des intellectuels, des leaders syndicaux, que des masses populaires, il n'en demeure pas moins cependant que, sitôt acquise, l'indépendance se révèle être un fardeau pour la plupart des leaders politiques africains. La volonté de jouir de la souveraineté nationale et internationale, de disposer de ses propres symboles de la République (le Président de la République, l'hymne national, les armoiries, le drapeau national et la devise nationale), de siéger aux Nations-Unies, et d'y faire entendre sa voix, était si forte de la part des ex-colonies d'Afrique. C'est pourquoi, les pays qui n'ont pu accéder, de façon pacifique, à l'indépendance, aux termes d'un *deal*, d'un accord, avec l'ex-puissance coloniale, ont dû recourir à la voix des armes, comme ce fut le cas en Algérie, ou encore au Mozambique. Il y a donc eu les indépendances négociées, pacifiques, et les indépendances par la voix des armes.

Toutefois, la réalité socio-politique, au sein des États africains, au lendemain des indépendances, trahit une telle volonté. Ceci dénote du fait que la sortie de la tutelle d'autrui est parfois bien plus pénible qu'on le croyait. L'état de tutelle, présenté comme « l'incapacité de se servir de son entendement sans la conduite d'un autre », (E. Kant, 1991, p. 1), semble plus supportable qu'une existence en dehors de toute tutelle. Et, à Kant de se faire plus explicite :

« Paresse et lâcheté sont les causes qui font qu'un si grand nombre d'hommes, après que la nature les eût affranchis depuis longtemps d'une conduite étrangère (*naturaliter maiorennes*), restent cependant volontiers toute leur vie dans un état de tutelle ; et qui font qu'il est si facile à d'autres de se poser comme leurs tuteurs. Il est si commode d'être sous tutelle. Si j'ai un livre qui a de l'entendement à ma place, un directeur de conscience qui a de la conscience à ma place, un médecin qui juge à ma place de mon régime alimentaire, etc., je n'ai alors pas moi-même à fournir d'efforts. Il ne m'est pas nécessaire de penser dès lors que je peux payer ; d'autres assumeront bien à ma place cette fastidieuse besogne ». (E. Kant, 1991, p. 1).

Pourtant, au lendemain de la célébration festive des indépendances, ayant donné lieu à toutes sortes d'orgies, la réalité s'offre aux Africains sous l'angle de la responsabilité et de la conduite des affaires de l'État. La tâche des dirigeants africains paraît des plus ardues, dans ces conditions. N'oublions tout de même pas que les Africains sortent d'une douloureuse période de leur existence, dans un scénario en trois épisodes écrit par le maître occidental : traite négrière, esclavage, colonisation. Cette douloureuse période de chosification, d'asservissement et de domination,

conjugués aux atrocités les plus abjectes, à « la prise et [au] transfert d'objets d'art, de culte ou de simple usage », (B. Savoy et F. Sarr, 2017, p. 19), ont fini par convaincre l'Africain de ce qu'il est incapable de s'assumer et de prendre en main son destin.

Incapables d'assumer leur indépendance, présentée comme une « indépendance-surprise », (P. J. Hountondji, 2000, p. 183), les États africains continuent d'entretenir des mentalités de colonisés, toujours à la solde des ex-puissances coloniales. L'indépendance a fini par s'incliner pour faire place à un état de dépendance, de subordination aux puissances occidentales. Pour P. J. Hountondji (1973, p. 23) : « Notre dépendance se manifeste aujourd'hui à tous les niveaux : politique, économique, et même culturel. » Autant les Chefs d'États africains passent pour être des valets de leurs homologues occidentaux, autant au plan économique, ils ont fréquemment eu recours à « l'expédient d'une aide financière étrangère », (P. J. Hountondji, 1973, p. 20). Dans le cas précis du Dahomey, Hountondji, dressant le bilan de douze années d'indépendance confesse :

« Depuis douze ans, nous avons recouru à cet expédient, courbé l'échine devant nos « bienfaiteurs » étrangers, acquiescé docilement à leurs exigences. Véritable mendiant international, l'État dahoméen a toujours été prêt, pour quelques miettes, à se répandre en éloges serviles devant des puissances occidentales, qui doivent pourtant précisément au travail de notre peuple, entre autres, leur richesse matérielle. L'État dahoméen a rampé, rampé encore, sans pour autant parvenir à résoudre les problèmes budgétaires, (...). » (P. J. Hountondji, 1973, p. 20).

Cette culture de la mendicité et du « reptilisme » rend illusoire un dialogue d'égal à égal avec l'Occident. Celui-ci continue d'exercer sa puissance sur les États africains, comme il avait fait auparavant des siècles durant. Les indépendances africaines ont, à ce titre, consacré l'avènement d'États subalternes, tenus à mille lieues des centres de décisions à l'échelle du monde. Pour Hountondji, le mal-être de l'Afrique en général, et du Dahomey en particulier, ne saurait être imputable au sous-développement :

« L'ennemi de notre peuple, souligne-t-il, n'est pas vraiment, (...), le sous-développement. Notre principal ennemi est l'impérialisme, dont le sous-développement n'est qu'une conséquence : car il y a une genèse du sous-développement, une histoire, un développement, du sous-développement. » (P. J. Hountondji, 1973, p. 21).

Le moins qu'on puisse dire, est que le Dahomey des douze premières années d'indépendance, peine à parvenir à la pleine affirmation de lui-même. En un mot, le Dahomey va mal. L'élément révélateur de ce malaise

reste incontestablement la succession, à un rythme effréné, des coups d'État militaires, à partir d'octobre 1963. Le putsch du 26 octobre 1972, qui instaure la Révolution, en aura été le sixième, soit six coups d'État militaires en douze ans, abstraction faite de ceux qui ont échoué. Pourtant, s'inscrivant dans la droite ligne de l'effervescence et de l'engouement populaire qui ont accueilli cet autre coup de force, P. J. Hountondji (1973, p. 28) invite à voir dans cette cascade de coups d'États, « un signe de santé politique : le signe d'une exigence collective qui ne veut à aucun prix se satisfaire de l'à peu près, ni à plus forte raison, de la médiocrité ».

On se méprendrait toutefois sur la consistance de la pensée de Hountondji si l'on ne s'en tient qu'à cette perception qu'il a des coups de force militaires. C'est pourquoi, il convient d'aller au-delà de cette vision restrictive pour relever que Hountondji est loin d'être adepte des coups d'État militaires. De fait, en percevant la nécessité temporelle de l'option militaire, il reste tout de même convaincu que

« ces nombreux coups d'État (six en douze ans) ont eu pour effet de retarder la maturation des contradictions et des luttes politiques et une claire vision des alternatives. Par ailleurs, l'instabilité politique a un coût ». (P. J. Hountondji, 2000, p. 185).

Le pays a donc fini par s'installer dans une situation d'instabilité politique chronique, qui n'est pas sans incidence sur la perception qu'on en a sur la scène politique internationale. C'est le sens du constat d'E. K. Sedegnan et d'O. D. Allocheme (2021, p. 8) :

« Sur le plan africain, le pays détenait le record des pronunciamientos [dans les pays hispaniques, coup d'État militaire, putsch] et s'est taillé au passage la réputation peu enviable d'*enfant malade de l'Afrique*. C'est dire que les putschs ont créé de graves dysfonctionnements au sein de l'appareil étatique et enlaidi du coup l'image de marque du pays, autrefois *Quartier Latin* de l'Afrique, à l'extérieur ».

Les coups d'État militaires, aux yeux de leurs instigateurs, s'imposent comme l'ultime recours, et donc la réponse idoine à l'incapacité des civils de gérer à bien le pouvoir d'État. De par sa nature, l'armée s'est toujours imposée comme principe de se tenir à l'écart des problèmes politiques, comme on peut le constater dans les démocraties les plus avancées, soutenues en cela par des institutions fortes. Mais, dans certains États, en Afrique surtout, tout comme en Amérique latine, les militaires n'ont pas toujours fait de l'armée la « Grande muette ». Face à l'incompétence des politiques, ils ont vite fait de troquer le treillis contre le costume. D'arbitres du jeu politique, ils n'hésitent pas à en devenir des acteurs qui, une fois ayant goûté aux délices du pouvoir, n'entendent plus s'en éloigner.

On ne saurait cependant continuer de stigmatiser les coups d'État militaires, du moins si l'on s'en tient à la manière dont Hountondji appréhende celui de 1972 au Dahomey. Elle est la réponse à l'immobilisme politique, à la cacophonie orchestrée par les pouvoirs successifs, à l'instabilité politique chronique. Hountondji estime que ce putsch a ceci de particulier (dans l'histoire du Bénin) qu'il proclame ouvertement la révolution, terme volontairement ou involontairement éludé jusque-là. Les maladies infantiles de l'État dahoméen confèrent donc toute sa légitimité à la révolution. Mais suffit-il de s'auto-proclamer révolutionnaire pour venir à bout des maux d'un État, d'une Nation ? En un mot, n'y a-t-il pas de vraies et de fausses révolutions ?

2. Des pseudo-révolutions à la Conférence nationale souveraine du Bénin

Au Dahomey, comme partout ailleurs sur le continent, le terme de révolution a bien souvent été galvaudé, vidé de sa substance propre, servant, dans la plupart des cas, de prétexte à la consolidation des pouvoirs autocratiques. Le fait est que les Africains ne se font point prier pour faire leur les concepts en vogue à l'échelle du monde. Ils ont toujours été à l'écoute du bruissement du monde, et se ruent, par la suite, dans une sorte de récupération des idées ou concepts fécondés par le vocabulaire et l'écosystème politique internationaux. Dans ce cas, lorsqu'il s'était agi de parler d'indépendance, et de la réclamer à cor et à cri, nombre d'États africains n'ont pas hésité à se ruer dans les brancards pour se proclamer solennellement indépendants.

À lire Hountondji, en effet, on comprend que l'indépendance des États africains en général, et du Dahomey en particulier, relève plus d'un effet de mode et de la volonté de puissance colonisatrice de la France que d'un choix éclairé et d'une réelle détermination des Dahoméens eux-mêmes. Et de rappeler que lors du référendum de 1958, initié par la France sous la houlette du Général de Gaulle, c'est « par un « oui » massif », (P. J. Hountondji, 2000, p. 183) que les dirigeants dahoméens avaient fait répondre leurs concitoyens. Leur attitude ne faisait qu'imiter « leurs homologues dans tous les territoires de l'AOF [Afrique Occidentale Française] et de l'AEF [Afrique Équatoriale Française] à l'exception de la Guinée ». (P. J. Hountondji, 2000, p. 183).

De même, comme des moutons de Panurge, ces mêmes territoires de l'AOF et de l'AEF sont allés à l'indépendance, presque tous en 1960, à quelques mois d'intervalle les uns après les autres. En fin de compte, les célébrations des indépendances par les États africains, notamment ceux au Sud du Sahara, se suivent à intervalles réguliers, en l'espace d'un, deux,

voire trois mois. Il y a donc une sorte de fascination à distance que les mutations de l'ordre socio-politique mondial exercent de tout temps sur l'Afrique et les Africains. C'est pourquoi, sitôt les indépendances acquises, et lorsqu'il fallait arrimer les politiques nationales à des concepts et à des idéologies, bien de dirigeants n'ont pas hésité à se faire passer pour des révolutionnaires.

Sous le prétexte d'impulser une dynamique nouvelle à la gestion de leurs États, dénonçant en cela l'inertie de certains « pères de l'indépendance », ces nouveaux dirigeants, qui s'emparent du pouvoir à la suite d'un coup de force, brandissent, à qui veut les entendre, le mot « révolution » comme matérialisation de leur volonté de rupture avec le passé. C'est pourquoi O. Morel (1994) rapporte ces propos de Cornelius Castoriadis pour qui le « mot “révolutionnaire” –comme les mots “création” ou “imagination”– est devenu un slogan publicitaire, c'est ce qu'on appelait il y a quelques années la récupération ». Castoriadis est sceptique quant à la possibilité de l'avènement d'une révolution ou du moins d'une révolution socialiste.

B. Coutu (2019, p. 194) fait alors état de « cet enlisement du projet révolutionnaire, tant sur le plan des conditions objectives que des conditions subjectives ». Ces balbutiements de la révolution, sinon du projet révolutionnaire, révèlent les difficultés qu'il y a à en faire une réalité en Afrique. Certes, elle aura été un succès sous d'autres cieux. Nous pouvons citer, entre autres, la Révolution française de 1789, qui abolit la monarchie pour instaurer la République, restaurant les libertés individuelles à travers la proclamation des Droits de l'homme et du citoyen.

Il y a eu également la révolution chinoise de 1949 qui a conduit à la prise du pouvoir d'État par le Parti Communiste Chinois, sous l'impulsion de Mao Tsé-Toung, et qui mit fin au règne de l'Empereur. Bien avant, dans la nuit du 25 octobre 1917, la Russie aura fait sa révolution connue sous le nom de « révolution d'octobre », également appelée « révolution bolchevique » ou « octobre rouge » et qui n'est que le prolongement de la révolution de février 1917. C'est elle qui a conduit à l'avènement du socialisme en Russie, faisant ainsi d'elle le premier pays socialiste de l'Histoire.

Assurément, « la révolution socialiste en Russie, en dépit des attentes et des calculs de la réaction mondiale, n'a pas été qu'un épisode historique limité à un seul pays, mais elle a marqué le début d'une « réaction en chaîne » – réaction de même type social, qui a entraîné l'humanité dans le processus révolutionnaire mondial. » (E. Arab-Ogly, 1967, p. 30). Face au

bloc capitaliste, accusé de régenter le monde sur des bases inégalitaires, perpétuant la division des classes sociales, la Russie, avec l'idéologie socialiste, se positionne comme la seule alternative crédible pour faire barrage à la progression du capitalisme et à ses effets dévastateurs. La révolution russe ne peut donc que faire recette. Et ce n'est pas l'Afrique qui sera en reste, elle qui s'est toujours disposée à accueillir à bras ouverts les modes de vie, de pensée, et les idéologies, sortis des entrailles des autres parties du monde.

Hountondji ne peut que constater, à travers le monde en général, et sur le continent africain en particulier, le foisonnement de ce qu'il a appelé « les « révolutions » verbales ». (P. J. Hountondji, 1973, p. 18). Sous ce vocable, se dissimulent un certain nombre de régimes qui se sont auto-proclamés révolutionnaires, mais qui, en réalité, rament à contre-courant des principes, des fondamentaux et des exigences de la révolution. Leur proclamation est restée au stade de la simple théorie, incapable de déboucher sur la pratique, si ce n'est tout simplement la pratique qui trahit la théorie elle-même. Sous le couvert de la propagande révolutionnaire, se dissimulent en réalité, et selon Hountondji, des régimes fascistes qu'il dépeint, à grands traits, par les caractéristiques suivantes :

« aplatissement honteux devant l'impérialisme international, subordination de l'économie nationale aux intérêts du capital étranger, culte de la personnalité, développement d'un messianisme politique mystificateur, refus de toute discussion et de toute critique, confiscation des libertés élémentaires, persécution, allant parfois jusqu'à la liquidation physique, des démocrates militants, le tout soigneusement camouflé derrière des slogans révolutionnaires, voire derrière un vocabulaire marxiste-léniniste ». (P. J. Hountondji, 1973, p. 18).

Nous assistons, dès lors, à une contorsion du sens de la révolution, consacrant ainsi l'avènement de pseudo-révolutions dont les conséquences sur les individus et les communautés sont des plus néfastes. On abreuve, à longueur de journée, le peuple de slogans révolutionnaires, inoculés comme un venin, sur les bancs des établissements scolaires et universitaires, et au sein des masses populaires. Endoctriné, fascisé, le peuple peine à réaliser que ces slogans ne sont destinés à agir que comme de l'opium afin de se disposer à l'exploitation et aux pires formes d'abus, et de négation des libertés et des droits fondamentaux.

Ainsi, deux années après l'irruption sur la scène politique dahoméenne du Gouvernement Militaire Révolutionnaire, soit en 1974, celui-ci proclame « le socialisme comme « voie de développement » et le marxisme-léninisme comme « guide philosophique ». (P. J. Hountondji,

2000, p. 185). Passé le temps de l'euphorie, avec du recul, et guidé en cela par son sens d'observateur averti de la vie politique africaine en général, et de celle du Dahomey en particulier, Hountondji ne tarde pas à comprendre qu'à l'instar des révolutions « verbales » qu'il avait stigmatisées, et contre lesquelles il avait mis en garde le peuple dahoméen, la révolution dahoméenne n'en est pas moins éloignée.

Très vite, cette révolution finit par se muer en pseudo-révolution, en révolution de façade. Ce faisant, la communauté internationale et le peuple dahoméen ne tarderont pas à être témoins des dérives autocratiques et fascisantes du régime. Trahissant à la fois l'esprit du 26 octobre 1972, du socialisme et du marxisme-léninisme, sinon par une tropicalisation de ces deux idéologies, le régime dahoméen, tout comme les autres qui s'en sont réclamés, finit par arborer le masque hideux de l'oppression et de la répression, de la confiscation des droits et des libertés individuelles, en somme de la dictature. Le peuple a, en réalité, droit à un folklore sur fond de discours populistes, démagogiques. Et même en décidant de rebaptiser le pays, qui devient désormais la « République Populaire du Bénin », le 30 novembre 1975, en même temps qu'était créé le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB), le régime s'inscrivait non seulement dans cette logique du folklore, mais confortait par là-même son assise sur le peuple. La raison en est que le parti, nouvellement créé, n'était ni plus ni moins qu'un parti unique.

Les partis uniques se sont imposés sur l'échiquier politique des États africains, au lendemain des indépendances, dans l'optique de la construction de l'unité nationale. En effet, « les Européens avaient une nation dont ils voulaient faire un État indépendant, tandis que les Africains avaient des États –les entités coloniales existantes sur lesquelles les Européens exerçaient leur domination– et ils réclamaient l'indépendance de ces entités, pour qu'elles puissent devenir des nations ». (P. Bohannon et Philip Curtin, 1973, p. 87). Faire des États africains des nations, c'est parvenir à fédérer cet agrégat d'ethnies au sein de communautés homogènes, où tous seront animés par la volonté de vivre ensemble, à travers la poursuite d'un idéal commun, conscients qu'ils sont de leur identité historique. Et pour y parvenir, les pères des indépendances africaines demeuraient fermement convaincus que le parti unique constituait la voie idéale. Les États, nouvellement indépendants, assumait-on, ne pouvaient se payer le luxe d'un pluralisme politique qui mettrait à mal leur cohésion, du fait des divergences qui en découlent.

Mais, très vite, les partis uniques « vont se muer en partis-États ». (M. B. Doucouré, 2000, p. 9). Le glissement qui s'opère du parti unique au

parti-État se traduit par un certain nombre de travers et de dérives ayant marqué de leur sceau les populations africaines, trois décennies durant. Si ces travers et ces dérives révèlent les « maladies infantiles de l'indépendance », (René Dumont, 1962, p. 87), il convient tout de même de rappeler qu'après environ trois décennies de pratique du parti unique, ils avaient atteint un degré de maturité tel que les ravages qu'elles ont occasionné n'ont pas fini de marquer les consciences.

La caractéristique fondamentale de la mutation du parti unique en parti-État est que « le parti contrôlait l'État. Tout partait du président fondateur et tout y ramenait : « Un seul chef, un seul parti, une seule nation ! » ». (P. J. Hountondji, 1997, p. 121). Le parti-État, c'est donc à la fois la mainmise du parti sur l'État et l'omniprésence, sinon la « sacralisation du chef ». (P. J. Hountondji, 1997, p. 122). À tout point de vue, ni le parti, ni son chef, par ailleurs, chef de l'État, n'étaient subordonnés à l'État. Bien au contraire, celui-ci était sous leur domination. Disons donc les choses d'un trait : le lendemain des indépendances africaines consacre l'avènement de la dictature, au sens où le parti et son chef concentrent entre leurs mains tous les pouvoirs, les exerçant sans partage.

C'est dans cette logique qu'il convient de comprendre la révolution dahoméenne. Faute d'avoir pu traduire le slogan : « Pouvoir... au peuple ! Pouvoir... au peuple ! Tout le pouvoir... au peuple ! » dans les faits, la révolution se révèle *in fine* comme « une rupture manquée ». (P. J. Hountondji, 2000, p. 185). Le peuple dahoméen en fera les frais, à travers : « la confiscation des libertés démocratiques, l'évolution vers un régime de terreur, la violation de plus en plus grave des droits de l'homme, la corruption généralisée et le développement d'une culture d'impunité, puis la crise financière de l'État, la faillite économique du régime, entraînant sa faillite politique, ... ». (P. J. Hountondji, 2000, p. 186).

La montagne aura donc accouché d'une souris. Les bonnes professions de foi du 26 octobre 1972 n'auront été que de vaines promesses qui n'ont duré que le temps de leur annonce. Les révolutionnaires dahoméens, comme bien d'autres avant eux, et même après eux, sous d'autres cieux, se sont heurtés aux dures réalités de la gestion de la chose publique. Face à cet échec, ils ne peuvent que faire leur *mea-culpa* pour jeter les bases de la démocratie, à travers la Conférence nationale des forces vives de la nation, qui s'est déroulée, à Cotonou du 19 au 28 février 1990. Celle-ci a consacré l'avènement d'« une transition pacifique vers un régime de démocratie pluraliste ». (P. J. Hountondji, 2000, p. 186). Une fois encore, le Bénin s'inscrivait dans la logique de la révolution permanente. Mais, comment comprendre la révolution au regard de la démocratie actuelle ?

3. Du sens de la révolution au miroir de la démocratie actuelle

Le parti-pris, manifesté par Hountondji, à l'égard des révolutionnaires du 26 octobre 1972, tient moins de sa volonté de trahir sa fidélité à l'égard des principes démocratiques et de l'établissement de l'État de droit, que son désir de saluer chez eux la restitution du pouvoir au peuple. Le slogan : « Pouvoir... au peuple ! Pouvoir... au peuple ! Tout le pouvoir... au peuple ! » ne souffre, à ce titre, d'aucune ambiguïté. Il traduit clairement la volonté manifeste des révolutionnaires d'instaurer la démocratie, remplaçant ainsi le peuple au cœur du jeu politique. Car, très souvent, les politiques semblent oublier que leurs actions n'ont de sens et de portée que de par leur capacité à répondre favorablement aux attentes du peuple. Beaucoup de leaders, sous les tropiques, feignent d'ignorer qu'on ne gouverne pas pour soi ou pour ses proches, mais d'abord et avant tout pour le peuple. Pour ne l'avoir pas compris, certains y ont laissé leur vie, quand d'autres ont été contraints à l'exil, soit des suites d'un coup d'État militaire, soit des suites d'une rébellion armée.

La révolution, là où elle a lieu, se donne pour tâche de faire de la démocratie une réalité. C'est pourquoi, tout en plaidant pour une réelle indépendance induite par la révolution, P. J. Hountondji (1973, p. 25) estime « qu'au même titre que l'indépendance, la démocratie est possible ». La démocratie n'est pas souhaitable, encore moins envisageable, mais se révèle à l'horizon des possibilités des États africains. Mais, plus de trois décennies après l'ouverture démocratique en Afrique subsaharienne, le bilan reste des plus mitigés. Au regard de la marche de la démocratie actuelle, s'impose à nous la nécessité de l'analyser à la lueur des exigences de la révolution.

Il n'y a de développement que d'homme, a-t-on coutume de dire. De ce fait, si la révolution se donne pour tâche de conduire vers le progrès ou le développement, elle doit viser en priorité la restauration de la dignité de l'individu, et, au-delà de celle de la communauté ou de la nation dans son ensemble. En réalité, tout homme, quel qu'il soit, est porteur de dignité et de valeurs. L'article 1^{er} de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ne proclame-t-il pas la liberté inhérente à la nature humaine ainsi que l'égalité de tous les hommes en dignité et en droits ?

On ne saurait, par conséquent, négocier la dignité humaine, au risque de vider l'existence elle-même de tout contenu, de tout sens. R. Ginio (2002, p. 133) souligne à ce propos que la Révolution nationale française, initiée par l'administration coloniale, entre 1940 et 1943,

« a accordé une place primordiale à l'enfance et à la jeunesse, qui constituent, à ses yeux, les éléments les plus sains de la nation. N'ayant pas été corrompus par les valeurs républicaines, les jeunes, filles et garçons, sont considérés comme le premier instrument de la renaissance de la France, dont l'avenir semble dépendre de la santé mentale et physique des enfants de la Révolution nationale ».

Le réalisme incline à concevoir que la démocratie africaine, de ses premiers balbutiements à sa jeunesse actuelle, n'a pas toujours su hisser la valeur et la dignité de la personne humaine au-dessus de toute autre considération. Il faut l'avouer, l'ouverture démocratique va de pair avec les violations répétées des droits de l'homme. Certes, le peuple est sollicité au moment des consultations électorales, qui passent pour être le seul réel indice de la démocratie en Afrique, mais, passé le temps du vote, le peuple en général, et l'individu en particulier ne semblent toujours pas bénéficier d'une réelle considération aux yeux des politiques, et notamment des élus. Où est donc le supposé pouvoir que la révolution fût censée accorder au peuple ? Bien au contraire, « en Afrique, chaque homme politique se considère comme un renard tandis que le peuple, ce prétendu « phénix des hôtes » de l'État, ce « corbeau » des fables de la Fontaine, s'entre-déchire pour un pseudo-fromage qu'il ne mangera pas, probablement qu'il ne verra jamais ». (S. Diakité, 2014, p. 43). Cette relation du politique au peuple dénote tout simplement, aux dires de Diakité, de la trahison et de l'hypocrisie.

Par ailleurs, la révolution, comme l'a souligné avec insistance Hountondji, devait coïncider avec la fierté retrouvée. Celle-ci devait s'incarner dans une forme de nationalisme et de patriotisme élégant, à mille lieues du chauvinisme et de la xénophobie. C'est en cela qu'il résume l'indépendance. La véritable indépendance, au-delà des symboles, est celle qui doit permettre aux États africains de s'assumer pleinement dans une relation d'égal à égal avec leurs partenaires étrangers. La nécessité de cette indépendance s'est davantage accrue à l'heure de la mondialisation galopante où chacun est tenu d'apporter quelque chose. C'est le rendez-vous du donner et du recevoir. Malheureusement, on déplore, à longueur de journée, et au fil des ans, le retard économique de l'Afrique. Toute chose qui sclérose sa réelle participation au banquet international, étant en quête permanente des moyens de son épanouissement, des conditions de sa survie de la part de l'étranger. Peut-on raisonnablement parler de fierté, dans ces conditions ? Peut-on, en toute bonne foi, revendiquer, à cor et à cri une réelle indépendance, aux yeux des autres parties du monde, notamment des ex-puissances coloniales ?

En tout état de cause, il faut l'avouer, la démocratie actuelle, tout en conviant les citoyens au vote, par intervalles de temps réguliers, peine à atteindre ses propres objectifs. Le pouvoir qu'elle est censée donner au peuple, dans l'optique de sauvegarder la dignité humaine, n'est que de façade. L'indépendance des États africains demeure des plus problématiques, car faute d'une distribution équitable des richesses, le pouvoir continue d'arborer les habits de mendiant, posture fustigée par Hountondji.

Conclusion

Il ressort de la présente réflexion que les maux de la société dahoméenne, en douze ans d'indépendance, ont révélé avec acuité l'urgence de la révolution. Loin de se rallier à la cause des militaires qui se sont emparés du pouvoir, Hountondji salue plutôt chez eux leur volonté d'opérer une rupture radicale avec le passé, après plus d'une décennie d'instabilité due à l'incompétence des civils. Dans une atmosphère socio-politique délétère, où les élites dahoméennes continuaient d'entretenir une mentalité de colonisé, toujours subordonnées à l'ex-puissance coloniale, Hountondji ne peut que se réjouir de l'avènement de la révolution.

Toujours est-il que les fruits n'ont pas su tenir la promesse des fleurs. Une fois à la tâche, les révolutionnaires ne se montreront pas à la hauteur des attentes et des espérances du peuple. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, ils se sont laissés aller au jeu de la politique politicienne, sacrifiant en cela les intérêts du peuple, de leurs concitoyens, au profit des leurs propres. Le peuple pâtira, en effet, des dérives dictatoriales et fascisantes de la révolution, qui après avoir opté pour socialisme et le marxisme-léninisme, finit par devenir son bourreau. En réalité, la révolution n'aura tout simplement été qu'un rendez-vous manqué avec l'histoire. C'est pourquoi, en 1990, sous la pression populaire et, au regard des bouleversements qui surviennent dans le monde, le régime révolutionnaire fera sa propre mue, à travers la Conférence nationale des forces vives du Bénin. Celle-ci creusera les sillons qui mèneront, par la suite, vers un régime de démocratie pluraliste.

Pourtant, à l'heure de la démocratie actuelle, le bilan semble des plus contrastés. Les exigences de la révolution peinent à être satisfaites car, l'indépendance, la fierté et la dignité de la personne humaine, et au-delà, des peuples africains, dans leur ensemble, demeurent plus qu'hypothétiques. Pour l'essentiel, la démocratie se réduit, sous nos cieux, aux consultations électorales périodiques qui, en fin de compte, éludent consciemment l'essentiel : la promotion de la dignité et de la valeur de la personne humaine ainsi que les droits qui s'y trouvent associés.

Face à une telle situation, il importe de comprendre que la révolution doit être considérée comme une quête permanente. Conçue sous l'angle d'une rupture radicale avec l'antique ordre des choses, elle ne saurait en tout état de cause, s'estomper. Elle est, par conséquent, inscrite dans le temps et dans la durée. Ce qui est en jeu, c'est la reconquête de la dignité ontologique propre. Pour parvenir à ses fins, elle se doit, à cet effet, de tenir compte des particularités culturelles spécifiques aux peuples d'Afrique. Il faut, de ce fait, rompre avec les solutions d'emprunt ou les solutions importées, ou encore parachutées, qui ont suffisamment fait la preuve de leurs limites. C'est le lieu d'interpeller toutes les consciences africaines afin que chacune, à son niveau, se sente concerné par le sort du continent, d'où la nécessité d'une lutte collective et démocratique.

Références bibliographiques

- ARAB-OGLY Edward, 1967, « La révolution socialiste et la mystification pseudo-révolutionnaire », *L'Homme et la société*, n° 5, pp. 29-45.
- BOHANNAN Paul et CURTIN Philip, 1973, *L'Afrique et les Africains*, Paris, Les Éditions Inter-Nationales.
- COUTU Benoît, 2019, « Idée de révolution et faire révolutionnaire chez Cornelius Castoriadis », *Cahiers Société*, n° 1, pp. 192-205.
- DIAKITÉ Samba, 2011, *Philosophie et contestation en Afrique. Quand la différence devient un différend*, Paris, Les Éditions Publibook.
- DIAKITÉ Samba, 2014, *Politiques africaines et identités – Des liaisons dangereuses*, Saguenay, Les Éditions Différence Pérenne.
- DOUCOURÉ Mohamed Bachir, 2000, « La démocratisation à la sauce africaine, presque dix ans déjà ! Les paradoxes africains », *D + C Développement et Coopération*, n° 1, pp. 8-13.
- GINIO Ruth, 2002, « Les enfants africains de la Révolution nationale : la politique vichyssoise de l'enfance et de la jeunesse dans les colonies de l'AOF (1940-1943) », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 4, n° 49-4, pp. 132-153.
- GUILLEBAUD Jean-Claude, 1999, *La refondation du monde*, Paris, Les Éditions du Seuil.
- HOUNTONDJI Paulin Jidenu, 1973, *Libertés – Contribution à la Révolution Dahoméenne*, Cotonou, Les Éditions Renaissance.
- HOUNTONDJI Paulin Jidenu, 1997, *Combats pour le sens – Un itinéraire africain*, Cotonou, Les Éditions du Flamboyant.
- HOUNTONDJI Paulin Jidenu (dir.), 2000, *Économie et société au Bénin : le Bénin d'hier à demain*, Paris, Les Éditions L'Harmattan.

- KANT Emmanuel, 1991, *Réponse à la question : Qu'est-ce que les Lumières ?*, traduit de l'allemand par Jean-François Poirier et Françoise Proust, Paris, Les Éditions Flammarion.
- MOREL Olivier, 1994, « Un monde à venir – entretien avec Cornelius Castoriadis », [En ligne], http://1libertaire.free.fr/castoriadis_06.html, consulté le 27 juin 2022 à 3 h 22 mn.
- SARR Felwine et SAVOY Bénédicte, 2017, *Restituer le patrimoine africain*, Paris, Éditions Philippe Rey / Les Éditions du Seuil.
- SEDEGNAN Ebénézer Korê et ALLOCHEME Olivier Djidénou, 2021, *Histoire des coups d'État au Dahomey (1963-1972)*, Paris, Les Éditions L'Harmattan.

3

L'INTERVENTIONNISME D'ÉTAT A L'ÉPREUVE DE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL AU BÉNIN SOUS LE RÉGIME RÉVOLUTIONNAIRE (1979-1989)

Raoul Fagnon HOUINDO¹ & Gédéon Roland KIKI²

¹Groupe de Recherche sur l'Histoire des Economies des Sociétés
Africaines (GRHESA), UL

²Laboratoire de recherche Rétrospective-Afrique (LabRA), UAC
houindof@gmail.com

Résumé

Le 30 novembre 1972, dans un Discours-programme, le nouveau régime issu du coup d'Etat du 26 octobre 1972 annonce la prise en charge progressive par l'Etat des secteurs vitaux de l'économie. Pour les nouvelles autorités en effet, l'absence de l'Etat dans les secteurs vitaux de l'économie laissés au monopole des sociétés métropolitaines, est la principale raison du difficile décollage de l'économie nationale. Une politique interventionniste devient alors la condition *sine qua non* pour la mise en valeur rapide de ses ressources en vue du développement et de l'indépendance véritable du pays. Dans un bilan à mi-parcours à la fin des années 1970, les autorités appuyées par la Banque Mondiale concluent à des résultats globalement négatifs. Alors, les recommandations vont dans le sens du retrait pur et simple de l'Etat et/ou de la diminution de sa participation dans les entreprises publiques. Cette mesure qui est censée permettre à ces entreprises, à court, moyen et long termes, de donner toute la mesure de leur capacité remet en cause de facto, le fondement de la politique économique de l'Etat révolutionnaire. Ce travail vise à analyser les réalités de la gouvernance économique de l'Etat socialiste de 1979 à 1989. La méthodologie adoptée pour l'atteinte de cet objectif consiste à exploiter des enquêtes orales et la documentation écrite : documents d'archives (rapports, lois, ...) et travaux scientifiques (articles, mémoire). En dépit du maintien de l'idéologie socialiste, l'Etat s'est lancé dans des réformes structurelles du secteur public qui ont abouti à une politique de désengagement au pas de charge dans les années 1980.

Mots clés : Interventionnisme, ajustement structurel, régime révolutionnaire, Bénin.

Abstract

On November 30, 1972, in a Keynote Speech, the new regime resulting from the October 26, 1972 putsch announced the progressive takeover by the State of vital sectors of the economy. For the new authorities, in fact, the absence of the State in the vital sectors of the economy left to the monopoly of metropolitan companies, is the main reason for the difficult take-off of the national economy. An interventionist policy then becomes the sine qua non condition for the rapid development of its resources with a view to the development and the true independence of the country. In a mid-term review at the end of the 1970s, the authorities supported by the World Bank concluded that the results were generally negative. So the recommendations goes in the direction of the pure and simple withdrawal of the State and/or the reduction of its participation in public companies. This measure, which is supposed to allow these companies, in the short, medium and long term, to give the full measure of their capacity, de facto calls into question the foundation of the economic policy of the revolutionary state. This work aims is to analyze the realities of the economic governance of the socialist state from 1979 to 1989. The methodology adopted to achieve this objective consists of using oral surveys and written documentation: archival documents (reports, laws, ...) and scientific work (articles, dissertation). Despite the maintenance of the socialist ideology, the State embarked on structural reforms of the public sector which culminated in a policy of rapid disengagement in the 1980s.

Keywords: Interventionism, structural adjustment, revolutionary regime, Benin.

Introduction

Le 26 octobre 1972, le Bénin connaissait son cinquième coup d'État réussi. Les nouvelles autorités, dans un discours-programme annoncent le 30 novembre 1972, la prise en charge progressive par l'État des secteurs vitaux de l'économie laissés jusque-là au monopole des sociétés métropolitaines. C'est l'amorce de la politique interventionniste qui devient alors pour l'État, l'indispensable mesure pour le développement économique du pays. Le 30 novembre 1974, Ces nouvelles autorités proclament officiellement le marxisme-léninisme¹ comme idéologie de

¹ C'est une doctrine de la lutte idéologique qui combine les idées de grands penseurs tels Marx et Lénine sur l'organisation et le fonctionnement de la société, en occurrence la société révolutionnaire. Elle est apparue à la fin des années 1950. Selon cette doctrine, la meilleure organisation politique est un parti de masse, un parti avant-gardiste, un guide constitué des militants aguerris. Elle édite des normes et méthodes d'éradication ou d'élimination de courants contestataires.

gestion politique et le socialisme scientifique¹ comme voie de développement. Alors, tout le secteur bancaire et les sociétés d'assurance notamment furent nationalisés. L'État crée aussi une kyrielle de sociétés d'État. Il accapare toute la vie économique. Dans un état des lieux à la fin des années 1970, les autorités appuyées par la Banque Mondiale concluent à des résultats globalement négatifs. Pour corriger le tir et permettre à ces entreprises de donner, à court, moyen et long termes, toute la mesure de leur capacité, l'État béninois, sans véritablement renoncer de façon officielle à sa politique interventionniste se lance, à partir de 1979, dans des réformes sur fond d'ajustement structurel. Cette politique d'ajustement structurel connaît son apogée en 1989 avec la souscription du Bénin aux ajustements structurels des institutions financières internationales. Eu égard à cette donne, quelles sont les réalités afférentes à la politique interventionniste de l'État béninois entre 1979 à 1989 ? Ce travail vise à analyser les faits marquants de la politique de « toujours plus d'État » au Bénin de 1979 à 1989. La démarche méthodologique adoptée pour l'atteinte de cet objectif consiste à exploiter les résultats de la confrontation des sources orales et celles de la documentation écrite. Comme outil de collecte, nous avons utilisé des guides d'entretien. La technique employée pour la collecte est la technique boule de neige. La collecte des informations orales a été effectuée auprès des acteurs, notamment les anciens ministres de l'économie et des finances, des acteurs politiques, le personnel de l'administration des impôts, des universitaires, des commerçants, etc. La documentation écrite comprend les documents d'archives (rapports, lois, ...), travaux scientifiques (articles, mémoire) et quelques ouvrages portant sur la vie économique mais aussi politique du pays. Nous avons exploité des informations sur le cadre réglementaire de la politique économique appliquée par l'État béninois d'alors, les actions des pouvoirs publics. Ces informations collectées sont passées au crible de la critique interne et externe qui a permis de construire un discours

¹ Le socialisme est une théorie du mouvement révolutionnaire, un instrument essentiel pour la transformation du mouvement ouvrier en force révolutionnaire. Il est scientifique parce qu'il n'est pas à la portée de tout le monde. C'est l'œuvre des intellectuels qui établissent les fondements puis les communique à des gens (représentants de la masse) capables de l'introduire dans la masse. Le socialisme vise essentiellement à transformer les structures politique, économique et sociale de la société en vue de l'instauration d'une justice sociale dont l'égalité et la liberté sont les deux fondements essentiels. Cela passe par l'abolition de la propriété individuelle des moyens de production et leur étatisation au plan économique. Au plan politique, le socialisme est un système qui ambitionne l'éradication du système représentatif censitaire et l'ouverture des institutions parlementaires aux gens les défavorisés en vue de faciliter les réformes sociales.

historique cohérent. Les résultats ainsi obtenus de cette démarche sont structurés en trois grandes parties. La première est consacrée à la nature de la politique de l'État béninois en 1979. La deuxième examine la remise en cause de cette politique (1979-1982). La troisième partie analyse les tenants et les aboutissants de la nouvelle donne économique à partir de 1982.

1. La politique économique du Bénin en 1979 ou l'interventionnisme en question

Au cours des trois premières décennies de l'indépendance, le Bénin a connu au plan économique, une politique interventionniste. Suivant cette politique, seul l'État, c'est-à-dire le gouvernement, l'administration et ses agents, peut servir de moteur dans le processus de modernisation économique. Mais qu'est-ce qui fonde cette politique, héritage du système colonial dans le Bénin indépendant ?

1.1. Les fondements de la politique interventionniste de l'État

Pendant un peu plus d'une décennie après l'indépendance, les entreprises publiques étaient le parent pauvre de la vie économique du Dahomey. En effet, pour développer l'économie du jeune état indépendant, les pouvoirs publics s'appuient très peu sur les entreprises publiques. Dans un état des lieux présenté sur la question, F. C. Adékountè, (1996, p. 22-23) justifie cette gestion en ces termes :

« [...] de 1960, année de son indépendance du pays, à 1972, les liens avec la puissance étrangère n'ayant pas été complètement rompus, la politique économique du pays était une politique quasi libérale bien qu'elle n'ait pas été officiellement proclamée avec une intervention limitée de l'État dans la vie économique et une forte présence des grandes compagnies notamment françaises dans les secteurs du commerce, des banques, des assurances. ».

Le secteur public, très résiduel à l'époque¹, était conçu pour suppléer les entreprises privées largement dominées par les sociétés étrangères notamment françaises, dans les domaines où celles-ci apparaissent défaillantes² (C. Monteiro, 1982, p. 22). Ainsi, dans ce contexte où le commerce international du pays est largement sous le monopole des intérêts étrangers, avec des ressources aléatoires, l'État connaissait en

¹ En 1972, le Dahomey comptait une douzaine d'entreprises publiques (F. C. Adékountè, 1996, p. 22)

² La quasi-totalité des entreprises publiques de la décennie de l'indépendance du Dahomey sont du domaine agricole, l'industrialisation étant quasiment absent et les autres secteurs d'activités étant déjà occupé par les sociétés étrangères.

permanence, un déficit budgétaire chronique (F. C. Adékountè, 1996, p.22). En l'absence donc de l'accumulation et par conséquent, de l'investissement, il n'était pas possible de conduire efficacement une politique de développement du pays. Tel est le diagnostic fait par le régime révolutionnaire né du coup d'État du 26 octobre 1972. C'est dans ce contexte qu'il travaille à accroître l'intervention de l'État dans la vie économique du pays à partir de 1974.

1.2. La mise en œuvre de la politique interventionniste de l'État en 1974

Le 30 novembre 1972, dans un Discours-programme, le nouveau régime annonce « la prise en charge progressive par l'État des secteurs vitaux de l'économie » (M. Kérékou, 1972). Car, pour ce dernier, l'absence des autorités publiques dans ces secteurs laissés au monopole des sociétés métropolitaines est la principale raison du difficile décollage de l'économie nationale. Une politique interventionniste devient à cet effet, pour les nouvelles autorités, la condition *sine qua non* pour « le développement et l'indépendance du pays et la mise en valeur rapide de ses ressources » (M. Kérékou, 1972). Par cette vision, les pouvoirs publics comptent non seulement réorganiser et diriger l'économie nationale mais aussi, dégager les ressources nouvelles en vue d'avoir, dans un premier temps, un budget de fonctionnement moins aléatoire puis dans un second, un budget d'équipement et d'investissement, instrument par excellence d'une politique de développement viable.

La mise en œuvre d'une telle politique visant l'affermissement de l'indépendance économique vis-à-vis de l'étranger justifie l'orientation socialiste de l'économie nationale en 1974. L'expression de cette décision rendue publique le 30 novembre 1974 se trouve dans la Loi fondamentale du 26 août 1977. Cette loi en effet, en son article 14, dispose que :

« Les objectifs de la politique économique en République Populaire du Bénin sont, à l'étape actuelle, l'organisation et la généralisation de la direction effective de l'État révolutionnaire dans l'économie, l'industrie, les finances, le commerce, le transport et les secteurs vitaux [...]. »

L'ordonnance n° 74-75 du 16 décembre 1974 régissant les rapports entre l'État et les sociétés d'État et celles dans lesquelles l'État a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion constitue le cadre normatif de cette politique économique. Cette ordonnance permet aux pouvoirs publics de prendre une série de mesures à savoir : la prise en charge des secteurs vitaux contrôlés jusque-là gardés par les intérêts étrangers notamment les banques et sociétés d'assurances ;

l'accroissement de la participation de l'État dans les entreprises déjà en activité ; la transformation de services publics en offices ou en sociétés d'État ; le démembrement de sociétés d'État ; la création de nouvelles sociétés et le réaménagement de sociétés existantes. Grâce à ces mesures, le secteur public connaît un boom exponentiel. Selon F. C. Adékountè, (1996, p. 26),

La croissance du secteur fut si rapide qu'en 1980, le portefeuille de l'État était constitué de cent vingt (120) entreprises publiques et semi-publiques dont soixante (60) entreprises de dimension nationale et soixante (60) sociétés provinciales couvrant presque tous les secteurs d'activité.

Le secteur public béninois devient hypertrophié. Mais, cette importante extension du secteur, en dépit des intentions nobles à son initiative et de la détermination des pouvoirs publics, n'a pas abouti à des résultats à la hauteur des espoirs placés en elle.

2. La remise en cause de la politique interventionniste (1979-1982)

Les autorités béninoises créent en 1979, la Commission Nationale des Bilans pour examiner la situation financière des entreprises publiques. Son rapport sera suivi de ceux de deux autres commissions entre 1980 et 1982. Sur demande des autorités béninoises, la Banque Mondiale apporte son assistance en réalisant, entre 1982 et 1983 une évaluation du secteur public béninois. Cette évaluation aboutit à un constat globalement négatif. Grosso modo, les différents rapports concluent à la détérioration continue des performances des entreprises publiques.

2.1. Les raisons de la remise en cause de la politique interventionniste

Le diagnostic fait état de ce que les mauvaises conditions de création de ces entreprises ; le cadre institutionnel et réglementaire inapproprié et leur mauvaise gestion sont les causes essentielles des mauvaises performances enregistrées (F. C. Adékountè, 1996, p. 47-48). Ces rapports sont unanimes sur les mesures à prendre : le retrait pur et simple de l'État et/ou la diminution de sa participation dans lesdites entreprises. Cette mesure qui est censée permettre, à court, moyen et long terme à ces entreprises, de donner toute la mesure de leur capacité, remet en cause de facto, le fondement juridique de la politique économique de l'État révolutionnaire.

Par ailleurs, dans la logique de redressement de l'État, le gouvernement convoque au palais de la République du 6 au 14 octobre 1979, une

conférence des cadres. Cette Conférence élitiste¹ évalue le chemin parcouru avec l'application du socialisme. Au cours de cette assise d'intellectuels, les langues se sont déliées. Les débats ont été francs et véridiques. Loin de la myopie intellectuelle qui pourrait être la conséquence de la peur d'une éventuelle répression d'une nature quelconque, les cadres civils et militaires établissent un diagnostic réaliste de la situation financière et économique du pays en général et des entreprises d'État en particulier. En témoigne cette quintessence des débats que présente A. L. Agoli-Agbo, (2000, p. 132) :

Tout en saluant certaines des mesures prises par le GMR dans le respect des objectifs définis dans le discours programme du 30 novembre 1972, la Conférence des cadres constatait toutefois que, la proclamation bureaucratique du marxisme-léninisme comme idéologie d'État, et la confiscation du pouvoir par un parti minoritaire avait conduit à la substitution du programme économique du PRPB au discours programme du 30 novembre 1972 ; et du coup, à des escalades se traduisant notamment par :

- la multiplication des structures inopérantes telles que les régies et sociétés provinciales, les sociétés d'État et autres institutions, créées selon des schémas préétablis et conformément à des modèles étrangers, sans analyses préalables et sans égards aux conditions de notre pays ;

- la confusion entretenue dans les services et unités de production, entre structures politiques et structures administratives, entraînaient des conflits d'attribution entre le Comité de défense de la révolution et direction, et par la voie de conséquence une baisse de la productivité.

Les cadres soulignaient également la bureaucratisation excessive de la gestion des entreprises et services publics, les lenteurs administratives résultant de la superposition de nouvelles procédures aux anciennes déjà passablement lourdes. L'élite dénonçait enfin l'interférence fréquente des échelons supérieurs de l'administration ou du parti (ministre, comité central), dans les domaines qui relevaient de la gestion courante.

En dépit de ce diagnostic des cadres de la politique dirigiste telle que pratiquée jusque-là qui, a priori, au regard des réalités patentées de la situation, devait être gardé de tout soupçon d'éreintement, le gouvernement s'est juste contenté de quelques limogeages des directeurs

¹ Les participants sont essentiellement des responsables des ministères, des sociétés d'État, des services provinciaux, des membres du Conseil National de la Révolution et des membres des forces armées béninoises.

généraux de sociétés d'État, de la création d'un nouveau ministère chargé de l'inspection des entreprises publiques, des mesures fiscales, etc.

2.2. Les mesures de redressement

Ainsi, imbu de son engagement socialiste, l'État tente, dans un premier temps, de réformer le système dirigiste par de petites retouches. La prise de l'ordonnance 79-32 du 16 juin 1979 est plus qu'illustratif. En effet, en lieu et place d'une véritable politique de désengagement, on assiste plutôt, à des réformes au niveau de l'appareil de direction dans le secteur en cause. Ce que d'aucuns ont qualifié de « mesures de redressement ». L'ordonnance 79-32 renforce la responsabilité des ministres dans les sociétés placées sous leur tutelle. Par exemple, le ministre devient le président du Conseil d'Administration des sociétés d'État ou mixte sous sa tutelle. Aussi l'exécutif décide-t-il de réduire les crédits alloués aux entreprises publiques ou semi-publiques.

Ces mesures se sont révélées très insignifiantes face à l'ampleur des dégâts du début du naufrage du navire PRPB. En 1982, le président Mathieu Kérékou (A. L. Agoli-Agbo, 2000, p. 132) lui-même se rend à l'évidence en constatant « une production nationale très faible, un commerce extérieur déséquilibré, des difficultés de trésoreries des banques nationales et la diminution des moyens de l'État ». La dégradation continue de la situation économique et financière des entreprises d'État et par conséquent, de l'État lui-même, amène les pouvoirs publics à reconsidérer les recommandations des différents rapports des commissions d'évaluation de la politique économique créées entre 1979 et 1982, y compris celui des experts de la Banque Mondiale (1982-1983).

3. Les ajustements structurels à partir de 1982

S'étant rendu à l'évidence de la pertinence des recommandations des rapports des institutions de Bretton Woods après examen de la situation, l'Assemblée Nationale Révolutionnaire adopte le 30 décembre 1982, la loi n°82-008 régissant les rapports entre l'État, les offices, les sociétés d'État, les sociétés d'économie mixte et celles dans lesquelles l'État a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion. Ce texte est un catalogue de mesures de restructuration du secteur des entreprises publiques et/ou semi-publiques mettant l'accent sur la nécessité pour l'État de reformer le secteur.

3.1. Les fondements de la politique d'ajustement structurel

La solution de « toujours plus d'État » adoptée par les pouvoirs publics pour hâter l'indépendance économique du pays qui tardait à devenir réalité, entraîne une croissance continue des charges publiques qui, au cours des années 1980, débouche sur un bilan catastrophique. Évoquant les résultats de l'interventionnisme d'État au Dahomey-Bénin, C. Monteiro, (2001, p. 248) écrit : « Pendant cette période, [...] les comptes des entreprises publiques, comme le budget de l'État béninois ou la balance des paiements, se soldaient par des déficits vertigineux. Au gouffre financier, s'ajoute le poids social des structures administratives », l'État béninois étant le premier employeur direct et indirect par excellence.

Les pratiques déviantes à l'instar des détournements de deniers publics, les concussions... émergent et innervent toute l'administration, donnant naissance à un fléau fait de corruption généralisée sur fonds d'impunité que B. Chérigny, (1987, p. 241) qualifie de « maladministration ». Dans son incapacité à gérer les dégâts causés par le dirigisme autocratique caractérisé par le clientélisme, l'État se réapproprie les recommandations des institutions de Bretton Wood et y a eu recours pour leur mise en œuvre. Pour son assistance, la Banque mondiale demande aux autorités publiques béninoises d'amputer les programmes d'investissement, de limiter les transferts aux entreprises publiques et de désengager les services publics (C. Monteiro, 2001, p. 248). Les négociations entre les deux parties débutent en juillet 1988. Le 29 mai 1989, le Bénin s'engage dans la voie "incontournable" du Programme d'Ajustement Structurel.

La situation économique et financière du Bénin à la fin de la décennie 1980 se trouve propice à l'application de cette « recette magique » montée par les institutions jumelles de Bretton Wood contre l'état de décrépitude générale et généralisé des économies des sous-développés. Le PAS, repose sur des éléments fondamentaux mais purement théorique qui, à l'analyse, met l'État seul sur le banc des accusés au sujet du marasme économique des pays. En effet, pour ces institutions financières internationales, à l'origine des problèmes, il y a l'État rendu responsable de tous les maux dont souffre l'économie ; car, c'est lui qui, en croissant excessivement alourdit les dépenses publiques et aggrave ses déficits budgétaires. C'est aussi l'État qui fausse les mécanismes du marché et aggrave les distorsions de l'économie en subventionnant certains produits de grande consommation. C'est enfin lui qui maintient en survie des entreprises non rentables et engage une pléthore de fonctionnaires (C. Monteiro, 2001, p. 217).

Cette perception, du reste théorique mais solide (M. Diouf, 1985), des raisons de la déconfiture des économies africaines, en plus de poser la nécessité d'une mesure visant l'équilibre budgétaire, remet à l'ordre du jour, la question du libéralisme économique. C'est pourquoi, au terme du document signé entre les institutions financières internationales et le Bénin en mai 1989, il y est écrit que :

« Au cours de la période couverte par le programme [(1989-1991)], les autorités gouvernementales poursuivront la mise en œuvre du programme de réorganisation du secteur parapublic dont les objectifs sont de réduire le portefeuille des participations de l'État par des fermetures, des fusions ou des privatisations et d'établir la viabilité des entreprises publiques restantes grâce à des programmes de redressements individuels. Le gouvernement a, par ailleurs, décidé de ne pas créer de nouvelles entreprises publiques au cours de la période couverte par le programme, exception faite de prises de participation minoritaires éventuelles dans les secteurs stratégiques importants pour la reprise économique. ».

Le programme de réorganisation des entreprises mis en œuvre par les autorités béninoise entre 1982 à 1989 est caractérisé presque essentiellement par des fermetures des entreprises concernées.

3.2. Une mesure radicale de désengagement au pas de charge

Le Programme d'Ajustement Structurel oblige en fait, les autorités publiques béninoises à créer les conditions en vue de l'instauration entre autres, d'une économie de marché à travers un programme de libéralisation et de réorganisation des entreprises publiques. C'est dans ce cadre que les décrets n° 88-351 du 2 septembre 1988, n° 89-15 du 23 janvier 1989 et celui n°90-195 du 20 août 1990 portant respectivement, procédure de privatisation du secteur public, création de la commission d'évaluation des offres de privatisation et création d'un fonds de privatisation ont été adoptés. Ils visent à régler et à assurer la transparence et la rigueur dans le processus de privatisation. Il se dégage de ces textes quatre formes de privatisation : la privatisation complète, la privatisation partielle, la location gérance ou gérance libre et le contrat de gestion. La privatisation complète permet à l'État de se désengager complètement en cédant à des privés la totalité de sa participation dans une entreprise publique ou semi-publique. La privatisation partielle consiste à la diminution de la participation de l'État ou de tout autre organisme public dans une entreprise publique ou semi-publique. Elle peut prendre la forme d'une ouverture de capital au cas où l'entreprise concernée est financièrement ou préalablement assainie ou d'une liquidation suivie de la création d'une nouvelle entreprise ayant un objet similaire dans laquelle la participation

de l'État est réduite. La troisième forme concerne la location gérance ou gérance libre qui permet à l'État de donner en location, le patrimoine d'une entreprise publique à des privés qui en assurent la gestion à leur profit, moyennant une redevance ou un loyer à verser à l'État. L'ultime forme, le contrat de gestion consiste à ce que l'État confie la gestion d'une entreprise publique à un privé moyennant une rémunération en contrepartie des services rendus. Ces mesures comprennent la privatisation, la liquidation, la mise en gérance, etc. Leur mise en œuvre effective permet aux pouvoirs publics, six ans après (1982-1989), de privatiser ou de liquider une vingtaine de sociétés d'État comme le présente le tableau suivant.

Tableau 1 : État de la politique de désengagement de l'État entre 1982 et 1989

N° d'ordre	Années	Entreprises/sociétés	Secteur d'activités	Formule appliquée
1	1982	Trans Bénin	Transports	Liquidation pure et simple
2		Céramique industrielle du Bénin (CIB)	Industrie	
3	1986	Office Béninois pour l'Action Rurale (OBAR)	Agriculture	
4		Office Béninois des Arts (OBEAR)	Arts et culture	
5		Société Béninois de Distribution des Matériel Scolaires (SODIMA)	Commerce	
6		Société Générale du Commerce du Bénin (SODECOB)	Commerce	
7		Société Nationale des Fruits et Légumes (SONAFEL)	Agro-industriel	
8		Transport Aériens du Bénin (TAB)	Transports	
9	1987	Société d'Alimentation Générale du Bénin (AGB)	Commerce	
10		Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA)	Finances	
11		Office Nationale de Pharmacie du Bénin (ONAPHARB)	Santé	
12		Société Nationale de Transit et de Consignation (SONATRAC)	Transports	
13		Société de Transit et de Consignation du Bénin (SOTRACOB)	Transports	

14	1988	Office Béninois du Cinéma (OBECI)	Information/loisir	
15		Société pour le Ravitaillement des Navires (RAVINAR)	Transports	
16		Société Nationale de Construction et des Travaux publics (SONACOTRAB)	Travaux publics	
17		Société Nationale d'Équipement (SONAE)	Commerce	Liquidation-création
18		Industrie Béninoise de Textiles (IBETEX)	Industrie	
19		Société Nationale de Gestion Immobilière (SONAGIM)	Travaux publics	Liquidation pure et simple
20	1989	Office Béninois d'Informatique	Finances	

Réalisation : R. F. Houindo et G. R. Kiki, octobre 2022 à partir des données d'enquête de terrain.

Le tableau renseigne sur la formule utilisée par les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de leur politique de désengagement. De 1982 à 1988, l'État se désengage de dix-neuf entreprises. A l'exception de deux entreprises¹, toutes les autres ont été simplement et purement liquidées. Les résultats escomptés se font toujours attendre. Le vote de la loi n° 88-005 du 26 avril 1988, relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques n'a pu améliorer les choses. Aidée par le contexte international marqué aussi par une crise économique aigue, la crise des entreprises publiques béninoises devient une crise nationale, une crise à multiples facettes, par conséquent, une crise d'État. Alors, la solution la plus efficace était le désengagement de l'État. En dépit des nombreuses formes de la politique de désengagement, la priorité a été donnée à la forme radicale et ce, en un temps record de 1982 à 1989. Les raisons d'un tel choix sont multiples.

D'abord, au regard des réalités économiques et financières des entreprises et les conditionnalités et échéanciers fixés par le PAS, la

¹ La Liquidation-création est une forme de désengagement qui consiste pour l'Etat, à se désengager d'une entreprise tout en s'associant avec un privé en vue de la création d'une nouvelle société toujours dans le même secteur. La nouvelle société ainsi créée ne garde aucun lien avec son prédécesseur même si elle bénéficie de certains de ses actifs. C'est la transformation d'une entreprise publique en une entreprise privée ou semi-publique. C'est donc une formule qui permet à l'Etat de garder un droit de regard sur les activités du secteur concerné. Elle a été appliquée en 1988 à la Société Nationale d'Équipement (SONAE) et l'Industrie Béninoise de Textiles (IBETEX).

priorité a été de liquider purement et simplement les entreprises non viables. En effet, nombres des entreprises béninoises dans les années 1980 sont des entreprises « mort-nées » : elles fonctionnaient alors sans capital social ou au mieux, avec une partie du capital social prévu au moment de leur création. Elles ne disposent donc pas de moyens pour la mise en œuvre de leur politique. Les entreprises provinciales de l'époque en sont la plus parfaite illustration. Aussi, plusieurs des entreprises publiques dans la même période avaient cessé de fonctionner. Trop endettées, elles ont maintes fois consommé leur capital social. Elles sont pour la plupart en cessation de paiement. Selon F. L. Adékountè, (1996, p. 91), les entreprises liquidées devaient, à la veille de leur liquidation (30 juin 1988), à la Banque Béninoise pour le développement (BBD) et la Banque commerciale du Bénin (BCB), cinquante-un milliards deux cents millions (51 200 000 000) de francs CFA. Par ailleurs, il urge de laisser aussi aux privés, les secteurs non stratégiques. Les entreprises ayant subi cette forme radicale de privatisation interviennent dans des secteurs qui peuvent être gérés par les privés sans grandes difficultés pour l'État. C'est le cas de SOBEMAC, Société Béninoise de Matériaux de Construction. Ainsi, le choix de la liquidation pure et simple apparaît comme imposé par la conjoncture.

Conclusion

En décembre 1989, une rencontre conjointe des principales institutions d'État décide de mettre fin à la confusion organique entre l'État et les partis politiques et corrobore le retrait pur et simple de l'État des domaines vitaux de l'économie entamé en 1982. En effet, en 1979, une conférence des cadres entreprend une évaluation à mi-parcours de la politique de « Tout État ». Cette évaluation relève plusieurs irrégularités dans la mise en œuvre de la politique interventionniste d'État et des actes de mauvaise gestion. Cette constatation est corroborée par des missions des institutions financières internationales au début des années 1980. Alors sans renier officiellement et publiquement son orientation socialiste, l'État s'est unilatéralement lancé dans une politique d'ajustement structurel en 1982. Cette politique lui permet, entre autres, de réformer l'organisation et le fonctionnement des entreprises publiques, de diminuer sa participation dans ces dernières et/ou de liquider certaines dont leur opportunité et pertinence restaient à démontrer. En 1989, cette politique a permis déjà à l'État de revoir ses rapports avec les entreprises publiques mais aussi et surtout d'en liquider environ une trentaine. La mission des institutions de Breton Wood, fidèles à la « recette magique » de ces dernières en vogue à l'époque, encourage l'État béninois dans cette lancée. Lorsque, à bout de

souffle, l'État a recours à elles à la fin de la décennie 1980, elles n'hésitent pas à poser sous forme de conditionnalité, la nécessité pour l'État de continuer à diminuer considérablement sa participation à la gestion des entreprises publiques et/ou de s'en retirer purement et simplement.

SOURCES ET ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

1- Sources orales : Liste sélective des informateurs et quintessence de leurs informations.

N° d'ordre	Nom & prénoms	Age	Statut	Date et lieu d'entretien	Quintessence de l'information
1	AHOUANS-SOU René	78	Enseignant, ministre sous la révolution, membre du comité préparatoire de la Conférence nationale	23 novembre 2021 à Cotonou	- L'atmosphère sociopolitique à la fin des années 1980. - Les problèmes économiques du Bénin dans les années 1980. - L'organisation de la conférence nationale. - La vie politique depuis 1990.
2	ELEGBE Amos	79	Acteur politique, ancien ministre, ancien conseiller spécial du président de la République	22 novembre 2021 à Cotonou	- La période révolutionnaire. - La vie politique et économique au Dahomey-Bénin de 1960 à 2011
3	IGUE John	70	Universitaire, Directeur fondateur du LARES	23 avril 2021 à Cotonou	Les défis de développement du Dahomey indépendant ; les options économiques.
4	KAKAÏ GLELE Gratien	76	Ancien ministre de l'économie	6 juin 2021 à Cotonou	- Les effets des PAS sur les finances publiques au Bénin. - La corruption depuis 1990.
5	KPOGBOZA N Marcel	52	Agent de la direction des impôts	21 Janvier 2022 à Cotonou	- Effets des privatisations sur les recettes publiques.

					- Les effets des PAS sur la gouvernance économique et financière du Bénin.
6	LAWANI Mariam	69	Commerçante au marché Dantokpa	21 mars 2021 à Cotonou	- Le climat des affaires au Bénin de la période révolutionnaire à nos jours.
7	MONTEIRO Célestin	65	Universitaire, spécialiste du droit public	22 avril 2021 à Cotonou	- Les entreprises publiques au Bénin de 1960 à 1989, - La gestion des recettes publiques au Bénin de 1960 à 1989 - Les ajustements structurels avant et après l'adoption du PAS
8	SOVIDE Pierre	70	Agent d'ASECNA à la retraite	25 janvier 2022 à Abomey-Calavi	- L'application des mesures d'austérités sous le président Zinsou (1968-1969). - La répression dans les années 1980. - Affaire le marabout Cissé, affaire Hamani Tidjani.
9	TODJINOU Pascal	77	Responsables syndicaliste	28 décembre 2021 à Porto-Novo	- La lutte syndicale au Bénin depuis l'indépendance
10	TOKPONON Fidèle	39	Inspecteur de l'enseignement primaire	22 mars 2021 à Porto Novo	Appréciation globale de la gouvernance au Bénin depuis l'indépendance

2- Éléments de bibliographie

- ADEKOUNTE L. Fatiou, 1996, *Entreprises publiques béninoises : la descente aux enfers*, Cotonou, Flamboyant.
- AGOLI-AGBO I. Albéric, 2000, *Une banque au service du développement du Bénin : la Banque béninoise du développement (1954-1989)*, mémoire de maîtrise d'Histoire, UAC, FLASH, DHA.
- AKINDE R. Robert, 2012, (dir.), *Les acquis économiques du Bénin de 1960 à 2010*, Paris, l'Harmattan.

- CHERIGNY Bernard, 1987, « Essai de réflexion conceptuelle sur les notions de sous-administration et de maladministration », Paris, Recueil Penant.
- DIOUF Mokhtar, 1985, « Les fondements théoriques des politiques d'ajustement structurel du FMI dans les pays sous-développés », *Afrique et Développement*, n°1-2, vcol.1, Dakar, CODESRIA.
- LEMON William Idelphonse, 1994, *Les banques privées dans le développement économique du Bénin : un demi-siècle d'histoire de l'économie du Bénin héritier du Dahomey*, Cotonou, Imprimerie L. D. WHANNOU.
- MONTEIRO Célestin, 1982, *Les entreprises publiques au Bénin*, thèse de 3ème cycle en droit public, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- MONTEIRO Célestin, 2001, *L'impact des programmes de l'ajustement structurel sur le droit financier béninois*, Thèse de doctorat d'Etat en droit public, Université Montesquieu-Bordeaux IV.

L'EXPÉRIENCE ÉCONOMIQUE SOCIALISTE EN RÉPUBLIQUE DU BENIN SOUS LE RÉGIME DU PRPB : DES ESPOIRS DÉÇUS (1974-1989)

A. Dieudonné AWO

Enseignant-chercheur au département d'Histoire et d'Archéologie
(DHA)

Université d'Abomey-Calavi (UAC)
awomania@yahoo.fr

Résumé

L'expérience économique socialiste vécue de 1974 à 1989 est diversement appréciée par la population béninoise. Les uns regrettent les actions ayant favorisé le plein-emploi et la prospérité économique. Les autres dénoncent le siège des unités productives par la présence étouffante d'un État-providence (*Welfare state*) dictatorial et liberticide. Cet article vise à analyser les raisons de la nouvelle option économique, les réformes opérées et les retombées sociales induites sur la période 1974-1989. Les informations tirées des sources et ressources consultées sont complétées par les entretiens réalisés grâce à la méthode de la boule de neige sont soumises aux techniques de traitements quantitatif et qualitatif. Il résulte qu'en 1974, le socialisme scientifique fut la meilleure option pour sortir le pays de la crise. La machine productive lancée à l'aide de la Politique Nouvelle d'Indépendance Nationale a conforté l'économie dont le taux de croissance réelle atteignit 6% en 1981. À partir de 1982, l'économie socialiste en gestation amorça une marche à reculons dont les conséquences sociales ont entraîné son abandon au profit du néolibéralisme en février 1990.

Mots-clés : Bénin, Socialisme scientifique, structures économiques, croissance, crise sociale.

Abstract

The socialist economic experience lived in Benin from 1974 to 1989 is variously appreciated within the national public opinion. Some people regret this interventionism that has promoted full employment and economic prosperity. Others denounce the siege of productive units by the stifling presence of a

dictatorial and liberticidal welfare state. This article aims to analyze the reasons for the new economic option, the transformations carried out and the social consequences induced over the quinquennate (1974-1989). The information drawn from the sources and resources consulted is supplemented by that collected from interviews carried out using the snowball method and then subjected to quantitative and qualitative processing techniques. As a result, in 1974, scientific socialism became the best option to get the country out of economic distress. The productive machine set in motion under the impetus of the New National Independence Policy made it possible to relaunch the economy, the real growth rate of which reached 6% in 1981. From 1982, the socialist economy under construction began a backward movement, the social consequences of which led to its abandonment in favor of neoliberalism in February 1990.

Keywords: Benin, Scientific socialism, economic structures, growth, social crisis.

Introduction

La décennie 1960 marque l'indépendance de plusieurs colonies d'Afrique de l'Ouest sous domination étrangère, française surtout¹. Cette libération politique en cascade n'a guère été suivie du relâchement des liens économiques qui tiennent ces colonies attachées à leur Métropole. En dépit de leur indépendance politique, ces jeunes États à économies désarticulées et politiquement affaiblies, continuent de négocier la survie au moyen de logiques économiques inadaptées à leurs réalités endogènes.

Le Dahomey indépendant le 1^{er} août 1960 a évolué dans la même logique car douze ans après sa libération du joug colonial, les accords de coopération pris avec la France de manières sibyllines constituent le cadre légal justifiant la présence directe de la France dans les affaires intérieures du pays. Les intérêts économiques français sont fortement protégés dans ce pays où la baisse continue des cours mondiaux des oléagineux crée un déficit permanent de la balance des paiements et fragilise l'économie nationale fondée sur l'exportation de dérivés du palmier à huile. L'expansion des dépenses publiques dans cet univers nauséux a généré des crises financières que les gouvernements se sont attelés à juguler en s'attaquant au pouvoir d'achat des travailleurs. Selon A. S. Assouto (2018, p. 17), « Ces travailleurs mobilisés dans de puissants syndicats engagé, contre ces pouvoirs politiques, un bras de fer à la mesure des ponctions faites sur leurs revenus ». Ces tensions politiques entretenues sur la décennie 1960-1970 ont débouché sur des coups d'État répétés dont les

¹ Au nombre des colonies françaises ayant accédé à la souveraineté internationale en 1960, on peut citer le Sénégal, le Togo, le Bénin, le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Cameroun.

cinq réussis portèrent au pouvoir des hommes qui n'avaient autre ambition que de jouir des privilèges accordés aux administrateurs coloniaux (A. F. Iroko, 2001 : 123). Après le coup d'État du 26 octobre 1972, de jeunes officiers prirent le pouvoir et s'engagèrent à rompre avec les liens séculaires de dépendance pour enfin offrir au pays la chance d'assumer un destin autonome et responsable. Mais le socialisme scientifique choisi par les militaires en 1974 permit-il de sortir le Bénin du sous-développement en 1989 ? Telle est la question principale autour de laquelle ce travail est structuré.

Cet article se propose d'analyser quinze ans d'expérience socialiste au Dahomey/Bénin (1974-1989) pour y ressortir les réussites (1974-1982) et en révéler les déboires (1982-1989) sans occulter les causes profondes qui les ont portés. Dans cette logique, des documents de la période sont dépouillés aux Archives Nationales à Porto-Novo. Des ouvrages généraux et spécifiques sont consultés et toute la série du journal officiel "*Éhuzu*" est exploitée. La masse de données obtenues de ces nombreuses sources et ressources bibliographiques et complétées par des thèses et mémoires existants sur la période d'étude sont traités de différentes manières. Les données chiffrées sont rangées dans des tableaux statistiques, converties en pourcentage et en indices simples puis traduites en divers graphiques. Les informations qualitatives sont apurées à la lumière des témoignages recueillis des informateurs identifiés à l'aide de la technique de la boule de neige. Ces matériaux ainsi mobilisés et soumis à des traitements spécifiques autorisent une étude en trois parties. La première partie présente les conditions favorables au changement de cap économique en 1974. La deuxième apprécie les réussites de l'économie socialiste béninoise (1974-1982) et la dernière met en lumière les déboires de cette expérience économique nationale unique (1983-1989).

I. Conditions d'émergence de l'économie socialiste au Bénin (1972-1974)

Dès leur installation au pouvoir le 26 octobre 1972, les jeunes *putschistes* installent le Gouvernement militaire révolutionnaire (GMR) qui lance une profonde réforme économique du pays (S. Assouto, 2018 : 14) à travers trois actions de grandes envergures :

1.1. Le balisage politico-idéologique de l'économie nationale (1972-1975)

A la différence de ses aînés, le Président Mathieu Kérékou, crée, le 6 novembre 1972, une Commission nationale spéciale¹ pour élaborer le programme d'orientation des actions projetées. Le 18 novembre 1972, la Commission rend ses conclusions appelées "Politique nouvelle d'Indépendance nationale" (CNSOTJPNIN, 1973) à son commanditaire qui y tire les grandes lignes de son discours-programme prononcé devant un impressionnant parterre de responsables à divers niveaux le 30 novembre 1972. « *La branche ne se cassera pas dans les mains du Caméléon* », cette incantation introductive inattendue prononcée sous l'approbation bruyante de tous (A. S. Akindès, 2017 : 45), annonça le profond diagnostic ci-après :

« La caractéristique fondamentale et la source première de l'arriération de notre pays est la domination étrangère. L'histoire de cette domination est celle de l'oppression politique féroce, de l'exploitation économique éhontée, de l'aliénation culturelle avilissante, de l'épanouissement stupide des contradictions interrégionales et intertribales et de la dégénérescence morale sans pareil. Mais aussi l'histoire de la longue lutte du peuple militant de notre pays qui, le 26 octobre 1972, marque une rupture radicale avec le passé et amorce une politique nouvelle d'indépendance nationale dont la base et la finalité restent ses intérêts et sa personnalité. » (P. J. Hountondji, 2000, p. 185).

Face à ce diagnostic courageux, le militaire-président de la République entreprit la thérapie de choc par laquelle il entendait réorganiser les structures économiques du pays et l'appareil d'État pour « réaliser dans notre pays une société où il fait bon vivre parce que chacun y pourra disposer du minimum nécessaire pour une vie décente ». En 1974, le président prononça au pied de la majestueuse statue du roi résistant anticolonialiste *Gbêhanzin* à *Goho* (Abomey), le discours d'orientation nationale. Ce discours condamna les idéologies esclavagistes, féodales, coloniales et néocoloniales célébrant l'oppression et l'exploitation de l'homme par l'homme puis choisit le marxisme-léninisme comme « philosophie et guide de l'État révolutionnaire » et le socialisme scientifique comme « voie de développement historiquement juste » et sans laquelle il n'y aura pas possibilité de développement rapide dans la

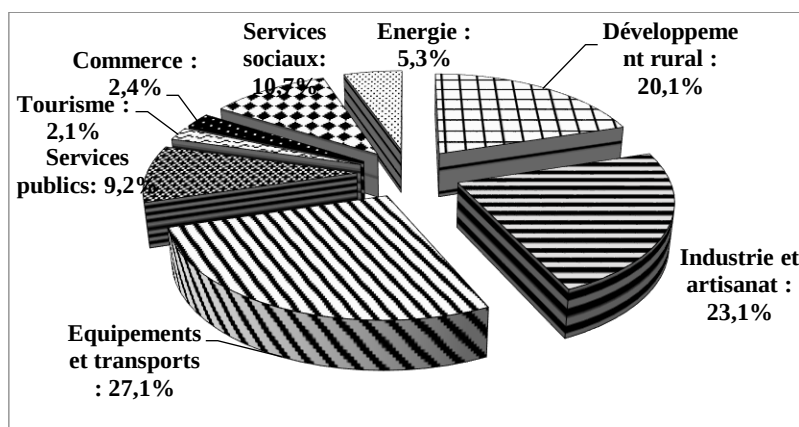
¹ Commission faite des Organisations des travailleurs et des jeunes massivement investie par les militants du Front d'Action commun des Étudiants et Élèves du Nord (FACEN), de l'Union générale des Étudiants et Élèves du Dahomey (UGEED) et de la Ligue nationale de la Jeunesse patriotique (LNJP).

dignité et l'indépendance nationale. Pour assumer ces choix idéologique et économique, le GMR définit des tâches urgentes à accomplir par les « amis et alliés de la Révolution du peuple dahoméen¹ » en lutte ouverte contre les « ennemis de la Révolution² » entretenus par les officines étrangères, la bourgeoisie politico-bureaucratique et la féodalité traditionnelle. Le 30 novembre 1975, le pays passe de la République du Dahomey à la République populaire du Bénin. Le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) naît et prend la direction de l'État, de sa Révolution et de toutes les institutions relevant de lui. En somme, pendant trois années consécutives (1972-1975) les problèmes économiques du pays sont, pour la première fois, profondément diagnostiqués. Le choix économique convenable à leur solution est opéré et l'instrument politique de contrôle des actions à mener est mis en place.

1.2. La planification de remise en cause économique

Deuxième levier d'appui du Président dans sa volonté de rompre avec le legs colonial, la planification accoucha de deux plans de développement économique et social par lesquels les crédits injectés dans les différents secteurs économiques sont répartis tels que précisé par le graphique 1 ci-dessous.

Graphique 1 : Répartition des investissements dans les différents secteurs (1978-1987)



Source : Tableau conçu de F. GODIN, 1986, p. 36 et de RPB, 1983, p. 72.

Les infrastructures, les équipements de transports et de communication sont en tête avec 27,1 % des crédits. Ils sont suivis du secteur industriel

¹ Il s'agit des paysans, des ouvriers de tous genres, des soldats, des officiers, des intellectuels patriotes et d'autres couches sociales intermédiaires non liés à l'étranger.

² L'impérialisme international et ses valets locaux.

doté de 23,1 % des intentions de financement. Le secteur agricole figure au troisième rang avec 20,1% des prévisions de dépenses, devant les services sociaux (10,7 %), l'administration publique (9,2 %), l'énergie (5,3 %), le commerce (2,4%) et le tourisme (2,1 %). Ces plans n'avaient aucune ambiguïté relative à la stratégie de développement économique devant conduire à la rupture des structures ainsi que des conditions coloniales de production (F. Godin, 1986 : 33). À côté des plans, l'État crée trois banques qui apportent leur soutien financier à un secteur spécifique de l'économie nationale.

1.3. Des banques étatisées et spécialisées dans leurs activités

Jusqu'en 1972, les banques opérant au Dahomey ont évolué dans un climat de "laisser-faire" favorable au financement des activités économiques rentables à court ou à moyen terme. Les secteurs demandeurs d'importants investissements à long terme, (l'agriculture et l'industrie), étaient parents pauvres de leurs services. La prise en charge des secteurs vitaux de l'économie, dès 1973, permit de nationaliser le réseau bancaire à 100 % et les trois nouvelles banques d'État s'engagèrent aux côtés d'un secteur économique précis. La Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA)¹ établit les Caisses régionales de Crédit agricole mutuel (CRCAM) dans les six provinces du pays en 1977. En 1978, elle parachève sa structuration pyramidale en implantant des Caisses locales de Crédit agricole Mutuel (CLCAM) dans les communes et s'érige en un véritable organe central du système de crédit agricole du Bénin comme l'indique le graphique 2 ci-dessous.

7 915 millions de F.CFA sont injectés par la CNCA dans le secteur agricole entre 1976 et 1983. Les sociétés d'État et les organismes provinciaux² gérant les grandes exploitations agricoles publiques y sont majoritaires (46,3 %). Les producteurs individuels obtinrent 44,2 % des crédits. Malgré le détournement d'une bonne partie à des fins non-agricoles³, ce fut la première fois qu'une institution financière accordât une aussi grosse part de crédits aux producteurs individuels. Les fermes d'État

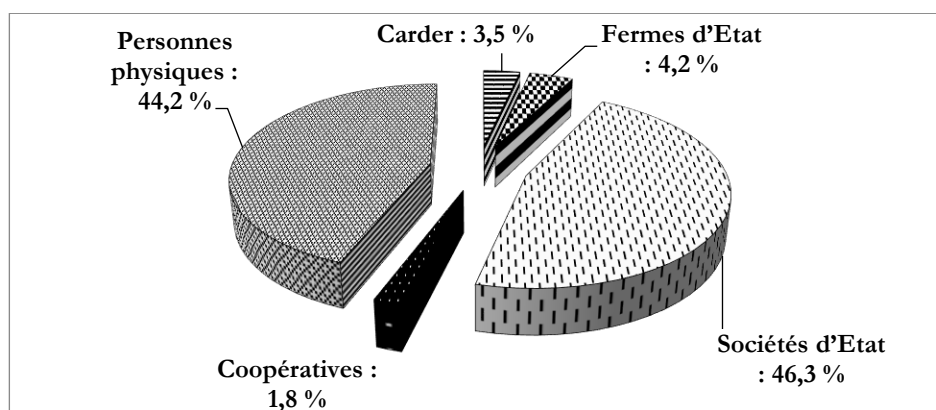
¹ Elle est créée par ordonnance n° 76-31 du 11 juin 1976.

² Il s'agit, entre autres, de la SONAFEL, de la SONIAH, de SOBEPALH, de SONAGRI, de SODERA, de la SONAPECHE, de la SNAFOR, de la SONAPRA et de la SOPROVA dont nous présentons le détail des crédits reçus au cours de la période dans le tableau en annexe.

³ De nombreux fonctionnaires (enseignants, militaires, agents de santé, des Postes) y souscrivirent, soit pour réaliser leur habitation, soit pour s'équiper en appareils électro-ménagers ou en meubles ou encore pour s'acheter une moto.

en reçurent seulement 4,2 % des engagements, suivies des CARDER (3,5 %) et des organisations coopératives (1,8 %).

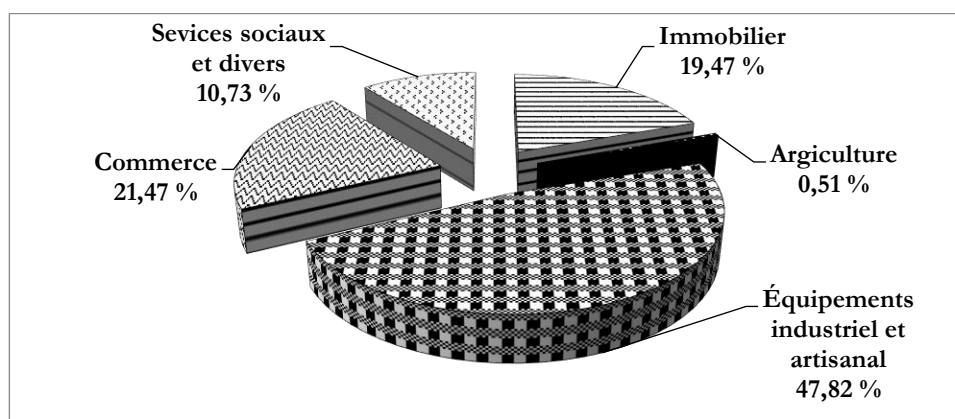
Graphique 2 : Répartition des crédits de la CNCA par bénéficiaires de 1976 à 1983 (en %)



Source : Informations tirées des archives de la CNCA.

La Banque Dahoméenne de Développement (BDD) devenue Banque Béninoise de Développement (BBD) en 1975 fournit les efforts présentés au graphique 3 ci-dessous pour faire de l'industrie le moteur du développement national tel que décider en 1972.

Graphique 3 : Répartition des crédits de la BBD par secteur de 1974 à 1983 (en %)



Source : A. L. AGOLI-AGBO, 2000, p. 82.

Selon la priorité accordée au secteur secondaire dans la nouvelle orientation économique nationale, les secteurs industriel et artisanal prirent

47,82 % des crédits. Les activités commerciales absorbent 21,47 % des engagements (contre à peine 7 % au cours de la période 1960-1975) et les crédits sociaux passèrent à 10,7 %. Ne pouvant rompre subitement avec sa tradition immobilière, elle consacra 19,47 % des prêts à ce volet loin de l'agriculture restée parente pauvre des crédits libérés (0,51 %) du fait de la présence de la CNCA. L'expansion industrielle devrait désormais se faire dans la stricte vision de son intégration à l'agriculture.

Les investissements de la Banque commerciale du Bénin (BCB), "épine dorsale" de la croissance économique du pays (A. L. Agoli-Agbo, 2000, p. 83), évoluèrent de 10,7 % en 1976 à 59 % en 1979 et irriguèrent plusieurs sociétés commerciales d'État : la SONACEB, la SONIB, la SONIAH, les Régies provinciales d'Approvisionnement et de Commerce (RAC) et les sociétés provinciales de transport qui s'en servirent pour renouveler leurs parcs.

Au total, de 1972 à 1982, l'État béninois voulut rompre avec le néocolonialisme dévastateur de l'économie nationale. Ainsi, il planifia ses actions, mobilisa ses forces productives et organisa les structures financières nationales qui intervinrent, chacune, dans un secteur économique précis. Ces différentes mesures impulsèrent de grandes mutations à relents socialistes devant extirper le pays du sous-développement.

2. Expériences socialistes du développement au Bénin : 1974-1989

La Politique nouvelle d'Indépendance nationale s'est traduite dans les faits par une action simultanée et vigoureuse dans tous les secteurs d'activités économiques.

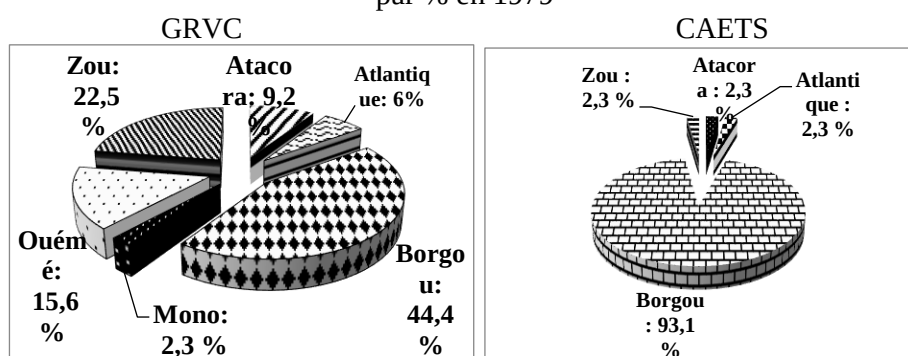
2.1. La structuration socialiste de la production agricole

La socialisation du développement du Bénin s'est traduite, dans le secteur agricole, par le lancement d'une Campagne nationale de Production agricole visant à atteindre l'autosuffisance alimentaire et à assurer un surplus agricole exportable consistant et permanent par l'association de toutes les couches sociales aux activités rurales. Cette vaste opération de retour populaire à la terre évolua en deux phases. La première prit corps par la mise en place de 397 "Clubs 4D¹" (B. Lahouin, 2004, p. 66). Ces Clubs sont renforcés par les Groupements Révolutionnaires à Vocation Coopérative et des Coopératives agricoles

¹ Club de jeunes ayant pris "Démocratiquement la Décision de faire leur Devoir pour un réel Développement du pays", ils étaient de véritables unités pré-coopératives ayant regroupé près de 9 985 jeunes déscolarisés (de 14 à 17 ans) en proie à l'exode rural.

expérimentales de Type socialiste dont le maillage territorial est présenté ci-dessous, pour une meilleure collectivisation des terres et une application rigoureuse des techniques agricoles modernes grâce à un encadrement permanent des masses paysannes et une programmation scientifique des travaux agricoles.

Graphique 4 : Maillage territorial des GRVC et CAETS par province et par % en 1979



Source : Données issues de deux tableaux présentés par I.R.J. AGBANDE et alii, *op cit*, 1979, pp. 100 et 101.

La seconde phase de l'opération impliqua tous les services publics, les sociétés d'État et d'économie mixte, les entreprises publiques, les garnisons, les établissements scolaires et universitaires dans la production. Des fermes d'État sont installées sur 3 000 ou 5 000 ha à *Massi-Lomè* et à *Samiondji* (province du Zou), à *Amanzoun* (Province de l'Ouémé) et à *Kpinnou* (province du Mono) et gérées par la SONAGRI¹ pour servir de moteur à la croissance agricole². Les fermes des CARDER établies sur 1000 ha chacune dans les six provinces du pays étaient des centres de production à organisation scientifique. On y utilise des moyens et des techniques modernes, y conseille les semences améliorées, recommande les meilleurs itinéraires techniques et vulgarise les nouvelles méthodes culturales³. Les militaires des différentes garnisons sont retournés à la terre avec les moyens logistiques conservés dans les casernes en cas de guerre

¹ Société Nationale pour le Développement de la Production Agricole.

² L'implication des différentes structures publiques dans la nouvelle dynamique de production suscita la création de la Société Nationale pour le Développement des Fruits et Légumes (SONAFEL), de la Société Nationale d'Irrigation et d'Aménagement Hydro-Agricole (SONIAH) et de la Société Béninoise de Palmier à Huile (SOBEPALH) pour assurer la pérennité des cultures sur les anciens périmètres d'Etat.

³ Il s'agissait du labour à plat, de la pratique de l'assolement et de la maîtrise des techniques de conservation des récoltes.

(bulldozers, Tracteurs, etc.). Grâce à la réforme qui fait de "l'École nouvelle" une "unité de production", les écoles primaires, les CEMG¹, les Lycées et les entités universitaires avaient leurs champs et leurs enclos d'élevage. L'État fixait les superficies à emblaver par chaque service public et ses agents y travaillaient parallèlement à leurs obligations administratives. Les responsables des structures identifiaient les cultures à pratiquer et les recettes issues des récoltes servaient aux investissements d'intérêt commun². À partir de 1975, toutes les structures sociales furent "révolutionarisées", des producteurs individuels jusqu'aux sociétés agro-industrielles en passant par les "Clubs 4D", les fermes d'État, les Groupements coopératifs, les garnisons, les établissements scolaires et universitaires puis engagées dans la production agricole.

2.2. Les mutations pour l'intégration de l'industrie à l'agriculture

L'idée de réaliser une synergie entre les secteurs industriels et agricoles de sorte qu'après lui avoir livré les matières premières, l'industrie puisse procurer à l'agriculture les outils modernes et les intrants adaptés aux conditions agro-pédologiques nationales transparut dans le plan triennal d'État 1978-1981. La concrétisation de la nouvelle vision exige des outils institutionnels et juridiques pour favoriser l'expansion du tissu industriel national. Dans cette logique, la Direction de l'Industrie naît pour mieux appliquer la politique de l'État en matière d'industrialisation. Elle reçut l'appui financier nécessaire au développement de l'appareil productif du Fonds National d'Investissement. Ainsi, des unités industrielles capables de jouer leur partition dans l'édification d'une économie prospère de type socialiste sont créées. En amont comme en aval de la production agricole, la COBEMAG³ et l'usine de mélange d'engrais chimique de Godomey⁴ sont implantées. En aval de la production, les industries des corps gras, les industries textiles et d'autres agro-industries⁵ s'établirent dans la chaîne de valorisation des produits agricoles sur place aux fins de modifier la structure des échanges commerciaux du pays dont l'État prit le monopole pour parachever l'effort d'édification de l'économie de type socialiste au Bénin.

¹ Collège d'Enseignement Moyen Général.

² Ouverture de cantines, création de crèches, organisation de fêtes annuelles, attribution de reconnaissances, etc.

³ Coopérative Béninoise de Matériel Agricole.

⁴ Elle bénéficia d'un prêt de 1,7 milliards de F.CFA que la Banque Française du Commerce Extérieur, des Montages et des Equipements accorda à l'Etat béninois.

⁵ Les plus importantes sont la BENINOISE, La Société Sucrière de Savè et l'usine de concentré de tomate et de jus de mangue de Natitingou.

2.3. Le monopole d'État sur le commercial extérieur

La commercialisation des produits agricoles donnait lieu au "pillage" des masses paysannes et à la ruine des économies rurales même après les indépendances africaines. Jusqu'en 1975, la collecte et l'exportation des produits du cru étaient encore le chou gras des sociétés privées étrangères au Bénin. L'État n'y assurait qu'une infime part qu'il discute avec des commerçants locaux en quête, eux aussi, d'émergence sociale. La réorganisation de cette activité au profit des producteurs et de l'État fit naître de nouvelles structures commerciales. Les RAC¹ puis les SOPROCA² contrôlaient les circuits commerciaux intérieurs et assuraient la redistribution plus ou moins équitable des produits vivriers pour éviter des crises alimentaires dans certaines régions du pays. A en croire G. I. Maffon (1991, p. 47), la SONACEB³ était créée par décret n° 75-218 du 15 juin 1975 pour réduire l'influence des sociétés étrangères exportatrices et affirmer le monopole d'État sur l'économie nationale en rompant avec l'anarchie et l'exploitation qui y régnaient (I. Agbande et alii, 1979, p. 125). La SONACEB de charge de fixer les prix d'achat aux producteurs avant le démarrage de chaque campagne agricole. Elle finance un dispositif original de collecte⁴ et déploie des agents de conditionnement attestant de la qualité et de la quantité des produits achetés avant leur acheminement dans les magasins de la direction générale ou dans ceux de ses agences établies à l'intérieur du pays.

Au total, les réformes pour impulser une économie socialiste où il fera bon vivre pour chaque Béninoise et chaque Béninois sont opérées dans tous les secteurs productifs du pays. Mais, quel bilan peut-on faire de cette expérience économique socialiste au Bénin ?

3. Bilan de l'expérience économique socialiste au Bénin (1974-1989)

Les nombreuses initiatives du régime du PRPB envisageaient de rompre avec la politique d'arriération économique appliquée jusque-là au Dahomey (MISON, 1977 : 34). Mais, jusqu'en 1989, les sacrifices consentis ne semblent pas être suffisants pour impulser la dynamique de développement souhaitée par les autorités politiques. Ce fut donc une rupture manquée caractérisée par l'inversion de la tendance productive

¹ Régies d'Approvisionnement et de Commercialisation.

² Les Sociétés provinciales de Commercialisation agricole.

³ Société Nationale de Commercialisation et d'Exportation du Bénin.

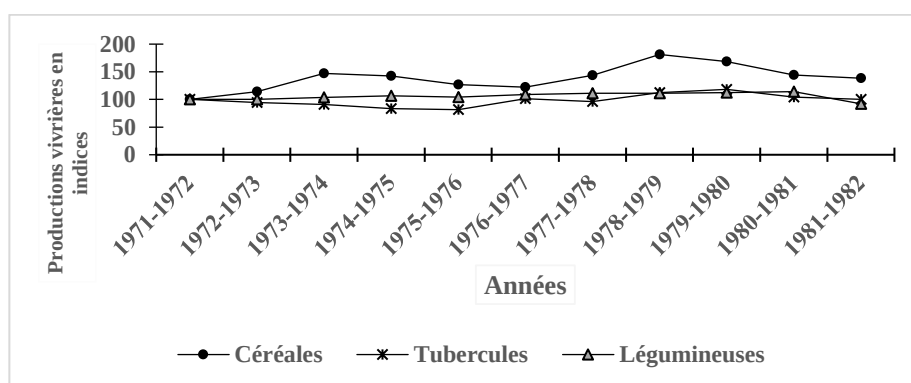
⁴ Ce dispositif est fait des structures publiques, d'organisations coopératives et de prestataires individuels.

agricole, l'échec d'intégration de l'agriculture à l'industrie et la mise à mal généralisée de l'économie nationale.

3.1. L'inversion de la tendance productive dans le secteur agricole

Dès 1972, la maxime consistant à « Investir seulement dans le développement des cultures de rente pour maximiser la production exportable et à laisser les paysans producteurs se débrouiller pour vivre » soutenue par la politique agricole appliquée jusque-là fit place à celle visant à « Nourrir d'abord correctement les populations des campagnes et des villes béninoises avant d'envoyer les surplus exportables à l'extérieur ». Ce revirement de vision productive fit la "gloire" des cultures vivrières en cette décennie d'euphorie économique (1972-1982).

Graphique n° 5 : Évolution indiciaire de la production vivrière au Bénin (1972-1982)



Source : Rapports annuels des campagnes agricoles 1972-1973, 1974-1975, 1977-1978, 1979-1980 et 1982-1982, Archives du MAEP.

• Indices : nos calculs.

La radioscopie autorisée par la révolution d'octobre 1972 et l'identification des causes du mal-être béninois ont suscité le revirement culturel axé sur les produits vivriers (céréales, tubercules et légumineuses) en dépit des obstacles naturels¹ et humains² qui ralentirent la production jusqu'à la campagne agricole 1976-1977. Mais, à mesure que "la mayonnaise productive" reprenait, des rencontres³ périodiques mobilisaient, organisaient et

¹ Une sécheresse quadri-annuelle (1973-1977) s'était manifestée au Bénin au début de la période révolutionnaire. Ceci a amené les populations à surnommer le maïs "Nivaquine".

² Une pénurie artificielle de produits vivriers fut provoquée dans les centres urbains par les grands commerçants locaux taxés de "véreux" par le Président Mathieu KEREKOU.

³ Des séminaires, des séances de formation et de sensibilisation.

disciplinaient toutes les forces populaires afin que, dans la production, les masses paysannes développassent la lutte des classes et aiguisassent leur conception matérialiste du monde. Il leur était aussi dit que dans l'exécution des tâches de la production, le révolutionnaire doit faire davantage d'efforts et ne reculer devant aucun obstacle car, seule la lutte pour la production libère l'homme de la dépendance et garantit son plein épanouissement¹. De plus, le Bénin signa deux accords² de coopération Afrique-Caraïbes-Pacifique – Union Européenne (ACP/UE) et bénéficia, au titre du 4^{ème} et du 5^{ème} Fonds Européen de Développement (FED), d'une aide financière programmable et non programmable de 78 325,6 millions de F.CFA (S. Houangni, 2001, p. 42) qui suppléa aux aides publiques françaises suspendues depuis 1977 et qui pouvaient empêcher l'achèvement de plusieurs projets agricoles dont les produits jouissaient d'une embellie vénale sur les marchés de la sous-région. Cette évolution sensible des prix des produits alimentaires était en grande partie liée à la conjoncture économique favorable dans les pays limitrophes du Bénin au cours des années 70 et 80. En effet, en réponse à la crise monétaire internationale née de la décision américaine du 15 août 1971 de supprimer la convertibilité du dollar en or, les 13 pays de l'Organisation des Pays Producteurs et Exportateurs du Pétrole (OPEP) quadruplèrent le prix du baril du pétrole en 1973. Le premier "choc pétrolier" n'étant pas suffisant pour réajuster leurs recettes à la nouvelle donne économique, ces pays doublèrent le prix du même baril de pétrole (deuxième choc pétrolier) en 1979³. La hausse vertigineuse du prix de cette matière première stratégique profita énormément au Nigeria dont les recettes bondirent de 2,05 milliards de dollars en 1973 à 9,6 milliards de dollars en 1977 (A. B. Amoussou, 2012, p. 125) avec les conséquences sociales subséquentes⁴. Au cours de cette décennie, le Togo rentabilisa son phosphate et le Niger tira bon profit de son uranium. En Côte-d'Ivoire, le prix du cacao augmenta de 300 % entre juillet 1975 et la fin de l'année 1977. Le prix du café

¹ Discours du Chef de l'Etat, le Président Mathieu KEREKOU, le 31 décembre 1976 à l'occasion de sa rencontre avec les jeunes au cours du séminaire pour l'approfondissement du processus révolutionnaire.

² Le premier fut signé le 28 février 1975 et, le second, le 1er janvier 1980.

³ Le prix du baril (environ 159 litres) du pétrole brut passa de 13 dollars en 1978 à 30 dollars en 1979 puis à 35 dollars en 1980.

⁴ La redistribution de cette manne financière inattendue amena les différents Présidents, du Général Yacoubou Gowon à Obasanjo en passant par le Général Murtala, à entreprendre de nombreuses actions à l'égard des populations : réévaluation des salaires des fonctionnaires, paiement d'importants arriérés salariaux aux travailleurs des secteurs publics comme privés et augmentation des subventions financières aux organisations para-étatiques. Cette vaste politique sociale suscita la reconversion de la plupart des paysans nigériens dans les "affaires".

quadrupla dans la même période. La Caisse ivoirienne de Soutien et de Stabilisation des Prix des produits agricoles encaissa 239 milliards de F.CFA en 1977 contre 54 milliards de F.CFA en 1976. La prospérité économique généralisée dans la sous-région accrut la demande en produits vivriers. Les agriculteurs béninois en profitèrent pour exporter d'importantes quantités de piment, de niébé, de cossettes (de manioc et d'igname) et de maïs en direction de tous les marchés demandeurs de la sous-région. Des activités de réexportation portèrent aussi sur les produits de luxe du marché international (le wax hollandais, les dentelles d'Autriche, les boissons alcoolisées, etc.). Ces influences commerciales horizontales dopèrent l'économie nationale qui crût à un taux moyen de 5,6% l'an (A. Ogan, E. Adjovi et M. Laleyé, 2000, p. 24). Cette opportunité commerciale mit l'économie béninoise à l'abri de la crise économique internationale jusqu'en 1982 puisque les recettes nationales crurent à une proportion de 23 % et dégagèrent une épargne d'environ 3,5 milliards en moyenne sur la période 1970-1975 (Th. Houédété, 2000, p. 35).

La prospérité économique de la sous-région impacta aussi positivement le pouvoir d'achat des travailleurs. L'État-providence du PRPB répartissait en Conseil des ministres tous les diplômés sortis de l'Université Nationale du Bénin et des universités étrangères dans la fonction publique. Par ce recrutement direct et sans norme les effectifs dans l'administration publique passèrent de 67 000 en 1990 contre 55 173 en 1980. De nombreuses autres mesures furent prises par l'État pour détendre les rapports sociaux entre l'État employeurs et ses fonctionnaires¹.

Mais, à partir de 1983, les mesures mises en œuvre dans les pays industriels dégagèrent des répercussions négatives sur les pays producteurs du pétrole dont le Nigeria. La morosité économique qui en a résulté s'installa progressivement et déclencha les difficultés économiques du Bénin. Ainsi, l'attention manifestée jusque-là pour les cultures vivrières changea à partir de 1983 au profit du coton qui a ravi officiellement la vedette aux dérivés du palmier à huile dans les exportations nationales en 1975. De plus, il était présenté dans le "Plan Berg" comme étant l'ultime solution à la crise économique béninoise marqué par l'échec de l'intégration du secteur agricole à celui de l'industrie.

¹ Les enseignants des établissements privés confessionnels sont reversés dans la fonction publique. Les 200 agents du développement rural laissés sur le carreau depuis 1977 sont intégrés au budget national. Les salaires sont totalement débloqués et les avancements dus aux travailleurs entre 1966 et 1980 sont systématiquement apurés. L'Etat prit aussi en charge les salaires des 4000 agents des collectivités locales recrutés en 1985.

3.2. De l'échec de l'intégration entre l'agriculture et l'industrie

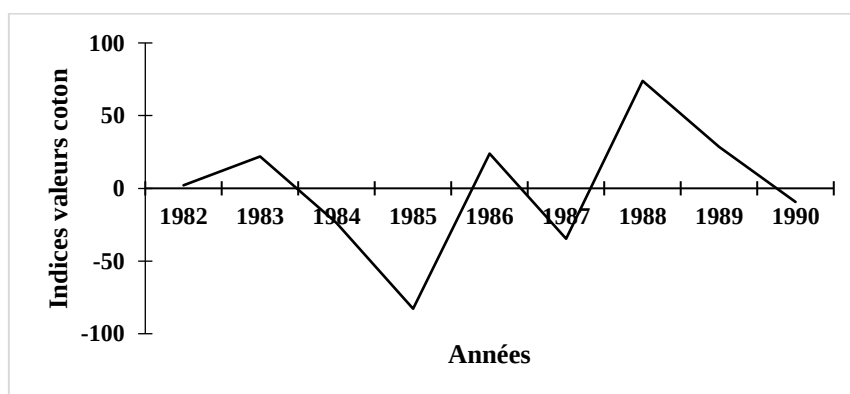
En s'engageant dans la voie socialiste du développement en 1974, les dirigeants de la révolution béninoise voulaient faire de l'agriculture la source de matières premières des unités de transformation locales pour maximiser la plus-value des produits exportés. Mais, les résultats de cette audacieuse politique ne furent pas concluants car l'industrie n'est pas arrivée à fournir les outils et les intrants nécessaires à l'agriculture. L'agriculture aussi a failli dans son rôle de réservoir de matières premières aux unités de transformation de produits agricoles. C'est vrai qu'en amont, la Coopérative Béninoise de Matériels Agricoles et la Société des Engrais du Bénin sont créées pour livrer les intrants pour maximiser la production agricole. Mais la COBEMAG, spécialisée dans la fabrication, l'entretien et la réparation des matériels de la culture attelée, n'a pu couvrir que 27 % des ménages agricoles (MDRAC, 1983 : 39). L'industrie chimique de Dèkounghé est devenue, comme le dit Ph. Hugon (2001, p. 20) « l'un des éléphants blancs de la période révolutionnaire » car n'ayant jamais produit le moindre gramme d'engrais chimique pour nourrir la moindre plante. Du côté des industries de corps gras, la Société Béninoise de Palmiers à Huile traitait les 100 % des régimes de palme réceptionnés. Celle Nationale des Corps Gras assurait le traitement des noix de palme, des palmistes, du karité, du coprah, des arachides et du coton pour y extraire différents types d'huiles : huile de palme, huile palmiste, huile de coprah, huile de graine de coton, huile d'arachide, du beurre de karité et des tourteaux (de palmiste, d'arachide et de karité). Mais, seules l'huile de palme et l'huile de palmiste intervenaient dans la fabrication des savons "*Palmida*", "*Afiavi*" et "*Cob*". Les textiles industries n'avaient guère un traitement meilleur. L'usage du coton-fibres par les quatre principales unités textiles : la SOBETEX, la SITEX, le COTEB et la Société industrielle de Confection n'était que de 8,4 %. La BENINOISE qui était la plus grande brasserie de la gamme des brasseries n'a jamais pu intégrer le mil, le sorgho ou le maïs dans la fabrication de la bière (C. Bibi, 1986, p. 39). Les Grands Moulins du Bénin ne transforment que du blé tendre cultivé dans les pays tempérés. La maïserie implantée à Bohicon depuis 1982 n'a pu avoir l'approvisionnement attendu pour son premier essai de trituration. La SONAFEL ne pouvait mettre du concentré de tomate bon marché sur le marché à cause de l'exiguïté de ses périmètres de l'Atacora et de l'Okpara et du coût de la production. Elle ne pouvait non plus rentabiliser le nectar des mangues qu'elle achetait auprès des producteurs privés dans l'Atacora. L'apport de l'agriculture à l'élevage était également marginal. Sur les 287 885 tonnes de maïs produites au cours de la campagne 1981-1982, seulement 1 999,3 tonnes (soit 0,7 %) étaient livrées aux quatre sociétés

d'élevage¹. Du coup, la SODERA était obligée d'importer 3 518 tonnes de maïs de la Thaïlande pour ravitailler ses provenderies en 1982.

Trois raisons expliquent fondamentalement la faible intégration des deux plus importants maillons de la chaîne économique nationale au cours de cette période : la mauvaise option de développement agricole, les mauvaises conditions de création des agro-industries (comme de toutes les autres industries et entreprises publiques créées en cascades au cours des années 70) et leur mauvaise gestion. Dans ces conditions, les ventes du pays à l'extérieur furent peu profitables comme on peut le constater dans le tableau ci-après (Graphique 6).

La forte demande du coton sur le marché international dans les années 1980 fit presque doubler le cours de ce produit textile qui passa de 435 F.CFA/kg en 1979 à 765 F.CFA/kg en 1988. Pour amortir les dépenses d'importation des dérivés du coton, la Chine, l'Inde, les États-Unis et le Pakistan en sont devenus de gros producteurs-exportateurs. Leur reconversion dans la production cotonnière gonfla la production mondiale qui passa de 14,5 millions de tonnes en 1983 à 29,2 millions de tonnes en 1988. La suroffre ainsi créée cause la saturation du marché cotonnier mondial et la chute de plus de la moitié du prix au kilogramme de la fibre.

Graphique 6 : Évolution des recettes du coton dans la valeur totale des exportations (1982-1990)



Source : Tableau conçu à partir des informations tirées de :
- Statistiques officielles du commerce extérieur (Direction des Douanes)
- J. A. A. OLOWOLAGBA, *op cit*, 2000, p. 72.

¹ Il s'agissait de la SODERA, de la Société Agro-alimentaire Bénino-Libyenne (SABLI), de la Bon-ARA et du Centre Béninois pour la promotion des Activités Rurales (CEBEPAR).

En dépit de l'importance des dérivés de cette plante textile dans les exportations du Bénin, l'évolution assez fluctuante des recettes des exportations priva le pays de la pleine jouissance des profits liés à sa reconversion à la mono-exportation cotonnière. En 1987, l'État mit en place le Fonds de Soutien et de Stabilisation aux exportations (FSS) pour amortir le choc lié à la grande instabilité des cours mondiaux du coton (Gazette du Golfe, 1994) et procéda à la vérification, à la certification et au règlement des dettes consolidées des campagnes 1986-1987, 1987-1988 et 1988-1989¹. À partir de la campagne 1989-1990, le Fonds revoit les coûts de la production à la baisse. Ils passèrent de 500 F.CFA/kg à 345 F.CFA/kg sans pour autant réussir à sortir la Filière de sa zone d'inconfort. La mauvaise santé du secteur agricole a entraîné la perturbation de l'épanouissement de tous les autres secteurs, freiné la croissance de toute l'économie puis plongé tout le pays dans une crise économique aiguë dont la caractéristique principale fut la rupture des équilibres macro-économiques et les remous sociaux.

3.3. Des difficultés économiques à l'implosion sociale (1986-1989)

Les difficultés économiques béninoises se sont exacerbées dès la fermeture des frontières bénino-nigérianes en avril 1984. La dépréciation du Naira (dont la valeur passa de 200 F.CFA en 1983 à 125 F.CFA en 1984) fondit le pouvoir d'achat des Nigériens qui se désintéressèrent des biens provenant du Bénin, ce qui fit baisser le volume des échanges entre ces deux pays voisins de plus de 124 milliards de F.CFA au cours de la même année. Dans le même temps, les gros investissements engagés dans la vaste politique d'industrialisation mise en œuvre affichèrent une improductivité qui réduisait en peau de chagrin le taux de croissance de l'activité économique (5,6 % en 1973-1983 à 1,7 % en 1983-1989) et accentuait le déficit budgétaire. D'un autre côté, l'insolvabilité des entreprises publiques et parapubliques affaiblit profondément le système bancaire qui ne put résister à l'effondrement précipité causé par la désertion de l'épargne des travailleurs béninois à l'étrangers qui était désormais réorientée soit dans le secteur informel (tontine, commerce de la contrebande, etc.), soit dans les banques des États voisins, le Togo, le Niger et la Côte d'Ivoire notamment (Th. Houédété, 2000, p. 50). Cette exténuation avancée de l'économie nationale aggravée des crimes économico-financiers crapuleux et impunis des hauts responsables placés à la tête des structures publiques (affaires Cissé, affaires Covacks, affaire

¹ Ces dettes évaluées à 7,2 milliards de F.CFA comprenaient plus de 700 millions F.CFA de ristournes dues aux paysans et 750 millions F.CFA que la SONAPRA devait payer à des opérateurs économiques nationaux.

avion présidentiel, etc.). Il en résulta une situation économique et financière délicate caractérisée par une importante réduction des revenus par habitant et une aggravation des déséquilibres économiques internes et externes qui contraignirent le pays au gèle systématique des recrutements à la fonction publique dès avril 1986. De 1987 à 1988, le paiement des salaires aux fonctionnaires devient irrégulier. Ce fut le syndrome des Salaires Insuffisants Difficilement Acquis (SIDA) comme l'ironisaient les concernés lors des occasions de retrouvaille. À partir de janvier 1989, le pays tombe totalement en cessation de paiement des salaires et mit ainsi les employés du secteur public comme ceux du secteur privé dans le désarroi moral total. Pendant toute l'année, le pouvoir joua à la résistance en usant de tous les moyens de coercition (emprisonnements massifs, révocation de grévistes de la fonction publique, interdiction de manifestations, etc.). Mais, la tension sociale engendrée et entretenue par diverses positions finit par exploser en 1989¹. Le 16 juin 1989, le Conseil Exécutif National (CEN) signa, avec les représentants du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM), l'accord-cadre qui consacre l'adoption du premier Programme d'Ajustement Structurel (PAS) devant rétablir les équilibres macro-économiques profondément mis à mal. Face à la paralysie générale de l'administration publique par les grèves multisectorielles qui empêchèrent la tenue régulière des examens nationaux à la fin de l'année 1988-1989, à la déstructuration des organisation d'embrigadement des travailleurs² et à la formation d'un de secours appelé Gouvernement Révolutionnaire Provisoire (GRP) dirigé par Pascal Fantodji, Secrétaire général du Parti Communiste du Bénin (PCB), le régime du PRPB baissa l'échine puis s'engagea enfin dans les réformes politiques attendues de lui. Le 3 novembre 1989, le Président Mathieu KEREKOU, prononça la séparation du Parti de l'État, renonça à l'idéologie marxiste-léniniste qui en était le guide philosophique. Le jeudi 7 décembre 1989, la réunion conjointe du Comité central du PRPB, du Conseil Exécutif National (CEN) et du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR), tenue la veille, déclarait avoir décidé de convoquer, pour le premier trimestre de l'année 1990, de la tenue d'une

¹ Les étudiants sont entrés en grève en le 9 janvier 1989. Les enseignants de tous ordres commencèrent par user de toutes les formes de protestations (grève perlée, grève tournante, grève sur le tas, dénonciations, sit-in, marche, etc.) dans la seconde moitié du mois de janvier. Les autres salariés de l'administration publique firent leur entrée dans le mouvement le mardi 18 juillet 1989.

² Tous les syndicats se désaffilièrent de l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin (UNSTB).

conférence nationale qui devait mobiliser tous les représentants des authentiques forces vives de la nation.

Conclusion

Dès son avènement au pouvoir le 26 octobre 1972, le Gouvernement militaire révolutionnaire entreprit de liquider définitivement la politique économique d'exploitation en vigueur pour enfin donner la chance au pays d'amorcer son propre développement. Le profond diagnostic opéré pour mieux appréhender et apprécier les maux du pays a induit un cadrage politico-économique appelé les "trois glorieuses (30 novembre 1972, 30 novembre 1974 et 30 novembre 1975). Ce dispositif stratégique ainsi mis en place permit de répartir les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle option économique au moyen d'une planification rigoureuse. Grâce à ces initiatives, tous les secteurs économiques furent remis en marche par la Politique nouvelle d'Indépendance nationale (PNIN). Dans le secteur agricole, la Campagne Nationale de Production Agricole (CNPA) lancée en 1975 invitait tous les citoyens à la production agricole, de la cellule familiale aux établissements scolaires et universitaires en passant par les "Clubs 4D", les GRVC, les CAETS, les sociétés et entreprises publiques, les garnisons. La volonté d'intégrer le secteur secondaire à celui de l'agriculture exigea la nationalisation des secteurs vitaux de l'économie nationale et la mise en place des structures favorisant l'extension du tissu industriel en amont et en aval de la production. Le circuit commercial intérieur des produits vivriers fut réorganisé puis l'Etat créa de nouvelles structures de collecte des produits en prenant le monopole exclusif des exportations à travers la Société Nationale du Commerce Extérieur du Bénin (SONACEB). Cette remise en marche courageuse de l'ensemble de la machine économique nationale fut un succès sur toute la décennie 1972-1982. Malgré les difficultés, les populations des villes et des campagnes mangèrent mieux à leur faim que par le passé. La faible intégration des secteurs industriel et agricole n'empêcha pas l'économie de croître à un taux moyen de 6 % tout sur la décennie.

Mais, à partir de 1983, de nombreuses difficultés contrarièrent les actions dont la pérennité devait favoriser le décrochage de l'économie béninoise de la logique impérialiste décriée pour la remettre au service du développement national. Le constat de la rupture manquée obligea l'Etat révolutionnaire à renouer avec les pratiques néocolonialistes. C'est le cas dans le sous-secteur du coton dont les recettes amenuisées par la fluctuation continue des cours mondiaux des matières premières textiles et le coût élevé de la production, ne purent arrêter les effets dévastateurs

de la crise économique internationale intervenue dans les années 1980. La chute vertigineuse des activités économiques et l'effondrement spectaculaire du système bancaire mirent l'État dans une situation incontournable de cessation de paiement des salaires aux fonctionnaires. Les mouvements sociaux qui en découlèrent et l'échec des mesures prises pour les contenir conduisirent l'État à l'abandon de l'option socialiste de développement en 1989 et au changement de fusil d'épaule au lendemain de la Conférence nationale des Forces vives de la Nation de février 1990.

Source et éléments de bibliographie

1. Sources imprimées

- Commission Nationale Spéciale des Organisations des Travailleurs et de Jeunes pour une politique nouvelle d'Indépendance Nationale, Cotonou, éditions ABM, 1973.
- MDRAC, 1976, *Projet de renforcement de la SONIAH et développement des ressources hydro-agricole*, Cotonou, D.E.P.
- MDRAC, 1978, *Méthodes et outils d'analyse et d'aide à la décision*, Cotonou.
- MDRAC, 1991, *Les structures de commercialisation et d'encadrement paysan au Bénin : fonctionnement et perspectives*, Cotonou.
- MDRAC, *Rapport annuel 1972*, Service de l'agriculture, Porto-Novo.
- MDRAC, *Rapport annuel 1974*, SONACO, ODIZ-Bohicon.
- MDRAC, *Rapport de campagne 1987-1988*, DRA, Porto-Novo.
- MDRAC, *Rapport de campagne 1986-1987*, DRA, Porto-Novo.
- OGAN (A.), ADJOVI (E.) et LALEYE (M.), 2000, *Analyse de l'impact politique et économique du contexte régional sur le Bénin*, rapport final, MECCAG-PDPE, NLTPS, Cotonou.
- République populaire du Bénin, 1983, *Deuxième plan d'État de développement économique et social 1983-1987*, Projet de rapport général, Cotonou, MPSAE.

2. Les éléments de bibliographie

- AGBANDE Idelphonse, ALLI Nadjim et BELLO B. Bouraïma, 1979, *Agriculture et développement : cas de la République populaire du Bénin*, mémoire de maîtrise ès-Sciences économiques, UNB.
- AGOLI-AGBO Albéric Léandre, 2000, *Une banque au service du développement du Bénin : la BBD (1954-1989)*, mémoire de maîtrise d'histoire, UNB.
- AKINDES Adékpédjou Sylvain, 2017, *Essai d'Histoire du Temps Présent au Bénin Postcolonial, Problématique d'un engagement politique*, tome II, 1972-1990, *l'Equipée révolutionnaire*, Cotonou, Star éditions.

- AMOUSSOU Ange Bruno, 1997, *Banque et politique*, Porto-Novo, C.N.P.M.S,
- ASSOUTO A. Sévérine, 2018, *L'Etat-Providence au Dahomey-Bénin (1972-1989)*, mémoire de Maîtrise d'Histoire économique et sociale, FASHS, DHA, UAC.
- ATATCHO Emmanuel et GERO F. M. Pierre, 1978, *La Campagne nationale de production agricole face au processus de développement économique de la République populaire du Bénin*, mémoire de maîtrise ès-Sciences économiques, UNB.
- BIBI Cédric, 1986, *Tentative d'application de la recherche opérationnelle à la distribution des produits de "La BENINOISE"*, mémoire de maîtrise ès-Sciences économiques, FASJEP/UNB.
- Godin Francine, 1986, *Bénin 1972-1982, la logique de l'État africain*, Paris, L'Harmattan.
- HOUANGNI Symphorien, 2001, *Contribution à l'histoire des relations Nord-Sud : exemple de la Coopération au développement entre le Dahomey-Bénin et l'Union européenne : de 1963 à nos jours*, mémoire de maîtrise d'histoire, UNB.
- HOUEDETE Thomas, 2000, "Les politiques économiques", in HOUNTONDI J. Paulin dir., *Economie et société : le Bénin, d'hier à demain*, Paris, L'Harmattan, pp. 25-73.
- HUGON Phillip, 2001, *Economie de l'Afrique*, Paris, La Découverte.
- IROKO Abiola Félix, 2001, *Le président Mathieu KEREKOU, un homme hors du commun*, Cotonou, NEB.
- MAFFON Gnimavo Isidore, 1991, *Les politiques de Commercialisation agricole au Bénin (1962-1982)*, mémoire de maîtrise d'histoire, UNB
- OLOWOLAGBA A. Akanni Jérôme, 2000, *La contribution de la Filière Coton au développement socio-économique du Bénin*, rapport de DEA d'histoire, Université de Ouagadougou.
3. Articles de journaux ou de revues
- ABLAFAN Marcel, novembre 1990, "Coup d'Etat du 26 octobre 1972 : deux candidatures pour un trône.", in *Tam-tam Express* n° 20.
- Anonyme, janvier 1952, "Les huileries, pierre angulaire du développement économique du Dahomey", in *France et Monde* n° 519.
- Daho-express du vendredi 1^{er} décembre 1972, n° 10000.
- SOTINDJO Dossa Sébastien, 2001, "Des esclaves, de l'huile de palme et du coton : les étapes de la mondialisation au Bénin", in *Revue CAMES*, série B, vol. 03-n° 002, pp. 130-147.

LES DÉLÉGUÉS AU DAHOMEY/BÉNIN : UNE CHEVILLE OUVRIÈRE DE LA RÉVOLUTION (1974-1990)

Mohamed Asséréou LAWANI

Université d'Abomey-Calavi

lawani_mohamed@yahoo.fr

Résumé

Au lendemain de son indépendance, la République du Dahomey n'a pas vite adopté une législation propre pour la décentralisation. La première réforme de l'administration territoriale est intervenue en 1974 et a prévu au bas de l'échelle des délégués, dont la mission était de faire asseoir le système révolutionnaire à la base. Ces acteurs n'ont-ils pas été les piliers de la révolution dahoméenne ? Le présent article se propose d'expliquer les différents rôles des délégués dans l'enracinement de la révolution et le regard que la communauté porte sur eux.

La démarche méthodologique adoptée a consisté en la recherche documentaire, l'enquête de terrain et l'analyse des données collectées. Elle a permis d'aboutir aux résultats ci-après : les délégués ont pris une part active dans la mobilisation des masses populaires sous la révolution, la collecte des impôts, la mise en œuvre de la police administrative, le renseignement territorial et le règlement des problèmes sociocommunautaires.

Mots clés : Dahomey/Bénin, révolution, délégués, cheville ouvrière.

Abstract

Following its independence, the young Republic of Dahomey did not quickly adopt its own legislation on decentralization. The first territorial administration reform took place in 1974 and provided delegates at the bottom of the ladder who helped to establish the revolutionary system. Were these actors not the pillars of the Dahomean revolution? This article aims to explain their different roles in the implementation of the revolution and the way the community sees them.

The consultation of archival sources, bibliographic and electronic documents, as well as the cross-use of written documents and especially of oral tradition, have led to results which prove that the delegates were remarkably involved in the mobilization of the masses. populations, tax collection, the implementation of the

administrative police, territorial intelligence and the settlement of socio-community problems.

Keywords: Dahomey/Benin, revolution, delegates, linchpin.

Introduction

Ancienne colonie de la France devenue indépendante le 1^{er} août 1960, l'actuelle République du Bénin a hérité d'un système d'organisation administrative calqué sur le modèle de son colonisateur. Après son accession à l'indépendance, aucune législation propre sur la décentralisation n'a été immédiatement adoptée jusqu'en 1972, année du coup d'Etat qui portera Mathieu Kérékou au pouvoir.

Si ce coup d'État qui a porté M. Kérékou au pouvoir est à la base d'une rupture majeure dans l'histoire du Dahomey¹, l'année charnière à l'échelon local est celle de la réforme territoriale et politico-administrative de 1974². Cette réforme a instauré l'élection des conseillers villageois et des délégués³ qui forment d'une part le Conseil Révolutionnaire Local (C.R.L.), des conseillers communaux et des maires qui composent d'autre part le Conseil Communal de la Révolution (C.C.R.). En plus de ces niveaux, l'ordonnance n° 74-7 du 13 février 1974 portant réorganisation de l'administration territoriale⁴ a également créé les provinces et les districts comme des niveaux de décentralisation. La province et le district, au même titre que la commune, sont des collectivités territoriales décentralisées⁵ tandis que les villages et les quartiers de ville constituent la cellule de base. C'est ce dernier échelon⁶ du découpage administratif à l'époque révolutionnaire qui nous intéresse dans le cadre de la présente étude. Surtout que, l'état de la recherche révèle qu'il y a peu de travaux

¹ Les militaires qui ont pris le pouvoir proclamait la révolution.

² Après le coup d'Etat militaire du 26 octobre 1972, il faut attendre le 13 février 1974 pour que la volonté du G.M.R. consistant à opérer une réforme profonde dans le secteur de l'administration territoriale, soit actée par le vote de la loi n° 74-7.

³ Le thème délégué désigne l'autorité qui dirigeait les village et quartiers de ville. L'ordonnance n° 74-10 a consacré cette terminologie pour désigner cette catégorie d'acteurs de l'administration territoriale.

⁴ La même année, il a été également pris les ordonnances n°74-8 du 13 février 1974 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de District et n° 74-9 du 13 février 1974 portant institution et organisation de la Commune

⁵ Alinéa 1^{er} de l'article n° 4 de l'ordonnance n° 74-7 du 13 février 1974 portant réorganisation de l'administration territoriale.

⁶ Villages et quartiers de ville.

scientifiques consacrés à la thématique. L'objectif global visé est de mettre en lumière le rôle important joué par les délégués sous la révolution.

Les bornes chronologiques n'ont pas été choisies au hasard. L'année 1974¹ correspond à la prise de l'ordonnance citée supra et qui consacre la première réforme de l'administration territoriale opérée par le Gouvernement Militaire Révolutionnaire (G.M.R) depuis l'indépendance. S'agissant de l'année 1990, elle marque la dissolution des organes locaux du pouvoir d'Etat par le vote de la loi n°90-007 du 15 mai 1990. Mais le corps des délégués n'a pas disparu.

Nous avons adopté une approche méthodologique constituée de recherche documentaire, d'enquête de terrain et d'analyse des données. Elle nous a permis de structurer ce travail en trois axes : le contexte et la présentation de la réforme de l'administration territoriale de 1974 (i), les attributions des délégués (ii) et leur perception par la population (iii).

1. Contexte et présentation de la réforme de l'administration territoriale de 1974

La réforme de 1974 a été faite dans un contexte marqué une fois encore par la prise du pouvoir par de jeunes militaires au Dahomey. Ledit contexte sera mis en exergue avant la présentation de la réforme proprement dite.

1.1. Contexte de la réforme de 1974

Le contexte de la réforme administrative de 1974 fait suite au coup d'Etat organisé le 26 octobre 1972, qui a mis fin à une situation peu reluisante que traversait la Dahomey². L'armée qui venait de prendre le pouvoir a très tôt annoncé les couleurs de sa gouvernance à travers le discours « programme » en date du 30 novembre 1972, inspiré des conclusions des travaux de la commission nationale spéciale³. Dans le réquisitoire dressé par le G.M.R. contre le centralisme étatique en vigueur avant son avènement, on peut lire ce qui suit :

¹ C'est en 1974 que le corps des délégués a vu le jour avec la révolution marxiste-léniniste. Entre 1960 et 1972, on utilisait le terme « présidents de conseils de village ou de quartier de ville » d'après Alber (1997 et 2000) et Nassirou Bako-Arifari (1998), cités par Solitoke Essoham.

² De 1960 à 1972, le Dahomey indépendant a connu plusieurs coup d'Etat dont le dernier fut celui du 26 octobre 1972.

³ C'est une commission créée par le nouveau Gouvernement Militaire Révolutionnaire, constituée des forces vives du pays. Ladite commission était chargée de faire des propositions pour sortir de la situation héritée des gouvernements qui se sont succédés jusqu'en 1972. Elle a rendu les résultats de ses travaux le 18 novembre 1972 après douze jours d'intenses activités.

« Au niveau des collectivités territoriales, chaque membre du conseil présidentiel a son représentant chargé de faire prévaloir sa politique personnelle sur toute action d'intérêt national. Les populations de nos villes et de nos campagnes sont écartelées et tiraillées pour des fins inavouées. Les institutions de l'Etat sont sérieusement ébranlées par des actions contradictoires et destructrices des membres du conseil présidentiel, du gouvernement et leurs courtisant ou de leurs représentants... Dégénérescence de l'Administration Nationale... inefficacité de l'appareil de l'Etat, parce que sur le plan organisationnel, le système reste de type napoléonien, vestige de la période coloniale. La centralisation des structures qu'implique un tel système étouffe les initiatives et l'esprit de responsabilité. Elle éloigne le pouvoir des citoyens...Il faut rapprocher, par la décentralisation, le pouvoir du citoyen... »¹.

On y lit, une volonté affichée des nouveaux dirigeants², d'installer une réelle décentralisation.

La réforme de l'administration territoriale de 1974 est la matérialisation de cette ambition.

1.2. Présentation de la réforme de 1974

La réforme de l'administration territoriale de 1974 a été opérée pour se débarrasser de l'ancienne politique à travers les hommes, les structures et l'idéologie qui la véhiculent³. C'est ainsi que des innovations ont été introduites tant dans le découpage territorial, les institutions que dans les fonctions du personnel administratif. L'objectif recherché était de faciliter le rapprochement de l'administration des administrés. Il en est résulté, quatre circonscriptions administratives⁴ : la province, le district, la commune, le village ou le quartier de ville. Selon M. Genné (1978, p. 393), la réforme a divisé le territoire en 6 provinces, 39 districts, 404 communes et près de 2 700 villages et quartiers de ville.

Avec ladite réforme, de nouvelles institutions ont ainsi vu le jour. Il s'agit du Conseil National de la Révolution (C.N.R.), instance politique nationale qui s'appuie sur les instances révolutionnaires locales telles que : le Conseil Provincial de la Révolution (C.P.R.), le Conseil Révolutionnaire

¹ Séquence du discours-programme prononcé le 30 novembre 1972 par le Gouvernement Militaire Révolutionnaire.

² Allusion faite aux militaires ayant pris le pouvoir en 1972.

³ C'est la volonté du G.M.R. traduite dans le discours-programme.

⁴ La terminologie "circonscription administrative" est utilisée aux articles 1^{er} et 2 de l'ordonnance n° 74-7 du 13 février 1974 portant réorganisation de l'administration territoriale.

de District (C.R.D.), le Conseil Communal de la Révolution (C.C.R.) et le Conseil Révolutionnaire Local (C.R.L.). Ces instances locales furent instituées pour décider, exécuter, contrôler et coordonner les tâches de sensibilisation, de mobilisation et d'organisation des masses¹. Concernant le volet relatif à la mobilisation des masses populaires, Monsieur Bacoudou Bernadin, l'un de nos informateurs déclare que : « c'est au cours de la période révolutionnaire que le système traditionnel appelé *Gongon* avait pris de l'importance dans le cadre de l'information de la population »².

S'agissant de la composition des différentes instances des conseils, il convient de signaler qu'elle a varié durant la période révolutionnaire. Toutefois, Thomas Bierschenk et Jean-Pierre Olivier de Sardan (1998, p. 128) faisaient remarquer que : « leur existence constitue en soi une forme d'élargissement des arènes politiques, fait qui ne présage bien sûr en rien de la manière dont cette ouverture sera utilisée par les acteurs en présence ». La composition des instances se présente comme ci-dessous.

1.2.1. Le Conseil Révolutionnaire Local : organe que présidait le délégué

Le Conseil Révolutionnaire Local (C.R.L.) est l'organe délibérant que présidait le délégué sous la révolution. En 1974, le C.R.L. était composé de quinze (15) membres nommés par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Président du Conseil National de la Révolution³. Il était dirigé par un Secrétariat administratif, composé de sept (7) membres élus en assemblée plénière et au scrutin secret parmi les membres résidant effectivement dans la commune. Ils étaient répartis comme suit : un (01) secrétaire exécutif élu en son sein qui est le délégué du village ou du quartier de ville, un (01) responsable à l'organisation et à la propagande, un (01) responsable à la sécurité, un (01) responsable à la production et aux infrastructures, un (01) responsable aux affaires culturelles et à la formation politique, un (01) responsable aux affaires sociales et un (01) responsable aux affaires financières⁴.

¹ Cette remarque faite par Marcelle Genné dans son article intitulé *La tentation du socialisme*, publié dans les Etudes internationales tire sa source du journal *EHUZU*, livraison du 29 octobre, 1975. Ladite remarque a été confirmée par Monsieur Bio Gounou Orou Sanan, délégué du village de Ouagou, commune de Banikoara, à l'époque révolutionnaire à l'occasion de notre entretien réalisé le 9 juin 2022.

² Entretien réalisé à son domicile, le 28 juillet 2022 à Cotonou.

³ Article 9 de l'ordonnance 74-10.

⁴ Article 10 de l'ordonnance n° 74-10 du 13 février 1974 portant institution et organisation du village et du quartier de ville.

À partir de 1981, avec la loi n°81-001 du 23 mars 1981 relative aux élections des organes locaux du pouvoir d'Etat, le C.R.L. est composé de vingt-cinq membres, répartis comme suit : 10 jeunes, 6 paysans ou artisans, 6 femmes et 3 personnes âgées de plus de 40 ans.

2. Attributions des délégués

Les attributions exercées par les délégués à l'époque révolutionnaire sont de deux typologies : les attributions formellement définies par les textes de la République et les autres missions informelles.

2.1. Les attributions formelles

Les attributions formelles du délégué de village ou de quartier de ville sont définies au titre trois de l'ordonnance n° 74-10 du 13 février 1974 portant institution et organisation du village et du quartier de ville, de l'article 21 à l'article 30.

Ainsi, en vertu des dispositions desdits articles, les délégués représentaient la population dans tous les actes de la vie administrative et sociale de la collectivité. Ils étaient chargés du ministère d'un service public et, à ce titre, ils étaient protégés par la loi. Leur autorité était exercée sur tous les habitants du village ou du quartier de ville recensés ou non.

En outre, les délégués assuraient, d'une façon générale, la police administrative¹ sous l'autorité du maire de commune et étaient chargés de l'application des lois, décrets, arrêtés, ordres et prescriptions des autorités administratives. Ils prêtaient leur concours aux autorités judiciaires. Ils avaient aussi l'obligation de prendre les dispositions pour assurer le maintien de l'ordre et garantir la paix dans les villages et quartiers de ville. Ils doivent signaler à l'autorité supérieure tout fait de nature à troubler la quiétude et la tranquillité publique puis veiller à la protection des biens des membres de la communauté ainsi que des ouvrages et bâtiments publics. La police et la surveillance des étrangers était également de leur ressort.

Par ailleurs, les délégués veillaient à la protection et au développement des cultures, des plantations, des récoltes et des troupeaux. Ils faisaient procéder à l'extinction des feux de brousse, à la destruction des animaux nuisibles et travaillaient à l'application des règlements forestiers. De même, ils prenaient toutes mesures pour empêcher la divagation des animaux dans les terrains de culture et signalaient en temps opportun à l'autorité administrative, les insuffisances de denrées vivrières pouvant

¹ La police administrative regroupe la trilogie classique : ordre public, salubrité publique et tranquillité publique.

provoquer la diserte. Le cas échéant, ils prêtaient leur concours pour la répartition des vivres.

En matière infrastructurelle et de cadre de vie, il incombait aux délégués la responsabilité de veiller à l'entretien et à la conservation des chemins, rues, ponts et ponceaux ainsi qu'à la commodité et à la sûreté du passage. Ils avaient aussi l'obligation de veiller à la propriété, à la salubrité du village ou du quartier de ville, de signaler sans délai les épidémies, épizooties et de prêter leur concours aux autorités pour leur prévention et leur traitement. Ils s'assuraient du bon état des puits en vue de l'alimentation en eau potable et contrôlaient la salubrité des denrées alimentaires.

Sous la révolution, les délégués faisaient office de vaguemestres. À cet effet, ils assuraient la remise des convocations et la transcription des correspondances de l'autorité administrative. Ils étaient chargés de la tenue des registres de l'état civil et de recensement. En cas de recrutement militaire, ils présentaient les jeunes gens portés sur les tableaux de recensement.

Aux attributions ci-dessus évoquées, s'ajoutent celles relatives à la mobilisation des populations à l'occasion des recensements, des campagnes de vaccination, de prospection ou de soins collectifs, à la présentation des enfants scolarisables aux commissions de recrutement scolaire, au contrôle des réservistes et à la recherche des bons absents ou des déserteurs.

De plus, les délégués assuraient la perception de l'impôt. Ils étaient chargés de sa collecte lorsque celui-ci est établi sur rôles numériques. Ils en effectuaient le versement dans les mains du préposé du trésor. Ils collectaient aussi les cotisations obligatoires des mutuelles. Par ailleurs, ils prêtaient leur concours pour la répartition et ensuite la récupération des prêts en espèces ou des prêts en nature de semences agricoles, des prêts de campagne, des machines et appareils agricoles et des engrais à rembourser. Ils avaient aussi la possibilité d'être désignés comme receveurs intermédiaires pour la collecte des impôts et taxes perçus sur rôles nominatifs¹.

2.2. Les missions informelles des délégués sous la révolution dahoméenne

¹ Acte administratif dans lequel l'Administration fiscale désigne nommément les contribuables assujettis à l'impôt direct ainsi que son montant.

La proximité des délégués avec les populations les amène à outrepasser ce que prévoit les textes par rapport à leurs attributions. Les missions exercées par les délégués mais non prévues par le cadre légal et réglementaire de l'époque, concernent essentiellement le renseignement territorial et le règlement des problèmes sociocommunautaires.

2.2.1. Le renseignement territorial

Dans le domaine du renseignement territorial, les délégués jouaient un rôle capital. Sur eux reposait la responsabilité de suivre tous les mouvements dans leur juridiction. Pour y parvenir, nous indique M. Akougbè Séibou,

« Les délégués passaient par des personnes acquises à leur cause et à celle de la révolution. C'était un sacerdoce d'autant qu'il n'y avait pas de ressources affectées à cette mission. Ils s'arrangeaient pour huiler le système et le maintenir en mouvement vaille que vaille. Et, compte tenu de la ferveur et de l'esprit patriotique engendrés par la révolution, les gens s'y adonnaient volontiers ».

Dans le même sillage, monsieur Baparapé Gado Osséni, délégué du quartier Agba-Agba dans la commune de Parakou ajoute :

« J'avais la charge de présenter régulièrement au maire (actuel CA), la situation intérieure de mon village et je recevais nuitamment des missions dans le cadre des enquêtes républicaines et des tâches d'espionnage pour repérer les réactionnaires ou arnacho-gauchistes ».

En dehors de ce qui précède, il convient de mentionner que les délégués étaient également fortement impliqués dans le renseignement territorial, outil efficace du G.M.R. pour arrêter les "ennemis du peuple".

En outre, en raison de l'opération "crevette"¹ menée en 1977 contre le pays par un groupe de mercenaires, monsieur Akougbè Séibou nous renseigne que : « Les délégués ont pris une part active dans les formations patriotiques, idéologiques et militaires organisées à leur intention. Ils travaillaient en étroite et forte corrélation avec les Comités de Défense de la Révolution (C.D.R.). »

2.2.2. Le règlement des problèmes sociocommunautaires

Sous la révolution, les affaires relatives, entre autres, aux conflits conjugaux et à la destruction des champs par des troupeaux transhumants étaient régulièrement portées à la connaissance des délégués. Ceux-ci

¹ Il s'agit de l'agression mercenaire organisée par Bob Denard le 16 janvier 1977.

avaient également pris une part active dans la lutte contre la sorcellerie et des forces dites ‘obscurantistes’.

En effet, les conflits conjugaux que géraient les délégués étaient essentiellement constitués des affaires relatives au divorce, à l’adultère et à l’abandon de foyer. Tels des auxiliaires de justice, ceux-ci arrivaient à régler certaines affaires comme le cas d’un adultère commis sur la femme d’un artisan porté vers Monsieur Bio Gounou Orou, délégué du village de Ouagou dans la commune de Banikoara. Mais, le règlement à l’amiable était beaucoup plus privilégié. Pour les cas dont la tentative de conciliation des protagonistes échouait, « l’affaire était remontée vers la hiérarchie » nous a confié Monsieur Baparapé Gado Osséni.

Dans le domaine de la transhumance, il convient de souligner que les troupeaux transhumants détruisaient fréquemment des champs dans les zones rurales. Certains cas se soldaient par des coups et blessures. Afin de prendre en charge les dégâts aussi humains que financiers occasionnés, les délégués étaient mis à contribution.

En ce qui concerne la lutte contre la sorcellerie et les forces obscurantistes, il est à noter dans le discours du Président de la République à la Conférence des cadres et agents de commandement tenue à Abomey le 20 décembre 1975, ce qui suit :

« Véritablement, nous ne soulevons pas encore en permanence les forces fondamentales de la révolution parce que justement nos masses populaires ne sont pas encore libérées de l’influence des forces rétrogrades que sont le fétichisme, les cultes, la sorcellerie, le lancement de mauvais sorts, les couvents et toutes les pratiques d’adoration. En un mot, nos masses paysannes sont encore sous l’emprise totale de tout ce qui caractérise la féodalité »¹.

Le G.M.R. s’engageait ainsi dans une lutte contre une supposée féodalité² des autorités traditionnelles, la sorcellerie, les prêtres du ‘vodon’³ avec la fermeture de nombreux couvents et mit en route un nouveau programme d’études dénommé « *l’École nouvelle* ».

Pour lutter efficacement contre l’obscurantisme, les délégués étaient placés aux avant-gardes et filaient discrètement des informations à leur hiérarchie aux fins de la ‘captivité’ des présumés sorciers qui habitent

¹ Cité par Marcelle Genné, op. cit.

² Toute puissance économique ou sociale qui fortement structurée qui tend à devenir indépendant de l’Etat.

³ Religion assimilée à des pratiques occultes (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Vaudou/search>, consulté le 26/07/2022 à 21h 34 mn).

dans les villages et quartiers de ville. C'est ce que confirme Baparapé Gado Osséni :

« En notre temps, on était comme des dénonciateurs secrets des individus qui détenaient des forces obscures et qui nuisaient aux populations. Il m'est arrivé plusieurs fois d'être à l'origine de maintes interpellations de sorciers qui troublent la quiétude de mes citoyens. C'était vraiment chaud et on prenait des risques par patriotisme et par esprit révolutionnaire ».

3. Régime indemnitaire et perception des délégués par les populations

Avant d'aborder la question de la rémunération des délégués sous la révolution, nous présenterons au préalable la vie financière du village ou du quartier de ville, telle qu'encadrée par l'ordonnance n° 74-10.

3.1. La vie financière du village ou du quartier de ville : le fonds spécial

Le village ou le quartier de ville disposait d'un fonds spécial qui, selon Monsieur Maurice Thomas¹ était « fictivement prévu ». Il était alimenté par les sources suivantes :

- le produit de la taxe civique perçue au village, soit 10% de chaque cote recouvrée ;
- le produit des cotisations éventuelles des parents d'élèves ;
- le produit de la commercialisation de certains produits agricoles (fonds des groupements villageois)² ;
- les subventions.

Ledit fonds devrait servir à couvrir les dépenses liées aux frais de la tenue des registres d'état civil, à l'entretien des marchés du village, des cimetières, des écoles primaires, des infirmeries, à l'entretien des voies d'intérêt local³ et aux frais de recouvrement des impôts et taxes, etc.

Il est à signaler que ce fonds spécial n'a pas été effectif. Dès 1976, la mobilisation de l'épargne individuelle à des fins collectives devient une pratique dans les villages. La caisse villageoise instituée pour collecter ladite épargne était logée auprès du délégué qui, parfois en disposait à sa guise. Ce qui entraînait des mécontentements au sein des villageois et des

¹ Lors de l'entretien réalisé à son domicile, le samedi 13 novembre 2022.

² Les quartiers de ville n'étaient pas concernés (article 38 de l'ordonnance 74-10).

³ Idem.

membres des C.R.L en raison de la gestion parfois patrimonialiste qui en était faite. C'est le constat fait par P. Y. Le Meur (1998, p. 53) lorsqu'il étudiait le village de Gbanlin à travers son article intitulé *Décentralisation par le bas et participation clientéliste au Bénin* :

« La mise en place en 1976 d'une caisse villageoise est quant à elle une application locale directe d'un mot d'ordre national, le très employé à l'époque "comptons sur nos propres forces", et elle semble rencontrer un écho favorable chez les habitants de Gbanlin conscients de la nécessité d'une mobilisation de l'épargne individuelle à des fins collectives. Au total manque de transparence dans la gestion de la caisse, s'est ajoutée une absence non moins totale de réalisations que cet argent aurait permises, et aussi, une ostentation dans le détournement, symbolisée par le banquet offert toutes les semaines, le jour du marché et sur le lieu même, par le délégué à ses camarades. On comprend facilement que ce fonds ait pu constituer la principale pomme de discorde au sein du CRL à partir de 1981, aboutissant à l'éviction du délégué et au remplacement de son équipe en 1982 ».

Une telle situation n'est imputable qu'à l'absence de bancarisation des ressources qui servaient à alimenter la caisse villageoise d'épargne et au manque d'un dispositif de contrôle.

3.2. Rémunération des délégués sous la révolution

A l'article 31 de l'ordonnance n°74-10 du 13 février 1974 portant institution et organisation du village et du quartier de ville, on peut lire : « le mode de rémunération des fonctions de délégués du village ou de quartier de ville sera fixé par arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ». Ce qui veut dire qu'un acte devrait être pris par rapport aux avantages à percevoir par les délégués. Mais, contre toute attente, nos recherches aux archives nationales de même qu'au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique se sont révélées vaines. Nous n'avons pas trouvé l'acte en question et nous nous sommes contenté des témoignages oraux des personnes ressources enquêtées, les délégués en l'occurrence.

Ainsi, pour Monsieur Baparapé Gado Osséni, délégué du quartier Agba-Agba : « les délégués étaient laissés à eux-mêmes et se débrouillaient tant bien que mal pour répondre aux diverses sollicitations. Ils comptaient sur leurs propres forces ».

En ce qui concerne Bio Gounou Orou, délégué de Ouagou :

« Les délégués percevaient une somme de cinq mille (5 000) francs CFA à la fin de chaque trimestre à la sous-préfecture. Ce montant est

passé à dix mille (10 000) francs CFA dans le souci de mieux motiver les délégués dans le cadre de la collecte des impôts ».

Quant à Monsieur Orou Bourké Bio Dagui, agent des ex collectivités locales à la retraite :

« Les avantages payés aux délégués à l'époque révolutionnaire variaient d'une sous-préfecture à une autre. Il n'y avait pas un montant uniformisé applicable dans le pays, comme c'est le cas à l'ère du renouveau démocratique où, chaque commune est libre de fixer un montant comme indemnité de session à payer aux élus locaux en tenant compte de sa capacité de mobilisation de ressources propres ».

3.3. Perception des délégués par les populations.

Il ne s'agit pas ici de prendre une quelconque position. L'histoire étant moins que jamais une évasion et plus que jamais une prise de position¹, il est question pour nous de proposer une analyse du regard que portait la population sur les attitudes des délégués au sein de la communauté dans l'exercice de leur fonction à l'époque révolutionnaire.

La première remarque tourne autour du patriotisme des acteurs en étude comme le confirment les propos d'un de nos informateurs :

« Dans la société, le délégué était le reflet du maire d'alors, Chef d'arrondissement aujourd'hui. Il exécutait les ordres à la lettre. L'exploitation a été globale. C'était le compte sur nos propres forces. Beaucoup sortaient des ressources financières de leur poche pour offrir le rafraîchissement aux populations lors des travaux villageois »².

Ces propos rappellent l'état d'esprit qui animait les délégués qui ne respiraient que révolution et qui faisaient feu de tout bois pour pérenniser et faire valoir les idéaux du P.R.P.B.

Par ailleurs, le délégué n'avait pas le choix que d'accompagner l'idéologie véhiculée par la révolution au risque d'être traité comme un « anti révolutionnaire » à la solde de l'impérialisme national et international aux abois.

C'est ce que tente de faire comprendre Monsieur Bacoudou Bernadin :

« La révolution était un mouvement de masse portée au début par la grande majorité de la population. Dans ce cadre, il y avait une idéologie en marche et le délégué ne peut qu'accompagner ce mouvement ;

¹ DHOQUOIS Guy, cité par ANIGNIKIN Sylvain, *Les origines du mouvement national en Afrique noire : le cas du Bénin 1900-1939*, p. 12.

² Propos de Monsieur Akougbe Séibou, l'un de nos enquêtés.

autrement, il est un arnacho gauchiste. Il ne peut qu'évoluer dans le sillon tracé par l'idéologie. Il ne peut pas ramer à contre-courant dès lors qu'il est l'appendicite du parti-unique¹ de l'époque. D'ailleurs, il ne peut en être autrement dès lors que nous sommes en face d'un système fortement centralisé qui se traduit par la déconcentration du pouvoir au niveau des Chefs de district et des délégués, contrairement à nos jours où, depuis 2003, nous sommes dans la décentralisation. La différence fondamentale entre le délégué de la période révolutionnaire et celui d'aujourd'hui s'observe dans le fait qu'en l'absence de moyens mis à leurs dispositions, ceux de l'époque révolutionnaire étaient plus entreprenants et volontaristes, prêts à accomplir leur tâche, fût-elle désintéressée ».

Toutefois, il importe de signaler que, autant ils étaient appréciés pour leur patriotisme, autant il y en avait qui étaient décriés par la population du fait de leurs combines et manigances dans la communauté. C'est la deuxième remarque notée à travers les propos de notre informateur Monsieur Kotchoffa K. Jean qui déclare :

« Les délégués jouaient un rôle d'interface entre le G.M.R. et les populations. Ils servaient de courroie de transmission relayant les informations venant de la hiérarchie. Ils remplissaient leurs tâches avec beaucoup de zèle. Certains étaient trop imbus de la petite parcelle de pouvoir à eux donnée. Ils exagéraient dans leurs comportements envers leurs administrés au point de les livrer parfois à des châtiments corporels en guise de punition pour des fautes parfois non-commises. Certains délégués faisaient du mouchardage au point de faire inculper des citoyens ou de faire affecter des fonctionnaires de l'Etat injustement. Ils étaient de vulgaires vassaux dont la seule préoccupation était de livrer leurs semblables pour rester dans les bonnes grâces du chef pour se maintenir au poste ».

Les délégués n'étaient donc pas exempts de critiques dues à leurs comportements désobligeants, en dépit du maillon important qu'ils furent dans le système révolutionnaire.

Conclusion

Plusieurs faits ont marqué la vie sociopolitique de l'actuelle République du Bénin depuis les indépendances à nos jours. L'un des faits majeurs fut la révolution avec ses nombreuses implications dont la réforme de l'administration territoriale de 1974. Cette réforme qui a traduit dans les actes la volonté du Gouvernement Militaro-marxiste de décentraliser

¹ A l'époque révolutionnaire, le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (P.R.P.B.) était le seul parti politique qui animait la vie politique.

effectivement le territoire a vu naître le corps des délégués, placés au bas de l'échelle à la tête des villages et quartiers de ville. Pour E. Solitoke (2018, p. 18), le chef de village est le délégué qui est l'autorité instaurée par la révolution béninoise à partir des années 1974. Cette autorité était le pilier au plan local sur lequel le G.M.R. s'appuyait pour atteindre ses objectifs.

En dépit des faibles moyens dont il disposait, le délégué était à la fois agent d'intermédiation sociale, juge des différends sociaux, agent de renseignement, collecteur d'impôts et celui qui doit appliquer et faire appliquer le mot d'ordre révolutionnaire au sein de la communauté. Il est donc souhaitable que les décideurs politiques prennent les dispositions pour mieux valoriser cette fonction pour en faire un corps d'élite au service du pouvoir central à la base.

Sources et éléments de bibliographie

1. Sources

1.1. Sources orales : liste sélective des informateurs

N°	Nom et prénom (s)	Année de naissance	Fonction	Date et lieu de l'entretien	Substance des informations
01	Akougbe Séibou	Vers 1958	Gendarme à la retraite	Mardi 26/07/2022 à Porto-Novo	Le rôle des délégués dans le renseignement territorial, appréciation de l'attitude des délégués dans la société, les délégués faisaient office d'agents secrets pour le régime militaro-marxiste. Modes d'élection des délégués.
02	Kotchoffa K. Jean	1961	Gestionnaire des ressources humaines, coach de vie et archiviste	Mercredi 27/07/2022 à Cotonou	Rapport entre les délégués et les populations, attitudes dans la société et accointance avec la hiérarchie
03	Bacoudou Bernadin	1959	Administrateur à la retraite	Jeudi 28/07/2022 à Cotonou	Missions des délégués, regard sur leur attitude dans la société et appréciation de leur rapport avec la hiérarchie
04	Baparapé Gado Osséni	1945	Délégué du quartier Agba-Agba dans la	Mercredi 10/08/2022	Résolution des problèmes sociocommunautaires, la question de la

			commune de Parakou de 1975 à nos jours		rémunération et renouvellement des CRL.
05	BIO GOUNOU Orou Sanan	Vers 1950	Délégué du village Ouagou dans la commune de Banikoara de 1974 à 2008	Jeudi 09/06/2022	Missions informelles des délégués, conciliation des parties dans le cadre du règlement des conflits conjugaux, des cas de transhumance et de destruction des champs et rémunération.
06	OROU BOURKE Bio Dagui	Vers 1960	Agent des ex collectivités locales à la retraite	Jeudi 11/08/2022	Fonctionnement de l'administration territoriale à l'époque révolutionnaire et rémunération des délégués.
07	THOMAS Maurice	Vers 1928	Administrateur civil, ancien Sous-préfet de Bohicon et de Natitingou	Samedi 13/11/2022	L'effectivité du fonds spécial institué dans les villages et quartiers de ville et modalités de gestion

1.2. Journaux

Journaux officiels de la République du Dahomey des années 1974 et 1975.
Journaux officiels de la République Populaire du Bénin des années 1976, 1977, 1978, 1979, 1980 et 1981

2. Références bibliographiques

- ANIGNIKIN Sylvain, 2004, *Les Origines du mouvement national en Afrique noire : le cas du Bénin 1900-1939*, éd. L'Harmattan.
- BIERSCHENK Thomas et DE SARDAN Jean-Pierre Olivier (dir.), 1998, *Les pouvoirs au village : le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, éd. Karthala.
- Gouvernement Militaire Révolutionnaire, février 1974, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, *Réforme de l'Administration Territoriale*, Cotonou, Onépi.
- Onépi, 1975, *Recueil des discours du camarade Président de la République, le commandant Mathieu KEREKOU*, Onépi.
- LE MEUR Pierre Yves, 1998, « Décentralisation par le Bas et Participation Clientéliste au Bénin », in *Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara*, Open édition, Bulletin de l'APAD, n° 15., p. 51-66.
- SOLITOKÉ Essoham, 2018, *L'usage des mémoires et discours dans les pratiques de légitimation : Le cas de l'autorité locale chez les Lokpa du Nord-Bénin et chez les Lokpa et Lama du Nord-Togo (1898-2010)*, thèse de doctorat en philosophie, Université de Bayreuth/Allemagne.
- Ordonnance n° 74-10 du 13 février 1974 portant institution et organisation du village et du quartier de ville.
- Ordonnance n° 74-8 du 13 février 1974 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de District.
- Ordonnance n° 74-9 du 13 février 1974 portant institution et organisation de la Commune.
- Ordonnance n° 74-7 du 13 février 1974 portant réorganisation de l'administration territoriale.
- Loi n° 90-007 du 15 mai 1990 portant dissolution des organes locaux du pouvoir d'Etat.
- Loi n° 81-001 du 23 mars 1981 relative aux élections des organes locaux du pouvoir d'Etat.
- GENNÉ Marcelle, 1978, La tentation du socialisme au Bénin, *Etudes internationales*, Volume 9, n° 3, consulté à l'adresse : <https://doi.org/10.7202/700874ar>, le 28/05/2022 à 23 h 30 mn.

6

RÔLE DE LA FEMME PENDANT LA RÉVOLUTION AU BÉNIN

Blandine YABI,

Université d'Abomey-Calavi (UAC).

blandineyabi@yahoo.com

Joseph SAHGUI,

sahpojos.lakrohoun@gmail.com

Patrick HINNOU,

hinso84@yahoo.fr

Khalid Khayati,

Senior lecturer,

khalid.khayati@liu.se

Résumé

La république du Dahomey est créée en 1958 et se trouve confrontée à de perpétuelles crises politiques avec la prise du pouvoir par l'armée en 1972. La femme béninoise se trouve avec ou malgré elle, impliquée dans ce processus de changement social et politique. Cette révolution béninoise est considérée par de nombreux chercheurs comme la pire période dans le processus de développement du pays. Néanmoins, cinquante ans après, la période révolutionnaire reste aujourd'hui, l'une des périodes ayant connu l'accession massive des femmes dans l'arène politique. Cette recherche vise à comprendre les facteurs ayant favorisé l'accroissement de la participation des femmes dans l'arène politique pendant cette période. La nature qualitative de cette recherche a conduit à interroger vingt personnes dont quatorze hommes. De l'analyse des résultats, il ressort que, pour certains interviewés, la volonté de participation des femmes au changement social et politique a influencé ce fait. Pour d'autres (la majorité), le caractère discriminatif des textes au profit des femmes est le principal élément qui a favorisé l'accroissement du nombre des femmes non seulement dans le secteur politique mais aussi dans le secteur économique et social.

Mots clés : Femme, Politique, Révolution, Place, Bénin,

Abstract

The Republic of Dahomey was created in 1958 and found itself confronted with perpetual political crises with the seizure of power by the army in 1972. Beninese women found themselves, with or despite themselves, involved in this process of social and political change. This Beninese revolution is considered by many scholars to be the worst period in the country's development process. Nevertheless, fifty years later, the revolutionary period remains to this day, one of the periods having known the massive accession of women in the political arena. The aim of this research is to understand the processes that favored the increase in the participation of women in the political arena during this period. The qualitative nature of this research led to interviewing 20 people, including 10 men. From the analysis of the results, it appears for some interviewees that the desire of women to participate in social and political change has influenced this fact. And according to the majority, the discriminatory nature of the texts for the benefit of women is the main element that has favored the increase of women not only in the political sector but also in the economic and social sector during this revolutionary period.

Keywords : Woman, Politics, Revolution, Place, Benin

Introduction

L'absence ou l'insuffisance de la gent féminine dans la gestion politique est un problème qui a été souligné par les premiers régimes installés après l'indépendance. Plusieurs efforts sont faits par les dirigeants et ont donné des améliorations constatées par endroit. « En Afrique subsaharienne, le nombre de femmes siégeant au Parlement a augmenté en 2018, et la moyenne régionale est maintenant de 23,7 %, selon l'édition 2019 de la Carte des femmes en politique de l'Union Interparlementaire (UIP), qui vient de paraître » (M. Zipporah, 2019). En ce qui concerne le cas béninois, « le tumulte politique ayant prévalu au Bénin de 1960 à 1972, avec 14 régimes qui se sont succédés au pouvoir en 12 ans, n'a pas favorisé une imbrication du genre dans le processus de désignation des leaders politiques nationaux » (D.Y. Onibon, al). Mais dès 1972, une lueur d'espoir est apparue grâce à l'adoption de stratégies pour une amélioration de la représentativité des femmes à des postes administratifs ou politiques. « L'école, l'université et les mouvements syndicaux ou associatifs » (Attanasso, 2012) ou encore les nominations et les quotas sont autant de stratégies qui sont renforcées par les dispositions de la loi fondamentale de 1977. L'apparition de nouvelles institutions ou de nouveaux cadres de concertation ont contribué à favoriser l'accès des femmes à des instances de décision au Bénin. M.O. Attanasso (2012) constate que :

« C'est la création le 14 septembre 1973, du Conseil National de la Révolution (CNR) et de ses instances locales qui ouvre aux femmes des

voies d'accès à l'exercice du pouvoir politique. Les conseils révolutionnaires sont installés dans les villages, les quartiers de ville, les communes, les districts et les provinces pour porter la révolution au sein des masses populaires et associer étroitement les forces vives de la nation à la conduite du pays ».

Toutes ces stratégies ont rencontré des résistances. Ces résistances proviennent des sexes opposés et parfois des femmes elles-mêmes de telle sorte que certaines femmes nommées à des postes de responsabilité refusent de prendre service. D'autres non pas voulu que leurs congénères soient nommées à des postes de responsabilité souvent réservés aux hommes. Le poids du regard des autres était considérable. Toutefois, au niveau local, des avancées cruciales sont notées dans la représentativité des femmes. M. O. Attanasso (2012) dit que : « Mme Karimou Rafiatou est élue chef dans le district de Houllénou dans le département de l'Ouémé. Sur 70.000 conseillers élus en 1975, on dénombre 19.600 femmes, soit 28%. Dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1985, 84 femmes chefs de districts sont nommées au commandement ».

Néanmoins, la période révolutionnaire constitue de nos jours, la période à laquelle l'insertion des femmes dans les instances de prise de décision a atteint son son taux le plus élevé. Elle met ainsi en relief l'inefficacité des stratégies d'insertion sociale et politique des femmes mises en place par les gouvernants qui se sont succédé depuis la fin de la révolution en 1989 à nos jours. Alors, comment expliquer que de nos jours, aucun processus d'implication de la femme dans les instances de prise de décision n'ait jusque-là pas encore donné les résultats obtenus pendant la période révolutionnaire ? Pour répondre à cette interrogation, nous nous sommes fixé pour objectif de décrire les représentations sociales de la femme et les fondements des stratégies mises en place par les promoteurs du marxisme-léninisme pour l'insertion massive des femmes dans les instances de prise de décision.

MATERIELS ET METHODES

Cette recherche est de nature qualitative avec une démarche compréhensive (J.C. Kaufmann 2016, p.24). Elle a pour objectif de comprendre les rationalités (J.-P. Olivier de Sardan 1994) qui fondent les positions et rôles des femmes dans le processus de gouvernance au cours de la période révolutionnaire. La recherche s'est appuyée sur des femmes qui ont participé à la gestion politique pendant cette période. Plusieurs étapes ont été franchies dans la réalisation de cette recherche. Il s'agit, entre autres, pour utiliser les termes de G. Bachelard, de la conquête du fait social, de la construction et de la constatation. Des techniques appropriées

à la démarche qualitative telles que la recherche documentaire, l'observation, l'entretien, sont mises en œuvre au moyen de la fiche de lecture, de la grille d'observation et du guide d'entretien. La recherche documentaire a été d'une grande importance dans la rédaction de cet article. Elle couvre toutes les phases de la recherche. Les informations recueillies ont permis de mettre une lumière sur la participation des femmes dans la gestion politique du pays selon les informations recueillies dans les des archives. Quant aux entretiens, ils ont permis de toucher du doigt les points qui suscitaient les opinions des femmes à cette période de l'histoire du pays. Les démarches entreprises ont permis de recueillir non seulement les opinions des femmes mais aussi celles des hommes. Des vécus et témoignages renforcent les données statistiques dans cette recherche. Ainsi, trois femmes politiques influentes et sept autres femmes ayant vécu cette période à Cotonou ont été approchées.

La recherche a lieu au Bénin dans la Commune de Cotonou qui se situe dans le Département du littoral. Créée en 1830 sur initiative du Roi Guézo, la ville de Cotonou a été, selon l'une des légendes, « Kutonou » qui signifie « la lagune de la mort », en raison du rôle de carrefour que la ville a joué dans le trafic des esclaves. A la fin du 19^{ème} siècle, la ville Cotonou s'est développée à partir de quelques villages de pêcheurs situés à l'Est et à l'Ouest de la lagune. En 1888, le territoire de la ville a été cédé à la France par le Roi d'Abomey, ce qui eut pour effet l'accélération de son développement. Certains quartiers en portent aujourd'hui la marque. Ainsi, Guincomé signifie « sur la terre des populations Guin », venues de Grand-Popo et d'Agoué pour participer à la construction du Wharf de Cotonou. De même, Xwladodji désigne la terre des Xwla. Actuellement, Cotonou est devenu une ville représentative du Bénin et sa croissance accélérée donne naissance à une vaste région urbaine allant de Porto-Novo (à l'Est) jusqu'à Ouidah (à l'Ouest) et Abomey-Calavi (au Nord).

Sur le plan administratif, l'historique de l'actuelle mairie de Cotonou est riche en événements. La mairie de Cotonou est une administration publique locale. Divers changements politiques lui ont valu au fil du temps, les appellations de : Administration Urbaine de Cotonou, District Urbain de Cotonou, Circonscription Urbaine de Cotonou, Commune de Cotonou. Aujourd'hui, régie par un statut particulier à la faveur de la décentralisation (Loi 2021-14 du 20 décembre 2021), elle vient de connaître une nouvelle appellation : Ville de Cotonou.

En somme, l'historique de la mairie de Cotonou se résume aux différentes réformes administratives et territoriales intervenues au Bénin depuis 1956 à nos jours en passant par l'accession de la République du

Dahomey, actuel Bénin, à la souveraineté internationale. Précisément, la Commune de Cotonou est située dans le Sud-Est de la République du Bénin entre 6°20 et 6°24 de latitude Nord et 2°20 et 2°29 de longitude Est. Elle est limitée au Nord par le lac Nokoué, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par la Commune de Sèmè- Podji et à l'Ouest par la Commune d'Abomey-Calavi. Elle couvre une superficie de 79 km², dont 70% sont situés à l'Ouest du chenal (INSTaD, RGPH_4, 2016). A l'Ouest de Cotonou se trouvent le siège de la présidence du Pays et celui de la majorité des ambassades des grandes puissances telles que : les Etats-Unis, la France, la Chine, etc. Cette commune est subdivisée en treize (13) arrondissements et cent soixante-cinq (165) quartiers de villes. Capitale économique et plus grande ville du Bénin avec 1.228.667 habitants en 2021, Cotonou concentre à elle seule presque toutes les fonctions administratives et politiques du pays (INSTaD, RGPH_4, 2016). La plupart des partis politiques de la période révolutionnaire au Bénin ont implanté leur siège à Cotonou. Ceux qui animent la vie politique en général et spécifiquement les responsables de ses différents partis vivent à Cotonou. Et la commune devient le haut lieu de décisions individuelles et collectives des partis. Plusieurs lieux publics de la Commune de Cotonou ont été des lieux de rassemblement pour des fins politiques. La place de l'étoile rouge, la bourse de travail, le marché de Dantokpa de Cotonou sont des lieux stratégiques par excellence dans les processus de décision politique du pays.

1. RESULTATS ET DISCUSSION

2.1. Résultats

2.1.1. Les stratégies révolutionnaires d'insertion massive des femmes

Mis en place en 1972, le régime révolutionnaire est un système de gestion politique initié par le Président Mathieu Kérékou. Le PRPB, parti unique d'alors, avait mis en place des mouvements de masse. Ces mouvements de masse avaient entre autres pour vocation la promotion des femmes dans les instances de prise de décision. À cet effet, une organisation politique des femmes est installée. Il s'agit de l'organisation des femmes révolutionnaires du Bénin. Elle voit le jour en 1983 et a pour objectif de regrouper les femmes de différentes conditions socio-professionnelles en un creuset afin de les aguerrir pour une promotion politique. La tâche de mobilisation des femmes est réservée à l'organisation. Ainsi, le Parti de la révolution populaire du Bénin à travers l'Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin (OFRB) a pour mission d'apporter l'idéologie révolutionnaire non seulement à la

population à la base mais aussi au sein des femmes béninoises. Cette organisation de grande envergure se sert d'autres plus petites pour son efficacité. Selon des personnes approchées, il y existait le Comité d'organisation des femmes (COF) dans les quartiers de Cotonou. Elles sont aussi chargées de défendre les idéologies de la révolution. Les femmes étaient responsabilisées pour régler certains problèmes mineurs au niveau local et transmettre d'autres à leurs supérieurs hiérarchiques. Les femmes se voient attribuer des postes de décision. Leurs pouvoir s'appliquaient aux hommes et à leurs congénères. Le PRPB fait de la femme l'élément central de changement social et politique, gage de développement économique.

2.1.2. Position de la femme pendant la révolution

L'insertion des femmes dans les instances politiques s'est faite à tous les niveaux pendant la période de la révolution béninoise amorcée en 1972. Certaines femmes sont encore nostalgiques de cette période, en témoignent les propos de cette informatrice qui déclare :

« Là, on parle de révolution là, les femmes sont considérées, il y a beaucoup de femmes qui sont sorties chefs districts hein ! Je connais beaucoup de femmes qui sont sorties chefs districts, elles sont au haut niveau et aujourd'hui là, les femmes ne sont plus considérées. Si c'est dans la politique là, les femmes ne sont pas considérées. Au temps de la révolution là, vraiment, le temps-là n'est pas mal. Mais le temps d'aujourd'hui, le temps de la démocratie, vraiment les femmes ne sont plus rien. » (F, 78 ans, Cotonou).

De l'analyse des informations issues du terrain, il ressort que les objectifs qui fondent la participation des femmes à la gestion des affaires publiques ont profondément changé, et ceci de la période révolutionnaire à nos jours. Pour les initiateurs du marxisme-léninisme, l'implication de la femme en politique vise à la mettre au même niveau d'information que les hommes en vue de l'associer à la gestion du pouvoir d'Etat. Tandis qu'aujourd'hui, les partis politiques luttent pour que les femmes défendent les convictions de leurs leaders politiques. Certains les sollicitent pour des rassemblements de masse afin d'influencer les sondages. Une personne approchée lors de cette recherche déclare :

« Dans le système d'aujourd'hui, quand la femme va à leur réunion politique, c'est simplement par rapport à son parti politique uniquement. Mais à l'époque révolutionnaire, dans le cadre par exemple du COF, elle s'en va là-bas pour s'enquérir de ce qui se passe au niveau de la gestion des États. Ce n'est pas pour aller se faire former dans la philosophie d'un parti politique uniquement. Quand elles allaient à ces réunions, c'était pour s'impliquer directement dans la gestion des choses de l'État. » (H, 76 ans, Cotonou).

Ces informations témoignent de la diversité des logiques politiques selon le temps, les acteurs en présence et des objectifs poursuivis dans l'environnement physique considéré. Il faut reconnaître que pendant les différentes périodes, la participation de la femme a été souhaitée quel que soit le dirigeant, mais les données recueillies démontrent que les visions des gouvernants conditionnent le niveau d'implication des femmes au niveau politique. L'insertion des femmes dans la gestion politique n'est pas remise en cause comme l'affirme cette personne : « Permettre à la femme de s'épanouir, la mettre à niveau de pouvoir. Autant que l'homme, il faut que la femme s'épanouisse » (homme ; 77 ans, Cotonou). Mais la question est de savoir comment est-elle voulue selon les acteurs.

Toutefois, les femmes ont occupé des rôles importants dans les instances de prise de décision. C'est lors de la révolution que les femmes ont occupé les postes de chef de district et d'autres postes similaires. C'est ce qu'il faut comprendre quand un informateur révèle : « Il y a beaucoup de femmes qui sont sorties chefs districts hein ! Je connais beaucoup de femmes qui sont sorties chefs districts » (homme ; 80 ans, Cotonou) ou lorsqu'un autre dit : « À l'époque révolutionnaire, les femmes ont joué le rôle important dans les Comités Organisation des Femmes » (homme ; 77 ans, Cotonou). Il ressort une classification basée sur le niveau d'instruction. Cette analyse émerge de la perception de certains informateurs en ce qui concerne l'insertion rapide des femmes dans l'arène politique. Cette perception dit :

« Celles qui émergent le plus rapidement, ce sont les femmes lettrées. Mais n'empêche qu'à l'époque révolutionnaire, il y a eu des femmes non lettrées qui ont joué des rôles très importants dans la vie politique. Par exemple, il y a eu des femmes non lettrées qui étaient à la tête des COF dans les quartiers. Je connais des femmes qui sont devenues chef districts. » (homme ; 76 ans, Cotonou)

Cette déclaration témoigne de la place de la femme dans le processus politique à partir de 1972 et met en relief l'importance de l'instruction et surtout de la scolarisation de la femme. A ceci, il faut ajouter l'institution des quotas, qui a participé à une amélioration pour une meilleure représentation des couches sociales dont celle des femmes dans certaines institutions publiques béninoises.

2.1.3. Perception du Rôle de la femme lors de révolution

L'insertion de la femme dans l'arène politique est perçue de différentes manières pendant la période révolutionnaire. Pour certains, les femmes sont le levier du changement social. Il fallait donc s'appuyer sur elles pour

amener les citoyens à adhérer aux stratégies politiques des gouvernants et à respecter les textes et lois qui régissent la nation en ce moment de son histoire. L'attachement à la fidélité chez les femmes et la peur de d'enfreindre à la loi les amènent à honorer les engagements pris lorsqu'elles se voient confier des responsabilités. Comptant sur ces aptitudes qui caractérisent la majorité des femmes, les leaders politiques de cette période n'hésitent pas à confier des responsabilités à la femme. Les femmes ont même été sollicitées pour occuper des postes ministériels ou devenir présidentes d'institutions républicaines. C'est le cas de Mme Valentine GANGBO élue député et 3^e vice-présidente de l'assemblée nationale révolutionnaire du Bénin (O. M. Attanasso, 2012). Elle fait partie des neuf femmes élues, de façon indirecte, commissaires au parlement révolutionnaire (marxisme-léninisme). Elle est la première femme ayant occupé le poste de vice-présidente par intérim entre 1979 et 1984. Elle est à ce jour la première femme qui a assumé le poste de président de la république par intérim au Bénin. Les informations reçues nous renseignent sur l'évolution en dents de scie du nombre de femmes à l'assemblée nationale. Ainsi, de 1991 à 2015, il existe 6.25 % de femmes entre 1991 et 1995, 12.19 % de femmes entre 1995 et 1999, 7.22 % de femmes entre 1999 et 2003, 7.22 % entre 2003 et 2007, 8.41 % de femmes entre 2007 et 2011, 9.63 % de femmes entre 2011 et 2015 et actuellement 8.41 % de femme (B. Yabi, 2021). S'il est vrai que la période révolutionnaire n'a pas été la meilleure en ce qui concerne la présence des femmes à l'assemblée nationale, il faut de même se rendre à l'évidence que c'est la période où la gent féminine à la base s'est sentie prise en compte dans la gestion de la cité.

Pour d'autres personnes interviewées, la période révolutionnaire a peut-être suscité l'insertion des femmes dans les postes de responsabilité, mais elle a provoqué une grande instabilité au sein des ménages en raison de leur absence prolongée qui les empêche de s'occuper de leur famille, surtout de leurs conjoints. Un interviewé raconte :

« Elle n'était plus faite seulement pour la maison. Je me rappelle il y a une petite histoire à Abomey ; un Monsieur avait plusieurs femmes qui s'étaient divorcées d'avec lui et il ne restait qu'une. Les révolutionnaires étaient passés pour mettre la seule femme dans le groupement des COF et le vieux a commencé par crier... « O cofou, asitché nan houzhou cofou, minantou cofou yinton dokpo gué hé kpo nou mihon nin min ; énin dnéssou wa yi gba dihon (rire) cofou yinton dokpo hé kpo nou mihon nin min ; cofou tché ényion wa yi gba dnètè hou lè do ? Tentons wè hou dno. ».

Pour traduire ce passage, il faut dire que COF signifie verre à boire en langue locale fon.

« Oh ! ma femme est devenue un verre à boire. Il faut que vous sachez que celle-ci est le seul verre à boire qui me reste pour boire. Si celui-ci aussi se brisait (rire). C'est mon seul verre qui me reste pour boire ; si mon seul verre se brisait, qu'aurais-je. » (homme ; 78 ans, Cotonou).

Ces données prouvent que pendant que les femmes se réjouissent de leur implication dans la gestion politique de l'Etat, les hommes déplorent le vide que cette implication leur crée. La gestion par les femmes des affaires politiques pendant ce temps de la révolution amène les femmes à ne pas être, de façon permanente, aux côtés de leur mari à la maison.

Des informateurs pensent qu'il faut observer des étapes concernant la promotion de la femme à des postes de décision politique. Selon eux, la scolarisation, les formations sont préalables à toute promotion aux postes politiques. A ce sujet, le propos recueilli se veut péremptoire :

« Là où moi, je porte des réserves ; réserver une place de choix à la femme dans la vie politique serait une erreur. Il vaut mieux l'instruire, l'émanciper, la développer de toutes les façons pour qu'elle soit à même de participer efficacement à la vie politique. Ce serait beaucoup plus bénéfique au genre féminin. Il vaut mieux procéder à l'évaluation intellectuelle de la femme pour lui permettre d'avoir un numéro capable de participer à la vie politique comme ça se doit. » (homme ; 77 ans, Cotonou).

Le scepticisme des époux face à l'insertion politique de leurs conjointes demeure un sérieux point de blocage. D'où l'importance des actions de sensibilisation visant l'éveil de conscience collective au service de la nécessaire participation des femmes aux instances de prise de décisions politiques de leur pays.

2.2. Discussion

La période révolutionnaire fait partie des périodes tumultueuses de la gestion politique du Bénin. Elle est calquée sur le modèle socialiste. L'introduction de quotas et l'exigence de la présence féminine à des postes de décision dans les secteurs clés de l'administration, de la politique ou dans les institutions publiques restent l'une des stratégies qui fait de la période révolutionnaire au Bénin, une époque mémorable. Toutefois, sur 336 députés de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, on dénombre seulement 28 femmes dont Mme Valentine Ganbgbo pour le poste de 3^{ème} vice-présidente puis Mesdames Nathalie Barboza et Fidélia Azodogbèhou pour le poste de rapporteur (O. M. Attanasso, 2012).

Cette représentativité des femmes au sein de la classe politique reste à nos jours, une représentativité inégalable. Beaucoup de femmes ont changé de statut pendant ce temps. Il s'agit d'une révolution sociale. Cette perception s'oppose à celle de R. Banégas (2003) qui estime que :

« Ces transformations sociologiques n'ont pas renversé les rapports d'hégémonie au point que l'on puisse parler de révolution sociale. Dans les villages, des « cadets sociaux » ont conquis des positions de pouvoir, mais ils sont rarement parvenus à s'émanciper des hiérarchies liées au lignage, à l'âinesse, à l'appartenance de caste ou au capital économique ».

Cette analyse faite à partir des résultats issus du terrain n'est pas une analyse pessimiste de la situation des femmes en rapport à l'insertion politique.

Conclusion

Cette recherche apprécie à sa juste valeur les efforts effectués par les institutions et les gouvernements chargés de la gestion du Bénin après la révolution mais constate que les stratégies mises en place pour l'insertion des femmes dans la sphère politique provoquent un rythme lent avec parfois une évolution à dent de scie. Elle note ainsi que la révolution a provoqué une amélioration dans l'insertion social et politique des femmes même si elle a échoué sur d'autres plans.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANDERSON Jeanine, 2000, « Le 'triple rôle' », In Bisilliat Jeanne et Verschuur Christine, *Le genre : un outil nécessaire : Introduction à une problématique*, *Cahiers Genre et Développement*, n° 1. Genève, Paris : EFI/AFED, L'Harmattan, pp. 175-178.
- ATTANASSO Odile Marie, 2012, « Femmes et pouvoir politique au Bénin, des origines Dahoméennes à nos jours », *CAPAN Bénin*.
- BANEGAS Richard, 2003, *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin* Paris, Karthala.
- BOUDON Raymond, 1968, *A quoi sert la notion de structure*, Paris, Gallimard.
- HINNOU Patrick, 2020 « Pouvoir et leadership féminin : les contraintes sociales liées à la construction des relations genre dans les arènes politiques au Bénin », in ASSIMA-KPATCHA Essoham, TSIGBE Koffi Nutefé, KOUZAN Komlan & LABANTE Nakpane (dir.), *Dynamique de l'histoire économique, sociale et culturelle en Afrique et au Togo, Mélanges en hommage au Professeur Michel N'buéké Adovi*

- GOEH-AKUE, *Presses de l'Université de Lomé*, « Coll. Patrimoines », n° 22, Lomé, pp. 337- 354.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE (INSAE), 2016 « Cahier des villages et quartiers de ville du département du littoral », Cotonou, Bénin
<https://apprendre.auf.org/wp-content/uploads/2021/05/AAP1-02-Benin-Cespo-Rapport-final-de-recherche.pdf>
- KAUFMANN Jean Claude, 2016, *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin.
- MARQUES-PEREIRA Bérengère et PFEFFERKORN Roland, 2011, *Genre, politiques sociales et citoyenneté*, Paris Harmattan.
- ZIPPORAH Musau, 2019 « Les femmes en politique : le chemin vers la parité reste long en Afrique », Afrique Renouveau.
- ZIPPORAH Musau, 2021, « Discriminations et inégalités de genre en Afrique : quid de l'égalité entre les femmes et les hommes ? <https://igg-geo.org/?p=3422>.

LA RÉVOLUTION DES 13, 14, 15 AOÛT 1963 AU CONGO-BRAZZAVILLE : LA CHUTE DE YOLOU

Armand Brice IBOMBO

Maître-Assistant (CAMES), Enseignant-chercheur,
Université Marien Ngouabi, Brazzaville- Congo.
armibom@libero.it; armandibombo73@gmail.com

Résumé

L'histoire du Congo-Brazzaville a été marquée par plusieurs événements dont la révolution des 13, 14 et 15 août 1963, communément appelée les « Trois glorieuses »¹. En effet, ce mouvement fut organisé par les syndicalistes soutenus par la suite par les leaders politiques et la population pour dénoncer la mauvaise gouvernance du Président Fulbert Youlou (premier Président de la République du Congo). A l'origine de ce mouvement fut la réaction des syndicalistes contre la décision de l'Abbé Fulbert Youlou de dissoudre tous les syndicats existants pour créer un seul syndicat comme le projet de création du parti unique. D'autres raisons vont accélérer le mouvement comme : l'arrestation des leaders syndicalistes et la mort des trois martyrs de la révolution. Face à cette décision, un mouvement général de grève fut lancé pour demander la libération des collègues syndicalistes. Malgré le dispositif de sécurité pris par le gouvernement, le mouvement prit d'autres allures jusqu'à la prise du palais présidentiel au troisième jour de la révolution. Ce mouvement ou mieux cette révolution causa la chute de Youlou, après cinq ans de règne. Ce fut la première révolution dans l'histoire du Congo. Cet article qui porte sur les trois glorieuses ou mieux sur la révolution des 13, 14, 15 août 1963 au Congo a pour objectifs de décrire ce mouvement organisé par les syndicalistes, voir les causes de cette révolution et les résultats obtenus. En substance, nous voulons répondre aux questions suivantes : Quand commence cette révolution des trois glorieuses au Congo ? Quelles ont été les causes ? Quels furent les résultats et qui furent les vrais protagonistes ? Quelle a été la réaction ou l'attitude de Youlou et de son gouvernement face à ce mouvement ou soulèvement populaire ? Pour répondre à ces questions et bien mener notre recherche, nous ferons recours aux différentes

¹ Les Trois glorieuses est une expression empruntée à la révolution du 27, 28, 29 juillet 1830, qui porta au trône le roi Louis-Philippe 1^{er}. Ce fut la deuxième révolution française après celle de 1789 qui avait fait crouler la monarchie en France.

sources écrites et orales. Nous analyserons de façon critique les différentes informations. De cette analyse, nous pourrions ainsi comprendre les causes et la fin de ce mouvement qui a causé la chute du Président Fulbert Youlou et la fin de la première république au Congo.

Mots clés : Révolution, trois glorieuses, Congo, Youlou, Syndicalistes

Abstract:

The history of Congo-Brazzaville has been marked by several events including the revolution of August 13, 14 and 15, 1963, commonly known as the Three Glorious. Indeed, this movement was organized by trade unionists supported by the political leaders and the population to denounce the bad governance of President Fulbert Youlou (first President of the Republic of Congo). At the origin of this movement was the reaction of trade unionists to the decision of the father of nation, Fulbert Youlou, to dissolve the existing unions in order to establish a single union and party, without forgetting the arrest of the union leaders at the prison from Brazzaville. Faced with this decision, a general strike movement was launched to demand the release of fellow trade unionists, but Youlou's army was quick to act by using violent measures of repression against the strikers. Despite this, the army did not succeed in stopping the movement, which took on other forms until the capture of the presidential palace on the third day of the movement. This movement or that revolution caused the fall of Youlou, after three years of reign. It was the first revolution in the history of the Congo. This article which focuses on the three glorious revolution of August 13, 14, 15, 1963 in the Congo aims to describe this movement organized by trade unionists, see the causes of this revolution and the results obtained. Several documents will be used to help us in this research. In essence, we want to answer the following questions: When does this revolution of the three glorious days begin in the Congo? What were the causes? What were the results and who were the real protagonists? These are questions that we will seek to answer in this present work.

Key-words: Revolution, three glorious ones, Congo, Youlou, trade unionists

Introduction

L'histoire coloniale du Congo commence avec les explorations de Pierre Savorgnan de Brazza¹ et la signature du traité d'amitié avec le Roi Onkoo Ilo 1^{er} dit Makoko, le 10 septembre 1880. Ce traité mit le Congo dans une longue période de domination française jusqu'au 15 août 1960,

¹ Pierre Savorgnan de Brazza (1852-1905) fut explorateur franco-italien, né à Castel Gandolfo (Rome). Son père fut vénitien de la région de Frioul (Udine) et sa mère romaine. Pour réaliser son rêve d'explorateur Savorgnan de Brazza se naturalise français et entame une longue carrière d'explorateur sur la côte atlantique en occupant le Gabon et le Congo. Il fit trois missions d'exploration (1875-1878 ; 1879-1880 et 1882-1885). C'est avec lui que commence réellement l'histoire de la colonisation française au Congo. Pour plus d'informations, voir.

date à laquelle le Congo devient indépendant. Cette période des indépendances a été précédée d'un grand mouvement de décolonisation où tous les pays colonisés et opprimés réclamaient partout l'autonomie et la liberté face au joug colonial. La France, à travers le Général de Gaulle, joua au génie pour accompagner stratégiquement ses ex colonies à la souveraineté nationale, en proposant plusieurs étapes allant de l'union française (1946) à la communauté franco-africaine (1958), en passant par la loi cadre de Gaston Defferre (1956). Ce fut une politique mise en place pour ne pas perdre le contrôle de ses ex colonies et les maintenir sous sa dépendance, même après l'indépendance. En 1960, la plupart des colonies françaises deviennent indépendantes. Au Congo, c'est l'Abbé Fulbert Youlou, un prêtre, qui devient Président de la République. Il gouverna le Congo, pendant 5 ans, du 28 novembre 1958 (date de la proclamation de la République) au 15 août 1963, date à laquelle il fut forcé à la démission après un soulèvement populaire qui prit le nom de la révolution congolaise.

Le présent travail porte sur cette révolution qui a eu lieu les 13, 14, 15 août 1963 au Congo-Brazzaville. Il s'agit de la première révolution après l'indépendance du Congo, sous le régime de l'Abbé Fulbert Youlou (1927-1972)¹. Cette révolution, ayant plusieurs causes, a été menée par les syndicalistes soutenus par la population mécontente et hostile au régime de Fulbert Youlou.

¹ Fulbert Youlou est né le 17 juin 1917 à Madibou (Brazzaville), baptisé en 1924, Fulbert Youlou commence sa formation sacerdotale au séminaire d'Akono au Cameroun, puis à Brazzaville. Il est ordonné prêtre le 9 juin 1946 avec Théophile Mbemba (Premier Evêque et archevêque congolais), Benoît Gassongo (ancien administrateur apostolique d'Owando), Louis Loubassou et Raphael Ndanguï. En 1946, il participe aux élections locales et en 1956 il fait son entrée en politique en fondant son parti appelé Union Démocratique pour la défense des africains (UDDIA). Le soir du 28 novembre 1958, il est élu Président de la République et le 15 août 1963 il est déchu du pouvoir. Pour compléter sa biographie voir R. Mbemba-Dya-bo Benazabo-Mbanzulu, 2009, *Plaidoirie pour l'Abbé Fulbert Youlou*, Paris, l'Harmattan ; J. Ki-Zerbo, 1978, *Histoire de l'Afrique Noire*, Paris, Présence Africaine ; Ph. Moukoko, 2019, *Dictionnaire général du Congo*, Paris, l'Harmattan ; M. Sinda, 1972, *Le messianisme congolais et ses incidences politiques*, Paris, Payot ; J. M. Wagret, 1963, *Histoire et sociologie politique de la République du Congo du Congo (Brazzaville)*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.

Notre réflexion a pour objectif principal de montrer comment les premières années du Congo indépendant ont été tourmentées et bouleversées par de dures épreuves, notamment la révolution des 13, 14, 15 août 1963. Ensuite, nous nous proposons de décrire et d'analyser les faits qui ont déclenché cette révolution. En substance, il s'agira de répondre aux questions suivantes : comment s'est passée cette révolution ? Quelles en ont été les causes ? Qui en furent les protagonistes ? Quel en fut le résultat. Quelle a été l'attitude et la réaction de Fulbert Youlou et de ses proches face à ce soulèvement populaire ? Enfin, quelle a été la position de l'Eglise catholique au Congo ?

Pour répondre à ces interrogations, nous aurons recours à différentes sources écrites et orales. Notre méthodologie consistera à analyser les différents documents de manière parallèle et à faire l'étude comparative et critique de ceux-ci en vue de parvenir à la vérité historique. Nous tenterons d'expliquer enfin comment le mouvement a été organisé, avec pour résultat la chute du président Youlou et la fin de la première république.

Il convient de relever que sur cette question, il y'a une littérature abondante, chacun des auteurs aborde le problème à sa manière et selon sa vision de choses. Parmi les auteurs qui parlent de cette révolution nous avons : J-M. Wagret (1963), M. Soret (1978), J. Ollandet (1999), A. Kissita (1993) J. G. Bambi (1991), R. Mbemba (2009), Th. Obenga (2010), Ph. Moukoko (2019), etc. Notre réflexion se veut une contribution à la connaissance d'une partie de l'histoire politique du Congo, mais de manière spécifique elle vise apporter plus d'éclairage sur cette page sombre de l'histoire du Congo.

Ce travail est axé sur 5 points, nous commencerons par la définition du mot « révolution » avant de passer au contexte historique et socio-politique de cette révolution. Ensuite, nous parlerons de la révolution (ses causes, ses protagonistes, son déroulement), pour finir avec les résultats ou fruits de cette révolution, avec un accent particulier sur le sort de Youlou, après la chute. Voilà ce qui constitue l'ossature de ce travail sur cette page sombre de l'histoire du Congo

1. Définition et explication du mot révolution

Notre objectif ici n'est pas de faire une étude approfondie sur le mot révolution, mais de donner une définition de ce mot, afin de fonder son application au cas du Congo. Etymologiquement, le mot révolution vient du mot latin *revolutio*, qui signifie changement, soulèvement et même contestation ou révolte. Selon le dictionnaire Larousse (1998, p. 1088), le mot révolution désigne « un changement brusque et violent dans la

structure politique et sociale d'un État, qui se produit quand un groupe se révolte contre les autorités en place et prend le pouvoir ». Ici le mot a pour synonymes des expressions comme : bouleversement, soulèvement, contestation, chamboulement, ou tout simplement une réaction de masse.

Dans un premier temps, le mot révolution peut aussi désigner « un changement brusque, d'ordre économique, moral, culturel et politique qui se produit dans une société » (*Larousse* en ligne). Le *Larousse* nous parle aussi de plusieurs types de révolution comme la révolution culturelle, politique, économique, industrielle, etc. Généralement la révolution implique un mouvement de masse ou populaire, de révolte contre l'autorité, qu'elle soit politique, culturelle ou religieuse. A l'origine du soulèvement, il y'a toujours une cause, d'où la révolution devient une révolte en vue de réclamer quelque chose ; un moyen pour se faire entendre et exprimer ses droits comme citoyens.

En outre, le mot révolution du latin *revolver*, signifie aussi : faire retour en arrière, faire recours au passé. Il s'agit ici d'un mouvement en vue de rétablir le passé ou l'ordre d'avant ; un mouvement en vue de revenir à la réalité d'avant, une sorte de l'ancien régime. Cette troisième acception du terme correspond bien au coup de force advenu au Congo en 1963. Ce fut aussi un mouvement de contestation ou de révolte contre le pouvoir en place. Ce mouvement a été le résultat de plusieurs revendications syndicales non abouties, donc la conséquence inévitable des mécontentements déjà exprimés en diverses occasions qui finiront par une série de contestations du pouvoir ou de l'autorité en place. Ce soulèvement, préalablement mené par les seuls syndicalistes, deviendra avec le temps un mouvement populaire contre le gouvernement de l'Abbé Fulbert Youlou.

2. Contexte historique et socio-politique

La révolution des 13, 14, 15 août 1963 s'est déroulée dans un contexte historique et socio-politique précis. Le Congo a obtenu son indépendance en 1960. Dès la proclamation de la République du Congo, faisant suite à la promesse faite par le Général de Gaulle à toutes les ex colonies françaises qui avaient voté massivement pour la communauté franco-africaine au vote du 28 septembre 1958¹, l'Abbé Youlou fut nommé premier Président de la République. Cette nomination sera confirmée par un vote le 20 mars 1961.

¹ L'unique pays africain qui avait voté non à ce référendum fut la Guinée Conakry de Sekou Touré, qui par son non avait choisi l'indépendance directe en refusant ou en rejetant l'idée de la communauté franco-africaine que le Général de Gaulle avait envisagée pour toutes ses ex colonies. Ainsi, le Oui triompha sur le non.

Comme Président de la République, Fulbert Youlou se donne un programme de société contenu dans le « programme triennal de développement », voté le 15 janvier 1961 où il promet de faire beaucoup de réformes. Du point de vue politique, Youlou envisage l'abolition du multipartisme avec la création d'un seul parti pour des raisons « d'unité nationale ». En 1962, Youlou donne l'annonce officielle à la radio, bien qu'ayant été contre le communisme. Il mène une politique d'apaisement et d'ouverture envers les ex adversaires politiques, jusqu'à nommer certains d'entre eux au gouvernement (le cas de Jacques Opangault et de Simom Kikhounga-Ngot (Voir, Ph. Moukoko, 2019, p. 499). Ainsi, pour Youlou, les trois ex-partis (l'UDDIA, le MSA et le PPC) devaient se fusionner et devenir un seul grand parti, pour le bien de la nation¹.

Un autre point important, mais brulant du projet de Youlou, fut la fusion des syndicats existants en un seul syndicat comme pour les partis politiques². Parmi ces syndicats il y'avait : la CATC (La Confédération africaine des travailleurs croyants, avec pour Président Henri Morléné-Ockiemba), la CGAT (La Confédération générale africaine des travailleurs de Julien Boukambou), la CASL (la Confédération africaine des syndicats libres de Léon Angor).

Il faut aussi dire que le programme triennal de Youlou n'avait pas convaincu la population car il ne promettait pas de résoudre les différents problèmes du peuple, par exemple, le chômage et les bourses des étudiants. Ceux-ci s'étaient opposés farouchement à ce programme de Youlou.

En un mot, nous pouvons dire que Fulbert Youlou avait mal commencé, malgré son optimisme et sa conviction de vouloir bien faire. Car, il n'avait pas pu convaincre la population qui restait sceptique et dubitative vis-à-vis de lui. Ce qui arrivera plus tard ne sera pas une surprise pour nombre de gens, mais l'aboutissement des mécontentements enregistrés et encaissés depuis son arrivée au pouvoir.

¹ Ce projet politique de Youlou n'avait pas convaincu tout le monde, certains voyaient dans ce projet un plan dictatorial de Youlou qui voulait commander seul et dominer ses adversaires politiques.

² Voir M. Soret, 1978, *Histoire du Congo, Capitale Brazzaville*, Paris, Berger-Levrault, p. 197-198.

3. Les causes de la révolution

La révolution congolaise des 13, 14 et 15 août 1963 fut l'aboutissement de plusieurs situations et a été occasionnée par plusieurs causes. On distingue des causes lointaines et des causes directes ou immédiates.

3.1. Les causes lointaines

S'agissant de la première catégorie de causes dites lointaines, le Président Fulbert Youlou était devenu impopulaire tant chez les intellectuels, des politiciens qu'au sein de la population entière. On lui reprochait de nombreuses erreurs parmi lesquelles : la mauvaise gouvernance (car pour eux, Youlou n'avait aucune expérience et ne savait pas gouverner), les détournements des biens publics (on l'accusait de profiter des biens publics pour s'enrichir et construire des villas), l'enrichissement illicite de certains membres de son gouvernement et même le tribalisme ou le népotisme (Youlou s'était entouré pour la plupart des gens de sa région et de son ethnie lari)¹. En effet, nombreux congolais n'avaient pas encore oublié ce qui s'était passé avant qu'il n'arrive à la magistrature suprême, les guerres tribales de 1958 et 1959, sa corruption des députés membres des autres partis pour avoir la majorité et renverser son éternel rival Jacques Opangault, sans oublier son austérité envers les opposants politiques et même l'affaire du coup d'état constitutionnel du 28 novembre 1958. Youlou comme Président n'a pas cherché à changer sinon à se faire une autre image de sa personne, en dépit de quelques manœuvres politiques d'intégrer dans son gouvernement ses ex opposants comme Opangault et Kikhouna-Ngot. Pour certains, Fulbert Youlou était aussi qualifié de tribal pour avoir rempli son cabinet des gens du Pool ou de son ethnie (une bonne partie des membres du gouvernement), par exemple, le discours du 14 août, en pleine révolution, où le Président Fulbert Youlou s'était permis de faire le message à la nation en lari (son dialecte) au lieu du français langue nationale et officielle. Pour les révolutionnaires, ces quelques exemples suffisaient pour déclencher la révolution dont Youlou serait lui-même responsable. Jean Marie Melphon Kamba (2010, p. 53) parlant des causes lointaines de la révolution affirme : « D'autres facteurs ont aussi concouru à cette révolution, notamment les accusations des syndicalistes contre l'Abbé, à savoir : l'embourgeoisement, les affectations arbitraires, les ponctions injustifiées sur les salaires, etc ».

Sur la seconde cause « l'immoralité », Fulbert Youlou était considéré comme un amoureux du luxe et même immoral. Selon les sources, il

¹ Voir, M. Soret, 1978, *Histoire du Congo. Capitale Brazzaville*, Paris, Berger-Levrault, p. 195.

menait une vie indigne, avec plusieurs concubines malgré la soutane qu'il portait toujours. Il avait des soutanes en lin, commandées chez les grands couturiers français comme Christian Dior comme l'affirme Philippe Moukoko (2019, p. 499) « On sait que l'Abbé Fulbert Youlou accordait une importance particulière à la qualité et à la couleur de ses soutanes qu'il commandait selon la rumeur auprès des couturiers parisiens, dont Christain Dior ». En substance, Fulbert Youlou n'a pas laissé une bonne image de soi, même d'un homme sérieux et discipliné. Aussi, sur le plan de la gestion, Fulbert Youlou pour certains a profité de son poste pour s'enrichir illicitement, en s'achetant des domaines et des biens, comme l'hôtel Bilombo, aujourd'hui hôtel Olympic palace¹. D'où le slogan lancé ou le refrain entonné pendant les révolutionnaires : « Youlou a tout volé » (J. Ollandet, 1999, p. 315).

3.2. Les causes directes ou immédiates

Parmi les causes directes de cette révolution il faut signaler d'abord la réaction farouche contre son projet de création de parti unique et du syndicat unique. Les révolutionnaires voyaient dans ce programme, un projet machiavélique et dictatorial de Youlou de vouloir imposer au peuple sa dictature, contre la voie du dialogue. En effet, après quelques années à la tête de l'Etat, marquées par des incompréhensions et débats politiques tendus, Fulbert Youlou avait jugé bon de fondre les trois partis existants (UDDIA, MSA, PPC) qui ont jusque-là animé la vie politique du pays depuis 1956. L'annonce fut faite de façon officielle à la radio en août 1962. Ce projet fut adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 13 avril 1963, par la loi 14-63 qui portait ainsi la création du parti unique. Achille Bissita (1993, p. 45) écrit à ce propos : « Le projet du parti unique continuait de travailler et de faire des vagues. Plusieurs forces, à l'extérieur du gouvernement et parmi les partis appelés à disparaître, commencèrent à faire de la résistance ; aidés, pour certaines, par la hiérarchie catholique ».

Ne se limitant pas à la politique, Fulbert Youlou veut imposer aussi un seul syndicat. Si du côté de la politique, Youlou avait su convaincre certains leaders devenus membres de son gouvernement, du côté des syndicats ce n'était pas le cas. Ils étaient tous contre ce projet. Le mécontentement des syndicalistes étant clair, le chemin de la révolution ne devait plus tarder. C'est ainsi qu'Achille Bissita écrit : « Toute cette

¹ L'hôtel Bilombo, actuel hôtel Olympique palace fut une propriété privée de Youlou, du nom de sa mère, madame Bilombo. Pour ses biographes comme Rudy Mbemba, cet hôtel fut acheté avec de l'argent propre et non pas avec de l'argent volé de l'Etat, voir, R. Mbemba, 2009, *Plaidoirie pour l'Abbé Fulbert Youlou*, Paris, L'harmattan.

évolution de la situation politique et sociale allait conduire à la mobilisation des syndicats. Ils mirent au point un plan de bataille sur deux fronts : le socio-économique et le politique » (Ibid.). Il convient aussi de préciser que la bataille entre les syndicalistes et le président Youlou avait commencé bien longtemps avant. Car, les syndicats avaient déjà réagi à une série d'actions et de déclarations du président de la République. Par exemple, lors de l'inauguration de la Société Générale des Banques du Congo, le 8 février 1963, lorsque le Président Youlou avait déclaré : « Le Congo a la prétention d'être la Suisse de l'Afrique » (A. Kissita, 1993, p. 45).

Les syndicalistes avaient pu intégrer à leur combat les ennemis du Président dont certains hommes politiques, les étudiants, les militaires et la population dépassée par l'impopularité de Fulbert Youlou. Ainsi lors de la clôture de leur séance plénière du 5 juillet 1963, les syndicalistes faisaient une déclaration « d'une très grande force politique, qui prenait le contre-pied du projet du Président de la République » (A. Kissita, p. 46). Dans cette déclaration ils rejetaient toute volonté de faire du syndicalisme congolais un service de la politique, ils dénonçaient la domestication des syndicats, la dictature du régime, le manque de liberté d'expression, enfin ils déploraient « la situation catastrophique que connaît le Congo depuis son accession à l'indépendance » (A. Kissita, p. 48). Cette déclaration fut signée par les chefs des trois syndicats à savoir : Julien Boukambou (CGAT), Léon Ongor (CCSLL) et Mvilla Biyaoula qui signait à la place de P. Morlende OckYemba (CATC).

Un dernier élément déterminant de cette révolution fut l'arrestation des leaders syndicalistes dont il suspectait déjà de préparer « un complot communiste » (A. Kissita, p. 51). Cette arrestation fut faite lors du lancement de la grève générale du 7 août 1963. Ainsi dans la nuit du 12 au 13 août deux leaders syndicaux furent arrêtés, il s'agissait de Gandou (CATC) et Ganga Thauley (CGAT). Pour Achille Kissita « Cette arrestation précipitera les événements » (p. 51). Ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase, l'occasion était ainsi donnée, aux syndicalistes, de passer à l'action, voire de lancer la révolution en se donnant rendez-vous le 13 août à la place de la gare centrale, qui deviendra la place de la liberté.

En dehors de ces causes précitées, il convient aussi de noter l'opposition de l'Eglise Catholique à l'entrée dans la vie politique de l'Abbé Youlou¹.

¹ L'abbé Youlou avait déjà subi une espèce de punition quand de la paroisse Saint François de Brazzaville, il fut envoyé à Mindouli. Pour Mgr Michel Bernard c'était le moyen de l'éloigner de la ville afin de l'empêcher de faire la politique. Mais l'Abbé Youlou finira par désobéir à son Evêque et revenir à Brazzaville. Il me semble que

En effet, étant prêtre, Youlou n'a jamais eu l'accord de sa hiérarchie pour se lancer en politique, car la politique est incompatible avec l'état clérical. Mais, l'Abbé Youlou s'était entêté. Son unique mentor fut le Père Charles Lecompte, déjà en opposition avec Mgr Paul Biéchy (prédécesseur de Mgr Michel Bernard). Quand Youlou entame la carrière politique, son Evêque Mgr Michel Bernard, était contre, il aurait même contribué, sinon soutenu silencieusement son départ (J. Ollandet, 1999, p. 312).

Toutes ces raisons évoquées ont favorisé la révolution et ont contribué à la chute de Fulbert Youlou. Etant impopulaire, sans aucun soutien, ni d'appui, la voie de la révolution était ouverte ; le verdict était déjà connu d'avance. Bref, tout cela avait fini par déclencher ce qui sera appelé les « trois glorieuses »¹. Les mots de Jérôme Ollandet (1999, p. 37) sont clairs :

« A l'Elysée on n'appréciait guère cet activisme du chef d'Etat congolais. Le pays ne sortait-il pas froid de la cuisse de Jupiter ? En tout cas Fulbert Youlou avait réussi en moins de trois années de pouvoir à focaliser sur lui une hostilité très grande tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. Dans tous ces enjeux, sa chute devenait comme un destin inéluctable. Ses bons et loyaux services envers la France ne servirent pas sa cause. Le 15 Août 1963, Fulbert Youlou était un homme seul. ».

Fulbert Youlou voulait suivre l'exemple de Barthélemy Boganda son ami du Séminaire d'Akono au Cameroun, qui s'était aussi lancé dans la politique. Mais l'unique différence est que Boganda avait la permission ou l'autorisation de son Evêque qui l'aurait même encouragé, tel n'était pas le cas pour Fulbert Youlou. Il est entré en politique par entêtement. D'où ses nombreuses contradictions avec sa hiérarchie et même le manque de soutien de la part de celle-ci. Ce fut l'une des causes de sa chute.

¹ Expression qui remonte à la révolution du 27, 28, 29 juillet 1830 en France (la seconde révolution après celle de 1789) qui porta au trône le roi Louis-Philippe 1^{er}. Dès lors, l'expression est rentrée dans le jargon populaire pour désigner les trois jours de la révolution congolaise du 13, 14, et 15 août 1963. Au Bénin, la même expression désigne les 3 années qui suivent la révolution béninoise du 26 octobre 1972 (c'est-à-dire 1972, 1973 et 1974).

4. Le déroulement de la révolution

Suite à ce qui précède, c'est-à-dire au climat malsain et aux rapports tendus entre Fulbert Youlou et la masse, nous pouvons dire que le futur du Président Fulbert Youlou était déjà incertain. Alors comment s'étaient passés ces événements ? Quelles ont été les différentes étapes ? Y'a-t-il eu les résultats escomptés ? Il convient de dire que la révolution de 1963 a eu trois étapes, ou s'est passé en trois jours. Chaque jour de cette révolution a eu ses caractéristiques propres et son organisation¹ qui méritent d'être ici précisées.

4.1. Le premier jour : le 13 août 1963

L'action directe ou immédiate des syndicalistes commence le 13 août 1963 avec l'arrestation des deux syndicalistes la veille de la grève générale. Le mot de grève lancé le 7 août fut bien exécuté. Le rendez-vous fut donné, pour tous les syndicalistes, à la place de la gare pour le début du cortège. A 9h30, le cortège avait démarré. Le premier but n'est pas de mettre fin au pouvoir de Youlou, mais la libération des collègues syndicalistes arrêtés notamment Nganga et Gandou. D'où le cortège se dirige vers la maison d'arrêt où les grévistes prennent d'assaut la prison et réussirent à libérer les collègues détenus malgré l'hostilité du régime. Après la maison d'arrêt les syndicalistes se dirigent vers la Radiotélévision congolaise mais le cortège est bloqué par l'armée. Ce premier jour finit avec un bilan assez lourd, trois syndicalistes sont morts et plusieurs blessés graves, sans oublier de nombreux dégâts matériels. Parmi les victimes il y'a Gaston Lenda, Raphael Massamba, Pierre Ntsieté, appelés « les trois martyrs de la révolution » (Voir, A. Bissita, 1993, p.51). Parlant de cette journée du 13 août 1963, Jean-Guy Bambi (1991, p. 78) écrit :

« Comme prévu la grève des travailleurs est déclenchée. Elle est marquée dès 7h du matin par la présence à la Bourse du Travail, de nombreux travailleurs qui ensuite vont décider de se rendre à la Prison de Brazzaville après qu'ils aient appris l'arrestation de certains syndicalistes... Après avoir pris un caillou de la foule, un capitaine français de la gendarmerie au nom de Jean ouvre le feu sur le public dans lequel il tue deux délégués du personnel qui sont Massamba Raphael et Ntsieté Pierre puis un troisième travailleur s'appelant Lenda Gaston qui trouve la mort à l'hôpital peu de temps après. Il s'agit de ces morts qu'on va appeler Les trois martyrs de la Révolution. C'est en ce moment que les travailleurs et plusieurs autres habitants de la capitale,

¹ Cette révolution fut suivie aussi, pas à pas, par l'Hebdomadaire Catholique *La Semaine africaine* dans sa publication du 18 août 1963, p. 3-4.

tous pris de colère, vont envahir la prison de Brazzaville d'où ils libèrent les détenus politiques. ».

Pour les révolutionnaires, cette première journée fut satisfaisante, un premier objectif est atteint. A l'issue de ce premier jour, les grévistes décidèrent de continuer le combat le lendemain, jusqu'à obtenir la démission du Président de la République. Il fallait un autre plan. C'est ainsi que dans la soirée, les syndicalistes se retrouvent dans les cimetières de la Tsiémé, malgré le couvre-feu déclenché par le pouvoir en place, soi-disant pour une veillée de prière. Au cours de cette réunion nocturne, ils prêtent un serment de fidélité, décident de continuer la lutte jusqu'à la chute du président. Ce qui fut fait. (Voir A. Bissita, p. 51). Quelle fut la réaction du gouvernement ?

Face au soulèvement des travailleurs, le gouvernement chercha d'empêcher la marche, en utilisant les gendarmes déployés dans toute la ville, mais sans succès. L'assaut à la maison d'arrêt subit au départ une certaine résistance de l'armée, mais les grévistes réussirent quand même à envahir la prison et libérer leurs collègues, en dépit des tirs de balles. Comme réaction, le Président Fulbert Youlou décrète l'état de siège, dénonce à la radio « un complot contre la sûreté de l'état, fomenté par des mécontents et des jaloux » (A. Bissita, p. 51) et refuse de prêter oreille aux revendications des syndicalistes et de recevoir leurs délégués. Son intransigeance favorisera les choses et aidera les syndicalistes de préparer la journée suivante. Entre temps dans la nuit, on signale dans la ville l'arrivée de plusieurs chars français en provenance de Bangui pour sécuriser la ville.

4.2. Le second jour : le 14 août 1963

Le second jour est encore décisif, les syndicalistes toujours fermes dans leur position décident de poursuivre le combat contre un régime intransigeant et aux abois. Cette fois-ci la grève est nationale, toutes les grandes villes du pays sont en soulèvement (Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie). Le Président Youlou tente de répondre aux aspirations des grévistes, d'abord en recevant quelques-uns d'entre eux puis en annonçant la démission et le remaniement du gouvernement. Tous les membres de l'ancienne équipe gouvernementale sont virés, mais le Président Youlou maintient les trois membres parmi lesquels : Stéphane Tchitchelle, Jacques Opangault et surtout Dominique Ndzalakanda le redoutable ministre l'intérieur, le plus contesté de tous. Son maintien accéléra le conflit et

poussa les grévistes à la colère¹, comme l'écrira plus tard) : « Le maintien de Nzalakanda va motiver les syndicats dans le durcissement de leurs positions. Un autre élément déterminant fut le discours du Président Youlou à la radio nationale le soir du 14 août 1963, la veille de l'indépendance. Dans ce discours, prononcé en Ki-lari, Youlou reprenait l'idée du parti unique, mais reportée à une date ultérieure en attendant la réconciliation ou mieux en laissant passer l'ouragan. Le Président Fulbert Youlou terminait son discours par une phrase célèbre du General de Gaulle : « Aidez-moi, je ne vous décevrai pas » Achille Bissita (1993, p. 52). Pour Jérôme Ollandet (1999, p. 308) : « le ton du discours était pathétique et trahissait la grande peine et surtout le désarroi... Mais ces concessions faites dans ce climat d'excitation générale arrivaient trop tard. Les syndicats avaient déjà lancé la population dans la grande désobéissance. Ils ne pouvaient plus reculer ». La poursuite de la grève était ainsi lancée pour le troisième jour.

4.3. Le troisième jour : le 15 août 1963

N'ayant pas pu convaincre les syndicalistes la veille, ce jour 15 août est un jour décisif, jour de la célébration de la fête de l'indépendance, jour aussi où le Président Youlou avait promis d'instaurer le parti unique déjà votée par l'Assemblée. Mais pour les grévistes la décision est claire, l'heure a sonné le président doit démissionner. Jérôme Ollandet (1999, p. 308-309) exprime bien cette détermination des révolutionnaires de cette manière :

« La matinée du 15 août était considérée par les syndicats comme un moment décisif. Chaque partie devait mettre tous ses moyens dans la bataille pour éviter la surprise. Les syndicats avaient déjà gagné une première victoire : le rassemblement des populations des différents quartiers de la ville autour du palais où le chef de l'Etat attendait les chefs syndicaux pour un ultime entretien. Le dernier carré de partisans sur lesquels Fulbert Youlou pouvait compter encore se réduisait comme de la paille sous des flammes. ».

Ainsi, au matin du 15 août les manifestations se poursuivent, l'appel lancé la veille est suivi par une foule considérable en direction du palais du peuple. La consigne donnée par les leaders syndicalistes est respectée : pas de violence au risque de perdre la bataille ou de subir la riposte des

¹ Le ministre Nzalakanda contesté par les révolutionnaires dut se démissionner la matinée du 15 août 1963 par une déclaration faite à la radio et lue par lui-même, voir J. Ollandet, 1999, *Tchicaya, Opangault, Youlou*, Brazzaville, Edition la Savane, p. 309.

gendarmes français déployés dans tous les ronds-points de la ville. Mais la foule suit pacifiquement sa marche sans subir l'interpellation des gendarmes et des militaires déjà complices. Vers midi le palais est encerclé par la foule des grévistes, les leaders syndicalistes pénètrent le palais et tentent de convaincre le Président à démissionner. Aux premiers moments, le Président Youlou résiste, car il compte sur ses contacts et sur la réaction de l'armée française prête à disperser cette foule enragée, avec des pancartes et lançant des cris de mépris et d'injure envers le président : « A bas la dictature de Youlou ! Youlou ton règne se fondera sur les cadavres. En même temps on poussait des grands cris de colère, on hurlait aux fenêtres, on lançait en chœur des slogans injurieux... Youlou démissionne ! Youlou démissionne, etc. », commente J. Ollandet (1999, p. 310). Ne voyant aucune réaction, contre tout désespoir, Youlou tente d'appeler la France au secours en faisant un coup de fil à Général De Gaulle mais sans succès. Le silence de De Gaulle en disait long, était déjà pour lui le signe de la fin du règne. Ainsi n'ayant pas obtenu gain de cause, n'ayant plus de soutien, vers 13h Fulbert Youlou signait sa démission sur un bout de papier blanc, avec deux mots : « je démissionne » (Voir, J. Ollandet, 1999, p. 313). Le bout de papier fut remis à Ockyemba Morlende qui le remit à son tour au commandant Felix Mouzabakani un des deux officiers de l'armée qui était rentré dans le palais pour négocier le départ du Président Youlou. Parmi ces officiers, il y'avait aussi le commandant David Mountsaka, les deux militaires les plus gradés à cette époque¹. Après sa démission, Fulbert Youlou est mis en prison au camp Youlou, actuel camp 15 août à Brazzaville, avant de s'échapper deux ans après à Kinshasa, pour ensuite prendre le chemin de l'exil européen, en France puis en Espagne où il meurt en 1972². Pour Jean Guy Bambi (1991, p. 78) : « Les 13, 14 et 15 août 1963 resteront à jamais pour le peuple congolais des journées historiques de haute portée politique au cours desquelles, le peuple tout entier a choisi la voie anti capitaliste. ».

La démission de Youlou et son arrestation marquaient ainsi la fin de la révolution des 13, 14, 15 août 1963. La foule venue au palais se disperse

¹ Selon Jérôme Ollandet, malgré sa démission, Fulbert Youlou, qu'on peut déjà considérer comme l'ex président, eut quand même le courage de trinquer un verre de champagne avec ses adversaires, ceux qui l'ont renversé.

² Fulbert Youlou est resté en prison du 15 août 1963 à 1965, année où ses partisans réussirent à le faire fuir à Kinshasa, de là il prendra le vil pour Paris. Arrivé en France De Gaulle refuse de lui accorder l'exil, ce qui le pousse vers l'Espagne où il est resté plus de 7 ans jusqu'à sa mort. Pendant ce temps d'exil, Youlou passe son temps à écrire et à se justifier. Parmi ses ouvrages il convient de citer : *J'accuse la Chine*, publié en 1966.

dans toute la ville chantant et criant victoire, vive la révolution. L'hymne de la victoire était chanté par tous : « une espèce de la marseillaise congolaise qui saluait le deuxième jour glorieux après celui de l'indépendance d'août 1960. Cette chanson de marche avait ce refrain insolent et plein d'espoir. Youlou a tout volé, nous bâtirons de nouveau, suffit la liberté ! Congo oh ! Oh ! » (J. Ollandet, 1999, p. 315).

Les maisons des membres du gouvernement et collaborateurs de Youlou furent pillées et saccagées nous dit A. Bissita, (1993, p. 53). L'objectif des syndicalistes et ennemis de Youlou était atteint. C'est le lendemain c'est-à-dire le 16 août que sur entente des syndicalistes et de l'armée, Massamba Débat qui s'était retiré à Boko son village natal, est nommé Président de la République¹. Avec lui, la politique congolaise changea de direction en s'orientant vers l'Est, il oriente le Congo vers le socialisme qu'il qualifie de « socialisme bantu ».

5. Résultats de la révolution

Le fruit de cette révolution fut le départ du Président Fulbert Youlou, premier président de la République du Congo, après 5 ans de règne. La fin de ce règne marquera aussi la fin de l'hégémonie voire la disparition des trois partis qui ont fait et marqué l'histoire politique du Congo de 1946 à 1963. On ne parlera plus de Youlou, d'Opangault, de Tchitchelle ou du déjà défunt Jean-Felix Tchicakaya. C'était la fin d'un règne, la fin d'une classe politique qui a guidé les premiers pas du Congo indépendant. Sans les juger, peu importe les erreurs commises et leurs choix politiques, ils sont néanmoins considérés à juste titre comme les Pères de l'indépendance du Congo. Ceux qui sont arrivés après étaient-ils meilleurs ? Nous laissons à l'histoire de répondre à cette question, ou mieux la réponse se trouve elle-même dans le cours de l'histoire du Congo. Nous retenons néanmoins que les trois glorieuses ont ouvert la voie à une nouvelle ère politique au Congo, celle des coups d'état et de la domination des partis uniques d'abord le MNR avec Massamba Débat et le PCT avec Marien Ngouabi. Il fallait attendre l'année 1991, année de la Conférence Nationale souveraine pour voir revenir le multipartisme au Congo.

Conclusion

Au regard de ce qui précède, que dire ou que retenir de cette révolution ? Il sied de dire que la révolution des 13, 14, 15 août 1963 est

¹ Massamba Débat n'est pas un inconnu de la politique congolaise, il a été au gouvernement de Youlou, puis président de l'Assemblée et même syndicaliste. Il était déjà apprécié de tout le monde surtout à cause de son opposition au régime de Youlou.

et demeure un événement triste dans l'histoire du Congo, au lendemain de son indépendance. La jeune République du Congo, aux premiers pas de son existence, s'est trouvée confrontée à cette triste réalité, sa marche vers l'autonomie et vers le développement a été interrompue par des révolutionnaires hostiles au règne politique du Président Fulbert Youlou. Ceux-ci lui reprochent de nombreuses erreurs de gouvernance. Toutes les revendications se transforment bientôt en un mouvement populaire de contestation et d'opposition au régime. La grève lancée est exécutée et c'est le début de la révolution qui dure trois jours 13, 14 et 15 août. Au bout du troisième jour, le Président Youlou malgré toutes les tentatives ne peut plus rien faire, la seule alternative qui lui reste c'est la démission, pour ainsi sortir par la grande porte et ne pas risquer sa vie. C'est ainsi que et n'ayant plus d'allié, ni de soutien, Fulbert Youlou est obligé de signer, malgré lui, sa démission sur un bout de papier « je démissionne », écrit-il le 15 août 1963 vers 13h. C'était la fin du règne. La fin de la révolution coïncide ainsi avec la chute du premier président de la République avec la victoire des syndicalistes et alliés, protagonistes de la révolution des trois glorieuses. En dépit du résultat obtenu par les révolutionnaires, cette révolution ouvrira la porte aux nombreux coups d'état qui caractériseront désormais la prise du pouvoir au Congo, pendant plusieurs décennies. Ainsi, depuis 1963, date de la révolution, il a fallu attendre l'année 1991, avec la Conférence Nationale Souveraine pour que le Congo retrouve le pouvoir par la voie des urnes. C'est ainsi que Jérôme Ollandet (1999, p. 317) écrit : « Le Congo démarrait son ère d'Indépendance sur un terreau instable et plein d'incertitude. Six mois plus tard, le pays s'engageait dans une nouvelle épopée historique, celle de l'expérience du socialisme. Une nouvelle orientation politique qui surprit tout le monde : L'Eglise catholique, la France, l'opposition intérieure et bien sûr, Fulbert Youlou lui-même ».

Bibliographie

- BAMBI Jean-Guy, 1991, *Chronologie des principaux événements au Congo, 1482-1979*, Kinshasa, Presses offsets de la Renapi.
- BAZENGUISSA Remy-GANGA, 1997, *Les voies du politique au Congo*. Paris, Karthala.
- BOUTET Roger., 1990, *Les Trois glorieuses ou la chute de Fulbert Youlou*, Dakar Sénégal, Editions Chaka.
- GANDOU D'ISSERET Crépin-Ghiscard, 2015, *Le Congo, enjeux d'une gouvernance démocratique*, Paris, l'Harmattan.
- LAROUSSE, 1998, *Dictionnaire*, Paris, Hachette, Edicef.

- KISSITA Achille, 1993, *Congo. Trois décennies pour une démocratie introuvable*, Brazzaville, Les Editions Sed.
- KIZERBO Joseph, 1978, *Histoire de l'Afrique noire*, Paris, Présence Africaine.
- MBEMBA Rudy-BENAZABO-MBANZULU Dya-bo, 2009, *Plaidoirie pour l'Abbé Fulbert Youlou*, Paris, l'Harmattan.
- MELPHON KAMBA Jean-Marie « Naissance, Indépendance et gestion de la première république (1958-1963) », OBENGA Théophile, 2010, *Histoire générale du Congo des origines à nos jours. III. Le Congo au 20^e siècle*, Paris, l'Harmattan, pp.9-55.
- MOUKOKO Philippe, 2019, *Dictionnaire Général du Congo Brazzaville*, Paris, l'Harmattan.
- OLLANDET Jérôme, 1999, *Tchikaya, Opangault, Youlou*, Brazzaville, La Savane.
- SORET Marcel, 1978, *L'histoire du Congo. Capitale Brazzaville*, Paris, Berger-Levrault.
- SINDA Martial, 1972, *Le messianisme congolais et ses incidences politiques*, Paris, Payot.
- YOULOU Fulbert, 1966, *J'accuse la Chine*. Editions Table ronde.
- WAGRET Jean-Michel, 1963, *Histoire et sociologie politiques de la République du Congo (Brazzaville)*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- WAUTHIER C., 2007, *Sectes et prophètes d'Afrique noire*, Paris, Editions du Seuil.

**MISE EN SYNTAXE DE LA RHÉTORIQUE
RÉVOLUTIONNAIRE DANS LES DISCOURS DE
THOMAS SANKARA : DES MAUX DE LA SOCIÉTÉ
AUX MOTS DE LA RÉVOLUTION**

Adama OUÉDRAOGO

Université Norbert ZONGO, Koudougou (Burkina Faso)
ouederadams5@gmail.com

Résumé

Le Burkina Faso, anciennement la Haute-Volta, est un pays dont le parcours politique est fait de huit coups d'État. Parmi les dirigeants politiques qui y ont exercé le pouvoir, Thomas Sankara est le seul à avoir atteint un niveau d'ancrage profond et durable dans la mémoire collective des Burkinabè. Il y est parvenu grâce à l'instauration du Conseil national de la Révolution le 4 août 1983. Il s'est appliqué, pendant quatre années (1983-1987), à mettre en œuvre une politique hardie de lutte implacable contre l'impérialisme, les tares sociopolitiques et la misère de son peuple. Ses actions politiques ont été exposées dans les différents discours qu'il a prononcés. La présente réflexion passe au crible huit discours de T. Sankara (2017) afin d'y analyser la matérialisation syntaxique de la rhétorique révolutionnaire. Se fondant sur la grammaire, elle établit les enjeux formels de la verve révolutionnaire pour mettre en exergue les maux sociaux combattus durant cette période mouvementée de l'histoire du Burkina Faso. Au total, cette rhétorique révolutionnaire, exprimée par Thomas SANKARA, tire ses significations de diverses constructions nominales et phrastiques unissant des néologismes à des slogans.

Mots clés : discours, syntaxe, rhétorique révolutionnaire, néologisme.

Abstract

Burkina Faso, formerly known as Upper Volta, is a country with a political track of eight coup d'état. Among the political leaders who exercised this power, Thomas Sankara is the only one to have reached a level of deep and lasting anchorage in the collective memory of the Burkinabè. This was achieved through the establishment of the National Revolutionary Council on 4 August 1983. For four years (1983-1987) he worked to implement a bold policy of relentless struggle against imperialism, the socio-political defects and the misery of his people. His political actions were outlined in the various speeches he gave. This

reflection examines eight speeches by T. Sankara (2017) in order to analyse the syntactic materialization of revolutionary rhetoric. Based on grammar, it establishes the formal stakes of revolutionary verve to highlight the social ills to fight during this turbulent period in the history of Burkina Faso. In total, this revolutionary rhetoric, expressed by Thomas SANKARA, derives its meanings from various syntactic constructions combining expressions with nominal syntagmatic manipulations particular to specific phrastic constructions.

Keywords: speech, syntax, revolutionary rhetoric, neologism.

Introduction

L'histoire politique du Burkina Faso, anciennement appelé *Haute-Volta*, est émaillée de sept coup d'État¹. Parmi ces régimes d'exception figure en bonne place le Conseil national de la Révolution (CNR), un quatuor militaire dirigé par Thomas SANKARA du 04 août 1983 au 15 octobre 1987. Se positionnant d'emblée comme un pouvoir communiste aux forts relents anticapitalistes, ce régime a déployé une politique de lutte implacable contre la corruption, la gabegie, le népotisme et la pauvreté. Dans la foulée de son programme politique, le CNR a introduit dans le paysage linguistique de ce pays toute une multitude de néologismes, en commençant par le changement de dénomination du pays qui est devenu alors le Burkina Faso. Par ailleurs, Thomas SANKARA, le leader de cette junte militaire, a prononcé, à diverses occasions, des discours où transparaissent, dans la forme de son dire, les enjeux de la Révolution. Au passage, il est utile de préciser que Thomas SANKARA, bien qu'ayant dénoncé avec force le capitalisme occidental et surtout celui français, a eu une approche réaliste avec la langue du colonisateur. B. Jaffré, in T. Sankara (2017, p. 239), le précise sans ambages

« L'ensemble de ses discours montrent non seulement une parfaite maîtrise mais aussi un gout prononcé pour cette langue. On remarquera que malgré la dénonciation récurrente de la déculturation des élèves due à la période coloniale et au néocolonialisme, le français est choisi comme langue de l'enseignement dans le projet de réforme de l'époque révolutionnaire. ».

¹ 3 janvier 1966 (coup d'État du lieutenant-colonel Sangoulé Lamizana), 25 novembre 1980 (coup d'État du colonel Saye Zerbo), 7 novembre 1982 (coup d'État du médecin-commandant Jean-Baptiste Ouédraogo), 04 août 1983 (coup d'État du capitaine Thomas Sankara), 30 octobre 2014 (insurrection populaire et instauration d'un gouvernement transitoire militaro-civil dirigé par Michel Kafando), 24 janvier 2022 (coup d'État du lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba) et 30 septembre 2022 (coup d'État du capitaine Ibrahim Traoré).

Ses harangues ont été étudiées sous diverses coutures, soit politique avec P. Englebert (1986) et P. Labazee (1989), soit historique chez B. Jaffré (1989) et T. Sankara (1991, 2007, 2008 et 2017), soit sociologique avec G. Prignitz (1990) et G. Bonzi (2015). La dimension linguistique des discours sankaraïens, insuffisamment explorée, a été introduite par G. Prignitz (1990) dans une perspective sociolinguistique. Ce constat nous conforte à sillonner en profondeur le volet linguistique à travers deux objectifs. D'un côté, analyser les constructions syntaxiques qui matérialisent la rhétorique révolutionnaire dans certains discours de T. Sankara (2017) et de l'autre, déterminer la corrélation sémantique entre ces constructions, la rhétorique révolutionnaire et les tares sociopolitiques décriées. Ces éléments initiaux de présentation aboutissent de façon logique à deux questions : Comment sont construits syntaxiquement certains discours de T. Sankara (2017) sous l'angle de la rhétorique révolutionnaire ? Quelles relations sémantiques étroites existent entre les structures syntaxiques des discours analysées et la rhétorique révolutionnaire de changement ?

La trame de la réflexion axée autour de ces deux interrogations emprunte un cheminement bipartite : la présentation des éléments théoriques et l'analyse linguistique.

1. Dimension théorique

La réflexion, aux entournures syntaxiques, est axée sur la rhétorique révolutionnaire des discours de T. Sankara (2017). Des clarifications s'imposent quant à ces différents éléments.

1.1. La rhétorique révolutionnaire

L'expression *rhétorique révolutionnaire* fait référence à deux termes : *rhétorique* et *révolution*. En commençant par le dernier terme, nous notons avec *Le Robert* (A. Rey, 2022) que la révolution est un « Changement très important dans la société, dans l'histoire. Bouleversement, transformation ; évolution. ». T. Sankara (2017, p. 95) emprunte la même charge sémantique lorsqu'il dit : « La révolution vise à la transformation de la société sous tous les rapports, économiques, sociaux et culturels. » Par conséquent, est dit *révolutionnaire*, ce qui a pour objet un changement radical dans divers domaines.

En ce qui concerne le terme *rhétorique*, avec J. Dubois et alii (2007, p. 412) le définissent comme

« L'ensemble des procédés constituant l'art oratoire, l'art du bien-dire. La rhétorique comporte trois composantes essentielles : l'*invention* (thèmes et arguments), la *disposition* (arrangement des parties) et

surtout l'*élocution* (choix et disposition des mots) ; on y ajoute parfois la *prononciation* (ou mode d'énonciation) et la *mémoire* (ou mémorisation). ».

Ainsi définie et vue dans la direction de notre réflexion qui se veut analytique des maux de la société burkinabè de l'époque et des mots de la Révolution, la rhétorique est surtout prise dans sa composante *élocution*. Elle est, par restriction à notre présent cadre de réflexion, l'art de bien dire par un choix judicieux des mots et par leur organisation linguistique contextualisée.

En partant des différentes définitions précédentes, la *rhétorique révolutionnaire* est, de fait, un dire dynamique, pertinent et esthétique conçu pour toucher les esprits, susciter leur adhésion en vue d'impulser des mutations allant dans le sens d'un mieux-être social, politique, économique et culturel.

1.2. Le corpus de discours

Deux éléments offrent des explications sur la portée du corpus : sa justification et son contenu.

1.2.1. De sa justification

Le leader de la Révolution burkinabè du 4 août 1983 a prononcé une kyrielle de discours qui sont publiés dans trois recueils : T. Sankara (2007), T. Sankara (2008) et T. Sankara (2017). De ces trois œuvres, nous retenons la dernière qui est à l'actif de B. Jaffré. Ce choix s'explique à un triple niveau. D'une part, B. Jaffré est mondialement connu comme un spécialiste de T. Sankara. Il est, du reste, l'animateur du site www.thomassankara.net, entièrement dédié à ce révolutionnaire burkinabè. D'autre part, il a publié de nombreux articles de presse et animé plusieurs conférences sur T. Sankara. Enfin, son recueil, à la différence des autres, est très explicatif en éléments contextuels sur les circonstances de prononciation des discours.

1.2.2. De son contenu

J. Dubois et alii (2007 : 150) précisent qu'

« En rhétorique, le discours est une suite de développements oratoires destinés à persuader ou à émouvoir et structurés selon des règles précises. On distingue le genre démonstratif (blâme ou louange), le genre délibératif (conseil ou dissuasion), le genre judiciaire (défense ou accusation). »

Ce préalable nous instruit sur deux points qui valident le corpus constitué. D'abord, le corpus est certes composé de textes écrits, mais

ceux-ci ont été prononcés en « développements oratoires » devant des publics. Ensuite, les discours retenus sont représentatifs des trois genres déterminés par la rhétorique. Huit discours sur les vingt-huit regroupés par B. Jaffré dans T. Sankara (2017)¹ composent notre corpus. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Présentation du corpus de discours

Ordre	Intitulé du discours	Date de prononciation	Objet	Références de pages
1	Discours d'orientation politique (D.O.P.)	02 octobre 1983	Décrire la trajectoire politique du Conseil national de la révolution	pp. 78-105
2	Discours d'ouverture de la première session des Tribunaux populaires de la révolution (TPR)	3 janvier 1984 à Ouagadougou	Présenter les TPR et le nouveau système judiciaire de la révolution	pp. 110-117
3	Discours d'hommage au président ghanéen Jerry John Rawlings	11 février 1984 à Bobo-Dioulasso	Rendre hommage au président ghanéen Jerry John Rawlings et à la ville de Bobo-Dioulasso	pp. 122-135
4	Discours d'anniversaire de la révolution	4 août 1984 à Ouagadougou	Dresser le bilan de l'an 1 de la Révolution	pp. 140-150
5	Discours d'anniversaire de la révolution	4 août 1985 à Ouagadougou	Dresser le bilan de l'an 2 de la Révolution	pp. 198-213
6	Discours de nouvel an et du soulèvement populaire du 3 janvier 1966	3 janvier 1986	Dresser le bilan de la guerre de six jours (25 décembre au 30 décembre 1986) contre le Mali et faire un diagnostic des maux sociaux (mendicité, pauvreté, etc.)	pp. 218-227
7	Discours d'anniversaire de la révolution	4 août 1986 à Ouagadougou	Dresser le bilan de l'an 3 de la Révolution	pp. 290-302

¹ Dans la suite de l'écrit, le titre de l'œuvre *La Liberté contre le destin* de T. Sankara (2017) est abrégé *LCLD*.

8	Discours d'anniversaire de la révolution	4 août 1987 à Bobo- Dioulasso	Dresser le bilan de l'an 4 de la Révolution	pp.398- 409

Source : réalisation personnelle à partir des discours extraits de T. Sankara (2017).

1.3. Outils d'analyse

En s'intéressant au discours oral et en recherchant sa structure formelle dans une perspective de mise en relief des mots/maux de la Révolution d'août 1984, la réflexion nécessite une immersion de fond dans la description des structures linguistiques. Ce point de départ nous enjoint à viser la syntaxe et surtout sa dimension organisationnelle des constructions syntagmatiques. Dans ce sens, l'approche de J. Gardes Tamine (2008), toute simple et claire, notamment aux niveaux des opérations utilisées dans l'analyse syntaxique, nous sert de base d'étude. Pour ce faire, nous recourons aux abréviations¹ suivantes :

AQE	: adjectif qualificatif épithète
Dét.	: déterminant
N	: nom
PSR	: proposition subordonnée relative
SNA	: syntagme nominal apposé
SNP/CN	: syntagme nominal prépositionnel/complément de nom
SN/COD	: syntagme nominal p/complément d'objet direct
SIPA	: syntagme infinitif prépositionnel apposé
V	: verbe

2. Analyse des discours

L'analyse prend deux directions complémentaires : celle des thèmes qui fondent la rhétorique révolutionnaire à la Burkinabè et celle des constructions syntaxiques y afférentes.

2.1. Dimension thématique de la rhétorique révolutionnaire

Selon leurs initiateurs, les quatre années de la Révolution burkinabè ont été instaurées pour bouleverser positivement la société burkinabè et ses hommes. Cette révolution a appliqué une politique d'adhésion populaire à

¹ Les numéros en indice sur chaque abréviation et mot sont utilisés pour retrouver chaque élément dans les exemples y relatifs. L'ordre de numérotation obéit à la logique suivante : 1 pour le nom car il est le noyau du syntagme, 2 pour le déterminant qui est essentiel pour le nom. Les autres numéros sont attribués selon l'ordre d'apparition dans la construction syntaxique. Les lettres alphabétiques (a, b, c, etc.) précise l'ordre interne d'un élément.

ses idéaux : la Révolution démocratique et populaire (RDP)¹. À la lumière des éléments descriptifs présentés par P. Englebert (1986), B. Jaffré (1989), P. Labazee (1989) et G. Prignitz (1990), trois éléments caractéristiques dépeignent la période de la Révolution au Burkina Faso :

- le rejet systématique de l'ordre sociopolitique établi antérieurement ;
- la mise en évidence des valeurs de la Révolution ;
- et l'enrichissement lexical à travers des néologismes.

Notre analyse des huit discours de T. Sankara (2017) nous fait ajouter un dernier élément non moins important dans le dire révolutionnaire : il s'agit de la force suggestive des slogans. Ces quatre éléments distinctifs de la rhétorique révolutionnaire burkinabè, étudiés sous leur manifestation discursive, aboutissent à la prise en compte d'un certain nombre de faits linguistiques dans les discours de T. Sankara (2017).

2.2. Analyse syntaxique

À partir des quatre points retenus et qui sont la quintessence de l'approche métalinguistique de la rhétorique révolutionnaire du CNR, notre propos étudie leur matérialisation révélatrice chez T. Sankara (2017).

2.2.1. Syntaxe du rejet systématique de l'ordre établi

Toute révolution est, par principe et par pratique, une négation d'un contexte antérieur jugé défaillant. Dès lors, les tenants du pouvoir révolutionnaire se donne pour mission, avant de changer les choses, de peindre en noir tout ce qui a précédé leur accession aux rênes du Burkina Faso. Cet aspect discursif de la rhétorique révolutionnaire est omniprésent dans les huit harangues analysées. Pour T. Sankara (2017), la prise du pouvoir par le CNR était inéluctable du fait de la déliquescence politique, économique, sociale et culturelle de la Haute-Volta. Cette déchéance était imputable aux trois régimes politiques antérieurs. Ainsi, sont accusés d'ennemis ces systèmes politiques antérieurs et leurs acteurs.

2.2.1.1. Par la désignation vague des ennemis du CNR

La désignation prend une tournure vague pour nommer les contempteurs de la Révolution aux moyens de noms collectifs comme « forces », « classes », « menées » et « monde ». Dans la même lancée, des noms au pluriel comme « ennemis » et « valets » et des noms péjoratifs tels « racaille » et « valets » sont fréquents chez T. Sankara (2017) pour

¹ Cette appellation, Révolution démocratique et populaire, est identique à celle de la Révolution du Bénin débutée le 26 octobre 1972 sous la houlette de Mathieu Kérékou (M. Chabi, 2013).

fustiger les opposants à la Révolution. Ces noms sont systématiquement complétés d'expansions de trois sortes employées seules ou par combinaisons : les AQE, les CN et les PSR. Cela donne trois structures syntagmatiques :

Structure 1 : Dét² + N¹ + AQE³ + AQE⁴

Exemples : « les² forces¹ conservatrices³ et rétrogrades⁴ » (*LCLD*, p. 97)

« les² forces¹ rétrogrades³ obscurantistes⁴ et ténébreuses⁵ » (*LCLD*, p. 79)

Structure 2 : Dét² + N¹ + AQE³ + PSR⁴

Exemples : « les² classes¹ parasitaires³ qui⁴ avaient⁴ toujours⁴ tiré⁴ profit⁴ de⁴ la⁴ Haute-Volta⁴ coloniale⁴ et néocoloniale⁴ » (*LCLD*, p. 86)/ « cette² racaille¹ politique³ qui⁴ s'est⁴ nourrie⁴ de⁴ la⁴ famine⁴ » (*LCLD*, p. 111)

Structure 3 : Dét² + N¹ + SNP/CN³ + PSR⁴

Exemples : « les² ennemis¹ du³ peuple³ qui⁴ ont⁴ tramé⁴ complots⁴ et⁴ intrigues⁴ derrière⁴ son⁴ dos⁴ » (*LCLD*, p. 79)

Au plan sémantique, l'analyse des trois structures fait voir des noms noyaux (N¹) aux significations vagues qui ne désignent pas précisément les personnes concernées : « forces », « classes », « racaille » et « ennemis ». En sus, les expansions de ces noms renvoient à un vocabulaire péjoratif : « parasite », « qui avaient toujours tiré profit de la Haute-Volta coloniale et néocoloniale », « qui s'est nourrie de la famine », « qui ont⁴ tramé complots et intrigues derrière son dos ». Ces désignations nominales, bien que vagues, ne sont pas moins critiques à l'endroit des détracteurs du CNR.

2.2.1.2. Par la désignation précise des ennemis du CNR

Usant toujours de la nominalisation, T. Sankara indique, sans fioriture et à l'inverse des cas vagues précédents, les vrais ennemis de la Révolution, du peuple et même de l'Afrique. Tous ces SN chargés d'expansions donnent des traits spécifiques dévalorisant chaque catégorie d'ennemis.

Structure 4 : Dét² + N¹ + AQE³ + AQE⁴ + SNP/CN⁵

Exemple : « le² pouvoir¹ pro-impérialiste³ et antipopulaire⁴ du⁵ médecin-commandant⁵ Jean-Baptiste⁵ Ouédraogo⁵ » (*LCLD*, p. 79)

Structure 5 : Dét² + N¹ + AQE³ + SNP/CN⁴

Exemple : « l'²alliance¹ sacro-sainte³ des⁴ forces⁴ réactionnaires⁴ autour⁴ du⁴ régime⁴ moribond⁴ » (*LCLD*, p. 80)

Structure 6 : Dét² + N¹ + AQE³ + AQE⁴ + AQE⁵ + AQE⁶ + AQE⁷ + AQE⁸ + SNP/CN⁵ + PSR⁴

Exemple : « l'²abondante³ prose¹ pleurnicharde⁴ lyrico⁵-comico⁶-dramatique⁷ qui⁸ se⁸ développe⁸ autour⁸ de⁸ la⁸ dette⁸ de⁸ l'⁸Afrique⁸ » (*LCLD*, p. 296)

Les métaphores d'animalisation, formées par le biais de noms à expansions d'AQE ou de SNP/CN, fourmillent dans les discours de T. Sankara. Les opposants sont raillés autour de leurs tares se résumant à la délation, la duplicité, le favoritisme, le clientélisme, l'individualisme, etc.

Exemples : « les hiboux aux regards gluants » (*LCLD*, p. 227) qui fait allusion à l'ancien président ivoirien Félix Houphouët-Boigny pour son rôle supposé de collaborateur invétéré de la France en Afrique / « les tortues à double carapace » (*LCLD*, p. 227) pour dénigrer la fourberie des politiciens / « les caméléons équilibristes » (*LCLD*, p. 227) pour parler des politiciens inconstants dans leurs choix / « les chiens enragés » (*LCLD*, p. 227) qui raille les syndicalistes qui ne sont jamais satisfaits des efforts faits par l'État et qui s'attaquent à tout sans discernement / « les crocodiles affolés » (*LCLD*, p. 227) en parlant des politiciens ébranlés dans leurs bastions politiques / « les buffles terrorisés » (*LCLD*, p. 227) en référence aux opposants ébranlés par la politique du CNR, etc.

2.2.1.3. Par la désignation antithétique ennemis/partisans

Il s'agit, dans ces syntagmes, de la caractérisation des pourfendeurs de la Révolution dans le même contexte phrastique que les militants de la RDP. Cette construction syntaxique étroite fait ressortir les aspects contradictoires des deux camps : les uns (les opposants) vilipendés et les autres (partisans) loués. Ces constructions fonctionnent dans les deux sens : du positif au négatif ou du négatif au positif.

Exemple : « Ce qui veut dire qu'à la dictature antidémocratique et antipopulaire de l'alliance réactionnaire des classes sociales favorables à l'impérialisme, le peuple au pouvoir devra désormais opposer son pouvoir démocratique et populaire. » (*LCLD*, p. 92).

dictature antidémocratique et antipopulaire ≠ pouvoir démocratique et populaire

l'alliance réactionnaire des classes sociales favorables à l'impérialisme ≠ le peuple au pouvoir

Exemple : « La Révolution démocratique et populaire a besoin d'un peuple convaincu et non d'un peuple de vaincus, d'un peuple de convaincus et non d'un peuple de soumis qui subissent leur destin. » (LCLD, p. 402)

un peuple convaincus ≠ un peuple de vaincus / un peuple de convaincus ≠ un peuple de soumis

Cette façon sankaraïenne d'argumenter en confrontant les contraires produit, selon G. Prignitz (1990, p. 3), « un manichéisme dont l'enjeu est de produire “une grille d'interprétation” applicable à toutes les situations ». Cela se conçoit dans la multitude d'oppositions chez T. Sankara (2017) : révolutionnaire/réactionnaire, ennemis/peuple, exploiters/exploités, etc.

2.2.2. Syntaxe de valorisation de la Révolution

À l'inverse des efforts fournis au niveau discursif pour s'attaquer aux adversaires de la Révolution, T. Sankara (2017) a une expression qui rehausse l'image du peuple et des fidèles de ses idées révolutionnaires. Pour y parvenir, la syntaxe est mise à contribution en termes de noms mélioratifs tels « peuple », « masses populaires », « victoires », etc. De plus, ces noms sont qualifiés par des adjectifs aux sèmes appréciatifs. C'est, concrètement et logiquement, le pendant sémantique opposé à celui des qualificatifs défavorables aux opposants de la Révolution. Les exemples suivants sont très illustratifs¹ :

« notre **peuple, peuple** courageux et travailleur » (LCLD, p. 86)

« l'**édification** d'une **économie** nationale, indépendante, autosuffisante et planifiée » (LCLD, p. 101)

« les **masses** populaires convaincues de la juste **orientation** du **gouvernement** révolutionnaire »

« L'**adhésion** enthousiaste des larges masses populaires à la révolution d'août est la traduction concrète de l'espoir immense que le peuple voltaïque fonde sur l'avènement du CNR pour qu'enfin puisse être réalisée la **satisfaction** de son **aspiration** profonde à la **démocratie**, à la **liberté** et

¹ Dans les exemples, pour mieux les faire voir, les noms sont mis en gras et les adjectifs qualificatifs en italique.

à l'**indépendance**, au **progrès véritable**, à la **restauration** de la **dignité** et de la **grandeur** de notre **Patrie** » (*LCLD*, p. 81)

2.2.3. Syntaxe de la floraison de néologismes

Dans un contexte où elle voulait tout réinventer, la Révolution burkinabè s'est enrichie de nouveaux vocables. Le besoin était réel d'avoir de mots nouveaux qui tranchaient avec le lexique de l'ordre ancien rejeté. Mais aussi, il fallait donner aux Burkinabè des mots et expressions répondant à leurs nouvelles aspirations révolutionnaires. Ces mots et expressions, scandés à tout-va, étaient les signes que le peuple burkinabè s'était approprié sa révolution, la vivait et était fier de la faire voir. Une phraséologie révolutionnaire faite de syntagmes nominaux significatifs en a découlé. Et T. Sankara en a usé et créé à chaque prise de parole.

2.2.3.1. Des néologismes mélioratifs

Ce sont les syntagmes nominaux néologiques désignant les instances politiques et les actions de la Révolution. Ce sont :

- « les masses populaires » (*LCLD*, p. 103), le peuple révolutionnaire du Burkina Faso ;
- « les Tribunaux populaires de la révolution » (*LCLD*, p. 111), en abrégé TPR, les tribunaux d'exception pour juger rapidement les cas de malversations et d'inconduites des responsables administratifs et politiques ;
- « la révolutionnarisation de tous les domaines » (*LCLD*, p. 97), l'application de la Révolution à tous les domaines de la société burkinabè (politique, économie, sport, musique, culture, tradition, chefferie traditionnelle, religion, etc.) ;
- « l'éducation révolutionnaire » (*LCLD*, p. 102) ;
- « le droit révolutionnaire » (*LCLD*, p. 112) ;
- « la révolution démocratique et populaire (RDP) » (*LCLD*, p. 113) ;
- « la société démocratique et populaire » (*LCLD*, p. 102) ;
- « le peuple militant de la révolution démocratique et populaire » (*LCLD*, p. 114) ;
- « la vaccination commando » (*LCLD*, p. 202), campagne massive et brève de vaccination contre les maladies (rougeole, poliomyélite, tuberculose, etc.) ;

- « la bataille du rail » (*LCLD*, p. 202), campagne de construction par les Burkinabè eux-mêmes de la voie ferrée qui devait relier Ouagadougou à la mine de manganèse de Tambao ;

Ces néologismes nominaux ont des sèmes de référencement aux divers domaines de réalisation du bonheur commun : la société, la politique, la santé, l'économie, la culture, etc.

2.2.3.2. Des néologismes péjoratifs

T. Sankara (2017) les a forgés pour qualifier les ennemis de la Révolution (personnes physiques ou morales, systèmes politiques, attitudes sociales déviantes, etc.). Il s'agit très rarement d'un SN à nom noyau unique comme « le fantochisme » (*LCLD*, p. 227), créé à partir de l'adjectif qualificatif *fantoch* pour fustiger le fait qu'un politique se laisse manipuler contre le CNR ;

Le deuxième moyen de former des néologismes est, pour T. Sankara (2017), le recours aux SN à nom noyau et à expansion unique d'adjectif qualificatif ou de complément de nom.

Exemples : « les politiciens réactionnaires¹ » (*LCLD*, p. 113) relatifs aux opposants politiques du CNR ; « le carnaval électoraliste » (*LCLD*, p. 116) pour parler des élections faites d'achat de conscience, « arsenal de combinaisons juridico-politiques » (*LCLD*, p. 116), etc.

Le troisième type de construction nominale néologique est le SN à double expansion

- soit de deux AQE², « les régimes¹ politiques² réactionnaires² » (*LCLD*, p. 113) qui concernent les gouvernements opposés au CNR ; « les tartuffes opportunistes, situationnistes » (*LCLD*, p. 205), pour désigner les partisans révolutionnaires corrompus ;

- soit d'un AQE² et d'un SNP/CN³, « Le folklore théâtral² des³ campagnes³ électorales³ » (*LCLD*, p. 126) qui critique les campagnes électorales truquées par les achats de voix ; la « prestidigitation corruptrice de féodalité financière » (*LCLD*, p. 116) qui attaque la politique économique viciée et austère ; « véritable syndicat de chefs d'État » (*LCLD*, p. 133) pour désigner l'OUA (l'Organisation de l'unité africaine, devenue aujourd'hui l'UA, l'union africaine) ;

¹ Le terme *réactionnaire*, employé comme adjectif qualificatif ou nom, est très courant dans la rhétorique révolutionnaire. Il est l'antonyme de *révolutionnaire* (adjectif qualificatif ou nom) car il signifie la force contraire à celle de la révolution. Le *révolutionnaire* progresse et le *réactionnaire* régresse.

- soit d'un AQE² et d'un SNA³, « le réactionnaire¹ mégalomane² Maurice³ Yaméogo³ » (*LCLD*, p. 115).

Dans la troisième structure de néologismes nominaux, le SN se compose :

- soit d'un nom noyau et de trois SNA² comme « l'inventeur^{2a}-historien^{2b}-inquisiteur^{2c} Joseph¹ Ki-Zerbo¹ » (*LCLD*, p. 114) ;

- soit d'un nom noyau de deux AQE² et d'un SNP/CN³ tels « la provocation¹ réactionnaire² et pro-impérialiste² du³ 17³ mai³ 1983³ » (*LCLD*, p. 80) qui évoque le gouvernement de Jean-Baptiste Ouédraogo qui avait embastillé T. Sankara ;

- soit d'un nom noyau, d'un SNP/CN² et de deux SIPA, « la politique¹ de² la² souris², mordre^{3a} et souffler^{3b} à^{3b} la^{3b} fois^{3b} » (*LCLD*, p. 126) ;

La dernière construction néologique est un SN à nom noyau complété d'un AQE² et de trois SNP/CN³ emboîté l'un dans l'autre : « les anciens² combattants¹ du^{3a} dernier^{3a} show^{3a} de^{3b} spectacle³ réactionnaire^{3b} de^{3c} « votez pour moi »^{3c} » (*LCLD*, p. 205) pour invectiver les présidents adeptes d'une démocratie faite de corruption et de gabegie.

Les constructions nominales néologiques et péjoratives présentées sont enrichies d'expansions. T. Sankara (2017) est plus enclin à l'utilisation de celles ayant le plus grand nombre d'expansions. Ce fait se justifie à la fois par sa propension à la volubilité et par la charge sémantique dépréciative de ces expansions : « réactionnaire, tartuffes, opportunistes, situationnistes, mégalomanes, impérialiste, etc. »

2.2.4. Force suggestive des slogans

Ce dernier point de la rhétorique révolutionnaire est, dans notre entendement, le plus prégnant en termes d'effet sur la conscience populaire des Burkinabè. En effet, T. Sankara (2017) a intégré dans leur lexique un certain nombre de slogans qui sont devenus emblématiques de la RDP. Leur force suggestive, ces slogans la tirent de leur signification en lien étroit avec leur construction syntaxique. Et, d'un point de vue structurel, ils sont de quatre sortes : les slogans à syntaxe continue et les slogans à syntaxe discontinue, les slogans-apostrophes et les slogans-phrases.

2.2.4.1. Slogans à syntaxe continue

Ce sont des slogans à structure nominale ininterrompue faite de deux, trois ou quatre SNP concaténés :

- soit SNP¹ + SNP²

« En¹ avant¹ pour² l'²indépendance² économique² » (LCLD, p. 302)

« En¹ avant¹ pour² l'²indépendance² politique² et² culturelle² » (LCLD, p. 302)

- soit SNP¹ + SNP² + SNP³

« En¹ avant¹ pour² la² libération² de³ l'³Afrique³ » (LCLD, p. 302)

« En¹ avant¹ pour² l'²Afrique² aux³ Africains³ » (LCLD, p. 302)

« En¹ avant¹ pour² le² plan² quinquennal² de³ développement³ populaire³ » (LCLD, p. 302)

- soit SNP¹ + SNP² + SNP³ + SNP⁴

« En¹ avant¹ pour² le pouvoir² réel² au³ peuple³ digne³, au⁴ peuple⁴ qui⁴ lutte⁴. » (LCLD, p. 302)

Sémantiquement, ces slogans, à travers le SNP¹ mélioratif « en avant » mettent l'accent sur le progrès économique, social, culturel et politique inhérent à la mise en œuvre de la RDP. Ils s'intègrent dans le même rôle que celui des qualificatifs de valorisation du peuple.

2.2.4.2. Slogans à syntaxe discontinuée

Ces slogans sont des syntagmes nominaux dont la chaîne syntaxique est interrompue. Leur structure intra-nominale, qui est SN + SNP, se voit interrompue dans une sorte de jeux de rôles relatifs à sa scansion : le SN pour T. Sankara (2017) et le SNP clamé par la foule de révolutionnaires. Ce sont les cas suivants :

« Gloire. "Au peuple " ! » (LCLD, p. 227) → SN (gloire) + SNP (au peuple)

« Victoire. "Au peuple " ! » (LCLD, p. 227) → SN (victoire) + SNP (au peuple)

« Dignité. "Au peuple " ! » (LCLD, p. 227) → SN (dignité) + SNP (au peuple)

Par ailleurs, la discontinuité dans la scansion de certains slogans est doublée d'une inversion syntaxique du SNP. La structure SNP + SN devient alors SN + SNP. En voici des exemples :

« Les chiens enragés. "À bas " ! » (LCLD, p. 227) → SN (les chiens enragés) + SNP (à bas)

« Le fantochisme... "À bas " ! » (LCLD, p. 227) → SN (le fantochisme) + SNP (à bas)

« Les valets locaux de l'impérialisme. "À bas " ! » (LCLD, p. 227) → SN (les valets locaux de l'impérialisme) + SNP (à bas)

Dans les trois exemples précédents, les structures syntaxiques de départ sont : « À bas les chiens enragés ! », « À bas le fantochisme ! » et « À bas les valets locaux de l'impérialisme ! ».

La discontinuité syntaxique inversée se produit aussi entre deux SNP avec la structure SNP¹ + SNP² qui devient SNP² + SNP¹ : « Pour² une² paysannerie² consciente², organisée² et² mobilisée² ! "En¹ avant¹ " ! » (LCLD, p. 409). La structure SNP¹ + SNP² + SNP³ peut se muer en SNP² + SNP³ + SNP¹ : « Pour² l'²unité² avec³ le³ Ghana³ ! "En¹ avant¹ " ! » (LCLD, p. 409)

Enfin, la discontinuité syntaxique peut être intraphrastique. Dans ce cas, la rupture est faite entre le verbe scandé par T. Sankara (2017) et le SN/COD tonné par l'assemblée présente.

Exemples : « Produisons ! "Burkinabè " ! » (LCLD p. 409) → V (Produisons) + SN/COD (Burkinabè)

« Consommons ! "Burkinabè " ! » (LCLD p. 409) → V (Consommons) + SN/COD (Burkinabè)

2.2.4.3. Slogans-phrases

Ils portent simplement sur des phrases plus ou moins longues qui sont devenues des slogans de la RDP. Ces slogans sont très souvent brefs : « Vive la révolution démocratique et populaire ! » (LCLD, p. 105) / « Vive le Conseil national de la révolution ! » (LCLD, p. 105) / « La Patrie ou la mort, nous vaincrons !¹ » (LCLD, p. 105) / « Vivre avec les masses ! / Vaincre avec les masses ! » (LCLD, p. 409)

D'autres sont syntaxiquement longs : « Quand le peuple se met debout, l'impérialisme et les forces sociales qui lui sont alliées tremblent » (LCLD, p. 80) / « À partir de maintenant, consciemment, nous allons proclamer : "Développement prêt-à-porter : Non ! Développement sur mesure : Oui ! » (LCLD, p. 131)

¹ Ce slogan qui clôt tous les discours de T. Sankara est la devise du Burkina Faso. Elle a été consacrée dans la même ordonnance du 2 août 1984 qui a changé le drapeau du pays et qui a fait passer le nom du pays de *Haute-Volta* à *Burkina Faso*. Cette devise est en fait la traduction française de la devise de Cuba formulée par Fidel Castro et qui est en espagnol : « *Patria o Muerte, Venceremos* ! ».

2.2.4.4. Slogans-apostrophes

Ces slogans sont des phrases interrogatives totales suivies des réponses attendues données avec l'adverbe *oui*. Avec son interrogation totale, T. Sankara (2017) interpelle l'assistance et celle-ci répond avec l'adverbe *oui*.

Exemples : « Est-ce que vous voulez oui ou non le développement de Bobo-Dioulasso ? "Oui" » (LCLD, p. 131)

« Êtes-vous prêts pour le développement de Bobo-Dioulasso ? "Oui" » (LCLD, p. 131)

« Êtes-vous prêts à travailler pour Bobo-Dioulasso ? "Oui" » (LCLD, p. 131)

« Camarades ! Êtes-vous oui ou non pour l'amitié entre nos deux peuples ? "Oui !" » (LCLD, p. 220)

À la différence des slogans précédents qui sont en position finale, ceux-ci sont scandés à l'intérieur des discours de T. Sankara (2017). Ils ont les rôles phatiques de galvaniser l'assemblée et de maintenir l'attention de la foule et de jauger sa flamme révolutionnaire.

2.2.5. Portée de sens des structures analysées

Les différentes structures syntaxiques analysées à l'aune de la rhétorique révolutionnaire sont résumées, au niveau quantitatif, dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Données numériques des structures syntaxiques de la rhétorique révolutionnaire

Eléments de rhétorique verbale	Eléments syntaxiques d'indexation dans <i>lcl</i> d	Occurrence quantitative des valeurs
Rejet de l'ordre sociopolitique établi antérieurement	SN de présentation vague des ennemis	18
	SN de présentation précise des ennemis	37
	SN de description antithétique	13
	Total partielle	68
Valorisation de la Révolution	SN de valorisation	51
	Totale partielle	51
Floraison de néologismes	SN néologiques mélioratifs	62
	SN néologiques péjoratifs	46
	Total partielle	108

Force suggestive des slogans	SN de slogans à syntaxe continue	7
	SN de slogans à syntaxe discontinue	13
	SN de slogans-phrases	8
	SN de slogans-apostrophes	4
	Total partielle	32
TOTAL		259

Source : réalisation personnelle à partir des discours extraits de T. Sankara (2017).

Ce tableau synoptique des éléments syntaxiques étudiés laisse apparaître que tous les quatre niveaux de perception de la rhétorique révolutionnaire sont présents dans les huit discours de T. Sankara (2017). Toutefois, il ressort une prédominance des néologismes. Viennent ensuite, par importance numérique, les SN de rejet de l'ordre établi, les SN de valorisation de la Révolution et les slogans. La preuve est donc établie que T. Sankara (2017), en faisant le constat du vécu des maux comme la corruption, la gabegie, l'acculturation, le favoritisme, etc. a réussi à forger des mots qui disent de façon pertinente la RDP.

Au total, les structures étudiées qui ponctuaient les discours de T. Sankara (2017) sont caractérisées autant par leur brièveté syntaxique que par leur rare formulation longue. De la sorte, T. Sankara est dans la même ligne expressive qu'A. Steuckardt (2007) pour qui la rhétorique révolutionnaire fait la promotion d'un style laconique. Selon elle (2007 : 7), cette rhétorique cherche à « à rendre compte du désir d'exactitude, d'économie de paroles, de rationalité, hautement revendiquées par les révolutionnaires ». Mais à l'inverse, la profusion verbale (syntagmes et phrases longs) qu'elle comporte et que A. Steuckardt (2007) nomme « style abondant », vise à enrichir ses discours de termes plus prégnants et évocateurs.

Conclusion

Le terme de notre analyse des huit discours de T. Sankara (2017) est le moment idoine pour faire le point de nos deux questions. D'une part, la construction morphosyntaxique des discours est matérialisée par divers procédés syntaxiques (nominaux et phrastiques) combinés qui confirment la verve emphatique à visée populaire propre aux harangues révolutionnaires. D'autre part, ces constructions mettent en lumière plusieurs significations qui vont la présentation réaliste des faits, à la

satisfaction des seuls intérêts du peuple en passant par l'exhortation au travail, l'inacceptation du capitalisme, l'humanisme, le don de soi, etc.

Au total, au travers du jeu de constructions syntaxiques particularisées, T. Sankara (2017) s'est construit une image de tribun et d'homme politique hors du commun en se servant à souhait des mots qui sont convenables pour dépeindre les maux de la société voltaïque et camper le décor de la RDP. De ces maux identifiés, il est arrivé à façonner des mots et des expressions de sorte à les incruster durablement dans l'esprit des Burkinabè. Tous ses efforts doivent être vus moins en termes de populisme qu'en fonction de leurs apports réels à offrir à son peuple une dignité et une soif de vivre. Et comme T. Sankara (2017, p. 131) le dit dans l'un de ses discours, : « (...) la révolution n'est pas faite de mots, elle est faite d'actions. ». Au-delà donc des mots, il reste à retenir le plus important de cet homme : ses actions louables au service de son peuple et des peuples africains.

Dans ce sens que le rapprochement peut être fait entre la RDP du CNR et la RDP de celle béninoise du 26 octobre 1972 conduite par le général Mathieu Kérékou. M. Gazibo (2005, p. 235) résumant l'analyse de F. Godin (1986) sur cette révolution conclut que « La politique nationaliste a conduit à un renforcement du rôle de l'État par la création d'entreprises publiques et la participation de l'État dans tous les autres domaines. »

Références bibliographiques

- BONZI Gnindé, 2015, *Souvenirs de la révolution : Des moments de la révolution sankariste vue par un adolescent – Récit*, Ouagadougou, Harmattan Burkina Faso, 142 p.
- CHABI Maurice, 2013, *Il était une fois un caméléon nommé Kérékou*, Paris, L'Harmattan, 188 p.
- DUBOIS Jean, GIACOMO Mathée, GUESPIN Louis, MARCELLESI Christiane, MARCELLESI Jean-Baptiste, MEVEL Jean-Pierre, 2007, *Linguistique et Sciences du langage*, Paris, Larousse, 514 p.
- ENGLEBERT Pierre, 1986, *La Révolution burkinabè*, Paris, L'Harmattan, Collection Points de vue, 270 p.
- GAZIBO Mamoudou, 2005, *Les paradoxes de la démocratisation en Afrique : analyse institutionnelle et stratégique*, Presses universitaires de Montréal, 291 p.
- GODIN Francine, 1986, *Bénin : 1972-1982. La logique de l'État africain*, Paris, L'Harmattan
- GUISSOU Basile Laetare, 2017, *Burkina Faso, un espoir en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 220 p.

- JAFFRÉ Bruno, 1989, *Burkina Faso : les années Sankara, de la révolution à la rectification*, Paris, L'Harmattan, 332 p.
- LABAZEE Pascal, 1989, « Discours et contrôle politique : les avatars du sankarisme », in *Politique africaine* n° 33, Retour au Burkina, Paris, Karthala, pp. 11-26.
- PRIGNITZ Gisèle, 1990, « La rhétorique de la révolution burkinabè : une médiation sociale ? » consulté le 23 avril 2022 à 20 h 13 mn sur <https://www.thomassankara.net/la-rhetorique-de-la-revolution-burkinabe-une-mediation-sociale-de-gisele-prignitz/>
- PRIGNITZ Gisèle, 1998, « Les TPR, une Tribune pour le français populaire sous la révolution burkinabè », in Ambroise Queffelec (dir.), *Alternances codiques et français parlé en Afrique*, PUP (Aix-en-Provence), pp. 331-344.
- GARDES TAMINE Joëlle, 2008, *Grammaire 2. Syntaxe*, 4^e édition revue et augmentée, Paris, Armand Colin, collection Cursus, 230 p.
- REY Alain, 2022, *Le RobertDicoenligne*, consulté sur <https://dictionnaire.lerobert.com/definition> le 02 octobre 2022.
- SANKARA Thomas, 1991, « *Oser inventer l'avenir", la parole de Sankara* », présenté par David Gazunki, Paris, Pathfinder & L'Harmattan, 290 p.
- SANKARA Thomas, 2007, *Thomas Sankara parle : la révolution au Burkina Faso, 1983-1987, 1983-1987*, Paris, Pathfinder, 477 p.
- SANKARA Thomas, 2008, *Nous sommes les héritiers des révolutions du monde : discours de la révolution au Burkina Faso, 1983-1987*, Paris, Pathfinder Press, 110 p.
- SANKARA Thomas, 2017, *La liberté contre le destin, Discours rassemblés et présentés par Bruno Jaffré*, Paris, Syllepse, 480 p.
- STEUCKARDT Agnès, 2007, « Style laconique et style abondant dans la rhétorique révolutionnaire », in *L'Information grammaticale*, n° 113, pp. 7-11, consulté le 15 octobre 2022 à 21 h 35 mn sur http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_2007_num_113_1_3880

LEFT AND RIGHT IN MPLA'S FAÇADE SOCIALISM

Vidal NUNO

Center for International Studies – Lisbon University Institute
nunofragosovidal@gmail.com

Abstract

Although the epithet of Socialist attributed to Agostinho Neto's Angolan presidency at the MPLA, dates to the anti-colonial struggle, the official adherence was delayed until October 1976, a year after independence. Far from a voluntary option by the leadership, least of its president, it is here argued that it was the result of a specific context combining unbearable domestic and international pressures on Neto and his loyalists - left and right wings.

Nonetheless, as argued here, Neto and the right-wing ingeniously found a way-out, cocooning a right-wing praxis with a left-wing discourse, founding the MPLA's façade Socialism. This paper analysis such dynamics through Agostinho Neto's administration, articulating the domestic and international contexts.

Keywords: Angola, Socialism, Politics, International Relations, Agostinho Neto

Introduction

The political-ideological characterization and analysis of Angolan nationalist movements and the conflicts between them, has always been subject of major and passionate political-academic discussion, which became an important component of the nationalist movements' international and domestic characterization.

From the anti-colonial struggle through the independence and afterwards, the MPLA rapidly acquired the epithet of leftist, Socialist, Marxist and progressist. However, as shown in this paper, despite such characterization, the MPLA's governing practice went objectively in opposite direction during the so-called founding period of an officially proclaimed Socialist MPLA. How was it possible for the MPLA to, domestically and internationally, sustain and reinforce such an

unquestioned denomination and at the same time follow in opposite direction in terms of objective policies?

It is here argued that such was the result of an attributed foreign characterization (political-academic) supported by the civil war alignments within the global Cold War framework, as well as by the official discourse of the MPLA itself, which politically instrumentalised such characterization. All these factors hampered a more objective analysis of the post-independence political practice.

As usual in political-ideological characterization processes, it was a dialectic dynamics wherein the construction, modelling and adaptation of the assumed 'image', considered the projected image and expectations that the 'others' had on oneself's image and the effective or expected acceptance/retribution or rejection/punishment one received along the way, as well as the effective political-economic project the governing elites or a section of governing elites had to the new State.

This paper will focus on the contrast between the academic discussion on the political-ideological characterization of the MPLA (part I) and the governing practice of the party which went in a different direction even though camouflaged by the official Socialist discourse (part II). In terms of governing practice, we will concentrate on the administration of the first President of the Republic, which was also the founding period of the MPLA as a so-called Marxist-Leninist Socialist party.

I. The political-ideological characterization of the MPLA as Socialist

The academic political-ideological analysis and characterization of nationalist movements had a major impact on the credibility of the movement's political projects and the support they could raise internationally and domestically.

In terms of Angola, such characterization evolved through three major lines of interpretation. All of them contributed to the increasingly assumed characterization of the MPLA as Socialist movement/party.

The first, claims that ethno-linguistic cleavages were paramount in Angola, whilst class and ideological differences (although existing) were weak, and that they found direct expression in the three nationalist movements that emerged in the 1950s and 1960's – thus impinging on the kind of conflict that arose between them in 1975–1976, namely the civil war. These authors stress the weight of an ethno-linguistic-regional explanation under the ideological discourses of a 'leftist' MPLA (relatively

more urban and assimilated) and the ‘rightists’ FNLA and UNITA (relatively more rural and less assimilated by the Portuguese colonial society), identifying the sociological support of the three movements within the three major ethno-linguistic groups as defined during colonialism – the Ovimbundu from the central plateaux, gathered around UNITA; the M’Bundu from the Luanda-Catete-Malange corridor, gathered around the MPLA; the Bakongo from the North, in the the provinces of Zaire, Uíge and Cabinda, gathered around the UPA/FNLA. Authors such as John Marcum, René Pelissier, Douglas Wheeler and Lawrence Henderson, could be included in this category.

The second line of analysis represents a second wave of academic interpretation, and it is the most ideologically influenced. It rejects the importance of the ethno-linguistic factor as a crucial, resorting to class analysis. They are the ones which academically credited and politically supported the MPLA as the progressist, leftist and Socialist movement. Authors such as Basil Davidson, Fola Soremekun, Claude Gabriel, Michael Wolfers & Jane Bergerol, and Keith Somerville can be included in this category.

The third line of analysis attempted a more encompassing approach than the previous two. Authors within this line will attempt to escape the simple division between ethnic and class/political-ideological interpretations. They complementarily resorted to explanations based on socio-cultural specificities due to colonialism, the existence of dependency structures between urban centres and peripheral rural societies, international influences like the ‘Cold war’ and apartheid. Nevertheless, they did not question the characterization that was emerging from the previous discussions on the leftist-Socialist dominant orientation of the MPLA and ended up reinforcing such characterization. This category includes authors such as Franz Heimer, Gervase Clarence-Smith, David Birmingham, and Christine Messiant.

No matter how, or on what level, the ideological factor was integrated and assimilated, all these analyses contributed to the international dominant generic characterization wherein the MPLA was increasingly identified as Socialist, left, Marxist, progressist, while the FNLA and UNITA were increasingly characterized as nationalist ethno-regional rural-traditional rightist.

The sedimentation of political-ideological characterizations emerging from these discussions within a context of civil war and global Cold War alignments, hampered a more objective analysis unable to denounce the fake Socialism of the MPLA, as shown in part II of this paper.

II. The MPLA's Socialist discourse and its right-wing governing practice

Despite the already internationally dominant epithet of Socialist, at the independence of Angola in November 1975, the MPLA was still far from adhering to Socialism and the first version of the Constitution (11 November 1975) does not have any reference to the construction of Socialism.¹

Despite the domestic and internationally dominant designation of Socialist, the MPLA was still undergoing a process of definition in terms of its political project for the new State. Some of the historical cleavages of elite segments inside the MPLA, will politically crystalize at independence and polarize in top leadership organs such as the Political Bureau and the Central Committee.

In order to assess the effective political orientation according to the analysis of the effective political practice beyond the ideological discourses we would resort to the old, but certainly more accurate, characterization of “left” and “right” provided by Immanuel Wallerstein to analyse the post-independence African political systems according to very specific criteria: 1) decision on political economy; 2) decision on political management and the place of ideology in it; 3) decision on foreign policy (WALLERSTEIN, 1971).

In these terms and according to these criteria, we will observe the top leadership polarization of the MPLA in two radically opposed perspectives for the new State. Although the conflict between these two perspectives could be sensed in several political speeches and conflicts inside the nationalist movement (before independence), it only blossomed after independence, as soon as the MPLA assumed the independent State and effectively started to govern.

At the start of Agostinho Neto's administration of the new independent State in November 1975, the MPLA's top leadership was more-or-less stable from previous political disputes, having defeated previous internal threats to Neto's power.

It is within a relatively stable period of leadership, dominated by staunch supporters of Agostinho Neto, that the two perspectives – here called left and right wings – began to grow, vying for influence near Neto

¹ See Constitutional Law, *Diary of the Republic*, 1st series, n°1, 11th November 1975.

and trying to set the pace on the future political-economic and foreign policy orientation of the country.

The left-wing

On the one hand, there was a group mainly comprising mestizos, clearly related to the coastal non-protestant new *assimilados/creoles*, heirs of the colonial bourgeoisie of the beginning of the century. They assumed an ideological Marxist stance and their most prominent members were Carlos Rocha Dilolwa, minister of economic planning, Lúcio Lara, member of the Political Bureau, Iko Carreira, minister of defence, António Jacinto, writer, and Paulo Teixeira Jorge, foreign minister.

In terms of economic policy, the left-wing group stood for an all-out fight against the anti-revolutionary practices as had been evolving since independence, which included the black market, absenteeism, diversion of produce, and non-fulfilment of production targets.¹ They also supported a deeper economic co-operation with countries of the Eastern bloc, especially Cuba. This left-wing position on economic principles was led by Carlos Dilolwa (minister of planning and second deputy prime minister).

In terms of political management, the left argued for a system exclusively determined by revolutionary-ideological criteria, whereby the top (strategic) positions of the party and the State should be occupied by a vanguard, properly versed, and committed to, Marxism–Leninism; rejecting any criterion of ethno-regional demographic weight, therefore rejecting the right-wing pressures for a black M'Bundu base of power, which they saw as tribalistic.

In terms of foreign policy, they sustained an intransigent path alongside other Socialist countries, reinforcing the Cuban presence at all levels of co-operation (military and civil), rejecting any concession towards the US/South Africa demands for Cuban troops withdrawal and rejecting a relationship between the presence of Cuban troops in Angola and the independence of Namibia (UN 435 resolution).² Likewise, they rejected any negotiation with Mobutu's Zaire, a long time and declared enemy of Neto's MPLA and US ally. At this level, the most prominent member of

¹ For a detailed description and denounce of such practices, see 'Law for the Disciplining of the Productive Process', Law 11/75, *Diário da República*, I, 29, 15th December 1975.

² On the linkage between Namibia independence and the withdrawal of Cuban troops see WRIGHT, 1997.

the left-wing standing for these positions was Paulo Teixeira Jorge, foreign minister.

The right-wing

On the other hand, there was a group mainly comprising the darker skinned, protestants, 'new creoles' from the interior (mainly from Catete, the birthplace of Agostinho Neto), including some of the survivors of the anti-colonial insurrection of 1961 and/or the first generation of political prisoners and nationalists of the late fifties. Their most prominent members were Agostinho Mendes de Carvalho - 'Uanhenga Xitu', Domingos Paiva da Silva, Imperial Santana, Bernardo de Souza, and Manuel Pedro Pacavira. Their education level was in average lower than the leftists, whom they saw with resentment as 'intellectuals', and their political stance had nothing to do with Marxism, standing for what can be considered as tradition and ethnicity, defending a M'Bundu (black) base of power with a dominance of the M'Bundu from Catete (MABEKO-TALI, 1996, p. 411).

In terms of economic policy, the right-wing sustained a more pragmatic and 'liberal' -flexible position, accepting socio-economic organisation as it now was – officially condemning, but pragmatically accepting the economic schemes that had meanwhile evolved, which in fact represented a generalised straddling between legal and illegal markets (private business) through a hierarchical/discriminatory distributive system of benefits and privileges managed by the top leadership of the Party (VIDAL, 2011). They had little faith in the communist policies of collectivisation of the land and of other economic assets and criticised the left-wing radical stance towards the private initiative (VIDAL, 2016, p. 820-821).

In terms of political management, the right-wing supported a leadership system based on culture and tradition, respecting the demographic weight of each Creole/M'Bundu elite segment within the MPLA, through which, though less ideologically and academically educated and from the interior of the country, they could achieve political primacy, dethroning the left-wing lighter skinned, coastal ideologues.

Once assured of their primacy within the Creole/M'Bundu core of the MPLA and following the same logic, they favoured a balanced (secondary) representation of other regional and ethnic sensibilities within the party ranks. Such logic should be extended to those groups outside the MPLA, attracting their members (cooptation) within the middle rank hierarchy of the party, thus broadening the socio-political support of the MPLA.

In terms of foreign policy, they placed nationalism above internationalism, having serious reservations about the Cuban presence, sustaining a more flexible and pragmatic approach towards the West and especially the US and South Africa, as well their major ally in the region – Mobutu's Zaire. They accepted the possibility of making concessions towards the US/South Africa demands for Cuban troops withdrawal to facilitate the implementation of UN resolution 435 and the US recognition of the Angolan government (VIDAL, 2016, p.821).

The main common denominator between these two groups was their proximity to and support for Agostinho Neto, because he had links with both and provided a useful balance within the leadership. He was Protestant, but communist; he was black from Catete in the interior (but quite acculturated, being a medical doctor who had trained in Portugal and even married a white Portuguese) and had a long and strong friendship with many mestizos and the most prominent figures of the left wing, such as Lúcio Lara, Iko Carreira and Carlos Dilolwa.

The 'left', the right, and Agostinho Neto's MPLA

As a new threat began to form against Neto's leadership, both party wings temporarily left their divergences aside and formed a common front to defend Neto and themselves at the top of the apparatus. An intricate domestic and international context surrounding the 27th May 1977 attempted coup (that is out of the scope of this paper), wherein Neto was saved in extremis by the Cubans while the Soviets stand aside probably to pressure Neto for a clear official standing, ended up with the MPLA's official adherence to Marxist-Leninist Socialism at the third Central Committee meeting (23-29 October 1976). A new constitution approved in February 1978, stated for the first time that the objective of the party was the construction of a Socialist Society.

In a somehow contradictory way, as soon as the *Nitista* threat was crushed, the suspended struggle between left and right resumed and progressively increased to reach its height at the CC's plenary in December 1978 (6 to 9 December). There the two wings pressured Neto to take sides. However, the president's hybrid nature and gratefulness to both sides, and his already strong personal/institutional control over the whole political system, allowed him options close to the ones sustained by the right-wing (which he effectively shared), but without making it look like a public defeat for the left. His standings in terms of political economy, political management/ideology and foreign policy, showed his ability to signal to the left while in fact governing to the right.

Economic policy

In terms of economic policy, the pragmatism and 'liberalism' sustained by the right-wing won right out. Internally, the Central Committee plenary gave the go-ahead to private Angolan businessmen to set up construction companies and trucking businesses (merchandise transport to provinces). A few months later, during his May-Day speech, Neto specified the new areas open to private initiative, comprising private commercial activities of food and consumer goods to help to make up for shortages caused by inefficient production and distribution (AGOSTINHO NETO, 1979). Externally, Neto had already shown some signs of pragmatism and liberalism even before the CC plenary. Trying to normalise economic relationships with the West, the president began to approach the EEC countries in general. By the time of the CC plenary (6-9 December 1978) the economic approach towards the West was re-affirmed and made concrete. Neto thus announced the preparation of a new and more attractive law for private foreign investment, which was effectively passed in July 1979.

Political management

After the plenary Neto put in place a management system based upon the distribution of privileges and benefits through rotating nominations to party and State top positions; making for a kind of a carousel of posts on which the key elements of the party rotated according to the political needs of a system which considered ethno-regional balances (ethnic, sub-ethnic, regional, and racial). This balance was in fact meant to be skewed in favour of the Creole/M'Bundu core of the MPLA. Such supremacy was achieved not only through the party's all-powerful presidency, but also through the occupation of a higher number of top positions – mainly in the politburo, the Central Committee, the General Staff, central and local government (ministers, vice-ministers, secretaries of State and provincial commissioners), top management of public companies and embassies abroad (VIDAL, 2007).

In September 1978, Neto announced in Cabinda, his policy of clemency and partial amnesty followed by integration, towards members of the FNLA, the FLEC (Liberation Front of Cabinda's enclave), the 'Active Revolt', the 'Eastern Revolt' and Nito's sympathisers, but still without mentioning UNITA (AGOSTINHO NETO, 1979a, p. 43-54). As a result of this new policy of clemency, several top members of the FNLA deserted and surrendered to the MPLA during 1979, after which they were reintegrated within State structures, along with the freed members of MPLA's previous dissident groups ('active revolt' and 'Eastern revolt').

This re-integration/cooptation strategy was pursued in parallel and articulation to an also pragmatic/realistic foreign policy as follows.

Foreign policy

Along with the attempted normalisation of economic relationships with the West (during the summer of 1978), Neto also pursued a foreign policy designed to weaken the external support for the opposing movements still fighting the MPLA government – what was left of FNLA, and FLEC, and even UNITA.

Ignoring the opposition of the left-wing at the Politburo, Neto approached the long-time MPLA's enemy – Mobutu's Zaire –, re-establishing diplomatic relations in July 1978 and officially visiting Kinshasa in the following month; Mobutu also visited Angola in October. After the meetings, Neto got Mobutu to announce the expulsion of the FNLA and the FLEC from Zaire and on 27 October 1979, Holden Roberto was expelled from Zaire, taking refuge in Paris with several other leaders of the movement, while others surrendered through the referred policy of clemency.

Besides the referred approach to the EU (by then EEC), Neto went even further, approaching the US, expressing the availability to discuss a possible reduction of dependency on Cuban and Soviet influence, as long demanded by the US. On the US side the move was reciprocated and the Secretary of State, Cyrus Vance, announced in June 1978 that Washington "wished to improve its relations with Luanda" (VANCE, 1978). The sudden and unexpected death of Agostinho Neto in Moscow during a cancer operation on 10 September 1979 and the election of a republican administration, overtly supporting UNITA, reversed the diplomatic progress.

Despite such clear and full speed advancement on right-wing liberal policies and orientation, the party's official discourse was more Socialist than ever, full of cosmetic revolutionary jargon in official documents.

Meanwhile, for the gross majority of the population, the pragmatic economic positions assumed at the top of the system were obviously seen as an unofficial acceptance to the private/informal/illegal procedures that had been rife in all sectors of activity and throughout all social strata. Contrary to Neto's announced provisional character for such concessions to private initiative, it became clear to everybody that it was an irreversible path and would only but increase.

In the same terms, the ethno-regional solidarities assumed at the top organs, soon spread. The 1980 congress documents (majorly influenced by the left), which denounced all the previously referred informal activities – generalised thefts, diversion of produce, corruption, organised networks, involvement of managers, cadres and security forces, and so on–, also attacked the prevailing solidarities making it possible, namely the ‘regionalism, racism and sectarianism [...] which contributes to the disorganisation and indiscipline in production and distribution, hampering the progress [...] towards Socialism.’¹

By the time of his death in September 1979, Neto had set the dispute on political-economic orientation, which clearly consecrated a pragmatic right-wing path, under the formal and official cover of a Marxist-Leninist Workers’ Party (MPL-PT).

Meanwhile, as the civil war raged high, within the global Cold War framework, so has the epithet of Socialist to politically-academically characterize the MPLA regime, domestically and internationally. However, as we saw, that was far from being accurate. Despite the official inflammatory socialist discourse, the governing policies effectively turned right in terms of economic orientation, political management, and foreign policy, which are the ones that basically characterize the political-ideological orientation.

Conclusion

As argued here, the domestic and international characterization of the MPLA as a Socialist, Marxist, leftist movement/party, was in great part a creative illusory process that did not objectively reflect the governing practice.

The MPLA leadership before independence was for a certain period strongly influenced by a specific sub-section of the elite, so-called *intelligentsia* or intellectuals, most of them heirs of the so-called Creole/Mbundu elite, studying in Europe, proximate and more or less well-versed on so-called leftist, progressist, Marxist literature, authors and ideology.

Such initial segment of MPLA’s members and their positions might somehow have given the initial support to the process of domestic and international academic-political characterization of the MPLA as a Socialist movement/party. However, that was not an accurate analysis,

¹ In *Resoluções e Mensagens do Iº Congresso Extraordinário do MPLA-PT*, 1980, p. 36.

insofar as the movement itself never assumed officially as such until October 1976 and soon proceeded within an apparent contradiction wherein right-wing liberal nationalist policies were increasingly followed in parallel to an accentuated official Socialist discourse. A non-Socialist committed sector of the movement/party, here called right-wing, prevailed around Agostinho Neto (himself sustaining and leading such orientation) and managed to disguise a right-turn (liberal-nationalist) with a leftist innocuous Socialist jargon for cosmetic camouflage.

References

- AGOSTINHO NETO. *Associated Press*, New York, p. 39, 2 May 1979.
- AGOSTINHO NETO. *Seleção de discursos do Camarada Presidente Agostinho Neto*. Luanda: Publicações MPLA, 1979a.
- Constitutional Law. *Diary of the Republic*, Luanda, I, 11, p. 3, Nov. 1975.
- Law for the disciplining of the productive process: Law 11/75. *Diário da República*, Luanda, I, 29, p. 2-4, 15 Dec. 1975.
- MABEKO-TALI, Jean-Michel. *Dissidences et Pouvoir d'État: le MPLA face a lui-même (1962-1977)*. 1996. Thesis. (PhD thesis) – Université Paris VII, Paris, 1996. Tome I.
- Resoluções e mensagens do Iº congresso extraordinário do MPLA–PT, Luanda: Publicações MPLA, 1980.
- VANCE, Cyrus. Statements in June 1978. *Africa Contemporary Record – ACR*, London, p. B493-B494, 1980. Angola section.
- VIDAL, Nuno. A génese da economia do petróleo e dos 'esquemas' impeditivos do desenvolvimento. In: VIDAL, Nuno; ANDRADE, Justino Pinto de (eds.). *Economia política e desenvolvimento em Angola*. Lisboa; Luanda: Chá de Caxinde, 2011. p. 9-66.
- VIDAL, Nuno. The Angolan regime and the move to multiparty politics. In: CHABAL, Patrick.; VIDAL, Nuno. (eds.). *Angola: the weight of history*. London: Hurst, 2007. p. 124-174.
- VIDAL, Nuno. O MPLA e a governação: entre internacionalismo progressista marxista e pragmatismo liberal-nacionalista. *Estudos Ibero-Americanos*, Porto Alegre, v. 42, n. 3, p. 815-854, 2016.
- WALLERSTEIN, Immanuel, 'Left and Right in Africa', in *The Journal of Modern African Studies*, 9, I (1971) pp. 5-10.
- WRIGHT, George. *The destruction of a nation, United States' policy toward Angola since 1945*. London : Pluto Press, 1997.

AXE 2 :
LES PEUPLES ET LA QUETE DE DEMOCRATIE EN AFRIQUE

**SOCIOHISTOIRE D'UNE RÉVOLUTION CONTESTÉE :
L'ÉNONCIATION DU POUVOIR ET LES STRATÉGIES
DE LA RÉSISTANCE DANS L'ÉTAT-COMMANDO DU
BÉNIN DE 1985 À 1989**

Patrick HINNOU

Université d'Abomey-Calavi
hinson84@yahoo.fr

Résumé

Le régime révolutionnaire amorcé depuis le 26 octobre 1972 suite à un coup d'État a fait parler de lui, notamment sur la question des réformes mais surtout de mauvaise gouvernance et de confiscation des libertés publiques. Les crises sociale, économique et politique qui se sont ensuivies ont amené les masses populaires ignorées, marginalisées, opprimées à prendre conscience de leur statut de dominés qui ne leur paraissait pas fatal. Dès lors, comment ces acteurs dominés se sont-ils organisés, et à travers quelles stratégies, pour braver les pratiques dictatoriales de « l'État-commando » pendant la période révolutionnaire ? La présente recherche répond à cette question centrale qui analyse leur résistance, assimilable à des « insubordinations sociales », comme le produit d'un long processus fait d'actions et d'événements majeurs sonnant le glas du régime et ouvrant la voie à de la transition démocratique dès 1990. De nature qualitative, elle est alimentée par un recueil de témoignages dans les principales régions du Bénin connues pour être le bastion de la lutte contre la révolution du fait de leur posture oppositionnelle à l'égard du pouvoir. Ce corpus, qui s'étend à des données obtenues de l'exploitation des documents d'archives et autres coupures de presse, est moulé dans un paradigme analytique qui associe la *Grounded Theory* et la sociohistoire, ouvertes à la théorie des relations dominants-dominés avec les stratégies de la résistance à la domination. Ainsi, les résultats auxquels aboutit cette sociologie de l'action collective et des mouvements sociaux antirévolutionnaires, débouchent sur l'innovation dans la contestation de la révolution. Cette innovation a consisté en la création d'une synergie d'action entre élèves et étudiants pendant les soulèvements populaires de 1985, laquelle synergie retrouvée fera l'objet d'une généralisation et d'une radicalisation dans le cadre de la résistance contre l'État-commando en 1989. Prenant en compte la multisectorialité des niveaux d'implication d'acteurs clés réunis au sein de la Convention du peuple sous l'impulsion du Parti Communiste du Dahomey (PCD),

l'analyse fera ressortir l'ingéniosité syndicale des résistants, illustrée par la trouvaille des « Bureaux de liaison ».

Mots clés : Sociohistoire, État-commando, pouvoir, stratégies de résistance, insubordinations sociales.

Abstract

The revolutionary regime that began on October 26, 1972 following a coup d'état has been talked about, among other things, in terms of some reforms but especially bad governance and confiscation of public freedoms. The social, economic and political crises that followed led the ignored, marginalized and oppressed popular masses to become aware of their status as dominated, which did not seem fatal to them. So how did these dominated actors organize themselves and through what strategies to defy the dictatorial practices of the "commando state" during the revolutionary period? The present research answers this central question that analyzes their resistance, which can be assimilated to "social insubordinations", as the product of a long process made up of major actions and events sounding the death knell of the regime and paving the way for democratic transition as early as 1990. Qualitative in nature, it is fed by a collection of testimonies in the main regions of Benin known to be the bastion of the struggle against the revolution because of their oppositional posture in power. This corpus, which extends to data obtained from the exploitation of archival documents and other press clippings, is molded in an analytical paradigm that combines grounded theory and sociohistorical approach, open to the theory of dominant-dominated relations with the strategies of resistance to domination.

Thus, the results of this sociology of collective action and anti-revolutionary social movements lead to innovation in the contestation of the revolution and the synergy of action found between pupils and students during the popular uprisings of 1985, to the generalization and radicalization of the resistance against the commando state in 1989. They also lead to the multisectoral level of involvement of key actors gathered in the People's Convention under the impetus of the Communist Party of Dahomey (PCD), and to trade union ingenuity with the discovery of the "Liaison Offices".

Keywords: Sociohistorical approach, Commando-State, Power, Strategies of Resistance, Social Insubordinations.

Introduction

La transition démocratique amorcée à partir de 1990 n'est pas née de rien. C'est le produit d'un long processus fait d'actions et d'événements majeurs. En effet, de nombreuses crises sociale, économique et politique ont amené les masses populaires, organisées autour du leadership d'acteurs sociaux principaux, à précipiter la fin du régime autocratique qui a cours depuis le 26 octobre 1972. Les « insubordinations sociales » contre « l'État-commando » (G. Elwert, 1990 ; 2004), c'est-à-dire un État fort

reposant sur l'arbitraire et la confiscation des libertés publiques, sont relatives à la mobilisation des couches sociales et autres catégories socio-professionnelles. Leurs moyens d'action sont basés sur des mouvements de contestation ou des soulèvements populaires aux fins de souligner leur désapprobation face au caractère intenable de la situation politique, économique et sociale du moment. Devant l'autoritarisme accentué par les injustices sociales et la crise économique et financière, qui font le lit à une paupérisation croissante, l'organisation des mouvements sociaux et la prise d'assaut des rues en signe de mécontentement semblaient être le socle de la revendication démocratique. Les « modes populaires d'action politique » débouchant, dans le contexte béninois, sur des soulèvements populaires ont conduit à la chute du régime autocratique et peuvent être interprétés comme une véritable opposition politique. Cet état de choses contrarie éloquentement la thèse soutenue par B. Jewsiewcki et H. Moniot (1988, chap. V) en soulignant que ces mouvements « visent surtout à imposer au pouvoir la reconnaissance de leur existence mais ne constituent pas une opposition politique ou un anti-pouvoir ».

Dès lors, comment ces acteurs dominés se sont-ils organisés et à travers quelles stratégies pour braver les pratiques dictatoriales de « l'état-commando » pendant la période révolutionnaire ? Cette recherche apporte une réponse à cette question centrale. Dans ce papier, il s'agit de faire une sociologie de l'action collective et des mouvements sociaux, basée prioritairement sur les entretiens d'une part et sur les réflexions de Ph. Noudjènoumè (1999), de R. Banégas (2003) et de P. Hinnou (2014) d'autre part. Après avoir accordé une attention particulière au déroulement de la contestation populaire, il sera mis en relief le profil des acteurs directs et indirects des mouvements de contestation du système révolutionnaire, sans oublier les stratégies de résistance à l'« État-commando » et, par ricochet, de revendication démocratique. De même, il sera procédé à l'élucidation des méthodes utilisées, ainsi que des structures formelles et informelles qui ont servi de matrice opérationnelle à ces acteurs engagés dans une lutte contre « l'autoritarisme et l'hypercentralisation de l'État » (Th. Michalon, 1991). En présentant l'organisation de la conférence des forces vives de la nation de février 1990 et la transition démocratique comme le couronnement de « l'art de la résistance » (J. C. Scott, 1990), cette communication essaiera d'analyser comment le pouvoir exécutif béninois tente de faire observer, plus de trois décennies après, un retour nostalgique à certaines pratiques révolutionnaires au point d'oblitérer ou de « délégitimer » (D. Bigo, 1993, p. 155-163) le sens de la lutte des antirévolutionnaires d'alors ou des précurseurs de la démocratie.

1. Considérations méthodologiques et théoriques

Cette section met en lumière les considérations méthodologiques et théoriques mobilisées dans le cadre de cette recherche empirique sur les moments forts de la période révolutionnaire au Bénin.

1.1. La démarche méthodologique

Partie intégrante de la sociologie de l'action collective et des mouvements sociaux, la problématique des insubordinations sociales ou de la résistance au pouvoir rend compte de l'objet de la recherche. Celui-ci permet d'analyser les stratégies souterraines et manifestes développées par des acteurs marginalisés contre les abus du pouvoir oppresseur du régime révolutionnaire. La démarche se base d'abord sur des observations indirectes faites par l'auteur en qualité de chercheur revisitant l'histoire d'une part, et confronte ensuite le souvenir des faits vécus aux récits émanant de témoignages d'acteurs directs. Elle s'étend ensuite à des entretiens avec des acteurs clés puis à l'exploitation d'ouvrages scientifiques, de documents d'archives et de coupures de presse. La pertinence et la fonctionnalité de cette démarche méthodologique s'apprécient à l'aune des outils que celle-ci mobilise pour analyser les contours des stratégies de contestation ayant provoqué le déclin du régime révolutionnaire et « le basculement idéologique » (R. Banégas, 2003) qui s'en est suivi. L'enquête a lieu principalement dans les centres urbains, plus enclins à la contestation, comme Porto-Novo, Cotonou et environs, Lokossa et Dogbo, Abomey. Les deux dernières régions sont considérées comme le bastion du parti communiste que le régime a très tôt forcé à la clandestinité mais qui n'a jamais perdu sa capacité de mobilisation et de nuisance axée sur la distribution des tracts. À l'instar des sites de recherche, les principaux acteurs concernés par l'enquête sont ciblés de manière raisonnée pour la plupart. Seuls quelques-uns parmi eux sont approchés par la technique de la boule de neige, du fait qu'ils n'ont pu être identifiés *a priori* mais le sont devenus par le biais de certains enquêtés qui, soit les ont doigtés soit ont permis de les atteindre d'une manière ou d'une autre.

1.2. Le Modèle théorique d'analyse

La présente recherche adopte la *Grounded Theory* (A. L. Strauss et J. Corbin, 1990) comme cadre général d'analyse afin de faciliter la comparaison entre « les produits de l'analyse et les données empiriques » surtout que c'est du terrain qu'émergera l'arrimage entre la théorie et les catégories d'analyse. La *Grounded Theory* fait des multiples perspectives des acteurs et de leurs interactions, une donnée essentielle de la

construction sociale de la réalité. Cela aide à comprendre la négociation, qui plus est la conflictualité entre acteurs du pouvoir révolutionnaire et les acteurs dominés qui imaginent des stratégies souterraines ou manifestes de lutte pour tenter de s'échapper à leur condition d'existence. Ouverte à la théorie des relations dominants-dominés articulant les arts de la résistance à la domination (J. C. Scott, 1990), cette mise en perspective théorique d'analyse est complétée par la double approche historique et sociologique. L'enjeu est d'analyser « la genèse » des mouvements de contestation du régime révolutionnaire (posture historique) et la trajectoire de leurs acteurs. Cette genèse est de ce fait éclairée par un regard sociologique qui élargit ses horizons. « Le socio-historien veut mettre en lumière l'historicité du monde dans lequel nous vivons, pour mieux comprendre comment le passé pèse sur le présent » (G. Noiriel, 2006, p. 3). On observe ainsi l'intérêt pour le lien social dans cette relation à distance (une manière de surmonter les barrières entre les disciplines). L'approche socio-historique appliquée à l'objet politique peut incarner la pensée de F. Buton et N. Mariot (2009, p. 10) : « On dirait volontiers que son penchant la porte à la fois vers la restitution la plus fine possible des logiques de construction des institutions, au sens anthropologique du terme, et vers l'investigation la plus approfondie possible du rapport des individus (acteurs, agents...) à ces mêmes institutions ».

2. Présentation des résultats

La présentation des principaux résultats de cette recherche prend en compte les stratégies innovantes de l'action collective et les mouvements sociaux de 1985 et surtout de 1989, la synergie d'action retrouvée entre élèves et étudiants, la généralisation et la radicalisation de la résistance contre « l'État-commando », le caractère multisectoriel des acteurs et, enfin, l'étude de cas basée sur l'ingéniosité syndicale orientée vers les « Bureaux de liaison ».

2.1. La révolution contestée par des soulèvements populaires de 1985

La première mise en ébullition sociale a été lancée le 29 avril dans la cour des collèges et de l'Université Nationale du Bénin (UNB)¹. Avant d'être rejointe par les forces paysannes et les syndicats des agents de l'État, la fronde des élèves et étudiants a été le symbole de la contestation d'un régime connu pour le musellement des libertés publiques. L'innovation ou la particularité des manifestations est la synergie d'action retrouvée entre

¹ L'université nationale du Bénin devenue, depuis l'année 2000, Université d'Abomey-Calavi (UAC).

élèves et étudiants depuis qu'une initiative pareille a été violemment étouffée en 1974¹.

Cette synergie des actions entre les couches scolaire et étudiante rentra dans sa phase active environ une semaine après la grève déclenchée le 29 avril. Nous étions le 6 mai 1985. Le mouvement se généralisa à Porto-Novo et un peu partout. À Cotonou, étudiants et élèves (d'abord les élèves de Notre Dame et de Gbégamey) occupèrent les rues, bravèrent les forces de sécurité et procédèrent à des actes de vandalisme. Les uns brûlèrent des pneus, les autres cabossèrent des voitures, pendant que d'autres pillèrent des boutiques, des hangars destinés au petit commerce. Dans la foulée, Parfait Atchaka fut abattu par un élément des forces de sécurité. Le gouvernement décréta la fermeture des écoles et des campus universitaires sur toute l'étendue du territoire et lança la traque des meneurs de grève qu'il qualifia de « groupuscules d'étudiants anarcho-gauchistes [...] irresponsables et foncièrement réactionnaires [qui seraient déjà en fuite] »². Tous membres de l'ex-bureau exécutif de la Coopérative universitaire dissoute le 27 avril 1985, ces meneurs avaient fait parler d'eux une fois déjà en 1979, même si ce fut avec moins d'éclat. Ils ont pour noms Alassane Issifou, Osséni Agbétou, Aboubacar Baparapé, Denis Sindété et Thérèse Waounwa. Le contenu des revendications des étudiants et élèves était une vive réponse à la précarité de leurs conditions de vie et d'études ainsi qu'aux menaces qui pesaient sur les libertés publiques.

La synergie des soulèvements scolaires et étudiants, qui fut une grande première, n'a pu aller à son terme. La manifestation a été certes vite étouffée, mais elle avait valeur de symbole car, le régime a trouvé à travers son envergure le premier élément crucial de la contestation de sa légitimité. Le 6 mai restera dans la mémoire collective comme une date de référence historique dans la mobilisation populaire.

Les forces paysannes ont aussi fait parler d'elles déjà dans le mois de février 1988, même si leur mouvement n'avait pas eu grand écho. Les exactions commises à Avrankou sur Raphaël Kéké, trafiquant de produits pétroliers prohibés, froidement abattu par les agents des Forces armées populaires (FAP), ont été à la base des manifestations du 6 février. La gendarmerie, des hangars de fortune des commerçants ont été incendiés et des routes barricadées. À Tannou-Gola, district de Toviklin dans la province (actuel département) du Mono, ce fut le tour des paysans de

¹ L'Union Générale des Élèves et Étudiants Dahoméens (UGEED) et le Front d'Action Commune des Élèves et Étudiants du Nord-Dahomey (FACEEN), ont été dissous. À cette occasion, 180 organisations étudiantes furent également dissoutes.

² *Ehuzu* n° 2432 du 9 mai 1985, p. 1.

manifester le 14 février contre le maire dont ils réclamaient la démission. Le soulèvement s'est soldé par des cas de décès et de blessure aussi bien dans le rang des civils que dans celui des gendarmes. Le 23 novembre, dans le village Ouèdème-Péda à Comè (Mono), les paysans ont marqué leur refus de payer la taxe civique ou impôt de capitation¹ et ont exigé la fin des tracasseries policières et la libre circulation des personnes et des biens.

Les mouvements sporadiques de ce genre se multipliaient un peu partout, y compris dans les provinces de l'Atacora, de l'Atlantique. Bien qu'ayant soif du changement, les forces paysannes n'étaient pas très aguerries sur les plans tactique et organisationnel comme pourraient l'être les intellectuels. Il aura fallu attendre alors l'année 1989 pour que des mouvements musclés embrasent tout le pays et poussent le régime PRPB² jusque dans son dernier retranchement.

2.2. Une résistance généralisée et radicalisée contre l'État-commando en 1989

Un peu comme si l'appel de pied des paysans aux *akowé* (intellectuels) était entendu, les intellectuels du secteur public, soutenus par les élèves et étudiants, ont durci le ton. Ils ont pris leur destin en main en occupant les devants de la scène, en manifestant dans les rues aux premières heures de la nouvelle année de 1989. Cette année-là, les choses se passaient comme si toutes les catégories sociales, déjà irritées par la crise économique et sociopolitique, étaient au bord de l'explosion et n'attendaient qu'un déclic pour se convaincre de ce que chacune d'elles était prête à consentir le sacrifice nécessaire en vue d'en finir définitivement avec le régime en place. Et telle une traînée de poudre, la nouvelle de l'assurance mutuelle s'était virtuellement propagée dans tout le pays. La généralisation et la radicalisation des « mobilisations multisectorielles » (M. Dobry, 1986) devinrent un rouleau compresseur qui commençait, lentement mais sûrement cette fois-ci, à s'abattre sur le régime militaro-marxiste.

Nous étions le 9 janvier 1989. Ce jour-là, les enseignants du primaire et du secondaire des deux capitales économique (Cotonou) et politique (Porto-Novo) ont observé un mouvement de grève. Cette grève fut une réaction contre les dispositions contraignantes de réduction de la masse salariale, des dépenses publiques et du gel de recrutement dans la fonction publique. Ces dispositions furent prises le 31 décembre 1988 par le général Kérékou à l'occasion de son message de présentation de vœux au peuple

¹ *La Gazette du Golfe*, n° 020 du 16 décembre 1988.

² Parti de la Révolution Populaire du Bénin.

béninois. La grève s'étendit au milieu universitaire le 10 janvier. Le débrayage d'une semaine ne paraissait pas suffisant aux étudiants pour s'assurer le paiement des arriérés de bourses et faire annuler le gel des secours scolaires. Ils décidèrent alors de braver l'autorité et sa force de dissuasion en déclenchant, le 17 janvier, une grève illimitée et en occupant les grandes artères. La volonté de protestation et de manifestation devint irréversible. Les travailleurs du secteur privé rentrèrent dans le jeu, réclamèrent les trois mois d'arriérés de salaire, malgré l'appel à la démobilisation lancé par l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin (UNSTB) connue pour son allégeance au gouvernement.

Les agents chargés de la sécurité publique n'étaient plus très dociles et réclamaient leur solde, mais le pouvoir oppresseur à travers le président de la République, en même temps ministre de la défense, trouvait les moyens de les utiliser pour martyriser le peuple. Il rendit publique une déclaration le 22 janvier et demanda « aux forces de sécurité publique pour compter du 23 janvier 1989, de jour comme de nuit, d'ouvrir le feu sans sommation sur tous les attroupements sur la voie et les lieux publics. En tout état de cause, l'ordre, la paix et la sécurité publique doivent être maintenus » (Ehuzu, 25 janvier 1989). La peur s'empara des grévistes et autres contestataires, tous traités « d'anarcho-gauchistes, d'apatrides, d'ennemis de la Révolution ».

Devant le langage et la pratique de la violence, la démobilisation gagna le rang des manifestants depuis les émeutes du 23 janvier à Porto-Novo. Ils reprirent timidement le travail sans avoir le cœur à l'ouvrage. « Le loup avait atterri dans le troupeau sans berger, les brebis ont pris peur [...]. Le 2 février, tout le monde était au travail même si le cœur n'y n'était pas¹ ».

Les étudiants, eux, ne voulurent pas s'arrêter en si bon chemin. Ils maintinrent le mot d'ordre de grève illimitée. À partir du mois d'avril, la manifestation eut bon souffle, se généralisa et se durcit, avec le retour de l'engagement des enseignants de tous les ordres d'enseignement, des élèves et ce, sur toute l'étendue du territoire. Les élèves des départements du Mono et d'Abomey se distinguèrent par leur esprit d'initiative dans le sens de la combativité. L'administration fut paralysée, tous les secteurs d'activité furent atteints, donc mobilisés : 22 000 enseignants, les agents de santé, les agents de la société sucrière, les *déflatés* ou *compressés* des sociétés d'État, les chômeurs, les diplômés sans emploi, les femmes commerçantes du marché international Dantokpa et des autres marchés de Cotonou, les conducteurs de taxi, les conducteurs de taxis-motos

¹ *La Croix du Bénin*, n° 527, septembre 1989.

communément appelés *zémidjan*, les avocats, la quasi-totalité des ministères (13 sur 16), les syndicats comme le SNES de Léopold Dossou, le SYNAPOSTEL¹ d'Ibrahima Zakari, et même l'église catholique à travers ses publications de la *Lettre pastorale*.

Les nouvelles élections à l'ANR organisées en juin 1989 n'intéressèrent pas le vrai peuple. Un mois plus tard, la tension était toujours vive, les frustrations aussi. Le dialogue de sourds était persistant entre manifestants et autorités. B. Gbado (1991, p. 29) rapporte à ce sujet les échanges de juillet 1989 entre des groupes d'enseignants et les représentants du gouvernement qui avaient, tous, de différentes appréciations de la souffrance des uns et des autres.

Ce mois de juillet, René Ahouansou, Robert Dossou et Germain Kadja, rencontrèrent le président Kérékou et lui firent la proposition du multipartisme. À la faveur du remaniement ministériel du 4 août, Robert Dossou fut nommé ministre du plan et, certainement sous son impulsion, une loi votée le 29 août amnistie une centaine de militants du parti communiste du Dahomey (PCD) et autorisa le retour des exilés politiques. Mais cette loi resta muette sur le multipartisme.

La réintégration des élèves et étudiants entre-temps révoqués, le remboursement des arriérés et le versement des salaires n'ont pas émoussé la détermination des manifestants. Les mouvements prirent dès le 2 décembre une allure décisive dans les grandes régions comme Cotonou, Porto-Novo, Abomey, Bohicon, Lokossa. La plate-forme revendicative intégrait la protestation contre la menace réelle d'une nouvelle année blanche. L'étau des grévistes se resserra définitivement contre le régime militaro-marxiste. Les institutions de Bretton Woods lui montrèrent avec insistance une voie de sortie de crise. Du 6 au 7 décembre, le régime accéda à la demande de renoncer à l'idéologie officielle du marxisme-léninisme et d'organiser une conférence nationale de toutes les forces vives censées élaborer une nouvelle Constitution et ouvrir la voie de la démocratisation².

À la date du 7 décembre, le dernier jour de la fameuse session conjointe spéciale, les étudiants, soutenus par les élèves, se décidèrent à pousser loin le bouchon et manifestèrent de façon énergique à la Place de l'étoile rouge de Cotonou. Les enchères furent vite montées avec le concours du PCD

¹ Syndicat National des Postes et Télécommunications.

² Communiqué final de la session conjointe spéciale du 6 au 7 décembre 1989, réunissant le Comité Exécutif National (CEN qui est le gouvernement), le Comité permanent de l'ANR (Assemblée Nationale Révolutionnaire) et le Comité Central du PRPB.

lors des mouvements insurrectionnels rassemblant, le 11 décembre à Cotonou, plus de 40 000 manifestants qui exigeaient clairement la démission du président Kérékou. Le communiqué d'appel à manifestation en dit long sur la dernière arme du vrai peuple. « *Opprimés de toutes les provinces, unissez-vous !* ». Ce mot d'ordre, pastiche de celui de Marx et d'Engels, avait eu un écho favorable.

La manifestation de la journée du 11 décembre a pris fin sur une note très salée pour le président dont l'autorité a été sapée et savonnée par des grévistes enragés, fous de colère et ayant perdu toute capacité du *self-control*. Des slogans hostiles étaient scandés, des injures proférées et des projectiles ou jets de pierres avaient accablé, dans la soirée, le général-président en pleine déambulation dans les rues de Cotonou, pendant qu'il cherchait à réaffirmer son autorité. La riposte des FAP ne s'était pas fait attendre. Le maintien de la pression et la généralisation des derniers mouvements insurrectionnels organisés ce 11 décembre à Cotonou et dans les autres provinces du Bénin ont précipité le déclin du régime autocratique de Kérékou. Quelles sont à présent les autres organisations d'acteurs qui ont aussi joué leur partition dans la « délégitimation » et la chute du régime dictatorial ?

2.3. Les catégories d'acteurs de la contestation : multisectorialité et niveaux d'implication

Le PCD, les différentes structures parallèles dont il est l'instigateur et les syndicats sont les acteurs majeurs des mouvements collectifs de contestation. Mais en dehors de ceux-là, il y en a d'autres dont les actions ne sauraient être passées par profits et pertes. Chacun des acteurs ou des groupes d'acteurs sera étudié dans la juste proportion de son degré d'engagement dans la lutte.

2.3.1. *Le rôle de la Convention du peuple du Bénin*

Creuset fédérateur de plusieurs organisations politiques et syndicales exerçant dans la clandestinité, la Convention du Peuple a été créée le 22 octobre 1988 sous l'impulsion du Parti communiste du Dahomey (PCD¹). Elle s'est dès lors engagée dans une logique de libéralisation du peuple en jouant à sa manière un rôle d'opposition au régime militaro-marxiste de Kérékou, tout en proposant une nouvelle alternative au peuple à travers l'élaboration d'un programme de gouvernement.

La création de la Convention du peuple n'est pas en réalité une expérience nouvelle suscitée par le PCD en matière de rassemblement de forces sociales ou de groupes stratégiques au Bénin. Une initiative similaire avait déjà vu le jour en 1982 à travers le Front démocratique et anti-impérialiste du Bénin (FDAIB), qui s'était donné des objectifs assez spécifiques : « amnistie générale pour toutes les personnes physiques et toutes les organisations ; abolition de la Loi fondamentale ; la dissolution de l'ANR, la convocation immédiate d'une Assemblée constituante² ». La particularité de la Convention du peuple, c'est son avancée par rapport au FDAIB. Ce progrès s'apprécie d'une part sous l'angle de l'émulation et de l'adhésion massive suscitée dans le rang des groupements villageois, des associations de développement, des groupes religieux, des groupes de tontine, des organisations professionnelles et autres groupes stratégiques, y compris des couches sociales à titre individuel. Cela est certainement lié au contexte de crise généralisée d'un pays à économie sinistrée doublée d'une morosité politique et sociale. Ce qui n'était pas exactement le cas à la naissance du FDAIB en 1982. Le même progrès observé est lié d'autre part à l'élaboration d'un programme alternatif de gouvernement. On n'est plus en présence d'une simple revendication comme ce fut le cas, mais d'une revendication assortie d'une volonté d'exercer directement le pouvoir. Cette volonté de puissance politique se décline en quelques points essentiels : la mise sur pied d'un Comité de Salut National (CSN), qui est une préfiguration du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire (GRP), et l'instauration du Comité permanent de la convention (CPC) identifiable à une préfiguration d'un Parlement ou une espèce de Pré-parlement. Le CSN est présidé par Pascal Fantodji, alors secrétaire général du PCD, tandis que Noël Koussey était aux commandes du CPC.

¹ Selon l' « Adresse au peuple » de la Convention du peuple du Bénin, Cotonou, 1989, p. 16.

² Front Démocratique et Anti-Impérialiste du Bénin (FDAIB), « Plate-forme programmatique et statuts », Cotonou, 9 janvier 1983.

La Convention du peuple fut en elle-même un appel aux démocrates sans distinction de leur opinion, de leur idéologie ni de leur religion, en vue de renverser le régime autocratique et d'instaurer un nouvel ordre constitutionnel, politique et légal axé sur la proclamation et le respect des libertés fondamentales. Elle se mettait sur le front des exigences qu'elle jugeait prioritaires : « un gouvernement de transition [à mettre sur pied par] les organisations combattantes ; la démocratie complète [...], l'épanouissement [...], l'humanisme révolutionnaire, la lutte contre le sabotage de la volonté populaire¹ ». La convention du peuple s'était donnée aussi des chantiers économiques et sociaux dans sa vocation de la construction d'un Bénin de type nouveau. Elle avait proposé l'instruction publique, la réorganisation de l'armée, l'élaboration des plans concrets de développement de l'homme et de tout l'homme, le contrôle populaire de la gestion des biens publics. Elle avait également proposé la création de l'académie des sciences et techniques, la suppression de la taxe civique ou impôt de capitation à remplacer par l'impôt progressif sur le revenu.

Loin d'être un parti politique, la Convention du peuple fut un conglomerat d'organisations béninoises qui auraient eu un écho dans certains pays étrangers (Côte d'Ivoire, Nigeria, Paris, Belgique, Canada, Togo, Moscou). « Les organisations de Béninois à l'extérieur [favorables à la Convention] ont largement surplombé les autres organisations de la diaspora béninoise à l'étranger et ont contribué grandement à la délégitimation du régime despotique surtout sur le plan international » (Ph. Noudjènoumè, 1999, p. 117). On peut comprendre cette conclusion hâtive de l'auteur qui dissimule une autosatisfaction en tant que responsable à un niveau assez important du PCD et forcément en tant que membre actif de la Convention du peuple. Ne disposant pas de données probantes à ce niveau, il serait difficile de loger la conclusion de cet auteur à l'enseigne de la théorie rationnelle de l'action collective de M. Olson (1987), qui soutient que des individus se donnent la stratégie du *free rider* (passager clandestin ou resquilleur) en espérant tirer profit des résultats collectifs sans en payer le prix.

Comme annoncé plus haut, la Convention du peuple est née sous l'impulsion du PCD qui a joué un rôle dans la lutte contre le régime despotique de Kérékou, même si les voix sont partagées sur la méthode utilisée ou la façon de procéder.

¹ *Actes populaires*, n° 88 du 28 septembre 1989, numéro spécial. Pour prendre connaissance du Projet de Constitution du nouvel Etat prôné, consulter le document intitulé « Pour une République démocratique indépendante et moderne », Cotonou, 25 juillet 1989.

2.3.2. *Les stratégies d'un tombeur du régime révolutionnaire : le Parti communiste du Dahomey (PCD)*

Le PCD fut un acteur clé des tombeurs du régime de Kérékou. Il a pris des risques énormes dans ses affrontements directs, parfois jusqu'au sacrifice suprême. Son opiniâtreté lui a permis de survivre aux nombreuses tentatives d'étouffements orchestrés à son encontre par le gouvernement militaire révolutionnaire. Jusqu'au début du processus démocratique à partir de 1990, il a eu la vie dure parce que contraint à la clandestinité. Officiellement porté sur les fonts baptismaux le 31 décembre 1977, le PCD a connu une longue période de gestation avec de nombreux risques d'avortement. Plusieurs rendez-vous manqués peuvent s'observer dans le processus de sa naissance. Finalement bien né, en raison du passé ou de l'expérience de ses principaux responsables Pascal Fantodji et Jean Zounon, le PCD, qui a axé sa théorie sur le marxisme-léninisme, entendait désavouer et combattre l'omnipotence du régime dictatorial qu'il traitait de « haute bourgeoisie bureaucratique et compradore, d'appareil d'État néocolonial et d'avilissement du peuple ». Il voulait, à partir d'une dictature démocratique des ouvriers, des paysans et autres travailleurs, instaurer une véritable liberté du peuple qui pourra désormais choisir ou élire ses représentants.

Bien que contraint à la clandestinité, le PCD réussit à asseoir ses démembrements tant dans les zones urbaines que rurales. Des hommes et femmes, la jeunesse scolaire, estudiantine et paysanne étaient acquis à la cause du PCD qui organisait la résistance au paiement de la taxe civique ou impôt de capitation appelé *takouè* (supprimé plus en 1994 après la dévaluation). Il n'hésitait pas à utiliser la méthode forte contre ceux qu'il taxait de « traîtres » (ceux qui se dérobaient à ses mots d'ordre de manifestation) en les pourchassant, en les battant et, dans certains cas, en les soumettant au supplice de jets d'acide ou de vitriol. La réaction répressive du pouvoir contre ses membres après les mouvements de mai 1985 plongea le PCD dans un sommeil dont il s'est réveillé très rapidement en 1986. La méthode forte fut mise au service de la destitution des maires et à leur remplacement dans les années 1986-1987, avant de susciter, une année plus tard, la création de la Convention du peuple.

Le couronnement du mouvement social marqué par l'exacerbation de l'insurrection populaire intervint au cours de l'année 1989. Le PCD apparaissait cette année comme une organisation qui orientait les mouvements spontanés de masse, les actions collectives de revendication et de lutte, grâce à ses structures d'appoint dénommées Comités d'action ou Comités de lutte. « L'histoire des mouvements politiques nous enseigne

que les masses populaires ne peuvent s'organiser spontanément pour se défendre contre un pouvoir oppresseur s'il n'existe pas une force de structuration et d'orientation collective des actions » (F. Akindès, 1991, pp. 14-15). Ayant tissé des réseaux de mobilisation dans les zones rurales et urbaines, dans les secteurs public et privé, dans le rang des organisations syndicales scolaires, universitaires et professionnelles, le PCD ne parlait que le langage des mouvements de rue, des agitations énergiques et perlées. Le général-président qui a essuyé des coups de pierres au soir de la journée du 11 décembre 1989, alors qu'il voulait réaffirmer son autorité en déambulant dans les rues de Cotonou à la suite d'une importante manifestation, en sait quelque chose. Il en sait un peu plus du débordement du caractère trempé des manifestants et particulièrement des meneurs de grève comme le parti communiste. Sa capacité d'éveilleur de conscience, de conseiller des masses en lutte a été traduite dans les mouvements populaires au temps fort de la crise économique, politique et sociale, dans les combats qui ont fait échec à la dictature au Bénin : « [...] l'histoire sociopolitique du Bénin porte la marque indélébile du PCD qui, resté seul entre 1985 et 1989 sur le terrain risqué de la politique intérieure du Bénin, avait le secret de l'organisation des masses populaires » (F. Akindès, 1991, p. 15).

Ce n'est pas pour autant que le PCD jouissait d'une grande notoriété au sein des populations béninoises. Et pour cause. L'usage de la violence et les traitements inhumains contre les « traîtres » (vitriolés) ont été diversement appréciés par les populations lors des récents entretiens : « La manière cavalière du PCD n'a rien à voir avec la défense des libertés qu'il entend pourtant défendre. C'est ça qui a gâté son affaire, sinon il a toujours été fidèle à sa ligne d'action, à ses idéaux », regrette un habitant de Houéyogbé. Le PCD ne connaissait point la voie de la négociation pacifique mais exclusivement celle de l'apologie de l'insurrection¹. Il semblait prôner la démocratie et les libertés publiques, mais passait allègrement à côté de ce qui l'a fait naître, ou tout au moins, de ce qu'il dit être à la base de sa naissance. Le contraste et la déception seraient à ce niveau.

Il se dégage une constance : les acteurs de la lutte, qui a provoqué le déclin du régime dictatorial, sont multiples et variés. « Le PCD en est un

¹ Le PCD a boycotté la Conférence des forces vives de la nation qu'il considérait comme « *un marché de dupes, un coup d'Etat contre le peuple* ». Cf. « La conférence des forces vives de la nation : un marché de dupes », document du bureau politique du PCD, du 28 janvier 1990 et publié in *l'Opinion*, n° 1, 15 fév. 1990.

et pas des moindres. Penser autrement, reviendrait à s'approprier les résultats des vrais lutteurs, c'est s'investir dans des approches stratégiques et concurrentes en vue d'une récupération des mobilisations collectives, soit à son propre profit, soit au profit de ses proches », reconnaît un autre enquêté.

2.3.3. *La lutte syndicale et l'ingéniosité des « Bureaux de liaison »*

Dans la perspective habermassienne, l'espace public est assimilé à un espace d'expression pour la remise en cause, le contrôle et la critique du pouvoir politique, donc à une dimension de notre vie sociale ouverte à tous les citoyens et où existe la possibilité pour l'opinion publique de se construire : « *a realm of our life in which something approaching public opinion can be formed. Access is guaranteed to all citizens. A portion of the public sphere comes into being in very conversation in which private individuals assemble to form a public body* » (J. Habermas, 1974, p. 49). L'engagement des syndicats dans l'œuvre de « délégitimation » du gouvernement militaire révolutionnaire au sein de l'espace public, tel que défini par Habermas, n'a pas suivi le même processus que celui du PCD. « Le PCD y a sauté [c'est-à-dire dans l'espace public] les deux pieds joints, spontanément, de façon immédiate. On dirait qu'il était un peu en avance sur les événements. Il avait un sens d'anticipation qui lui a permis de passer directement à la résistance, à la contestation, à la manifestation » (Entretien avec J.-P. A., administrateur des impôts dans le Mono, octobre 2009). Quant aux syndicats, leur engagement dans l'espace public a été procédural. Il leur a fallu d'abord régler des questions préjudicielles, prendre des initiatives dans le sens d'une auto-détermination face à la Centrale syndicale unique, UNSTB inféodée au PRPB. « Les syndicats s'étaient retrouvés sur deux fronts : ils devaient d'abord lutter contre l'UNSTB en vue de leur désaffiliation, et s'organiser ensuite contre le régime autocratique. À vrai dire, la contestation du système a été interne avant que d'être externe », précise un témoin (Entretien avec L. A. A., novembre 2009).

Ainsi, la remise en cause de la légitimité de l'UNSTB a commencé par les enseignants du primaire¹ réunis au sein du Syndicat National de l'Enseignement Maternel et de Base (SYNEMB). Ce sont eux qui ont enclenché la série de grèves et leur mot d'ordre était largement suivi. Ce fut le 15 décembre 1988 ; tout était parti de Cotonou. Ph. Noudjènoumè (1999, p. 100) qualifie cette date de « date-jalon dans l'histoire

¹ Le nombre des enseignants du primaire engagés dans ce mouvement était estimé à 14 000.

émancipatrice du peuple béninois à cause de sa valeur d'exemple ». Pendant que les instituteurs, élèves et étudiants ont réussi à s'échapper de la structure syndicale officielle en manifestant à travers des cadres de concertations appelés Comités de lutte ou Comités d'action et stimulés par le PCD, une partie des enseignants des lycées et collèges, membres du Syndicat des enseignements moyen général, technique et professionnel (SYNEMTP), était encore d'obéissance gouvernementale. Les enseignants du secondaire ont contourné et bravé les menaces du SYNEMTP en créant des structures parallèles comme les *Bureaux de liaison* pour entrer en grève. La même logique a guidé les financiers avec le mot d'ordre de grève du Comité d'action du secteur des finances et du plan (CAFP) en juillet 1989.

La bataille des enseignants du supérieur réunis au sein du Syndicat national des enseignants du supérieur (SNES), alors dirigé par Bienvenu Marcos, en même temps membre du directoire de l'UNSTB (centrale syndicale du PRPB), a été plus complexe. Le premier moment de la victoire des enseignants contestataires est intervenu avec le projet de « délégitimation » des instances de gestion progouvernementales du SNES. Et à la faveur de l'assemblée générale extraordinaire organisée le 21 avril 1989, la majorité des syndiqués ont exigé la convocation d'un congrès extraordinaire. Ce congrès extraordinaire, organisé les 11 et 12 août 1989, a relevé deux défis majeurs : le renouvellement des instances « démissionnaires » de direction du SNES et sa désaffiliation de l'UNSTB¹. Désormais aux commandes en qualité de secrétaire général du SNES, Léopold Dossou a permis à ce syndicat d'être plus autonome, de s'engager dans les mouvements de revendication et de contestation, de jouer son rôle dans « la coordination des syndicats des trois ordres d'enseignement »².

Le cycle de la contestation du pouvoir s'est poursuivi avec d'autres syndicats. L'UNSTB, qui s'illustre par « un syndicalisme anti-conflits » (I. Touré, 1986), n'a pu rien faire pour retenir les syndicats membres qui ont commencé à prendre leurs responsabilités en se désaffiliant de cette centrale syndicale. Même ceux qui sont restés ont recouru aux réseaux parallèles des *Bureaux de liaison* qui ont tissé des liens ou jeté leurs tentacules, tant dans les provinces, les districts que dans les établissements

¹ Voir SNES, Congrès extraordinaire, 11-12 août 1989, « Résolutions », Porto-Novo, CNPMS, 1989.

² Se référer à la déclaration du 23/10/1989 relative aux conditions de reprise des activités pédagogiques par les éducateurs des trois ordres d'enseignement (B. Gbado, 1991, p. 78).

d'enseignement. Les mouvements et soulèvements prirent dès lors une allure générale et leurs meneurs devinrent d'emblée des interlocuteurs incontournables du régime combattu. Par exemple, la grève illimitée du 17 avril, suivie de beaucoup d'autres séries d'actions collectives prouvant que « la lutte est ouverte¹ », a obligé le régime à engager quelques négociations.

Face à l'intransigeance du régime et au « Salaire Insuffisant Difficilement Acquis » (SIDA, une plaisanterie ambiante en vogue à l'époque), les organisations syndicales des secteurs publics et parapublics n'avaient pas le choix. La situation était d'une morosité inouïe. La désolation se lisait sur tous les visages. L'effet de la crise était directement perceptible. Tout le monde ployait sous le poids de la précarité.

Pour cerner la profondeur de l'implication des organisations syndicales, il est important d'évoquer ce qui relève de leur créativité en matière de stratégie ou de méthode de lutte : la trouvaille des *Comités d'action* ou *Comités de lutte* et les *Bureaux de liaison*. Travailleurs de tous les secteurs, élèves et étudiants ont créé tous azimuts des comités d'actions fédérées par la Coordination des Comités d'Action (CCA) pour rendre plus efficaces leurs mouvements. C'est la CCA qui a lancé, le jeudi 15 décembre 1988 à Cotonou et à Porto-Novo, la grève des instituteurs à travers un appel à manifestation² rendu public la veille. C'était la première action officielle. Ces comités d'action étaient « des structures illégales et clandestines, des structures de revendications syndicales, des structures insurrectionnelles de conquête de pouvoir politique, des structures de fait qui jouèrent un rôle de canalisateurs » (Ph. Noudjènoumè, 1999, p. 109-110). Ce sont des structures qui supplantaient les ressorts officiels du pouvoir ou les syndicats progouvernementaux. Les manifestations musclées du 15 décembre 1988, des 9 et 17 janvier 1989, ainsi que celles qui ont suivi jusqu'à la conférence nationale de février 1990, ont été rehaussées par le courage et la détermination des Comités de lutte ou Comités d'action, y compris le Comité d'Action du Secteur Financier, Plan et statistique (CAFP) et, bien évidemment, les Bureaux de liaison.

Aussi très entreprenants, les Bureaux de Liaison (BL) sont des structures illégales créées en marge de celles officielles. Ce sont « des structures informelles regroupant des enseignants de tous les niveaux, qui finalement se sont révélés beaucoup plus représentatifs que la centrale

¹ Lire M. Chabi, *Ehuzu* du 28 juillet 1989.

² « Motion de grève de 24 heures » de la Coordination des comités d'action, Cotonou, 14 décembre 1988, Documents de la Convention du peuple.

unique qui existait »¹. Les enseignants ont donc fait preuve de spontanéité pour parer au plus pressé, pour surmonter les épreuves de démobilisation. Nés le 2 mai 1989, les BL des professeurs du secondaire contournaient le SYNEMTP (inféodé à l'UNSTB du pouvoir), alors que le SNES devait attendre le congrès extraordinaire des 11 et 12 août de la même année, pour sortir officiellement du giron du « syndicalisme anti-conflits » de l'UNSTB. La structure faîtière des Bureaux de liaison est le Bureau Provincial de Liaison (BPL). « Nos Bureaux de liaison (BL) nés de la prompte mobilisation des collègues puisaient leur force dans leur originalité. Pas de siège, pas de titres ronflants, pas de lourdes hiérarchies à respecter. Chacun se sentant concerné par la lutte et pouvant accepter des responsabilités passagères » (B. Gbado, 1991, p. 51). La création des BL a apporté du sang neuf dans le rang des manifestants des établissements scolaires et universitaires.

Les Comités d'action ou Comités de lutte et les Bureaux de liaison, pour drainer les masses populaires dans les mouvements de contestation du régime, organisaient des Assemblées Générales (AG) qui tenaient lieu d'instances suprêmes de prise de décisions où chacun des milliers de participants se sentait véritablement impliqué au plus haut niveau. « Ensemble nous vaincrons ! », cette formule qui sanctionnait souvent leurs communiqués, était la preuve de la prise de conscience de la taille de l'enjeu. Les AG avaient pour mission, entre autres, de désigner leurs représentants à tous les niveaux et de les démettre à tout instant s'ils s'écartent des aspirations des travailleurs sans aucune ingérence des organes politiques dirigeants. « Les AG [...] n'étaient ni plus ni moins que des regroupements d'activistes animés par un esprit va-t'en-guerre, une véritable machine de guerre en quelque sorte pour apporter la réplique adéquate et nécessaire à un régime obnubilé par le recours à la violence » (Entretien avec L. Dandjinou, nov. 2009).

3. Discussion

En évoquant les conditions d'avènement de la transition démocratique qui a tourné la page des « régimes hégémoniques [par la] protestation populaire » (P. Geschiere, 1986, pp. 309-348) sur le continent africain, certains chercheurs ont tôt fait d'attribuer l'exclusivité du mérite au pays colonisateur. La France et les partenaires au développement (FMI, Banque mondiale) ont certes encouragé, de par leurs influences à différents niveaux (dans le cadre des conditionnalités de l'aide au développement),

¹ Propos (15/02/ 2007) de Léopold Dossou du BL/Atlantique, rapportés par A. Chabi Imorou (2009, p. 15).

la marche du Bénin vers la démocratie. Mais ils n'ont pas « fait la réforme » à la place des Béninois. Ce ne sont pas non plus les événements de l'Europe de l'Est qui ont provoqué les changements démocratiques en Afrique (les pays du Sud) ou au Bénin, puisque « [...] vent d'Est et vent du Sud ont été produits par les mêmes causes » (R. Dossou, 1993, p. 84-85). En conséquence, on peut récuser la thèse diffusionniste ou celle du « temps mondial » pour donner priorité à la piste d'auto-détermination des citoyens béninois à entreprendre leur propre expérience démocratique. La mauvaise gestion du pouvoir par le régime dictatorial, qui s'est installé depuis 1972, a désorganisé le fonctionnement de l'administration, de la justice, de l'économie, des finances, des secteurs vitaux frappés de plein fouet par une crise grandissante. Affamé par un gouvernement en cessation de paiement, lassé de voir sa jeunesse privée de perspectives ou d'espoirs, opprimé par la méthode forte (répression), le peuple a dû développer des stratégies rendant effectif son recours à la « *Voice* » (A. O. Hirschman, 1995), puis organiser sa résistance par des actes d'insurrection ou d'« insubordinations sociales » vis-à-vis du régime. Ces manifestations populaires de contestation d'envergure et d'intensité variable traduisent une sorte de « printemps béninois ». En somme, l'action collective et les mouvements sociaux de 1985 et surtout de 1989 constituent une contre-révolution ou, en d'autres termes, une révolution (résistance, contestation, manifestations populaires) de la révolution, celle-ci étant entendue comme l'incarnation du régime révolutionnaire et de son parti unique (PRPB) ayant évolué sous une idéologie réactionnaire calquée sur le marxisme-léninisme redevable à l'URSS.

En se révoltant contre la domination à allure dictatoriale de leurs dirigeants, les manifestants, des jeunes pour la plupart, ont marqué leur intérêt non seulement pour la démocratie et l'État de droit, mais également pour une meilleure répartition de la richesse nationale.¹ On peut parler de « printemps béninois » en comparant, toute proportions gardées, les mouvements populaires de 1989 au Bénin de la vague de mouvements qui a secoué les pays arabes au début de la décennie 2010, dénommés « le printemps arabe », tant les motivations du peuple Béninois n'étaient pas différentes de celles des peuples de ces différents pays.

Cela dit, les acteurs multisectoriels, qui se sont engagés dans la lutte contre les barons du régime à parti unique (PRPB), l'ont été à des degrés divers. Créée en octobre 1988 sous l'impulsion du PCD, la Convention du

¹ Depuis décembre 2010, on parle de « révolution arabe », de « printemps arabe » ou du « réveil arabe » pour caractériser les insurrections populaires enregistrées dans les pays arabes.

peuple, regroupant plusieurs organisations politiques contraintes à la clandestinité, a joué un rôle important dans le combat de libération du peuple. Donc le PCD était « une force de structuration et d'orientation collective des actions » (F. Akindès, 1991, p. 14-15) de résistance au pouvoir oppresseur pour avoir entretenu plusieurs réseaux de mobilisation. On ne parlera jamais assez des Comités d'action ou Comités de lutte ainsi que des Bureaux de liaison, qui ont été des cadres de concertation pour le renouvellement des mouvements de rue. Ces structures illégales et informelles de contestation populaire, promptement mobilisées (B. Gbado, 1991, p. 51), ont bravé les menaces du gouvernement. Elles ont été rejointes par des acteurs syndicaux mobilisés contre le « syndicalisme anti-conflits » (I. Touré, 1986) puis engagés dans une « lutte [déjà] ouverte » (M. Chabi, 1989) pour obtenir des assises nationales appelées Conférence nationale des forces vives.

En effet, cette conférence nationale de février 1990, comme c'est le cas pour d'autres « conférences nationales en Afrique noire » (F. Eboussi-Boulanga, 1993), peut être perçue comme l'aboutissement du cheminement du Bénin vers la démocratie. Nul doute que la démocratie est dorénavant entrée dans les mœurs. Cependant, il importe de s'interroger sur ce que chacun des nouveaux acteurs sociaux et politiques en a fait, depuis plus de trois décennies, dans la logique de sa négociation au quotidien. Un avertissement de taille : « la démocratisation est une course d'obstacles où les dirigeants habiles parviennent non seulement à négocier tel ou tel virage politique [...], mais à orienter cette dynamique sur une trajectoire de long terme » (G. Hermet, 1983, p. 207).

Il convient d'ajouter que cela est aussi vrai pour tous les acteurs, politiques comme sociaux surtout que les acquis dont pourrait encore se targuer la transition démocratique amorcée à partir de l'historique conférence nationale des forces vives de 1990 semblent tomber en désuétude, notamment à partir de 2016, avec l'installation du pouvoir exécutif béninois qui affiche clairement et publiquement sa volonté de marcher, aussi longtemps que nécessaire jusqu'à la fin de son second mandat en 2026, sur les principes démocratiques tels que promus par l'Occident vu que ceux-ci ne constituent pas, à ses yeux, une garantie pour le développement d'un pays sous-développé comme le Bénin. Une telle conception ou option vient donner écho aux résultats de la recherche qui confirme « les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone » (F. Akindès, 1996). Bien plus, on a affaire à l'expression des velléités d'un revirement idéologique qui cacherait le besoin d'un retour nostalgique à la période révolutionnaire.

Conclusion

En définitive, la première initiative de remise en cause du régime totalitaire a été l'œuvre des jeunes, notamment des élèves et étudiants. La grève, que ceux-ci ont déclenchée le 29 avril 1985, s'est généralisée et renforcée par des actes de vandalisme du 6 mai. Mais le régime autoritaire a réussi à étouffer le mouvement. Ce faisant, il n'a fait que couvrir un malaise social qui s'explosera de plus belle en 1989, où de vraies « mobilisations multisectorielles » ne laissèrent aucun répit au gouvernement autoritaire. L'usage de la force n'a pu dissuader les acteurs de la lutte généralisée, lesquels étaient décidés à tenir la dragée haute au pouvoir d'alors, et ce de janvier à décembre. La souffrance du peuple et les frustrations sociales étaient si intenses que les quelques mesures urgentes, dont le remaniement ministériel, la loi d'amnistie accordée aux militants du PCD, l'autorisation de retour aux exilés politiques, la prise en compte des revendications des élèves et des étudiants, étaient largement en deçà de l'exigence de la démission du président Mathieu Kérékou, en deçà également de l'aspiration aux libertés publiques et au multipartisme. Très remontés et presque enragés contre le président autoritaire, les manifestants ont finalement réussi à susciter la chute du régime révolutionnaire déjà aux abois. Seulement, les acquis démocratiques obtenus à travers les mouvements sociaux d'envergure, et qui font du Bénin un exemple en Afrique de l'Ouest francophone, ne constituent plus la panacée vers le développement selon l'actuel pouvoir exécutif (crédité de deux mandats : 2016-2021 ; 2021-2026) qui déclare ne pas promouvoir la démocratie comme l'Occident ; c'est peut-être là la résurgence de certaines pratiques (de « l'État-commando ») combattues par les antirévolutionnaires entre 1985 et 1989.

Références bibliographiques

- AKINDÈS Francis Augustin, 1991, *Le Bénin entre le renouveau démocratique et les exigences de l'ajustement structurel : une étude de cas au Bénin*, Dakar, CODESRIA.
- AKINDÈS Francis Augustin, 1996, *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Dakar, CODESRIA.
- BANÉGAS Richard, 2003, *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Editions Karthala.
- BIGO Didier, 1993, « La délégitimation des pouvoirs. Entre politique du ventre et démocratie », in Gérard CONAC (dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, pp.155-163.
- BUTON François et MARIOT Nicolas (dir.), 2009, *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF.

- DOBRY Michel, 1986, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la FNSP.
- DOSSOU Robert 1993, « Le Bénin : du monolithisme à la démocratie pluraliste, un témoignage », in G. Conac (dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Edition Economica, « Coll. La vie du droit en Afrique », pp. 179-197.
- EBOUSSI-BOULANGA Fabien, 1993, *Les conférences nationales en Afrique noire : une affaire à suivre*, Paris, Karthala.
- ELWERT Georg, 1990, *Contribution au 16è congrès européen de sociologie rurale*, Giessen.
- ELWERT Georg, 2004, *Anthropologische Perspektiven auf Konflikt*, in Eckert, Julia M. (dir.), *Anthropologie der Konflikte, Georg Elwerts konflikttheoretische Thesen in der Diskussion*, Bielefeld, transcript, pp. 26-38.
- GBADO Béatrice, 1991, *En marche vers la liberté. Passage d'un régime autoritaire à un Etat de droit : mai 1985-février 1990*, Porto-Novo, CNPMS.
- GESCHIERE Peter, 1986, « Hegemonic Regimes and Popular Protest. Bayart, Gramsci and the State in Cameroon », in Binsbergen, W. van; F. Reyntjens; G. Hesselings (éds), *State and local community in Africa*, Centre d'études et de documentation africaines (CEDAF), cahiers 2-3-4, Bruxelles, pp. 309-348.
- HABERMAS Jürgen, 1974, « The public Sphere. An Encyclopedia article », *New German Critique*, N°3, p. 49-55 [1964].
- HERMET Guy, 1983, *Aux frontières de la démocratie*, Paris, PUF.
- HINNOU Patrick, 2014, *Négocier la démocratie en Afrique : l'exemple du Bénin*, Paris, L'Harmattan, « Coll. Études africaines ».
- HIRSCHMAN Albert Olivier, 1995, *Défection et prise de parole*, trad. C. Besseyrias, Paris, Fayard [1970].
- JEWSIEWICKI Bogumil ; MONIOT Henri, 1988, *Dialoguer avec le léopard*, Paris, L'Harmattan.
- MICHALON Thierry, 1991, « Autoritarisme et hypercentralisation, l'État africain contre les libertés ? », in *Revue africaine de droit international et comparé* (RADIC), Vol. II, n°3.
- NOIRIEL Gérard L, 2006, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, coll. Repères.
- NOUDJÈNOUMÉ Philippe, 1999, *La démocratie au Bénin. Bilan et perspectives*, Paris, éd. L'Harmattan.
- OLSON Mancur, 1987, *Logique de l'action collective*, Paris, PUF [1ère éd. 1965].

- SCOTT James C., 1990, *Domination and the Arts of Resistance: Hidden Transcripts*, Yale University Press.
- STRAUSS Anselm L. and CORBIN Juliet, 1990, *Basics of qualitative research: Grounded theory procedures and Technics*, Sage publications, Newbury Park, London, New Delhi.
- TOURÉ Ismaïla, 1986, « L'UGTCI et le développement harmonieux : un syndicalisme anti-conflits », *Politique Africaine*, N° 24, pp. 79-90.

LES TEM (*KOTOKOLI*) DANS LE PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION AU TOGO (1990-2017)

Kamoulou ASSOUMANOU

Université de Lomé,
kamoulouassoumanou@gmail.com

&

Koffi Nutefé TSIGBE,

Université de Lomé,
jotsigbe@gmail.com

Résumé

Le processus de démocratisation du Togo remonte aux événements du 5 octobre 1990. En effet, entre 1969 et 1990, le Togo vécut sous un régime monolithique. Ce régime à parti unique Considérait, pendant ses périodes de gloire, tout le centre et le nord-Togo comme son fief politique. Mais, très tôt, au début de lutte pour l'instauration de l'Etat de droit au Togo, des *Tem*, ont posé des actes pour montrer leur opposition au régime en place. Cette situation a culminé avec la révolte populaire du 19 août 2017, organisée par le Parti national panafricain (PNP) de Tikpi Salifou Atchadam, un *Tem* pour réclamer, entre autres, plus de démocratie au Togo. À partir des documents primaires et secondaires, cet article montre qu'au cours de cette période de démocratisation du Togo, les *Tem* étaient divisés en deux courants politiques opposés : d'un côté, les « *Conservateurs* » du parti unique et de l'autre côté, les « *Réformistes* », partisans de la démocratie. Toutefois, les actions des *Tem* « *Réformistes* » ont été plus remarquables. C'est pourquoi dans les années 1990, le pays tem était considéré comme le bastion de l'opposition dans le Nord Togo. Il montre également que les *Tem* ont pris part aux différents accords politiques entre le parti au pouvoir et de l'opposition démocratique. Au niveau de la gestion des affaires de l'État, de 1991 à 2017, il y a eu la promotion des *Tem* de ces deux obédiences politiques. Par ailleurs, cette participation des *Tem* au processus démocratique de leur pays a eu d'énormes conséquences sur la communauté tem.

Mots-clés : Tem, démocratie, Togo, parti unique, contestation populaire.

Abstract

Togo's democratization process dates back to the events of October 5, 1990. Indeed, between 1969 and 1990, Togo lived under a monolithic regime. This one-party regime considered, during its periods of glory, all of central and northern Togo as its political fiefdom. But very early on, at the beginning of the struggle for the establishment of the rule of law in Togo, some *Tem* took action to show their opposition to the regime in place. This culminated in the popular revolt of August 19, 2017, organized by the Pan-African National Party (PNP) of Tikpi Salifou Atchadam, a *Tem* to demand, among other things, more democracy in Togo. Using primary and secondary sources, this article shows that during this period of democratization in Togo, the *Tem* were divided into two opposing political currents: on one side, the "Conservatives" of the single party and on the other side, the "Reformists", supporters of democracy. However, the actions of the "Reformists" *Tem* were more remarkable. This is why in the 1990s, *Tem* country was considered the bastion of the opposition in northern Togo. It also shows that during this period the *Tem* took part in the various political agreements between the party in power and the democratic opposition. At the level of the management of the State affairs, from 1991 to 2017, there was the promotion of the *Tem* of this two political obedience's. These sources show also that, this participation of the *Tem* in the democratic process of their country has had enormous consequences on the *Tem* community.

Keywords: *Tem*, democracy, Togo, single party, popular protest.

Introduction

Peu après son accession à l'indépendance le 27 avril 1960, la jeune République du Togo s'est enlisée dans des crises politiques. Le 13 janvier 1967 se produisit le deuxième coup d'État militaire après celui du 13 janvier 1963. Les auteurs de ce coup de force prirent des mesures pour apaiser le climat politique et amorcer l'unité et la réconciliation nationales, en libérant dès le 26 avril 1967, les détenus politiques ; en dissolvant tous les partis politiques en mai 1967 ; en amnistiant les exilés politiques le 11 juillet 1967, etc. Ces mesures entraînèrent, deux ans plus tard, l'instauration d'un régime monopartite avec la création du parti unique RPT (Rassemblement du peuple togolais) le 30 août 1969. De 1969 à 1990, les stratèges du parti unique prirent des décisions socio-culturelles, économiques et politiques qui ont profondément impacté le cours de l'histoire du Togo. Ainsi, au plan socioculturel, le RPT s'engagea-t-il dans une lutte contre l'impérialisme en instaurant au Togo, la politique d'authenticité culturelle. Sur le plan économique, il procéda, entre autres, à la nationalisation des phosphates du Togo, à la réforme agro-foncière, au lancement de la politique de la révolution verte tandis que plusieurs mutations s'opéraient sur le plan politique : le RPT devint un parti d'État,

on note l'imposition d'un nouvel hymne national¹, d'une nouvelle devise² et le 13 janvier devint la fête de libération nationale, etc.

Cette politique avait reçu une adhésion populaire d'une grande partie des couches sociales et, pendant ses périodes de gloire, le parti unique avait considéré tout le Centre et le Nord-Togo comme son fief politique. Mais, à l'aube du processus démocratique, la plupart des élites *Tem*³, se sont impliquées dans des mouvements de contestation, en créant des associations et des partis politiques pour montrer leur opposition au régime en place. Cette situation a culminé avec la création du Parti national panafricain (PNP) en 2014 par une élite *tem* du nom de Tikpi Salifou Atchadam. Ce dernier organisa dès la deuxième moitié de l'année 2017, des manifestations de rue pour réclamer, entre autres, le retour à la constitution de la IV^{ème} République adoptée en 1992 et le droit de vote pour les Togolais de la diaspora. Par rapport à tout ce qui précède, une question se pose : quel rôle les *Tem* ont-ils joué dans le processus de démocratisation du Togo de 1990 à 2017 ? Autrement dit, quelle était la participation des *Tem* dans la vie politique togolaise en 1990 ? Quelle a été la participation des *Tem* dans le processus de démocratisation au Togo de 1990 à 2017 ? Quels étaient les impacts de la participation des *Tem* à la vie politique au Togo depuis 1990 ?

La présente étude consiste à analyser la contribution des *Tem* dans le processus de démocratisation au Togo. Plus précisément, il s'agit de montrer leur participation dans le processus de démocratisation à partir des crépites du 5 octobre 1990 jusqu'aux événements de 2017.

En nous appuyant sur des témoignages oraux, des documents écrits et des publications officielles ayant trait à la problématique du sujet, nous aborderons tour à tour, la participation des *Tem* dans la vie politique togolaise en 1990, dans le processus de démocratisation au Togo de 1990 à 2017 ainsi que les impacts de cette participation dans la vie politique au Togo depuis 1990 ?

1. Les *Tem* dans la vie politique togolaise en 1990

Entre 1969 et 1990, la vie politique au Togo n'était animée que par un seul parti politique : le RPT. Durant toute cette période, les ressortissants du Centre et du Nord-Togo ne pouvaient pas oser s'opposer au régime du parti unique dirigé par un homme du Nord. Mais, très tôt, les *Tem* de

¹ « Unité togolaise ».

² « Union, paix, solidarité ».

³ Les *Tem* sont encore appelés les *Kotokoli* ou *Cotocoli*. Les Français utilisent la première forme et les Allemands la seconde.

l'intérieur et de l'extérieur se sont levés contre ce régime pour réclamer l'Etat de droit.

1.1. Le poids démographique des Tem au Togo

. Le pays tem s'étend sur quatre grandes préfectures majoritairement localisées dans les régions Centrale et de la Kara. Il s'agit de la préfecture de Tchaooudjo (chef-lieu Sokodé), la préfecture d'Assoli (chef-lieu Bafilo), la préfecture de Sotouboua et la préfecture de Mô (chef-lieu Djarkpanga). On rencontre aussi une proportion importante de la population tem dans les préfectures comme : Bassar, Tchamba et Blitta où ils constituent des minorités. En dehors de ces préfectures, il existe des Tem dans presque toutes les villes du Togo voire hors du pays.

Sur le plan démographique, le premier recensement de la population tem, dont nous avons les données, date de décembre 1917. Selon le capitaine Sicre¹, lors de ce recensement, la population tem était estimée à 55 150 habitants sur le plan national (C. Sicre, 1918, p. 1). Trois ans après, un rapport du cercle de Sokodé, en date du 29 février 1921, fait état d'un recensement réalisé au début de l'année avec 61.594 *Tem* recensés. On constate un fort taux de croissance annuel de la population tem entre ces deux recensements distants de trois ans, soit 3,75 %. Le recensement administratif de 1953 montre que le nombre des Tem au Togo a légèrement diminué de 61.594 à 58 263. L'émigration des *Tem* dans l'actuel Ghana, alors Gold-Coast serait responsable de cette baisse démographique des *Tem* du Togo. L'économie ghanéenne, au cours de ces périodes devient en effet grande consommatrice de la main d'œuvre étrangère dans des plantations de café et cacao. Les Tem y participent effectivement. En outre, l'imposition des taxes, des impôts et des travaux forcés ont largement contribué². Cependant, lors du recensement de 1958-1960, 72.970 *Tem* ont été recensés au Togo. Cette augmentation de la population peut s'expliquer par l'amorce d'un flux de retour des émigrés à l'heure de l'indépendance. Lors du recensement général de 1970, les *Tem* au Togo étaient évalués à 115.642 sur une population nationale de 1.439.800, soit 5,07 % (J-C. Barbier, 1986, p. 41-84). Cette augmentation démographique des *Tem* est due au retour des expatriés tem en provenance du Ghana. Selon la même source, 2.719.567 Togolais étaient recensés en 1981 dont 156.446 populations tem, soit 5,75 % de la population nationale.

¹ Le capitaine Sicre a succédé, à la tête du cercle de Sokodé au capitaine Bouchez en 1915. Il y resta jusqu'en 1921.

² Le recensement de la population ghanéenne en 1948 donne 20.229 *Tem* (J-C. Barbier, 1986, p. 41-84).

Le dernier recensement de la population togolaise date de novembre 2010. Lors de ce recensement, la population tem était évaluée à un pourcentage de 5,08 % de la population nationale. Cette légère diminution s'explique par un nouveau flux de migration des Tem vers le Ghana et dans la plupart des pays européens (surtout l'Allemagne) lors des troubles sociaux politiques des années 1990.

1.2. Le contexte de la participation politique des Tem au Togo

La contestation du régime RPT par les *Tem* remonte, selon Séyi Mèmène, à la fin des années 1970¹. En effet, en 1978 fut créé à Sokodé, le club sportif Semassi FC. Plus qu'un simple nom, c'est toute l'histoire du peuple tem que renferme le nom du club dont les joueurs sont encore appelés les « Guerriers de Tchaoudjo » faisant référence au royaume tem de Tchaoudjo. Pendant ses périodes de gloire (1980 à 1990), le club a pu s'imposer au niveau local, national voire comme l'une des grandes équipes internationales de l'Afrique avec de nombreux supporters et de sympathisants. Cette montée en puissance de club était analysée par les stratèges du parti unique comme un « mouvement politique » contre le RPT². C'est ainsi, qu'ils avaient demandé aux dirigeants du club et aux chefs supérieurs tem³ de changer le nom et les emblèmes de l'équipe⁴. Cette demande est rejetée par les premiers responsables de Semassi FC⁵. Par ailleurs, plusieurs moyens ont été utilisés, en vain, pour affaiblir le club et précipité sa relégation en division inférieure⁶. Cette attitude du régime en place vis-à-vis du club de Sokodé fut, sans doute, l'une des causes de son difficile ancrage au sein de la communauté tem. Les mouvements de contestation de ce régime trouvent alors un terrain fertile pour germer au nom de la défense d'un club qui fait la fierté de la communauté tem.

Le choix de la langue kabiyè comme deuxième langue nationale et son usage à la chaîne nationale sous le parti unique était considéré par les *Tem* comme un mépris de la langue tem. Pour la population tem, si la langue

¹ Séyi MEMENE, ancien ministre, entretien réalisé à Lomé, le 30 mai 2020.

² Séyi MEMENE, ancien ministre, entretien réalisé à Lomé, le 30 mai 2020.

³ A l'époque, Ouro Eso Ayéva Issifou de Tchaoudjo et Ouro Ladjo Iratéi de Bafilo.

⁴ L'emblème de l'équipe de Sémassi FC est constitué par un guerrier vêtu d'un boubou rouge sahélien retenu à la ceinture par une lanière de tissu rouge, le guerrier est en position offensive.

⁵ D'après Seyi MEMENE, pendant les périodes de gloire du Semassi FC de Sokodé, il était le président de la Fédération togolaise de football (FTF). En raison du refus des Tem de changer le nom et l'emblème de ce club, il fut remplacé à ce poste en 1982 par Antoine Anani Matthina.

⁶ Bakalawa FOFANA, député du parti UFC et ancien ministre de Sport. Entretien réalisé à Lomé le 7 juin 2020.

éwé a été choisie parmi les langues du Sud-Togo, le *Tem* devait être choisi au Nord pour seconder l'éwé comme deuxième langue nationale¹. Pendant qu'on avait interdit au Togo, l'usage de la langue tem à la télévision nationale, l'Office de radiodiffusion et de télévision du Bénin (ORTB) diffusait trois fois par jour, sur ses antennes, le journal en langue tem². En fait, il convient de rappeler que le choix du *Kabiyè* à la place du *Tem* se justifierait par le fait que le président de la République Gnassingbé Eyadéma, était *Kabiyè* et donc voulait valoriser sa langue maternelle. Ceci se remarque également au niveau du découpage régional où la région de la Kara dépasse désormais en superficie.

Avec l'arrivée au pouvoir du président Eyadéma, on assista à une concentration des opérations de développement et des investissements publics dans la ville de Kara. Parmi ces investissements, figurent le nouveau découpage de 1980, qui crée la région de la Kara, avec pour chef-lieu Kara, la concentration de plusieurs projets de développement destinés au nord à Kara. Nous pouvons citer entre autres l'installation d'une station de radiodiffusion à Kara, la maison du RPT, l'Hôtel du 30 août, l'Université de Kara... Parlant de la mutation de la ville de Kara par rapport à celle de Sokodé, le journal la *Parole* témoigne :

« Le président Eyadéma a fait des Cotokoli les mal aimés de son régime. [...] plus grave il a été jusqu'à dépouiller Sokodé de tout ce qui pouvait lui permettre de jouer son rôle de 2^e ville du Togo. C'est ainsi que des machines du lycée technique de Sokodé et des projets de développement initialement prévus pour Tchaoudjo ont été détournés vers Pya ou Kara. »³.

A ces investissements, s'ajoute le détachement de deux préfectures de la région centrale au profit de la région de la Kara le 23 juin 1981. Il s'agit de la préfecture d'Assoli avec 83,2 % des *Tem* au recensement de 1981 (J-C. Barbier, 1987, p. 17) et la préfecture de Bassar. Le journal, la *Parole* soulignait à ce propos :

« Tous les Togolais savent que Eyadéma est le président qui, contre toute logique politique, culturelle et historique n'a pas hésité de séparer administrativement les préfectures de Tchaoudjo, d'Assoli et de Bassar en rattachant les deux dernières à la région de la Kara. Le but inavoué

¹ Adiza ADOSSAMA dit Alya MOLA, journaliste à la retraite à radio Lomé. Elle était chargée des journaux en Tem et Haoussa. Entretien réalisé à Lomé le 20 mai 2022.

² *Ibidem*.

³ La parole, n° 15 du 22 mai 1991, p. 6.

de la manœuvre étant, d'une part de gonfler artificiellement la région de la Kara et d'autres part de démanteler la région centrale. »¹.

1.3. Les *Tem* sous le parti unique

La faible promotion des élites *tem* à des postes politiques sous le parti unique est l'une des causes de l'implication des *Tem* dans le processus de démocratisation. Depuis son arrivée au pouvoir, le 14 avril 1967, jusqu'à la fin des années 1970, le président Gnassingbé Eyadéma a su faire la promotion des *Tem* dans des postes ministériels. Cependant, de 1980 à 1990, on note, un faible taux des *Tem* dans les différents gouvernements du parti unique. Du 3 mars 1980 au 20 mai 1986, le président Gnassingbé Eyadéma a eu à former six gouvernements. Parmi ces gouvernements, c'est dans celui du 20 mai 1981, qu'il a nommé un *Tem*. Dans les cinq autres gouvernements, il n'a associé aucun *Tem*². Pour J-C. Barbier (1987, p. 17) cette marginalisation s'explique par la volonté du chef de l'État, de retarder la communauté *tem* au profit des *Kabiyè*.

En dehors de cette marginalisation des *Tem* dans des postes de commandement, on note aussi, des décès brusques des cadres *tem* sous le régime militaire. Il y eut d'abord l'arrestation de Dr Boukari Abdou Kérime en 1971, accusé d'un détournement de fonds publics³. Après sept ans de détention sans jugement, il fut libéré et rendit l'âme trois mois plus tard le 14 décembre 1978⁴. Ensuite, la mort brusque du chef supérieur des *Tem*, Ouro Ayéva Issifou de Tchaoudjo le 30 juin 1980 dans sa 77^{ème} année. Après, survint le décès du grand chancelier Mama Foussemi le 11 janvier 1983 dans sa 59^{ème} année et le décès de l'ancien ministre Ouro-Bang'na Tchatikpi le 8 juin 1990 à l'âge de 48 ans, alors qu'il devrait représenter le 11 juin 1990, le Togo en Corée du Nord pour une mission diplomatique entre les deux pays⁵. Le 23 décembre 1991, Fofana Saïbou Derman créa l'Union pour la démocratie et le développement (UDD), un parti politique d'opposition. Moins de deux ans, il rendit l'âme le 8 février 1993 à l'âge

¹ La parole, n° 15 du 22 mai 1991, p. 6.

² Les gouvernements du 3 mars 1980, 26 juin 1980, 30 septembre 1982, 13 septembre 1984, 20 mai 1986. Pour plus d'information, confère le mémoire de : Kamoulou ASSOUMANOU, 2021, *Contribution des élites tem à la vie politique au Togo (1951-2014)*, mémoire de master en Histoire, Université de Lomé, 181p.

³ Le commissaire du gouvernement auprès de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA).

⁴ Yaya BOUKARI, frère cadet du feu Aboudou Kérime BOUKARI, entretien à Lomé le 10 juin 2022.

⁵ Lanzitchéré OURO-BANG'NA, le fils aîné du ministre Tchatikpi OURO-BANG'NA, entretien à Lomé le 6 avril 2021.

de 53 ans et c'est la fin de l'existence de son parti politique¹. Nous n'avons pas pu toucher de doigts les informations officielles liées à la disparition des décès de ces élites politiques tem. Mais, pour la population tem, c'est le régime en place qui était le coupable de ces décès et que les Tem devraient se lever pour renverser ce régime.

On note également l'arrestation et l'emprisonnement de certains cadres tem. Le cas de l'officier Séyi Mèmène retient plus notre attention. Considéré à l'époque comme l'homme le plus proche du régime au sein des élites tem, Séyi Mèmène fut accusé du détournement d'un fond destiné à l'achat d'armes lors de sa mission en Israël. Après sa mission en décembre 1989, Séyi Mèmène fut arrêté et ne quitta la cellule qu'en juillet 1991 sous la pression des délégués de la Conférence nationale. Au cours de cette période du parti unique, plusieurs élites tem étaient obligées de s'exiler pour sauver leur vie. Il s'agit des ministres comme Adossama Adam Pierre et Djobo Boukari, des scientifiques comme Tchagbalè Zakari et Ali Akondoh. Selon A. Kamoulou (2021, p. 77), après le soulèvement populaire du 5 octobre 1990, Djobo Boukari, de retour d'exil au Togo, aurait été empoisonné à Sokodé dans sa ville natale le 15 novembre 1997².

Toutes ces causes conjuguées, sont à l'origine de l'implication des *Tem* dans le processus de démocratisation du Togo.

2. La participation politique des *Tem* de 1990 à 2017

Après le déclenchement du processus de démocratisation au Togo, la vie politique était animée par deux courants politiques opposés : d'un côté le courant « *conservateur* » qui lutte pour conserver le parti unique et l'autre, le courant « *réformiste* » qui lutte pour le multipartisme.

2.1. Les Tem et l'amorce du processus démocratique au Togo

Au lendemain du soulèvement populaire du 5 octobre 1990 à Lomé, le Colonel Amouda Lawani³ et une délégation des cadres tem du parti unique composée de Bouraïma Inoussa⁴ et Madame Banabassé⁵ arrivèrent à Sokodé où ils ont réuni les chefs coutumiers et religieux⁶. Au cours de cette rencontre, ils avaient appelé les populations à ne pas adhérer aux partis de

¹ Confère le mémoire de : Kamoulou ASSOUMANOU.

² Ces périodes furent qualifiées par Kamoulou ASSOUMANOU dans : *Contribution des élites tem à la vie politique au Togo (1951-2014)* d'« années noires » et la chasse aux sorcières des élites tem sous le parti unique (2021 : 77).

³ Chef de la garnison de Dapaong.

⁴ Membre du comité central du RPT.

⁵ Député à l'Assemblée.

⁶ Inoussa BOURAÏMA, entretien à Lomé le 15 février et 20 avril 2020.

l'opposition. Pour eux, au moment où les populations du Sud-Togo contestèrent le pouvoir détenu par un homme du Nord, les *Tem* devraient soutenir le pouvoir en place¹. Cette délégation avait aussi rappelé le rôle du parti unique dans la réconciliation nationale et demandait aux chefs traditionnels de ne pas écouter leurs "fils égarés de Lomé" c'est-à-dire les *Tem* vivant au Sud-Togo qui étaient pour le multipartisme². La rencontre eut lieu à Bafilo avec les cadres tem du parti unique comme Gado Souleymane, Ati-Atcha Tchagouni, Ouro-Akondo Bandifoh. Ces « *Conservateurs tem* » ont eu le soutien de certains étudiants de l'AMESTCHA (Amicale des étudiants et stagiaires de Tchaoudjo) surtout, les deux frères Foli-Bazi³.

Après des rencontres entre la population et les « *Conservateurs tem* » à Sokodé et à Bafilo, une autre délégation composée de Ayéva Bassirou⁴ et Lanvasso Bodelin⁵ arriva à Sokodé et à Bafilo pour sensibiliser les autorités traditionnelles et la population de Tchaoudjo et de Bafilo sur l'importance du multipartisme et la liberté d'expression dans le pays. Cette délégation dénonçait des accusations suivantes :

« Depuis la lettre ouverte adressée à nos parents ; on nous accuse en tant que nordistes de militer dans les associations des Sudistes [...] Nous tenons à faire comprendre à tous ceux qui pensent que tout ressortissant du « Nord » doit être en dehors du débat démocratique qu'ils font injure à la dignité humaine et font du tort au pays tout entier. »⁶.

2.2. La création des partis politiques au Togo

Après le soulèvement populaire du 5 octobre 1990, plusieurs associations furent créées n pays tem pour sensibiliser la population à adhérer aux mouvements du multipartisme. En pays tem, fut créé en 1991, l'Association pour la sensibilisation et la démocratie (ASSED) présidée par Ayéva Bassirou⁷. Ce dernier expliqua le contexte de la création de l'ASSED en ces termes :

« Face à l'ébullition socio-politique du moment, j'ai pensé qu'il ne fallait pas laisser l'espace de la lutte à nos seuls frères du Sud. C'est ce que

¹ La Parole, n° 11 du 24 avril 1991, p. 3.

² La parole, n° 13 du 8 mai 1991, p. 8.

³ Katari FOLI-BAZI et Essofa FOLI-BAZI. Ce dernier était considéré à Sokodé comme le "griot du RPT".

⁴ Journaliste de l'Editogo.

⁵ Professeur de lettres à l'Université de Lomé.

⁶ La Parole, n° 11 du 24 avril 1991, p. 3.

⁷ Journaliste à l'Editogo.

Eyadéma voulait, à savoir réduire la lutte au seul désir des sudistes d'arracher le pouvoir aux Nordistes. Le but n'était autre que de participer au combat d'émancipation de notre peuple. J'en étais l'initiateur et le président. Entouré de : Kolani Henri, Secrétaire, Me Tchassona Traore, trésorier. On notait également Bodelin Lanvasso, le Dr Bagna. »¹.

Le 7 janvier 1991, fut créée l'Association togolaise de lutte contre la manipulation des consciences (ATLMC) présidée par Ayéva Sesse-Rekuanh². Selon Bouraï Touré, l'ATLMC avait pour objectif de « libérer le citoyen des manipulations sous toutes ses formes ; d'œuvrer pour l'émergence d'une société démocratique juste et équitable ; d'éduquer et d'informer la population afin de lutter contre toute pratique discriminatoire...³ ». On note aussi l'Association pour la promotion de l'enfant rural (APER) présidée par Ouro-Bossi Tchacondoh (K. Assoumanou, 2021, p. 69).

Après la signature et la promulgation de la charte des partis politiques, le 12 avril 1991 plusieurs formations politiques furent créées par les élites tem. C'est ainsi que l'Union pour la démocratie et le développement (UDD) fut créée par Fofana Saïbou Derman⁴ le 23 décembre 1991 ; le Parti pour la démocratie et le renouveau (PDR) de Ayéva Zarifou⁵ créé le 2 mai 1991 ; le Parti des démocrates pour le progrès (PDP) créé le 23 avril 1992 par Ouro Sama Issou Solim⁶ ; le Front républicain pour le salut (FRS) créé le 1^{er} mai 1992 par Ouro-Akondo Bandiffoh⁷. Parmi ces partis politiques, seul le PDR a pu résister et a réussi à regrouper autour de lui un nombre important des militants. En 1998, suite à la participation du PDR à l'élection présidentielle, Tchassona Mohamed Traoré intégra le parti et occupa le poste de président du comité politique⁸. En 2003, Tikpi Salifou Atchadam suivit les pas de Tchassona Mohamed Traoré et fut nommé Secrétaire général administratif⁹.

Cependant, suite à l'entrée du PDR au gouvernement d'union nationale en 2006, Tchassona Traoré et Tikpi Atchadam Salifou quittèrent le parti et créèrent chacun un parti politique. Le 30 novembre 2006, Tchassona

¹ Bassirou AYEVA, entretien en ligne le 16 août 2022.

² Coordinateur régionale de l'Association togolaise de bien-être familial (ATBEF).

³ Archive privée de l'ATLMC, fournie par Touré BOURAÏ, le Secrétaire national de l'ATLMC.

⁴ Ancien ministre sous le parti unique. Partisans du multipartisme au Togo.

⁵ *Idem.*

⁶ Fonctionnaire de l'Etat.

⁷ Secrétaire de la commission spéciale chargée de la réorganisation politique du RPT

⁸ Traoré TCHASSONA, entretien à Lomé le 26 mars 2020.

⁹ *Idem.*

Mohamed Traoré créa le Mouvement citoyen pour la démocratie et le développement (MCD) et le 19 avril 2014, Tikpi Salifou Atchadam créa à son tour le Parti national panafricain (PNP)¹. Aussitôt créé, le PNP devint un parti de masse dont les partisans se recrutaient aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

A partir du premier trimestre 2017, le PNP organisa plusieurs meetings sur l'ensemble du territoire national et dans la diaspora togolaise. Les 19 et 20 août 2017, le parti avait appelé à des marches pacifiques dans cinq villes du Togo et les capitales ou grandes villes de six pays d'Europe, d'Amérique et d'Afrique pour revendiquer entre autres : le retour à la constitution de 1992, le droit de vote pour les Togolais de la diaspora, la limitation du mandat du président de la République, l'élection présidentielle à deux tours. Au soir du 20 août, Tikpi Salifou Atchadam a lancé un appel au reste de l'opposition pour aider le PNP à « finir le travail ». Dans la foulée est créée la C14² qui mobilise des foules dans les rues de Lomé et de l'intérieur du pays, lors des appels à manifester.

Plusieurs manifestations ont eu lieu plongeant ainsi le pays dans une crise politique, économique et sociale. Pour mettre fin à cette crise, la Commission de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), l'Union africaine (UA) et l'Organisation des Nations unies (ONU) avaient publié un communiqué dans lequel elles condamnaient fermement « tout acte de violence » et appelaient tous les acteurs politiques et le peuple togolais à poursuivre leurs efforts de dialogue. C'est ainsi que, le 5 septembre 2017, le gouvernement togolais a adopté en Conseil des Ministres, un avant-projet de loi portant sur les réformes constitutionnelles avec la modification de plusieurs dispositions de la constitution. Il s'agit notamment des articles 52³, 59⁴ et 60⁵. Cependant, n'ayant pas réuni la majorité de 73 députés à l'Assemblée nationale en absence des élus de l'opposition, le projet de révision est mort-né.

2.3. Les participation Tem à l'Assemblée nationale

¹ En dehors de ces partis politiques créés par les élites tem, d'autres élites tem ont milité dans d'autres partis de l'opposition comme l'UFC, CAR, l'UTD.

² Une coalition de 14 partis politiques de l'opposition autour du PNP.

³ L'article 52 vise la limitation des mandats parlementaires (députés et sénateurs) ainsi que le mode de désignation des sénateurs.

⁴ L'article 59 porte sur la limitation du nombre de mandats présidentiels (mandat de cinq ans renouvelables une fois).

⁵ L'article 60 fixe le mode de scrutin pour l'élection présidentielle (scrutin uninominal majoritaire à deux tours).

La conférence nationale qui institua la période de la transition avait dissout l'Assemblée nationale de la troisième République au cours de ses travaux. Celle-ci fut remplacée par le Haut conseil de la République (HCR). Cette nouvelle Assemblée était composée de soixante-dix-neuf (79) membres élus le 26 août 1991. Parmi les membres titulaires figuraient trois élites *tem*. Il s'agit de Ayéva Zarifou du PDR, Ayéva Sesserekoua et Ati-Atcha Ayaney (K. Asoumanou, 2021, p.89). Cette assemblée de la transition fut remplacée lors des élections législatives des 6 et 20 février 1994. Sur les 81 députés issus de ce scrutin, figuraient Zakari Fousséni (CAR), Agouda Moumouni (UTD), Amadou Abdoul Karim (RPT) et Alassani Saïbou (RPT). Cette nouvelle Assemblée nationale a pour 2^{ème} Vice-Président Agouda Moumouni¹. Cinq ans après cette mandature, une nouvelle consultation eut lieu le 21 mars 1999 avec la non-participation de tous les partis de l'opposition. Mais sous la pression de la communauté internationale et son refus de continuer sa coopération avec le Togo, le gouvernement était contraint de réorganiser des élections anticipées. Celles-ci eurent lieu le 27 octobre 2002. Une fois encore, l'opposition refusa de participer à ces élections. Les *Tem* élus à cette consultation sont : Séyi Mèmène (RPT), Katakpaou Touré (RPT), Tchani Fousséni (RPT) et Ati-Atcha Tchagouni (RPT)². Ce dernier fut élu au poste de 2^{ème} Vice-Président du parlement³.

Après les élections anticipées du 27 octobre 2002, les élections législatives devraient avoir lieu entre mars et avril 2005. Mais celles-ci n'eurent pas lieu à cause du décès du président Gnassingbé Eyadéma le 5 février 2005. Avec l'arrivée au pouvoir du président Faure Gnassingbé, l'Assemblée nationale fut renouvelée le 14 octobre 2007. Sur les 81 députés élus, à ce scrutin, il y eut Foli-Bazi Katari (RPT), Fofana Bakalawa (UFC), Abdoulaye Adjaratou (RPT), Ba-Traoré Aboubacar (RPT) et Mme Djobo Nassara (RPT). Cette dernière fut élue 2^{ème} Vice-Présidente de cette mandature⁴. Cette Assemblée fut renouvelée le 25 juillet 2013. Le nombre de députés passa de 81 à 91. Ouro Akpo Tchagnaou (CST), Ouro Sama Mohamed Sad (UNIR), Gnongbo Tak Youssifou (UNIR), Mme Djobo Nassara (UNIR) et Fofana Soffoh (CST) étaient les *Tem* élus à ce scrutin. Mme Djobo Nassara fut réélue 2^{ème} Vice-Présidente de cette Assemblée nationale⁵.

¹ Togo-Presse, n°4204 du mardi 15 mars 1994, p. 3.

² Togo-Presse, n° 6402 du mardi 12 novembre 2002, p. 5.

³ Tchagouni ATI ATCHA, entretien à Lomé, le 10 juin 2020.

⁴ Togo-Presse, n°7649 du mercredi 31 octobre 2007, p. 3.

⁵ Togo-Presse, n°9097 du 13 août 2013, p. 4.

Cependant, l'implication des *Tem* dans le processus de démocratisation a donné un coup d'accélération à la vie démocratique au Togo mais avec de lourdes conséquences sur la communauté tem.

3. L'impact de la participation politique des *Tem* à la vie politique au Togo depuis 1990

L'implication des *Tem* dans le processus de démocratisation du Togo a laissé de lourdes conséquences dans la communauté. Ces conséquences sont à la fois néfastes et heureuses.

3.1. La division des Tem entre les deux courants de pensée politique

Après le déclenchement du processus de démocratisation au Togo, le peuple tem était divisé par deux courants politiques opposés : d'un côté le courant « *conservateur* » qui lutte pour conserver le parti unique et l'autre, le courant « *réformiste* » qui lutte pour le multipartisme. Cette division de la population tem entraînant des violences politiques à l'endroit des militants et sympathisants des partis politiques en pays tem.

D'après S. Tchintchan (2019, p.277) « Le 13 juin 1991, lors d'une manifestation de l'opposition à Sokodé, les contestataires après avoir saccagé la maison du maire, incendièrent la voiture de la présidente régionale de l'UNFT ». Toujours d'après la même source, « la grande grève de 1992 a été très suivie ici à Bafilo par les femmes fonctionnaires qui avaient viré vers l'opposition. Dans mon école précisément, nous qui étions de la mouvance, n'avions pas suivi la grève. Ainsi, nous organisations-nous pour aller dispenser des cours aux élèves. Mais nos collègues hommes et femmes de l'opposition venaient toujours dans l'école pour nous en empêcher par des jets de pierres sur les toits en tôle des salles de classes » (S. Tchintchan, 2019, p.292).

Dans la nuit du 4 au 5 janvier 1992, des attentats à la bombe furent commis à Sokodé contre le domicile privé de Zarifou Ayéva, les locaux de la pharmacie de Tchaoudjo appartenant au Dr Gandhi Bouzoura, membre de l'Association togolaise de lutte contre la manipulation des consciences et la maison du professeur Cissé également militant de l'ATLMC¹. Dans la nuit du 19 au 20 mai 1992, la boutique de la femme de Sama, directeur général de la Société togolaise de coton (SOTOCO) et responsable du RPT fut attaquée. Beaucoup d'autres responsables soupçonnés de complicité avec le RPT subirent le même sort (E. Amah, 2015, p.335). A Bafilo par

¹ *Togo-Presse*, n° 3579 du 5 janvier 1992.

exemple, la maison de l'ancien maire, Igbatawou Alédji fut totalement détruite¹.

En outre, à l'occasion de la proclamation des résultats de l'élection présidentielle de 2005, beaucoup de casse se sont produits à Sokodé. Le 26 avril, la maison de Fouadou, entrepreneur de profession et militant du RPT à Sokodé a été saccagée ; la boutique de sa femme dans le quartier de Tchawanda a été aussi saccagée et pillée. Le même jour, la maison de l'ancien ministre Djobo Boukari où se tiennent les réunions de la coalition de l'opposition a été mise à sac ; le domicile de Tchédre Sansané, membre du comité de campagne du RPT a été également saccagée². Selon le journal *Eveil de Tchaoudjo*, au cours de cette période, « en bordure de la route qui mène de Sokodé à Bassar à partir des Affaires sociales, aucune boutique ni baraque n'a pu tenir au passage de la riposte. Tchawanda ces derniers jours présente un visage de cimetière [...] »³.

3.2. Des conflits interethniques et des violences politiques

Le processus de démocratisation au Togo entre 1990 et 2017 est marqué par des troubles interethniques. La tragédie de Sotouboua des 30 et 31 mai 1992 entre les *Tem* et les *Kabiyè* retient particulièrement notre attention en raison du traumatisme qu'il a provoqué et du nombre de victimes occasionnées. Pour mieux comprendre ce conflit, il convient de remonter au début de l'installation des *Kabiyè*, *Lama* et *Nawdéba* sur la vaste terre située au sud de la ville de Sokodé et au nord de celle d'Anié. Cette terre a été considérée, pendant la colonisation allemande et française comme une terre « vacante » c'est-à-dire sans maître. Ainsi, dans leur politique de mise en valeur des terres pendant la colonisation et surtout avec la forte concentration humaine de la subdivision de Lama-Kara, l'administration coloniale allemande mais surtout française à partir de 1925, ont mené une politique de décongestionnement des populations⁴ et de leur installation sur des terres dites vacantes (M. Akpagan, 2010, p.80). Ces déplacements étaient forcés au début. Mais, à partir de 1951, des migrations volontaires se sont opérées.

Cette région devint une source de conflit durant la période de transition démocratique, en raison de l'installation à Sotouboua par l'autorité politique des expulsés *Kabiyè* et *Nawdéba* (Losso) dans la région des plateaux. Chaque expulsé avait une portion de terre de 0,5 à 1 hectare sur

¹ Igbatawou ALEDJI, ancien maire de la ville de Bafilo.

² L'Eveil de Tchaoudjo, n°09 du mercredi 4 mai 2005, p. 5.

³ *Idem*.

⁴ *Kabiyè, Lama et les Nawdeba*.

une longueur de 2 km (E. Batchana, 2016, p.339-361). Ceci amena, la population tem à revendiquer corps et âme leur droit de propriété sur cette terre. C'est ce que témoigne le journal, le Démocrate :

« Lors de sa campagne électorale pour les présidentielles du 21 juin 1998, le président du PDR avait déclaré à maintes reprises au cours des meetings à Sokodé que son programme consistera à réinstaller l'homme cotokoli sur ses terres et dans ses droits dans la région centrale c'est-à-dire des terres occupées illégalement par les kabiye et les Losso. »¹.

Selon T. Tchaou (2010, p.88) ce conflit interethnique a occasionné 38 morts (30 *Tem* et 8 *Kabiye*) ainsi que 40 blessés. Il montre également que les quartiers tem de Sotouboua tels que Zongo, Nima et surtout Sekindéria sont dépeuplés au profit d'autres centres tem environnants comme Sokodé, Fazao, Boulouhou. Pendant cette période, les transactions sur le marché de Sotouboua ont connu une baisse. L'achat et la revente des produits commerciaux étaient totalement au ralenti.

En dehors de ces conséquences, la manifestation populaire organisée par le PNP de Tikpi Salifou Atchadam a eu des implications sur la vie sociale. Depuis l'avènement du PNP, la paix sociale est devenue précaire en pays tem et particulièrement à Sokodé, Bafilo et Sotouboua. Partout dans les gares routières, dans les marchés, dans les services et mêmes les lieux de cultes et de sports, l'esprit de collaboration et de fraternité était consommé au profit de la haine entre les *Tem* et les *Kabiye*².

¹ Le Démocrate, n° 110, jeudi 31 décembre 1998, p. 7.

² Aboudoulaye MOROU, conducteur à la gare routière d'Agbalépédogan. Entretien réalisé à Lomé le 6 août 2022.

3.3. Une présence de plus en plus accrue des Tem à des postes de commandement depuis 2005

Si le système à parti unique avait du mal à associer les élites tem dans la gestion du pouvoir exécutif, l'avènement de la démocratie a produit l'effet inverse. De 1991 à 2017, il n'a pas eu un gouvernement au Togo dans lequel, les *Tem* n'étaient pas représentés. Mais c'est surtout sous le président Faure Gnassingbé qu'il a eu une forte promotion des élites tem « *Conservateur* » tout comme « *Réformistes* » comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau n° 1 : Représentativité des *Tem* dans les équipes gouvernementales sous le président Gnassingbé Faure (2005-2016)

Gouvernements	Noms et Prénoms	Fonctions
22 juin 2005	Ayéva Zarifou	Ministre d'Etat, ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine
	Foli-Bazi Katari	Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
25 septembre 2006	Ayéva Zarifou	Ministre d'Etat, ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine
	Foli-Bazi Katari	Ministre du Travail, de l'Equipeement et de la Fonction Publique
	Ouro-Bossi Tchacondoh	Ministre Délégué chargé des Collectivités Locales
21 décembre 2007	Foli-Bazi Katari	Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et des Relations avec les Institutions de la République
19 septembre 2008	Ouro Akondo Bandiffouh	Secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire
28 mai 2010	Fofana Bakalawa	Ministre de l'Industrie, de la Zone Franche et des Innovations
31 juillet 2012	Fofana Bakalawa	Ministre des Sports et des Loisirs
	Ouro-Koura Agadazi	Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
17 septembre 2013	Ouro-Koura Agadazi	Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
28 juin 2015	Ouro-Koura Agadazi	Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydroélectrique
1 ^{er} août 2016	Ouro-Koura Agadazi	Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage

Source : K. Assoumanou, 2021, p.107-108.

La lecture de ce tableau montre que, sous le président Faure Gnassingbé, il y a eu un jumelage des élites dans les différentes équipes gouvernementales. Les « *Conservateurs tem* » étaient représentés par : Foli-Bazi Katari, Ouro Akondo Bandiffoh, et Ouro Koura Agadazi. Tandis que les « *Réformistes tem* » étaient représentés par Ayéva Zarifou, Ouro Bonsi Tchacondoh et Fofana Bakalawa. La présence des « *Réformistes* » dans ces différents gouvernements s'explique par le désir du chef de l'État ainsi que le souhait des « *Réformistes* » d'intégrer dans le gouvernement d'union nationale enfin de mettre fin à la crise post-électorale d'avril 2005.

Conclusion

En somme, les *Tem* ont pris une part appréciable au processus de démocratisation du Togo. Ils se sont joints à des mouvements de contestations et de sensibilisations de la population, surtout celle du Nord-Togo. De ce fait, les *Tem* n'avaient pas hésité à se lancer dans le multipartisme en créant des partis politiques ou des associations pour mettre la pression sur le régime en place ou pour soutenir ce dernier affaibli par la conférence nationale. Au cours de cette période de démocratisation du Togo, les *Tem* ont pris part aux différentes négociations et dialogues politiques. Lors de la conférence nationale, sur 962 participants, il y a eu au moins douze élites tem. Dans leurs différentes interventions, ils ont eu à faire des recommandations et des séries de propositions sur l'organisation de la période transitoire et sur l'édification d'un Togo renouveau. Cette lutte politique a permis aux *Tem* de se faire plus de place dans l'arène politique et dans la gestion des affaires de l'État. Par ailleurs, les conséquences de cette participation au processus démocratique au Togo sont lourdes pour la communauté tem. En effet, cette lutte a engendré, entre autres, des pertes humaines et matérielles et exacerbé la fragilisation du tissu social en reveillant de vieilles rancoeurs ...

Références bibliographiques

Sources

Sources orales : liste sélective des informateurs

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Âge	Statut de l'informateur	Date et lieu de l'entretien
1-	ADOSSAMA Adiza (Alya Mola)	110 ans	Journaliste à la retraite	Lomé, le 20 mai 2022
2-	AMIDOU Moukaïla	32 ans	Réfugier politique	Accra, juillet 2018

3-	ATI-ATCHA Tchagouni	68 ans	Ancien ministre et ancien député à l'Assemblée nationale	Lomé, le 10 juin 2020
4-	BOUKARI Yaya	78 ans	Ancien Directeur de l'Office du BAC	Lomé, le 10 juin 2022
5-	BOURAÏMA Inoussa	76 ans	Ancien ministre et actuel président de l'UMT	Lomé, le 15 février et 20 avril 2020
6-	FOFANA Bakalawa	68 ans	Ancien ministre, ancien député à l'Assemblée nationale	Lomé, le 7 mai 2020
7-	FOLI-BAZI Katari	62 ans	Ministre de l'environnement et des ressources forestières	Lomé, le 10 mai 2020
8-	GADO Souleymane	72 ans	Ancien ministre et ancien préfet	Lomé, le 31 mai 2020
9-	MAMAH Fousseni	71 ans	Ancien ambassadeur et Anthropologue à l'Université de Lomé	Lomé, le 3 janvier et 10 février 2020
10-	MEMENE Seyi	81 ans	Ancien ministre et ancien député à l'Assemblée nationale	Lomé, mai 2020
11-	MOROU Aboudoulaye	59 ans	Conducteur à la gare routière d'Agbalépédogan	Lomé, le 6 août 2022
12-	OURO- AKONDO Bandiffah	62 ans	Ancien ministre et président national du parti politique FRS	Lomé, le 12 juin 2020
13-	SEIDOU Boukari	61 ans	Ancien secrétaire administratif du PDR	Lomé, le 15 avril 2020
14-	TCHASSONA Mohamed	66 ans	Président national du parti MCD	Lomé, le 26 mars et 21 avril 2020

Les rapports de la Conférence nationale souveraine

Rapport n° 9 de la séance du mercredi 31 juillet 1991, p. 85.

Rapport n° 15 de la séance du vendredi 26 juillet 1991, p. 60

Rapport n° 18 de la séance du mardi 30 juillet 1991, p. 80.

Rapport n° 24 de la séance du mardi 6 août 1991, p.123.

Rapport n° 32 de la séance du mardi 20 août 1991, pp. 173-174.

Les périodiques

La Parole, n° 11 du 24 avril 1991, p. 3.
La parole, n° 13 du 8 mai 1991, p. 8.
La parole, n° 15 du 22 mai 1991, p.6.
Le combat du peuple, n°485 du 21 au 25 février 2005, p7.
Togo Presse n° 3577 du 27 août 1991, p. 1.
Togo-Presse, n° 3782 du 15 septembre 1992, p. 3.
Togo-Presse, n° 4204 du mardi 15 mars 1994, p. 3.
Le Démocrate, n° 110, jeudi 31 décembre 1998, p5.
Togo-Presse, n° 6402 du mardi 12 novembre 2002, p. 5.
Togo Presse n° 6810 du 1er juillet 2004, p. 9.
Togo Presse n° 6979 du 28 février 2005, p. 1-3.
Togo Presse, n° 7348 du lundi 21 août 2006, p. III.
Togo Presse n° 7349 du 22 août 2006, p. 1.
Togo Presse, n° 7349 du mardi 22 août 2006, p. 8.
Togo-Presse, n° 7649 du mercredi 31 octobre 2007, p. 3.
Togo-Presse, n° 9097 du 13 août 2013, p. 4.

Webographie

<https://docplayer.fr/amp/82659114-Rapport-preliminaire-sur-la-repression-des-marches-pacifiques-au-togo-du-19-aout-au-20-janvier-2017-remerciements-au-nom-du-groupe-de-travail.html> « Rapport préliminaire sur la répression des marches pacifiques au Togo du 19 août au 20 janvier 2017 », disponible en ligne, consulté le 12 juin 2022 à 5h30.
<http://www.afreepress.info>. « Le coup d'Etat constitutionnel de 2005 », disponible en ligne, consulté vendredi 10 avril 2020 à 5 heures.

Bibliographie

AHAT, 2015, *Manuel d'histoire du Togo des origines à 2005*, les Presses de l'UL.
AKPA M., 2010, *La gestion financière dans le canton de Sotouboua de 1958 à 1992*, mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Lomé,
Akpagnan M., 2010, *La gestion foncière dans le canton de Sotouboua de 1958 à 1992*, mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Lomé,
AKPO K., 2010, *Historique du football au Togo : cas de Semassi football club de Sokodé (1978-2008)*, mémoire de maîtrise Es-Lettre et Sciences Humaines, Université de Lomé,
ASSOUMANOU K., 2021, *Contribution des élites tem à la vie politique au Togo (1951-2014)*, mémoire de master en Histoire, Université de Lomé,

- BARBIER J.C., 1987, « Jalons pour une sociologie électorale du Togo : 1958-1985 », in *Politique africaine* n°27, pp 6-10.
- BARBIER J.C., 1987, *Espaces ethniques et sélection des élites locales ; l'exemple du Togo*, Paris, édition ORTOM,
- BASSIROU A., 2012, *L'histoire d'un enseignant du supérieur, homme politique et religieux togolais : Inoussa Bouraïma (1945-2010)*, mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Lomé,
- GAYIBOR N.L, (éd.), 1997, *Le Togo sous domination coloniale (1884-1960)*, Presses de l'UB, Lomé, 1997,
- KOUMANTIGA B., 2013, *Le parti unique et la question de l'unité nationale au Togo de 1961 à 1990*, mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Kara,
- KPAYE B. K., SOSSOU K. A. et TSIGBE K. N., 2020, « Les logiques de la crise sociopolitique au Togo d'avril 2015 à novembre 2017 : quelle grille de lecture à l'aune de l'histoire immédiate ? », in *HISTARC, Revue gabonaise d'Histoire et d'Archéologie*, n° 6, Libreville, édition Lumière, pp. 213-239.
- MAHAMADOU-GANI E., 2012, *Histoire d'un grand homme politique du Togo, DJOBO Boukari (1936-1997)* ; mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Lomé,
- TCHADORE A., 2012, *Les temba dans la décolonisation du Togo (1951-1960)*, mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Lomé,
- SICRE (Cpt), 1918, *Monographie du cercle de Sokodé*, Centre d'étude et de recherches de Kara,
- TCHAOU T., 2010, *Le peuplement et le commerce caravanier de la cola : cas du canton de Fazao du XVIII^e siècle à 1992*, mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Lomé,
- TCHINTCHAN S., 2019, *La participation politique des femmes au Togo de 1946 à 2013* ; thèse de doctorat en histoire, Université de Lomé,
- TOULABOR C., 1986, *Le Togo sous Eyadema*, Paris, Karthala,
- WIYAO E., 2015, *Construction du Togo et problématique d'union et de réconciliation (1884-2009)*, thèse de doctorat en histoire, Université de Lomé,
- YAGLA W.O., 1978, *L'édification de la nation togolaise*, Paris, Harmattan.

ANALYSE DU RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DE 1990 AU BÉNIN

Nékoua P. Joseph SAHGUI
Sociologue du développement
Enseignant-Chercheur à l'UAC
sahpojos.lakrohoun@gmail.com

Résumé

Ce texte se propose d'analyser le rôle de la société civile dans l'organisation de la Conférence des forces vives de la nation de février 1990 au Bénin. L'arrivée au pouvoir en 1985 du Président Gorbatchev avec les réformes introduites pour disloquer le Parti communiste de l'Union Soviétique, a eu un impact sur les pays communistes de l'Europe de l'Est. Ainsi, les démocraties libérales du monde entier et la mondialisation économique naissante ont continué à défier sérieusement les régimes communistes. Cette situation a eu des conséquences sur les pays communistes d'Afrique dont le Bénin qui va connaître une crise économique entre 1985 et 1989 avec des grèves dans le secteur public. La démarche méthodologique adoptée est basée sur les techniques de collectes des données telles que la recherche documentaire, les entretiens et les récits de vie. Avec un échantillon représentatif de choix raisonné de 37 acteurs et auteurs, la théorie des mouvements sociaux a permis d'analyser les résultats empiriques du terrain.

Les résultats de cette recherche montrent d'abord que la société civile a contribué à la maturation des conditions de tenue de la conférence nationale au Bénin. Ensuite, les organisations religieuses à travers les écoles confessionnelles y ont joué un rôle non négligeable. Enfin, les organisations syndicales et plus, particulièrement le Syndicat de l'Enseignement Supérieur (SNES), ont mis le régime dans l'embarras avec une grève générale en mai 1989, laquelle l'obligea à organiser la Conférence nationale.

Mots clés : Bénin, Révolution populaire, Conférence nationale, Société civile, Changements politiques

Abstract

This text aims to analyze the role of civil society in the organization of the National Conference of the Living Forces of the Nation in February 1990 in Benin. The coming to power in 1985 of President Gorbachev with the reforms introduced to break up the Communist Party of the Soviet Union, had an impact on the communist countries of Eastern Europe. Thus, liberal democracies around the world and the emerging economic globalization have continued to seriously challenge communist regimes. This situation had negative consequences on the communist countries of Africa, including Benin, which experienced an economic crisis between 1985 and 1989 with strikes in the public sector. The methodological approach adopted is based on data collection techniques such as documentary research, interviews and life stories. With interviews and life stories. With a representative sample of reasoned choice of representative sample of reasoned choice of 37 actors and authors, the theory of social movements made it possible to analyze the empirical results in the field.

The results of this research first show that civil society contributed to the maturation of the conditions for holding the national conference in Benin. Then religious organizations through denominational schools actively participated. Finally, the trade unions and more, particularly the Unions of Higher Education (SNES) embarrassed the regime with a general strike in May 1989 and faced with a dilemma, the government was obliged to organize the National Conference.

Keywords: Benin, People's Revolution, National Conference, Civil society, Political changes

Introduction

Les crises économiques répétées et les résultats décevants de l'interventionnisme de l'Etat dans l'économie ont tôt fait de mettre à nu les faiblesses de ce mode de gestion du développement socio-économique. Les bouleversements de la fin des années 80(chute du mur de Berlin, l'écclatement de l'Union Soviétique et le « triomphe » de l'économie de marché) jetèrent de manière sévère l'opprobre sur la planification et le développement du pays. Les bailleurs de fonds, attentifs à ces évolutions et préoccupés par le faible impact de leur assistance recommandèrent l'Etat béninois une approche de la gestion démocratique du pays. Avec la crise économique (non-paiement des salaires aux fonctionnaires), l'Etat décida l'organisation d'une conférence nationale.

Après l'heureuse issue de la Conférence Nationale des Forces Vives (C N F V) au Bénin, beaucoup de personnes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, s'interrogent parce qu'elles ne perçoivent pas bien les conditions ayant favorisé les résultats inattendus enregistrés le 28 février 1990.

La société civile, aux contours assez flous à l'époque, s'est trouvée engagée à toutes les phases du processus qui a conduit aux divers changements politiques ; et cela malgré son hétérogénéité, sa faiblesse numérique et la différence de degré d'engagement de ses diverses composantes (L. Dossou, 2000)

La Conférence nationale des forces vives a débuté dans un climat de grève générale quasi permanente, impliquant tant des acteurs informels et clandestins que d'autres, légaux agissaient à visage découvert (G. Houngbè, 2000). La conjugaison des efforts de ces deux catégories d'acteurs avec ceux des formations politiques, a permis de faire plier un régime dictatorial, mais affaibli sous l'effet conjugué des coups de boutoir reçus au fil des ans et des pressions extérieures (J. Alladaye, 2000). Donc, une partie à trois s'est engagée entre le régime du PRPB (Parti de la Révolution Populaire du Bénin), les partenaires extérieurs et le peuple béninois dont la société civile a reflété en grande partie les préoccupations à la veille de ladite conférence.

1. Les Matériels et les Méthodes

Cette recherche est de nature qualitative avec une démarche compréhensive (J.C. Kaufmann 2016, p.24). Elle a pour objectif de comprendre les rationalités (J.P. Sardan 1994) qui fondent les positions et rôles de la société civile dans le processus de gouvernance au cours de la période révolutionnaire. La recherche s'est appuyée sur des acteurs qui ont participé à la gestion politique pendant cette période. Plusieurs étapes sont franchies dans la réalisation de cette recherche. Il s'agit entre autres pour utiliser les termes de R. Bachelard, de la conquête du fait social, de la construction et de la constatation. Des techniques appropriées à la démarche qualitative, telle que la recherche documentaire, l'entretien et les récits de vie, sont utilisées au moyen de la fiche de lecture et le guide d'entretien. La recherche documentaire a été d'une grande importance dans la rédaction de cet article. Elle couvre toutes les phases de la recherche. Les informations recueillies ont permis de mettre en lumière le rôle qu'a joué la société civile dans l'organisation de la Conférence nationale de 1990 au Bénin. Quant à l'entretien, il a permis d'obtenir des informations sur la situation sociopolitique en ce moment-là de l'histoire du pays. Les démarches entreprises ont permis de recueillir non seulement les opinions des différents acteurs et auteurs mais aussi ceux des scientifiques. Des vécus et témoignages renforcent les données empiriques dans cette recherche.

2. La situation géographique de la zone de recherche

La recherche a lieu au Bénin dans la Commune de Cotonou qui se situe dans le Département du littoral. Créée en 1830 sur initiative du Roi Guézo, la ville de Cotonou a été selon l'une des légendes, « Kutonou », signifiant « la lagune de la mort », en raison du rôle de carrefour que la ville a joué dans le trafic des esclaves. À la fin du 19^{ème} siècle, Cotonou s'est développé à partir de quelques villages de pêcheurs situés à l'Est et à l'Ouest de la lagune. En 1888, le territoire de la ville a été cédé à la France par le Roi d'Abomey, ce qui eut pour effet l'accélération de son développement. À partir du noyau originel des Toffins, la ville de Cotonou s'est progressivement enrichie de toutes les ethnies du Bénin. Certains quartiers en portent aujourd'hui la marque. Ainsi, Guincomé signifie « sur la terre des populations Guin », venues de Grand-Popo et d'Agoué pour participer à la construction du Wharf de Cotonou. De même, Xwlacodji désigne la terre des Xwla. Actuellement, Cotonou est devenue une ville représentative du Bénin et sa croissance accélérée donne naissance à une vaste région urbaine allant de Porto-Novo (à l'Est) jusqu'à Ouidah (à l'Ouest) et Abomey-Calavi (au Nord).

Sur le plan administratif, l'historique de l'actuelle mairie de Cotonou est riche en événements. La mairie de Cotonou est une administration publique locale. Divers changements politiques lui ont valu au fil du temps, les appellations de : Administration Urbaine de Cotonou, District Urbain de Cotonou, Circonscription Urbaine de Cotonou, Commune de Cotonou. Aujourd'hui, régie par un statut particulier à la faveur de la décentralisation (Loi 2021-14 du 20 décembre 2021), elle vient de connaître une nouvelle appellation : Ville de Cotonou

En somme, l'historique de la mairie de Cotonou se résume aux différentes réformes administratives et territoriales intervenues au Bénin depuis 1956 à nos jours en passant par l'accession de la République du Dahomey, actuel Bénin, à la souveraineté internationale. Précisément, la Commune de Cotonou est située dans le Sud Est de la République du Bénin entre 6°20 et 6°24 de latitude Nord et 2°20 et 2°29 de longitude Est. Elle est limitée au Nord par le lac Nokoué, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par la Commune de Sèmè- Podji et à l'Ouest par la Commune d'Abomey-Calavi. Elle couvre une superficie de 79 km², dont 70% est située à l'Ouest du chenal (INSAE, RGPH4, 2013). A l'Ouest de Cotonou se trouvent le siège de la présidence de Pays et de la majorité des ambassades des grandes puissances telles que : les Etats Unis, la France, la Chine, etc. Cette commune est subdivisée en treize (13) arrondissements et cent soixante-cinq (165) quartiers de villes. Capitale économique et plus grande ville du Bénin avec 1.228.667 habitants en 2021, Cotonou concentre

à elle seule presque toutes les fonctions administratives et politiques du pays (INSAE, RGPH4, 2013). La plupart des partis politiques du temps de la révolution au Bénin a implanté son siège à Cotonou. Ceux qui animent la vie politique en général et spécifiquement les responsables de ses différents partis vivent à Cotonou. Et la commune devient le haut lieu de décisions individuelles et collectives des partis. Plusieurs lieux publics de la Commune de Cotonou ont été des lieux de rassemblement pour des fins politiques. La place de l'étoile rouge, la bourse de travail, le marché de Dantokpa de Cotonou sont des lieux stratégiques par excellence dans les processus de décision politique du pays.

RESULTATS

1. Le rôle de la société civile dans la maturation des conditions de tenue de la conférence nationale au Bénin

Cette société civile plurielle n'a cessé de harceler le pouvoir du PRPB qui a répondu par la répression de plus en plus aveugle, au fur et à mesure que se sont révélées ses faiblesses ; finalement, il a opté pour l'ouverture politique lorsqu'il s'est retrouvé dans l'impasse et qu'il a fallu sauver les meubles.

Le Parti communiste du Dahomey (PCD) a été la première formation politique à avoir engagé ouvertement les hostilités avec le pouvoir du PRPB. Les autres organisations démocratiques ont aussi révélé la nature pseudo-révolutionnaire du régime mais c'est le PCD qui s'est mieux organisé pour le combattre. Les comités d'action ont été le principal instrument de regroupement des forces non communistes en vue du combat contre le pouvoir en place. Ils se sont retrouvés tant en ville que dans les zones rurales, infiltrant les divers rouages administratifs et les organisations paysannes. Leurs campagnes de dénonciation ont été amplifiées par "La Flamme", organe de la Centrale des syndicats de travailleurs du Bénin (CSTB), organisation de masse du PCD). Une intense agitation politique a été orchestrée, des années durant, autour de la répression et de la misère populaires qui contrastaient avec l'arrogance et l'opulence des dirigeants politiques.

Le P.C.D. a recruté une bonne partie de ses cadres en milieu étudiant, vivier très propice. En effet, les étudiants sont plus contestataires et donc moins enclins à accepter la caporalisation et les mauvaises conditions de vie et de travail imposées par le pouvoir, au nom d'une austérité prônée pour les autres.

Les étudiants se sont rebellés contre leur caporalisation dans la "Coopérative universitaire" (prévue pour remplacer leurs organisations

démocratiques autonomes), contre la faiblesse du taux de leurs bourses d'étude, la pénurie de locaux et d'enseignants, la fascisation du régime... Ainsi, à l'appel des comités d'action ou à celui d'autres organisations, les étudiants de l'université nationale du Bénin ont multiplié les grèves, avec au bout du compte la perte de l'année et/ou de la bourse et, dans le pire des cas, l'arrestation, la torture et l'internement dans les camps-prisons de Cotonou de Parakou ou de Ségbana.

Les arrestations et tortures ont commencé avec les membres des comités d'action et les étudiants véritables ou désignés comme tels par le régime en mal de répression. Celle-ci s'est étendue à toutes les catégories de citoyens qui ont payé un lourd tribut à la volonté de puissance du pouvoir du PRPB. Ainsi, la liste des victimes de la répression n'a cessé de s'allonger.

Mais, en dehors de ces catégories de citoyens, d'autres ont contribué à la lutte pour le triomphe de la liberté et de la justice ; il s'agit des organisations religieuses, de groupes clandestins et d'O.N.G.

1.2. L'implication des organisations religieuses

Les démêlés du régime avec les organisations religieuses se sont affirmés avec la proclamation du marxisme-léninisme comme idéologie d'État. Les rapports de ce dernier avec les milieux religieux se sont détériorés davantage une fois que les écoles confessionnelles sont passées sous le contrôle de l'État. Les résistances à ces changements ont été acharnées mais discrètes.

Tout en prenant le temps d'observer leurs adversaires, ces milieux religieux ont consolidé les différentes organisations laïques respectives, qui ont servi de berceaux pour la conservation de la foi et de tremplin en période de prosélytisme.

En effet, au fur et à mesure que s'observaient les contradictions du régime et son affaiblissement, les milieux religieux ont relevé progressivement la tête et ont été de plus en plus critiques. Toutefois, la détérioration de leurs rapports avec les dirigeants politiques n'est pas allée au - delà d'un certain seuil parce que plusieurs d'entre eux ont été formés d'abord dans les écoles confessionnelles (catholiques, protestantes ou coraniques).

Dans la Lettre pastorale des évêques du Bénin pour l'an de grâce 1989, il est écrit :

« Comme aux Hébreux engoncés dans l'étau de l'esclavage et de la déchéance, il s'adresse à nous aussi, aujourd'hui, maintenant, avec la

même sollicitude : J'ai vu la souffrance de mon peuple ... et j'ai entendu le cri que lui font pousser ses exacleurs, car je connais ses douleurs Je suis descendu pour le délivrer et pour le faire monter dans une terre fertile et spacieuse. Si nous acceptons de nous remettre en question, nous découvrirons assez vite, en référence aux faits rapportés plus haut et à d'autres, que nous nous sommes égarés. Revenir à Dieu, ce serait alors reconnaître humblement et courageusement que nous nous sommes trompés... Mais pour que l'amélioration demeure effective, l'aveu de la faute doit s'accompagner de la ferme détermination d'en éliminer les causes ... » (*Bulletin de Liaison*, p. 10).

Beaucoup de citoyens n'ont pas pu percevoir la clarté et la profondeur de ce message très audacieux à l'époque leur message. L'Eglise n'a jamais donné sa caution au parti unique à cause de sa tendance au camouflage de la vérité, de son glissement conscient ou inconscient vers la dictature d'une faction ou d'un homme, vers la dictature idéologique, politique ou même culturelle. Mais pour que le multipartisme ne tourne pas à un émiettement de la conscience nationale dans le tribalisme et le régionalisme, pour que la formation des partis n'aboutisse pas à la naissance d'un esprit partisan nourri de pures revendications déstabilisatrices et de violence, il est nécessaire de prévoir des garde-fous juridiques qui ne doivent en aucun cas étouffer la libre expression des droits fondamentaux, surtout ceux des minorités.

Avant d'en arriver à des expressions aussi explicites, ces milieux ont utilisé les sermons les homélies, les rassemblements de toutes sortes pour véhiculer des idées, les critiques. Ces rassemblements ont été des occasions privilégiées de concertation et d'échanges. Outre les organisations religieuses, le SNES a apporté sa contribution pour l'accélération d'un processus déjà prometteur.

2. Le syndicat de l'enseignement supérieur dans la systématisation et l'amplification des revendications

Les militants du SNES ont été touchés par les mesures anti - sociales mises en application pour réduire la masse salariale ; en particulier le blocage des effets financiers des promotions et avancements, l'abattement de 50% sur les primes et indemnités (lesquelles ont une incidence importante sur le salaire des enseignants du supérieur). Ces derniers ont dû lutter pour se débarrasser de leur direction syndicale inféodée à la centrale unique et au PRPB. Une fois réunies de meilleures conditions d'action syndicale, le SNES s'est mis à la tâche pour regrouper diverses forces socio - politiques, grâce notamment à son organe d'agitation : " *Le Bulletin de liaison* ".

2.1. De la déclaration du 21 avril 1989 au congrès du SNES des 11-12 août 1989

Réuni en assemblée générale, le 21 avril 1989 à la faculté des sciences de la santé, sur la demande expresse de sa base et sous la présidence de son bureau exécutif national, le SNES rend publique une déclaration qui surprit par son audace et paralysa le pouvoir :

« Les difficultés financières de l'Etat ne sont pas seulement dues à la "crise économique internationale et ses effets pervers", pas plus qu'à l'incompétence et à la corruption de certains cadres. Les cadres aujourd'hui mis en cause ont été, en effet, nommés par le Pouvoir lui-même, en toute connaissance de cause. La crise économique internationale parfaitement réelle, a été en outre aggravée, dans notre pays, par une cascade de fautes de gestion, d'erreurs dans nombre de directives et décisions, avalisées, et parfois directement ordonnées par certains dirigeants, ainsi que par des transferts illicites de fonds, des actes de corruption intolérables, voire de véritables crimes économiques » (Bulletin de liaison, p. 7)

Le Syndicat national de l'enseignement supérieur se déclare solidaire de toutes les victimes de la répression. Il déclare que la présence de l'armée sur le territoire des établissements scolaires et universitaires et dans les rues de certaines villes, constitue pour les élèves, les étudiants, les enseignants et leurs parents, une source notoire d'insécurité. Il déclare, en outre, que la seule détention d'un tract, quelle qu'en soit la teneur, ne saurait être considérée, ni comme un délit, ni à plus forte raison, comme un crime, que des arrestations fondées sur ce seul prétexte sont parfaitement arbitraires et indignes d'un pays démocratique, que le pouvoir doit apprendre à surmonter sa peur de la chose écrite, rétablir pleinement la liberté d'expression et toutes les libertés démocratiques, garanties par notre Loi Fondamentale... ».

Dans la même déclaration, le syndicat a condamné les cas de violence à l'encontre de citoyens. Puis il exigea : le paiement des arriérés de salaires et le rétablissement de la régularité de leur paiement ; l'amendement de la décision - loi des finances gestion 1989 relative à l'abattement de 50 % des primes et indemnités ; l'identification et la mise en accusation des auteurs directs et autres responsables des actes de violence... ; le retrait de l'armée actuellement stationnée ou en patrouille dans les établissements scolaires et universitaires et dans les rues de certaines villes ; la libération de tous les élèves, étudiants et enseignants, et de tous les citoyens détenus pour fait de grève ou pour toute autre raison arbitraire ; le rétablissement des libertés qui passe par la promulgation d'une loi d'amnistie qui concernerait tous les

détenus politiques sans exclusive, ouvrant la voie à des débats sereins et la recherche de solutions durables face à la situation que connaît notre pays...

La déclaration, signée par 239 enseignants du supérieur, mit le régime dans l'embarras et face à un dilemme : sévir pour aggraver du coup un profond malaise ou s'en accommoder et ouvrir ainsi une brèche dans laquelle les autres organisations et le SNES s'engouffrèrent. Ce dernier s'activa alors pour préparer et réunir son congrès extraordinaire.

Le bureau du SNES (démissionnaire depuis le 21 avril 1989) n'a pas voulu de ce congrès présentant le sort qui lui serait réservé ; le bureau de la centrale a davantage marqué son hostilité à la tenue dudit congrès. En effet, alors qu'il a été informé que le SNES a retenu les 26 et 27 mai pour son congrès extraordinaire, le bureau de l'UNSTB (union nationale des syndicats de travailleurs du Bénin) a attendu le 22 mai pour s'y opposer sous prétexte des opérations pour le renouvellement de l'Assemblée nationale révolutionnaire, le 18 juin 1989. Par ailleurs, le bureau de la Centrale subordonne son autorisation à la réception des rapports moraux, financier et d'activités du bureau du SNES (démissionnaire !). Ce dernier a attendu également le 21 juin pour convoquer, au 1er juillet 1989, un conseil syndical extraordinaire, remettant ainsi en cause les nouvelles dates (29 et 30 juin) de tenue du congrès extraordinaire du SNES (L. Dossou, 2000, p. 9)

Il faut rappeler que le secrétaire général du SNES a été le conseiller spécial du premier responsable de la Centrale, tous deux membres du PRPB ; la solidarité partisane a donc joué un rôle. L'on comprend alors le soulagement et l'immense enthousiasme au sein de l'opinion, lorsqu'après avoir déjoué les différents pièges, ledit congrès s'est réuni finalement les 11 et 12 août 1989. Mais en réalité à l'aube du 12 août, au moment où les membres du comité ad'hoc (tous quinquagénaires) sont allés se reposer, le congrès souverain a écourté ses travaux et élu le nouveau bureau national du SNES, déjouant ainsi la vigilance de ceux chargés d'en encadrer les travaux...

La déclaration de politique générale qui en est issue a été arrachée comme de petits pains, comme ce fut le cas au sujet de la "Déclaration sur la crise nationale actuelle" (connue davantage sous le nom de "Déclaration du 21 avril "). Ces deux prises de position, en particulier, ont eu cet écho parce qu'elles ont reflété les préoccupations essentielles des populations à ce moment-là. La désaffiliation de l'UNSTB, prononcée par le congrès extraordinaire du SNES, a signifié la remise en cause de la tutelle et de l'immobilisme de l'UNSTB. Cela a représenté aussi le deuxième défi, lancé victorieusement, au régime du PRPB par les enseignants du

supérieur. La mise en application des résolutions du congrès passait alors par la création et l'animation du journal syndical.

2.2. Le "Bulletin de liaison" dans la systématisation des revendications

Conformément aux résolutions du congrès un comité de rédaction a été mis en place pour la parution du bulletin trimestriel du syndicat (organe interne en principe). Compte tenu du climat répressif du moment le nom de l'imprimerie a été tenu secret jusqu'à ce jour. De septembre 1989 à avril 1990 trois numéros ont paru ; le quatrième n'a pu paraître jusqu'à ce jour faute d'argent. Les ressources financières du syndicat ont tari dans sa campagne pour la défense de la liberté.

L'éditorial des trois parutions du *Bulletin de liaison* a eu pour titres respectifs : "Pour que triomphe la démocratie" ; "Le vent du changement" puis "Un peuple mobilisé est invincible". Les rubriques du premier numéro du journal (Septembre 1989) ont été les suivantes : Syndicalisme (Qu'est-ce que le syndicalisme ? Ce qu'il faut savoir du régime de la réquisition). Vie interne (Compte rendu des activités du bureau exécutif du SNES). Enseignement supérieur (L'année universitaire 1989-1990 sous quels auspices ?). Droits de l'Homme au Bénin. Agir avec le SNES). Messages (Les militants sont invités à s'inscrire dans l'une des quatre commissions constituées auprès du bureau exécutif. Commissions : Information, presse et culture ; Préparation des États généraux de l'éducation ; Affaires sociales ; Cellule Droits de l'Homme. Le bureau du SNES a profité de l'occasion pour remercier tous ceux qui lui apportent un soutien matériel, notamment en aidant à la reproduction de ses documents et en achetant les Résolutions du congrès à des prix de soutien) (L. Dossou, 2000, p. 4).

Le sommaire du deuxième numéro (Décembre 1989) se présente comme suit : Déclaration spéciale sur la situation politique nationale actuelle (sur les conséquences politiques et constitutionnelles de la décision du 7 décembre 1989 ; l'usage aveugle et mal orienté de la violence par certains qui combattent le PRPB ; l'appel à toutes les forces socio-politiques, face aux périls actuels.). Syndicalisme (Des larmes de crocodile, au sujet de l'attitude de la Centrale ; Comment percevoir les rapports entre syndicats et partis politiques.) Vie interne (Affaires sociales ; vie des sections et commissions ; relations avec les collègues des autres ordres d'enseignement et avec les autres syndicats ; rapports avec les groupes et le pouvoir ; projets : notamment un meeting le 6 janvier 1990 sur le projet de conférence nationale et sur un colloque : le Défi démocratique, fin janvier ou début février 1990).

Enfin le troisième numéro (avril 1990) contient les rubriques suivantes : Déclaration sur la situation politique actuelle (Bilan de la conférence nationale ; Consolider les acquis démocratiques en tirant les leçons du passé ; Comment maintenir la barre dans la bonne direction ?). Déclaration de l'Intersyndicale de l'éducation sur la question de l'unité du mouvement syndical béninois (Conditions d'un renouveau démocratique syndical ; Faiblesses et atouts du mouvement syndical actuel ; Perspectives du renforcement des rangs des travailleurs.). Sur les problèmes actuels de l'École béninoise. Vie interne du syndicat (Affaires sociales ; Assemblée du 1er mars sur la conférence nationale ; Vie des sections et des commissions). Droits de l'Homme (nécessité d'appliquer toutes les décisions de la conférence s'y rapportant).

Au total, le *Bulletin de liaison* a été la tribune idéale pour la réaffirmation de la campagne contre la corruption, mais le régime du PRPB est disqualifié pour la mener puisque sa responsabilité est engagée dans les cas de mauvaise gestion et détournements ayant conduit le pays à la faillite et à la banqueroute. Le journal syndical a contribué également à la Campagne pour la libération des détenus politiques et à l'amnistie de toutes les victimes du pouvoir de l'arbitraire. Le SNES a œuvré aussi pour le regroupement des forces sociales et politiques.

2.3.1. Le SNES dans le regroupement des forces syndicales au Bénin

En même temps qu'ils s'occupaient des autres tâches, les militants du syndicat ont contribué au rassemblement des syndicats désaffiliés de l'UNSTB, à la suite du SNES. Ils ont aidé leurs collègues des autres ordres d'enseignement à réunir leurs congrès respectifs. L'étape suivante a été la mise en place d'une structure provisoire de l'Intersyndicale de l'éducation. Après des amendements des documents préparatoires, un congrès devait confirmer ces initiatives et orientations. Le projet a tourné court, au lendemain de la conférence, suite à l'immixtion des formations -politiques et une campagne pernicieuse tendant à faire croire aux responsables des autres syndicats que les efforts du SNES visaient la direction de l'Intersyndicale pour son secrétaire général. Les divergences et inimitiés ont été observées également au sein du SNES comme le révèle le journal syndical (*Bulletin de Liaison*, n ° 2, p. 20)

« ... Pour l'heure c'est plutôt à des manœuvres de destruction que nous assistons de la part d'un certain "Comité d'Action des Enseignants du Supérieur (CAES)", se réclamant de la "Convention du Peuple". Dans deux documents datés des 7 et 9 décembre 1989, ce comité s'en prend avec une rare violence au SNES, à son bureau exécutif et à son

secrétaire général. L'assemblée générale du 19 décembre a décidé de traiter avec mépris les basses calomnies et les enfantillages du CAES et de la Convention du peuple, structures clandestines extérieures au SNES. La "Convention du Peuple" pourrait initier de nouvelles attaques contre le SNES. Tant qu'elles seront de la "qualité" de celles des 7 et 9 décembre, il ne sera certainement pas nécessaire d'y répondre : la motion de soutien au bureau exécutif votée par l'Assemblée générale devrait y suffire largement ».

Par ailleurs, le SNES a été mêlé à l'éphémère expérience de la Coordination nationale des travailleurs du Bénin. En effet, l'administration béninoise étant paralysée par une grève générale touchant tous les ministères, "le pouvoir a recherché un déblocage de la situation en organisant diverses rencontres soit avec des comités interministériels, soit directement avec le chef de l'Etat. Ainsi, les lundi 15 et jeudi 18 janvier 1990, des négociations ont été engagées entre le Présidium de la commission nationale chargée du suivi de l'application du programme d'ajustement structurel (PAS) d'une part, et les représentants des différentes organisations de travailleurs d'autre part.

Une autre activité du SNES a eu plus de succès : le regroupement des syndicats des affiliés de la centrale unique. Mais, l'opération a été plus ardue et plus lente car il a fallu au préalable que lesdits syndicats réunissent aussi un congrès pour renouveler leurs directions respectives et se doter de nouveaux statuts réaffirmant leur attachement à l'autonomie et à la démocratie. Une fois ces préalables satisfaits, une vingtaine de syndicats ont donné naissance à la Coordination des syndicats autonomes (mars 1990), devenue la Centrale des syndicats autonomes du Bénin (CSA - Bénin, février 1991).

Le volet politique de l'activité du SNES est relatif aux préparatifs de la conférence elle-même.

3. La conjugaison des efforts pour le triomphe de la démocratie

Le colloque du SNES, organisé du 1er au 3 février 1990 à l'Institut national d'économie à Cotonou, a constitué le troisième défi lancé au pouvoir par le syndicat, une fois qu'il s'est assuré d'une mobilisation relative des forces socio - politiques dans le pays. La jonction a été établie avec les jeunes formations politiques en vue d'une participation satisfaisante à la conférence nationale.

Il a été question d'approfondir la réflexion sur la crise nationale et de faire une répétition générale à échelle réduite, avant la conférence nationale dont la convocation et l'issue demeurent incertaines. Au cas où

le pouvoir renoncerait à réunir ladite conférence, les travaux du colloque serviraient de documents de base pour une rencontre nationale, en dehors du cadre du PRPB, mais il n'a pas été nécessaire d'en arriver là.

Dans le dépliant invitant les citoyens audit colloque, il est indiqué :

« ... Aujourd'hui, de façon certaine les Béninois savent que les expériences accumulées depuis 1960 ont mûri, savent ce qu'il ne leur faut plus jamais, à savoir la dictature d'un parti politique quelle que soit son idéologie avec son cortège de négation des libertés, de toutes les libertés.

Mais diffuse est leur conscience de ce qui leur faut à savoir : la liberté d'association, le multipartisme, la liberté de parler, la démocratie, l'alternance ; bref quel type de démocratie, il faut instaurer ? Les enseignants du supérieur, mobilisés et organisés au sein du SNES, à l'écoute de leur peuple, sont décidés à poursuivre leur réflexion et à apporter leur pierre à la marche vers le changement et à l'édification d'une société plus juste... » (CSA - Bénin, février 1991)

Le Colloque considéré comme une assise scientifique a prévu des sessions plénières et des travaux en commissions. La première journée a été consacrée à deux sessions plénières introduites par 2 exposés : "Le Défi démocratique" et "Quelle démocratie pour le Bénin ?" La deuxième journée a été réservée aux travaux en ateliers, au nombre de cinq. Atelier 1 : Partis politiques, syndicats, contre-pouvoirs (multipartisme : nécessité et mode d'emploi ; Quelle liberté syndicale pour les travailleurs ? De l'utilité des contre - pouvoirs dans un système démocratique ?). Atelier 2 : Armée, Justice, Droits de l'Homme (nature et rôle de l'armée dans un système démocratique ; De la justice "populaire" à la justice ; Restaurer et promouvoir les droits de l'homme). Atelier 3 : Éducation ; Culture, Information, Science. (Réhabiliter le système éducatif national ; l'Information dans un système de démocratie pluraliste ; l'Etat démocratique et la culture ; Démocratie, science et développement). Atelier 4 : Constitution, Loi électorale, Transition démocratique (Évaluation critique des expériences constitutionnelles et perspectives pour le Bénin ; Comment garantir l'égalité des citoyens et la solidité des institutions dans la représentation du peuple ? Aller à la démocratie dans des conditions d'économie et d'efficacité ; la séparation des pouvoirs.). Atelier 5 : Administration Économie, Quelle développement pour le Bénin ? (L. Dossou, 2000, p. 12)

La tenue du colloque et surtout de réunir pour de fructueux débats, trois jours durant, un large éventail de forces sociopolitiques : anciens présidents de la république, représentants de partis politiques (même non

légalisés), dirigeants syndicaux ayant rejeté la tutelle de l'UNSTB, représentants d'ONG membres et militants de syndicats et de partis politiques, personnalités diverses. Cette situation a d'ailleurs facilité la collaboration avec certaines formations politiques en attente de légalisation.

4. Le ralliement avec les jeunes formations politiques

Elle a été facilitée par plusieurs facteurs : certains de leurs responsables sont membres du SNES ou proches de lui, dans le cadre syndical ou parce qu'ayant appartenu au Mouvement.

Démocratique au Dahomey/Bénin. D'abord, le SNES partage avec ces formations politiques : une identité de ponts de vue sur la nécessité : d'une conférence nationale pour en finir avec le régime du PRPB ; d'un procès de ce régime ; de l'instauration de bases solides pour un renouveau démocratique. Ensuite, le syndicat partage aussi avec ces partis, les mêmes inquiétudes relatives : à la pléthore des participants à la conférence (dont beaucoup semblent avoir été prévus pour renforcer les rangs du PRPB) ; à la non reconnaissance légale des partis politiques ; au risque de voir spolier le peuple béninois du fruit de ses luttes ; à la souveraineté de la conférence. Enfin, la question des quotas a été une autre base de ralliement. En effet, les débats lors d'une assemblée générale du SNES ont révélé que le Comité préparatoire de la conférence (constitué à l'initiative exclusive du gouvernement) a prévu 114 participants pour le PRPB et les militaires contre 102 pour les autres partis et sensibilités, ce qui est disproportionné et intolérable (L. Dossou, 2000).

Cette situation s'explique par une effervescence après environ une décennie et demie de monolithisme et de dictature ; par ailleurs pour certains, cette fragmentation vise à éviter la recomposition des partis traditionnels qui ont occupé la scène politique nationale depuis le début des années 1950 (L. Bio Bigou, 1995)

Il fallait rassembler le plus grand nombre possible de forces de changement, y compris ces partis traditionnels. Ainsi, en même temps qu'elles se rapprochaient des syndicats pour la mise au point d'une stratégie commune, ces jeunes formations politiques ont établi une relation avec les autres forces politiques pour faire partager leurs inquiétudes et espérances. Cela est apparu dans la déclaration commune des 12 partis, le 16 février 1990, à trois jours de l'ouverture de la conférence nationale. Les dernières¹ grandes manœuvres sont donc en cours avant le jour "j". Ce souci de rassemblement rejoint les préoccupations exprimées dans le deuxième numéro du journal du SNES (décembre 1989 p. 2) :

« Tous les syndicats et formations politiques épris de démocratie et de liberté véritables doivent se mobiliser et s'unir, pour faire échec à l'imposition à notre peuple de solutions politiques contraires à ses aspirations et intérêts politiques.

La recherche de cette unité exclut les slogans et pratiques régionalistes tendant à écarter de la lutte commune, certains citoyens sous prétexte qu'ils sont originaires de telle ou de telle région. Toutes les couches sociales, toutes les populations ont souffert des méfaits du régime du PRPB ; elles se sentent également concernées par les luttes en cours. Tout antagonisme régionaliste serait mis à profit par le pouvoir pour donner une coloration aux luttes actuelles. » (Bulletin de Liaison, 1989, p. 2).

3.2. Une mobilisation constante jusqu'au 28 février 1990

Au matin du 19 février 1990, nombre de participants présents dans la cour de l'Hôtel ALEDJO PLM sont partagés entre l'anxiété et la joie de prendre part à un événement historique, à quelques pas d'un lieu de détention et de torture de citoyens "coupables" de militer pour le triomphe de la liberté.

Malgré les différents efforts, les quotas n'ont pas subi de grandes modifications ; reste alors une autre bataille décisive autour de la composition du présidium de la conférence. Divers groupes ont envisagé des compositions à leur convenance et il a fallu harmoniser tout cela. Plusieurs représentants syndicaux dans la cour de l'Hôtel ont été sollicités pour une concertation à ce sujet ; les autres déclinent l'offre mais, le délégué du SNES, souverainement, a décidé de se joindre au groupe, retiré dans une des villas dudit Hôtel.

Révolté par une telle procédure et un tel schéma qui a fait la part belle aux partis traditionnels en ignorant les organisations syndicales, le secrétaire général du SNES finit par prendre la parole en ces termes :

« Vous voudrez bien m'en excuser, mais vous de la diaspora, pour qui vous vous prenez ? Organisez la conférence comme vous le voulez. Quand vous en aurez terminé vous viendrez nous retrouver dans la rue. Car je ne conçois pas du tout qu'il n'y ait aucun représentant de travailleurs alors que nous avons lutté pour que vous puissiez revenir. Je pense qu'on devrait réserver deux à trois postes aux-syndicats au sein du présidium » (S. A. âgé de 78 ans, Ancien syndicaliste).

C'est ainsi que les représentants de travailleurs ont figuré au sein du présidium de la conférence. Une fois le compte - rendu fait aux autres syndicalistes, ces derniers ont choisi les secrétaires généraux du SNES et

du SYNAPOSTEL (Syndicat national des travailleurs des Postes et télécommunications). Les élections ultérieures en plénière les ont portés respectivement aux postes de vice-président et de secrétaire à l'organisation...

En qualité de vice-président le secrétaire général du SNES a présidé la commission de vérification des mandats. En réalité, peu de choses pouvaient être vérifiées ; les différents délégués à la conférence sont munis de procurations signées les mandatant pour y prendre part ; n'ayant pas les moyens ni le temps nécessaires pour effectuer correctement sa tâche, ladite commission s'est contentée de régler quelques problèmes mineurs des cas de contestation au niveau des enseignants du primaire, des inscriptions de délégués de la diaspora n'ayant pu arriver à temps. Les membres de la commission ont alors rejoint les autres participants à la conférence pour poursuivre les débats.

Deux questions ont préoccupé aussi les syndicalistes : le décret convoquant les conférenciers et précisant leur mission, puis la souveraineté de ladite conférence. Alors que les travaux en commissions sont en cours au Stade de l'Amitié, les syndicalistes ont suspendu leur participation aux dits travaux, tout en menaçant vraiment de se retirer de la conférence. Ce qui a amené Mgr de SOUZA à se rendre immédiatement au palais de la république, afin d'obtenir pour ce 23 février (délais ultime) ledit décret (L. Dossou, 2000). Voilà pourquoi le décret date de jour alors que la conférence a débuté depuis le 19 février. Le SNES a été le porte-parole des syndicats ; c'est aussi en son sein qu'a été conçu le projet de déclaration sur la souveraineté de la conférence nationale des forces vives.

La vigilance des syndicats a été sollicitée également pour veiller à une répartition judicieuse de la parole aux divers délégués qui la demandaient. Les syndicalistes ont apporté aussi leur contribution aux débats en séances plénières et dans les commissions, à la résolution de crises, suite aux interventions intempestives du chef de l'Etat et de ses complices. Ces derniers ont souvent téléphoné au chef de l'Etat avant que ce dernier ne vienne perturber le déroulement des travaux de la conférence, lorsqu'il estimait que les choses n'évoluaient pas bien à son goût (L. Dossou, 2000). Cependant, les syndicalistes du présidium n'ont pas pu déjouer les manœuvres du rapporteur général, qui a manqué de présenter au préalable son texte au présidium, comme convenu. Il a finalement mis tout le monde devant le fait-accompli, en lisant directement son texte sur les antennes de la Radio et de la Télévision nationales. À la surprise de tous, il avait déjà confié le texte au Centre national de production de manuels scolaires (CNPMS). D'ailleurs, le Présidium ne semble pas avoir eu de contrôle ni

sur le nombre de plaquettes commandées ni sur le produit de leur vente, alors que le rapport de la conférence demeure un bien commun (G. Hounkpè, 2000).

Enfin, la dernière initiative commune des syndicats a été l'adresse d'une lettre au premier ministre d'alors, le mettant en garde contre toute tentative d'inclure dans le gouvernement de transition en perspective, tous barons du PRPB comme il l'envisagerait.

Pour la suite, le secrétaire général du SNES n'a pas été membre du Haut conseil de la république malgré qu'il soit membre du présidium, parce que selon lui, les tâches au niveau syndicales étaient plus urgentes et plus nécessaires. Dans tous les cas, au lendemain de la conférence, les cours ont repris à l'université, puis les sirènes de la division ont commencé à siffler de plus en plus fort.

Conclusion

De façon isolée souvent, les actions développées par les éléments de la société civile ont fini par converger. Elles ont visé le regain de courage et d'initiatives dont le peuple a fait preuve progressivement, pour obtenir plus de liberté et de profonds changements.

En dehors du petit cercle de personnes, gravitant dans les sphères du pouvoir et intéressées par le maintien du régime, la majeure partie de la société béninoise a voulu en finir avec des dirigeants conscients de leur faillite mais incapables d'initiatives pour sortir de la grave crise affectant le pays.

Le rôle important joué par la société civile est en rapport avec le refus de légalisation des formations politiques. Au lendemain de la conférence nationale, ces dernières n'ont pas fait grand-chose pour aider au maintien du front uni réalisé par la société civile. Mais, l'issue de la conférence nationale des forces vives a non seulement tenu à l'action conjuguée des membres de la société civile, mais aussi, elle a été favorisée par la mobilisation et la ferveur religieuse populaires. Il faut aussi noter que l'esprit de tolérance de la majorité, à l'action plus ou moins discrète des partenaires extérieurs a prévalu.

Références Bibliographiques

- ALLADAYE Jérôme, 2000, *Historique, leçons et perspectives des luttes politiques au Bénin*. Porto-Novo, Bibliothèque Nationale, 117 p.
BANEGAS Richard, 2003, *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 217 p.

- BIO BIGOU Léon, 1995, *Première Révolution d'Octobre 1963, massacre à Cotonou-Zongo et douloureux événements de mars 1964 à Parakou et la question de l'unité nationale*, Edition illustrée, Cotonou, 111 p.
- BOUDON Raymond, 1968, *A quoi sert la notion de structure*, Paris Gallimard, 311 p.
- BULLETIN DE LIAISON, 1989, Journal syndical, Cotonou, Bénin
- DOSSOU Léopold, 2000, *Les origines de la démocratie au Bénin*, Cotonou, Flamboyant, 77 p.
- HINNOU Patrick, 2020, « Pouvoir et leadership féminin : les contraintes sociales liées à la construction des relations genre dans les arènes politiques au Bénin », in ASSIMA-KPATCHA Essoham, TSIGBE Koffi Nutefé, KOUZAN Komlan & LABANTE Nakpane (dir.), *Dynamique de l'histoire économique, sociale et culturelle en Afrique et au Togo, Mélanges en hommage au Professeur Michel N'buéké Adovi GOEH-AKUE*, Presses de l'Université de Lomé, « Coll. Patrimoines », n° 22, Lomé, pp. 337-354.
- HOUNKPE Giles, 2000, *Le rôle de l'armée et de la police dans la vie politique au Bénin*, Porto-Novo, 67 p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE (INSAE), 2016 « Cahier des villages et quartiers de ville Donga », Cotonou, Bénin
<https://apprendre.auf.org/wp-content/uploads/2021/05/AAP1-02-Benin-Cespo-Rapport-final-de-recherche.pdf>
- KAUFMANN Jean Claude, 2016, *L'entretien compréhensif*, Arman Colin, 257 p.
- PARTI DE LA REVOLUTION POPULAIRE DU BENIN (PRPB), Cotonou, Bénin, 1974.
- PARTI COMMUNISTE DU BENIN(PCB), Cotonou, Bénin, 1975
- OLIVIER de SARDAN Jean-Pierre, octobre 2013, L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants, Niamey (Niger) LASDEL, 58 p.
- SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (SNES, décembre 1989, p 2)
- UNION NATIONALE DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS DU BENIN (UNSTB, 1985), Cotonou, Bénin.

DE LA LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE EN AFRIQUE AU LENDEMAIN DES CONFÉRENCES NATIONALES

Henri Joël DEGUE,

Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

dejhory@gmail.com

Eustache Roger Koffi ADANHOUNME,

Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

adanhounme_eustache@yahoo.fr

Résumé

Le continent africain fait, depuis quelques années son expérience démocratique. Cette expérience, fruit des conférences nationales des forces vives intervenues dans plusieurs pays du continent, n'est pas sans difficultés. Après des décennies d'application, les mutations démocratiques désenchantent et le peuple sensé disposer de la souveraineté comprend peu à peu que ce pouvoir suprême n'a jamais été le sien. La démocratie, régime providentiel sur lequel les peuples ont jeté leur dévolu pour assurer leur bien-être, se mue de jour en jour en un système illibéral hostile à l'intersubjectivité relationnelle. Elle devient ainsi un nouveau totalitarisme antisocial qui ne respecte aucunement les valeurs principales de démocratie. Cette étude est un regard philosophique sur la pratique démocratique en Afrique depuis la chute des régimes dictatoriaux et autocratiques d'avant 1990. Elle s'inscrit dans la logique des peuples et la quête démocratique sur le continent africain.

Mots clés : conférences, démocratie, mutation, souveraineté, valeurs

Abstract

The african continent has had its democratic experience for several years. This experience, the result of national conferences of active forces that took place in several countries on the continent, is not without difficulties. After decades of application, democratic changes are disenchanting and the people supposed to have sovereignty, understand little by little that this supreme power has never been theirs. Democracy, a providential regime on which people have set their sights to ensure their well-being, is gradually moving into an illiberal hostile to relational intersubjectivity. It is moving into a new anti-social totalitarianism which in no way respects the principles values of democracy. This study is a philosophical look at democratic practice in Africa since the fall of the dictatorships and autocracies

regimes before conferences of 1990. It is part of the logic of people and the democratic quest on the african continent.

Keys words: conferences democracy, changes, sovereignty, values.

Introduction

Le vent de la démocratisation du continent africain a commencé à souffler vers la fin des années 1980. Au Bénin par exemple, l'échec du régime marxiste-léniniste du Président Mathieu KEREKOU aura été l'élément déterminant ou le facteur ayant poussé le pays à la démocratie. Si l'avènement de ce régime a permis aux peuples d'acquérir une certaine liberté, il est important de faire remarquer que cette joie n'a été que de courte durée. La dictature du développement a tôt fait de remettre en cause certains acquis démocratiques, dont surtout le respect des droits humains. Pour les peuples africains, les fruits n'ont pas tenu la promesse des fleurs. Depuis lors, des écarts importants se creusent entre les principes démocratiques et les pratiques du pouvoir politique. L'objectif de cette étude est d'apprécier le parcours du système démocratique, des'interroger sur la légitimité de ce système sur le continent. La réélaboration, sous la forme d'un travail critique et scientifique, du système démocratique est une des données de notre histoire intellectuelle au service de notre vie sociopolitique présente qui s'exprime dans la création sans cesse renouvelée, de nouveaux modes de discours, de nouveaux concepts, de nouveaux champs épistémologiques.

Quelle est aujourd'hui la légitimité de la démocratie sur le continent africain ? Les peuples africains sont-ils fiers de ce qu'est devenue la démocratie, régime en qui ils ont investi leur confiance ? Faut-il redynamiser la démocratie pour qu'elle soit vraiment au service du peuple ou faut-il recréer un système politique qui convienne le mieux au continent africain ?

Méthodologie

Pour faire cette étude, nous avons mobilisé une approche méthodologique *analytico-critique*. Cette dernière consiste en une analyse et une critique de la situation démocratique sur le continent africain. L'article ouvre sur la perspective d'un régime politique qui conviendrait mieux au peuple africain.

Résultats

Cette étude a montré que l'aspiration des peuples africains à la démocratie est une illusion/utopie. Les démocraties en Afrique, dans leur fonctionnement, participent à une déconstruction des valeurs fondatrices

de la démocratie. L'étude met l'accent sur les décalages et les confusions de sens dans les pratiques démocratiques actuelles en Afrique et la nécessité d'ouvrir de nouvelles voies vers une réflexion sur un régime politique qui convienne mieux au continent africain.

I- Des conférences nationales à l'avènement de la démocratie en Afrique

Vers la fin des années 1980, la plupart des pays de l'Afrique francophone connurent une crise économique, sociale et politique. La solution de sortie de crise était une conférence nationale des forces vives de la nation. Dans les pays de l'Afrique francophone, les conférences nationales sont devenues la principale revendication pour juguler la crise née selon F. EBOUSSI (2009) du système imparfait résultant de la colonisation qui a fait tomber beaucoup de pays africains en état de nature. Ces conférences avaient pour mission de trouver une consensuelle réponse à la crise, de mettre en place un nouveau cadre institutionnel pouvant engendrer un nouveau pouvoir politique opposé à l'autocratie et à la dictature. Elles devaient initier et instaurer des valeurs démocratiques absentes de la quasi-totalité des pays de l'Afrique francophone, faire sortir ces pays de l'état de nature par l'institution d'un domaine proprement politique, un domaine générateur d'institutions démocratiques représentatives qui garantissent la liberté et l'égalité des citoyens, bref, un domaine susceptible de mettre fin et de corriger le discrédit institutionnel à l'origine de l'effritement ou délitement socioéconomique et politique.

C'est le Bénin du Général Président Mathieu KEREKOU qui, le premier, organisa sa conférence nationale de forces vives du 19 au 28 février 1990. Cette conférence souveraine a rompu avec le marxisme-léninisme et ouvert la voie à la démocratisation du pays avec le multipartisme.

Le Gabon du Président Bongo va suivre en organisant sa conférence nationale du 1^{er} mars au 19 avril 1990. Mais, contrairement à la conférence béninoise, celle du Gabon ne fut pas souveraine malgré l'introduction du multipartisme.

Au Congo, la conférence nationale intervînt du 25 février au 10 juin 1991. A l'issue de cette conférence souveraine, la plus longue sur le continent (105 jours contre 90 pour le Niger), le Président SASSOU NGUESSO fut destitué et le multipartisme instauré. Selon F. Eboussi (2009, p.12), cette conférence congolaise est d'une valeur purement symbolique, rituelle et viserait la réconciliation du peuple avec son armée.

Au Mali, c'est en aout 1991 que se tint la conférence nationale souveraine qui consacra l'instauration du multipartisme.

Du 8 juillet au 28 aout 1991, ce fut le tour du Togo d'organiser sa conférence nationale.

Le Niger va suivre en organisant sa conférence nationale souveraine du 29 juillet à novembre 1991.

Du 7 aout 1991 au 17 mars 1993, le Zaïre de Mobutu, organisa sa conférence. Enfin, du 15 janvier à mars 1993, le Tchad de Debby tint sa conférence nationale.

Bien que les conférences n'aient pas été une réussite partout dans ces pays de l'Afrique francophone, elles ont permis de baliser le chemin de la démocratie, du multipartisme, et l'arrivée dans l'arène politique des technocrates comme premier ministre. La plupart de ces technocrates deviendront Président de la République à l'issue des premières élections démocratiques. Mais cela n'a malheureusement pas duré.

II-État des lieux des démocraties en Afrique francophone 32 ans après les conférences nationales

Plus d'un quart de siècle après les conférences nationales en Afrique francophone, le désenchantement et la désillusion sont là. La démocratie voulue peine à se réaliser. Tout porte à croire que la lutte pour la démocratisation du continent a été vaine. De plus en plus, les vieux démons de dictature et d'autocratie s'installent sur le continent remettant en cause les acquis démocratiques. Il suffit de consulter le classement annuel des pays démocratiques du monde pour voir que les pays de l'Afrique francophone sont à la traîne et de plus en plus hostiles aux principes démocratiques tels que la liberté égale pour tous, les élections régulières, libres et transparentes, l'égalité des chances et des conditions, etc. Analysons quelques traits caractéristiques des démocraties en Afrique francophone.

Le premier trait caractéristique est le déni de souveraineté : Nous avons jusque-là tendance à croire qu'en démocratie, les décisions sont votées ou prises à la majorité des individus consultés. Or, ce principe était déjà un problème en lui-même et A. de Tocqueville (1968, chap. VII) l'a su bien montrer dans son œuvre intitulée *Démocratie en Amérique*.

Aujourd'hui, il est difficile d'affirmer avec certitude que la souveraineté appartient au peuple. Même si nous disons que c'est le peuple qui choisit ses dirigeants, ce n'est pas toujours le choix du peuple qui est le choix des institutions chargées de proclamer les résultats et pire, il est

de plus en plus constaté qu'une grande partie du peuple électeur est privée de son droit de vote au moyen de machinations qui sont mises en place pour invalider sa voix.

Le pouvoir du peuple est désormais remplacé par le pouvoir d'un groupuscule d'individus sur le peuple. Autrement dit, les démocraties contemporaines ne répondent plus à la logique du pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple. Le déni de souveraineté au peuple entraîne comme par ricochet la perte de légitimité démocratique dans la mesure où le peuple vote et choisit ses représentants en leur confiant sa destinée. La voix de la majorité est censée toujours l'emporter et surtout lorsqu'elle exprime l'aspiration profonde et la volonté collective. L'avènement de la ploutocratie a évincé l'ancienne logique qui donne de la place à la majorité. La force qui gouverne les démocraties actuelles est celle d'une minorité nantie d'une certaine manne financière qui se sert du pouvoir suprême à la place du peuple. Or, la souveraineté écrit J. Rousseau (2001, p. 65) est l'exercice du pouvoir suprême, un pouvoir qui se détermine par lui-même, l'exercice de la volonté générale.

Affirmer de nos jours qu'en démocratie, le pouvoir suprême ou la souveraineté appartient au peuple revient à s'illusionner. La démocratie, débarrassée du principe de souveraineté du peuple qui est sa référence à la constitution d'une volonté politique perd absolument l'un de ses grands piliers et se condamne à disparaître. Les peuples tunisiens, algériens, égyptiens, sénégalais et autres ont exprimé leur aspiration au changement, à la liberté, à l'amélioration des conditions de vie et de travail : beaucoup sont morts, exilés ou emprisonnés. Quelle logique démocratique ?

La souveraineté semble quitter le peuple pour les grands électeurs, ceux qui ont les moyens financiers et qui alimentent ou peuvent alimenter les flux commerciaux, les marchés mondiaux, les bourses financières, etc. Le *démos* de ce point de vue écrit E. R.K. Adanhounmè (2006, p.64) est érigé en dieu, un tyran à qui un culte aveugle est voué sans aucun souci de mérite et de valeurs. La démocratie est alors une « démagogie, une forme de despotisme, un régime taré qui usurpe son titre au prix de l'injustice et de l'égalité constitutionnelle ».

Ensuite, nous avons la faible participation citoyenne : La culture politique démocratique actuelle dans le monde laisse croire que les peuples et leurs dirigeants n'ont pas la même compréhension de la notion de la démocratie et de la justice sociale. Pendant que le peuple considère les libertés fondamentales, l'égalité devant la loi et la solidarité comme principes fondamentaux de la démocratie, leurs dirigeants voient dans ces principes des obstacles au développement et tentent de les esquiver, ce qui

constitue en grande partie l'objet de bras de fer entre les deux parties. La conséquence de cet état de choses est l'absence de participation citoyenne à la chose publique.

La participation des citoyens est selon L. S. Tower (1987, p. 32) la caractéristique première de tout régime démocratique. Ainsi, le trait absolument déterminant de la démocratie est la volonté de faire participer les citoyens aux prises de décisions politiques soit directement, soit indirectement par les représentants de leur choix. Or, c'est précisément cet aspect du principe qui manque cruellement à nos démocraties actuelles : les démocraties actuelles surtout celles qui sont indirectes connaissent une baisse importante de la participation des citoyens à la vie politique. La vie politique et la culture politique quotidiennes montrent que l'engagement politique des citoyens surtout ceux qui se frottent au pouvoir en place se solde par l'emprisonnement, l'exil, la mort.

Le système de représentation semble dire aux élus qu'une fois au pouvoir, il n'est plus possible de travailler pour le peuple qu'ils représentent. Ils peuvent, par des lois orientées, agir impunément contre les citoyens qu'ils sont censés représenter et défendre. Or, « dans un système représentatif, la participation des citoyens devrait garantir que les hommes qui exercent des fonctions publiques répondent aux désirs du peuple » écrit L.S. Tower (1987, p. 39).

Les démocraties représentatives actuelles ne répondent malheureusement pas à ce désir de travailler au bonheur, au bien-être des peuples, d'aider à l'amélioration de leurs conditions de vie à travers des lois au service de l'intérêt collectif. Les représentants du peuple ne défendent plus le peuple ; ils sont les premiers à prêter mains fortes aux gouvernants pour abuser du peuple. Ils offrent aux gouvernants les moyens dont il a besoin pour réduire le peuple au silence, l'assujettir, le chosifier. Or, le miracle grec selon A. Akoun (1989, p.32) a inventé avec la démocratie l'urgence inéluctable d'abandonner l'épée, le glaive au fourreau afin d'élever le logos de la sophistique, la divine parole à la stature de l'unique arme de la confrontation entre les protagonistes de l'espace politique.

La participation des citoyens dénote aussi de l'effectivité du pluralisme et de la diversité des opinions et voudrait que le système politique soit composé de groupes d'intérêts qui se rivalisent pour s'emparer du pouvoir et l'exercer. Le pluralisme, s'il est effectif « protège les citoyens contre une centralisation excessive du pouvoir et permet à tous les intérêts qui existent au sein d'une société de s'exprimer » (L. S. Tower, p. 42). En clair, dans une démocratie représentative surtout, la participation des citoyens à

la vie politique et associative ne peut être refusée ou limitée sous prétexte que cette liberté politique mettrait le fonctionnement de l'État en danger. Nous pouvons donc voir dans la participation des citoyens un facteur de « réalisation des autres principes fondamentaux de la démocratie », conclut L. S. Tower (1987, p. 44).

Il y a aussi l'instabilité constitutionnelle et émergence des crises institutionnelles : dans la plupart des démocraties contemporaines, il n'y a pas de stabilité constitutionnelle. Celles qui ont fait des années sans modifier intentionnellement leurs constitutions ont fini par être rattrapées par les démons de la révision opportuniste de la constitution.

La révision de la constitution n'est certes pas une mauvaise chose en elle-même, seules les intentions que cachent ses initiateurs sont à craindre parce que dangereuse pour les libertés fondamentales, l'État de droit, la paix et la cohésion sociale. Le contrat social tout comme la constitution est l'acte fondateur de la République, c'est lui qui rend possible les libertés fondamentales et assure à la société la stabilité et la durabilité. Or, l'affaiblissement des institutions démocratiques rend le contrat social fragile. L'instabilité du cadre constitutionnel dans le système démocratique est mondiale : A la différence des Etats-Unis qui n'ont connu qu'une seule constitution depuis 1787, la France a connu depuis 1979 une quinzaine de constitutions. Sur le continent africain, des constitutions se succèdent pratiquement à chaque nouveau mandat.

C'est d'abord au nom de l'équilibre politique que des réajustements constitutionnels sont souvent proposés et mis en œuvre. Ensuite, chaque poussée démographique oblige le constituant à procéder à un réajustement dans le sens du progrès social. Ainsi, l'écriture constitutionnelle se veut donc dynamique : il faut donc vouloir de nouveaux paradigmes forcément plus élevés, plus efficaces que les précédents. Le réajustement doit alors se faire par stratification et non par remplacement selon S. Weil (2008, p. 32).

En Afrique, ces axes de lectures ne permettent pas de comprendre l'instabilité constitutionnelle. La plupart des réajustements constitutionnels sont dus à la volonté des présidents de la République de s'éterniser au pouvoir, de refuser l'alternance au sommet de l'État et de promouvoir les élans monarchiques.

La constitution dans une démocratie est l'instrument ayant pour objectif de structurer un ordre juridique relativement stable, de préserver les droits, les devoirs et libertés fondamentaux de la personne humaine. Cet objectif ne peut être atteint si la constitution se fait trop malléable aux volontés des

gouvernements du moment. C'est évident que dans toute société existe une tension permanente entre la conservation et le changement surtout si le changement vient rompre avec certain acquis sans consensus ou sans dialogue politique inclusif. Ce différend permanent devrait être résolu par le droit qui tentera selon F. Boudreault (1992/2, 27-71) d'orienter les changements sociaux ou de les limiter, selon une rationalité qui lui est propre ».

En Afrique principalement, il n'y a pas de révision constitutionnelle sans crise et les scrutins qui en découlent font toujours objet de contestation, de violences meurtrières. L'instabilité constitutionnelle est donc facteur de l'effritement des valeurs démocratiques à l'intérieur de la structure de base, elle est la raison fondamentale qui, à notre avis, engendre les crises institutionnelles et sociales dans les démocraties.

La crise que traverse la démocratie de par le monde et spécifiquement en Afrique est non seulement une crise identitaire mais aussi une crise institutionnelle et au-delà une crise économique et sociale avec son lot de récession, d'austérité et de révolte. La démocratie est un ensemble d'institutions dans une structure de base censée fonctionner dans une logique qui assure un bon fonctionnement de la société. L'instabilité constitutionnelle fait donc émerger toute sorte de crises et porte ainsi un coup fatal aux principes sacro-saints de liberté égale pour tous.

La conséquence de la crise institutionnelle dans les démocraties est l'émergence de profondes divisions politiques et l'incapacité des autorités à réinventer le compromis au fondement de la création de l'État démocratique. La crise institutionnelle a entraîné un déséquilibre dans le système de représentation politique transcommunautaire qui doit contribuer à instaurer un système fondé sur l'édification d'une citoyenneté républicaine et sur la libération des capacités individuelles et collectives tout en consolidant les liens sociaux.

Enfin, il faut souligner que les problèmes liés à l'absence de consensus autour des enjeux externes de la politique interne, la réalisation des politiques publiques visant à impacter positivement la population à l'interne se font jour.

Le système de représentation politique démocratique de l'institution législative ainsi que le système judiciaire non seulement n'accompagnent pas le peuple souverain mais ils se transforment en réseau de distribution déséquilibrée des richesses aggravant les lignes de fractures à l'intérieur des communautés. La crise institutionnelle que vivent les démocraties en Afrique est facteur de clivages, d'esprit divisionniste dangereux pour le

vivre ensemble. Les libertés fondamentales sont progressivement captivées par des structures ou institutions de la république. Les libertés fondamentales sont vues comme dangereuses pour la survie de l'État. Ainsi, les mécanismes socio-économiques qui brident les potentiels humains et structurels se trouvent aussi captifs. La faiblesse des institutions démocratiques montre que les principes de la justice devant régir la structure de base au sens rawlsien du terme ne sont pas respectés et cela témoignent des symptômes de faillite des contre-pouvoirs.

Enfin, il nous faut parler de la concentration des pouvoirs et la négation des droits humains.

La concentration des pouvoirs en démocratie contre leur séparation pose non seulement un problème de dysfonctionnement du système mais aussi du contrôle efficace des actions qui sont menées pour ou contre la justice sociale. La promotion de la justice sociale et de l'État de droit relève de la force institutionnelle. Le contrôle mutuel qui en découle est un gage sérieux contre les différents abus de pouvoir qui peuvent conduire à l'injustice. Pour que cela se réalise de façon concrète il faut une réelle séparation des pouvoirs en démocratie.

La séparation des pouvoirs en démocratie est une exigence politique normative. Elle veut simplement dire que les trois puissances législative, exécutive et judiciaire doivent avoir des titulaires bien distincts afin qu'il n'y ait aucune confusion des rôles et aucun abus du pouvoir. Dans une démocratie, lorsqu'un pouvoir peut efficacement contrôler et orienter les décisions et les actions politiques d'un autre pouvoir, cela contribue à la normalité des choses. Des décisions qui sont de nature à remettre en cause la paix et la cohésion sociale seront ainsi analysées et le pire évité.

Le principe de séparation des pouvoirs est de plus en plus banalisé dans nos démocraties. D'une institution républicaine à une autre, la mainmise du pouvoir central ou exécutif est visible et forte. La conséquence est que les pouvoirs chargés de contrôler l'action de l'exécutif en deviennent la caisse de résonance. Tout est légalisé et légitimé en contradiction ou contournement des lois. L'égalité, la justice ainsi que les autres valeurs sociétales s'effacent pour laisser place à une forte centralisation sur l'individu qui incarne le pouvoir exécutif. Ainsi, les institutions devant assurer la veille et empêcher le pouvoir exécutif de créer et d'alimenter l'injustice sociale lui servent paradoxalement de tremplin pour étendre sa domination sur le peuple.

Puisqu'il n'y a plus de contrôle, tout est permis et les décisions mêmes les plus arbitraires, les plus injustes socialement et politiquement ruineuses

sont votées et appliquées contre le bien-être social de tout le peuple mais pour augmenter les pouvoirs de ceux qui les ont décidées et votées.

Tout le monde s'accorde à dire que la justice doit être neutre et Platon (1997, p.117) nous a montré que : « Le juge ne siège pas pour faire de la justice une faveur, mais pour décider de ce qui est juste ». Mais cela n'est possible que lorsque la séparation des pouvoirs est bien établie et bien ancrée dans les habitudes devenant ainsi une règle d'or, un principe inébranlable et infaillible. Mais lorsque, par l'ordre des choses, le pouvoir n'arrête plus le pouvoir, que les différents pouvoirs sont concentrés entre les mains des mêmes individus d'un même bord politique, on assiste aux véritables désordres. Or, avec la séparation des pouvoirs, c'est l'indépendance des pouvoirs. Ce principe de séparation devrait être inviolable dans toutes les démocraties et un moyen par excellence par lequel les abus et dérives de toute sorte devront être limités voire évités.

Avec la forte centralisation des pouvoirs entre les mains d'une seule personne, le Vrai est banni et rejeté comme impropre pendant que le Faux est encensé et désormais pris pour la norme. Or, qui quiconque a le pouvoir législatif ou exécutif d'une communauté doit gouverner suivant les lois établies et connues du peuple, non par des décrets arbitraires et formés sur-le-champ. Il doit établir des juges désintéressés et équitables qui traitent les différends par ces lois, d'employer les forces de la communauté au-dedans, seulement pour faire exécuter ces lois ou au-dehors pour prévenir ou réprimer les injures étrangères, mettre la communauté à couvert des courses et des invasions et ne viser autre objectif que la tranquillité, la sûreté, le bien-être de son peuple.

Nous pouvons conclure que nulle paix, nulle justice sociale n'est possible s'il n'y a pas une réelle et efficace séparation des pouvoirs.

En ce qui concerne la négation des droits de l'homme, il faut souligner que les sujets relatifs aux droits de l'homme sont visiblement gênants pour les gouvernants surtout ceux qui imposent au peuple une dictature dite de développement qui ne laisse aucune place aux fondamentaux des droits humains parce que totalement insensible aux valeurs humanistes, sociétales et seulement préoccupés par les prouesses économiques. De plus, quand on fait l'effort d'aborder les droits humains dans les instances économiques, ces mêmes gouvernements insistent pour que ces problèmes soient traités dans un autre cadre par exemple au sein du Conseil des droits de l'homme.

Les droits économiques et sociaux font partie intégrante des droits humains et ne doivent pas être déniés aux individus dans une société

démocratique qui se veut juste. Les questions relatives aux libertés égales pour tous, à l'égalité de tous devant la loi, à la reconnaissance de l'individu comme une fin et jamais comme un simple moyen sont cruciales en démocratie. Mais paradoxalement, elles ne semblent pas être la préoccupation fondamentale dans le fonctionnement démocratique en Afrique où se pose un véritable problème de justice sociale. Or, le respect des droits de l'homme participe activement à légitimer le système démocratique sur le continent. À ce jour, il est difficile de trouver un pays modèle en matière du respect des droits fondamentaux de la personne humaine. Cela exprime à n'en point douter l'échec même de la démocratie sur le continent.

III. Impacts du dysfonctionnement des démocraties africaines sur les peuples

Le dysfonctionnement du système démocratique en Afrique a engendré une banalisation criarde de l'État de droit. L'État de droit est un État fondé en opposition à un État de fait. C'est un État dans lequel les citoyens ont connaissance de leurs droits et font leurs devoirs. C'est un État dans lequel les droits humains sont non seulement reconnus mais aussi et surtout appliqués sans discrimination aucune de race, de sexe, d'opinions politiques et religieuses. Dans un État de droit, les citoyens accomplissent en toute responsabilité leurs devoirs pour permettre à chacun et à tous de jouir de leurs droits. C'est donc un État bien organisé et soustrait de la dictature, de la tyrannie et de l'anarchisme.

La démocratie comme le décrit si bien J. Rawls (1997, pp. 271-278) est en principe un État de droit car, elle garantit les droits fondamentaux de la personne humaine. La démocratie qui réalise l'union de la morale et de la politique, qui applique les principes de libertés égales pour tous, la reconnaissance des droits fondamentaux de la personne humaine est un État de droit qui exprime la volonté générale des citoyens considérés ici à la fois comme législateurs et sujets des lois. Dire que la démocratie est un État de droit, c'est mettre en exergue sa nature humaniste et son ambition de promouvoir la dignité de la personne humaine, la justice sociale, l'équité, de protéger et de défendre l'homme contre toute forme d'abus. La démocratie fait la promotion des libertés individuelles et collectives et entend laisser une importante place à la morale dans la gestion des affaires publiques. C'est le gouvernement des vertueux et c'est en cela que la marche des peuples vers ce type de gouvernement doit être vue comme une volonté affichée de mettre de la vertu au cœur de la gestion des affaires publiques

Dans une démocratie, le bien-être collectif, la justice sociale, le respect des biens publics sont les valeurs importantes. La loi entendue ici comme expression de la volonté générale est l'élément qui motive et sous-tend toute action publique et privée. La démocratie par des dispositions reconnaît et organise et respecte les libertés fondamentales telle qu'énoncées par J. Rawls (1997, p. 92) d'association et de religion ; assure l'organisation d'élections régulières, libres et transparentes. Elle dispose d'institutions de contre-pouvoir ayant pour but de se contrôler mutuellement et d'empêcher toute forme d'abus de l'une ou l'autre institution. Autrement dit, en démocratie, le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire se contrôlent mutuellement par la disposition des lois : c'est ce que John Locke et Montesquieu appelaient déjà la séparation des pouvoirs. Malheureusement, ces principes sont banalisés et contribue à la décrédibilisation du système. L'État de droit est banalisé et se meut peu à peu en État de fait. Les droits de l'homme, les principes démocratiques et les principes de la justice ne sont plus les choses du monde les mieux partagées. La conception de la justice est plus privée que publique, les attentes légitimes des sociétaires ne sont pas toujours satisfaites ce qui est, d'une certaine manière à l'origine des révoltes et autres désobéissance civiles qui plombent quotidiennement la marche des peuples vers le bonheur.

De même, les pathologies de la démocratie ont ouvert les portes à plusieurs décennies de gouvernance exécrales avec les libertés individuelles et collectives saccagées, la répartition inégale des fruits de la coopération sociale. La conséquence directe de cette gouvernance est la montée de la pauvreté et de la misère : en Égypte par exemple courant les années 2008, la population vivait sous le seuil de la pauvreté soit deux dollars par jour (P. Dugot *et al*, 2014, p. 359).

En Tunisie, on dénombre chaque année environ soixante mille nouveaux diplômés sur le marché du travail et seulement vingt-cinq mille créations d'emplois.

Sur le continent africain, le dysfonctionnement de la démocratie avait atteint un niveau où la dignité, la liberté et les droits de l'homme ne sont plus les choses du monde les mieux partagées. Tout cela ajouté à la pauvreté et à la misère qui gangrénaient la couche juvénile ont conduit à des mouvements d'humeur.

En Afrique Noire comme au Maghreb, se note une même aspiration à la dignité, à la liberté et au respect des droits humains fondamentaux souvent réprimandée par l'armée sous l'ordre des autorités démocratiques devenues autocratiques voire dictatoriales. Ainsi, de jeunes gens sont

poussés à quitter leurs communautés pour tenter l'aventure vers l'Europe ou l'Amérique non seulement pour fuir cette répression mais surtout pour aller chercher un mieux-être dans ces zones du monde où pensent-ils, les droits sont mieux respectés et où, il fait mieux vivre.

Les violences exercées par les pouvoirs politiques, le non-respect des droits de l'homme produisent depuis les indépendances un grand nombre de migrants selon P. Dugot *et al* (2014, p. 23). Et bien que toutes les migrations ne répondent pas forcément à une détresse économique immédiate selon ces géopolitologues, il existe néanmoins un déterminisme économique dans la décision du départ. La plupart des migrants fuient la pauvreté dans des pays où la démocratie ne s'accommode pas de la justice sociale et où il semble difficile de s'accomplir à cause de la corruption, les poids des réseaux claniques et familiaux, les nombreux passe-droits divers qui entravent la progression sociale.

Lorsque les rapports de reconnaissance mutuelle qui assurent les interactions positives et l'intégration sociale des individus tels que l'amour entendu ici comme la relation d'affection qui garantit la reconnaissance de l'individu comme un être porteur de besoins concrets et rationnels, le droit c'est-à-dire la relation cognitive non affective qui a pour objet la personne humaine considérée comme un être libre et la solidarité vue comme la relation d'intégration rationnelle faite d'intuition et de raison ayant pour objet le sujet comme un être sociabilisé et unique sont nuls, les formes les plus graves de mépris que sont la dépréciation, le dénigrement, le déclassement social s'installent. Toute possibilité de se réaliser, de s'estimer s'annule aussi du coup car l'approbation sociale, l'autoréalisation à laquelle la personne était parvenue lui est brutalement refusée. C'est alors que vient « la tentation du départ aiguisée par les images mondialisées diffusées par la télévision, qui donne à voir une aisance des pays du Nord rendant d'autant plus insupportables les rigueurs et les injustices du quotidien » conclut (P. Dugot et al, 2014, p. 359).

En dehors de l'immigration pour ceux qui ne supportent plus l'injustice sociale, il y a la désobéissance civile pour ceux qui, bien que ne supportant pas l'injustice sociale, acceptent rester sur le continent en organisant des mouvements de révoltes et de désobéissances civiles espérant renverser, par leur lutte, les gouvernements illibéraux et dictatoriaux.

Enfin, il convient de souligner que le désenchantement engendré par les dysfonctionnements ou pathologies des démocraties africaines entraînent de plus en plus une faible participation des peuples à la gestion des affaires publiques, aux élections surtout. Parlant justement de faible taux de

participation aux élections, le Bénin a vécu son expérience d'abstention aux élections législatives et présidentielles de 2019.

VI. Redynamiser la démocratie ou recréer un autre régime propre au continent africain ?

La logique démocratique de notre époque suscite un désenchantement presque total. La faible participation citoyenne aux affaires publiques, aux élections générales le justifie amplement. Le système démocratique serait-il devenu un Cronos qui se contente de dévorer ses propres enfants au lieu de les protéger et d'œuvrer à leur bien-être ? Ce qui est sûr, c'est que le système démocratique touche de plus en plus aux limites de sa propre puissance. Il montre de plus en plus ses faiblesses dont la plus grande est son incapacité à assurer une juste et équitable des fruits de la coopération sociale. Face à cela, la question se pose avec acuité : faut-il chercher à redynamiser la démocratie surtout libérale ou faut-il se passer de ce régime et recréer un système politique qui convienne le mieux à l'Afrique ? Pour répondre à cette préoccupation, nous dirons tout simplement que la démocratie n'est pas l'horizon indépassable pour le continent africain.

Devenue un système de roublardise, de faux, de mesquinerie et donc contraire aux valeurs sociétales de l'Afrique pré démocratique, le continent peut bien dépasser la démocratie à l'occidentale non seulement pour décoloniser l'esprit de l'africain, mais aussi pour désormais penser et résoudre les problèmes sociopolitiques africains à partir des modèles et valeurs africaines. Il est évident que la démocratie occidentale ne tient pas compte de l'esprit africain, des réalités sociopolitiques et culturelles africaines et donc apparaît comme un mauvais choix pour le continent surtout à l'ère de la mondialisation où l'Afrique doit être présente et compétitives dans le concert des nations. Dans ce cas, il s'agira désormais de moins suivre la démocratie à l'occidentale et de revoir dans la riche et cosmogonie africaine les valeurs sociétales de vivre-ensemble. Étant donné que le modèle démocratique de l'occident semble plus être l'art de la guerre que l'art de la paix, le continent africain gagnerait à s'en départir s'il veut pour ses filles et fils une paix et un développement durable.

Conclusion

Les démocraties en Afrique traînent de sérieuses pathologies qui les rendent illégitimes. Elles peinent de plus en plus à assurer le bien-être des peuples. La quête démocratique des peuples africains étant encore active, il est impérieux de retourner aux valeurs fondamentales de la démocratie, de réhabiliter la vie politique auprès de la population en lui conférant une réelle souveraineté qui ne se limite pas à la légalisation des parodies

d'élections dont le ou les vainqueurs sont connus d'avance. Il convient aussi de donner aux citoyens les connaissances nécessaires pour être des responsables motivés et acquis à la cause commune. Mais s'il n'est pas possible de respecter les règles démocratiques les plus élémentaires, il faudra alors se passer de ce système pour recréer un autre qui tienne mieux compte de nos réalités socioculturelles et politiques.

Références bibliographiques

- ADANHOUNME E. R. K., 2006, *L'utopie des inventions démocratiques, Réflexion sur la question des valeurs*, L'HARMATTAN, collection « Ouvertures philosophiques », Paris.
- AKOUN A., 1989, *L'illusion sociale. Essai sur l'individualisme démocratique et son destin*, Paris, PUF.
- BOUDREALT F., 1992, « Temps, démocratie et constitution : la dialectique de la stabilité et du développement, in *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, vol.43, pp.27-71.
- De TOCQUEVILLE A., *De la démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard, 1968
- DUGOT P. et al, 2014, *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient* (Sous la direction de Roland Pourtier), coll. Nouveau Continents, Paris, Nathan.
- EBOUSSI F., 2009, *Les conférences en Afrique francophone : une affaire à suivre*, Paris, KARTHALA.

- PLATON, 1997, *Apologie de Socrate*, Paris, GF Flammarion.
- ROUSSEAU J.-J., 2001, *Du contrat social*, Paris, GF Flammarion.
- RAWLS J. 1997, *Théorie de la justice*, Paris, le Seuil.
- TOWER L. S., 1987, *Les idéologies politiques contemporaines*, 7^e édition, Nouveaux Horizons
- WEIL S. 2008, *La documentation française* (Préambule de la constitution, rapport du comité présidé par S. Weil).

PENSER LA LIBERTÉ DÉMOCRATIQUE ET L'EXIGENCE DE LA SÉCURITÉ DES CITOYENS EN AFRIQUE NOIRE

Adama MARICO

Enseignant-chercheur à Ecole Normale Supérieure de Bamako (Mali)
adamamarico98@yahoo.com

Résumé

La démocratie est considérée, on le sait, comme le régime politique qui propose pour les citoyens la promotion de la liberté et de l'égalité. Introduite en Afrique de l'Ouest depuis les années 1990, son progrès est toujours freiné par des difficultés répétitives, même si des améliorations sont constatables dans certains domaines comme la liberté d'expression, de culte et de se mouvoir. En revanche, la démocratie semble échouer dans plusieurs domaines parmi lesquels il est possible de noter la justice, l'amélioration du quotidien des citoyens, l'accès à la santé et à l'éducation pour tous et surtout dans le domaine de la sécurité. Or, la démocratie ne peut avoir une valeur que lorsqu'elle garantit la sécurité aux citoyens.

Malgré le basculement de nos pays dans la démocratie, des pays comme le Mali, le Burkina-Faso, le Niger, la Guinée, etc., subissent encore des coups de forces militaires motivés par l'insécurité grandissante, les mauvaises conditions de vie des citoyens. L'incapacité de nos pays à vaincre le terrorisme atteste notre propos. Une telle réalité nous oblige à nous interroger sur l'avenir de la démocratie et de la démocratisation en Afrique, plus particulièrement dans les pays francophones d'Afrique.

Mots clés : Démocratie, progrès, sécurité, valeur, liberté.

Abstract

Democracy is considered, as we know, as the political regime which proposes for the citizens the promotion of freedom and equality. Introduced in West Africa since the 1990s, its progress is still hampered by recurrent difficulties, even if improvements are noted in certain areas such as freedom of expression, worship and movement. On the other hand, democracy seems to be failing in several areas, including justice, the improvement of citizens' daily lives, access to health and

education for all, and especially in the area of security. Democracy can only be of value when it guarantees security for its citizens.

Despite the changeover to democracy in our countries, countries such as Mali, Burkina Faso, Niger, Guinea, etc. are still suffering from military coups motivated by growing insecurity and poor living conditions for their citizens. The inability of our countries to defeat terrorism attests to our point. Such a reality forces us to question the future of democracy and democratization in Africa, particularly in the French-speaking countries of Africa.

Key words: Democracy, progress, security, value, freedom.

Introduction

Il ne s'agit plus d'un secret, en Afrique de l'ouest, les régimes démocratiques ont échoué dans l'atteinte des objectifs escomptés. Au lieu de faire preuve d'une stabilité politique, beaucoup de nos pays sont encore victimes de coup d'État militaire engendré par la mauvaise gouvernance. Néanmoins, certains acquis sont à signaler parmi lesquels nous citons la liberté d'expression, mais il est clair que la sécurité des citoyens et leurs biens n'est jusque-là pas une réalité obtenue. Même si les déplacés maliens commencent à regagner leurs villages, le Burkina-Faso compte encore plusieurs déplacés internes. Le Niger se retrouve également dans cette situation d'insécurité non maîtrisée par le régime en place. Le Bénin rentre dans la danse avec l'infiltration des certains djihadistes via le Burkina-Faso, certains postes des forces armées sont attaqués au Togo. De ce fait, nous pouvons affirmer que malgré l'organisation des élections, malgré la mise en place des institutions démocratiques, le continent africain fait face à un défi énorme de sécurité.

Le souci qui pourrait nous animer aujourd'hui reste le fait de pouvoir joindre la sécurité à la liberté. Or, les peuples africains ne peuvent pas prétendre à la liberté dans le contexte d'insécurité dans la mesure où il serait impossible pour les peuples de rationaliser leur participation aux affaires publiques de leur pays partout où l'insécurité entrave les mouvements et la liberté d'expression. Autrement dit, la démocratie ne peut répondre aux exigences des droits humains fondamentaux que lorsqu'elle sécurise les libertés politiques des citoyens. Dans une certaine mesure, « la démocratie est le nom de la liberté sur le plan politique » B. Spinoza (1978, p. 37.)

La liberté, la reconnaissance auxquelles les peuples africains aspirent aujourd'hui sont donc étranglées par l'insécurité grandissante. Malgré l'existence des volontés qui se manifestent dans le sens de la rationalisation du processus démocratique, certaines zones d'ombre sont encore à éclairer

pour une effectivité démocratique en Afrique. Il s'agit en vérité d'élucider les véritables causes du retard dans le développement et surtout celles qui empêchent les sociétés africaines de vivre dans la sécurité. Il est évident que certains aspects du problème sont connus de tous. Mais, la racine, on le sait, se loge sans doute dans la mauvaise gouvernance avec comme corollaire une insécurité dans toutes ses dimensions sociales. Ce qui signifie qu'en Afrique, les États échouent à octroyer aux citoyens les droits fondamentaux. Or, « le pouvoir politique ne peut se développer qu'au moyen d'un code institutionnalisé sous forme de droits fondamentaux ». J. Habermas, (1992, p. 153.)

Dans le domaine de la santé, beaucoup de pays africains sont encore frappés par une incapacité de prise en charge des citoyens sur le plan sanitaire. Ce qui atteste notre propos, c'est le fait que certains dirigeants des pays africains préfèrent se soigner hors des pays qu'ils dirigent eux-mêmes. Il conviendrait de dire que sur le plan sanitaire, les infrastructures sanitaires, la formation des agents sanitaires, la bonne gestion des assurances, les matériels et les conditions de transport des patients d'un centre de santé à un autre, constituent des aspects à améliorer avec le souci de sécuriser les citoyens.

Dans le domaine scolaire, il existe encore de sérieux problèmes de prise en charge des jeunes scolaires africains. Il s'agit surtout des insuffisances en matière d'infrastructures d'enseignants qualifiés et surtout de matériels didactiques. Au niveau universitaire, il faut reconnaître que la sécurité mérite d'être renforcée concomitamment avec la multiplication des infrastructures et du matériel didactique.

Au regard de ces difficultés existentielles, nous devons nous interroger sur certains faits : La vraie volonté ne s'exprime-t-elle pas dans un espace sécurisé ? Quel mécanisme les États africains devront adopter pour que les peuples puissent exprimer leur volonté libre dans la sécurité ? Peut-on penser à un modèle de sécurité que les États africains peuvent appliquer en vue de répondre aux exigences sécuritaires de l'époque ? Telles sont les problématiques dominantes de cette réflexion. Elles s'inscrivent dans l'actualité évidente. Le terrorisme et d'autres formes d'insécurité qui confisquent les libertés dans le sahel aujourd'hui témoignent notre propos. Notre méthode se veut analytique.

1. Les facteurs de l'insécurité, ses manifestations et les entraves à la liberté en Afrique

Colonisés majoritairement par l'occident, certains pays d'Afrique échouent à s'autodéterminer surtout dans le domaine militaire. Les accords de défenses signés par certains pays africains attestent notre propos. Mais, il ne s'agit plus d'un secret, le néocolonialisme est une cause de premier plan de l'incapacité de nos pays à pouvoir sécuriser les peuples et à s'autodéterminer. Les milices d'auto-défense naissent partout pour répondre à l'insécurité engendrée par l'incompétence des États. Au Mali puis au Nigeria, nous avons vu des milices d'auto-défense constituées de jeunes aptes à utiliser leur expertise dans d'autres domaines économiques plus porteurs d'avenir. Leur participation à la constitution des milices constitue une perte pour nos régions. Mais ce qui paraît plus gênant, c'est le fait que même la communauté internationale censée venir en aide aux pays déstabilisés ne s'engage pas dans le sens de cette aide alors que la réalité nous enseigne que les agissements de l'occident sont à l'origine des problèmes actuels liés à l'insécurité.

Rappelons qu'« au cœur du continent africain, s'étend le plus grand désert du monde » S. Brunel, (2014, p.141). Adrar mauritanien, Tassili et Hoggar algérien, Adrar des Ifoghas malien, Aïr nigérien, Tibesti lybien, Ennedi tchadien, occupent d'immense territoire africain (environ 30 millions km²). Devenu une zone désertique à la suite des pressions du climat, et donc apparemment hostile (avant Jésus-Christ, cette zone était totalement couverte d'eaux et de végétation), elle a pourtant été toujours occupée par des hommes.

L'Afrique a connu de façon concomitante des conflits, mais la grande instabilité de ces dernières années est directement liée à l'assassinat du colonel Kadhafi. C'est évident que la mort du guide libyen a suscité « des réactions en chaîne : explosion de la Lybie en trois régions hostiles les unes aux autres, tripolitaine au Nord, Fezzan au sud, Cyrénaïque à l'est » S. Brunel, (2014, p. 152.). L'assassinat de Kadhafi met fin à l'aide apportée par la Lybie aux pays musulmans du sahel, jette les nombreux travailleurs des services pétroliers, les groupes armés entraînés par le régime libyen dans le sahel.

La crise épisodique du Mali est la résultante directe de l'intervention occidentale en Lybie. Ceux qui ont eu la tâche de s'intéresser à la recherche sur les causes de l'insécurité actuelle en Afrique se souviennent tous des nombreux combattants, armés venus de la Lybie en 2012 sur le territoire malien. C'est à la suite de l'arrivée de ces combattants que l'ancien président Amadou Toumani Touré avait perdu le contrôle du pouvoir

malien, ce fait occasionna le coup d'État militaire de 2012, qui avait profité aux rebelles Touaregs de Kidal en permettant à ceux-ci de proclamer l'indépendance de l'Azawad. Vite unis aux islamistes radicaux, les rebelles occupèrent les trois régions du nord du Mali. Mais, la conduite touarègue fut dénoncée et réprimée par les islamistes radicaux (Ansar dine, Aqmi, etc.). Avec le rapport de force en leur faveur, les islamistes imposent leurs lois pendant des années aux populations innocentes du Nord. Ce mal gagne le Niger, le Burkina-Faso, le Tchad, le Benin, le Togo. Boko Haram occupe le terrain au Nigeria et sur une partie du Cameroun.

En vérité, l'instabilité actuelle du sahel est le résultat de l'intervention militaire de l'occident en Lybie. Mais c'est clair, les pays africains se défendent. En effet, après avoir passé neuf ans d'insécurité généralisée et étendue à tout le pays sous l'œil regardant des forces internationales (MUNISMA, BARKAN TAKOUBA, etc.). Le Mali s'affirme à la suite d'un désaccord avec la France en maîtrisant son espace et en payant beaucoup d'armement qu'il n'avait pas avant. Malgré les sanctions économiques que lui inflige la CEDEAO, le Mali réalise un score motivant en matière de sécurité. Ce qui fait que plus de la moitié des déplacés du Nord est retournée chez elle à la faveur du rétablissement de la sécurité entamé par les forces armées maliennes.

Il convient de rappeler au regard des constats, que les pays africains ont besoin d'asseoir véritablement leur souveraineté pour réaliser la sécurité affichée aujourd'hui comme la première priorité. C'est pourquoi, il y a lieu aujourd'hui de redéfinir les partenariats que les pays africains pourront avoir avec les pays occidentaux dans le cadre de l'égale dignité. Puisque tout peuple a naturellement le droit d'exercer pleinement sa souveraineté. C'est justement ce qui est à l'ordre du jour dans la pensée politique de Rousseau. Pour ce philosophe des Lumières la souveraineté « n'étant que l'exercice de la volonté générale ne peut jamais s'aliéner » J. J. Rousseau, (1973, p. 83.).

Les faits prouvent aujourd'hui que la première difficulté pour les pays africains est sans doute la confiscation de leur souveraineté des États. Nous pensons qu'à partir de cette difficulté naissent les autres difficultés dans la mesure où le néocolonialisme empêche certains États de pouvoir se procurer des moyens militaires leur permettant de se sécuriser. Cette incapacité des États à se sécuriser se manifeste aujourd'hui par la prise en otage des droits fondamentaux des citoyens. Parmi ces droits fondamentaux, il y a en premier lieu le droit à la vie. Avec l'avènement du terrorisme dans le sahel, les victimes humaines sont comptées par milliers de 2012 à aujourd'hui. Ainsi, le premier droit à restaurer en Afrique

aujourd'hui est le droit à la vie. La restauration de ce droit à la vie passe par la mise en place des forces armées capables de défendre la sécurité des Africains aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

La mise en place des forces armées africaines plus robustes et efficaces est un souhait, mais il convient de dire que les armées africaines doivent tourner le dos aux anciennes pratiques qui consistent à être à la solde du pouvoir en place au détriment de la sécurisation des citoyens. Cette réalité engendre une autre forme plus grave, puisque l'armée joue à l'indifférence avec le peuple en place. Outre cette réalité, il existe des forces armées mal formées, des milices dangereuses dans certains cas où l'État devient incapable. Dans ce contexte, la sécurité intérieure et extérieure sont mal contrôlées. L'insécurité est surtout aggravée par la porosité des frontières. Aujourd'hui les djihadistes jouissent d'une liberté de circuler dans aux frontières Mali-Burkina-Niger. Cette réalité empêche les populations d'être stables économiquement et de jouir de leur liberté de circuler et de parler. Il s'agit là d'un contexte d'instabilité qui découle de la faillite de l'État en tant que communauté juridique qui a « besoin d'une force qui stabilise son identité et d'une justice organisée » J. Habermas, (1992, p. 152.)

La pauvreté figure parmi les facteurs d'insécurité en Afrique dans la mesure où malgré les efforts consentis par les gouvernements, une grande partie des populations vivent dans la précarité la plus totale. Cette précarité concerne à la fois l'accès à la santé, à l'école, et touche dans beaucoup de régions la nourriture. Toutefois, il convient de rappeler que cette précarité débouche sur deux maux : d'une part, elle permet difficilement la consolidation de la démocratie. Ici, il faut noter que les achats de conscience pendant les élections sont motivés par l'ignorance, mais aussi et surtout par la pauvreté. En droit, le régime démocratique doit contribuer à la prospérité des citoyens, malheureusement tel n'est pas le cas en Afrique après quelques décennies de démocratie.

Le sahel est aujourd'hui confronté à une double crise, d'une part l'insécurité engendrée par le terrorisme empêche les populations d'être libres. Elle constitue sans doute une entrave à la liberté démocratique. D'autre part, l'aspect le moins visible reste la corruption de la jeunesse par les terroristes. En effet, par le fait de la pauvreté résultante du chômage des jeunes, beaucoup se laissent emporter par l'idéologie des terroristes. Ce phénomène est observable aujourd'hui au Mali, au Burkina-Faso, au Niger et au Bénin. De ce fait, grâce à l'absence du progrès réel, les pays africains sont confrontés à cette double crise qui est de nature à empêcher la réalisation de la liberté démocratique. Ainsi, il convient de dire que la

démocratie ne se réalise réellement que lorsque les conditions du bien-être sont réunies. Ce qui signifie que la démocratie, la liberté et le développement sont inséparables dans la mesure où le développement compris comme un ensemble de progrès économiques, sociaux et culturels reste l'objectif atteint de la démocratie.

2. La démocratie comme un régime fragile en temps de guerre

Si le régime démocratique se pose aujourd'hui comme une alternative crédible par le fait qu'il correspond aux aspirations des peuples lorsqu'il émane de la volonté de ceux-ci, il est évident qu'il est fragile et précaire en temps de guerre. En 2010, J. V. Holeindre et Benoit Richard ont proposé d'intervenir sur cet aspect dans le titre qui suit : *La démocratie : histoire, théories pratiques*. Pour eux, la démocratie reste fragile en temps de guerre. Cette réalité reste visible aujourd'hui en Afrique surtout dans les pays concernés par l'occupation djihadiste. Puisque la démocratie n'est réelle que lorsqu'elle est l'œuvre de l'ensemble des citoyens que Rousseau appelle « *la volonté générale* ». Or en temps de guerre, elle piétine la volonté de certains citoyens lorsque l'insécurité empêche ceux-ci d'exprimer leur volonté par le moyen d'une participation aux échéances électorales, par le moyen d'une expression libre des choix.

En réalité, un gouvernement démocratique ne se justifie que par ses origines et ses fins. Par ses origines, il doit être issu des choix du peuple. Lorsqu'il ne répond pas à ce critère, c'est clair, il ne donne pas le visage d'un gouvernement démocratique. L'une des difficultés de la démocratie reste le fait qu'en temps de guerre, les localités sous occupation ne peuvent pas participer effectivement à la mise en place des autorités. En 2013 par exemple, au Mali certaines localités du nord et du centre ont été privées du vote à cause de l'occupation djihadiste. Cette réalité se fait également jour au Burkina-Faso, au Niger, au Nigeria, au Bénin. Dans certaines localités de ces pays, les populations sont soumises aux volontés des occupants, et donc elles sont de fait privées des droits fondamentaux que le régime démocratique est censé protéger.

En parlant de protection, l'on aborde du coup le chapitre des fins de la démocratie. Chacun consent aujourd'hui qu'en temps de guerre, aucun gouvernement ne peut atteindre ses finalités. D'ailleurs, lorsqu'on se met dans la perspective de la pensée de Hobbes, la démocratie ne peut être l'exercice de la souveraineté du peuple dans un contexte d'insécurité. Faut-il le rappeler, chez Hobbes la paix est plus importante que tout aspect de la démocratie. Cette manière de voir la gestion politique amènerait à sacrifier les autres droits fondamentaux au profit du règne de la paix.

Le propos de l'auteur du *Léviathan* se pose aujourd'hui dans les pays en guerre comme une évidence dans la mesure où au lieu de s'occuper des autres droits, l'exercice démocratique se soucie plus de faire revenir la paix. Par exemple, au Mali et au Burkina-Faso, les exigences sécuritaires amenèrent les forces de l'ordre à interdire les déplacements nocturnes des citoyens dans certaines localités. Chaque malien se souvient de l'interdiction des engins à deux roues dans la localité de Niono pendant que les forces armées maliennes cherchaient à déloger les djihadistes de cette localité.

En vérité, en temps de guerre, une démocratie ne se définit ni par ses origines ni par ses fins, puisque les fins sont dépendantes des origines dans la mesure où les origines sont fondées sur des principes qui aboutissent à des résultats considérés comme les finalités. Comprenez qu'en temps de guerre, la priorité est donnée à la survie de la société qui constitue une condition sine qua non de la liberté. De ce fait, cette recherche de la paix, voire de la survie passe parfois par l'imposition de certaines exigences qui sont de nature à confisquer les autres droits fondamentaux. La réalité qui sort de notre expérience reste le fait que même si les conflits armés finissent par les négociations pacifiques, ils connaissent sans doute des périodes de violences qui déstabilisent les populations et les obligent à faire des choix contraires aux choix démocratiques.

Il reste un aspect important à souligner, c'est le fait qu'en temps d'insécurité, il n'y a pas d'alternance crédible. Or, l'alternance apparaît comme un principe fondamental de la démocratie. L'instabilité dans certains pays africains à la fois sur le plan de la sécurité des personnes et des biens que sur le plan de l'instabilité dans le processus électoral, fait que certains pays ont frôlé la guerre civile. La côte d'ivoire et le Congo Brazzaville ont même sombré dans la plus grande violence. De ce fait, en temps de guerre, les présidents et les députés considérés comme des représentants du peuple sont mal élus.

Ces vues attribuées au régime démocratique en Afrique, produisent une image négative de la démocratie et de la démocratisation. De ce constat naît une exigence collective d'œuvrer pour la paix et la stabilité. Cette exigence ne concerne pas que les Africains et leurs dirigeants, elle prend en compte la conduite impérialiste des puissances qui de plus en plus sont considérées en Afrique comme des forces déstabilisatrices. Il s'agit là d'une accusation fondée sur le fait que les puissances ne s'engagent pas réellement aux côtés des pays fragiles pour la stabilité de ceux-ci. Les Africains comprennent mal pourquoi la mobilisation a été si forte en

occident pour aider l'Ukraine face à la Russie et plus faible pour les Africains face à l'occupation djihadiste.

3. La sécurité, fruit d'un engagement collectif

Il convient ici de rappeler que la modernisation de la structure sociale par les nouvelles gestions démocratiques a jeté les sociétés sur une voie qui échoue à gérer les conflits. En Afrique, il existait traditionnellement des mécanismes de gestion interne des conflits qui assuraient la cohésion et la stabilité sociale. La réflexion des intellectuels africains semble ignorer cette réalité. S. P Gueye (2003, p. 192.) révèle ce constat lorsqu'il écrit qu' : « un modernisme de mauvais aloi » amène les intellectuels africains à se détourner de la réalité traditionnelle de gestion interne des conflits.

En réalité, en Afrique la stabilité était déterminée par la disposition de la hiérarchie sociale. Par exemple au Mali, l'éclatement d'un conflit intercommunautaire était justifié par l'incompétence des hommes de castes de cette localité déterminée. De ce fait, la sécurité et la stabilité sociale étaient une affaire collective, et donc un engagement de chaque individu à faire la paix avec son voisin par la voie d'un code de conduite non écrite, mais rigoureusement respecté. La gestion de la chefferie, des mariages, des pâturages, des récoltes, etc., était inscrite dans un code non écrit sur lequel reposaient toutes les responsabilités dans les traditions africaines. Nous devons insister aujourd'hui sur le fait que la gestion actuelle des conflits doit prendre en compte cette réalité traditionnelle. Ainsi, la stabilité de l'Afrique actuelle passe par une réflexion rigoureuse sur le monde d'hier tout en se projetant dans le futur avec les réalités actuelles.

L'engagement de tous les citoyens dans le processus de la sécurisation de l'Afrique passe par une éducation rigoureuse. On le sait, le moyen le plus efficace depuis l'antiquité pour maintenir les sociétés dans la stabilité, reste l'éducation. En Afrique, l'éducation était rigoureusement exercée selon les différentes phases. Les sociétés initiatiques constituaient les véritables écoles de formations. Elles contribuaient à la consolidation et au maintien des mœurs. Elles apprenaient les jeunes au vivre-ensemble harmonieux, et donc à la stabilité sociale. Ce qui signifie que pendant longtemps, la stabilité et la sécurité ont été fondées sur l'éducation.

Il convient de dire que le degré d'engagement collectif dans le sens de la sécurité est bien dépendant de la réforme individuelle, c'est-à-dire, elle dépend de l'action que chaque individu exerce sur lui-même. Cette pensée est à l'œuvre dans la philosophie d'Ibn Bâjjâ dans son ouvrage intitulé, *Le règne du solitaire*. La théorie développée dans cet ouvrage est synonyme de monadologie politique. En réalité, il s'agit d'une politique de stabilité

qui ne s'appuie pas en premier lieu sur le collectif, mais sur l'individu, qui en déployant sa conscience à la suite d'une éducation se représente un monde stable dont il se croit le moteur.

Cet engagement individuel dans le sens de la paix est en soi l'épine dorsale de la paix et de la sécurité collective. De ce fait, nous pouvons dire que la sécurité part de l'individu isolé en tant que vecteur de l'harmonie sociale vers le collectif dont la solidité dépendrait de la qualité des engagements individuels. C'est peut-être pourquoi dirons-nous que la sécurité en Afrique et plus particulièrement dans le sahel est étroitement liée à l'engagement de tous ceux vivent dans cette région.

Cette manière de voir la sécurité dans ses conclusions, on l'a déjà dit, s'appuie sur une éducation rigoureuse à la vertu. Cette éducation est à l'œuvre dans *La République* de Platon, qui en s'appuyant sur une approche anthropologique, affirme que l'éducation est une action au service de la cohésion sociale. Cette éducation passe par la formation de l'âme à la grandeur, c'est-à-dire à la tempérance, à la bravoure et à la justice. C'est ainsi que chez Platon, l'éducation est considérée comme le symbole d'une harmonie recherchée entre l'âme et le corps d'une part, et d'autre part entre l'homme et le reste de la cité.

Conclusion

La démocratie n'a de sens que lorsqu'elle donne des réponses aux aspirations profondes des citoyens. Parmi ses aspirations, la sécurité apparaît au premier plan. Or, au regard de la réalité existentielle, il convient de dire qu'en Afrique, l'insécurité entrave le processus de la démocratisation et empêche du coup les projets démocratiques à se réaliser. Plusieurs facteurs qui sont cependant à l'origine de cette insécurité, il faut citer l'incapacité des pays africains à se sécuriser par leurs propres moyens. Cette incapacité oblige certains pays à signer avec certaines puissances des accords de défense. C'est par exemple le cas du Mali qui avait signé des accords militaires avec la France avant de les dénoncer à la suite de certains désaccords.

En réalité, la plupart des forces armées africaines souffrent de difficultés de formation ; à cela s'ajoute le manque criard d'armement et de moyens de renseignement. Il s'agit là d'une suite logique de la qualité des économies des pays africains qui évoluent majoritairement dans la mauvaise gouvernance. Un autre facteur plus important reste la pauvreté et le manque d'emploi, qui incitent les populations à basculer dans le terrorisme. C'est justement le cas des pays du sahel qui sont sous la menace djihadiste. Tous les chercheurs qui s'intéressent aux facteurs du terrorisme

conviennent aujourd'hui que les lots terroristes sont s'agrandissent grâce à la vulnérabilité des populations. Ce qui atteste que la démocratie reste un régime très vulnérable en temps de guerre.

Somme toute, il est clair qu'en Afrique, la démocratie a besoin d'être restaurée en partant sur une base nouvelle. Elle doit permettre aux pays africains d'arriver à un stade de progrès qui répond aux aspirations profondes des populations. Pour cela, les régimes en place ont besoin d'avoir la main libre, autrement dit, ils doivent pouvoir s'autodéterminer. C'est dans cette perspective de liberté que les États africains pourront mettre en place des armées robustes qui répondent aux besoins de la sécurité. Outre ce besoin de sécurité, il faut des moyens efficaces de lutte contre la pauvreté. Cette lutte contre la pauvreté passe par la bonne gouvernance, par la restauration de l'État de droit.

Références bibliographiques

- BADIE B, 1992, *L'État importé, Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard.
- BRUNEL Sylvie, 2014, *L'Afrique est-elle bien ?* Paris Collection Essai.
- ERNY Pierre, 1988, *Les premiers pas dans la vie de l'enfant d'Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.
- FRANCK A. G, 1970, *Le développement du sous-développement*, Paris, Maspero.
- GAXIE D, 1993, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien.
- GHALI Goutros B et al 2002, *L'interaction démocratie et développement*, Paris, Unesco.
- HABERMAS Jürgen, 1992, *Droit et démocratie*, Paris, Gallimard.
- KABOU Axelle, 1992, *Et si l'Afrique refusait le développement*, Paris, L'harmattan.
- KI-ZERBO Joseph, 2008, *Histoire critique de l'Afrique*, Dakar, Panafrika.
- 1978, *Histoire de l'Afrique d'hier et demain*, Paris, Hatier.
- HOLEINDRE Jean-Vincent et Richard Benoit, 2010, *La démocratie : histoire, théorie pratiques*, Paris, éditions sciences humaines.
- LINIGER-Goumaz M, 1992, *democrature : dictature camouflée, démocratie truquée*, Paris, L'Harmattan.
- PLATON, 1950, *Œuvres complètes*, traduction nouvelle et notes établies par Léon Robin, avec la collaboration de M. J Moreau, Paris, Gallimard.
- GUYE Sanou Pathé, 2003, *Du bon usage de la démocratie en Afrique*, Nouvelles éditions africaines du Sénégal.
- SPINOZA Baruch, 1978, *Traité de l'autorité politique*, trad, Fr Madeleine Francès, Paris, Gallimard.
- TOURAINÉ Alain, 1994, *Qu'est-ce que la démocratie ?* Paris, Payot.

- TERRAY Emmanuel, 1987, *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- RENAUT Alain, 2011, *Quelle éthique pour nos démocraties*, Paris, Bachet Chastel.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 1973, *Du contrat social*, présentation d'Henri G, Paris union générale d'éditions.

MOUVEMENTS SOCIAUX DES ANNÉES 1990 ET RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE AU TOGO

Sama Missimba WEMBOU

Département d'histoire et d'archéologie,
Université de Lomé (Togo)
wembousamamissimba@gmail.com

Résumé

Le 05 octobre 1990 le système de gouvernement instauré par Etienne Eyadema Gnassingbé depuis sa prise de pouvoir le 14 avril 1967, a été confronté, pour la première fois, à une contestation populaire violente. Le mouvement social d'octobre 1990 a impulsé un nouveau dynamisme au processus de démocratisation. La violence insurrectionnelle des années 1990 serait donc la résultante des frustrations accumulées et le manque de moyens d'expression pacifiques. Face à cette violence des « opprimés », le gouvernement a utilisé la force brutale pour faire respecter les prérogatives du pouvoir et reprendre le contrôle social qui lui échappait. L'interaction violente entre les protagonistes a conduit le pays dans une impasse. Le mouvement contestataire ne pouvait pas renverser le régime par les casses, les tracts, les grèves et les manifestations de rue et le pouvoir non plus n'arrivait pas à venir à bout de la contestation par la répression violente. La seule alternative de sortie de crise était donc la négociation. Les différentes négociations entre les protagonistes ont conduit à la convocation de la Conférence nationale. Ce cadre de dialogue devrait conduire les Togolais vers un nouveau contrat social et un renouveau démocratique susceptible de pacifier le pays et d'amorcer son développement socioéconomique.

Mots-clés : Mouvement social-contestation-conférence- contrat social - renouveau démocratique.

Abstract:

On 5th October 1990, the system of government established by Etienne Eyadema Gnassingbe since his political takeover on 14 april 1967 has been confronted, for its first time, by a violent popular observation. The social movement of October 1990 has impulse a new dynamism to the process of democratization. The violent insurrectional of 1990s would be the resulting of the accumulated of frustrations and the lack of the pacific means of expressions. Facing this violence of the “oppressed” the government has used the brutal force

to make people respect the prerogative of the power and to recover the social control it was missing. This violent interaction between the protagonists led the country into a dead end. The revolting movement could not overthrow the regime by the breakage, flyers, demonstrations of the roads and the regime also could not stop the movement by the violent repression. The unique solution was the negotiation. The different negotiations led to the convening of the national conference. This frame of dialogue should bring Togolese to a new social contract and a revival democratic likely to pacify the country and its socioeconomic development.

Key words: Social movement-contesting, social contract, conference, democratic revival.

Introduction

Ancienne colonie allemande et territoire sous mandat de la SDN puis sous tutelle de l'ONU suite aux Deux Guerres mondiales de 1914 et de 1939, le Togo accède à la souveraineté internationale le 27 avril 1960 avec comme premier président Sylvanus Olympio. Mais, très tôt, le coup d'État militaire du 13 janvier 1963, avec à la clé l'assassinat tragique du président Olympio qui venait d'être démocratiquement élu, inaugura une transition politique gérée par Nicolas Grunitzky. Cependant, l'intrusion de l'armée une seconde fois en janvier 1967 dans le jeu politique mit définitivement fin au régime civil et institua un régime militaire fort dirigé par le colonel Etienne Eyadema Gnassingbé dont la longévité au pouvoir s'explique par l'étouffement des contestations, la terreur et surtout du rôle gendarme d'une armée savamment instrumentalisée au service du président. À partir de la décennie 1990, le contexte géopolitique international marqué par l'effondrement du mur de Berlin et l'éclatement du bloc soviétique bouleversa la donne politique en Afrique. Les pays dans lesquels règnent la dictature, la négation des droits humains et le monolithisme politique subirent des contestations des populations libérées de la peur et fatiguées du joug totalitaire duquel elles voulaient se libérer. C'est ainsi qu'au Togo, plusieurs mouvements sociaux tous azimuts furent à l'origine des soulèvements populaires du 05 octobre 1990 et ceux du 16 mars 1991. Ces soulèvements populaires de jeunes réactionnaires et contestataires du pouvoir en place ponctués de répression violente et de massacres par une armée plus « loyale et dépendante » que républicaine, aboutirent à la tenue d'une Conférence nationale en juillet 1991. Ce cadre de dialogue a conduit les Togolais vers un nouveau contrat social et un renouveau démocratique. La présente réflexion vise à montrer en quoi les mouvements sociaux de la décennie 1990 au Togo ont été les vecteurs d'un renouveau politique. Une telle problématique ne peut être élucidée que par l'utilisation d'une documentation variée telle que les ouvrages, les imprimés de journaux

officiels et privés et les témoignages de certains acteurs et/ou témoins de cette période. À travers le texte, nous avons, en adoptant une démarche analytique, tenté de situer dans un premier temps les causes des mouvements contestataires d'octobre 1990 à l'insurrection de mars 1991. Nous examinons, dans un deuxième temps, l'accord du 12 juin 1991 comme prélude à la tenue d'une Conférence nationale et, enfin, nous exposons le bilan de cette conférence et ses conséquences sur la vie politique du Togo.

1. Les origines des mouvements contestataires du 05 octobre 1990 et du 16 mars 1991

Les pays de l'Afrique subsaharienne ont été confrontés, durant les années 1990, à des actions de contestation des régimes à parti unique, en vigueur depuis la fin des années 1960. Les troubles intérieurs vécus dans ces pays, sont des éléments constitutifs de l'évolution des sociétés africaines. Au Togo, quelques années après l'indépendance, les forces vives ont été précocement sevrées de leur autonomie d'action sociale et partisane par l'instauration d'un système de gouvernement monopartite (E. Wiyao, 2015, p. 394). En effet, une fois porté au pouvoir après le coup d'État de 1967, Eyadema procéda à la dissolution des partis politiques¹ existants et transforma le multipartisme d'antan à un monolithisme politique avec l'apologie du parti unique, le Rassemblement du peuple togolais (RPT). Ce type de gouvernement devrait, selon ses initiateurs, permettre la consolidation de l'unité géographique, morale, intellectuelle et sociale que les forces politiques centrifuges tentaient de fragiliser et aussi le décollage économique de l'État. Le parti unique constituerait dès lors un instrument d'intégration et de développement des États africains en gestation (M.A. Mahiou, 1969 ; R.T. Danioué, 1997 et K. F.L. Hetcheli, 2007). À l'analyse, le bilan de ce système est peu reluisant partout dans les pays où il a été expérimenté. Ce monolithisme n'a pas réussi à procurer aux peuples africains un espace de liberté, d'épanouissement et de prospérité (T. Holo, 2009, p.102).

Le parti-État régenta ainsi la vie publique du Togo dès sa création avec des actions d'éclats qui contrastaient avec certaines dérives. Les dérapages nés de la gouvernance Eyadema étaient nombreux (E. Wiyao, 2015, p.

¹ En fait, la suppression des partis politiques au Togo ou ailleurs en Afrique par les présidents postindépendance s'inscrivait dans une logique de l'époque qui tendait à rendre responsables les anciens partis des malaises et des mécontentements qui nuisaient à l'émergence de la cohésion entre les peuples et le développement socioéconomique des nations en gestation.

395). À titre d'exemple, le RPT fut placé au-dessus de l'État et les décisions de ces congrès appliquées comme lois. En effet, les 8 et 9 mai 1978 se tint le conseil national du Rassemblement du peuple togolais (RPT) dont sortirent les premières mesures contraires à la justice sociale et au respect des valeurs de la Nation : le conseil décida d'abandonner un des symboles de la mémoire collective des Togolais, « Terre de nos aïeux », l'hymne qui porta le pays à l'indépendance et lança un concours pour un nouvel hymne national. Le conseil alla encore loin en adoptant la devise du parti-État, RPT : « Union-Paix-Solidarité » comme devise de l'État et rejeta l'ancienne devise du pays à savoir « Travail-Liberté-Patrie ». Plus grave encore, et pour des raisons très contestables, le conseil recommanda le déplacement du monument de l'indépendance à une autre place dont le choix devait être décidé ultérieurement par le bureau politique. Dans la même veine, le RPT ôta de la mémoire collective des togolais un repère important de leur histoire politique. En effet, la décision prise le 5 mars 1987 par le comité central de proclamer le 13 janvier fête nationale au détriment du 27 avril jour de l'indépendance était l'illustration parfaite du culte de la personnalité du président et sa déification. Face à ces dérives, la loi du silence qu'imposait le parti unique ne permit pas à certains Togolais de dire haut leur désapprobation.

On se rend à l'évidence compte que dans ce système de gouvernement caractérisé par l'absence de partis d'opposition et de société civile autonome, l'engagement politique consiste à une allégeance inconditionnelle au Chef de l'État. Toute velléité de contestation et de revendications politiques était soit réprimée, soit étouffée par la stratégie clientéliste de redistribution des prébendes (nominations, promotions, cooptations, postes dans les services publics, contrats, licences, faveurs diverses, etc.) (K. F.L. Hetcheli, 2013, p. 24). Cette situation conduisit en peu de temps le Togo au désastre économique : un an de PNB de dettes pour des hôtels vides et de superbes « éléphants blancs » (raffinerie de pétrole et aciérie électrique de Lomé, usine textile de Kara, etc.) incapables de produire. À cela s'ajoute une situation socioéconomique chaotique marquée par de graves déséquilibres macroéconomiques imputables à une gestion calamiteuse des ressources nationales et la mise du pays sous le programme d'ajustement structurel (PAS). On notait dès lors une diminution du produit intérieur brut (PIB) de plus de 4% entre 1980 et 1985 et le recul du revenu par tête de près de 7% avec en toile de fond une dette colossale évaluée à 314 milliards de francs CFA en 1983 (Banque Mondiale, 1996, p.1).

Le rêve d'industrialisation du pays ayant par ailleurs échoué, le problème d'emploi est devenu crucial avec une montée exponentielle de la misère. Le chômage devint endémique avec de milliers de jeunes diplômés de l'université ou des centres de formation professionnelle au chômage. Ce fut ce contexte qui servit de terreau aux revendications des nouvelles formations associatives et politiques sorties de la clandestinité à la faveur des mutations démocratiques des années 1990. C'est donc fondamentalement la soif de la liberté, d'un renouveau économique par le changement de régime et de dirigeants et surtout de la démocratie qui était à l'origine des soulèvements. Ainsi, l'apparition de la violence constitue l'indice d'une rupture de consensus politique comme le note si bien P. Baud (2006, p. 4)

« L'apparition de la violence est un signal de danger, c'est-à-dire l'indice d'un dysfonctionnement du système politique : soit qu'il ait affiché une indifférence foncière au problème dont la violence est le révélateur, soit qu'il ait considéré les solutions préconisées comme radicalement inacceptables pour sa survie, soit enfin qu'il ait été incapable de percevoir correctement ou d'interpréter des signaux antérieurs de nature non violente ».

Au Togo, il y avait deux pôles de contestation : le campus universitaire de Lomé et le barreau de Lomé. Toutes ces contestations avaient abouti aux soulèvements du 05 octobre 1990 et ceux du 16 mars 1991. Par ailleurs, l'évolution du Bénin voisin, avec sa « Conférence nationale » de février 1990, qui lui avait permis de sortir en douceur d'une longue dictature, puis, en juin, le fameux « discours de la Baule » du président français sur la nécessaire démocratisation de l'Afrique firent croire que, désormais, le vent allait irréversiblement vers la liberté, vers l'État de droit, donc vers la démocratie.

La violence insurrectionnelle des années 1990 serait donc la résultante des frustrations accumulées et le manque de moyens pacifiques d'expression. Ces mouvements ont impulsé un nouveau dynamisme au processus de démocratisation. Les acteurs de ce mouvement social ont une expérience commune qui est celle d'avoir été privés pendant très longtemps de la jouissance effective de leurs libertés fondamentales. Cette expérience empreinte de frustrations et de ressentiments, explique dans une large mesure la forte mobilisation et la spontanéité des mouvements pour un nouvel ordre politique, susceptible d'insuffler un nouvel élan à la vie sociopolitique du pays.

1.1. De l'arrestation de jeunes loméens au procès du 05 octobre 1990 : l'aiguille qui creva l'abcès

Le palais de justice de Lomé a été, en effet, le point de départ de la première contestation de l'arbitraire du régime de la III^e République. Débordés par une situation socioéconomique peu coruscante, et surtout l'absence de liberté, gage de tout épanouissement, certains jeunes, soutenus par des groupuscules d'opposants clandestins¹ distribuèrent des tracts dans lesquels ils dénonçaient les travers du régime en place. Le mouvement social du 5 octobre a donc commencé par l'arrestation au mois d'août de ces jeunes (au nombre de 13) qui étaient pour la plupart des étudiants (Y. Agboyibo, 1999, p. 24). Ces jeunes furent conduits à la sûreté nationale où, selon les témoignages de certains d'entre eux, furent soumis à des punitions dégradantes, inhumaines, humiliantes et contraires à la protection des droits de l'Homme. À propos des sévices subis, Hilaire Logo Dossouvi raconte² : « [...] On nous a soumis à la torture à l'électrochoc et des coups de crosses avant de nous transférer à la prison civile de Lomé où nous devrions comparaître devant le tribunal correctionnel de Lomé le 21 septembre 1990 ». Plusieurs associations et institutions de la défense des droits de l'homme, notamment la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) et la toute jeune « Ligue togolaise des droits de l'Homme » (LTDH) créée le 20 juillet 1990 furent saisies après cette arrestation. Ces associations avaient protesté contre les sévices subis par les prisonniers. Pour faire bonne impression dans une période où soufflait le vent de la démocratie et de la liberté d'expression et surtout pour ne pas être sous le feu des projecteurs de la communauté internationale, le locataire de Lomé II (le président Eyadema) avait « magnanimement » pardonné aux étudiants et renvoyé devant les juges seulement deux³ : Hilaire Logo Dossouvi et Tino Doglo Agbelenko.

Le 21 septembre 1990, à l'ouverture du procès, le président du tribunal donna lecture des chefs d'accusations : « outrage par écrit et injure envers des représentants de l'autorité publique avec la circonstance aggravante

¹ Le coup d'Etat du 13 janvier 1967 plongea le Togo dans un régime d'exception jusqu'à l'adoption de la constitution de janvier 1980. Celle-ci consacra l'avènement du monolithisme sous la bannière du Rassemblement du peuple togolais (RPT). Le président Eyadema dissout les anciennes formations politiques qu'il accusa d'être des regroupements d'intérêts qui créaient et entretenaient les divisions au sein des populations, il érigea en 1969 le parti-Etat, RPT. Du coup, les partis politiques de l'opposition durent fonctionner dans la clandestinité.

² Chargé de mission au ministère des affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine. Entretien réalisé dans son bureau le 16 juillet 2016.

³ Ces derniers de toute évidence étaient considérés comme les têtes de pont de la distribution des tracts visant à salir l'image du président-fondateur et de sa gouvernance.

d'avoir été diffusé publiquement ; faits prévus et punis par les articles 140 et 141 du code pénal ; 5 ans d'emprisonnement ! » Aux considérations juridiques du procureur de la République, la défense opposait les siennes avec à l'appui toute une série de pièces et de décisions déjà rendues par les tribunaux dans les affaires similaires. Le procès n'a pu aller à son terme et la séance fut levée par le président du tribunal qui annonça le verdict du jugement pour le 5 octobre 1990.

Le 5 octobre 1990, ces mêmes prévenus devaient être à nouveau jugés au même lieu. Cette fois-ci, certains habitants de la capitale ont pris d'assaut très tôt le matin la grande salle d'audience et les abords du palais de justice de Lomé gonflé à bloc. Au-delà de la curiosité qui animait la plupart venue écouter le sort qui devrait être réservé à ces deux prévenus, il s'agissait visiblement d'une occasion pour exprimer leur ras-le-bol d'un régime dictatorial vomi. La foule composée majoritairement de jeunes était déterminée à transformer le palais de justice en une tribune politique et à étaler sur la place publique son mécontentement et ses revendications légitimes. Les manifestants scandaient avec frénésie des slogans forts significatifs : « A bas le RPT ! » « Oui au multipartisme ! » « Oui à la démocratie ! » « A bas le 13 janvier ! » « Vive le 27 avril ! » « Liberté d'expression ! » « Liberté de la justice ! » « A bas le Monesto¹ ! » « Libérez-les ! Libérez-les ! » Ces slogans étaient entrecoupés de l'hymne national : « Terre de nos Aïeux », interdit sous l'ancien régime dont ils réclamaient le rétablissement. Fidèle à sa politique de terreur et de répression, le régime envoya la police faire place nette, quitte à matraquer aussi les avocats. C'est dans cette atmosphère délétère que les prévenus furent acquittés. Cependant, les jeunes manifestants quittèrent la salle d'audience et se répandirent en hurlant dans le centre-ville, provoquant, telle une flambée de poudre, l'apparition de deux cortèges qui s'enflèrent rapidement et se radicalisèrent : ils traversèrent en trombe toute la moitié orientale de la ville, attaquant et détruisant sur leur chemin les commissariats de police et saccageant tout ce qui était perçu comme des symboles de l'État, à tort (comme les cabines téléphoniques) ou à raison (comme les plaques de rue dédiées aux gloires du régime, dont la mère défunte du président). Vingt ans d'oppression et de haine explosaient d'un coup chez ceux qui n'avaient jamais vécu que sous ce système. Cette révolte fut une première dans l'histoire du Togo, car de mémoire, ce fut le tout premier défi que le peuple togolais lança au pouvoir (K. Kadanga, 2007,

¹ Mouvement national des étudiants et stagiaires togolais, un mouvement étudiant pro-régime qui apparaissait comme une aile marchante du parti-Etat, le Rassemblement du peuple togolais (RPT).

p. 43). La spontanéité du mouvement pour la plupart des jeunes s'explique par la soif de liberté et le désir de sortir de la dictature sous laquelle beaucoup sont nés et ont grandi. C'est donc le procès de deux de ces étudiants interpellés qui donna lieu à un soulèvement populaire à Lomé ; un soulèvement qui marqua le début de la contestation ouverte contre la gouvernance du président Eyadema. Pour A. Popper, (1979, p. 109) l'utilisation de cette forme de participation, c'est-à-dire de la violence « ne se justifie que sous une tyrannie qui rend impossible l'exécution des réformes ».

A la suite du 05 octobre 1990, d'autres manifestations de contestation du régime eurent lieu à Lomé. Ces mouvements eurent pour cadre le campus universitaire de Lomé, le grand marché de Lomé et la place Fréau jardin (actuelle place Anani Santos). En effet, les 26, 27 et 28 novembre 1990, les conducteurs de taxis, sous prétexte des revendications d'ordre syndical, observèrent une grève qui embrasa certaines grandes villes du pays. Cette grève servit de prétexte à ceux-ci, de poser des revendications politiques. A Sokodé, les grévistes dénoncèrent la politique de développement menée par le régime dans leur préfecture ; à Mango, les manifestants attaquèrent les agents des eaux et forêts pour protester contre la gestion que faisait le gouvernement de la faune (K. Kadanga, 2007, p. 44). Face donc à tous ces mouvements contestataires que le gouvernement en place taxa de « fauteurs de troubles », le régime mis en place un dispositif répressif fort de manière à les « mettre hors d'état de nuire » et en même temps à détruire et décourager toute velléité d'opposition. Le bras de fer était ainsi engagé entre le régime en place et les contestataires de l'arbitraire. Malgré les répressions sanglantes, les manifestants tinrent bon en multipliant, au prix de leur vie, d'autres mouvements.

1.2. L'insurrection du 16 mars 1991 ou l'ultime mouvement vers un début de négociation

Après les événements du 5 octobre, et malgré les dénonciations de la presse privée, le gouvernement semblait ne pas prendre la mesure de la contestation et continua par réprimer aveuglement les mouvements. Cette répression au lieu d'émousser l'ardeur des contestataires, les galvanisa davantage. C'est ainsi que le 26 novembre, les étudiants tentèrent une marche de protestation qui fut dispersée par la police. Les forces de l'ordre et les miliciens du RPT réprimèrent sévèrement les manifestants et procédèrent à de nombreuses arrestations. Mais, les manifestants revinrent à la charge les 06, 11, 12, 13, 14 et 15 mars 1991 en associant, cette fois-ci, les élèves du secondaire et du primaire. Usant de la violence (casse de voitures administratives, saccage de bâtiments publics, violence physique

sur des personnes, etc.), ils paralysèrent les activités dans le pays. Le 15 mars, pour la première fois depuis 1933, les femmes descendirent dans la rue pour protester contre le sort fait à « leurs enfants » lors des différentes manifestations et réclamer leur libération.

La situation s'aggrava le 16 mars 1991 par l'appel à la grève générale lancée par le président du Front des associations pour le renouveau (FAR), Me Yawovi Agboyibo. Le 5 avril 1991, des jeunes gens envahirent les rues de Lomé, incendièrent des véhicules, brûlèrent des pneus bloquant la circulation et scandant : « Eyadema démission ». Les manifestants se ruèrent vers la « Maison du RPT » -actuel palais des Congrès et s'attaquèrent à la statue du chef de l'État qu'ils déboulonnèrent. La gendarmerie (pourtant réputée plus respectueuse des droits) chargea et frappa aveuglément. Les contestataires du régime togolais se mettaient souvent aux prises avec les forces de l'ordre qui se soldaient par des morts, des blessés et des dommages matériels. Les militaires déchaînés envahirent des maisons, brutalisèrent les occupants, cassèrent, jetèrent des grenades lacrymogènes dans les pièces (C. M. Toulabor, 1999, p. 109). Il y eut des blessés et des morts. L'opinion publique en fut révoltée, et contesta désormais toute légitimité au pouvoir. Pire encore, dans la nuit du 10 au 11 avril, des manifestants du vieux quartier de Bè furent jetés dans la lagune et « arrosés » de grenades par l'armée. Au matin, on repêcha 28 cadavres d'hommes et de femmes (P. J. M. Tedga, 1991, p. 139 et Y. J. Degli, 1996, p. 36). Un sentiment d'horreur secoua tout le pays, qui, loin d'effrayer, poussa toujours plus à la révolte.

Le régime utilisait toutes les stratégies pour saper le moral des protestataires. Le mouvement contestataire subissait, certes, le rouleau compresseur du régime mais ne faiblissait pas. Comme le stipule l'article 35 de la Constitution française du 24 juin 1793 : « quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs ». De plus en plus structuré et organisé, il n'a pas reculé devant la violence étatique et a utilisé tous les moyens qui visaient la chute du régime. Cette interaction violente entre les protagonistes a conduit le pays dans une impasse. Le mouvement contestataire ne pouvait pas renverser le régime par les casses, les tracts, les grèves et les manifestations de rue et le pouvoir non plus n'arrivait pas à venir à bout de la contestation par la répression violente. La seule alternative de sortie de crise était donc la négociation. Les différentes négociations entre les protagonistes ont conduit à la convocation de la Conférence nationale. Ce cadre de dialogue

devrait conduire les Togolais vers un nouveau contrat social, susceptible de pacifier le pays.

2. De la contestation à la négociation

Cherchant à décrier la situation, le pouvoir dut faire des concessions. C'est ainsi que les négociations intervenues le 18 mars 1991 permirent l'adoption de la loi du 11 avril 1991 portant création des partis politiques.

2.1. Contexte et cadre juridique des négociations

Les manifestations de rues ont contraint le pouvoir à négocier avec les Associations en tête des manifestations. Les discussions ont abouti à la promulgation de la charte des partis politiques. Deux collectifs se constituèrent : le Front des Organisations Démocratiques (FOD) et le Collectif des Organisations Démocratiques (COD). En effet, la loi n° 91-04 du 12 avril 1991 portant charte des partis politiques fut le fruit d'intenses discussions entre le pouvoir et l'opposition. Le chef de l'État l'exprimait lui-même le 11 avril 1991 en ces termes :

« L'ouverture politique [...] s'est concrétisée ces dernières semaines encore, par des négociations avec le FAR afin de hâter l'avènement de la nouvelle société plus libre et plus démocratique que nous avons décidé de bâtir ensemble. [...] Comme convenu, l'Assemblée nationale examinera et votera les projets portant amnistie générale et Charte des partis politiques afin que nous puissions les promulguer le 12 avril 1991. Ainsi, à compter du 12 avril 1991, les partis politiques pourront se constituer et exercer leurs activités. [...] Cela doit se faire dans l'unité nationale. Car, que nous soyons Togolais du Sud, du Nord, de l'Est ou de l'Ouest, nous devons nous sentir un seul peuple condamné à vivre ensemble. La voie de la démocratie que nous avons choisie doit nous écarter du tribalisme et du régionalisme. »¹.

2.2. L'accord du 12 juin 1991 ou le prélude de la conférence nationale

Cette loi fut donc promulguée le 12 avril 1991, suivie de l'adoption d'un décret d'amnistie générale. Après la loi du 12 avril 1991 autorisant le multipartisme, plusieurs partis politiques, sortis de leur clandestinité se mêlèrent à la danse. Ce fut une occasion pour chaque citoyen togolais d'exprimer ouvertement son opinion sur la gestion de sa patrie. Ces partis, regroupés en Front de l'opposition démocratique (FOD) réclamèrent la tenue d'un forum national qui devrait permettre une discussion visant à l'ouverture démocratique du Togo et la cessation des contestations. Ainsi,

¹ La Nouvelle Marche, n° 33468 du 12 avril 1991.

pour bon nombre d'acteurs de l'époque ou d'observateurs, la date du 12 avril reste le point de départ de l'ouverture démocratique au Togo. A ce sujet, K. Dogbé (1991, p. 31-32) souligne que :

« La journée du 12 avril 1991 est une journée qui fera date dans l'histoire sociopolitique de notre pays (...), nous nous sommes tous battus, et non seulement nous avons obtenu la fin de l'exode politique et l'amnistie pour tous nos exilés, mais plus important encore, nous avons obtenu la création de plusieurs partis et le libre fonctionnement de ceux-ci, ce qui met fin d'ores et déjà en tant que contre-pouvoir de taille à la dictature, et nous engage de nouveau dans l'ère d'une seconde expérience démocratique ».

En prélude de ce forum national qui devrait être le cadre de discussion sur l'avenir sociopolitique et économique du pays, un accord fut signé entre les principaux protagonistes le 12 juin 1991. L'accord du 12 juin 1991 fut, en effet, le fruit des tractations intervenues de mai à juin 1991 entre le RPT et le Collectif/Front de l'opposition démocratique (COD/FOD), deux fusions de mouvements politiques regroupant modérés et radicaux de l'opposition (Y. Agboyibo, 1999, p. 101). Cet accord remplaçait celui obtenu en avril 1991 avec le Front des associations pour le renouveau (FAR) dont les acquis étaient jugés insuffisants par une frange de l'opposition. En effet, certains leaders dont Léopold Gnininvi, estimaient sans objet la tenue des assises nationales telles que formulées dans l'accord obtenu sous la houlette de Me Yawovi Agboyibo. Le 12 juin 1991, le président Gnassingbé Eyadema accédait aux revendications du COD et du FOD relatives à la tenue d'une conférence nationale. Les délégations du RPT et du COD/FOD signèrent un accord dont le point 5 disait que dans le but de « sauvegarder le climat d'unité nationale, le Gouvernement de la période de transition doit être représentatif et comporter toutes les sensibilités politiques ». Dans cet esprit, le point 6 dudit accord obligeait le chef de l'État à respecter les décisions issues de la conférence nationale : « Les orientations et décisions de la conférence nationale ne seront pas remises en cause par le chef de l'État ». L'accord du 12 juin 1991 balisa ainsi la voie à la conférence nationale et fixa la feuille de route aux organes qui devaient en sortir.

3. La conférence nationale souveraine : quel bilan ?

Les différentes négociations engagées entre les contestataires du régime en place désormais structurés en partis politiques et mouvements associatifs et le pouvoir en place aboutirent à l'organisation d'une conférence nationale dont le but est de faire le bilan du passé et de discuter des modalités d'instauration d'un nouveau système politique au Togo : la

démocratie. L'organisation des assises nationales est, en effet, une étape nécessaire pour la transition vers un nouveau régime. A juste titre, K. Dogbé (1991, p. 13) souligne :

« Pour passer d'un régime autocratique à la démocratie multipartite, il n'y a pas meilleure institution qu'une conférence nationale. Elle permet, en réunissant en assemblée souveraine, toutes les forces vives du pays régulièrement élues par leurs collectivités ou corporations respectives, de faire le bilan de la vie économique, politique et socioculturelle de la nation pour pouvoir poser les bases d'une nouvelle société ».

3.1. Les travaux de la conférence nationale

Le mot d'ordre de grève générale que les partis politiques et les mouvements associatifs lancé paralyse une partie de la capitale et provoque des affrontements avec les forces de l'ordre. Plusieurs personnes sont tuées. Pour désamorcer la bombe sociale qui menace la stabilité du pays, le chef de l'État accepte à l'issue de plusieurs rencontres et négociations l'organisation d'une Conférence nationale devant réunir à Lomé tous les représentants des différentes couches de la société civile ; 772 délégués se retrouvent à cette Conférence : 19,5 % d'entre eux représentent les partis de l'opposition ; 8 % le RPT ; 19,5 % les principaux groupes sociaux du pays ; 53 % les institutions publiques et civiles (dont 4 % pour l'armée) (V. OKana, 1998, p. 45). Cette rencontre, qui devait débiter le 24 juin, ne commence ses travaux que le 8 juillet. Dans son discours d'ouverture, le président Eyadema reconnut les insuffisances de son régime et invita les délégués au pardon et à la réconciliation :

« Comme vous le savez, aucune œuvre humaine n'est parfaite. Les initiatives, les programmes et les réalisations, quelle que soit leur portée, sont toujours perfectibles. Le moment est venu de tourner ces pages sombres qui ont malheureusement attisé la haine tribale et régionaliste, déchiré le tissu social, entraîné des pertes de vies humaines, causé des dégâts matériels importants et occasionné une désorganisation de l'économie. Je voudrais donc que cette rencontre soit l'occasion d'une véritable réconciliation nationale entre tous les fils du Togo, qu'ils soient originaires du nord, du sud, de l'est ou de l'ouest et que ces assises permettent aux uns et aux autres de prendre conscience du véritable enjeu du renouveau démocratique en cette fin de siècle, où le développement économique reste la clef de voûte du bonheur des peuples ».

La conférence eut lieu du 08 juillet au 28 août 1991 à Lomé (salle Fazao de l'hôtel du 02 février) sous la présidence de Monseigneur Philippe

Fanoko Kpodzro¹. Elle réunit toutes les forces vives² du pays et permit de prendre des décisions importantes quant à l'avenir du Togo. Mais, il faut souligner qu'après l'élection d'un présidium de treize membres dirigés par le prélat Fanoko Kpodzro le 15 juillet 1991, les délégués dénoncèrent l'accord du 12 juin 1991 et proclamèrent la souveraineté³ de la Conférence et l'immunité des participants. Le lendemain, l'armée et le gouvernement se retirèrent de la concertation. Claude Ameganvi, un acteur politique notait à propos de cette conférence que :

« La conférence nationale fut un moment important dans l'histoire du peuple togolais du fait des espoirs dont celui-ci la chargea. Elle le fut aussi parce qu'elle a permis, pour la première fois, de débattre publiquement du bilan d'un régime qui jusqu'alors permettait rarement qu'on le critique depuis sa venue au pouvoir. De ce fait, elle reste pour le peuple togolais un symbole et une référence historique pour lui avoir donné l'occasion d'être aussi directement et publiquement confronté à l'histoire ».

3.2. La Conférence nationale souveraine pour quel bilan ?

Les cinquante-deux jours de discussions furent l'occasion pour les délégués de prendre de nombreuses résolutions. Les thèmes majeurs débattus furent celui des droits de l'Homme, non pas pour dégager une philosophie originale de ceux-ci mais pour dénoncer leur violation par le pouvoir sous la III^e République ; la gestion sociopolitique et économique du pays durant un quart de siècle par le régime monopartite, etc. Cette conférence nationale a adopté au total 23 actes et a pris 18 résolutions. Le bilan de la Conférence nationale souveraine se résume à la mise en place

¹ Evêque d'Atakpamé, président de la Conférence épiscopale du Togo (CET) et président du Haut conseil de la République (HCR), l'institution qui fit office de parlement pendant la période de transition.

² Cette conférence a réuni des délégués venus de toutes les préfectures du Togo et des togolais de la diaspora estimée à environ 2000 personnes dont 900 délégués représentant les partis politiques, les associations diverses et les différentes couches socioprofessionnelles. Cette conférence fut solennellement ouverte à la salle Fazao de l'hôtel du 2 février et dirigée par un bureau provisoire conformément au décret 91/179 du 2 juillet 1991 présidé par Namoro Karamoko, 79 ans, ancien ministre de l'agriculture dans le gouvernement Olympio et doyen d'âge et le plus jeune des délégués, Kokou Assogba, 16 ans, élève en classe de 1^{ère} C comme secrétaire.

³ Ce retrait de l'armée et du gouvernement transforma la Conférence nationale en un réquisitoire qui se proclama souveraine où les dérives de ces institutions qui ont régenté la vie publique du pays furent étalées sur la place publique sans aucune forme de défense. Mis au banc des accusés pour un procès sans défense, ils étaient condamnés. Les conséquences de cette imprudence des délégués furent dramatiques pour la suite de la quête de l'alternance politique et le renouveau démocratique.

d'une période de transition qui ne devrait pas excéder une période d'un an ; le choix d'un nouveau premier ministre ; la préparation d'une nouvelle constitution qui devra être soumise au référendum après la période de transition ; la préparation d'élections législatives et présidentielles marquant l'avènement d'une ère nouvelle. Un gouvernement de transition dirigé par Me Joseph Kokou Koffigoh¹ fut ainsi mis en place ; un organe législatif de transition fut institué : le Haut conseil de la République (HCR). C'est ce gouvernement qui était appelé à mettre en place des institutions démocratiques. Il y a eu l'élargissement des espaces de liberté, l'édification de l'État de droit et de la démocratie et une recomposition profonde du paysage politique. C'est cette conférence qui élaborait un projet de constitution soumis à l'approbation du peuple par voie référendaire le 27 septembre 1992 et promulguée le 14 octobre 1992.

Cette constitution inaugure la IV^e République avec un régime politique semi parlementaire et institua le poste de premier ministre. Elle fixa la nature du pouvoir et le verrou du fauteuil présidentiel à un mandat renouvelable une seule fois ; l'organisation des scrutins présidentiels au suffrage universel à deux tours. La Conférence fit le bilan des « crimes économiques » perpétrés sous le régime monolithique d'Eyadéma et procéda au gel de certains avoirs financiers du parti-État. Par exemple, la conférence s'était penchée sur la situation économique du pays et découvrit l'existence d'une « dette extérieure si lourde », laquelle s'accompagnait d'un « déficit budgétaire impressionnant (de l'ordre de 40 à 54 milliards) pour l'année 1991 et d'un déficit de trésorerie d'environ 36 milliards ». Le 26 août, la Conférence, eu égard à ce tableau, proclama « la faillite économique du régime en place »². Dans le domaine des droits de l'Homme, plusieurs séances dont celle du 7 août 1991 permirent à cette assemblée de conclure :

« D'une manière générale, le constat qui a été fait est que c'est surtout sous les régimes de parti unique de fait ou de droit, que les Droits de l'Homme et les Libertés publiques ont été bafoués. [...] C'est pour toutes ces raisons que la seule solution valable et durable pour notre pays est de créer, mais surtout de vivre un véritable État de droit ».

La Conférence nationale souveraine s'était également intéressée aux secteurs tels que l'enseignement, la communication, la faune et l'armée. Concernant les Forces Armées Togolaises (FAT), elle estima que leur

¹ Avocat de profession, il fut l'un de ceux qui ont été à l'avant-garde de la lutte pour la démocratisation du Togo. Il fut aussi ministre des affaires étrangères et député à l'Assemblée nationale.

² Actes de la CNS, lire le rapport général ayant sanctionné les travaux.

composition doit être le reflet proportionnel des diverses couches sociales de la Nation, doit être politiquement neutre et par là même, rompre avec la mission qui lui a été longtemps assignée sous le régime de parti-État, et qui a consisté à assumer la défense et la pérennisation d'un système politique au lieu d'être une armée républicaine au service de toute la Nation. De même, la Conférence nationale souveraine mis sur pied une commission qui devrait pencher sur la mise en œuvre effective des décisions prises le 19 juin 1991, notamment celles qui réhabilitaient les mémoires des anciens chefs d'État. Elle avait édicté dans son rapport général les innovations qui devraient permettre de renouer avec la croissance et de réaliser le bien-être des Togolais en permettant à l'Administration de leur offrir des services de qualité (Y. J. Dégli, 2007, p.33). Ce rapport indiquait que pour rendre effectives ces innovations, il importait de combattre les tares du régime Eyadema à savoir « [...] l'usage du tribalisme, du népotisme et du favoritisme comme base essentielle de la répartition des ressources matérielles et humaines du pays » (Y.J. Dégli, 2007, p. 28). De même, il était indispensable de mettre un terme à cette gouvernance marquée par « une gestion totalement opaque, la corruption et l'incompétence notoire de certains responsables installés à des postes clés de l'Administration » (Y. J. Dégli, 2007, p. 28-29). Pour endiguer le mal, l'acte n° 7 de la Conférence offrit au premier ministre de réels pouvoirs :

« Les membres de la Cour suprême, le Grand chancelier de l'Ordre du Mono, les Ambassadeurs et envoyés extraordinaires, les préfets, les officiers généraux, le président de l'université du Bénin élu par ses pairs, les directeurs des Administrations Centrales sont nommés en conseils des ministres après avis du Haut Conseil de la République ».

Le 26 novembre 1991, le parlement de transition vota un projet de loi qui entérina la résolution n°3 de la Conférence nationale souveraine, laquelle avait prononcé la dissolution de l'ancien parti-État. Sans être exhaustifs, ces quelques exemples nous permettent de dresser le bilan de cette conférence qui a inauguré un renouveau politique et la transition démocratique du Togo.

Conclusion

Du développement qui précède, il ressort que le gouvernement de la III^e République du général Eyadéma a été ébranlé par diverses manifestations du fait de sa gestion calamiteuse du patrimoine national et l'embrigadement de la jeunesse. En effet, après avoir dissout les anciennes formations politiques qu'il accusa d'être des regroupements d'intérêts qui créaient et entretenaient les divisions au sein des populations, il érigea en 1969 le RPT en parti unique. La constitution de la III^e République

promulguée le 30 janvier 1980 en était l'illustration parfaite. Cette constitution fut en effet taillée sur mesure pour le chef de l'État qui a reçu toutes les prérogatives et plaçait le RPT au-dessus de l'État et de ses institutions. On assista dès lors au culte de la personnalité au Togo. Le chef de l'État fut « divinisé et confondu au messie, le guide et le timonier, le père du Togo nouveau envoyé par Dieu pour libérer le peuple togolais ». Cet « éyadémaïsme » qui s'inspirait en fait du « moboutisme » ouvra la voie à tous les dérapages. Le malaise social avait donc ses racines dans la confiscation de la liberté et la négation des droits de l'Homme. L'environnement politique international qui véhiculait les idéaux de liberté et d'égalité, de démocratie, de justice sociale et des droits de l'Homme a éveillé la conscience de certains jeunes en occurrence les étudiants de l'Université du Bénin (actuelle Université de Lomé) aidés par les avocats du barreau de Lomé qui furent rejoints par certains acteurs politiques pour contraindre le régime à prix de sang et de larmes, à accepter une conférence nationale.

Cette rencontre nationale aurait pu être l'occasion pour l'ensemble de la classe politique togolaise et l'élite de se retrouver pour réfléchir sur l'avenir du pays. Malheureusement, elle fut préparée à la hâte et prise d'assaut par de nombreux « délégués » qui n'étaient que des politiciens aux ambitions masquées. Cette conférence fut malheureusement pour les Togolais un rendez-vous manqué avec un tournant historique qu'aurait permis de voir se traduire dans les actes leurs légitimes aspirations. Elle fut donc l'objet d'intrigues de toutes sortes et le chef de l'État refusa de subordonner son pouvoir à la « souveraineté » de cette rencontre, dont la légitimité ne s'étendait finalement que jusqu'aux limites que pouvaient lui accorder ses participants. Cette conférence nationale, au lieu d'en être véritablement une, s'est très vite dévoyée de sa mission et s'est transformée en un véritable réquisitoire contre les acteurs de la gestion politique du Togo. Ce faisant, elle n'a pas réussi à liquider le passif du régime monolithique et a occasionné de nouveaux problèmes. Cependant, cette conférence aux regards du contexte et les conditions dans lesquelles elle s'est tenue, a pu malgré quelques ratés qu'on peut lui reprocher, inaugurer une nouvelle ère politique marquée par l'instauration de la démocratie et l'édification d'un État de droit qui peinent à s'enraciner jusqu'à aujourd'hui.

Références bibliographiques

ACCORD GOUVERNEMENT-COLLECTIF de l'opposition démocratique du 12 juin 1991, portant convocation de la Conférence nationale.

- AGBOYIBO Yawovi Madjé, 1999, *Combat pour un Togo démocratique, une méthode politique*, Paris, Edition Karthala.
- BANQUE MONDIALE, 1996, *Rapport de la Mission d'évaluation des performances économiques au Togo* in [http// : www.letogolais.com/pdf/Rapport_BM_Togo.pdf](http://www.letogolais.com/pdf/Rapport_BM_Togo.pdf) (25.06.2017).
- BRAUD Philippe, 2004, *Sociologie politique*, Paris, Montchrestien, 7^{ed} LGDJ.
- DANIOUE Roger Tamasse, 1997, *Afrique : l'unité de mesure démocratique. Essai sur les postulats du changement politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- DANIOUE Roger Tamasse, 2001, « Socialisation politique et démocratie participative. Réflexion sur la contribution de la culture politique au développement de l'État démocratique en Afrique », in *Annales de l'Université de Lomé*, Vol. 2, Tome XXI, pp. 215-263.
- DEGLI Jean Yaovi, 1996, *Togo : la tragédie africaine*, Ivry-sur-Seine, Editions Nouvelles du Sud.
- DEGLI Jean Yaovi, 2007, *Togo : à quand l'alternance politique ?* Paris, L'Harmattan.
- DISCOURS D'OUVERTURE du 8 juillet 1991 du chef de l'État togolais à la Conférence nationale.
- HETCHELI Kokou Folly Lolowou, 2012, « Démocratie électorale et violence politique au Togo », in *Revue Perspectives & Société*, Vol. 3, n° 2, Cotonou, CAREDE, pp. 31-56.
- HETCHELI Kokou Folly Lolowou, 2012, « Gestion du pouvoir et crise sociopolitique au Togo », in *Revue Scientifique Geste et Voix*, N°16, Abomey-Calavi, GEVOIX-BENIN, pp. 244-260.
- HOLO Thomas, 2009, « Emergence de la justice constitutionnelle », in *Pouvoirs*, n° 129, pp. 101-114.
- KADANGA Kodjona, 2007, *Formations associatives et politiques au Togo de 1990 à 1991 : approche historique*, Lomé, Presses de l'Université de Lomé.
- LOI DU 12 AVRIL 1991, portant charte des partis politiques, Lomé.
- WIYAO Evalo, 2015, *Construction du Togo et problématique d'union et de réconciliation (1884-2009)*, Lomé, thèse unique de doctorat en Histoire, Université de Lomé.

RAISON D'ÉTAT, TRANSITIONS POLITIQUES ET LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE EN AFRIQUE

Napakou BANTCHIN
bnapakou@yahoo.fr
Université de Lomé

Résumé

Cet article aborde le problème de la légitimité démocratique en Afrique à partir des crises politiques qui secouent certains États. Le contexte politique actuel en Afrique exige une remise en cause des acquis démocratiques qui réduisent la légitimité à la légalité constitutionnelle. Les élections deviennent le moyen par excellence de la légitimité politique. Or, l'État doit permettre aux citoyens de bien vivre à travers les relations de confiance entre les gouvernants et les gouvernés. Les gouvernants ont de ce fait, l'obligation de créer les conditions favorables à l'épanouissement individuel et collectif, car l'essentiel n'est pas d'être élus mais d'incarner l'aspiration des peuples à la paix, à l'unité nationale et au mieux-être. Notre objectif est de montrer que l'État en Afrique, loin d'incarner l'idéal démocratique est plutôt un facteur d'assujettissement individuel et collectif. D'où la remise en cause de la légitimité des gouvernants. Ce qui semble justifier les récents bouleversements politiques en Afrique marqués par une prise de pouvoir militaire au Mali, en Guinée, au Burkina-Faso, etc. À travers une approche critique fondée sur le questionnement de la réalité politique en Afrique, nous montrons que la question de la légitimité démocratique est liée à une gestion efficace du pouvoir politique visant à combler les aspirations légitimes du peuple. Les transitions politiques en Afrique doivent permettre de renouveler la confiance entre le peuple et ses gouvernants.

Mots clés : Bonne gouvernance, crises politiques, légitimité démocratique, raison d'État, transitions politiques

Abstract: This article is dealing with the problem of democratic legitimacy in Africa due to the political crises that shook some States. The current political context in Africa requires a questioning of the democratic gains that reduce legitimacy to constitutional legality. Election processes become the highest means of political legitimacy. However, the State have the responsibility to enable citizens to live well through relationships of trust between the rulers and the ruled. Therefore, Governments have an obligation to create fairness conditions for individual and collective fulfilment, because their main purpose is not just to be

elected but to embody the aspiration of the citizens about finding peace, national unity and welfare. Our main goal of this article is to show that the State in Africa, far from embodying the democratic ideal, is rather a factor of individual and collective subjugation. This is what is leading to the questioning of the legitimacy of the governors. This matter should justify the recent political upheavals in Africa marked by a military seizure of power in Mali, in Guinea, in Burkina-Faso, etc. Through a critical approach which is based on the questioning of the political reality in Africa, we believe that the question of democratic legitimacy is linked to the effective management of political power in order to meet the legitimate aspirations of the citizens. Political transitions in Africa should help to renew self-reliance between the citizens and their rulers.

Key words: Good corporate governance, political crises, democratic legitimacy, reason of state, political transition

Introduction

L'État doit garantir à la fois la protection et les meilleures conditions de vie des citoyens. Cet idéal ne peut être accompli que lorsque la confiance existe entre les gouvernants et les gouvernés dans la réalisation des projets politiques et la gestion du bien commun. La gouvernance démocratique est fondée sur la recherche du bien commun et la garantie des droits fondamentaux des citoyens. Ainsi, la légitimité démocratique est un principe qui permet d'évaluer les actions politiques à partir des aspirations citoyennes. Le consentement des citoyens est alors requis dans la mise en œuvre des décisions politiques. Car, les gouvernants ne sont que les représentants du peuple et doivent réaliser la volonté de celui-ci. Or, en Afrique les crises politiques sont la résultante de la mauvaise gouvernance qui compromet parfois la survie de l'État et l'avenir des citoyens. Les coups d'État observés au Mali, en Guinée, au Burkina Faso, s'ils sont anticonstitutionnels montrent à suffisance que beaucoup de dirigeants ne sont pas à la hauteur de leur tâche. Ils sont le plus souvent mus par leurs intérêts personnels au lieu d'œuvrer pour le salut du peuple. La raison d'État peut ainsi être invoquée pour renverser un gouvernement légal mais illégitime en raison des multiples privations que subit le peuple. Les transitions politiques que connaissent certains États africains à l'heure actuelle sont nourries à la source de la crise de légitimité politique. Il s'agit de souligner l'incapacité de certains dirigeants africains à œuvrer pour le bien-être de leur peuple. Comment faire de la légitimité démocratique le fondement de toute action politique en Afrique ? L'État n'est-il pas le lieu d'accomplissement de la personnalité humaine ? Peut-on établir un lien entre raison d'État et transitions politiques en Afrique ? Comment faire des transitions politiques les leviers d'une bonne gouvernance en Afrique ?

Nous posons l'hypothèse que pour être légitime, toute action politique doit avoir le consentement de tous les citoyens. Ainsi, l'art de gouverner ne se réduit pas au simple fait de prendre des décisions ou d'agir mais de le faire pour le salut du peuple. Les gouvernants ont à cet effet l'obligation de rendre régulièrement compte au peuple de leurs actions afin de renouveler en droit la confiance qui doit exister entre eux. Car, l'État est un patrimoine commun et ceux qui sont au pouvoir doivent agir dans le respect du bien commun. Dans le contexte africain, les dirigeants doivent davantage œuvrer pour le bien-être collectif au lieu de lutter pour des intérêts personnels qui les conduisent parfois à s'éterniser au pouvoir. À travers une approche critique fondée sur le questionnement de la réalité politique en Afrique, il s'agira de tracer la voie pour un renouvellement de la confiance entre gouvernants et gouvernés, même durant les périodes de transitions politiques. À cet effet, ce texte analyse les fondements politiques de l'État pour montrer le lien entre la raison d'État et les transitions politiques en Afrique avant de jeter les bases d'une véritable gouvernance démocratique légitime.

1- De l'État à la raison d'État

L'homme est un être dont la dimension sociale n'est plus à démontrer. Cependant, sa vie en société dépend de plusieurs facteurs pour l'accomplissement de sa personnalité. Si l'humanisation de l'homme implique le rapport à l'autre, la finalité de la vie collective se situe sur un autre plan. L'homme est par essence un être de besoins dont la satisfaction suppose une communauté de destin. L'individu est donc voué à la vie collective qui lui procure sécurité et épanouissement. Il est ainsi impossible à chaque homme pris individuellement de mener une vie épanouie sans le recours aux autres qui ont aussi besoin de lui. La raison d'être de la vie collective est de ce fait d'ordre ontologique, car aucun homme ne pourra se soustraire de cette loi naturelle. Dans l'Antiquité, Aristote avait souligné la nature sociale de l'homme pour montrer qu'il est indispensable pour l'être humain de vivre avec les autres. La cité est naturelle parce qu'elle est le lieu d'accomplissement de l'être humain, un cadre sans lequel aucun épanouissement humain n'est possible. De ce fait, la communauté politique permet à tous les hommes de pourvoir à leurs besoins. Pour comprendre cette dimension de la vie collective, il faut partir de la famille qui est constituée d'un homme et d'une femme parce que les deux doivent s'unir pour vivre mieux car chacun a besoin de l'autre et aucun ne peut être épanoui sans l'autre en vue de la reproduction. Dans cette perspective de continuité, on passe de la famille au village même si ces deux réalités sont de même nature. Pour Aristote, la différence entre la famille et le village

n'est pas spécifique mais quantitatif parce que le village est fondé par une décision réfléchie des familles dans le dessein de s'unir pour satisfaire certains besoins qui ne sont plus seulement quotidiens. Quant à la communauté humaine parfaite, elle permet la satisfaction des besoins individuels et l'épanouissement intellectuel et affectif. Ce changement qualitatif transforme les individus qui accèdent à une vie pleinement humaine dont l'épanouissement matériel et moral n'était pas possible dans le cadre du village. C'est pourquoi la cité est d'une autre nature que le village, car elle est le lieu par excellence du bonheur des hommes. Cette cité, formée de plusieurs villages et dont la genèse s'explique par les nécessités vitales, atteint une autarcie complète et permet une vie heureuse :

« C'est pourquoi toute cité est naturelle, puisque le sont les premières communautés qui la constituent. Car elle est leur fin, et la nature est fin : car ce que chaque chose est une fois que sa genèse est complètement achevée, nous disons que c'est la nature de cette chose, ainsi pour un homme, un cheval, une famille. » (Aristote, 1998, p. 39).

S'il est impossible à tout homme de vivre sans les autres, c'est que le vivre-ensemble procure à chacun ce qu'il ne peut avoir individuellement. La vie de l'homme a donc une dimension relationnelle qui confère à la communauté politique sa raison d'être. Les hommes vivent en communauté politique parce qu'ils recherchent ensemble ce que chacun d'eux ne peut avoir individuellement. En mettant leur vie en commun, tous les hommes espèrent en tirer parti, gagner le pari de l'aventure collective. L'existence de l'État se justifie dans cette réalité humaine évoquée par Aristote qui est la recherche du bonheur. L'homme est fait pour être heureux et la vie solitaire étant impossible, il faut trouver les conditions de ce bonheur dans la communauté politique. Ainsi, l'activité politique s'enracine dans un bien spécifique qui dépasse le cadre individuel de ceux qui composent la communauté. Il est donc impérieux de comprendre la vie politique comme une nécessité vitale en ce qu'elle est le médium de l'existence humaine. L'État est le médiateur entre moi et les autres en ce qu'il m'indique la voie à suivre pour devenir heureux en rendant les autres libres et épanouis. Il permet l'unité de tous les hommes dans le but de dépasser les antagonismes individuels pour intégrer ses membres institutionnellement. Ce qui est recherché ici, c'est le bien de l'État qui est aussi celui de la collectivité totale :

Il va de soi qu'il ne s'agit pas d'un bien propre uniquement aux particuliers ni même de la somme des biens particuliers, soit des individus soit des groupements subordonnés, tels la famille ou toute autre association professionnelle économique, ni non plus du bien de

l'État en tant qu'État, mais de celui de la collectivité totale au sein de laquelle les individus sont intégrés à titre de membres qui se donnent un État comme institution. Autrement dit, ce n'est pas le bien de l'État ou de la République pour elle-même ni celui de chaque membre de la République, mais, ainsi que Hobbes ne cesse de le répéter, le bien commun de la République et du peuple formant ensemble une collectivité politique. En effet, si les hommes continuent à vivre en collectivités politiques, c'est qu'ils y trouvent un intérêt, parce qu'ils y découvrent un bien qui leur apparaît comme la raison d'être de la collectivité et de leur vie en commun. Il y a de fortes chances que si la nature humaine ne trouvait aucun bien à ce genre de vie, aucune unité politique ne pourrait être stable ni durable. (J. Freund, 2004, p. 651)

Par sa nature, l'État est une réalité dans laquelle tous les citoyens acquièrent leur véritable personnalité par leur ouverture à l'universel en passant de la défense de l'intérêt particulier à celle de l'intérêt général. C'est pourquoi pour Hegel, l'État est l'incarnation de la raison et grâce à lui, chaque homme accède au statut de citoyen par son accès à l'universel en sortant de l'intérêt égoïste qui domine la société civile. Même si dans la société civile chacun semble participer à l'intérêt commun en poursuivant son intérêt particulier, c'est dans l'État que :

« L'égoïsme subjectif se transforme en contribution à la satisfaction des besoins de tous les autres, -en médiation du particulier par l'universel à titre de mouvement dialectique, de telle sorte que, dès que chacun acquiert, produit et jouit pour lui-même, il produit et acquiert du même coup pour la jouissance des autres ». (F. W. G. Hegel, 1999, p. 260).

Cette interdépendance de tous les citoyens devient pour chacun le patrimoine universel. C'est dire que l'État incarne une raison qui réside dans sa capacité à faire de chaque citoyen un être pleinement humain. À la différence des autres communautés objectives que sont la famille et la société civile, l'État incarne la puissance de totalisation à travers sa capacité d'être une fin en soi. Il est ainsi totalité parce qu'il est la réalité en soi et pour soi, et représente pour chaque citoyen la raison absolue, le fondement de son identité individuelle et collective. C'est dire que la raison de l'État réside dans son être, une réalité qui est raison et donne raison aux autres. Il n'est pas possible pour un citoyen de se définir en dehors de l'État qui est le garant de son être. Ce qui lie tous les citoyens à l'État, c'est le fait qu'ils y sont rattachés comme à une partie d'eux-mêmes, en dépendant les uns des autres et tous de l'État qui constitue la substance première.

Dans cette perspective, l'État incarne la raison qui fait sa raison d'être. L'État existe parce qu'il y a un pouvoir politique garant de la stabilité et

du bien-être des citoyens. Dans cette logique la puissance d'un État réside dans sa capacité à repousser les menaces potentielles en fondant sa souveraineté. Cette souveraineté exprime une puissance publique, un pouvoir discrétionnaire irréductible aux volontés particulières des citoyens. Même si les citoyens peuvent se reconnaître dans le souverain qui les représente, il n'en demeure pas moins que ce dernier représente la puissance ultime. Par rapport aux autres États, un État doit être souverain pour favoriser la cohésion sociale et le maintien de la paix. Si les autres États peuvent constituer des ennemis extérieurs, un État doit d'abord favoriser en son sein sa conservation à travers un meilleur entretien de ses citoyens. L'État a ainsi une fonction d'unité politique parce que l'inimitié intérieure est nuisible à sa stabilité comme l'ennemi extérieur l'est à sa survie. Il faut alors souligner que :

« Il n'est plus possible d'entretenir la confusion entre d'une part, la Raison à laquelle l'État peut s'identifier, et d'autre part, les raisons de l'État. Or, celles-ci ne se trouvent nulle part ailleurs que chez les individus-citoyens qui ont trouvé dans ce type de configuration politique un moyen de faire face aux contraintes historiques de la condition humaine et de lever certains obstacles à leur épanouissement. Encore faut-il que le remède ne devienne pas à son tour un mal. La Raison de l'État ne peut se retourner contre les raisons pour lesquelles les citoyens consentent à son institution, car sinon l'État lui-même risque de devenir une hypostase dans laquelle les hommes ne se reconnaissent plus. » (A. Cambier, 2004, p. 45-46).

Ce but spécifique du politique consiste aussi bien dans le maintien de l'ordre, l'établissement des conditions de vie raisonnable que dans l'affermissement des relations extérieures. Si l'État est une institution humaine qui permet à tous les citoyens y compris les gouvernants d'éviter la loi de la jungle, la raison d'État se justifie dans la mesure où aucun citoyen ne souhaite la disparition de l'État pour vivre le pire des situations possibles. L'État est devenu une nécessité vitale et les détenteurs du pouvoir ne peuvent déroger au principe de sa conservation par tous les moyens. S'il est vrai que la souveraineté de l'État réside dans la puissance législatrice, cette normativité ne saurait se justifier par elle-même surtout lorsqu'il s'agit de faire face à des situations exceptionnelles. Même si le souverain ne peut se soustraire de la force de la loi, la survie de l'État l'oblige en cas d'urgence à sortir du cadre juridique en vue du bien public. La raison d'État n'est pas une raison contre l'État mais bien au contraire une dimension constitutive de sa raison d'être qui fonde sa légitimité. Il ne saurait y avoir raison d'État lorsque la survie de l'État n'est pas en danger

car le souverain serait en contradiction avec lui-même s'il s'écarte du droit chemin :

« La raison d'État intervient donc lorsque l'urgence d'une conjoncture requiert que le détenteur du pouvoir agisse hors des principes du droit commun. Se trouve ainsi dans le sens de la raison d'État l'ancien et célèbre précepte : « *necessitas non habet legem* ». Cependant la nécessité ne suffirait pas à justifier la dérogation de la raison d'État au droit commun, si elle ne concernait pas le bien public ou l'intérêt d'État. La raison d'État est ici conçue comme renvoyant à une loi supérieure à celles qui gouvernent ordinairement l'État, parce qu'elle a pour objet la conservation ou la survie de l'État. La nécessité qui justifie la raison d'État est une nécessité d'exception qui suscite un exercice extraordinaire de l'art de gouverner. Toute la difficulté réside dans la connaissance de l'intérêt d'État. Qui est habileté à le déterminer ? La raison d'État reste toujours marquée par une équivoque : concerne-t-il l'intérêt de l'État ou du prince ? » (Y. C. Zarka, 2008, p. 612).

De la raison de l'État à la raison d'État, il y a lieu d'observer que c'est le bien public et la conservation de l'État qui peuvent justifier l'action politique dans le but de parvenir à un mieux-être des citoyens. Ce pari dont la responsabilité première incombe aux gouvernants n'est dans la réalité qu'un chemin de croix surtout en Afrique où la gouvernance politique s'apparente à une prise en otage du peuple. Cet assujettissement du peuple entraîne parfois des crises politiques qui conduisent aux transitions. Ainsi, la raison d'État a-t-elle un lien avec les transitions politiques en Afrique.

2- Raison d'État et transitions politiques en Afrique

Si la politique est avant tout l'art de gouverner les hommes, les implications morales des décisions et des projets politiques semblent parfois être d'un autre ordre. L'État est une entité politique dont la structure et les fondements résident dans un ordre auquel les gouvernants et les gouvernés doivent se soumettre. Le gouvernement des hommes et la gestion des affaires publiques relèvent d'une nature particulière que seuls les représentants du peuple peuvent s'en prévaloir. Il est donc question d'une responsabilité des uns pour conduire la vie et la destinée des autres selon des principes du vivre-ensemble harmonieux. Comme tous les peuples du monde, les Africains aspirent à un mieux-être au sein des différents États qui sont pour eux le symbole d'unité nationale et le cadre d'épanouissement individuel et collectif. Or, la réalité politique en Afrique est l'illustration d'une comédie dans laquelle les détenteurs du pouvoir gouvernent non pour le salut du peuple mais pour leurs intérêts égoïstes. Comme le souligne Kā Mana, ceux qui sont au pouvoir n'ont aucune vision qui puisse conduire les États africains à une véritable renaissance dans

laquelle les citoyens trouveront un épanouissement. Il n'y a aucune prévoyance dans leur manière de gouverner. En se référant à la République démocratique du Congo, il qualifie ses gouvernants de « médiocres » : « des dirigeants sans vision dont la gouvernance dans son ensemble ne sert que les intérêts individuels à court terme, au détriment de tout projet collectif de libération du peuple et d'enrichissement de la population. » (Kä Mana, 2021, p. 32)

Ainsi, lorsque ceux qui sont au pouvoir en Afrique gouvernent, l'opposition essaie toujours de montrer que la mauvaise gouvernance est partie liée au manque de collaboration avec tous les acteurs politiques, au tribalisme, au népotisme, à la gabegie et à la corruption sous toutes ses formes. L'opposition essaie de dénoncer au mieux les maux que les États traversent comme si elle en était la solution. Quand cette même opposition arrive au pouvoir, aucun changement n'est observé pour une véritable renaissance africaine. Dès lors, la politique, loin d'être le foyer du mieux-être collectif devient un moyen de jouissance partisane :

« L'objectif essentiel de la politique est la conquête du pouvoir pour soi et les siens, c'est-à-dire pour la « famille ». La politique est devenue, le chemin le plus court vers la prise en main de l'État, donc vers la richesse matérielle. C'est pourquoi il ne faut pas être surpris que les hommes tenant un certain discours quand ils sont dans l'« opposition » se comportent de manière opposée, une fois qu'ils ont accédé au pouvoir ». (M. Konaté, 2010, p. 126).

Cette mauvaise gestion des affaires publiques au sommet de l'État justifie la crise de légitimité politique observée un peu partout sur le continent. Car, les hommes politiques n'incarnent pas l'idéal de prospérité nationale voulue par les citoyens dans leurs orientations politiques. La gouvernance politique en Afrique se meut dans une sorte de pathologie qui ne garantit pas aux citoyens une vie prospère. Une opacité est observée au sommet de l'État et la volonté du souverain se substitue à celle des citoyens. Ces derniers sont confrontés à d'énormes difficultés sur tous les plans et l'avenir ne semble pas leur garantir de meilleures conditions de vie. Il est donc manifeste que le souverain qui doit incarner la volonté générale ne l'est pas, car c'est sa volonté particulière qui se manifeste dans les prises de décision. Rousseau l'a bien souligné lorsqu'il affirme :

« Il y a cette différence essentielle entre deux corps, que l'État existe par lui-même, et que le gouvernement n'existe que par le souverain. Ainsi, la volonté dominante du prince n'est ou ne doit être que la volonté générale ou la loi, sa force n'est que la force publique concentrée en lui, sitôt qu'il veut tirer de lui-même quelque acte absolu et indépendant, la liaison du tout commence à se relâcher. S'il arrivait

enfin que le prince eût une volonté particulière plus active que celle du souverain, et qu'il usât pour obéir à cette volonté particulière de la force publique qui est dans ses mains, en sorte qu'on eût, pour ainsi dire, deux souverains, l'un de droit et l'autre de fait ; à l'instant l'union sociale s'évanouirait, et le corps politique serait dissous ». (J-J Rousseau, 1966, p. 101).

Cette confusion entre le pouvoir du prince et la force publique entraîne une personnification du pouvoir politique en Afrique. Cette réalité caractéristique des États africains conduit à des crises qui aboutissent aux transitions politiques. Ainsi, la question des transitions politiques en Afrique ne peut être comprise qu'au travers des conflits que traverse le continent depuis plusieurs décennies et auxquels la communauté internationale applique une solution de paix à travers la mise en place d'un gouvernement transitoire, l'intervention d'une force de maintien de la paix et l'organisation des élections. Si des pays comme le Libéria, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, le Burundi, la RDC, la Centrafrique, la Somalie, le Soudan, le Mali etc. ont déjà connu des transitions politiques qui n'ont pas toutes abouti à des régimes stables, il faut reconnaître que les élections précipitées en sont les causes. Car, il ne s'agit pas de résoudre les crises politiques par les élections mais de pouvoir instaurer des gouvernants capables de surmonter et de résoudre les problèmes déjà existants. Dès lors, il faut reconnaître que :

« Si des élections ont pu être organisées au Mali en juillet 2013 et en Centrafrique en mars 2016, clôturant la période de transition, ces pays sont encore loin d'une véritable sortie de crise, comme en témoignent le maintien d'importantes forces internationales et la persistance de la violence. L'élection d'un gouvernement issu des urnes crée une illusion de progrès qui se dissipe rapidement face au retour du réel après les élections, c'est-à-dire la réapparition des problèmes qui caractérisaient la transition (insécurité, absence de développement, mauvaise gouvernance) ». (Tarif et Vircoulon, 2016, p. 8).

Si la mauvaise gouvernance, l'absence de développement et l'insécurité peuvent être considérées comme des maux qui engendrent les crises politiques sur le continent africain, il n'est pas exagéré de dire que la gouvernance politique en Afrique ressemble à un jeu de cache-cache. L'échec des transitions politiques en Afrique remet en chantier la question des ingérences extérieures car les gouvernements de transition n'ont pas d'autonomie dans la gestion des affaires publiques. La gestion des transitions politiques est la preuve d'un manque de confiance entre les gouvernés et les gouvernants. La situation actuelle au Tchad et au Soudan montre qu'elles sont parfois pilotées de l'extérieur par des puissances

étrangères qui jouent à placer des dirigeants acquis à leur cause. La France a toujours qualifié la junte militaire au Mali d'illégitime alors que le Général Mahamat Deby qui a pris le pouvoir après l'assassinat de son père Idriss Déby en avril 2021 au Tchad, bénéficie de son soutien au moment où on observe des manifestations contre la présence française. Ces soutiens aux dictateurs africains se déguisent parfois en amitié pour transmettre les pouvoirs de père en fils comme on l'observe au Togo, au Gabon et récemment au Tchad :

« Cette amitié familiale est à nouveau invoquée au moment du décès du Maréchal Idriss Déby, en avril 2021 « J'emporte le souvenir d'un ami », déclare le président Macron, qui se rend en personne à Ndjamena pour les obsèques du dictateur tchadien, et pour adouber son fils, le général Mahamat Déby Itno, et ce bien que cette succession dynastique viole ouvertement les dispositions constitutionnelles tchadiennes. « La France ne laissera jamais personne remettre en cause, et ne laissera jamais personne menacer, la stabilité et l'intégrité du Tchad », justifie le président français devant un parterre de militaires tchadiens en treillis » (T. Borrel et *al.*, 2021, p. 10).

S'il faut préférer l'amitié à la vérité, il faut dire qu'il n'y a aucune légalité, ni légitimité dans cette mode de transmission du pouvoir au Tchad. Ainsi, au Tchad comme au Soudan aucune date n'est prévue à l'heure actuelle pour un retour à l'ordre constitutionnel à travers des élections. Certaines transitions sont organisées au grand mépris des dispositions légales en vigueur. Elles illustrent des crises nées le plus souvent dans des contextes de légitimité politique. Au Tchad, la transition qui devait conduire à des élections à l'issue du dialogue national inclusif et souverain a été prolongée de deux ans avec une violation des accords pris au début, notamment l'inéligibilité des membres de la transition. Une manifestation du 20 octobre 2022 contre ce recul démocratique pour réclamer un changement de régime, la révision de la Charte de transition et la tenue d'une conférence nationale souveraine a été violemment réprimée avec une cinquantaine de morts et plus de trois cents blessés selon le gouvernement. Ces situations de crise mettent en jeu l'avenir de l'État et la survie de la nation. C'est dans ce sens que peut être comprise la justification de la raison d'État dans le sens de coup d'État pour rétablir la stabilité et l'ordre constitutionnel. Si l'État n'appartient à personne, c'est qu'il doit être ce par quoi tous les citoyens se définissent et se reconnaissent dans leur identité collective. Lorsque ce lien est brisé, la raison d'État prend tout son sens :

« L'action politique exercée par raison d'État prend en effet souvent la forme d'un usage de la force hors de la légalité. C'est le sens que

possédait au XVII^e s. la notion de coup d'État, laquelle ne signifiait pas une prise illégale du pouvoir (conjuraison) mais, à l'inverse, une action du prince en vue du bien public ou de la conservation du peuple. La politique n'est pas uniquement faite de discours, de principes et de lois, l'invocation de la raison d'État rappelle qu'elle est également le lieu d'une violence possible qui suspend ou transgresse la forme juridique ». (Y. C. Zarka, 2008, p. 612.).

Ainsi, bien que les coups d'État en Afrique soient qualifiés d'anticonstitutionnels, ils remettent en chantier la question de la légitimité politique au plan démocratique. Car, il ne suffit pas d'être élu Président de la République pour incarner les aspirations profondes du peuple. Au Mali, il y a eu deux coups d'États en moins d'un an en raison de l'instabilité politique et du défi sécuritaire dans le pays. Le renversement du président élu Ibrahim Boubacar Keita n'a pas empêché un second coup d'État qui a porté le Colonel Assimi Goïta au pouvoir pour une deuxième transition. Cette dernière transition qui fait face à plusieurs défis surtout d'ordres sécuritaire et humanitaire n'a pas la tâche facile en raison de la recrudescence des attaques terroristes qui font des morts tant du côté des civils que des militaires partout dans le pays, sans oublier les dégâts matériels énormes observés. Malgré les efforts des Forces armées maliennes, le pays bat toujours de l'aile et la situation en appelle à plus de stratégies et de mobilisations tant nationales qu'internationales.

Les premières décisions de la CEDEAO ont été de sanctionner la junte militaire au pouvoir. Ainsi, à l'issue des sommets extraordinaires de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), tenus le dimanche 9 janvier 2022 à Accra au Ghana, des sanctions économiques et financières ont été prises à l'encontre du Mali parce que le gouvernement de transition a demandé cinq ans pour la stabilisation du pays avant un retour à l'ordre constitutionnel par des élections qui doivent marquer le retour des civils au pouvoir. Dans un communiqué du gouvernement de transition signé par son porte-parole, le Colonel Abdoulaye Maïga il est écrit que « Ces mesures contrastent avec les efforts fournis par le gouvernement et sa disponibilité au dialogue en vue de trouver un compromis avec la CEDEAO sur le chronogramme des élections au Mali. Le gouvernement du Mali condamne énergiquement ces sanctions illégales et illégitimes prises par l'UEMOA et la CEDEAO, organisations pourtant fondées sur la solidarité et l'idéal panafricain, curieusement au moment où les forces armées maliennes engrangent des résultats spectaculaires dans la lutte contre le terrorisme, ce qui n'était pas arrivé depuis plus d'une décennie. »

Cependant, suite à une évolution de la situation, notamment sur la durée de la transition ramenée à 24 mois à compter du 29 mars 2022, les chefs d'État et de gouvernement décident de maintenir le dialogue avec les autorités de la transition. Ainsi, lors de la 61ème session ordinaire tenue le 3 juillet 2022 à Accra, la Conférence lève les sanctions économiques et financières suivantes :

a. Les sanctions économiques et financières prises le 9 janvier 2022 :

La fermeture des frontières terrestres et aériennes entre les États membres de la CEDEAO et le Mali ;

La suspension de toutes les transactions commerciales et financières entre les États membres de la CEDEAO et le Mali ;

Le gel des avoirs de la République du Mali domiciliés dans les Banques centrales et les banques commerciales de tous les États membres de la CEDEAO ;

Le gel des avoirs des entreprises publiques et parapubliques de la République du Mali domiciliés dans les banques commerciales de tous les États membres de la CEDEAO ;

La suspension de toute assistance et transaction financières en faveur du Mali par les institutions de financement de la CEDEAO, particulièrement la BIDC et la BOAD ;

b. Le rappel pour consultations par les États membres de la CEDEAO de leurs ambassadeurs accrédités auprès de la République du Mali.

Paradoxalement, les sanctions concernant la suspension du Mali des instances de la CEDEAO et celles ciblées contre des individus ou des groupes sont maintenues. À cette même Conférence, le Burkina Faso et la Guinée sont toujours suspendus des instances de la CEDEAO comme le Mali parce que ces trois pays sont gouvernés par des militaires venus au pouvoir à la suite de coups d'État.

En ce qui concerne le Burkina Faso, après la levée des sanctions économiques et financières infligées le 25 mars 2022, un appel est lancé à la communauté internationale en vue d'apporter un soutien sur les plans sécuritaire et humanitaire. La transition préalablement fixée à 3 ans est ramenée à 24 mois à compter du 1^{er} juillet 2022. Ces militaires au pouvoir conduits par le Colonel Paul-Henri Damiba, ont renversé l'ancien Président Roch Marc Christian Kaboré le 24 janvier 2022 en raison des défis sécuritaires que traverse le pays. Ils ont mis en place un Conseil national de transition composé de 25 membres issus de plusieurs partis

politiques. C'est pourquoi, les axes les plus importants de la transition sont le défi sécuritaire, les questions humanitaires, le retour à l'ordre constitutionnel, la mobilisation des ressources et la mise en place des mécanismes de suivi et d'évaluation. Le 30 septembre 2022, un nouveau coup d'état a porté le capitaine Ibrahim Traoré au pouvoir. Si dans un communiqué du même jour, « La CEDEAO trouve inopportun ce nouveau coup de force au moment où des progrès ont été réalisés, grâce à la diplomatie et aux efforts de la CEDEAO pour un retour méthodique à l'ordre constitutionnel au plus tard le 1^{er} juillet 2024 », il faut reconnaître que beaucoup de choses restent à faire pour la stabilité politique et la sécurité dans ce pays. Si une prochaine tentative de coup d'état n'est pas à exclure du jeu politique burkinabè, le nouveau président de la transition doit pouvoir combler les attentes citoyennes sur tous les plans.

En Guinée, Alpha Condé a passé une quarantaine d'années dans l'opposition avant de prendre le pouvoir. Après les deux mandats constitutionnels, il modifie la constitution dans un bain de sang pour briguer un troisième mandat à l'issue des élections contestées par l'opposition et la société civile. Le 5 septembre 2021, survient un coup d'État conduit par le Colonel Mamady Doumbouya pour renverser le régime illégitime dont les maux ont amené l'armée à prendre ses responsabilités. Les maux invoqués par la junte sont la situation socio-économique du pays, le dysfonctionnement des institutions républicaines, l'instrumentalisation de la justice, le piétinement des droits des citoyens, la gabegie ainsi que la pauvreté et la corruption endémiques. Pour mettre un terme à ces maux et rétablir la démocratie, les putschistes ont instauré le Comité national du rassemblement et du développement (CNRD) dont l'objectif est le redressement institutionnel et la refondation de l'État à travers une transition transparente et inclusive.

Ainsi, peu après le coup d'État en Guinée, au Cameroun comme au Togo, les remaniements ont été faits dans l'armée pour éviter une contagion dans ces pays réputés pour leurs expertises en violations constitutionnelles. Au Togo particulièrement, la panique a été semée au sein de la population avec des restrictions tous azimuts qui vont de la vaccination obligatoire à la fermeture des lieux de culte, des bars et restaurants et à l'exigence d'une preuve vaccinale pour l'accès aux locaux administratifs. S'il est bien vrai que le gouvernement togolais a justifié ces décisions par la flambée des cas liés à la covid-19 et au fait que le stock de vaccins risque d'être un gâchis, il reste la question du remaniement au sein de l'armée surtout au niveau de la garde présidentielle dont le chef d'état-major a été muté et nommé à la tête d'une inspection générale des forces

armées créée à l'occasion. Pourquoi attendre le coup d'État en Guinée pour voir ces mesures apparaître. Quelle coïncidence ! Au même moment, toutes les manifestations politiques sont toujours interdites pour empêcher l'opposition de dénoncer les injustices et réclamer la libération des prisonniers politiques.

Au Togo comme dans beaucoup d'autres pays en Afrique, quand les dirigeants modifient les constitutions pour s'éterniser au pouvoir, les organisations régionales comme la CEDEAO sont incapables de les empêcher. Que dire de Faure Gnassingbé qui est à son quatrième mandat et d'Alassane Ouattara qui est à son troisième ? Si le rêve d'Alpha Condé a été dissipé par un coup d'état qui l'a renversé, la possibilité d'imposer la limitation du nombre de mandat dans l'instance communautaire reste problématique. Si en 2015 Faure Gnassingbé et Yahya Jammeh s'étaient opposés à ce projet d'intégration démocratique, cette fois-ci (8 juillet 2022), ils sont trois : Macky Sall, Alassane Ouattara et Faure Gnassingbé qui a mis le compteur à zéro pour briguer un cinquième mandat en 2025. Le refus de la signature du protocole additionnel cache le désir d'une éventuelle modification ultérieure à la fin du cinquième mandat. C'est dire que la volonté des autres dirigeants qui ont pris la résolution d'actualiser le protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance pour limiter le nombre de mandats à deux dans les 15 pays membres a été un rêve. Dans ces pays où les chefs d'état s'opposent à l'alternance démocratique, les modifications constitutionnelles et l'organisation des élections fraudées sont les moyens de confisquer le pouvoir. Ces modifications constitutionnelles sont illégitimes et légitiment tout autre moyen d'acquisition du pouvoir :

« L'invocation de la raison d'État est toujours le symptôme d'une situation de crise. Elle suppose que les moyens normaux habituellement utilisés pour le fonctionnement de l'État s'avèrent inadéquats. Elle indique les limites de la démocratie, puisque la puissance de l'État doit alors s'écarter du droit. Il s'agit bien d'une dimension extraordinaire de l'art de gouverner les États, dans la mesure où il déroge au droit commun : « un excès du droit commun à cause du bien public ». Loin d'être irrationnelle, la raison d'État manifesterait, de manière paroxystique, la rationalité purement politique - dégagée de toute norme juridique, morale, religieuse- qui innoverait l'État : elle serait, en quelque sorte l'apocalypse de son essence véritable. Cette rationalité relèverait d'un pur calcul de puissance et le succès constituerait son seul critère de vérité ». (A. Cambier, 2004, p. 34-35).

Si ceux qui sont au pouvoir peuvent invoquer la raison d'État pour justifier des actions qui dérogent au droit commun pour le bien du peuple,

il n'est pas irrationnel que ceux qui ne sont pas au pouvoir s'écartent de l'ordre constitutionnel pour restaurer la stabilité et la bonne gouvernance. Dès lors, il faut admettre qu'un coup d'État peut être légitime lorsqu'il renverse un régime illégitime pour asseoir un ordre réellement légitime qui sera au service du peuple. Car un coup d'État ne se justifie que par l'ordre injuste qu'il condamne et l'idéal politique qu'il doit incarner. Ceci justifie la nécessité d'une bonne gouvernance en Afrique.

3. Bonne gouvernance et légitimité démocratique en Afrique

Les gouvernements de transition n'ont de légitimité que lorsqu'ils comblent les attentes du peuple après leur mise en place. Ils doivent être à la hauteur des tâches à accomplir dans le respect des lois fondamentales pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Car, les transitions ne sont pas un moment de rupture mais une période au cours de laquelle ceux qui sont au pouvoir doivent œuvrer pour un retour à l'ordre constitutionnel par un renforcement des institutions existantes et la mise en place d'un gouvernement légitime. Ce nouveau gouvernement doit à son tour œuvrer pour l'épanouissement des citoyens. Cette finalité de la vie collective ne peut être atteinte que lorsque ceux qui gouvernent ont constamment à l'esprit le souci du bien-être collectif qui permet de satisfaire les aspirations légitimes du peuple. La démocratie est l'art de gouverner par le peuple et pour le peuple. Il s'agit de la mise en œuvre des moyens nécessaires pour permettre à tous les citoyens de jouir de leurs droits fondamentaux. Car gouverner ne consiste pas simplement à détenir le pouvoir au nom de tous mais à bien gérer les affaires publiques pour le bien-être des citoyens, y compris ceux qui détiennent la puissance souveraine. Les gouvernants sont alors élus pour combler ce besoin fondamental de l'homme en agissant conformément aux lois établies et connues de tous.

C'est pourquoi, l'institution de la République n'est pas pour elle-même mais pour le bien de ses sujets, c'est dire que sa finalité doit être recherchée dans le salut du peuple. Car, le peuple est le point de départ et l'aboutissement de toute action politique. Pour atteindre cette finalité, l'art de gouverner les États devient une dimension constitutive de la vie politique. Si la puissance publique est permanente dans un État, ceux qui l'incarnent ne sont pas les mêmes car les gouvernants passent mais l'État demeure. La distinction entre gouvernants et gouvernés n'implique nullement une distinction citoyenne mais renvoie au rôle que certains citoyens sont appelés à jouer à un moment donné de leur vie. Les gouvernants constituent une minorité à qui la majorité (le reste des citoyens) délègue le pouvoir de gérer la vie publique pour le compte de

tous. Ainsi, bien que ceux qui incarnent le pouvoir politique l'exercent pour faire valoir les fonctions étatiques, l'État est au-dessus de tous les citoyens qui le composent du fait de sa souveraineté et sa raison d'être. La fonction essentielle de l'État est d'élever l'individu à la citoyenneté par la centralisation et la création des ressources qui rendent la vie digne d'être vécue. Ceux qui gouvernent ont l'obligation de viser l'utilité commune afin de pourvoir au salut du peuple. Le peuple est ce qui constitue le corps politique d'un État et tous les membres de ce corps ont une part égale dans l'expression de la volonté générale. Le salut du peuple, compris comme la jouissance de toutes les commodités de la vie est alors ce qui constitue la finalité de l'État :

« Mais, par ce terme *salut*, il ne faut pas entendre la simple conservation de la vie telle quelle, mais d'une vie autant qu'il se peut heureuse. Car les hommes se sont assemblés de leur gré en des sociétés civiles d'*établissement politique*, qu'afin d'y pouvoir vivre agréablement que le permet notre condition humaine. Si bien que ceux qui gouvernent en cette sorte de société, pêcheraient contre la loi de la nature (car ils trahiraient la confiance qu'ont eue en eux ceux qui leur ont commis l'administration de la souveraine puissance), s'ils ne tâchaient, autant que les lois le leur permettent, de donner ordre à ce que les sujets jouissent abondamment de tous les biens que les nécessités de la vie exigent, ou même qui ne servent qu'à la rendre plus agréable ». (T. Hobbes, 1982, p. 230.).

Ainsi, l'aventure politique est une question de gestion efficace du pouvoir qui émane du peuple en démocratie. Il ne s'agit pas de tenir des discours lors des campagnes électorales pour gagner des élections mais de gouverner pour le salut du peuple qu'on représente. Si la finalité de la vie politique est le salut du peuple, le pouvoir politique doit s'exercer conformément à la volonté du peuple. Aucun homme ne peut désirer que ceux qui le représentent se retournent contre lui, car ce serait contraire au contrat qui lie les gouvernants aux gouvernés. Les gouvernants représentent le peuple pour réaliser sa volonté et non leur volonté. Pour Hobbes, le souverain doit faire le bien du peuple en assurant sa sécurité qui ne se limite pas à une simple protection mais à toutes les satisfactions de la vie qui permettent à chaque citoyen par l'exercice de ses activités licites et sans dommage ni danger pour l'État de parvenir à l'accomplissement de soi-même. Même si le souverain n'est lié par aucune loi, l'impératif du salut du peuple le transcende car le salut du peuple est la loi suprême :

« Or, tous les devoirs de ceux qui gouvernent, sont compris dans cette seule maxime, *que le salut du peuple doit être la loi suprême* ; car encore que ceux qui exercent la souveraine puissance parmi les

hommes, ne puissent pas être soumis aux lois, qui sont, à parler proprement, la volonté de plusieurs personnes ; parce que c'est une chose contradictoire que d'être souverain, et néanmoins soumis à autrui, c'est pourtant de leur devoir d'écouter la droite raison, et d'obéir toujours le plus qu'ils peuvent à la loi de nature, que je ne sépare point de la morale et de la divine. Et d'autant que les États ont été établis pour le bien de la paix et qu'on cherche la paix pour y trouver la conservation de la vie en tous ses avantages, le prince qui se servirait de son autorité à autre fin que pour le salut de son peuple, contreviendrait aux maximes de la tranquillité publique, c'est-à-dire à la loi fondamentale ». (T. Hobbes, 1982, p. 229-230).

Les gouvernants ont donc des obligations qui les lient aux gouvernés et au salut du peuple. La souveraineté du peuple qui est au fondement de la démocratie ne peut trouver toute sa raison d'être que lorsque ceux qui sont au pouvoir sont non seulement soumis aux mêmes lois que tous les autres citoyens mais gouvernent dans le respect de ces lois. Or, dans le contexte africain, les dirigeants sont souvent au-dessus des lois qu'ils modifient lorsqu'elles les empêchent d'imposer leur volonté au peuple pour s'éterniser au pouvoir. Au Cameroun, au Congo, au Togo, en Guinée équatoriale, au Gabon, en Côte d'Ivoire et au Bénin, la chasse à l'opposition politique est un dénominateur commun. Ceux qui sont au pouvoir et cherchent à y rester n'ont d'autre souci que leurs intérêts personnels. Le peuple pour lequel ils prétendent gouverner n'a aucun contrôle sur la gestion de la vie publique. Les dirigeants n'ont de compte à rendre qu'à eux-mêmes et toutes les critiques qui émanent de la société civile ou de l'opposition sont considérées comme des atteintes à leur personnalité. Le peuple est alors voué au désespoir en raison de la privation des droits dont il est victime. Dans les autres États africains où on observe l'alternance politique, des progrès sont certes visibles mais beaucoup reste à faire pour que la démocratie devienne une réalité politique :

« Ce qui est très caractéristique actuellement chez les dirigeants africains, c'est que l'idée d'avoir à rendre compte à des instances a souvent disparu. Dans ce cas, ces élites sont légales, la plupart du temps, parce qu'elles fonctionnent en conformité avec les lois, mais elles ne sont pas légitimes. Selon moi, une élite devrait être au-dessus du commun des gens du point de vue juridique, mais aussi au plan éthique et moral qui fonde la légitimité. Toutes ces qualités manquent à bon nombre de nos dirigeants africains d'aujourd'hui. Dans ce cas, il faut leur dénier la dénomination d'élite. Souvent les dirigeants africains arrivent au pouvoir alors qu'ils sont loin d'être fortunés. Ils se servent du pouvoir pour accumuler des biens de toutes sortes (...) Il en résulte qu'on n'a pas encore une tradition comme en Afrique précoloniale : des

gens qui assument à l'égard de la population une responsabilité réelle et qui se considèrent comme au service d'un collectif ». (J. Ki-Zerbo, 2013, p. 85-86).

Dès lors, aucun pouvoir politique n'est légitime s'il ne réalise la volonté du peuple. En invoquant chaque fois le peuple pour l'accession au pouvoir, les gouvernants donnent un fondement moral à leurs décisions politiques ultérieures. Cependant, une fois au pouvoir, le politique oublie la raison d'être de sa mission. Les intérêts personnels deviennent la finalité des actions politiques. Le peuple est relégué au second plan et parfois devient l'ennemi de ceux qui gouvernent. C'est lors des campagnes électorales qu'on observe un rapprochement du politique et du peuple mais cette fois-ci dans le discours par des promesses démagogiques. Si le discours politique est souvent teinté d'une conciliation entre morale et politique, dans la pratique l'écart entre le dire et le faire laisse à désirer. Le détenteur du pouvoir ne songe qu'à son fauteuil et laisse de côté la raison qui l'y a conduit. Ses actions sont plus tournées vers la conservation du pouvoir et l'accroissement de son autorité qui demeure souvent contestée :

« Celui qui détient l'autorité en politique, afin de faire respecter les lois qu'il édicte ou concourt à édicter, doit d'abord les respecter lui-même, c'est-à-dire leur obéir, à commencer par la loi suprême qu'est la Constitution. Il a beau être un citoyen comme tous les autres, il n'en reste pas le premier des citoyens avec, à ce titre l'exemple à donner. C'est sans doute la raison pour laquelle, dans toute démocratie, la corruption des responsables politiques, l'impression d'un deux poids deux mesures, la corruption de la justice, etc. sont des vers rongeurs qui, à long terme menacent la solidité de l'édifice social ». (N. Barrigah-Bénissan, 2022, p. 58-59).

En réalité, cette volonté du peuple devait se matérialiser dans les projets politiques à travers la construction des routes et des infrastructures, des hôpitaux, des écoles, la création des emplois, l'assainissement de la vie publique et politique, le rejet des ingérences étrangères etc. Or, l'Afrique est le foyer du désastre politique et où le désordre et l'injustice prennent le pas sur le salut du peuple. Si le salut du peuple est la finalité de la gouvernance politique en démocratie, il en est aussi le fondement légitime. Le principe de légitimité apparaît ici comme le critérium qui permet de lier les actions politiques et le salut du peuple. Lorsque ceux qui gouvernent sont incapables de protéger le peuple et combler ses attentes, la politique devient le foyer de la servitude sous toutes ses formes. Car, la politique n'est pas discours mais action, elle trouve sa sève nourricière dans la recherche du salut du peuple et doit permettre à tout citoyen de s'épanouir et vivre confortablement dans le respect des autres. Les projets politiques

en Afrique doivent se nourrir à la source d'une légitimité que leur confère le consentement des citoyens : « Un principe de légitimité ne se laisse pas imposer autoritairement, mais il naît de la conformité des projets politiques à la réalité concrète de la société. La légitimité s'articule sur le consentement des citoyens. » (A. Cambier, 2004, p. 47).

Si les transitions politiques sont un moment de crise, elles sont appelées à renouveler la confiance entre les gouvernants et les gouvernés pour faire de l'État une véritable entité au service du peuple. Si les manifestations sont organisées ces derniers temps contre la junte au pouvoir en Guinée pour exiger plus de transparence dans la gestion de la transition politique, il y a lieu de redéfinir les règles du jeu. On ne vient pas au pouvoir pour soi-même mais pour les autres. Celui qui détient le pouvoir doit servir les autres et les écouter afin de prendre en compte les critiques qui lui sont adressées. Chaque fois qu'un dirigeant prend une décision, il doit le faire dans l'intérêt supérieur de la nation pour laquelle il est élu. Ceux qui sont au pouvoir ne sont pas l'État et le pouvoir qu'ils ont ne fait pas d'eux des instances suprêmes qui n'ont de compte à rendre à personne. Ils sont censés être des modèles à suivre et non des représentants contestables et contestés. Gouverner pour tous doit la devise d'un homme politique au service de son peuple à qui il apporte toujours réconfort et complétude. Il faut alors que les dirigeants fassent de l'État un moyen d'épanouissement des citoyens et non une source d'oppression et de servitude :

« L'État n'est pas une fin en soi et il ne peut se penser en surplomb de ces individus-citoyens qui sont tout à fait capables, par eux-mêmes, de comparer les avantages et les désavantages que leur procure cette institution. Même si les critiques formulées par les citoyens peuvent paraître objectivement contestables du point de vue de la logique propre de l'État, elles sont néanmoins fondées sur des raisons subjectives dignes d'être respectées. Tout en étant subjectives celles-ci ne sont pourtant ni irrationnelles, ni arbitraires : aussi méritent-elles qu'on leur applique un « principe de charité ». Bien plus, ces dernières sont, en fin de compte, les seules qui puissent assurer sa légitimité. » (A. Cambier, 2004, p. 46)

Le consentement des citoyens est au fondement de la légitimité démocratique et de la bonne gouvernance. Les projets politiques doivent susciter une adhésion populaire pour ne pas être à l'encontre des citoyens qui en sont les bénéficiaires. C'est pourquoi les décisions politiques doivent être en accord avec les aspirations citoyennes.

Conclusion

L'État est une institution humaine qui doit permettre aux hommes de se réaliser pleinement. À cet effet, les dirigeants ont un rôle à jouer dans l'accomplissement de cet idéal. Les crises politiques en Afrique sont souvent dues à une mauvaise gestion des affaires publiques. Cette mauvaise gouvernance légitime les contestations populaires et le renversement des dirigeants incapables ou peu désireux de protéger les citoyens contre les menaces internes et externes. Les transitions politiques sont alors une période qui doit permettre de rétablir la confiance entre les gouvernants et les gouvernés dans le respect des lois fondamentales. En ce sens, la légitimité est un principe qui confère aux actions politiques leur fondement moral. Car, l'essentiel n'est pas de gouverner mais de parvenir à concilier le salut du peuple et la pratique politique. L'univers politique n'est pas simplement un lieu de discours mais l'expression la plus haute de notre humanité. La politique doit traduire dans les faits ce que tous les hommes veulent réellement et chercher à concrétiser le possible pour un monde plus juste. La recrudescence des crises politiques en Afrique est l'expression de l'échec des dirigeants à concilier gestion efficace du pouvoir et salut du peuple. La raison d'État ne peut être justifiée que dans la mesure où elle est invoquée pour combler les aspirations légitimes du peuple.

Références bibliographiques

- ARISTOTE, 1998, *La politique*, livre 1, Paris, Nathan.
- BARRIGAH-BÉNISSAN A. Nicodème, 2022, *Crise d'autorité, abus de pouvoir*, Lomé, Le masque noir.
- BORREL Thomas, YABARA B. Amzat et al. (Dir), 2021, *L'empire qui ne veut pas mourir*, Paris, Seuil.
- CAMBIER Alain, 2004, *Qu'est-ce que l'État ?* Paris, Vrin.
- FREUND Julien, 2004, *L'essence du politique*, Paris, Dalloz
- HEGEL W. F. Georg, 1999, *Principes de la philosophie du droit*, Paris, Flammarion.
- HOBBS Thomas, 1982, *Le citoyen*, Paris, Flammarion
- KÄ MANA, 2021, *Face à la crise du pouvoir politique en Afrique*, Goma, Pole Institute.
- KI-ZERBO Joseph, 2013, *À quand l'Afrique ?* Lausanne, Éditions d'en bas.
- KONATÉ Moussa, 2010, *L'Afrique noire est-elle maudite ?* Paris, Fayard.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 1966, *Du contrat social*, Paris, Garnier Flammarion.

- TARIF Mathilde et VIRCOULON Thierry, 2016, « Transitions politiques : les déboires du modèle de sortie de crise en Afrique », *Études de l'Ifri*, Ifri.
- ZARKA Charles Yves, 2008, « Raison d'État » in RAYNAUD Philippe et RIALS Stéphane (Dir.), *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, PUF, p.611-615

LA COMMUNICATION POLITIQUE DU PRÉSIDENT KÉRÉKOU DANS LES TURBULENCES DE LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE AU BÉNIN

Alain Junior DOKPO

Université d'Abomey-Calavi / Bénin
dokpo3@yahoo.fr

Résumé

Cet article s'intéresse aux interactions entre le Président Kérékou et le peuple béninois dans les turbulences de la transition démocratique. La communication étant inhérente à la politique, le Président Kérékou a communiqué durant les différentes phases de la transition démocratique. Une période qu'on peut subdiviser en trois phases : la crise de 1989, la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990 et le tournant de la transition démocratique qui a conduit à l'organisation des premières élections. Lors de chacune de ces phases, le Président Kérékou a construit sa stratégie de communication politique en fonction des enjeux du moment. Pour l'appréhender, nous avons eu recours à la recherche documentaire. Les résultats ont révélé que le personnage a le sens de l'humilité. Il allie constamment la souplesse à la fermeté ; ce qui lui permet d'imposer son autorité et sa vision.

Mots clés : communication politique, transition démocratique, humilité, souplesse, fermeté

Abstract

This article focuses on the interactions between Président Kérékou and the people of Benin in the turbulence of democratic transition. Communication being inherent to the politician, President Kérékou communicated during the different phases of democratic transition. A period that can be subdivided into three phases: the crisis of 1989, the Conference of the vital forces of the Nation of February 1990 and the turning point of the democratic transition which led to the organization of the first elections. During each of these phases, President Kérékou built his political communication strategy according to the challenges of the moment. To understand this, we resorted to documentary research. The results revealed that the character has a sense of humility. He constantly combines flexibility with the firmness that allows him to impose his authority and his vision.

Keywords: political communication, democratic transition, humility, flexibility, firmness

Introduction

La communication politique a connu un développement spectaculaire, dans sa pratique, dans bon nombre de pays africains suite au processus de démocratisation du continent. Le Bénin ayant servi d'exemple en la matière pour avoir renoncé au Marxisme-Léninisme. Une idéologie en quoi le Général Kérékou ne comprenait pas lui-même grande chose :

Je n'ai jamais lu Marx, ni Lénine. Ce sont les intellectuels qui m'ont persuadé de faire du marxisme-léninisme l'idéologie officielle. Pendant les dernières élections, j'ai sillonné le Bénin de long en large. J'ai vu le malheur de mes concitoyens et j'ai compris que le marxisme, c'était de la foutaise... (Kpatindé, 1996)

En convoquant la conférence nationale, le redressement économique du pays était la priorité du général Kérékou. Mais la faillite des banques et l'état de la trésorerie nationale qui virait au rouge nécessitait aux yeux du peuple et des participants à la Conférence nationale que le Général Kérékou et ses collaborateurs soient mis à l'écart. Certes, les collaborateurs connaissant le langage des armes et sachant les manier avec doigté menaçaient d'y recourir si l'option de la démission collective était retenue. Mais le Général Kérékou, en bon stratège, en bon communicateur faisait aussi bien preuve de souplesse que de fermeté. Comment a-t-il organisé sa communication politique durant les turbulences de la transition démocratique ? Comment est-il parvenu à attirer la sympathie des Conférenciers et à sauvegarder son poste sans recourir à la force contrairement à ses collaborateurs qui menaçaient ouvertement ?

Pour obtenir des réponses à ces préoccupations, nous avons eu recours à la recherche documentaire.

Nous avons examiné dans cet article la communication du Général Kérékou durant la crise de 1989 qui reste marquée par des grèves perlées qui ont mis à genoux le régime révolutionnaire. Laquelle crise a conduit le Général Kérékou à convoquer la conférence nationale qui a jeté les bases du nouveau démocratique. Ensuite sa communication entre 1990 à 1991 caractérisée par la transition démocratique où le Général Kérékou s'est fait tout petit en reconnaissant ses erreurs et ses fautes et en demandant pardon au peuple. Le développement de la présente recherche va s'articuler autour de trois axes. Nous allons d'abord donner un aperçu de la démarche méthodologique, Ensuite, nous allons clarifier le concept de

communication politique puis poser le problème à résoudre. Suivront enfin les résultats de recherche à la lumière desquelles des approches de solutions seront formulées.

1. Données et méthodes

Pour cette étude, nous avons recherché, collecté puis analysé les propos tenus par le Général Kérékou durant la crise de 1989 qui a secoué le régime révolutionnaire ainsi que ses propos durant la période transitoire entre 1990 et 1991. Une période qui marque non seulement la tenue de la Conférence nationale mais aussi et surtout l'organisation des premières élections démocratiques. Nous avons donc eu recours à la documentation au centre des archives de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin, au centre de documentation de l'Imprimerie Nationale de Presse et au centre de documentation de la Fondation allemande Friedrich Ebert.

2. Cadre conceptuel

Le terme communication politique est apparu, dans les années 50 en Amérique du Nord, sans que l'on sache très exactement sa signification. Cette difficulté de définition résulte du fait qu'au départ, le mot embrassait à la fois les domaines de la recherche, de l'enseignement et de la pratique professionnelle.

C'est six ans plus tard, soit en 1956 que trois éminents chercheurs : Eulau, Eldersveld et Janowitz ont tenté de cerner le concept de communication politique. Pour eux, il s'agit du processus d'intervention par lequel les influences politiques sont mobilisées et transmises entre les institutions gouvernementales formelles d'une part et le comportement électoral d'autre part. (Nimmo, S. et Keith R., 1981).

À partir de cette définition, l'on comprend que la communication politique est l'ensemble des actions menées par les gouvernants pour agir sur l'électorat. Dès lors la communication et la politique s'apparentent à l'endroit et l'envers d'une même étoffe. Elles entretiennent entre elles un lien très étroit au point où l'on est tenté de définir la communication politique comme étant toute communication qui a pour objet la politique.

Mais une telle définition paraît vague et biaisée. Raison pour laquelle Jean-Marie Cotteret et Claude Emeri (1993) apporteront une précision en proposant une définition plus ou moins satisfaisante. Pour eux, la communication politique est : l'échange d'informations entre gouvernants et gouvernés, par des moyens formels ou informels pour conquérir le pouvoir ou bien pour l'exercer.

Ainsi ces deux auteurs mettent en relief le but visé par les gouvernants : la conquête du pouvoir ou l'exercice du pouvoir. Aussi font-ils implicitement allusion aux périodes pré-électorales et post-électorales.

Dominique Wolton (1998) sera beaucoup plus explicite. Certes, il partage l'opinion selon laquelle la communication politique est l'étude de la communication du gouvernement vers l'électorat. Mais il va au-delà pour dire que la communication politique est aussi « l'échange des discours politiques entre les hommes politiques au pouvoir et ceux de l'opposition, tout particulièrement lors des campagnes électorales ».

Les campagnes électorales sont une occasion pour les candidats de faire connaître la teneur de leur programme politique et de critiquer celui des adversaires. Ces critiques ne se limitent pas toujours au strict cadre politique ou idéologique. Les candidats font le bilan politique, économique et social. Chacun d'eux fouille dans le passé de son ou ses adversaire(s) pour dénicher les moindres incidents et anecdotes susceptibles de lui porter préjudice. Ainsi la campagne devient une période d'intrigue politique et de promesses généralement sans lendemain.

Prenant en compte les médias qui constituent des médiums, des intermédiaires entre les hommes politiques et l'opinion publique ; chargés donc de relayer les discours politiques en direction de la masse et les désirs et attentes de l'opinion vers les acteurs politiques, Dominique Wolton note que la communication politique englobe aussi bien les instruments de communication (médias, sondages) que le marketing politique et la publicité politique. La communication politique se déroule donc non seulement pendant les campagnes électorales mais aussi en dehors de celles-ci.

Mais cette définition englobante de Wolton mérite d'être clarifiée car elle pose deux problèmes.

Le premier a trait à l'assimilation de la communication au marketing politique et le second concerne le rôle des médias et des sondages ; ce qui entraîne une assimilation de la communication politique aux médias.

Selon le *Dictionnaire Petit Larousse Illustré*, le marketing est : l'étude des activités commerciales qui, à partir de la connaissance des besoins et de la psychologie du consommateur, tend à diriger, en les adaptant, les produits vers leur meilleur marché.

Michel Bongrand dans son ouvrage *Marketing politique*, tout en étant d'accord avec cette définition la rend plus explicite. Pour lui, le marketing commercial est : un ensemble de techniques ayant pour objectif d'adapter

un produit à son marché, de la faire connaître au consommateur, de créer la différence avec les concurrents et, avec un minimum de moyens, d'optimiser le profit de la vente.

Dans le domaine politique, le marketing, à en croire Cotteret (1991 : 59) est : l'action d'un homme ou d'un parti qui, par les moyens dont il dispose, tente de modifier l'opinion ou le comportement des électeurs pour obtenir le maximum de voix pour être élu.

Michel Bongrand, transpose sa vision du marketing commercial dans le domaine politique de la manière suivante. Pour lui, le marketing politique est : un ensemble de techniques ayant pour objectif de favoriser l'adéquation d'un candidat à son électorat potentiel, de le faire connaître par le plus grand nombre d'électeurs et par chacun d'entre eux, de créer la différence avec les concurrents - et les adversaires - et avec un minimum de moyens, d'optimiser le nombre de suffrages qu'il importe de gagner au cours de la campagne.

L'objectif premier du marketing politique, dira Yahaya Diabi (1993), est d'assurer l'élection d'un candidat. Pour ce faire, le marketing intervient à trois niveaux : le produit, le positionnement et la promotion.

En effet, contrairement au marketing commercial où le produit est très souvent un objet, un article, en marketing politique, ce produit peut être un parti politique, un ou des candidats issus des organisations politiques nationales.

Les méthodes utilisées par les deux types de marketing, en ce qui concerne le positionnement et la promotion sont les mêmes. On note l'existence dans les deux cas d'un réseau de clientèle et de relais intermédiaires capables d'influencer l'achat du produit ou du vote. Le positionnement du produit revient à vanter l'image du candidat, ses mérites, ses compétences, ses valeurs morales, intellectuelles... Pour le produit, il s'agit de mettre en valeur ses caractéristiques au plan technologique, économique. Enfin, la promotion prend en compte les diverses stratégies de persuasion pour amener le consommateur à acheter le produit ou l'électeur à voter pour le candidat.

Le marketing politique est donc toute communication en vue de vendre un candidat. Mais vend-t-on l'homme politique comme une savonnette ? A cette question, Bongrand répond par la négative et ajoute aussitôt que si les savonnettes se vendaient aussi mal que les hommes politiques savent le faire, l'industrie des corps gras et dérivés serait en difficulté.

Au regard de ce qui précède le marketing politique n'est qu'un aspect de la communication politique. Il ne saurait donc se réduire à elle.

Le deuxième problème concerne le rôle des médias et des sondages qui, en raison de leur influence donneront lieu à une conception instrumentale de la communication politique.

Pour de nombreux chercheurs, critique Gerstlé (1997), la communication politique est « l'ensemble des techniques et procédés dont disposent les acteurs politiques, le plus souvent les gouvernants, pour séduire, gérer et circonvenir l'opinion ».

Une telle définition instrumentale, selon Gerstlé, est réductrice. Réductrice en ce sens qu'elle escamote l'aspect communication et l'aspect politique. Or les deux sont indissociables. L'homme politique a forcément besoin de communiquer, de s'adresser à ses concitoyens pour présenter ses idées, sa vision de la situation politique. Il en est de même pour l'opinion publique qui doit faire connaître aux décideurs politiques ses attentes, son mécontentement ou son adhésion face aux choix du politique. Par essence, communiquer, c'est échanger, c'est partager des informations, c'est communier. La communication politique est et doit rester cet échange entre gouvernants et gouvernés de façon à assurer leur accord.

Instrumentale, la définition l'est car elle réduit la communication politique à un ensemble d'instruments aux mains des hommes politiques qui manipulent l'opinion à leur guise. Cette approche instrumentale de la communication considère l'opinion publique comme une masse amorphe, sans volonté, sans décision, soumise aux seuls caprices des hommes politiques.

Se situant dans cette perspective réductrice, certains vont jusqu'à faire l'amalgame entre la communication politique et les médias. Certes, la communication politique s'appuie sur la radio, la presse écrite, les affiches et surtout la télévision. Mais loin d'être la communication politique, ils n'en sont que les supports. Pour beaucoup de gens, la communication politique est une expertise, c'est-à-dire un couplage de techniques d'observation sociale et de techniques de promotion et de diffusion pour amener un acteur politique à dominer.

Gerstlé, après avoir critiqué la définition dominante selon laquelle la communication politique est un ensemble d'instruments aux mains des hommes politiques, propose la sienne qui est plus percutante et plus englobante. La communication politique, dira Gerstlé, est un ensemble disparate de théories et de techniques, mais elle désigne aussi des pratiques directement politiques. Elle inspire en effet des stratégies et des conduites

qui varient selon les positions de pouvoir occupées et les situations vécues par les acteurs concrets de la vie politique.

Dominique Wolton, trouvant la définition de Gerstlé peut-être englobante s'efforce de la restreindre en proposant une nouvelle définition plus précise, plus étroite et qui fait autorité en la matière. Pour lui, la communication politique est : l'espace où s'échangent les discours contradictoires des trois acteurs qui ont la légitimité à s'exprimer publiquement sur la politique et qui sont les hommes politiques, les journalistes et l'opinion publique au travers des sondages.

Il ajoute : « Elle est un lieu d'affrontement des discours qui portent sur la politique dont l'enjeu est la maîtrise de l'interprétation politique de la situation. »¹.

La définition de Wolton souligne l'interaction des discours contradictoires tenus par des acteurs qui n'ont ni le même statut, ni la même légitimité. Mais en fonction du rôle dévolu à chacun d'eux dans l'espace public, ces acteurs participent au jeu démocratique. Les trois discours tenus par les trois acteurs légitimes correspondent aux trois légitimités de la démocratie : la politique, l'information, la communication.

S'intéressant aux dimensions de la communication, Gerstlé fera remarquer l'existence de trois dimensions de la communication politique qu'il nomme : la dimension pragmatique, la dimension symbolique et la dimension structurelle.

Par dimension pragmatique, il faut entendre l'étude de la relation existant entre les deux interlocuteurs engagés dans le processus de communication. Les interactions entre les deux interlocuteurs (cas d'un débat politique par exemple) varient selon qu'ils veulent informer, négocier, persuader, convaincre, dominer ou commander.

La dimension pragmatique de la communication met en relief le processus relationnel : y- a-t-il coopération et conflit entre les acteurs ? Lorsque ceux-ci sont animés d'une volonté manifeste de se comprendre et cherchent à harmoniser leurs points de vue, la communication prend l'allure d'une discussion et les conduit vers une plus grande coopération.

¹ Dominique WOLTON, « Les contradictions de la communication politique », *Hermès*, n° 17-18, pp. 107-108.

En revanche, lorsque chacun d'eux est animé d'une volonté de domination, du coup, la communication prend l'allure d'une manipulation. Les deux acteurs bâtissent des stratégies pour s'affronter.

La dimension symbolique fait référence à l'utilisation des symboles¹, notamment les mots, les mythes, les banderoles. L'usage de ces symboles dans le discours politique révèle non seulement l'identité de celui qui parle mais aussi son origine. Un communiste et un capitaliste n'utiliseront pas le même vocabulaire pour désigner une même réalité politique. Ce qui est valable pour le communiste et le capitaliste, l'est également pour le démocrate et le républicain².

La dimension structurelle désigne les canaux d'acheminement de l'information ou de la communication. Ce sont par exemple les structures audiovisuelles (radio, télévision), les structures institutionnelles (parlements, administrations), les structures organisationnelles (partis politiques, syndicats) et celles interpersonnelles (relations individuelles).

3. Problématique

Notre réflexion part de la définition que donne Mpoyi Mukendi (1990, p. 22) de la communication politique. Pour cet auteur, la communication politique est « une interaction médiatisée par des signes verbaux et non verbaux, au travers de laquelle les interactants établissent et définissent entre eux une relation de pouvoir politique ».

Il ressort de cette définition que deux catégories d'acteurs sont impliquées dans tout acte de communication politique : les gouvernants et les gouvernés. Les gouvernants sont chargés de bien gérer la cité en s'efforçant de résoudre les problèmes auxquels les gouvernés sont confrontés. Lorsque ceux-ci ont le sentiment que les gouvernants sont dans l'incapacité de trouver des solutions à leurs difficultés, à leurs problèmes, ils commencent à grogner et la grogne peut se transformer en une révolte, en une insurrection. Dans ce cas, c'est par le discours que le dirigeant tente de maîtriser la situation. Le discours remplit donc plusieurs fonctions.

¹ On appelle symbole, un objet qui signifie plus que sa matérialité. Pour un approfondissement de la notion de symbole, lire :

- Jean-Marie KLINKENBERG, Précis de sémiologie générale, Bruxelles, éd. De boeck université, 1996, pp. 148-149

- Christian BAYLON et Paul FABRE, Initiation à la linguistique, Paris, éd. Nathan, 1990, pp. 4-7.

² Les démocrates américains parlent de « welfare » (les pauvres sont redevables de leur bien-être de l'Etat fédéral alors que les républicains parlent de « charity » (les riches sont solidaires des pauvres).

C'est par lui que la mobilisation des idées forces est réalisée. C'est aussi par lui, que les foules sont enflammées ou démobilisées. C'est toujours par lui que s'organise la manipulation, la désinformation, l'intoxication et la diabolisation.

Même s'il ne communique rien, le discours suppose donc la réalisation d'une série d'actes comme le précise Austin (1970, p. 52) dans son ouvrage Quand dire, c'est faire. Pour ce chercheur, dire a pour objectif non seulement d'informer et de dialoguer, mais de persuader et de manipuler, de faire croire, de faire aimer, de détester, de faire faire, et de transformer la réalité sociale et politique.

Le discours du Président Kérékou dans les turbulences de la transition démocratique répond à quelle fonction du discours ? Avait-il juste l'intention d'informer ? de manipuler ? de faire aimer ou cherchait-il à transformer la réalité sociale et politique ? La réelle intention de communication du personnage va déterminer la stratégie de communication à mettre en œuvre durant chacune des phases du processus de démocratisation. D'abord durant la crise de 1989, ensuite lors de la Conférence nationale et enfin en 1991 où il perd les élections face à son rival Nicéphore Soglo.

4. Objectifs et hypothèses

Les objectifs et hypothèses formulées se présentent comme suit :

4.1. Objectif général

L'objectif général de cette étude est d'identifier la réelle intention de communication du Président Kérékou dans les turbulences de la transition démocratique au Bénin

4.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants :

- Répertorier les dits et les non-dits du Président Kérékou entre 1989, année de la crise et 1991, marquant la fin de la transition démocratique avec l'organisation des premières élections
- Identifier la ou les stratégie(s) de communication construite(s) par le personnage

4.3. Hypothèses

Hypothèse n° 1 : Le Président Kérékou est un homme politique habile qui s'adapte harmonieusement aux situations du moment

Hypothèse n° 2 : Il a construit sa communication politique en alliant souplesse et fermeté dans les turbulences de la transition démocratique

5. Résultats et discussion

Les résultats sont présentés ici suivant trois axes à savoir :

5.1. La communication du Général Kérékou durant les grèves perlées de 1989

Durant cette période de contestation généralisée, plusieurs manifestations de rue furent organisées par les étudiants qui réclamaient quatre mois d'arriérés de bourses. Les syndicalistes vont se joindre aux mouvements de contestation en réclamant eux leurs arriérés de salaires dans un contexte où les caisses de l'État étaient désespérément vides. Kérékou a dans un premier temps banalisé les manifestations de rue. Pour lui, il s'agissait ni plus, ni moins « d'une poignée d'agitateur et de badauds ». Mais face à l'ampleur des manifestations et des actions du Parti Communiste du Bénin qui agitait des revendications d'ordre politique, Kérékou a tenté de dissuader en faisant preuve de fermeté puisqu'un communiqué présidentiel diffusé par l'ORTB en février 1989 mettait en garde les manifestants : « Ordre est donné aux forces de sécurité d'ouvrir le feu sans sommation sur tout attroupement sur la voie ou les lieux publics » (Establet 1997, p. 158).

Il va imputer la responsabilité de ces mesures de dissuasion, de tortures à des collaborateurs de son entourage qui faisaient preuve de zèle :

Entre les quatre murs du palais, on peut difficilement prendre la mesure de ce qui se passe dans un pays. Je n'ai jamais donné l'ordre de torturer, ni de tuer quelqu'un. (Establet 1997, p. 154)

La communication politique du personnage en cette période de crise sociale est construite autour de trois différents pôles : la fermeté, l'attribution causale et l'humilité pour s'être réfugié à l'Église Saint Michel de Cotonou face à une foule en colère lançant des cailloux en sa direction.

5.2. La communication politique du Président Kérékou construite sur le mode ambivalent de la souplesse et de la fermeté durant la Conférence nationale

La Conférence nationale des Forces Vives de la Nation a jeté les bases du renouveau démocratique. Elle a été une période d'incertitude durant laquelle nul ne savait véritablement ce qui allait advenir. La souveraineté de la conférence était l'enjeu majeur. La tournure des débats a conduit le

président Kérékou à intervenir le mercredi 21 février 1990 à 11h 20. Dans une brève allocution digne d'une confession de foi, il déclare devant les Conférenciers : « Nous sommes venus nous confesser. Ce type de conférence est rare en Afrique et la fierté du Bénin est d'avoir dans cette salle ses anciens présidents. Tout changement public ailleurs est sanglant ». (Fondation Friedrich Naumann, (Les Actes de la Conférence Nationale). Puis il ajoute, toujours dans les Actes de la Conférence Nationale : « Il ne faut pas trahir l'Afrique. Si cette conférence échoue, le Bénin tombera dans le chaos. Si l'option marxiste Léninisme a éparpillé les fils de ce pays, est-ce un crime que de vouloir la réconciliation nationale ? Les dommages sont-ils si énormes qu'ils ne puissent être réparés ? » Cherchant à communier avec les anciens présidents Maga, Zinsou et Ahomandégbé, il se tourne vers eux et déclare :

Si vous voulez qu'on prenne des décisions hardies, un remaniement ministériel par exemple, je suis prêt à le faire. Ce qui n'est pas acceptable, c'est de croire que le gouvernement actuel est déjà démissionnaire. Certes, le PRPB ne dirige plus l'État et le marxisme léninisme n'est plus l'idéologie officielle mais une bonne transaction, ce n'est pas le vide. L'ancienne loi fondamentale reste en vigueur, même si elle n'est plus appliquée. L'Assemblée nationale Révolutionnaire existe toujours. Le PRPB également même s'il ne dirige plus l'État. Sans adoption d'une nouvelle constitution par voie référendaire, en l'absence de nouvelles élections présidentielles et législatives, nous sommes toujours en période transitoire... (Establet, 1997, p. 182)

Ainsi, le personnage sait allier souplesse et fermeté pour imposer sa vision sans recourir à la force. Il a le sens de l'humilité qui lui permet de repositionner son image. Tout en faisant preuve de fermeté, le personnage sait se mettre au-dessus de la mêlée pour défendre l'intérêt général et éviter le chaos au peuple.

5.3. La communication politique lors du scrutin de 1991

Deux affirmations de Kérékou donnaient le ton de son attitude durant la période électorale de 1991. La première : « Je ne suis pas né chef d'État. Je ne suis pas Président à vie. Et je n'appartiens à aucune dynastie. Je ne m'accroche donc pas au pouvoir, comme certains le croient, le pensent et le disent ». (Archives audio, ORTB, février 1991)

La deuxième :

« Je me considère comme en mission. Une mission dont je suis investi par le peuple souverain. Je suis cependant prêt à laisser ma charge à tout moment à celui que le peuple aura, conformément à la constitution

librement et démocratiquement choisi ». (Archives vidéo, ORTB, février 1991).

Ces deux affirmations de Kérékou le 04 décembre 1990 alors qu'il accordait une interview à un journaliste montrent clairement que celui-ci se positionne comme un démocrate prêt à accepter le verdict des urnes. Malgré cette profession de foi, la proclamation définitive des résultats de la présidentielle de 1991, largement remportée par Nicéphore Soglo avec 67,73 % a donné lieu à des violences dans le Borgou et l'Atacora. Mathieu Kérékou et son entourage ne voulaient pas reconnaître tout suite sa défaite. Il a fallu l'allocution Mgr Isidore De Souza construite sur le modèle de la Stratégie de l'ENCRE (Exorde, Narration, Confirmation, Répétition, Epilogue) pour agir sur la psychologie du personnage :

Je suis sûr que le Président Kérékou n'est pas content de tout ce qui se passe dans le Borgou. Je suis sûr qu'il se désolidariserait de tout cela. Car mes amis, je crois que le Président Kérékou est en train de souffrir. Et il ne souffre pas parce qu'il a perdu les élections. Il souffre parce que je sais qu'il aime son pays et qu'il n'approuve pas ce qui se trame et qu'on voudrait lui mettre sur le dos. (...) Votre peuple a besoin de vous entendre, je vous en supplie, sortez de votre silence, adressez-vous à votre peuple. Le peuple l'attend de vous. Dieu l'attend de vous. Vous ne refuserez pas ce rendez-vous. Archives vidéo, ORTB, Avril 1991).

Kérékou a été sensible à cet appel en annonçant le lendemain qu'il prenait « *acte des résultats provisoires des élections présidentielles* et que sans regret, ni amertume, il décidait de se soumettre à la volonté du peuple béninois.

« Je condamne fermement, dit-il, tous les actes de provocation, de violence et de vandalisme qui se sont produits dans les régions septentrionales. (...) Au nom de la réconciliation de tous les fils de notre pays, je leur demande de bien vouloir réintégrer leurs foyers et de reprendre leurs activités dans la quiétude. » (Archives audio, ORTB, Avril 1991).

Ce faisant Kérékou se positionne comme un démocrate et construit sa communication politique autour d'un acte lourd qu'il pourrait capitaliser dans le futur.

Conclusion

Au terme de cette réflexion sur la communication politique du Président Kérékou dans les turbulences de la transition démocratique, nous pourrions dire en guise de conclusion que la légitimité du personnage a été contestée par le peuple durant la crise de 1989. Son image a atteint son degré

d'impopularité le plus bas. En Convoquant la Conférence nationale des Forces Vives de la Nation en février 1990, le personnage a réussi à repositionner son image dans l'imaginaire collectif du peuple en décidant d'accepter toutes les conclusions et recommandations des participants à cette historique rencontre qui a ouvert la voie au processus de démocratisation sur le continent noir. Contrairement à son crédo « la branche ne se cassera pas dans les bras du caméléon » pour insinuer son maintien au pouvoir, il perd les premières élections démocratiques et reconnaît sa défaite alors qu'il avait encore des marges de manœuvre pour s'accrocher au pouvoir. Kérékou est un homme politique hors du commun (Iroko, 2001). Tel un caméléon, il est très habile et s'adapte harmonieusement aux circonstances. Très informé et ayant l'art d'anticiper, il prend le devant de certains sujets pour mieux en désamorcer l'effet. (Kpatindé 1998). Il ne développe pas une stratégie de communication mais des stratégies qui varient en fonction des enjeux du moment. Il a le sens de l'humilité (Ahounou, 1996) mais sait afficher son autorité en imposant de façon très subtile sa vision. Acculé, il a l'art d'imputer la responsabilité de ce qui ne va à son entourage ; ce qui lui permet de sauvegarder la bonne image qu'il veut qu'on ait de lui.

Nous envisageons étendre la présente étude à d'autres dirigeants pour étudier comment ceux-ci bâtissent leur stratégie de communication politique. Cela nous permettrait de faire ressortir les similitudes et les dissemblances.

Source archivistique et éléments de bibliographie

A- Source archivistique

Il s'agit essentiellement des archives de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB) en version audio et vidéo d'avril 1991 portant sur le Président Mathieu KEREKOU et Mgr Isidore de SOUZA.

B- Eléments de bibliographie

- AHOUNOU, B. (1996) : « Kérékou II. La victoire de l'humilité », in *Africa International*, n° 293, Avril 1996, p. 30.
- AUSTIN, J.L. (1970) : *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.
- BOBIN, J. P. (1988) : *Le marketing politique (Vendre l'homme et l'idée)*, Cahors, éd. Milan Midia.
- COTTERET, J. M. (1997) : *Gouverner, c'est paraître. Réflexion sur la communication Politique*, Paris, Puf.
- DIABI, Y. (1993) : « Multipartisme, marketing et communication politique » in *Revue Tunisienne de la communication*, Tunis, IPSI, n° 24.
- ESTABLET, J. (1997) : *Mathieu Kérékou. L'inaltérable président du Bénin*, Paris, éd. L'Harmattan.
- GERSTLE, J. (1992) : *La communication politique*, Paris, Puf, Coll. Que sais-je ?,
- IROKO, A. F (2001) : *Le Président Mathieu KEREKOU, un homme hors du Commun*, Cotonou, Les Nouvelles Editions du Bénin.
- KPATINDE, F. : « Mon livre avec Kérékou » in *Le Forum de la Semaine*, n°296 du 07 au 14 février 1996, p. 7.
- KPATINDE, F. : « Les grandes oreilles de Kérékou » in *Jeune Afrique*, n°1946 du 28 avril au 4 mai 1998, p. 30.
- MUKENDI, M. (1990) : *La communication politique. Une approche pragmatique*, Louvain-la-Neuve, CIACO.
- MPOYI, M. (2004) : *La communication Politique. Une approche pragmatique*, Patrick QUANTIN, dir. *Voter en Afrique*, pp. 285-312.
- NIMMO, S. et Keith R. (1981) : *Handbook of political communication*, University of Florida, Edited Lynda Lee Kaid.
- WOLTON, D. (1998) : *Penser la communication*, Paris, éd. Flammarion, 1998.
- WOLTON, D. (1995) : « Les contradictions de la communication politique » in *Hermès*, n° 17-18.
- SFEZ, L. (dir.), (1993) : *Dictionnaire critique de la communication*, Paris, Puf, 1993.

LES « ACIDITÉS » DE L'ALTERNANCE DÉMOCRATIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Alain Boulingui MOUSSAVOU

Université Marien NGOUABI de Brazzaville au Congo
emeraudekarim@yahoo.fr

Résumé :

Si la majorité des pays subsahariens ont accédés à la souveraineté nationale dans les années 1960, ce n'est qu'autour des années 1990 que les faisceaux de la démocratie ont réellement commencés à traverser le continent. Leur luminosité ont permis l'organisation des conférences nationales et la convocation des populations aux urnes. Longtemps privés de débat public sur les questions politiques et économique-sociales, les peuples africains ont donc perçu les effets du « vent de l'Est » et la chute du mur de Berlin comme l'occasion de mettre un terme à une gestion jugée solitaire et calamiteuse des affaires de l'État. Ils ont, pour cela, cru que le multipartisme apporterait les changements escomptés. Toutefois, organiser une élection pour la perdre semble ne pas cadrer avec l'ontologie politique africaine, car la défaite n'est pas toujours envisageable non seulement par ceux qui tiennent les leviers du pouvoir, mais aussi par ceux qui aspirent au pouvoir. D'où les enlisements dans les crises politiques et les coups d'États. Ces façons de faire fortement décriés ralentissent tant le développement du continent, que l'instauration d'une pratique démocratique fondée en raison qui tienne compte des endogénéités. Ainsi, grâce à la méthode d'analyse comparative cette contribution se donne pour objectifs de démontrer que la quête de la démocratie réside non pas dans la qualité des institutions, mais dans la compréhension de ce qu'est la politique en tant qu'instance de l'acceptabilité rationnelle au sens poppérien.

Mots clés_: Afrique subsaharienne, élection, alternance démocratique, acceptation rationnelle, contestation.

Abstract

While the majority of sub-Saharan countries attained national sovereignty in the 1960s, it was only until the 1990s that the beams of democracy really began to cross the continent. Their brightness allowed the organization of national conferences and led to popular elections. Being deprived of public debate on

political and economic-social issues, the African peoples perceived the effects of the "Eastern wind" and the fall of the Berlin Wall as an opportunity to put an end to what was considered solitary and calamitous management of state affairs. They therefore believed that a multiparty system would bring about the desired changes. However, organizing an election only to lose it does not seem to fit in with African political ontology, because defeat is not always an option not only for those who are in power, but also for those who aspire to power. Hence the mire of political crises and coups. These strongly criticized ways of doing things slow down both the development of the continent and the establishment of a democratic practice based on reason that takes into account endogenous factors. Thus, thanks to the method of comparative analysis, this contribution aims to demonstrate that the quest for democracy lies not in the quality of institutions, but in the grasp of what politics is: a platform for rational acceptability in the Popperian sense.

Key words: Sub-Saharan Africa, election, democratic power change, rational acceptance, contestation

Introduction

Nombreux sont les pays d'Afrique subsahariennes qui ont accédés aux indépendances dans les années 1960. Mais c'est avec la chute du mur de Berlin et le « vent de l'Est » que les faisceaux de la démocratie ont commencés à traverser le continent par la mise en place des structures organisationnelles capable de promouvoir le débat public sur les questions politiques et socio-économiques. C'est ainsi que la tenue des conférences nationales autonomes et souveraines dans des nombreux pays subsahariens vont permettre l'organisation des scrutins présidentiels multipartites. Pour l'opposition, ces scrutins avaient pour objectif de mettre un terme à une gestion jugée solitaire et calamiteuse des affaires de l'État. Cependant, organiser une élection pour la perdre ne semble pas cadrer avec l'ontologie politique en vigueur, dans la mesure où la défaite n'est pas toujours rationnellement envisageable par ceux qui tiennent les leviers du pouvoir. Ce qui ne favorise pas *de facto* l'ouverture et l'alternance démocratique. D'où l'émergence des bourbiers de contestations socio-politiques. En cette perspective, cette contribution qui s'inscrit dans le cadre de la posture des peuples face à la démocratie met en avant ***Les "acidités" de l'alternance démocratique en Afrique subsaharienne***. Si l'instauration du multipartisme marque la volonté de puissance des peuples à être gouvernés par des chefs issus de leur libre choix, sommes-nous en droit de croire que le processus de démocratisation en cours réside dans la compréhension de ce qu'est la politique en tant qu'instance de l'acceptabilité rationnelle ou bien ledit processus s'inscrit dans la qualité des institutions misent en place ? Cette contribution s'articulera en trois moments. Le premier concernera les effets pervers de l'absence de pratique démocratique. Le

deuxième moment fera une sorte d'archéologie de la révolution béninoise de 1972 et le dernier présentera ce qu'est le réel politique pour une Afrique émergente.

I. Les pluies acides de la "dictaturocratie"

1.1. Le "je suis donc je reste" comme principe de fossilisation

Nous créons ce néologisme de *dictaturocratie* pour mieux mettre en évidence la perfidie des chefs d'États africains qui, une fois au pouvoir, attrapent le syndrome de fossilisation dont la manifestation la plus évidente est *"je suis donc je reste"*.

2016 fut l'année la plus électorale en Afrique avec seize (16) scrutins présidentiels¹. Nombre de ces États espéraient vivement que ces élections seraient justes et transparentes pour consolider non seulement l'État de droit et la paix en mettant un terme aux contestations postélectorales, mais aussi au fait qu'elles favoriseraient l'alternance. Il y avait là des véritables lueurs d'espoir, car, comme le fait remarquer Joseph Cihunda Hengelela (2016), *« dans certains États africains comme le Bénin, la RDC, le Congo-Brazzaville, le Gabon, le Tchad [ces élections] devaient permettre de tourner la page de certains règnes présidentiels »*. Mais la volonté de rester jusqu'à la mort au pouvoir en se servant d'une constitution modifiée à sa convenance, met en cause la capacité de l'électeur africain à disposer d'institutions politiques capable d'empêcher ces fossiles de causer trop de dommages. En réalité, l'organisation d'un scrutin ne doit pas donner *a priori* son issue sinon, indique J.-J. Rousseau (1996, p. 127), *« les [contestations s'allumeront et] le sang des citoyens [sera] sacrifié au prétendu bonheur de l'État »*.

Il faut donc bouter la dictaturocratie et Jean Jacques Rousseau (*op cit.*, p.101) nous indique que *« les lois sont nécessaires pour (...) contenir [tous] (...) les hommes en proie à cette rage effrénée et brutale, sans pudeur, sans retenue »* qu'est la soif du pouvoir. En un mot, tous ceux qui se sont fossilisés au pouvoir ne peuvent justifier cet impair par le simple fait qu'ils auraient un amour viscéral à œuvrer pour le bonheur du peuple. Sinon, la désolation qui fait qu'à chaque consultation électorale les rues soient envahies par des manifestants se confrontant aux forces de l'ordre ne disparaîtra jamais. Être imparable à la réfutation et donc à la possibilité de la défaite au nom d'une quelconque hégémonie basée sur un

¹ Ouganda, Niger, Bénin, Comores, Congo-Brazzaville, Tchad, Djibouti, São Tomé et Príncipe, Gabon, Cap-Vert, Zambie, Guinée équatoriale, Gambie, RDC, Ghana, Mozambique.

pouvoir fort et centralisé, alors qu'il est difficile de connaître la totalité sociale et politique, encore moins agir sur elle est une réalité dont les acidités sont au fondement de la crise de l'alternance démocratique. D'où la nécessité de prôner le dialogue et la discussion critique à tous les niveaux de la société en vue de permettre le renouvellement régulier de la classe dirigeante.

1.2. Le prix du pouvoir ou le saupoudrage démocratique

Toute posture politique semble généreuse dans son intention et apparemment cohérente dans son propos. Seulement sa faisabilité et la vérité de la réalité des honneurs liées au pouvoir fait qu'elle peut vite faire désenchanter en manifestant l'irréversibilité de ses effets néfastes. Ainsi, lorsque dans l'un de ses romans, Dostoïevsky fait état de la réflexion d'un personnage qui propose cent millions de morts pour parvenir au meilleur des mondes, on croit tout d'abord qu'il s'agit du délire verbal d'un hégélien en train de devenir nihiliste. Mais il faut bien constater que l'on retrouve quelque chose de cette incantation hallucinante dans des événements aussi concrets que ceux au cœur des visions fossilisées des dinosaures du pouvoir qui n'hésitent pas de réprimer de la plus ferme des manières toute contestation, pacifique soit-elle.

Au regard de ce qui précède nous croyons que le prix du pouvoir ne doit pas consister à considérer la démocratie simplement comme un processus, car une fois élevée au rang de fin en soi, elle peut devenir un moteur potentiellement puissant pour la tyrannie de masse et le collectivisme populaire. Cependant, quel que soit le niveau de développement offert par un régime à ses populations, il n'y a pas de démocratie véritable sans alternance politique dont l'intérêt théorique est de justifier la définition négative de la démocratie et la transposition poppérienne de la « *méthode scientifique en politique* ». En ce sens, sa difficulté d'incarnation réelle dans la culture politique des États africains ne relève nullement de sa totale inadéquation à la réalité concrète de ces pays, mais au tribalisme et au clientélisme. En effet, « *comment ne pas voir qu'au-delà de ses effusions, le « tribalisme » représente un besoin que le seul exercice de la raison critique ne saurait, à lui seul, exorciser* » (Jean Baudouin, 1994, p. 233). Le tribalisme est « *donc finalement un élément sur lequel les entrepreneurs politiques surfent pour manipuler la psychologie des citoyens.* » (Boulingui Moussavou, *Haleine politique*, p. 47). À côté de cela se trouve le clientélisme systémique qui entraîne la société politique vers le bas et empêche, de ce fait, le sujet d'être acteur de son histoire.

A ce sujet, la problématique des contestations post électorales dépasse le cadre de l'alternance politique pour embrasser celle du pouvoir et de ses

limitations. Et Alain Touraine (1994, p. 57) précise qu'« *aucun principe n'a d'importance plus centrale dans l'idée démocratique que celui de la limitation de l'État* ». Nous convenons, d'une part, qu'il est urgent que l'interdiction d'exercer plus de deux mandats et la limite d'âge soient des impératifs constitutionnels inébranlables. D'autre part, il faut faire face à la dénonciation d'Alain Touraine parue dans *La Tribune* du 23 septembre 2014 selon laquelle :

« La colère, la déception, la haine même sont partout répandues et la rupture la plus profonde est celle qui sépare la population du monde politique et de l'État. Ce que [vivent les populations subsahariennes] à un niveau extrême est une crise de citoyenneté, ce qui est plus profond qu'une crise politique. [Ces populations souffrent finalement] de n'avoir à choisir qu'entre une absence de projets et des formes différentes d'échecs ».

Enfin, il faut donner du crédit à l'expression des nouvelles compréhensions en matière de démocratie comme celles portées par les artistes et les intellectuels du « Balai citoyen » au Burkina Faso, de « Filimbi » (sifflet en swahili) en RDC, de la « Lucha » au Kivu, de « Y en a marre » au Sénégal, la diaspora gabonaise et d'autres collectifs au Cameroun, en Guinée-Équatoriale ou au Zimbabwe. Toutes ces populations réclamant, en un sens, une démocratie qui ne soit pas un mirage. Pour se faire entendre, ils envahissent les réseaux sociaux en utilisant les techniques de mobilisation, de sensibilisation électorale et autres méthodes d'action souvent "non violente". Mais, les pouvoirs en place au lieu de chercher à comprendre le bien des revendications préfèrent « *les ignorer de manière arrogante, voire de les emprisonner (...) au nom d'une « atteinte à la sûreté nationale » ou d'« insultes à des chefs d'États » par ailleurs mal en point* » (Jean-Claude Willame, 2016).

II. De la révolution à la mise en place d'un tissu de démocratisation

2.1. La révolution de 1972 et ses acidités

Le Gouvernant Militaire Révolutionnaire (GMR) issu de la révolution béninoise de 1972 avait pour ambition de mettre un terme à l'ancienne politique à travers les hommes, les structures et l'idéologie qui la portait depuis l'indépendance du pays. Aussi, faire une analyse de la problématique de l'alternance démocratique en Afrique subsaharienne à partir de cette révolution nous amène à comprendre que le changement radical souhaiter par le Gouvernant Militaire Révolutionnaire à travers les décisions prises pendant les "Trois glorieuses" (1972-1975) va impacter le cours de l'histoire politique du pays et par ricochet celle de la sous-

région. Cependant, bien que la révolution suscitât l'adhésion populaire, force est de constater que sa visée donna lieu à des pluies acides.

En effet, le régime militaire en place se transforma en un pouvoir liberticide, policier et confisqua toutes les libertés démocratiques, et s'engagea dans une chasse aux sorcières sans précédent. Ce régime, indique Pascal Boniface (2017, p. 76), utilisa « *la politique de puissance...qui [consistait à imposer] aux peuples contre leur volonté* » des façons de faire qui portèrent atteintes à leurs libertés. Dans une absence de débat public sur les questions politiques et économiques, le régime révolutionnaire prospéra dans une gestion dictatoriale. Et Pascal Boniface (*ibid*, p. 228) de souligner que « *même dans les dictatures, les peuples se mobilisent malgré la répression et bousculent les régimes en place. Y compris dans les pays où il n'y a pas de liberté, existe une opinion publique dont les gouvernements, même répressifs, tiennent compte.* » C'est cette prise en compte qui plaça le pays sur les rails de la démocratisation. Et sur les cinquante-trois États que compte le continent seul six ont aujourd'hui une expérience de démocratisation. Notamment l'Afrique du Sud, le Ghana, le Bénin, la Zambie, la Mozambique et le Botswana. Le Mali qui en faisait partie est sortie de cette liste diablement sélective. C'est ici le lieu de dire qu'un tel tableau fait que l'Afrique, portant berceau de l'humanité, s'apparente davantage à un objet de préoccupation qu'à un acteur dans la conduite des affaires mondiales, y compris celles qui la concernent au premier plan.

2.2. La pratique démocratique comme réalité indispensable

Si la population béninoise avait adhéré à la révolution de 1972, c'est bien parce qu'elle voulait que la pratique politique soit enfin purifiée de toute pesanteur défavorable au développement. De même qu'il n'était plus acceptable que le champ politique se confine dans l'immobilisme. L'ère du changement ainsi mis en place commandait la lucidité et interdisait la précipitation tous azimuts, car « *si l'on veut modifier des réalités désagréables, il faut reconnaître ces réalités [...]* Comme l'a écrit Raymond Aron, le choix n'est pas entre le bien et le mal, mais entre le préférable et le détestable » (Pascal Boniface, *op cit.*, p. 294). Comme quoi l'expérience est inutile à celui qui ne veut rien faire et pareillement à celui qui veut tout faire à la fois. Cette révolution, nonobstant ses pluies acides, peut-être qualifié d'évolutionnaire en ce qui concerne aujourd'hui le processus de démocratisation. Processus qui place le Bénin au premier plan des pays francophone subsahariens.

Le Bénin a, en effet, réussi à mettre en place cette équation de démocratisation qui a fait pousser sur le sol aride de la longévité au

pouvoir de Mathieu Kérékou une plante dénommée alternance démocratique. Plante garantie par l'ordre constitutionnel. Ce personnage charismatique et très influent fut un président atypique. En étant redevable à Jean Jacques Rousseau (*op cit.*, p.121) il sied de dire que les gouvernements naissant au sortir des indépendances ou ceux qui se formèrent après et connurent une fossilisation ne pouvaient avoir « *une forme constante et régulière* », c'est pourquoi il y a eu un temps considérable de mise en forme du processus de démocratisation pendant lequel « *il [a] fallu commencer par nettoyer l'aire et écarter tous les vieux matériaux, comme fit Lycurgue à Sparte, pour élever ensuite un bon édifice* ». Cet édifice qui interpelle aujourd'hui notre regard nous permet de constater que la pratique démocratique ne consiste pas seulement dans le changement de la classe dirigeante, mais aussi dans la protection des libertés. En d'autres termes, en tant que mesure du débat contradictoire qui privilégie le droit à la paix, la politique est une force créative de la critique entendue comme possible possibilité de l'accord du désaccord. Pour ce faire, toute opposition politique ne doit pas *de facto* être contre carré par une réponse répressive et violente.

2.3. Politique et endogénéités démocratiques

Constatons avec John Watkins que la révolution de 1972 est une contribution non négligeable à la réflexion politique dans ces objectifs premiers qui consistaient à mettre un terme au despotisme. Elle s'inscrit donc bien dans la perspective de la société ouverte de Karl Popper. Société qui invite de tous ses vœux l'Afrique à s'ouvrir à la culture démocratique en neutralisant, entre autres, les violences post électorales. De ce fait, toute pratique politique doit s'arrimer à la réalité suivant laquelle les théories politiques se suivent, s'évincent et se succèdent selon un phénomène qui peut être comparé, d'après Popper, à la sélection darwinienne : les plus vigoureuses, les mieux équipées en informations corroborées seront les plus durables. De plus, si comme le souligne Jean Jacques Rousseau (*op cit.*, p.107), « *le premier sentiment de l'homme fut celui de son existence, son premier soin celui de sa conservation* », convenons que son deuxième soin est celui de son épanouissement en étroite intelligence avec les autres en société. C'est à ce niveau que nous disons qu'il y a, en effet, des faisceaux lumineux qui marquent un espoir certain en Afrique subsaharienne. Car à côté du Bénin se trouve le Sénégal qui donna le premier exemple d'alternance politique en 1980. C'est dans ce sens que Joseph Cihunda Hengelela (2016) conclut que

« l'alternance politique est finalement devenue une composante essentielle du maintien de la paix au sein des États et au niveau régional.

Elle est un élément fondamental de l'État de droit et une preuve de la vitalité d'une démocratie. ».

Compter sur la seule compréhension de ce qu'est la politique pour prétendre mettre un terme aux contestations postes électorales et favoriser l'alternance politique est une utopie. La nature contestatrice de l'humain ne peut féconder la théorie démocratique. Autrement dit, l'accumulation et l'étendue du pouvoir ne peut pas favoriser l'acceptabilité rationnelle, il faut donc des institutions fondées en raison permettant une limitation et un contrôle du pouvoir pour que l'alternance démocratique devienne un fait naturel en Afrique subsaharienne. Et c'est à cela que nous invitent les effets de cette révolution de 1972 qui donne à penser à une théorie démocratique qui met d'abord en avant les institutions. Ceci dit, ce n'est pas l'accumulation et l'étendue du pouvoir, mais sa limitation et son contrôle qui fondera la démocratie africaine.

III. Le réel d'une Afrique démocratique

3.1. Le pouvoir politique comme réalité amovible

Au sortir des indépendances il était normal que les jeunes États se solidifient dans la pratique politique et la gestion de la chose publique en privilégiant le monopartisme et la stabilité à la tête des États. Cette période d'apprentissage de trente (30) ans (1960-1990), peut donc être comprise comme le temps de vie d'une "théorie" tenue pour la plus vraisemblable. Et dans notre ouvrage (2021, p. 162) nous indiquions que :

« Si Lénine a eu le cran de dire que « *sans théorie révolutionnaire, pas de mouvement révolutionnaire* », c'est parce qu'il faut lier la théorie à la pratique. Par pratique il faut entendre le fait de réaliser : passer de la spéculation aux faits. Et par théorie il faut voir la connaissance des choses que nous voulons réaliser. La révolution, pour le Ngondouana, passe par le changement. Seulement, la question du changement de paradigme n'est pas très appréciée. Il revient donc à l'instruction civique de susciter l'esprit critique pour que le peuple, lors des scrutins, vote en raison. Mais cela ne suffit pas car il faudrait encore que les acteurs soient épris d'honnêteté et donc de justice ».

Mais face à la réalité de la falsifiabilité au sens poppérien du terme, chaque "théorie" est comparée par l'opposition politique au poème de Pouchkine qui fait état de la veuve impérialiste qui devait s'effacer devant la jeune tsarine. Ceci pour dire que si en science, on n'est jamais sûr de la vérité vraie dans la mesure où la découverte de la fausseté est toujours possible, en politique le succès ou la victoire ne peut jamais être un acquis *a priori*. Penser alors le continent et son développement c'est vraiment penser la cité. Et si tel est le cas, « *résister à l'alternance c'est se comporter*

comme des nains sur des épaules de géants (...) Le changement s'impose puisque le temps cyclique l'impose » (Boulingui Moussavou Alain, p. 156)
Il faudrait donc toujours considérer la défaite ou l'échec comme la véritable possibilité. Dans tous les cas, « *il faut accepter le renouvellement et le changement sinon les passions liées au pouvoir finiront par pervertir foncièrement l'âme humaine...* » (Ibid., p. 157).

Une telle posture permet à chaque acteur politique de développer non seulement un discours lavé de toute contestation pour la contestation, mais aussi d'œuvrer véritablement au bien-être de la population une fois au pouvoir. Il importe donc de renoncer d'avance à toute tentative qui porterait à un niveau insupportable la facture de l'élimination de l'échec. Car s'il n'y a pas de politique sans échec c'est parce qu'il y a bien des politiques sans chances. La défaite n'est pas que décevante, elle est aussi enrichissante. Elle a la valeur d'une acquisition positive d'information. Elle creuse et rétrécit à la fois le champ de l'investigation tout en se présentant comme ce fait essentiel qui nous incite à une remise en cause.

3.2. Refus de la fonction gestionnaire et finalité de l'État démocratique

Si seul six (06) pays sont cités en exemple en matière de démocratisation c'est parce que les autres sont dans une double duperie politique. Premièrement, les uns se sont truffés de dispositifs démocratiques vidés de leur substance profonde. Deuxièmement, les autres se trouvent amalgamés dans un mélange monstre difficile à apprécier à sa juste valeur. Il est donc important que l'Afrique subsaharienne sorte de l'autocratie en mettant un terme aux régimes monopolistiques à l'origine de l'instrumentalisation de l'appareil étatique. Cette urgence, trouve aussi son importance dans l'interrogation que pose Lucien Boia dans son ouvrage *Le Mythe de la démocratie* :

« la démocratie s'incarne-t-elle dans un ensemble institutionnel bien défini, un type clairement discernable d'organisation politique ou sociale, ou relève-t-elle d'une aspiration plus générale, d'un idéal toujours poursuivi de liberté, d'égalité et de justice ? ».

Cette interpellation forte nous amène à croire que s'il est bon qu'un citoyen se munisse d'un bouclier idéologique, il est mieux qu'il ait un minimum d'intuitions intellectuelles manifestant l'épaisseur de sa rationalité. De ce fait, toute défensive concernant la conservation acerbe du pouvoir de la part des tenants et toute contestation de la part de l'opposition politique ne doit pas se fonder sur une utopie fascinante qui se construit sur l'embrigadement par les uns et la mise en cause par les

autres des institutions démocratiques. Ces deux postures contrastent vraiment avec la grisaille de la rationalité qui nous commande de sortir de tout dogmatisme nous permet d'avoir un regard froid mais lucide devant la nudité démocratique qui avili le continent africain. Dogmatisme qui empêche finalement les uns et les autres à comprendre que ce n'est pas la rationalité en politique qui est terne, mais bien le fait de réduire la politique à la seule fonction gestionnaire. Il est donc judicieux que chacun considère la politique comme l'instance de l'acceptabilité rationnelle.

S'il n'y a pas d'État sans citoyens, cela ne signifie pas pour autant que l'État ne serait qu'un instrument destiné à protéger les citoyens contre l'injustice et leur permettre d'avoir des relations pacifiques, il a aussi une finalité technologique (Karl Popper, *La société ouverte et ses ennemis, op cit*, p. 100). Popper récupère cette théorie rationnelle de l'État, qu'il considère comme condition de possibilité des libertés individuelles et de la coresponsabilité des individus vis-à-vis du gouvernement. Voilà le raisonnement qu'il émet :

« (...) nous sommes tous coresponsables du gouvernement, même si nous n'y participons pas directement. Mais en contrepartie, cette coresponsabilité exige des libertés, beaucoup de libertés : la liberté d'expression, la liberté d'accéder aux informations, d'en donner, de publier, et bien d'autres encore. Un « excès » d'étatisme aboutit à l'absence de liberté, mais il existe aussi un « excès » de liberté. (...) Nous avons besoin de liberté pour empêcher l'État d'abuser de son pouvoir et nous avons besoin de l'État pour empêcher l'abus de liberté ». (K. Popper, 1993, p. 110).

Nous confessons avec Karl Popper que le régime démocratique représente pour le développement de l'Afrique la meilleure opportunité et la seule organisation qui fait le droit à la dignité de l'*homo africanus*.

3.3. De la force des institutions et la nécessité de leur ampliation

Selon Karl Popper (1979, p. 104), le principe de la majorité démocratique « (...) *peut décider de donner le pouvoir à un tyran* ». Tel est le paradoxe à l'origine de toute la critique platonicienne de la démocratie, et qui nous donne des raisons de croire qu'il est bon que la démocratisation en cours en Afrique subsaharienne tienne compte des réalités endogènes. Car, l'humus qui compose notre sol politique à travers ses institutions "démocratiques" n'a pas encore atteint un degré d'oxygénation capable d'accueillir une pratique démocratique identique à celle qui se fait en occident. Et Popper (*op cit.*, p.106) estime qu'en partant de la révolution qu'a connu le Bénin en 1972, il y a lieu de dire que « *le problème n'est plus celui du pouvoir, ni de savoir qui le détient, mais de celui du gouvernement, et de savoir comment gouverner* ». Aussi chaque pays africain a l'obligation de mettre en place des institutions crédibles et indépendantes capables de contrôler les dirigeants par le principe de contrebalancement du pouvoir. L'ayant vite compris, les pays qui se positionnent aujourd'hui en fer de lance de la démocratie n'ont pas hésités de poser les jalons de son actuelle vitalité politique et démocratique. Vitalité qui permet de poser la défiance de tout gouvernement par les citoyens comme le fait politique par excellence. En cette perspective, l'alternance politique n'est pas la manifestation de la simple volonté du peuple, mais la conséquence d'une vitalité institutionnelle. L'absence d'une telle vitalité fait que la souveraineté populaire ou encore le gouvernement de la majorité n'aura aucune fécondité.

Au regard de ce qui précède, l'Union africaine en tant que manifestation de la volonté de puissance du continent ne pouvait que faire de l'alternance politique une priorité. Non seulement dans son Acte constitutif, mais aussi dans sa Charte de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Tous ces instruments ont été adoptés dans le contexte de l'émergence démocratique et de l'État de droit en Afrique. Bien avant, les chefs d'États avaient nommé, dans la Déclaration de Lomé du 12 juillet 2000, inséré l'alternance démocratique parmi les principes de la gouvernance en Afrique.

C'est donc ici le lieu de dire que la Charte africaine de la démocratie en son article 10 alinéas 1 et 2 recommande aux États de renforcer le principe de la suprématie de la Constitution en s'assurant que « *le processus d'amendement ou de révision de leur constitution repose sur un consensus national comportant, le cas échéant, le recours au référendum* ». Le consensus national pour la révision de la Constitution est un principe capital certes, mais il apparaît aussi comme un outil à double tranchant.

Car, il peut se bâtir sur un roché de sable suspendu à l'in-adhésion réel du peuple souverain. A ce propos, le manque de dynamisme et de cohésion rationnelle tant de l'opposition politique que de la société civile peut laisser libre cours à tous les appétits antidémocratiques. Appétits qui ont favorisé les révisions et les modifications intéressées des Constitutions dans nombre de pays. Et Joseph Cihunda Hengelela (2016) souligne que :

« ce qui inquiète le plus est que les électeurs sont souvent appelés à se prononcer sur des questions dont ils ne maîtrisent pas les enjeux, le sens et la portée. Au bout du compte, les résultats du référendum avoisinent toujours les 100% sans qu'ils reflètent la réalité des urnes et ne soient conformes à la volonté des électeurs et du peuple tout entier. ».

Les institutions, en leur essence, ne sont pas à l'origine des acidités qui freinent le processus de démocratisation. Elles sont comme l'eau qui prend la forme du récipient qui la contient. Autrement dit, ce sont ceux qui les animent à partir de leur représentation de ce qu'est la politique qui peuvent ou non les pervertir. Le changement démocratique, il faut le dire, résulte certes de la représentation que chaque acteur se fait de ce qu'est la politique, mais aussi et surtout de la solidité des institutions. Solidité qui permet aujourd'hui au Bénin de revendiquer une vitalité démocratique entant que possibilité raisonnablement efficace contre l'autoritarisme et la tyrannie.

En cette dernière occurrence notons que si les conflits sont la projection des erreurs, alors ils peuvent être éliminés par la rationalité, par la discussion et par la critique. Pour dire autrement les choses, grâce à des institutions fondées en raison favorisant le moindre commencement de l'accord le plus modeste, voire le plus hasardeux, devient un pas qui rapproche la pratique démocratie de son accomplissement idéal et qui éloigne l'espèce humaine du risque de l'holocauste instantané via les contestations et les répressions. En consolidant et en rendant neutre les institutions démocratiques beaucoup de souffrances peuvent être abolies par la réconciliation qui est la critique de la haine.

Conclusion

Si le *Rapport 2021 sur le développement économique en Afrique* recommande de promouvoir des mesures commerciales efficaces pour que le continent ne compromette pas sa croissance, de même nous croyons qu'il est juste de ne pas faire la fine bouche et reconnaître que la tolérance et le pluralisme qui sont des caractéristiques principales de la démocratie, ne peuvent exister sans alternance. Ainsi, « *l'éternisation à un poste ne doit pas, à cet effet, suffire pour clamer l'acquisition d'une expérience et*

d'une absolue connaissance des rouages sociaux et politico-économiques et, partant, une meilleure lecture historique.» (Boulingui Moussavou, *op cit.*, p. 163-164) Par conséquent, pour que l'alternance démocratique participe à l'amélioration des conditions de vie et d'existence des populations, il faudrait que cette possibilité porteuse de sa propre potentialité d'expansion ne soit pas compromise, voire brisée, par les irrptions de violence tempétueuse de tout genre e. Ce n'est qu'à ce niveau que l'Afrique pourrait profiter de la série la plus prometteuse de ses expériences et deviendrait une société concordataire comme aurait aimé le dire Gabriel Le Bras. Mais, sachons raison gardée pour noter que dans une pratique démocratique endogène, ce n'est pas simplement l'effectivité de l'alternance au pouvoir ou sa modalité qui marquera la singularité africaine, mais bien le caractère pacifique et institutionnel de cette alternance, et la nécessité qu'elle soit l'expression du jugement du peuple.

Indications bibliographiques et sitographiques

Alain Boulingui Moussavou, 2021, *Haleine politique*, Paris, Saint Honoré.
Alain Touraine, 1994, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard.

Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, Addis Abeba, 2007.

Jean Baudouin, 1994, *La philosophie politique de Karl Popper*, Paris, PUF.

Jean Jacques Rousseau, 1996, *Discours sur l'origine des inégalités parmi les hommes*, Paris, Librairie Gérard Mairat.

Karl Popper :

- 1979, *La société ouverte et ses ennemis*, Tome 1, *L'ascendant de Platon*, trad. de l'anglais par J. Bernard et P. Monod, Paris, Seuil.
- 1993, *La leçon de ce siècle. Entretien avec Giancarlo Bosetti, Suivi de deux essais de Karl Popper sur la liberté et l'État démocratique*, trad. par J. Henry et C. Orsoni, Monaco, Anatolie.

Organisation de l'Unité Africaine, Déclaration sur le cadre pour une réaction de l'OUA face aux changements anticonstitutionnels de gouvernement, Lomé, le 12 juillet 2000.

Pascal Boniface, 2017, *Comprendre le monde*, Paris, Armand Colin.

Jean-Claude Willame « l'alternance au pouvoir (et sa limitation) en question en Afrique... et ailleurs », <https://www.cairn.info/revue-nouvelle-2016-3-page-17.htm> (consulté le 14/08/2022 à 10h46)

Joseph Cihunda Hengelela (2016) « les garanties juridiques de l'alternance politique dans les chartes constitutives des organisations internationales africaines. Cas de l'UA, de la SADC et de la CIRGL », https://www.nomos-elibrary.de/10.5771/2363-6262-2016-1-80.pdf?download_full_pdf=1 (consulté le 15/08/2022 à 8h08).

Lucian Boia, cité par Claude Dupont, « Les paradoxes de la démocratie », <https://www.lours.org/archives> (Consulté le 14/08/2022 à 9h50).

LA POLICE BÉNINOISE : GENÈSE, MISSION ET ÉTAT DE LA SÉCURITÉ (1977-1990)

Richard Codjo AKODANDE HONMA

Université d'Abomey-Calavi (UAC), Bénin
rakodande@gmail.com

Résumé

La police est l'une des institutions chargées d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de maintenir le bon ordre et de le rétablir au besoin. Cette étude vise à contribuer à une meilleure connaissance de sa genèse (période allant de 1894 à 1962), de sa mission et de l'état de la sécurité pendant la période révolutionnaire.

Pour conduire cette étude, une approche méthodologique axée sur la collecte des données à travers la recherche documentaire et les travaux de terrain, le traitement des données et l'analyse des résultats.

Créée par l'État dahoméen en 1961, la police nationale a pour mission de concourir, sur l'ensemble du territoire, à la garantie des libertés et à la défense des institutions de la république, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la protection des personnes et des biens. Après la période d'instabilité gouvernementale observée dans le pays depuis son indépendance en 1960, le gouvernement militaire révolutionnaire mis en place à la suite du coup d'état du 26 octobre 1972 s'est fixé des impératifs clairs en matière de sécurité, des objectifs dictés par la nécessité d'asseoir un État fort. La construction d'un régime militaire fort a entraîné, à partir de la révolution du 26 octobre 1972, le déclin de la police en tant qu'institution républicaine. Les transformations qu'elle a subies la firent confondre avec l'armée, la mission républicaine dont est normalement chargée la police n'étant plus la priorité des forces de police en cette période.

Mots-clés : Bénin, police, régime militaire, période évolutionnaire, sécurité

Abstract

The police is one of the institutions responsible for ensuring the safety of people and property, maintaining good order and restoring it when necessary. This study aims to contribute to a better understanding of its genesis (period from 1894 to 1962), its mission and the state of security during the revolutionary period.

To conduct this study, a methodological approach focused on data collection through documentary research and fieldwork, data processing and analysis of results.

Created by the Dahomean State in 1961, the national police's mission is to contribute, throughout the territory, to the guarantee of freedoms and the defense of the institutions of the republic, the maintenance of peace and order, public and the protection of persons and property. After the period of governmental instability observed in the country since its independence in 1960, the revolutionary military government set up following the coup d'état of October 26, 1972 set itself clear imperatives in matters of security, dictated by the need to establish a strong State. The construction of a strong military regime led, starting with the revolution of October 26, 1972, to the decline of the police as a republican institution. The transformations it underwent caused it to be confused with the army, the republican mission normally entrusted to the police no longer being the priority of the police forces at this time.

Keywords: Benin, police, military regime, evolutionary period, security

Introduction

Les instruments juridiques internationaux, à savoir la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948 en son article 22¹, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de 1981 à travers son article 6² et la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 à travers son article 15³, sont unanimes pour reconnaître la nécessité d'assurer la sécurité de chaque membre de la société. Dans tous les États du monde, une force publique destinée à protéger les faibles contre les exactions et les abus des forts, est créée. Cette dernière se compose de l'armée, de la gendarmerie et de la police (un système propre à la France) qui sont conjointement sollicitées dans l'exécution de cette tâche.

Au Bénin, la police qui fait l'objet de la présente étude a deux missions essentielles. La première consiste à assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois et règlements. La deuxième vise à assurer la défense opérationnelle du territoire au profit de tous les départements ministériels et des institutions de l'État et des services privés.

¹ « Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays ».

² « Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne... ».

³ « Tout individu a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité de sa personne ».

La police se doit d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens, de maintenir le bon ordre et de le rétablir au besoin. Cette mission est exercée par des fonctionnaires spéciaux appelés policiers. Ces derniers sont chargés par le gouvernement de faire appliquer et respecter les lois votées par l'assemblée nationale.

Dans la vie quotidienne des populations, l'institution policière joue un rôle primordial. Elle est très proche de ces populations grâce à des contacts mutuels réguliers qui lui permettent d'avoir des informations secrètes. Au même moment, elle est éloignée de ces populations à cause de l'incompréhension, des pratiques, des réalités et des limites de l'institution.

Montrant l'importance de l'institution policière, J. C. Alladayè (1994, p. 28) écrit :

« Depuis que les hommes ont commencé par vivre en communauté, la question de leur sécurité de groupe les a particulièrement préoccupés. Des petites cellules humaines aux royaumes et aux grands empires d'une part, dans les démocraties comme dans les dictatures d'autre part, la police tient une place de choix. Le Bénin illustre cette importance accordée à la sécurité dans l'organisation des sociétés humaines ».

Depuis l'accession du Bénin à l'indépendance le 1^{er} août 1960, les gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays sont restés fidèles à la philosophie qui fait de la sécurité la base du développement social et économique (MISP, 2017, p. 7). Dans cette logique, le secteur sécuritaire a bénéficié sans discontinuité et en dépit des périodes d'instabilité politique qu'a connue le Bénin (M. Laléyé 2003, p. 103)¹ ou de changement d'option idéologique mis en exergue par A. Ogan (2003, p. 120)², d'investissements nationaux et étrangers³.

¹ « Les incursions successives des militaires dans la vie politique, l'expérience socialiste sur la base marxisme-léninisme, ont été d'importantes sources de mutations de l'État béninois ».

² « La période de 1972 à 1989 a été celle de la révolution caractérisée par l'exercice du pouvoir politique par les militaires assistés en la matière par des intellectuels [dont des policiers] se réclamant majoritairement de l'idéologie marxiste-léniniste. Il en a résulté une étatisation totale de l'économie et un dirigisme politico-administratif... ».

³ Dans le cadre de sa coopération avec le Bénin, la France a dépensé environ 24 milliards d'euros dont 15 millions de prêt et 9 millions d'euros de don dans le secteur de la sécurité. <https://www.guidebenin.com/point-de-la-cooperation-entre-le-benin-et-la-france/> consulté le 15/08/2018 à 00h00min. au plan interne, un budget de 23,176 milliards contre 20,360 milliards de Fcfa en 2014 a été alloué à la sécurité intérieure <http://www.fraternitebj.info/> politique/article/projet-de-budget-general-de-l-etat-2333 consulté le 20/08/2018 à 09h59 min. Pour la même année 2014, 890 millions

L'institution de la police sur le territoire de l'actuelle République du Bénin a connu quatre principales étapes : les polices précoloniales comme le *Lèguèdè dans le Danxomé*, R. Cornevin, (1981, p. 98), la police coloniale à partir de 1894, la police nationale en 1962 et la police rénovée à la suite de l'historique Conférence des forces vives de la nation de février 1990.

La présente contribution aborde la période allant de 1894 à 1962 et l'état de la sécurité pendant la révolution de 1972.

L'approche méthodologique adoptée prend en compte la recherche documentaire, l'enquête sur le terrain, le traitement et l'analyse. La recherche documentaire a constitué une tâche essentielle dans la collecte des informations. Cette recherche a été faite dans les centres ci-après : les bibliothèques de l'École nationale de police et de l'École nationale supérieure de police ; les archives nationales ; la bibliothèque de l'Infosec ; l'Institut français de Cotonou ; sur l'internet. De même et compte tenu de l'importance de la thématique et du fait qu'elle soit d'actualité, des sources orales ont été interrogées afin de recueillir des informations spécifiques sur l'évolution de la police béninoise de 1894 à 1962 et l'état de la sécurité pendant la période révolutionnaire. Ainsi, nous avons eu recours aux témoignages de personnalités politiques et civiles choisies en fonction de leur proximité avec la police et les questions sécuritaires. Dans cette catégorie, 10 personnalités choisies dans la tranche d'âge de 30 à 70 ans sont concernées.

En dehors des policiers, toujours dans l'objectif d'avoir plus d'informations orales sur le sujet, 50 personnes de la population civile dont 20 femmes choisies dans les villes à statut particulier ont été interrogés sur la question traitée. Ces personnes ont été choisies dans la tranche d'âge variant entre 30 à 70 ans.

La démarche adoptée dans le cadre du traitement des données est celle des synthèses faites par rubriques. Ces rubriques concernent les résultats de l'enquête de terrain et les informations recueillies des sources écrites. Ensuite, nous sommes passés à la confrontation et à la synthèse des différentes informations. Les données qualitatives sont regroupées selon la nature des informations contenues pour une analyse du contenu. L'analyse du contenu vise à identifier les contenus significatifs d'une représentation, les liens qu'ils entretiennent entre eux, tout en permettant une articulation avec les conditions de production de ces contenus (D. Lionel, 2016, p. 7-

ont été réservé au projet de construction et d'équipement d'infrastructures au profit de la Police Nationale.

8). La présente contribution met en relief dans un premier temps, l'abolition des structures traditionnelles à travers la création de la première force de police. Dans un second temps, il expose l'évolution de cette force de 1962 à 1977 dans les forces armées populaire.

1. L'abolition des structures traditionnelles et la naissance de la police coloniale

L'enracinement de la colonisation n'aura pas été possible sans le démantèlement préalable des structures traditionnelles dans lesquelles, les pratiques existantes étaient jugées inhumaines, barbares et sanguinaires¹ par le colonisateur. En tête de ces structures se trouvent les dispositions sécuritaires traditionnelles². Il faudrait au colonisateur installer un nouvel ordre qui privilégie la garantie de sécurité pour les membres du corps expéditionnaire et prenne en compte le respect de la valeur humaine selon la morale européenne³.

Chaque colonie organise donc un corps de police adapté aux contingences locales, comme les gendarmes à cheval et à pied, en 1893-94, au Sénégal⁴ ou les gardes civils indigènes, en 1889, au Dahomey.

Ainsi, dès le 9 novembre 1889, le lieutenant des Rivières du Sud décide de constituer une « force armée » composée de « gardes civils indigènes » pour la protection des États du golfe du Bénin⁵. Cette garde indigène

¹ Bénédicte Brunet-La Ruche, *op. cit.*, p. 80 ; Véronique Campion-Vincent, « L'image du Dahomey dans la presse française (1890-1895) : les sacrifices humains », *Cahiers d'Études Africaines*, 1967, vol. 7, n° 25, p. 27-58 ; Cf. aussi Stéphane Vierjon, *Pratiques et usages familiaux musulmans dans les sources judiciaires coloniales françaises de l'A.O.F, 1893-1945*, Mémoire d'histoire, Université de Reims, 2001 ; Edouard Foà, *Le Dahomey. Histoire- Géographie- Mœurs- Coutumes- Commerce- Industrie- Expéditions françaises (1891-1894)*, Paris, 1895, p. 265. Cité par Laurent Manière, *op. cit.*, p. 78.

² Le directeur des Affaires politiques et indigènes d'Albecca utilise le vocabulaire lié au Moyen Âge pour décrire le caractère autoritaire du royaume danhoméen : « Le pouvoir central, le roi, seul maître des hommes et de tous, était secondé par une police secrète merveilleuse, par une féodalité de princes (*Ahovi*) et de chefs (*cabacèrès*) vivant des largesses des souverains ». Alexandre L. d'Albecca, *La France au Dahomey*, Paris, Hachette & Cie, 1895, p. 204.

³ Emmanuelle Sibeud, *Une science impériale pour l'Afrique...*, *op. cit.*, p. 20-21

⁴ *Ibid.* Ils seront ensuite dénommés gardes régionaux. Des corps de police avaient également été créés dans certaines villes du Sénégal, comme à Saint-Louis dès 1821. Dahi Chérif Bâ, *Crimes et délits dans la vallée du fleuve Sénégal de 1810 à 1970*, Dakar, L'Harmattan-Sénégal, 201 ; Bénédicte Brunet-La Ruche, *op. cit.*, p. 88.

⁵ Henri Brunschwig, *Noirs et Blancs dans l'Afrique noire française...*, *op. cit.*, p. 141.

d'environ 200 hommes¹ est placée sous l'autorité civile, mais elle conserve une vocation essentiellement militaire orientée vers la conquête du Dahomey.

L'organisation de cette force de police embryonnaire débute au lendemain de la création de la colonie du Dahomey et dépendances. Dès le 23 juin 1894, le Gouverneur du Dahomey prend un arrêté portant à 355 hommes les effectifs de la garde civile indigène². La « force de police essentiellement civile »³ est certes mise à la disposition des administrateurs, mais elle peut être mobilisée, en cas de guerre ou de rébellion, par l'autorité militaire. Ses activités sont essentiellement destinées à assurer la domination politique (service des renseignements), à maintenir l'ordre dans les lieux publics et à garantir la sécurité des voies de communication déterminant pour l'installation dans le sud et la poursuite de la conquête vers le nord. La police judiciaire est mentionnée parmi les fonctions de la garde civile indigène (la poursuite et l'arrestation des malfaiteurs), mais cette mission apparaît bien isolée et aucun service spécifique ne lui est affecté.

Considérant qu'aucun acte n'a jusqu'ici réglementé le service de la police, Victor Ballot prend, le 10 novembre 1894, un arrêté créant une police générale⁴. La nouvelle « police générale » doit veiller à la propreté de la ville et « particulièrement à la propreté de la ville indigène »⁵. Cette police générale cumule en outre les fonctions de surveillance des prisonniers, de maintien de l'ordre, de contrôle et de répression des fraudes. La police générale passe elle-même, par décision du 30 juillet 1911, sous l'autorité du bureau militaire, ce qui met en évidence la difficulté à constituer un corps policier autonome de l'armée⁶. La police

¹ Damien d'Almeida, *Le Dahoméen et l'administration coloniale française*, Mémoire d'histoire, Paris,

École pratique des hautes études en sciences économiques et sociales, 1975, p. 43.

² ANB, JO des colonies, 1894, arrêté du 23 juin 1894 organisant la garde civile indigène du Dahomey, p. 526 et s. La colonie du Dahomey est créée le 22 juin 1894.

³ *Ibid.*, article 3 : « La garde civile indigène, force de police essentiellement civile, est à la disposition des administrateurs et des résidents, sous la haute autorité du gouverneur de la colonie ».

⁴ ANB, JO des Colonies, 1894, fonds des JO, arrêté n° 936 du 10 novembre 1894.

⁵ *Ibid.* « [Le commissaire de police] tient la main à ce que les propriétaires procèdent au nettoyage des abords de leurs maisons ; il empêche les dépôts d'immondices dans les terrains vagues et dans les cours et jardins », article 7, alinéa 2.

⁶ Le chef du bureau militaire indique en ce sens en 1912 que « le personnel de la police indigène sera militarisé et que le recrutement, l'administration et la discipline seront régis par des règles se rapprochant le plus possible de celles qui régissent actuellement

générale, basée à Porto-Novo, est rapidement insuffisante pour répondre aux besoins croissants des autres villes de la côte. L'arrêté de 1894 ne prévoyait en effet qu'un seul commissaire de police à Porto-Novo, placé sous les ordres du Secrétaire général, et des adjudants de police dans les grands centres de la côte, sous l'autorité directe des administrateurs. Pour répondre à leurs besoins spécifiques, les administrateurs de Cotonou, Ouidah et Grand-Popo créent donc leurs propres commissariats. Ce sont de nouvelles polices municipales qui émergent à l'orée des années 1910.

La volonté d'uniformiser les polices, jusque-là soumises à l'initiative locale, se manifeste dans une circulaire du gouverneur général adressée le 21 octobre 1910 à tous les chefs de territoire¹. La rationalisation des services s'impose dans chaque territoire, et même à l'échelon infra-territorial. Ainsi, le chef du bureau militaire estime-t-il nécessaire en 1912, d'avoir « pour tout le bas-Dahomey, une organisation unique, évitant toute confusion des pouvoirs »². Un commissariat central de police est institué à Dakar dès 1909. Puis un arrêté général organise en 1913 le personnel de police de l'AOF en un corps unique à la disposition du Gouverneur général, qui le répartit entre les différentes colonies³. Mais ce corps policier aofien ne comprend que l'encadrement, constitué de commissaires (centraux et de police) et d'inspecteurs⁴. Parallèlement, des brigadiers et des agents indigènes sont recrutés par le lieutenant-gouverneur, sur proposition des administrateurs, pour les services de police municipale (Porto-Novo, Cotonou, Ouidah et Grand-Popo), sans que ceux-ci ne relèvent du personnel de police de l'AOF⁵.

Enfin, hors des centres urbains, les gardes de cercle sont réorganisés par l'arrêté du 3 mai 1912⁶, placés sous « l'autorité du lieutenant-gouverneur »

les gardes de cercle ». ANB, 1F55, fonds du Dahomey colonial, rapport du 3 janvier 1912 sur l'organisation de la police.

¹ Henri Brunschwig, Noirs et Blancs dans l'*Afrique* noire française..., *op. cit.*, p. 141. Cette circulaire préconise un recrutement des gardes de cercle parmi les anciens militaires et l'organisation d'une hiérarchie militaire de ces gardes.

² ANB, 1F55, fonds du Dahomey colonial, rapport du 3 janvier 1912 du chef du bureau militaire de la colonie du Dahomey sur l'organisation de la police.

³ ANB, 2F9, fonds du Dahomey colonial, arrêté n° 170 ter du 1^{er} février 1913 portant organisation du personnel de la police dans les colonies de l'AOF.

⁴ *Ibidem*.

⁵ Un arrêté de 1913 organise ainsi le personnel de la police municipale de la commune mixte de Cotonou placé sous les ordres du commissaire et sous l'autorité de l'administrateur-maire. ANB, JOD, 1913, arrêté n° 209 du 16 avril 1913 organisant le personnel de la police municipale de la commune mixte de Cotonou.

⁶ ANB, JOD, 1912, fonds des JO, arrêté n° 746 du 3 mai 1912 portant réorganisation des gardes de cercle du Dahomey, p. 191.

et sous le commandement des administrateurs des postes et cercles dans lesquels ils sont affectés. Ils assurent toutes les missions de police ainsi qu'une multitude de fonctions : escortes des convois, transmission des ordres des administrateurs, garde de certains équipements d'utilité publique (wharf, port, chemins de fer...), etc. « Hommes à tout faire des administrateurs », ils peuvent encore être mis à la disposition de l'autorité militaire en cas de mobilisation.

Les deux corps de police organisés en 1912-1913 conservent leur composante militaire¹, tandis que les agents indigènes des polices municipales sont librement recrutés par l'administration, mais prioritairement parmi les anciens militaires. Les administrateurs sont d'ailleurs invités à s'inspirer des principes militaires pour le commandement, l'instruction et la discipline des gardes de cercle placés sous leurs ordres.

Malgré l'essai de 1913 pour unifier le commandement de la police en AOF, les forces de police restent donc distinctes, soumises à des autorités et des organisations différentes selon que l'on se trouve dans les centres urbains ou à la campagne.

Toutefois, le gouvernement français a pris l'arrêté du 20 août 1920 créant et organisant un cadre des commissaires et inspecteurs de police en AOF, l'ordre colonial devant se substituer aux structures traditionnelles abolies. Par arrêté du 10 septembre 1922, il a été créé un service central de police et de la sûreté dont l'application s'étend sur toutes les colonies de l'AOF. Un autre arrêté du 17 septembre 1923, crée et organise dans la seule colonie du Dahomey un service spécial de police et de sûreté générale. Le Dahomey est de ce fait l'une des premières colonies à avoir bénéficié dans la sous-région d'une structure policière plus ou moins autonome, surtout pour parfaire sa planification.

C'est de cette structure policière qu'hériterait le Dahomey indépendant avec le transfert de tous les pouvoirs de police aux nationaux, leur permettant d'être un véritable instrument de sécurité publique.

¹ Répartis en peloton par cercle sous le commandement de l'administrateur de cercle, puis dans les postes sous le chef de poste, les gardes de cercle sont « en principe » exclusivement recrutés, par voie d'engagement de 4 ans, parmi les indigènes ayant servi dans les troupes régulières, les brigades de garde indigène ou la marine. ANB, JOD, 1912, arrêté n° 746 du 3 mai 1912, *op. cit.* Le corps d'encadrement de police créée en 1913 conserve également une origine militaire ; ses éléments demeurent préférentiellement recrutés parmi les anciens gradés de l'armée coloniale ou ayant accompli leur service militaire en AOF.

1.1. La création de la première force de police

Avant la police, la gendarmerie nationale, créée le 1^{er} août 1961, est la première force de police du Dahomey indépendant. Elle compte 2 800 recrues et détient l'autorité sur 90 % du territoire national habité par 81 % de la population du Bénin¹.

En plus des missions classiques de la police que sont la police administrative, la police judiciaire (brigade criminelle), la gendarmerie s'occupe de la police militaire. Il y a souvent un chevauchement entre les missions de la gendarmerie nationale et celles de la police nationale qui, elle, n'a été créée qu'en 1962 avec comme organe opérationnel la Direction, de la Sûreté nationale, même si l'arrêté du 3 septembre 1959 portant organisation de la Direction de la Sûreté et des services de police est resté en vigueur jusqu'à cette date.

La police nationale couvre les zones urbaines² tandis que la gendarmerie est responsable de la sécurité des zones rurales. Mais le rapprochement de la gendarmerie avec l'armée fait d'elle une institution plus connue. De plus, à sa création, la majorité des gardes républicaines y est affectée avant le recrutement de nouveaux gendarmes, ce qui renforce sa présence sur le territoire national contrairement à la police qui avait déjà un effectif inférieur à celui de la garde républicaine à cette époque. Cet effectif ajouté à celui de la gendarmerie fait d'elle une force importante dans le dispositif sécuritaire du pays³.

De plus, une fouille dans les archives nationales montre la place importante qu'occupe la garde républicaine dans les activités réglementaires du ministre des Affaires Intérieures et de la Défense. Ceci est remarquable tant dans les décisions d'engagement prises par le ministre de 1961 à 1963⁴ que dans celles d'affectation-réaffectation ou de reclassement.

L'existence de deux forces de police, l'une à statut civil, l'autre à statut militaire, n'est pas seulement un héritage historique mais une garantie pour l'État républicain et les citoyens. Parfois réduite à une concurrence ou à une rivalité stérile entre les deux forces, à ce qu'il est courant d'appeler la

¹ Innocentia Akpovo et Miranda Gaanderse, *Bénin, genre et sécurité*, p. 57.

² *Ibidem*.

³ Il faut noter que pendant la période coloniale, un tableau récapitulatif des effectifs des agents de l'État, y compris ceux de la police et des forces armées, était joint au Budget annuel, mais deux années après l'indépendance, cette habitude a disparu.

⁴ ANB, JORD, 1959, 1960, 1961 et 1962.

« guerre des polices », la dualité est aussi source d'émulation, notamment en matière d'enquêtes criminelles.

Pour éviter cette guerre, le ministre de l'Intérieur a, dans une circulaire de 1962, rappeler les compétences respectives de la Sûreté Nationale et de la Gendarmerie Nationale dans les affaires où sont impliqués des membres des forces armées¹. Mais cela eut moins d'effet sur les relations entre les deux corps dont l'un se sent supérieur à l'autre².

Ce phénomène de concurrence n'est d'ailleurs pas propre aux rapports entre la gendarmerie et la police, puisqu'on le retrouvera ailleurs, par exemple entre la gendarmerie et la douane ou entre la douane et la police, ou encore au sein même de la police entre différents services, comme entre commissariats de police ou entre la direction centrale de la police judiciaire et la direction centrale de la sécurité publique.

Toutefois, la police et la gendarmerie demeurent deux forces distinctes de par leur statut, leur organisation et leur mode de fonctionnement. Tout d'abord, sur le plan géographique, à la logique de concentration de la population et des unités de la police nationale dans les grandes agglomérations, s'oppose une logique de maîtrise des espaces ruraux et des flux pour la gendarmerie nationale. Ensuite, l'organisation de chacune des deux institutions est différente. Alors que la police nationale est organisée selon un schéma horizontal marqué par une forte spécialisation, avec de grandes directions thématiques (comme la direction centrale de la sécurité publique, la direction centrale de la police judiciaire ou la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité), la gendarmerie fonctionne selon une logique verticale et se caractérise par la polyvalence de ses unités.

Ainsi, sous réserve des dispositions du code de procédure pénale relative à l'exercice des missions de police judiciaire et les règles d'emploi des forces au maintien de l'ordre, la police nationale et la gendarmerie nationale exécutent des missions de sécurité et de paix publique dans des zones de compétences bien définies. En attendant la création des commissariats dans les chefs-lieux de commune qui n'en sont dotés, la gendarmerie nationale continue d'y assurer les missions de sécurité et de paix publique. Cependant, la zone de compétence générale de la police nationale en matière de sécurité et de paix publique est constituée par les arrondissements des chefs-lieux des Communes.

¹ Circulaire n° 3116/MAID-DSN du 20 août 1962.

² Entretien avec un ancien officier anonyme de la gendarmerie le 24 février 2012.

Elle dispose d'une compétence spécifique en matière de police de frontière sur toute l'étendue du territoire national. La zone de compétence générale de la gendarmerie nationale en matière de sécurité et de paix publique est constituée par les arrondissements autres que ceux des chefs-lieux de Communes et les établissements pénitentiaires¹.

Pour permettre à la police qui venait d'être créée de disposer de ressources humaines de qualité, il a été aussi créé le Centre National d'Instruction de la police, ancêtre de l'ex École Nationale de Police. Il a été créé par l'arrêté n° 0279/MAID/DSN du 25 mai 1962. Mais à lire les dispositions de l'article 1^{er} de cet arrêté on remarque que bien avant cette date, une école de police fonctionnait à Cotonou² et c'est cela que justifie d'ailleurs la sortie de l'école d'une promotion des auxiliaires de police déjà en mars 1962³.

On comprend alors que l'arrêté n° 0279/MAID/DSN du 25 mai 1962 n'est intervenu que pour formaliser cette école par une décision de l'État indépendant du Dahomey et pour définir son organisation et son fonctionnement.

Le Centre national d'instruction de la police est le premier cadre institutionnel chargé de la formation de l'ensemble des agents de police. Sous l'autorité du ministre des affaires intérieures et sur proposition du directeur de la Sûreté nationale, le centre est amené à organiser des conférences, des colloques ou des stages de perfectionnement au profit des agents de police déjà en fonction.

2. La police nationale de 1962 à 1977

C'est l'article 2 du décret n° 43 PR/MFPT du 02 février 1962 portant statut particulier des corps appartenant au cadre des personnels de police qui définit les missions dont les agents de police sont chargés. Ces derniers concourent au service de la sûreté et de la police sous la direction des fonctionnaires supérieurs. A ce titre, ils sont chargés d'assurer la sécurité des personnes et des biens et d'une manière générale de veiller au maintien de l'ordre public et ce, même en dehors des heures de service.

¹ Au Bénin la police nationale et la gendarmerie nationale ont toutes deux disparu à partir du 1^{er} janvier 2018 au profit de la police républicaine née sur les cendres et de la fusion des deux anciennes entités. Il s'agit d'une première en Afrique francophone habituée au bicéphalisme gendarmerie police dans le domaine de la sécurité.

² Article 1^{er} de l'arrêté n° 279 MAID/DSN portant création et organisation du Centre National d'Instruction de la Police : « L'école de police fonctionnant à Cotonou, prend la dénomination de Centre National d'Instruction de la police... ».

³ Voir arrêté n°176 MAID/DS du 28 mars 1962.

La structure de la police béninoise telle que mise en place en 1962 est restée inchangée malgré les différents coups d'État qui ont marqué la vie politique béninoise. La Direction de la Sûreté Nationale comprend trois bureaux : le bureau de la direction, le bureau des études et de la réglementation, le bureau du personnel et du matériel. Elle comprend en outre, trois services : le service de la sécurité publique, le service des renseignements généraux et le service de la police judiciaire.

Le bureau de la direction traite des affaires réservées, assure les relations avec les différentes autorités et institutions, assiste le directeur de la sûreté nationale dans le contrôle général des services, assure la responsabilité des déplacements officiels et coordonne l'activité des différents organismes appelés à y participer. Le bureau des études et de la réglementation est chargé des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la sûreté nationale ainsi que des débits de boissons, armes et explosifs, moralité publique, prostitution, délivrance de passeports, conditions de séjour des étrangers. Le chef du bureau des études et de la réglementation est chargé de la direction du centre d'instruction des personnels de police. Le bureau du personnel et du matériel, quant à lui, a pour mission de pourvoir tous les services de moyens nécessaires à leur fonctionnement et de gérer la logistique en provoquant l'acquisition, l'aliénation ou la réforme. Il est en outre, chargé du service social de la police.

La même année, le 19 septembre 1962, le Dahomey adhère à INTERPOL qui est l'organisation internationale de police la plus importante au monde comportant 190 pays membres. Son rôle est de permettre aux polices du monde entier de travailler ensemble pour rendre le monde plus sûr. Il œuvre pour que, partout dans le monde, les policiers disposent des outils et services nécessaires pour accomplir un travail efficace. Elle centralise les informations sur la criminalité transnationale et permet de lutter contre la grande criminalité.

Cette palette d'outils et de services aide les policiers sur le terrain à mieux appréhender l'évolution de la criminalité, à analyser les informations, à mener des opérations et, enfin, à arrêter autant de malfaiteurs que possible.

L'adhésion du jeune État du Dahomey à ce réseau lui permet de suivre les personnes potentiellement dangereuses qui visitent son territoire ou les criminels nationaux qui s'expatrient. Mais pour le faire efficacement, les agents de la police ont besoin sur l'ensemble du territoire des structures opérationnelles.

3. La police nationale dans les forces armées populaires de 1977

Après la période d'instabilité gouvernementale observée dans le pays depuis son indépendance en 1960, le gouvernement militaire révolutionnaire mis en place à la suite du coup d'état du 26 octobre 1972 s'est fixé des impératifs clairs en matière de sécurité, des objectifs dictés par la nécessité d'asseoir un État fort. La construction d'un régime militaire fort a entraîné, à partir de la révolution du 26 octobre 1972, le déclin de la police en tant qu'institution républicaine. Les transformations qu'elle a subies la firent confondre avec l'armée, la mission républicaine dont est normalement chargée la police n'étant plus la priorité des forces de police en cette période.

En effet, arrivé au pouvoir après la période agitée du conseil présidentiel, le gouvernement militaire révolutionnaire s'est donné comme orientation fondamentale le renforcement de la couverture sécuritaire ; pour ce faire, sur le plan national, il faut une unité d'action, une harmonisation de tous les organes de sécurités. Aussi, la police nationale, la gendarmerie, les eaux et forêts, la douane et l'armée doivent-elles passer sous un même et seul commandement. Au-delà du besoin technique d'efficacité, la mise ensemble de toutes ces unités cache un autre objectif plus essentiel qui est politique et idéologique. En effet, le pouvoir révolutionnaire s'est donné comme base idéologique le marxisme léninisme caractérisé par une politique dont l'esprit est de régenter tout. Centre unique d'exécution, les Forces Armées Populaires, émanation de la fusion de toutes les autres unités, se sont consacrées à la sauvegarde des intérêts de l'Etat dit révolutionnaire. Cette politique, clairement affichée par les hommes du 16/10/1972 et dont les bases ont été concrétisées le 25 mars 1977 consacre l'intégration de la police au sein des Forces Armées Populaires. En réalité, le régime militaro-marxiste de Kérékou mijotait depuis son avènement sa volonté de fédérer toutes les forces de sécurité sous un seul commandement. Dans ces conditions, l'agression du 16 janvier n'a servi que de prétexte ou de tremplin pour la concrétisation d'un vieux projet.

Conclusion

Créée par l'État dahoméen en 1961, la police est l'une des institutions chargées d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de maintenir le bon ordre et de le rétablir au besoin. Elle a connu, conformément aux changements politiques opérés, diverses dénominations. ; Mais sa mission est restée pérenne. Elle consiste à concourir, sur l'ensemble du territoire, à la garantie des libertés et à la défense des institutions de la république, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la protection des personnes et

des biens. Après la période d'instabilité gouvernementale observée dans le pays depuis son indépendance en 1960, le gouvernement militaire révolutionnaire mis en place à la suite du coup d'État du 26 octobre 1972 s'est fixé des impératifs clairs en matière de sécurité, des objectifs dictés par la nécessité d'asseoir un État fort. La construction d'un régime militaire fort a entraîné, à partir de la révolution du 26 octobre 1972, le déclin de la police en tant qu'institution républicaine.

Références bibliographiques

- ANB, JO des colonies, 1894, arrêté du 23 juin 1894 organisant la garde civile indigène du Dahomey,
- ANB, 1F55, fonds du Dahomey colonial, rapport du 3 janvier 1912 du chef du bureau militaire de la colonie du Dahomey sur l'organisation de la police
- ANB, JOD, 1912, fonds des JO, arrêté n° 746 du 3 mai 1912 portant réorganisation des gardes de cercle du Dahomey, p. 191.
- ANB, JOD, 1912, fonds des JO, arrêté n° 746 du 3 mai 1912 portant réorganisation des gardes de cercle du Dahomey, p. 191.
- ANB, 2F9, fonds du Dahomey colonial, arrêté n° 170 ter du 1^{er} février 1913 portant organisation du personnel de la police dans les colonies de l'AOF.
- ANB, JOD, 1913, arrêté n° 209 du 16 avril 1913 organisant le personnel de la police municipale de la commune mixte de Cotonou.
- ANB, JORD, 1959, 1960, 1961 et 1962.
- Circulaire n° 3116/MAID-DSN du 20 août 1962.
- ANB, JO des Colonies, 1894, fonds des JO, arrêté n° 936 du 10 novembre 1894.

AXE 3 :
RELIGION ET TRADITIONS DANS LA TOURMENTE DES
REVOLUTIONS EN AFRIQUE

LES RELIGIONS SOUS LA RÉVOLUTION AU DAHOMÉY/BÉNIN : 1972-1990

Jérôme C. ALLADAYE

Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
jerome_alladaye@yahoo.fr

Résumé

Le 26 octobre 1972, l'armée dahoméenne réalisa son cinquième coup d'État réussi en renversant le régime du Conseil présidentiel. L'accumulation des contradictions internes, les scandales et les échecs socio-économiques du "monstre à trois têtes" firent accueillir sa chute comme un soulagement dans l'ensemble des couches de la population. Il en fut ainsi des milieux religieux. Mais tous déchantèrent vite face aux orientations idéologiques et politiques et au traitement fait des libertés individuelles par le nouveau régime.

La présente communication se propose d'examiner la situation, les positions et les implications des religions pendant la période révolutionnaire au Dahoméy/Bénin.

Traité à l'aide de la documentation écrite et des sources orales, l'exposé comporte trois parties, selon un ordre chronologique. D'abord, nous campons le préjugé favorable aux militaires à l'avènement de la Révolution en évoquant les ressentiments contre le régime du Conseil présidentiel et le soulagement général déclenché par sa chute. Ensuite, nous montrons comment les religions devinrent des victimes de la Révolution, à travers des facteurs et des manifestations d'une opposition de plus en plus forte. Enfin, la part prise par les religions dans la chute du régime est analysée à la lumière de leur désamour général pour la Révolution et l'engagement particulier de l'Église catholique.

Mots-clés : Religion, État, laïcité, révolution, répression.

Summary

On October 26, 1972, the Dahomean army carried out its fifth successful coup by overthrowing the Presidential Council regime. The accumulation of internal contradictions, scandals and socio-economic failures of the "three-headed monster" caused its fall to be welcomed as a relief by all sections of the population. So it was with religious circles. But everyone quickly became

disillusioned with the ideological and political orientations and the treatment made of individual freedoms by the new regime.

This communication proposes to examine what were the situation, positions and implications of religions during the revolutionary period in Dahomey/Benin.

Treated with the help of written documentation and oral sources, the presentation will consist of three parts, in chronological order. First, we will camp the prejudice favorable to the military at the advent of the Revolution by evoking the resentment against the regime of the Presidential Council and the general relief triggered by its fall. Then, it will be shown how religions became victims of the Revolution, through factors and manifestations of an increasingly strong opposition. Finally, the part played by religions in the fall of the regime will be analyzed in the light of their general lack of love for the Revolution and the particular commitment of the Catholic Church.

Keywords: Religion, State, secularism, revolution, repression.

Introduction

Comme ailleurs en Afrique, la colonisation française a transposé au Dahomey, actuelle république du Bénin, le principe de la séparation de la religion et de l'État ou laïcité, édicté par la loi du 9 décembre 1905. Aussi, la laïcité de l'État est-elle affirmée dans les textes constitutionnels successifs du pays depuis 1959.

Mais autres cieux, autres mœurs. Dans un pays profondément croyant comme le Bénin où la religion imbibe le quotidien des populations et leurs activités, la démarcation n'est pas toujours aisée et le risque de confrontation entre religion et politique est parfois grand. Et c'est ce qui arriva durant la "période révolutionnaire", surtout à partir de 1974 quand l'État fit l'option du marxisme-léninisme, une idéologie athée par essence.

En effet, le 26 octobre 1972, l'armée dahoméenne réalisa son cinquième coup d'État réussi en renversant le régime du Conseil présidentiel.¹ L'accumulation des contradictions internes, les scandales et les échecs socio-économiques du "monstre à trois têtes" firent accueillir sa chute comme un soulagement dans l'ensemble des couches de la population. Il en fut ainsi des milieux religieux. Mais tous déchantèrent vite face aux

¹ A la suite d'élections départementalisées ratées qui avaient manqué de peu de conduire à la guerre civile en 1970, les militaires qui avaient renversé le Président Emile Derlin Zinsou le 10 décembre 1969, avaient contraint les anciens leaders politiques à se mettre ensemble pour diriger le pays. Ainsi, réunis à Savè dans le centre du pays, Maga, Ahomadégbé et Apithy créèrent le Conseil Présidentiel, chacun exerçant la fonction de chef de l'Etat pendant deux ans à tour de rôle.

orientations idéologiques et politiques et au traitement fait des libertés individuelles par le nouveau régime.

La présente communication se propose d'examiner ce que furent la situation, les positions et les implications des religions pendant la période révolutionnaire au Dahomey/Bénin.

Traité à l'aide de la documentation écrite et des sources orales, l'exposé comportera trois parties, selon un ordre chronologique. D'abord, nous camperons le préjugé favorable aux militaires à l'avènement de la Révolution en évoquant les ressentiments contre le régime du Conseil présidentiel et le soulèvement général déclenché par sa chute. Ensuite, sera montré comment les religions devinrent des victimes de la Révolution, à travers des facteurs et des manifestations d'une opposition de plus en plus forte. Enfin, la part prise par les religions dans la chute du régime sera analysée à la lumière de leur désamour général pour la Révolution et l'engagement particulier de l'Église catholique.

1. LES RELIGIONS ET LES DEBUTS DE LA REVOLUTION

Ici, nous commencerons par poser quelques balises conceptuelles avant d'exposer l'avènement de la Révolution puis son accueil par les populations.

1.1. Le cadre conceptuel

Quatre notions méritent d'être explicitées : la religion, la politique, l'État et la laïcité.

1.1.1. La religion

L'étymologie du mot "religion" (du latin *religare*, relier) évoque le « rétablissement d'un lien » avec le Créateur, mais le mot peut être aussi compris au sens de « culte et reconnaissance de l'autorité ». Dans le présent contexte, la religion au sens de lien au Créateur, l'homme se remet volontairement à Dieu. Par conséquent, il doit se soumettre à Dieu et suivre ses commandements. En contrepartie, il attend de Dieu sa protection et, de surcroît, une vie meilleure après la mort.

La religion apparaît ainsi comme un phénomène social de grande ampleur, aux racines historiques très lointaines, qui pose dans les dimensions les plus complexes et les plus diverses, les problèmes de l'existence et du devenir de l'homme.

La religion implique la foi, c'est-à-dire la croyance en un dieu et aux vérités qui lui sont attachées. Conviction intime personnelle, la foi s'établit dans le processus du vécu individuel et collectif. En effet, le milieu de

naissance prédispose chacun à une foi donnée. Mais la foi peut s'acquérir également par la recherche et les expériences personnelles. Les problèmes auxquels un individu s'est trouvé confronté dans la vie ou simplement sa curiosité peuvent le conduire à mener une réflexion approfondie sur le spirituel et aboutir à la foi en un dieu précis.

La religion procède donc d'une réflexion de l'homme sur le monde. En effet, dès les débuts de son existence, l'humanité s'est trouvée confrontée aux événements terrifiants de la nature comme les inondations, les tremblements de terre, les épidémies, la mort, etc. Elle rechercha alors des points d'appui, garants de sa quiétude. Cela a contribué à l'émergence des croyances et à la formation de l'esprit religieux. Il en fut ainsi dans la Grèce et la Rome antiques, dans l'Asie ancienne, dans l'Afrique ancienne, etc.

Plus tard apparurent les systèmes religieux plus élaborés, notamment les religions dites révélées, construites sur la base des enseignements de prophètes inspirés tels Jésus et Mahomet.

A l'échelle mondiale, les religions qui rassemblent aujourd'hui le plus d'adeptes sont le christianisme (2 milliards), l'islam (1,3 milliard), l'hindouisme (830 millions), le taoïsme (380 millions), le bouddhisme (360 millions), le judaïsme (12 millions), le confucianisme (6,5 millions) auxquels il faut ajouter la gamme variée des religions traditionnelles d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et d'Océanie.¹

Au Bénin, trois grands groupes de religions se partagent la population : le christianisme avec 42,8 %, l'islam avec 27,7 %, les cultes locaux avec 14,2 % selon le dernier recensement effectué en 2013². Mais ces chiffres doivent être considérés comme n'indiquant qu'un ordre de grandeur, étant donné en général la délicatesse des statistiques religieuses et en particulier le fort syncrétisme ou mélange des genres dans le pays.

1.1.2. La politique

A l'origine la politique, dans sa noble conception, est définie comme l'art d'organiser et de gérer la cité, c'est-à-dire les affaires publiques d'un pays. Art d'organiser et de gérer au sens de modes, méthodes, mécanismes d'organisation et de gestion.

La politique, ce n'est donc pas l'idée qui en est vulgairement répandue aujourd'hui dans notre pays, à savoir la combine, la ruse, la tricherie, le reniement de la parole donnée, etc. De toutes les façons, il paraît évident

¹ TERHART (F) et SCHULZE (J) : *Religions du monde*, p. 9.

² Recensement Général de la Population et de l'Habitat, p. 13.

que si la politique était ces vilaines choses, elle ne pourrait nulle part produire du progrès et conduire à l'amélioration des conditions de vie de l'homme, ce qui devrait être son but ultime.

1.1.3. L'État

A l'intérieur des frontières du territoire d'un pays, l'organisation moderne des hommes pour gérer leur vie commune en société, en assurer la cohésion et l'harmonie, se fait à travers un système politique, économique et social matérialisé par l'État. L'État est ainsi l'ensemble des institutions de diverses natures concourant à cet objectif de vie commune harmonieuse, notamment le Gouvernement (pouvoir exécutif), le Parlement (pouvoir législatif), les institutions de justice (pouvoir judiciaire).

L'État est régi par des lois et des règlements (décrets et arrêtés) qui organisent le fonctionnement des diverses institutions et les relations entre elles.

Au regard de la valeur humaine (c'est-à-dire la considération faite de l'homme) qui est l'un des repères fondamentaux en religion, on peut distinguer entre l'Etat de droit et l'Etat de non droit ou dictature. L'Etat de droit est celui où sont affirmées et respectées les libertés fondamentales des citoyens, particulièrement les libertés d'association, d'expression et de croyance. A l'inverse, il y a dictature quand ces mêmes libertés sont bafouées comme sous la Révolution au Bénin.

1.1.4. La laïcité

La laïcité est la dissociation entre la religion et l'État. A l'émergence des États, les forces politiques à la base de leur constitution se sont très vite rendu compte de l'utilité que la religion pouvait avoir pour elles dans le contrôle des populations, étant donné son influence sur les consciences. Ainsi partout en Europe, en Asie, en Afrique comme en Amérique, les États se sont édifiés en faisant de la religion de leurs groupes fondateurs et/ou dirigeants la religion de l'Etat : culte pharaonique en Égypte, islam dans les empires du Mali et du Songhaï au Moyen-âge africain, *vodun* dans le Danxomè au XVII^e siècle, christianisme chez les Mérovingiens et les Carolingiens dans le royaume naissant de France, etc.

La dissociation entre la religion et l'Etat s'amorce en Europe, impulsée par le mouvement des idées conduit par les philosophes du XVIII^e siècle. Elle s'accélère avec les mouvements révolutionnaires de la fin du siècle.

Mais c'est au début du XX^e siècle que se produit en Europe la plus durable fracture donnant lieu à l'affirmation de la laïcité de l'Etat. En effet,

le 9 décembre 1905 est promulguée en France la loi de séparation de l'Église et de l'État sous l'impulsion d'Émile COMBES, Président du Conseil et ancien séminariste. Cette loi garantit la liberté de conscience et la liberté des cultes, mais ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. Elle propose que les biens de l'Église soient dévolus à des associations culturelles mais ces associations sont constituées sans que la hiérarchie de l'Église y ait droit de regard et de contrôle et les membres peuvent même être des anticléricaux connus. La loi de séparation a été condamnée par le pape Pie X dans son encyclique *Vehementer* du 14 février 1906.

Ces vues de la laïcité s'étendent à la plupart des pays européens, même si le radicalisme en a été adouci, étant donné la difficulté qu'il y a, dans la tradition de l'Europe chrétienne, à séparer entièrement les deux éléments superstructurants de la société que sont l'État et la religion. La même laïcité fut transplantée dans les colonies comme celles d'Afrique par leurs métropoles européennes.

1.2. L'avènement de la révolution et l'accueil populaire

Le 26 octobre 1972, les officiers de l'armée prirent le pouvoir. Leur porte-parole, le commandant Mathieu Kérékou, lut sur les ondes de la Radio nationale, une proclamation qui fustigea l'incapacité totale du Conseil Présidentiel à diriger le pays. Les putschistes formèrent un "Gouvernement militaire révolutionnaire" (GMR) composé d'officiers supérieurs et subalternes et présidé par le commandant Mathieu Kérékou. La nouvelle équipe reçut le soutien enthousiaste de la population, notamment des forces vives : syndicats des travailleurs, mouvements des jeunes, organisations féminines, etc. Deux facteurs surtout expliquent ce soutien : la réalité de l'échec du Conseil Présidentiel et les premières mesures populaires du GMR.

Appréciant la gestion du Conseil Présidentiel, les militaires constataient dans leur proclamation :

« L'autorité de l'État a partout disparu dans le secteur de l'administration comme dans les sociétés d'État, la nécessité pourtant affirmée dans la Charte¹ de créer des conditions indispensables au développement économique et social n'a pu s'imposer ; elle a vite été subjuguée par la corruption, la concussion, le régionalisme, le favoritisme et le népotisme pourtant condamnés avec fermeté par la Charte, les discours et déclarations officiels de nos trois présidents (...). Les institutions de l'État sont sérieusement ébranlées par des actions

¹ Il s'agit de l'Ordonnance N° 70/34/CP du 7 mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel et qui tenait lieu de Constitution de la République du Dahomey.

contradictoires et destructrices des membres du Conseil Présidentiel, du Gouvernement et de leurs courtisans ou de leurs partisans. »¹.

Il ne s'agissait pas là d'affabulations pour justifier *à posteriori* le coup d'Etat. Le sentiment des officiers de l'armée était partagé dans toutes les couches de la population. Pour prendre celle qui nous concerne ici, citons l'appréciation du journal catholique "La Croix" dans lequel le rédacteur de l'article "Vers un Dahomey nouveau", Wence Francky², écrivait :

« Le 26 octobre 1972 un coup d'Etat militaire a renversé, dans l'indifférence la plus complète de la population, le régime du Conseil Présidentiel. Un régime où les dissensions et les oppositions internes ont fini d'anémier le pouvoir d'Etat, que la corruption, la concussion, les trafics d'influence ont entraîné dans la fange aux yeux du monde entier, dont l'exaspération des antagonismes régionalistes et tribales allait faire éclater la Nation en gestation ».³

De leur côté, les syndicats des travailleurs écrivaient déjà dans l'un de leurs tracts les plus célèbres de l'époque et intitulé "Il y a péril à demeure", au paragraphe "La faillite et la déconfiture du Conseil Présidentiel" :

« Il semble que rien ne va plus au niveau du Conseil Présidentiel. Il paraît qu'il n'y a plus d'argent dans la caisse. On ne sait plus désormais de quoi demain sera fait (...). A qui la faute ? Ce n'est pas la faute des travailleurs si les détournements vont bon train et si les auteurs jouissent de l'impunité totale (...).

Le Conseil Présidentiel est plus divisé que jamais. Rien ne va plus. Alors, on parle de coup d'Etat ! On en parle toujours quand il devient évident à tout le monde que ça ne peut plus continuer comme ça et qu'il faut qu'on en finisse. Dans le fond, ce ne sont pas les travailleurs qui pleureront le Conseil Présidentiel, cette sangsue impénitente. Sa chute sera ressentie par les travailleurs comme un bon débarras »⁴.

A l'opposé du dégoût inspiré par la faillite du Conseil Présidentiel, les premières initiatives des militaires étaient de nature à redonner aux populations l'espoir d'une vie meilleure. La proclamation du 26 octobre 1972 se termina par un "Vive la Révolution" qui semblait indiquer la mise en place d'une politique progressiste favorable aux masses

¹ *Daho-Express*, 27 octobre 1972, p. 2.

² Comme l'intéressé nous a révélé lors d'un entretien en juin 2011, c'était le nom de plume de l'informaticien Marius Francisco, ministre dans le gouvernement de Nicéphore D. Soglo en 1991-1996.

³ *La Croix*, novembre 1972, p. 2.

⁴ Déclaration du Secrétariat Permanent du Conseil Syndical de Coordination, p. 4, Archives personnelles.

laborieuses et aux couches populaires. Ensuite, le "discours-programme" du 30 novembre 1972 fut tiré pour l'essentiel des travaux des organisations démocratiques¹. Au sein du Conseil National de la Révolution créé en septembre 1973², toutes les couches de la population pouvaient donner leur avis sur les choix stratégiques à faire pour le relèvement du pays.

Bien que proclamé révolutionnaire, le régime ne suscita donc pas au départ, l'inquiétude des milieux religieux. Ainsi, Wence Francky, après avoir présenté le processus d'élaboration du discours-programme du G.M.R. et analysé certains de ses aspects de politique intérieure et de politique extérieure pour lesquels « *les forces d'exploitation traditionnelles sont surprises, scandalisées* », rassurait plutôt qu'il n'y avait dans ce discours « *rien qu'aucun autre gouvernement africain, de ligne traditionnelle ou proche de la nôtre, n'ait tenté et même réussi* ». ³ Mais en moins de deux ans, le nouveau pouvoir commença à se révéler un régime de dictature que les milieux religieux devaient désapprouver.

1.3. De l'enthousiasme populaire à la désillusion

Déjà le discours-programme comportait des insuffisances qui suscitèrent des réserves chez les militants progressistes, ce qu'ils traduisirent dans le mot d'ordre : "Soutien tactique et démarcation stratégique".

Ce mot d'ordre formulé par l'Union Générale des Élèves et Étudiants du Dahomey (UGEED) fut adopté par la large majorité des organisations démocratiques de gauche regroupées notamment au sein de la Jeunesse Unie Anti-impérialiste du Dahomey (JUD) créée en 1973. A l'opposé, la minorité se retrouvait surtout dans la Ligue Nationale de la Jeunesse Patriotique (LNJP) fondée depuis 1968 et qui soutenait ouvertement et sans conditions le GMR. Pour celui-ci, les premiers et ceux qui les suivaient furent de plus en plus considérés comme des "contre-

¹ Les militaires installèrent une Commission technique pour évaluer les ressources de l'Etat et faire des propositions d'actions. Les organisations démocratiques progressistes refusèrent d'y aller se faire noyauter par des cadres majoritairement partisans de l'ancien Président Emile Derlin Zinsou. Elles obtinrent d'être installées en "Commission Nationale Spéciale". Elles débâtirent du 6 au 15 novembre 1972 et produisirent un document intitulé "Pour une politique nouvelle d'indépendance nationale".

² Le CNR était composé de militaires désignés dans les garnisons et de civils délégués par les syndicats, les mouvements de jeunes et de femmes.

³ *La Croix*, novembre 1972, p. 6.

révolutionnaires" dont il faudrait se débarrasser d'une manière ou d'une autre.

2. LE DURCISSEMENT DU REGIME ET LE MECONTENTEMENT DES MILIEUX RELIGIEUX

Cette phase se traduit par la remise en cause des libertés politiques, l'option du marxisme-léninisme, le tout débouchant sur l'aggravation des oppositions au régime, particulièrement de la part des milieux religieux.

2.1. La remise en cause des libertés publiques

Ce point étant général et ne recouvrant pas une spécificité concernant les religions, nous ne nous y attarderons pas. Disons qu'il se traduit par la mise en place de structures inféodées au pouvoir révolutionnaire et au contraire les tracasseries contre les organisations démocratiques qui existaient et même leur dissolution administrative.

Ainsi furent créés le Comité d'organisation des jeunes (COJ), le Comité d'organisation des femmes (COF), l'Union nationale des syndicats des travailleurs du Dahomey (UNSTB). Dans les services publics et les entreprises, dans les établissements d'enseignement, des Comités de défense de la révolution (CDR) étaient installés pour veiller au bon alignement de tous sur les orientations indiquées par la Révolution.

A l'inverse « *les opposants perdaient leur emploi, leurs biens et sont condamnés à l'exil ; les tortures et les brimades étaient fréquentes, les camps Dodja et surtout de Ségbana, le petit palais accueillait de nombreux opposants* ». ¹ L'année 1974 vit le régime franchir un nouveau pas décisif.

¹ Tossou M. Rogatien : *Multipartisme et pouvoir politique au Bénin : 1951-2006*, p. 188.

2.2. L'option du marxisme-léninisme

Tout compte fait, le premier acte fondamental posé par le GMR et dont les confessions religieuses devaient naturellement se démarquer fut ce qu'il est convenu d'appeler "la proclamation de Goho". Le 30 novembre 1974 en effet, à la place Goho à Abomey, le Président Kérékou proclama « *le marxisme-léninisme notre guide philosophique, le socialisme scientifique notre voie de développement* »¹.

Quand on sait avec quel simplisme l'Église catholique par exemple taxait de communistes des personnes et des organisations qui n'étaient souvent que des nationalistes et des progressistes luttant pour la décolonisation², on comprend avec quel engagement elle se fit critique de cette orientation du GMR et des cadres civils qui s'étaient mis à son service. Ainsi, l'éditorial du N° 399 de "La Croix" intitulé "Entre le cri et le silence"³ fustigea la révolution et sa manière de diriger. Pour la revue catholique, la "révolution dahoméenne" ne se faisait que dans les mots et laissait la porte ouverte à tous les opportunistes qu'on propulsait à mille postes de responsabilité, pourvu qu'on les entendît crier "révolution". A ces opportunistes qui faisaient la "révolution" comme ils avaient fait autre chose, « *adossant leur médiocrité aux slogans, crevant sous l'enflure des titres* », et à leurs maîtres, la Croix lança l'avertissement que « *le peuple dahoméen, quant à lui, parlera bien un jour* », qu'il émettra « *le pur chant qu'on attend de lui* ». En attendant, l'éditorialiste interroge et ironise :

« Qui donc a pu dire que la Révolution n'était pas un dîner de gala ? Le mot est à la mode et il sert à tout justifier.⁴ Pourquoi ne pas s'en servir pour réfréner un peu les ardeurs incongrues de notre temps. Voici que déjà il faut se résoudre à démystifier la Révolution elle-même ».

Et il conclut en administrant une leçon de patriotisme aux "révolutionnaires" :

« Notre peuple n'a pas besoin de phrases mais plutôt d'un pouvoir qui exprime sa volonté de transformation, son élan vers une vie plus juste, soucieuse de l'avenir des uns et des autres et surtout de ces milliers de gosses qui viennent de passer le certificat, le BEPC, le Baccalauréat et les nombreux autres examens de l'Université ».

¹ *Daho-Express*, 1^{er} décembre 1974, p. 2.

² Alladayè C. J. : *Le catholicisme au pays du vodun*, pp. 227-230.

³ *La Croix*, juin-juillet 1975, pp. 1-2.

⁴ C'était effectivement le prétexte utilisé pour refuser aux travailleurs des améliorations de leurs conditions de vie par des salaires plus décents.

Cet article déplut beaucoup au régime. Il le considéra comme une ingérence inadmissible de l'Église dans les affaires de l'Etat, même une incitation à la désobéissance civile et au soulèvement populaire,¹ bref, un acte "contre-révolutionnaire" pour utiliser le mot favori du pouvoir lorsqu'il voulait frapper les opposants. Le numéro incriminé fut donc saisi par des autorités.² Désormais, le fossé ne fit que s'élargir entre elles et les milieux religieux.

2.3. L'aggravation des oppositions entre les religieux et le pouvoir révolutionnaire

En juillet 1977, Mgr Bernardin Gantin qui venait de recevoir fraîchement des mains du pape Paul VI la calotte et la barrette de cardinal marqua encore l'opposition du clergé béninois aux choix idéologiques de l'Etat. A la question "En Afrique, beaucoup d'États ont choisi le socialisme basé sur le marxisme-léninisme comme système de gouvernement. Pensez-vous que par une telle voie, ces pays peuvent promouvoir leur développement et réussir à instaurer justice et paix dans leur société ?", il répondit que le choix d'un mode ou d'une philosophie de gouvernement est de l'unique responsabilité des élites de l'Etat, mais précisa :

« au bout de ce choix, il doit normalement y avoir le bonheur des hommes. Or, en Afrique, il n'est pas possible de faire l'économie de l'aspiration religieuse sans provoquer une grave mutilation et une profonde insatisfaction. On peut sembler l'ignorer. Mais la tradition et la vie, même réduites au mutisme, parlent plus haut que toute théorie ».

Ce mutisme dont parle le cardinal Gantin, le régime a bien tenté d'y enfermer les populations. Pour nous en tenir au secteur qui nous intéresse ici, l'exemple le plus probant est "la lutte contre la féodalité et les forces obscurantistes" dont les victimes furent surtout les milieux religieux endogènes. Ladite lutte fut lancée le 4 décembre 1975. Sous ces vocables étaient associés pêle-mêle sorciers, chefs politiques et religieux traditionnels, combattus comme autant d'obstacles sur la voie du marxisme-léninisme. En particulier, la confusion entretenue entre les religions endogènes et la sorcellerie permit des arrestations arbitraires d'adeptes et de prêtres de ces cultes, sur la base de dénonciations fantaisistes qui prenaient souvent l'allure de règlements de comptes. Des

¹ Justifications de Pierre Tchinhountchin, premier responsable du Comité de défense de la Révolution du collège Père Aupiais de Cotonou, dans un entretien qu'il nous a accordé en son domicile le 15 mars 1999.

² L'annonce de la saisie fut faite aux lecteurs et aux abonnés dans le N° 400 de décembre 1975, p. 1.

simulacres de procès étaient organisés au niveau du chef de quartier ou de village. Divers moyens dont les coups de bâton insupportables étaient utilisés pour faire avouer des crimes généralement imaginaires aux accusés. Condamnés, ils étaient enfermés chez le chef ou dans quelque buisson isolé, dans des conditions piteuses. Leurs parents ayant honte et peur, se désolidarisèrent d'eux. Stigmatisés dans la société et abandonnés à eux-mêmes, certains succombèrent au chagrin et à la faim.¹

D'autres confessions religieuses pâturent de la chasse à l'obscurantisme. Ainsi, la secte chrétienne des Témoins de Jéhovah, accusée de bloquer le processus révolutionnaire en cours et d'incivisme, ces adeptes refusant par exemple de se plier au salut du drapeau national, fut interdite le 27 avril 1976². Le christianisme céleste vit ses lieux de cultes fermés et ses activités interdites le 12 avril 1981 sous des prétextes similaires.³ Les tensions ne firent que monter et on comprend que les religions aient pris une part et joué un rôle important dans la chute du régime.

3. LES RELIGIONS DANS LA CHUTE DU REGIME REVOLUTIONNAIRE

Nous mettrons en relief ici l'opposition devenue ouverte des religions au régime, particulièrement de la part du catholicisme, puis leur présence et leur action à la Conférence des forces vives de la nation et enfin leur implication dans la liquidation du régime.

3.1. L'opposition ouverte au régime

Elle se dessina au début des années 1980 mais ses causes remontaient à quelques cinq ans plus tôt. Nous en retiendrons essentiellement deux : les arrestations politiques au sein du clergé catholique et la prise en charge des établissements confessionnels par l'Etat.

A la rentrée 1974-1975, le gouvernement décida de « faire une rentrée politique » et supprima toute subvention à l'enseignement privé. Puis, le 10 septembre 1975, dans le cadre des mesures préparatoires à la rentrée 1975-1976, le conseil des ministres décida la prise en charge par l'Etat de tous les établissements scolaires confessionnels du niveau primaire.⁴ La mesure fut étendue trois ans plus tard à l'enseignement secondaire. La démarche apparut comme une véritable confiscation, puisqu'elle ne

¹ Entretien avec Daa Awoukèdjè Hédagbé, guérisseur traditionnel à Ouémé, Arrondissement d'Agbokpa, Commune d'Abomey, 21 juillet 2006.

² *Ehuzu*, N° 131, 28 avril 1976.

³ Justifications fournies par Pierre Tchinhountchin : Op. cit.

⁴ *Ehuzu*, 11 septembre 1975, pp. 1-2.

comportait aucune disposition d'indemnisation pour les installations et les équipements ainsi devenus propriétés de l'Etat.

Certes, les mesures annoncées frappaient toutes les confessions religieuses. Mais puisque les cultes endogènes, l'islam et les sectes n'entretenaient pas en tant que tels des établissements scolaires et que ceux de l'Eglise protestante étaient en nombre relativement réduit, on peut dire que c'est l'Eglise catholique qui en a le plus souffert : ses écoles, vieilles de depuis l'époque précoloniale ou coloniale, couvraient tout le territoire national et jusqu'à l'indépendance enregistraient des effectifs plus importants que les établissements publics.¹ La gêne et la douleur ressenties sont d'autant plus grandes que l'école occupe une place stratégique dans le plan de l'évangélisation, de la diffusion de la pensée et des normes chrétiennes dans la société.

Les ressentiments que pouvaient donc nourrir l'Eglise catholique à cause de la saisie de ses biens étaient aggravés par les arrestations, les interrogations et l'emprisonnement de membres de son clergé. Le cas le plus célèbre fut celui de l'abbé Alphonse Quenum. Accusé d'appartenir à un réseau de comploteurs contre-révolutionnaires avec le capitaine Janvier Assogba qui a tenté un coup d'Etat le 21 janvier 1975, il fut arrêté le 5 février 1975. Condamné à mort, il vécut longtemps dans l'isolement à la prison civile de Cotonou. Il ne recouvrit la liberté que le 1^{er} août 1984 à la suite d'une décision d'amnistie du Président Kérékou. Aucune preuve sérieuse de sa culpabilité n'a jamais été apportée.²

Les atteintes à la liberté et à l'intégrité physique des membres du clergé et l'étatisation des établissements scolaires exaspérèrent de plus en plus les responsables catholiques. Les homélies, les retraites et autres réunions des fidèles furent souvent mises à profit pour les sensibiliser aux injustices dont l'Eglise était l'objet. Au début tout cela était fait avec circonspection pour ne pas entraîner d'autres décisions de répression. Mais après 1985, les difficultés économiques plongèrent de plus en plus le régime dans la crise et l'affaiblissement. Les critiques se firent alors plus ouvertes et plus vives. Le journal *La Croix* s'en fit largement le relayeur.

L'article « 1987 au Bénin : crise plurielle »³ montra que la crise était omniprésente dans tous les secteurs de la vie publique. Au plan économique, la gestion hasardeuse, le gaspillage et les détournements obligèrent le pouvoir à recourir au Fonds Monétaire International et à la

¹ Alladayè C. Jérôme : *Le catholicisme au pays du vodun*, pp. 201-202.

² Alladayè C. Jérôme : *Idem*, pp. 363-365.

³ *La Croix*, décembre 1987, pp. 2 et 4.

Banque Mondiale. Au plan politique, la déconfiture était totale comme le constata le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, lors d'une tournée générale effectuée dans le pays du 16 novembre au 3 décembre. L'incompétence des cadres était stigmatisée en même temps que ceux qui les choisissaient, « *ces cadres très douteux que sporadiquement on dénonce, mais dont on ne cherche pas vraiment à se débarrasser* ». Après avoir passé bien d'autres secteurs en revue, l'auteur conclut : « *La crise a été plurielle : crise économique, crise morale, crise culturelle, crise intellectuelle ... crise et crise* » et il avertit : « *La génération montante ne pardonnera à personne de laisser le pays sombrer dans la déchéance, dans la dégénérescence* ».

Deux ans plus tard, *La Croix* fit un bilan plus précis et plus catastrophique : six mois d'arriérés de salaires, baisse générale des activités économiques, manifestations violentes dans les rues, débrayages et grèves des travailleurs, gel des activités pédagogiques, paralysie de la fonction publique, faillite bancaire, chômage, compression et licenciements massifs dans les entreprises et autres offices, liquidation de sociétés.¹

A des degrés divers et sous des formes variées, d'autres groupes religieux ont emboîté le pas aux catholiques dans cette sorte de "lutte finale" contre le régime révolutionnaire. Le pasteur Mathieu Olodo, Secrétaire synodal de l'Eglise protestante méthodiste entre 1972 et 1978 cite de nombreuses actions de prêche, d'information des fidèles, de participation tactique à des réunions des instances de la Révolution qui « *ont limité les effets dévastateurs de celle-ci et son emprise idéologique sur la population* »². Du côté des religions endogènes, Daa Atonhonton Akaba, dignitaire et chercheur en culte *vodun*, évoque des réunions et des sacrifices organisés à partir de 1988 pour « *casser le bras à la Révolution* »³.

Toujours est-il qu'à bout de souffle, le régime décida de la convocation d'une Conférence des forces vives de la nation pour examiner la situation.

3.2. Les religions dans la Conférence nationale

Les 6 et 7 décembre 1989 se tint une session conjointe extraordinaire des instances supérieures du parti unique et de l'Etat : le comité central du PRPB, le Conseil Exécutif National (Gouvernement) et le Comité

¹ *La Croix*, décembre 1989, p. 3.

² Entretien, Cotonou, 9 octobre 2006.

³ Entretien, Abomey, 14 août 2006.

permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire. La réunion, après avoir analysé la situation de crise dans laquelle le pays se trouvait plongé avec une paralysie générale des appareils productif et administratif, prit des décisions importantes dont la plus remarquable au regard de l'avenir fut le projet de convocation d'une conférence des forces vives de la nation. Effectivement, le Président Kérékou installa solennellement le 22 décembre un Comité national préparatoire de la conférence, présidé par Maître Robert Dossou, ministre du Plan. Ce fut dès lors l'effervescence dans toutes les couches de la population pour la préparation de ce grand rendez-vous. En effet, si quelques rares groupes politiques comme le Parti Communiste du Bénin¹ ou l'Alliance pour la Démocratie et le Progrès² étaient circonspects et considéraient la Conférence comme "une vaste supercherie" selon l'organe d'information de l'ADP,³ un "défoulement collectif de tous les chantres de l'impérialisme français et de la contre-révolution" selon Pascal Fantodji, Premier Secrétaire du PCB,⁴ toutes les associations politiques, économiques, sociales et culturelles voyaient la conférence annoncée comme une occasion qu'il fallait saisir pour engager le pays dans la voie d'une évolution pacifique qui le débarrassât de la dictature monolithique du PRPB. Ce fut le cas des organisations religieuses.

Ainsi chez les catholiques, les évêques exhortèrent tous les chrétiens et toutes les bonnes volontés à organiser dans le cadre de leurs paroisses, des jeûnes, des prières et des célébrations liturgiques les 27, 28 et 29 décembre 1989. Les fidèles participèrent massivement et avec ferveur à ces différentes célébrations qui, à Cotonou, furent couronnées par une messe grandiose présidée par le cardinal Bernardin Gantin, le samedi 30 décembre à l'église Saint Michel. A l'issue de cette messe, un appel fut lancé à tous les chrétiens laïcs du pays, les invitant à une réunion, le 6 janvier 1990 au Centre Paul VI de Cotonou. Cette grande assemblée eut lieu et regroupa des délégués de tous les diocèses du Bénin, appartenant aux différents conseils pastoraux paroissiaux, aux mouvements d'Action Catholique, aux associations

¹ Créé sous l'appellation d'abord d'Union des Communistes du Dahomey en 1973, il évolua dans la clandestinité mais put susciter des actions vigoureuses contre le régime, notamment à partir de 1985. Il paya le plus lourd tribut à la dictature du PRPB avec les nombreuses arrestations et détentions de ses militants et la mort de certains sous la torture.

² C'est l'un des partis nés à la faveur de la contestation généralisée et ouverte du régime en 1989. Ses initiateurs furent d'anciens militants de l'UGEED.

³ *Libertés*, février 1990, p.1. Par la suite la position de l'ADP évolua au contact des autres "jeunes partis" et elle prit part à la Conférence.

⁴ *La Flamme*, N° 272, 28 mars 2001, p. 3.

caritatives, aux chorales.¹ La réunion publia une déclaration qui constata notamment la crise profonde des valeurs fondamentales, la perte de la légitimité et de la crédibilité du régime en place, le marasme économique, l'échec politique, la confiscation des libertés et l'utilisation des méthodes totalitaires. Elle exigea l'instauration d'un régime de liberté et de démocratie. Elle exigea que les critères de participation à la Conférence permissent la rencontre d'interlocuteurs représentatifs, compétents et crédibles, que la Conférence fût souveraine et rejetât toute opération de sauvetage du régime en place.²

Le 4 février 1990, le Groupe des Intellectuels Catholiques du Bénin publia un texte intitulé "Bénin : sursis institutionnel" qui allait dans le même sens et énuméra un certain nombre de conditions pour que la Conférence obtînt l'adhésion populaire et débouchât sur un véritable renouveau démocratique.³

Ces textes d'orientation furent amplifiés et enrichis dans des réunions de concertation entre chrétiens et dans la revue *La Croix*. Par ailleurs, la similitude était grande entre les positions exprimées et celles de l'immense majorité des autres groupes, sensibilités et partis politiques susceptibles de prendre part à la Conférence, notamment les organisations démocratiques créées par d'anciens militants de l'UGEED. On peut donc conclure que le régime du PRPB avait "réussi" à faire contre lui l'unanimité de toutes les couches de la société béninoise.

Dans ces conditions, le large rassemblement des forces opéré autour de Mgr Isidore de Souza, archevêque de Cotonou,⁴ pour le porter à la tête du présidium de la Conférence rentrait dans l'ordre normal des choses.

En effet, après bien des vicissitudes marquées notamment par ce qu'on appela "la guerre des quotas",⁵ la Conférence s'ouvrit le 19 février 1990 à l'Hôtel PLM Alédjo de Cotonou. Après l'allocution de bienvenue du Président du Comité national préparatoire et le discours d'ouverture du Président Kérékou, la Conférence élit un présidium de treize membres. Son Président, Mgr Isidore de Souza fut choisi à l'unanimité par acclamations. Pendant neuf jours, du 19 au 28 février, le prélat conduisit avec tact, dans

¹ *La Croix*, janvier 1990, p. 4.

² *La Croix*, janvier 1990, pp. 2-3.

³ *La Croix*, janvier 1990, p. 2.

⁴ L'abbé Gilbert Dagnon était le deuxième délégué de l'Eglise catholique.

⁵ Les organisations démocratiques parvinrent à amener le comité national préparatoire à ne pas encombrer la rencontre avec des personnes provenant des structures du PRPB et de l'Etat, donc acquises au régime.

un esprit de consensus toujours réaffirmé, les débats contradictoires, souvent passionnés, des près de cinq cents délégués. Au besoin, il allait rencontrer en tête-à-tête au palais de la République le général Kérékou, le rassurant sur son sort personnel, tout en maintenant l'objectif du retour du Bénin à une vie démocratique fondée sur le respect des libertés et des droits de l'homme. Le 28 février, en remettant les résultats des travaux au Président Kérékou, il marqua ainsi sa satisfaction à l'endroit des conférenciers :

« j'ai de l'amour pour ce peuple. Et quand le cœur qui aime accepte de s'écouter et de fermer les oreilles à l'ambition ou au pouvoir, ce cœur trouve toujours des mots justes et vous avez trouvé les mots justes, vous avez posé un acte qui est juste et qui est historique et dont le Bénin vous saura toujours gré pendant longtemps, longtemps, longtemps »¹.

La Croix s'en réjouissait en ces termes : « *Les conclusions de la Conférence ont répondu aux espoirs d'un peuple lassé d'un système politique vorace, abêtissant et incapable d'imagination et de sursaut patriotique* ». ² Malgré les pressions de certains collaborateurs importants qui l'invitaient à la résistance, le général Kérékou accepta les conclusions en déclarant dans son discours de clôture :

« Nous prenons à témoin le peuple béninois tout entier en affirmant solennellement notre engagement à faire mettre en œuvre de manière réaliste toutes les décisions issues des travaux de la Conférence Nationale des forces vives de la Nation »³.

La présence et l'impact des religions furent encore remarquables à cette phase post-conférence.

¹ *Conférence Nationale ...* pp. 52-53.

² *La Croix*, mars 1990, p. 4.

³ *Conférence Nationale des forces vives de la nation*, p. 56.

3.3. Les religions dans la liquidation du régime

Ici aussi la communauté catholique fut en première ligne. Après la Conférence, Mgr de Souza devint de droit Président du Haut Conseil de la République, l'instance législative chargée du suivi et du contrôle de la mise en œuvre des décisions de la rencontre. A ce titre, il eut un œil vigilant sur le démantèlement des structures de l'Etat-PRPB, sur l'élaboration, la vulgarisation, l'adoption et la promulgation de la Constitution du 11 décembre 1990, sur les premières élections législatives et présidentielle libres et démocratiques du pays en février et mars 1991.

Mais quel fut l'impact politique du combat des milieux religieux sous la Révolution ? Nous tenterons de répondre à la question à la lumière de deux préoccupations centrales qui étaient les leurs dans cette lutte : la restauration de l'Etat de droit et le respect des libertés d'une part, le pardon et la réconciliation nationale d'autre part.

Le premier groupe d'objectifs a été assez largement atteint. Ensemble avec les autres forces vives, les délégués des confessions religieuses, en particulier Mgr de Souza, parvinrent à jeter à la Conférence les bases d'un Etat de droit. Les motions sur les droits de l'Homme, sur l'instauration du Renouveau Démocratique par la voie pacifique, sur la libération de tous les détenus politiques¹ constituèrent des victoires suffisamment importantes auxquelles les démocrates ne s'attendaient pas de manière certaine à la veille de la Conférence. Malgré des insuffisances, ces acquis commandent aujourd'hui la vie publique et font du Bénin un Etat de droit.

A ce sujet, il convient de souligner qu'aucune religion et aucun autre groupe ne peut se prévaloir d'être LE tombeur du régime ou même l'auteur de l'abandon du marxisme-léninisme. PCD, jeunes partis nés en 1988-1989, Béninois de l'extérieur, syndicats des travailleurs, élèves et étudiants, journalistes se disputent souvent ce privilège. Nous pensons qu'il s'agit là d'un faux débat : chacun a apporté sa contribution spécifique au processus historique d'éclosion des conditions de la fin du régime et il est vain de chercher à établir en cela une hiérarchie des valeurs.

Le pardon et la réconciliation nationale aussi ont été réalisés dans une large mesure. Les détenus politiques furent effectivement tous libérés et on n'enregistra pas de règlements de comptes violents. Comme le premier d'entre eux, les responsables du régime monolithique du PRPB se convertirent à la démocratie multipartite en créant, en animant ou en bénéficiant du soutien de formations politiques diverses.

¹ *Conférence Nationale des forces vives de la nation*, pp. 38-40.

Mais on peut se demander si les Béninois, particulièrement les hommes politiques et les religieux furent bien inspirés en ne prenant presque aucune initiative hardie pour révéler et au besoin pour condamner les auteurs de violations graves des droits de l'homme ou de pillage de l'économie pendant la période révolutionnaire.¹ Cette attitude apparaît quelque peu comme une culture de l'impunité, encourageante pour les criminels de tous ordres, alors qu'on aurait pu tenter, au lendemain de la Conférence, une formule dans le genre "vérité et réconciliation" comme dans l'Afrique du Sud postapartheid.

Par ailleurs, au plan strict de la connaissance historique, cette attitude du pardon confinant à l'oubli est nuisible parce qu'elle gêne la manifestation de la vérité, la mise au jour de documents écrits et oraux qu'auraient permise des poursuites judiciaires ou toutes autres formes d'audition des auteurs et des victimes de la répression. En effet, dans le souci de préserver la paix sociale et de promouvoir l'unité nationale, et dans la quête du pardon auquel ne cessa d'exhorter Mgr de Souza, le HCR vota le 30 mars 1991 une loi d'immunité personnelle en faveur du Président Kérékou avec la précision que cette loi ne saurait être modifiée.² En effet, selon le prélat, l'effort fait par le Président Kérékou en convoquant la Conférence et en acceptant ses conclusions doit inciter les uns et les autres « à oublier ce qu'il aurait pu commettre d'erreurs, de dérapages, de je ne sais quoi, poussé par celui-ci ou celui-là. Cela suffit pour (...) le réhabiliter (...), prendre des décisions qui lui assurent son immunité ».³ La loi bénéficia par ricochet à tous les ténors de la Révolution. A juste titre, l'historien Félix Iroko, dans sa biographie du Président Kérékou, après avoir énuméré quelques-unes des multiples violations des droits de l'homme et des libertés sous le régime du PRPB, peut donc conclure avec humour :

« Si la période révolutionnaire a été celle qui a vu l'édification de plus de monuments dans l'histoire dahoméenne ou béninoise, il a manqué le plus représentatif d'entre eux : la Place de la négation des valeurs et de la valeur humaines ! La Révolution béninoise a constitué, non pas seulement un fonds de commerce pour des responsables politiques, mais un tas d'humus sur lequel ont poussé et se sont épanouies les fleurs

¹ Après la Conférence, le seul condamné important pour crime économique fut le marabout du Président Kérékou, le Malien Amadou Cissé. Il n'y eut aucune mise en examen pour violence politique.

² *Eglise de Cotonou*, N° 2, février 1999, p. 3.

³ Discours radio-télévisé le 26 mars 1991 pour la proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle.

du mal. On nous reprochera un jour de n'avoir pas su trouver des mots suffisamment forts pour décrire les horreurs de la Révolution ».¹.

Conclusion

Le 26 octobre 1972, le régime du Conseil Présidentiel empêtré dans ses contradictions internes et ses divisions tombait comme un fruit pourri dédaigné de tous. Le 28 février 1990, la Conférence des forces vives de la nation balayait le régime du PRPB pour avoir imposé la dictature dite marxiste-léniniste et plongé le pays dans le marasme économique. La similitude des deux moments était si frappante que la délégation du Syndicat national de l'enseignement supérieur à la Conférence eut la belle idée de distribuer à tous les délégués la copie intégrale de la proclamation lue par le chef des putschistes en 1972, en prenant soin de souligner les parties les plus saisissantes.

Les religions, "opium du peuple", avaient des raisons particulières de combattre cette institutionnalisation du "mal absolu". Dans une sorte de leadership du catholicisme, elles prirent donc une part importante à l'affaiblissement et à la disparition du pouvoir révolutionnaire. Mais dans ce processus, la justice semble avoir été sacrifiée sur l'autel du pardon et de la réconciliation chers aux religions.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages

- ALLADAYÈ (C. J.), 2003 : *Le catholicisme au pays du vodun*, Cotonou, Les Editions du Flamboyant, 459 p.
- Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation. Documents fondamentaux*, 1990, Cotonou, ONEPI, 56 p.
- FASSINOU (M.J.), FASSINOU (M.D.) et DJIVO (J.A.), 1993 : *Histoire de l'Eglise Protestante Méthodiste du Bénin : 1843-1993*, Porto-Novo, CNPMS, 139 p.
- GBEDJINOU (R.P.R.), 2006 : *Mgr Isidore de Souza. Au service de la cité*, Cotonou, Les Editions Hostie, 254 p.
- IROKO (F.A.), 2001 : *Le Président Kérékou : Un homme hors du commun*, Cotonou, Les Nouvelles Editions du Bénin, 314 p.
- Pour une Politique Nouvelle d'Indépendance Nationale*, 1972, Cotonou, 69 p.
- ROSENTAHL (M.) et IOUDINE (P.), 1977 : *Petit Dictionnaire Philosophique*, Paris, Editions Eugène Varlin, 638 p.

¹ Iroko Félix A. : *Le Président Kérékou : un homme hors du commun*, p. 161.

TERHART (F.) et SCHULZE (J.), 2007 : *Religions du monde*, Paris, ML Editions, 316 p.

2. Thèses

ALLADAYÈ (C. J.), 2002 : *Christianisation, interférences religieuses et implications politiques dans une société africaine : cas du Dahomey/Bénin (1860-1990)*, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Lomé, 987 p.

LOKONON (G.G., 2015, *Histoire des baptistes au Dahomey-Bénin (1970-2010)*, Thèse de doctorat unique, Université d'Abomey-Calavi, 466 p.

TOSSOU (M.R.), 2010 : *Multipartisme, ethnicité et pouvoir politique au Bénin (1951-2006)*, Thèse de doctorat unique, Université d'Abomey-Calavi, 676 p.

**CAMPAGNE DE RÉPRESSION ET D'ÉRADICATION
DES FORCES FÉODALES SOUS LE RÉGIME DU
P.R.P.B. (1972-1989)**

Jérôme SABI BRISSO

Université d'Abomey-Calavi (République du Bénin)
jsabibrisso@gmail.com

Résumé

L'histoire contemporaine du Dahomey/Bénin comporte trois grandes phases : la première est celle de l'instabilité politique (1960-1972), la deuxième est marquée par le régime du PRPB (1972-1989), et celle du Renouveau démocratique de 1990 à nos jours. La deuxième phase, objet de la présente étude, fait suite au coup d'Etat du 26 octobre 1972. Au cours de cette période, les caciques du pouvoir décidèrent de « liquider définitivement l'ancienne politique à travers les hommes, les structures et l'idéologie qui la porte ». Ainsi, tous les domaines de la vie des Béninois sont passés par le moule de la Révolution. Dans le domaine culturel, le Gouvernement militaire révolutionnaire (GMR) s'est montré réfractaire aux forces féodalo-réactionnaires. Bien que vivace dans la mémoire collective des Béninois contemporains des faits, cette page sombre de l'histoire politique du Bénin n'a pas encore connu une recherche approfondie. La présente communication vise d'abord à combler cette insuffisance. Ensuite, montrer les raisons de la volte-face du régime envers les élites religieuses. La méthodologie utilisée au cours de cette recherche est basée sur l'exploitation judicieuse et adéquate des sources écrites et orales. Les informations collectées à travers la recherche documentaire et l'entretien avec des personnes ressources montrent effectivement que le régime du PRPB a organisé d'abord une répression farouche contre les différentes communautés religieuses avant de coopter par la suite certaines de leurs élites à des fins politiques.

Mots clés : Religions, politique, Révolution, répression, féodalité.

Abstract

The contemporary history of Dahomey/Benin has three main phases: the first is that of political instability (1960 -1972), the second is marked by the PRPB regime (1972-1989), and that of the Democratic Revival from 1990 to these days. The subject of this study is the second phase that follows the coup d'Etat of October 26, 1972. During this period, the caciques of power decided to "definitely

liquidate the old policy through men, structures and ideology that carries it'. Thus, all domains of Beninese life have gone through the mold of the Revolution. On the religious level, the Revolutionary Military Government (GMR) engaged in an anti-religious struggle and all other feudal-reactionary forces. Although it is abiding in the collective memory of contemporary Beninese, this dark page in the political history of Benin has not yet been thoroughly researched. This Communication aims primarily at filling this gap. Then, to show the reasons for the about-face of the regime towards the religious elites. The methodology used in this research is based on the judicious and adequate use of written and oral sources. The information collected through documentary research and interviews with resource persons effectively show that the PRPB regime first waged fierce repression with the various religious communities before afterwards co-opting some of their elites for political purposes.

Keywords: Religions, politics, Revolution, repression, feudality.

Introduction

Le coup d'Etat¹ d'octobre 1972 ferma une page sombre de l'histoire contemporaine de l'actuelle République du Bénin et ouvrit une autre plus sombre, mais relativement plus stable que la première². Cette ère nouvelle de l'histoire du Bénin qui dura de 1972 à 1989, fut celle d'un régime révolutionnaire, une dictature dirigée de main de maître par le Président Mathieu Kérékou. Au cours de cette période, la conduite du pouvoir politique connut des changements importants liés à l'évolution des luttes factionnelles : une courte période nationaliste (1972-1974) ; une phase de radicalisation et d'institutionnalisation du régime (1974-1982) ; une phase « thermidorienne » d'ouverture où le pragmatisme semblait emporter sur l'option socialiste (1982-1988), et enfin une situation de crise ouverte qui aboutit à la chute du régime (1989-1990).

Deux (02) ans après le coup d'Etat d'octobre 1972 et la prise du pouvoir par les militaires putschistes, le nouveau régime continua d'abord avec l'option économique libérale avant de se radicaliser sous l'influence des jeunes révolutionnaires – les « Ligueurs ». En novembre 1974, il adopta le marxisme-léninisme qui devint l'idéologie officielle de l'Etat. Dès lors, on assista à un vaste programme de « révolutionnarisation » de la société à

¹ Le coup d'Etat d'octobre 1972 fut mené par une nouvelle génération de jeunes officiers de l'Armée dahoméenne parmi lesquels on peut citer Michel Aïkpé, Michel Alladayè, Janvier Assogba et Hilaire Badjougoumè.

² La première période de l'histoire contemporaine du Bénin (ex. Dahomey) fut marquée par une instabilité chronique sur les plans politique, constitutionnel voire institutionnel. En douze ans d'indépendance, l'Etat dahoméen a connu cinq coups d'Etat réussis.

travers une série de mesures : le changement de nom du pays, devenu République populaire du Bénin en novembre 1975 ; la nationalisation de tous les secteurs de l'économie, la réforme du système éducatif ; la mise en place de coopératives agricoles et de nouvelles structures d'administration locales (Comités révolutionnaires locaux) ; interdiction des activités politiques et syndicales et le lancement d'une campagne de répression et d'éradication des « forces féodales » que constituaient les chefferies et les religions traditionnelles. Ainsi, toutes les activités furent verrouillées par le pouvoir qui va institutionnaliser la dictature avec la création, en novembre 1975, du Parti de la révolution populaire du Bénin (P.R.P.B.), la composition d'une Assemblée nationale révolutionnaire (A.N.R.) et l'adoption d'une nouvelle Loi fondamentale en 1977. Quelles sont les raisons qui sous-tendent la lutte répressive que le régime révolutionnaire a menée contre les forces religieuses et féodales ? Comment peut-on comprendre le rétropédalage du pouvoir vis-à-vis de cette campagne de répression et d'éradication des « forces féodales » ?

Le champ chronologique couvert par la présente étude s'étend de 1972 à 1989, soit une période de dix-sept (17) ans. La première borne chronologique, 1972, marque le dernier putsch à l'occasion duquel les militaires ont pris le pouvoir, en renversant le régime du Conseil présidentiel alors dirigé par le Président Tomètin Ahomadégbé. C'est l'année qui symbolise l'avènement du régime révolutionnaire. La deuxième borne, 1989, marque la chute de la Révolution. C'est l'année au cours de laquelle les organes attributaires¹ du pouvoir d'Etat ont décidé, à la suite d'une situation de crise ouverte aux plans politique, social et économique, d'abandonner le marxisme-léninisme, l'idéologie officielle de l'Etat. Le journaliste écrivain M. Chabi (2013, p. 83) décrit les signes d'essoufflement du régime en ces termes :

« Il y avait d'un côté les querelles intestines sur fond d'intérêts personnels qui couvaient au niveau de toutes les instances du parti. Et de l'autre, la crise économique qui a fini d'assécher les caisses de l'Etat, désespérément vides. Les cures répétées du Programme d'ajustement structurel prescrites par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, loin de soulager les populations, n'ont fait qu'aggraver la maladie. Les agents de la fonction publique accusaient déjà près de six mois d'arriérés de salaire, sans que personne ne moufte. Et pour cause.

¹ Selon la Loi fondamentale du 26 août 1977, les organes attributaires de l'Etat sont : le Comité central du parti de la révolution populaire du Bénin ; le Comité permanent de l'Assemblée nationale révolutionnaire ; et le Comité exécutif national.

Les syndicats et autres mouvements associatifs appelés organisations de masse du Parti étaient tous des appendices du régime. Il y en avait toute une flopée dont la vocation première est de chanter les louanges du parti unique, et de vénérer surtout son leader charismatique. Il y avait les CDR (Comités de défense de la révolution), les COJ (Comité d'organisation des jeunes), les COF (Comité d'organisation des femmes). Il y avait aussi et surtout la radio nationale, organe privilégié de propagande pompeusement baptisée La Voix de la Révolution. ».

En somme, la présente étude vise à analyser les tenants et les aboutissants de la campagne de répression et d'éradication des forces religieuses et féodales par le régime du Parti de la révolution populaire du Bénin (P.R.P.B.). La démarche méthodologique utilisée pour atteindre cet objectif est axée sur trois approches à savoir : la collecte des informations écrites, l'entretien avec des personnes ressources, et la critique des informations collectées. L'analyse des informations obtenues nous a permis de réaliser et de structurer le présent travail en trois parties. La première expose les fondements des luttes répressives contre les forces religieuses et féodales sous le régime de la révolution populaire du Bénin. La deuxième aborde le déroulement de la campagne de répression et d'éradication des forces religieuses et féodales. La troisième présente la portée de cette campagne.

1. Fondements des luttes répressives contre les forces religieuses et féodales sous le régime de la révolution populaire du Bénin

La campagne de répression et d'éradication des « forces féodales » par le pouvoir révolutionnaire n'a pas été menée *ex nihilo*. Elle est inextricablement liée aux fondements théoriques du socialisme scientifique et du marxisme-léninisme qui est considéré comme l'idéologie officiel de l'Etat.

1.1. Socialisme scientifique, source d'inspiration politique au régime de la révolution populaire du Bénin

Le socialisme scientifique est une expression qui apparaît au milieu du XIX^e et désigne une forme de pensée socialiste fondée sur une analyse à visée scientifique des réalités sociales, historiques et économiques. Selon S. H. F. Kakai (2011, p. 276), le socialisme scientifique est une « doctrine selon laquelle la disparition du capitalisme est inéluctable et doit s'opérer selon un certain nombre de lois dont la connaissance scientifique est indispensable pour maîtriser l'évolution et favoriser l'avènement de la société socialiste ». Au Bénin, la proclamation du discours-programme jeta les bases d'une société socialiste.

En effet, après la création du Comité militaire de la révolution (CMR) le 18 novembre 1972 et son installation le 27 novembre, le Président Mathieu Kérékou procède à la proclamation du discours-programme le jeudi 30 novembre de la même année¹. Il s'agit d'un programme d'action du Gouvernement militaire révolutionnaire (GMR) dans les domaines politique, économique et socio-culturel. Selon le chef de l'Etat, « la caractéristique fondamentale et la source première de l'arriération de notre pays est la domination étrangère ». Par conséquent, il entend implémenter « une politique nouvelle d'indépendance nationale ». Pour y parvenir dans le domaine politique,

« il s'agira de liquider définitivement l'ancienne politique à travers les hommes, les structures et l'idéologie qui la portent ; compter d'abord sur nos propres forces, nos propres ressources, sur l'initiative créatrice des larges masses dans notre lutte pour nous libérer de la domination étrangère, pour développer notre économie et pour donner à notre peuple la dignité et la personnalité d'un peuple libre ; réorganiser toute la structure économique, culturelle et sociale de notre pays dans le sens de la libération de la domination étrangère, d'une éradication de la corruption, de la concussion et du népotisme, et d'une grande efficacité ; développer nos relations extérieures avec tous les pays sans discriminations sur la base du respect de la souveraineté et de l'avantage réciproque ; affermir l'autorité de l'Etat. »².

Convaincu que seul le travail peut garantir la liberté et la dignité à l'homme, le Président Mathieu Kérékou entend imprimer un paradigme nouveau au peuple béninois en lui demandant de compter prioritairement sur les ressources disponibles. Par ailleurs, on assiste à une nouvelle orientation dans le domaine des relations extérieures. Désormais, les relations du Dahomey avec les pays occidentaux seront basées sur les principes d'égalité, de la dignité et du respect de la souveraineté nationale. Il en va de même avec tout pays africain désireux d'entreprendre des rapports de coopération avec le Dahomey révolutionnaire. Dans le domaine de l'administration, d'importantes mesures ont été également annoncées. Pour affermir l'autorité de l'Etat, le chef de l'Etat et les siens envisagent lutter contre la corruption, le népotisme et la concussion qui ont longtemps sclérosé le fonctionnement de l'Etat. Dans le même ordre

¹ Par un communiqué radiodiffusé le chef de l'Etat Mathieu Kérékou invite toutes les forces vives de la nation (directeurs et chefs service du secteur privé, préfets, syndicats, journalistes, chefs religieux, etc. à prendre part à la proclamation du discours-programme le jeudi 30 novembre 1972 à 11h dans la salle du peuple du palais de la République.

² Discours-Programme du 30 novembre 1972.

d'idées, ils entendent « améliorer l'efficacité de l'administration en la débarrassant des procédures tracassières et stérilisantes ; rapprocher le pouvoir du citoyen ; garantir l'indépendance de la justice ¹ ».

Au plan économique, il s'agira d'impulser une dynamique nouvelle à l'agriculture, à l'industrie et au commerce. La mise en œuvre de cette nouvelle politique va entraîner la mise en cause des rapports néocoloniaux par des nationalisations et la création d'entreprises d'Etat². Dans le domaine de l'agriculture, l'action envisagée du Gouvernement militaire révolutionnaire consiste à « exploiter au mieux les vocations naturelles du temps, tant du point de vue cultures industrielles que celui des cultures vivrières, de l'élevage et de la pêche ». Comme l'affirme bien F. Godin (1986, p. 292), les différentes réformes à mener dans l'agriculture tendent à « convertir une économie agro-exportatrice en économie industrielle tournée vers le marché interne ». Ainsi, à travers le discours-programme, le GMR préconise ceci :

« la transformation en un organisme autonome doté de moyens puissants de l'actuel fonds de soutien des produits agricoles ; le rejet de la politique de détournement des ressources de ce fonds au profit aussi bien des sociétés privées que de l'Etat ; l'extension progressive des activités de ce fond au bénéfice des produits de notre agriculture, qu'il s'agisse des produits industriels d'exportation ou des produits vivriers destinés à l'alimentation de nos populations ; la prise en charge par l'Etat du conditionnement et de la commercialisation de nos produits d'exportation, notamment le coton et le tabac ; à moyen et à long terme, l'augmentation de notre production agricole et la consolidation de notre indépendance supposent un changement qualitatif de nos moyens de production, une réforme de nos structures agraires, l'abolition de la monoculture, la valorisation sur place des produits de notre agriculture. ».

La vision du gouvernement dans le domaine de l'industrie s'inscrit aussi dans le cadre de la politique nouvelle d'indépendance nationale. Les actions à mener dans ce domaine sont multiples et variées. Entre autres, on note la valorisation des ressources minières (calcaire, or, marbre, etc.) et énergétiques (pétrole) dont dispose le pays ; la mise en valeur des

¹ Propos du chef de l'Etat dans le discours-Programme du 30 novembre 1972.

² Après avoir été pillées, les structures ont subi des liquidations à la faveur du Programme d'ajustement structurel (PAS) que le Dahomey a contacté auprès des institutions de Breton Woods, c'est-à-dire la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international (FMI).

ressources hydro-électriques ; la création d'un véritable complexe scolaire ; la création d'une industrie de produits pharmaceutiques.

En ce qui concerne le sous-secteur du commerce, les actions du gouvernement consistent notamment en l'intervention de l'Etat dans l'import-export ; la réorganisation des circuits commerciaux intérieurs dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs ; la diversification des partenaires commerciaux ; l'extension du réseau ferroviaire jusqu'aux frontières afin de faciliter les échanges commerciaux avec les pays limitrophes notamment ceux de l'hinterland.

Au plan socio-culturel, la politique nouvelle d'indépendance nationale vise entre autres à élaborer une réforme authentique du système éducatif adapté aux réalités de la société dahoméenne ; créer un institut de linguistique pour la valorisation des langues nationales, véritable véhicule du savoir ; réhabiliter la culture en l'adaptant aux besoins des masses laborieuses ; etc.

Au total, cette série de réformes qu'admet le discours-programme suppose un changement de mentalité de la part des citoyens béninois. Selon le gouvernement, la mise en œuvre de ces réformes nécessite une union sacrée autour du travail. Car, comme l'affirme Bernard Dadié, « le travail assure l'indépendance ». Ainsi, le régime condamne toutes les structures socioculturelles pouvant empêcher les populations à s'adonner réellement au travail. Mais, ce dynamisme va connaître un nouveau souffle avec l'adoption, en novembre 1974, du marxisme-léninisme.

1.1.Marxisme-léninisme, le ferment des luttes répressives contre les forces religieuses et féodales.

Alors que tout le monde s'attendait à un bilan exhaustif de l'an II du discours-programme dit de « politique nouvelle d'indépendance nationale », le samedi 30 novembre 1974 le chef de l'Etat Mathieu Kérékou proclame le marxisme-léninisme¹ devant une assemblée de notables réunis pour la circonstance à la place Goho² à Abomey. Il devient l'idéologie officielle de l'Etat dahoméen, une ligne d'action philosophique qui guidera désormais le peuple dahoméen dans sa manière de penser et

¹ Le marxisme-léninisme est un terme qui tire ses racines du nom de Karl Marx et de Vladimir Illich Oulianov dit Lénine. C'est un ensemble de théories et interprétations socio-économiques et politiques élaborées par Karl Marx et systématisées par ses disciples dont Lénine. Il est apparu en URSS dans les années 1920 après la mort de Lénine (1870-1924) qui inspira la Révolution bolchévique d'octobre 1917. Le terme a été utilisé par Joseph Staline pour légitimer sa dictature.

² La place Goho symbolise la résistance à la colonisation française.

dans sa manière de vivre. « Le fondement philosophique et le guide de notre action révolutionnaire, c'est le marxisme-léninisme », dicit le chef de l'Etat dans son discours¹. Il poursuit en déclarant que « la société nouvelle où il fera bon vivre pour chaque Dahoméen et pour chaque Dahoméenne sera une société socialiste ». Ainsi, la République du Dahomey s'aligne sur l'Union des républiques socialistes et soviétiques (URSS). C'est dans cette voie de développement que la Révolution dahoméenne s'engage irréversiblement. Le Gouvernement militaire révolutionnaire (GMR) dit être convaincu et à travers ledit discours, rassure le peuple dahoméen en ces termes :

« Hors de cette voie, il n'y a aucune autre possibilité pour le Dahomey d'un développement rapide dans la dignité et dans l'indépendance nationale, le marxisme-léninisme se veut donc être une philosophie. Un guide pour l'action révolutionnaire, un instrument d'analyse scientifique, une méthode rationnelle de travail, une ligne de conduite exemplaire dans la vie sociale quotidienne, qui vise essentiellement à libérer les masses populaires de toutes les idéologies réactionnaires et de leurs manifestations sous toutes les formes ».

Il s'agit donc d'une nouvelle société qui s'oppose à l'exploitation de l'homme par l'homme, à l'idéologie coloniale et néocoloniale. Le marxisme-léninisme s'oppose également à l'obscurantisme et aux forces mystiques. Désormais, tous les actes, tous les comportements et toutes les pensées à la réalisation de cette vision consistent à créer un « Etat nouveau » en inculquant des mentalités nouvelles au peuple béninois. Pour concrétiser ce rêve, une mise en garde est faite aux citoyens à cette occasion. Le Gouvernement militaire révolutionnaire (GMR) prévient que « nul n'a le droit de prêcher contre la Révolution dahoméenne, sous prétexte de défendre une religion et ses intérêts particuliers et égoïstes ». Selon l'idéologie marxiste, « la religion est l'opium du peuple ». Autrement dit, la religion est le soupir de la créature opprimée, l'âme d'un monde sans cœur. Le bonheur réel du peuple exige que la religion soit supprimée en tant que bonheur illusoire du peuple. En somme, la religion est incompatible avec la théorie marxiste de la libération du peuple. Cette philosophie va servir de base à la campagne de répression et d'éradication des forces religieuses et féodales menée par le régime de la révolution populaire du Bénin.

¹ Ministère de l'information et de l'orientation nationale (M.I.O.N.), 1975, Recueil des discours du camarade président de la République, le lieutenant-colonel Mathieu Kérékou, Cotonou, pp. 87-88.

2. Déroulement de la campagne de répression et d'éradication des forces religieuses et féodales

La campagne de répression et d'éradication des forces religieuses et féodales fut menée essentiellement au cours de la phase de radicalisation et d'institutionnalisation du régime, de 1974 au début des années 1980. Elle a concerné aussi bien les religions abrahamiques que des chefferies et la religion traditionnelle.

2.1. Au niveau des religions abrahamiques

La campagne de répression des forces religieuses n'a pas épargné le Christianisme et l'Islam. Le régime s'est attaqué aux forces religieuses pour des raisons bien définies. Le régime considère que les religions endorment, non seulement, la conscience du peuple, mais aussi et surtout, elles entretiennent un discours qui s'oppose à l'idéologie du marxisme-léninisme. Alors que l'Etat prône l'égalité des citoyens, on note une hiérarchie au sein des institutions religieuses. Selon que l'on soit chrétien ou musulman, il y a toujours une autorité qui donne des ordres auxquels les adeptes obéissent. Ce qui contraste avec la vision du régime révolutionnaire où l'égalité est de mise. À cet effet, S. O. Yari affirme ceci :

« Pendant la période de la Révolution populaire du Bénin, tous les citoyens sont traités d'une façon égale. Le régime a œuvré à l'effacement des inégalités sociales. Certes, on n'avait pas interdit aux chrétiens et aux musulmans de pratiquer leurs religions. Mais, aucune de ces religions ne pouvait prétendre prêcher contre les actions du régime révolutionnaire. Tous les citoyens quels qu'ils soient : pasteurs, prêtres, adeptes, ont l'obligation de participer à la campagne de salubrité qui est organisée chaque samedi pour assainir nos villes et campagnes »¹.

La répression menée contre la religion chrétienne s'est manifestée sous deux grandes formes. D'abord, le pouvoir a procédé à la fermeture et à la nationalisation des écoles catholiques. Pour les autorités révolutionnaires, les écoles catholiques constituent un moyen efficace qui contribue non seulement à la formation des futures cadres, mais aussi et surtout à leur endoctrinement à la chose religieuse. C'est dans ce cadre que s'inscrit, par exemple, la fermeture et la nationalisation du Collège catholique Père

¹ Témoignage de Sourogou Orou Yaris, actuel directeur de la Bibliothèque départementale du Borgou. L'entretien a eu lieu à la Bibliothèque départementale le 11/08/2022.

Aupiais à Cotonou. Il en est de même pour le site du Collège d'enseignement général (C.E.G.1) de Tchaourou qui appartenait à l'Union des Églises évangéliques du Bénin (U.E.E.B.). Les exemples sont légion. Après la fermeture des écoles catholiques et protestantes, la campagne de répression religieuse a continué avec l'arrestation de plusieurs personnalités ecclésiastiques parmi lesquelles on distingue Robert Sastre, l'évêque de Lokossa. On note également la condamnation à mort de l'abbé Alphonse Quenum le 17 mars 1975 et la détention de Mgr Adimou au commissariat de Bohicon pour une prétendue tentative de complot. Après l'échec de l'attaque des mercenaires le 16 janvier 1977, Bernardin Gantin¹ en visite officielle au Bénin, en juillet 1977, fut assigné en résidence à l'Archevêché de Cotonou. Il lui a été interdit de prendre la parole en public et de célébrer les offices. Plus tard, en août 1981 on assiste à l'interdiction formelle des activités du Christianisme céleste.

Tout comme chez les chrétiens, l'autorité de la religion musulmane fut bafouée par le régime de la révolution populaire du Bénin. Vu l'organisation de cette religion, les autorités ont procédé à son encadrement. Par ailleurs, en juin 1977, le gouvernement décide de supprimer du calendrier des fêtes légales, toutes les fêtes religieuses, chrétiennes et musulmanes. A l'instar des religions abrahamiques, la campagne de répression et d'éradication a touché également les chefferies et religion traditionnelle.

2.2. Au niveau des chefferies et religion traditionnelle

Pour le régime d'obéissance marxiste-léniniste, la féodalité et la religion traditionnelle sont des fléaux rétrogrades à combattre jusqu'à leurs derniers retranchements. Les autorités traditionnelles, les membres des familles royales de même que les *hunon*² sont considérés comme des forces rétrogrades et antirévolutionnaires. Autrement dit, des sorciers qu'il faut combattre. A ce titre, Michel Aïkpé, Ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, se lance dans une campagne de répression et d'éradication des forces féodales. Sa tournée commença par le Borgou où, accompagné du Préfet Adjo Boko Ignace, il visita le royaume wassangari de Nikki. Selon le témoignage d'un informateur anonyme à Nikki,

« La campagne de répression contre la féodalité enclenchée par le Ministre Michel Aïkpé fut menée sous le règne du Roi Séro Tasso, alors

¹ Entre temps il a été nommé président de la Commission pontificale Justice et paix, et élevé à la dignité de cardinal au Saint Siège.

² Les *hunon* sont des chefs féticheurs, les guérisseurs traditionnels.

gendarme à la retraite. Lorsque le ministre est arrivé avec sa délégation au palais royal, il a ordonné au roi de laisser tomber la féodalité. De plus, il devait se débarrasser de ses nombreuses femmes et de la garde royale. Un ultimatum fut donné au roi Séro Tasso pour se plier aux ordres au risque des représailles. (...) Mais, tout le monde connaît la suite ! »¹.

Dans la même journée, les mêmes réactions furent menées par les mêmes autorités au palais du roi de Bouay, avant de retourner à Cotonou.

À propos de la religion traditionnelle, le Président Mathieu Kérékou affirme ceci : « le fétichisme, le charlatanisme, les couvents et toutes les pratiques rétrogrades et obscurantistes en cours dans les campagnes, sont les manifestations concrètes de l'emprise totale de l'idéologie féodalo-réactionnaire chez nous² ». Il en résulte la démolition des couvents et des lieux sacrés voués aux divinités ; l'abattage d'arbres fétiches. Selon les témoignages de S. C. Seydou, « des personnes accusées de sorcellerie ont été traquées, molestées, tuées ou emprisonnées. Certaines victimes se sont réfugiées dans les pays limitrophes comme le Nigéria, le Togo et le Niger ». Ce fut une véritable chasse aux sorcières. Dans la partie septentrionale, les autorités des structures décentralisées de l'État sollicitent le service d'un collaborateur externe communément appelé Dabo. Ce fils du terroir était détenteur d'un pouvoir surnaturel lui permettant de dénicher tous les sorciers d'une localité. Parlant de Dabo, Sounon Chabi Seydou affirme ceci :

« Dabo vient dans un village sur invitation des autorités locales du régime. Très puissant, tout le monde l'appelait « le militaire des sorciers ». Il voyage toujours en marchant les pieds nus. Lorsqu'il vient dans une localité, il s'installe dans une place publique et commence par citer tous les sorciers de la localité en dénonçant leurs modes opératoires ».

La portée de cette campagne de répression et d'éradication des forces féodales ne s'est pas fait attendre.

¹ Témoignage recueilli à Nikki le 14/06/2022 auprès d'un informateur qui requiert l'anonymat.

² Discours du 20 décembre 1975 à l'occasion de la Conférence des cadres et agents du commandement.

3. Portée de la campagne de répression et d'éradication des forces religieuses et féodales

Les actions menées par les autorités au pouvoir dans le cadre de la campagne de répression et d'éradication des forces féodales ont entraîné des séquelles tant sur les vrais bourreaux, les victimes que sur la sphère religieuse.

3.1. Sorts des bourreaux et des victimes

Dans la majorité des cas, les autorités politico-administratives qui se sont effectivement affichées lors de la campagne de répression et d'éradication des forces féodales ont connu un mauvais sort. Les exemples les plus emblématiques sont le cas du Préfet du Borgou, Adjo Boko Ignace, mort d'un cancer de sang ; et celui du Préfet de l'Atacora, Abdoulaye Issa, victime d'un grave accident de circulation à la hauteur de Setto. Il meurt le 1^{er} avril 1977, à l'âge de 32 ans. Par ailleurs, la situation affecta le vivre ensemble entre les bourreaux et les victimes, surtout lorsqu'ils sont tous originaires d'une même région.

3.2. Séquelles sur la sphère religieuse

Au début des années 1980, le gouvernement devient plus pragmatique que socialiste. Cette ouverture aboutit à un rétropédalage sur sa politique de répression et d'éradication des forces féodales. Désormais, le régime décide de mieux organiser la sphère religieuse. Il procède alors à l'encadrement et à la cooptation des autorités religieuses pour légitimer le pouvoir d'État. C'est dans ce cadre que le CIPB¹ et l'UIB² furent créés. Cette volonté marqua une rupture avec la politique répressive. Les autorités religieuses ne sont plus appréhendées comme des forces anti-révolutionnaires contre lesquelles il faut lutter, mais plutôt des forces auxquelles il faut désormais tendre la main afin d'obtenir leur soutien. En témoigne la composition des membres de la première Assemblée nationale

¹ Conseil interconfessionnel des Eglises protestantes du Bénin. Cette organisation regroupe plusieurs Eglises : les Eglises méthodistes, les Eglises évangéliques, les Eglises pentecôtistes, etc.

² Union islamique du Bénin créée en 1984. Toutefois, il existait dans les années 1960 une Union islamique du Dahomey qui n'a pas survécu en raison des conflits internes notamment entre son président et les imams. C'est cette organisation qui annonce les dates de début du jeûne et des fêtes musulmanes sur l'ensemble du territoire.

révolutionnaire (ANR) où des leaders religieux sont devenus des commissaires du peuple (députés), même si leur rôle n'était que marginal¹.

Par contre, la campagne de répression et d'éradication des forces féodales a entraîné des effets négatifs sur la religion traditionnelle. La chasse aux sorcières faite dans le rang des détenteurs du pouvoir magique a provoqué une psychose générale à tel point que personne ne voulait plus s'identifier à la religion traditionnelle de peur qu'on le traite de sorcier².

Conclusion

Au vu de l'ensemble considéré, on retient que les forces religieuses et féodales furent éprouvées par le régime de la révolution populaire du Bénin. La campagne de répression et d'éradication des forces rétrogrades trouve ses fondements dans le socialisme scientifique et le marxisme-léninisme, l'idéologie officielle de l'État. Après s'être engagé résolument dans cette campagne de répression, le gouvernement d'obédience marxiste a fait un rétropédalage en cooptant certaines élites religieuses dans la gestion du pouvoir politique. Toutefois, cette situation met à mal le vivre ensemble entre les victimes et les vrais bourreaux qui, dans la majorité des cas, ont connu un mauvais sort.

Sources et éléments de bibliographie

1- Sources orales

N°	Nom et prénom	Date et lieu de naissance	Fonction	Date et lieu d'entretien	Substance des informations
1	Akindès A. Sylvain	Vers 1941 à Porto-Novo	Professeur à la retraite.	10/07/22 à Cotonou	Informations sur le Ministre Aïkpé et les préfets Abdoulaye Issa et Adjo Boko Ignace
2	Anonyme	Vers 1947 à Nikki	Militaire à la retraite	14/06/22 à Nikki	Informations relatives à la répression contre le roi Séro Tasso à Nikki.
3	Bandiri K. Bani	Vers 1951 à Banikoara	Enseignant à la retraite	11/08/22 à Banikoara	Propre témoignage sur les actions menées contre les

¹ Ils étaient là, juste pour entériner des décisions savamment préparées ailleurs. Leurs interventions à l'Assemblée nationale étaient cadrées dans le sens voulu par le régime.

² Le terme de sorcellerie a été galvaudé par le régime. Pour lui, toute personne détentrice d'un pouvoir occulte est considérée comme un sorcier et traité comme tel.

					forces féodales à Banikoara.
4	Bouraïma A. Melyas	vers 1942 à Parakou	Administrateur à la retraite	13/08/22 à Parakou	Témoignage sur la répression des forces féodales sous le Préfet Abdoulaye Issa, dans l'Atacora.
5	Sourogou O. Yaris	Vers 1963 à Nikki	Bibliothécaire	11/08/22 à Parakou	Informations sur les méthodes utilisées par les autorités lors de la campagne de répression des forces féodales.

2- Eléments de bibliographie

- CHABI Maurice, 2013, *Il était une fois un caméléon nommé Kérékou*, Paris, l'Harmattan.
- DE SOUZA Waldemar, 2014, *La place des élites religieuses et traditionnelles au Bénin. L'impact de leurs relations avec les élites politiques sur le maintien de l'Etat démocratique*, thèse de doctorat en Science Politique, Université de Bordeaux.
- GODIN Francine, 1986, Bénin 1972-1982. *La logique de l'Etat africain*, Paris, l'Harmattan.
- IROKO Abiola Félix, 2001, *Le Président Mathieu, un homme hors du commun*, Cotonou, Les Nouvelles Editions du Bénin.
- KAKAÏ Sèdagban Hygin Faust, 2011, *Le vote ethnique au Bénin. Contribution à une étude sociopolitique de l'élection*, thèse de doctorat unique en Sciences Politique, Université d'Abomey-Calavi.
- LOKONON G. Georges, 2015, *Histoire des baptistes au Dahomey-Bénin*, Thèse de doctorat unique, Université d'Abomey-Calavi.
- M.I.O.N, 1975, *Recueil des discours du camarade président de la République, le lieutenant-colonel Mathieu Kérékou*, Cotonou.

LES MESURES DE COERCITION DU RÉGIME RÉVOLUTIONNAIRE CONTRE LES AUTORITÉS TRADITIONNELLES AU DAHOMEY/BÉNIN (1974-1990)

O. Placide KOCHARE et M. Rogatien TOSSOU

Université d'Abomey-Calavi (Bénin),
pkochare5@gmail.com

Résumé

Après son installation le 26 octobre 1972, le régime révolutionnaire a mis en œuvre certaines réformes dans tous les domaines. Il s'agit, entre autres, de l'Ecole Nouvelle, la création et l'extension de coopératives de production à tous les secteurs de la fonction publique, la nationalisation d'entreprises économiques viables transformées en une multitude de sociétés d'Etat, la campagne de salubrité publique, la lutte antiféodale. De toutes ces réformes, la lutte antiféodale est celle que cet article aborde. L'objectif de cet article est d'analyser les mesures prises par le régime révolutionnaire contre les autorités traditionnelles. La démarche méthodologique de cette étude a consisté en une exploitation judicieuse et adéquate des sources écrites et orales. Les données ont été collectées à l'aide de deux techniques qui sont : la recherche documentaire et l'entretien. Les résultats issus de cette recherche sont multiples. Le régime révolutionnaire a considéré la féodalité comme une force rétrograde et avilissante qui freine le démarrage socio-économique du Dahomey/Bénin. Ainsi, dès décembre 1975, une lutte fut déclenchée contre la féodalité représentée par les chefferies traditionnelles. L'opposition du régime révolutionnaire à la chefferie traditionnelle a provoqué des perturbations et déséquilibres sociaux.

Mots-clés : régime révolutionnaire, lutte, chefferie traditionnelle, Dahomey/Bénin

Abstract

After its installation on October 26, 1972, the revolutionary regime implemented certain reforms in all areas. These include, among others, the New School, the creation and extension of production cooperatives to all sectors of the public service, the nationalization of viable economic enterprises transformed into a multitude of State companies, the public health campaign, the anti-feudal struggle. Of all these reforms, the anti-feudal struggle is the one this article

addresses. The objective of this article is to analyze the measures taken by the revolutionary regime against the traditional authorities. The methodological approach of this study consisted of a judicious and adequate use of written and oral sources. The data was collected using two techniques which are: documentary research and interview. The results of this research are multiple. The revolutionary regime considered feudalism as a retrograde and degrading force which slows down the socio-economic development of Dahomey/Benin. Thus, as early as December 1975, a struggle was unleashed against feudalism represented by the traditional chiefdoms. The opposition of the revolutionary regime to the traditional chieftaincy has caused social disturbances and imbalances.

Key-words: Revolutionary regime, struggle, traditional chieftaincy, Dahomey/Benin

Introduction

Les années de décolonisation et celles qui ont suivi l'indépendance ont vu se poursuivre la relative marginalisation de la chefferie traditionnelle au Bénin. En effet, la politique suivie par les dirigeants béninois fut la continuation des rémunérations accordées aux chefs de canton selon leurs prérogatives politico-administratives officiellement reconnues. Les nouvelles autorités politiques du Dahomey/Bénin, au lendemain de l'indépendance proclamée le 1^{er} août 1960, ont pris en charge la gestion des pouvoirs exercés par les autorités coloniales. Mais, à l'instar de leurs prédécesseurs, les nouveaux gouvernements suivirent de différentes politiques à l'égard des autorités traditionnelles¹. Le 26 octobre 1972 quelques militaires renversaient par la force l'ancien régime² et porta à la tête du nouveau gouvernement Mathieu Kérékou, dont la réputation d'honnête homme proche de ses troupes et sa non-appartenance aux grandes dynasties du Sud en faisaient le parfait candidat pour occuper la plus haute fonction de l'État. L'armée prend ainsi le pouvoir³ et son porte-parole, le commandant Mathieu Kérékou, a lu une proclamation. Aux dires de ces militaires,

¹ La loi 59-36 du 31 décembre 1959 supprime le canton comme échelon administratif alors que le décret du 14 avril 1960 dispose que « Les chefs de canton », en fonction de la date de publication du présent décret, demeurent à la disposition de l'autorité administrative pour toutes missions pourraient lui être confiées ».

² Il agissait une direction collégiale de l'Etat à la tête de laquelle se relayaient tous les deux ans respectivement Hubert C. Maga, Justin T. Ahomadégbé et Sourou M. Apithy.

³ Cette prise du pouvoir non violente s'est produite au Dahomey grâce au coup de force pacifique d'un groupe de militaires que sont Michel Aïkpé, Janvier Assogba et Michel Alladayè qui se sont révoltés contre les autorités en place. Ils ont pris le pouvoir en le remettant au commandant Mathieu Kérékou.

« L'armée dont le rôle dans la nation réside dans son unité, dans sa cohésion est mortellement atteinte par le virus de la division. Elle est ébranlée jusque dans son existence par la corruption, le régionalisme et le favoritisme créés et entretenus par les politiciens aux abois. Les nombreux actes d'insubordination et de violences observés dans ses rangs prouvent qu'il existe un grand malaise en son sein »¹.

Cette proclamation s'est terminée par « vive l'armée ! vive la révolution ! vive le Dahomey ! ». La division des hommes politiques, la disparition de l'autorité de l'État, les injustices sociales, la corruption, le régionalisme sont dénoncés dans la proclamation des nouvelles autorités de l'État. Ainsi les principes de la Révolution sont jetés.

C'est ainsi que le régime de parti unique marxiste-léniniste (1975-1989) va dans le même temps s'élever contre les autorités traditionnelles en vilipendant les forces dites rétrogrades qui nuisent au développement du pays tout en mettant à l'honneur les tenants de la phytothérapie afin de faire face à la demande en soins des populations. Alors, quelles sont les mesures de répressions prises par le régime révolutionnaire contre les autorités traditionnelles au Dahomey/Bénin (1974-1990) ? Quelles sont les raisons qui ont poussé les autorités révolutionnaires à mener cette lutte contre la chefferie traditionnelle ? Comment le régime révolutionnaire a-t-il lutté contre les autorités traditionnelles ? Quel est l'impact de ces mesures sur la chefferie traditionnelle au Bénin ?

L'objectif global de cet article est d'analyser les mesures de répressions prises par le régime révolutionnaire contre les autorités traditionnelles au Dahomey/Bénin (1974-1990).

L'hypothèse principale émise par cet article est que des mesures de répressions auraient été prises par les révolutionnaires contre les autorités traditionnelles.

La démarche méthodologique utilisée pour la rédaction de cet article pris en compte les sources écrites et orales. Les données ont été collectées à l'aide de deux techniques qui sont : la recherche documentaire et l'entretien. La recherche documentaire privilégie l'exploitation systématique des études disponibles sur la lutte menée contre la féodalité par le régime révolutionnaire en vue de leur confrontation avec les autres sources. Elle est complétée par les sources électroniques. Une autre source principale d'informations est la recherche de terrain. Les entretiens avec les autorités traditionnelles, les autorités politico-administratives et

¹ Proclamation des militaires « putschistes » lu par le commandant Mathieu Kérékou, citée par S. A. Akindès (2017, p. 28).

d'autres citoyens *lambda* ont permis d'avoir assez d'informations sur les mesures de répressions prises contre les autorités traditionnelles au Dahomey/Bénin (1974-1990) par le régime révolutionnaire. Ainsi, des questions plus complexes sont abordées et les données sont validées au fur et à mesure qu'elles sont collectées. Pour conduire ce travail, nous l'avons structuré en trois parties que sont les raisons, les mesures et l'impact de cette lutte sur la chefferie traditionnelle.

1- Les mobiles de la lutte antiféodale menée par le régime révolutionnaire

Le véritable changement pour les autorités traditionnelles au Bénin se retrouve dans les réformes politico-administratives des années 1973-1974 qui sont intervenues après le coup d'Etat du 26 octobre 1972. Le gouvernement ne voulait plus avoir à faire à « ce vestige du passé » dont les éventuelles manifestations de puissance étaient susceptibles de compromettre la bonne marche de la Révolution. D'après F. A. Iroko (2003, p. 116) :

« (...) non seulement aucune place n'est visiblement faite aux rois traditionnels, mais il leur est, par ailleurs, interdit d'être candidat aux postes de maire et de délégué. La révolution marxiste-léniniste a absolument besoin d'hommes nouveaux pour pouvoir s'accomplir pleinement ».

Le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB), parti unique, a été créé le 30 novembre 1975¹. Le même jour, le Dahomey devient République Populaire du Bénin et le drapeau fut changé². Très tôt, les

¹ Dans son discours du 30 novembre 1975, le président M. Kérékou, en justifiant les raisons qui ont motivé la création du PRPB, déclare : (... En effet, notre programme de construction nationale étant défini le 30 novembre 1972, l'Idéologie étant proclamée le 30 novembre 1974, les actes conséquents au programme de Politique Nouvelle d'Indépendance Nationale et à l'idéologie ayant été scientifiquement posés, les conditions sont maintenant mûres pour organiser, discipliner, éduquer dans un autre cadre et sur la base des enseignements du Marxisme-Léninisme, tous les patriotes ayant adhéré consciemment au programme, à l'idéologie et à notre action et ce, depuis le 26 octobre 1972. Ce cadre d'organisation disciplinée est ce qu'il convient d'appeler parti de masse (...). Le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) est un parti révolutionnaire de type nouveau, le parti d'avant-garde de la Révolution Populaire du Bénin ...) (ONEPI, 1979, p. 24).

² Le 30 novembre 1975, le gouvernement militaire révolutionnaire procède au changement du nom au pays qui passe désormais de la République du Dahomey à la République populaire du Bénin (RPB) ; le Parti de la République populaire du Bénin (PRPB) fut créé et le drapeau tricolore « vert, jaune, rouge » fut remplacé par un drapeau vert frappé d'une étoile rouge à cinq branches dans l'angle supérieur gauche.

autorités de la Révolution eurent identifié les « ennemis » de la « Révolution ». La révolution marxiste-léniniste¹ a absolument besoin d'hommes nouveaux pour pouvoir s'accomplir pleinement. Par conséquent, il est indispensable de faire table rase du passé qui, autrement, « pèserait de tout son poids sur les forces d'évolution » (ONEPI, 1979, p. 24).

Il souligna la nécessité d'engager pour le pays une Nouvelle Politique d'Indépendance Nationale en liquidant définitivement « l'ancienne politique à travers les hommes, les structures et l'idéologie qui la portent » (*Idem*). Cette radicalisation s'était traduite par le durcissement du régime révolutionnaire : l'accentuation de la répression politique, la privation des libertés individuelles, la chasse à l'homme, bref la lutte contre les « apatrides », les « traîtres », les « vils agents de l'impérialisme et du néocolonialisme ».

Dans un appel solennel à la conférence des cadres et agents du commandement territorial le 20 décembre 1975, le « Grand Camarade de lutte », le président Mathieu Kérékou, demanda à ses cadres et agents en fin de formation de « liquider définitivement, totalement et complètement les bases économique, sociale et idéologique de la féodalité et de son allié, la bourgeoisie politique-bureautique moribonde et décadente » (ONEPI, 1979, p. 24). Pour S. A. Akindès (2017, p. 169),

« Il était donc prescrit aux ouvriers de participer activement désormais à la lutte antiféodale en allant à la campagne aider les masses paysannes à s'organiser scientifiquement. Quant aux paysans ils devaient engager une véritable campagne critique des formes d'exploitation pratiquée par la féodalité en posant concrètement le problème de l'organisation des forces productives à la campagne et celui de leur alphabétisation ».

Ce n'est pas l'impérialisme seul qui était combattu, à l'intérieur, les forces dites rétrogrades l'étaient quelque part aussi. Pour ces révolutionnaires.

« A la campagne, c'est-à-dire, dans nos villages, les forces féodales ont consolidé leur autorité en prenant d'assaut les Comités

¹ C'est bien au nom de cette idéologie qu'une répression, parfois aveugle, s'est lourdement abattue sur des personnes considérées comme étant des sorciers. Comme il n'existe aucune méthode efficace et infaillible de détection des sorciers, il y eut beaucoup de mépris et autres erreurs de ce genre, ainsi que de nombreux règlements de compte. Bien des chefs religieux, notamment ceux d'un certain âge, sommairement assimilés à des sorciers, furent maltraités, parfois jusqu'à ce que mort s'en suive. Cependant, de façon générale, on ne maltraitait pas les rois et les chefs non accusés de sorcellerie.

Révolutionnaires Locaux et en se faisant élire délégués de village et même maires. De ce fait, les instances locales de la Révolution dès leur installation, ont été et pour la plupart, entièrement paralysées par l'action rétrograde des forces féodales. La Révolution n'a donc pas pu réellement pénétrer les masses rurales et c'est le constat de cette triste réalité qui nous a amenés à redéfinir clairement les nouveaux critères de désignation des CRL¹, CCR², CRD³, et CPR⁴, de telle sorte que les représentants de la féodalité soient au moins exclus au niveau de la direction des Instances révolutionnaires locales ONEPI » (1979, p. 184).

Pour résumer les révolutionnaires, la féodalité s'est développée par l'appropriation des terres, des matières premières, l'exploitation des masses populaires et a toujours gardé sa frontière de base sociale de tous les régimes qui se sont succédé depuis 1960. La féodalité est alors considérée comme une force rétrograde et avilissante qui freine le démarrage socio-économique du pays. C'est elle qui est présente en permanence à la campagne. C'est elle qui diffuse jusqu'à présent son idéologie et sa politique au sein des masses rurales. Elle a réussi ainsi à gagner à cause, les représentants des anciens partis politiques traditionnels, la totalité de l'intelligentsia néo-colonisée et une grande partie de jeunes intellectuels qui se réclament pourtant progressistes. Dans son analyse sur la Révolution et les luttes contre la féodalité, J. C. Alladayè (2017, p. 180), écrit :

« Mais ce régime ne tarda, pas à se durcir : le 30 novembre 1975, le Dahomey devient République Populaire du Bénin et le parti de la révolution populaire du Bénin (PRPB), parti unique, fut créé. La loi fondamentale du 26 août 1977 confirma la soumission de toutes les institutions au PRPB. La répression s'abattit sur les opposants réels ou supposés accusés de sabotage, emprisonnés ou contraints à l'exil. C'est dans ce contexte que se situait la lutte spécifique du régime contre les chefs traditionnels et baptisés « la lutte contre la féodalité ».

Dès le 4 décembre 1975, une lutte fut déclenchée contre la féodalité⁵ représentée par les chefferies traditionnelles. L'acteur politique

¹ C.R.L. : Conseil Révolutionnaire Local.

² C.C.R. : Comité communal de la Révolution.

³ C.R.D. : Conseil Révolutionnaire de District.

⁴ C.P.R. : Conseil Provincial de la Révolution.

⁵ Assimilées à des « forces rétrogrades » ou maléfiques et combattues brutalement. Ainsi, la Révolution considère la royauté et la chefferie traditionnelle comme une force rétrograde qu'il fallait s'en débarrasser.

S. A. Akindès pense que les raisons de cet acharnement contre la féodalité sont liées à sa proximité des masses. Ainsi, il écrit :

« (...) C'est elle qui est présente en permanence à la campagne. C'est elle qui diffuse jusqu'à présent son idéologie et sa politique au sein des masses rurales. Elle a réussi ainsi à gagner à sa cause les représentants des anciens partis politiques traditionnels, la totalité de l'intelligentsia néo colonisée et une grande partie des jeunes intellectuels qui se réclament pourtant progressistes. Le fétichisme, le charlatanisme, les couvents et toutes les pratiques rétrogrades et obscurantistes en cours dans les campagnes, sont les manifestations concrètes de l'emprise totale de l'idéologie féodalo-réactionnaire chez nous » (S. A. Akindès, 2017, p. 168).

La peur serait l'une des raisons qui ont poussé les autorités de la Révolution à déclencher la lutte contre la chefferie traditionnelle. L'ancien député à l'Assemblée nationale, S. A. Akindès, lie la raison fondamentale de cette lutte contre la féodalité à la peur qui animait les révolutionnaires face aux chefs traditionnels. Il écrit :

« L'histoire de cette hostilité des animateurs de la Révolution à l'égard des autorités traditionnelles a été indiscutablement celle de la peur. Les agitations, les incessants appels à la vigilance, les méprises et les amalgames de toutes sortes, les véritables mises en scènes théâtrales, les arrestations sans fondement de même que les assassinats montrent bien que les responsables politiques de la Révolution avaient peur de tout » (S. A. Akindès, 2017, p. 135).

F. A. Iroko, (2001, p. 157) abonde dans le même sens que lui et trouve que :

« La Révolution avait peur de voir fonctionner un pouvoir traditionnel qui représentait toujours quelque chose pour le peuple, et qui pouvait lui porter ombrage, à tort ou à raison. Le dignitaire *boo* ou *baatonou*, élégamment habillé et monté sur son beau cheval richement harnaché, le *daah*, chef fon de collectivité fièrement drapé dans son grand pagne et devant qui tout le monde se prosterne le visage contre le sol, étaient perçus et traités comme autant de symboles de cette féodalité dont la définition du contenu n'était pas moins discutable ».

Parlant des causes de cette lutte, Alex Dadjo déclare :

« Il y a trop de ratés dans cette histoire de lutte contre la sorcellerie. Certains pour des raisons de jalousie, vont signaler leur voisin ou

voisine aux instances locales de la Révolution. Ces dernières procèdent à l'arrestation. Il y a aussi des fausses accusations »¹.

Les révolutionnaires sont conscients de la puissance d'opposition de ces chefs traditionnels à l'implantation du système colonial. C'est d'ailleurs pourquoi ils ont pris des dispositions pour que la révolution ne rencontre pas aussi sur son chemin d'éventuelles hostilités du même genre. Indiscutablement, la chefferie traditionnelle a été perçue et regardée comme une force d'inertie susceptible d'entraver la marche révolutionnaire inscrite à leurs yeux dans l'histoire.

Les acteurs de la Révolution étaient également conscients que le chemin de leur promotion politique ne passait pas nécessairement par l'adhésion des autorités traditionnelles. Un endoctrinement à outrance de la population suffisait pour l'obtention du nombre de voix indispensable à une victoire électorale. Ainsi, des dispositions drastiques sont prises pour empêcher les autorités traditionnelles à mener pleinement leurs activités.

2- Les mesures prises contre la chefferie traditionnelle

Les divers ordonnances, décrets et arrêtés portant création, attributions, organisation et fonctionnement des nouvelles structures administratives sont publiés le 18 février 1974. La réforme de l'administration territoriale fut la première des modifications de structures, introduites et menées à leurs termes par le régime révolutionnaire. La nouvelle administration territoriale mise en place en tant que maillon de l'Etat révolutionnaire en constitution, a essentiellement pour but de sensibiliser et d'amener les masses populaires à apprendre de leur situation d'exploitées, à se mobiliser et à s'organiser en conséquence, pour déclencher le processus révolutionnaire à la campagne, à s'entraîner à l'exercice réel de la démocratie révolutionnaire et à la gestion directe de leur propre affaire.

De nouvelles structures administratives ont fait leur apparition. Le président de la République a pris l'ordonnance n° 74-7 du 13 février 1974 portant réorganisation de l'administration territoriale. Cette ordonnance dispose :

« Article premier : La représentation de l'Etat et du gouvernement, de l'administration de l'Etat, l'administration générale et la coordination des services publics, s'effectuent à l'intérieur du territoire national, dans le cadre des circonscriptions administratives.

¹ *Idem.*

Article 2 : Les circonscriptions administratives prévues à l'article premier ci-dessus sont : la province, le district, la commune urbaine ou rurale ; le quartier de ville, le village. (.....)

Article 18 : Les communes urbaines sont divisées en quartiers et les communes rurales en villages. La commune est administrée par un comité communal de la Révolution. Le comité communal de la Révolution a à sa tête un délégué élu en son sein. Les services publics communaux fonctionnent sur le budget des communes, dans les conditions fixées par la loi.

Article 19 : Le quartier de ville ou le village, qui est la cellule de base, est administré par un Comité révolutionnaire local qui a à sa tête un délégué élu en son sein. Les conditions dans lesquelles fonctionnent les services publics au niveau du village sont déterminées par la loi.

Article 20 : Les collectivités locales peuvent créer des services publics à caractère industriel et commercial, dans les conditions fixées par décret pris en conseil des ministres.

Article 21 : Des décrets pris en conseil des ministres fixeront, autant que besoin, l'organisation et les modalités de fonctionnement des collectivités territoriales instituées par la présente ordonnance.

Article 22 : Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles de la présente ordonnance qui sera exécutée comme loi de l'Etat. ».

Il ressort de cette ordonnance que les articles 18 et 19 ont simplement écarté les chefs traditionnels de la gestion du pouvoir public. Des critères d'éligibilité excluant les chefs et les rois sont institués et des mesures répressives mises en acte, de manière souvent violente.

Ainsi, les chefs traditionnels sont ignorés au profit des délégués et autres membres du Conseil Révolutionnaire Local (CRL)¹. C'est d'ailleurs pour cette raison que F. A. Iroko (2003, p. 115), écrit :

« Ils étaient écartés de l'administration qui ne sollicitait plus leur concours dans la gestion des affaires du pays. Mises à l'index, ces autorités traditionnelles ont été étouffées dans leur rayonnement, mais aussi officiellement privées de leur puissance d'avant colonisation, qui avait plus ou moins survécu durant les quinze années de la période de l'indépendance. La chefferie traditionnelle, sans être pour autant

¹ En dehors de sa mission essentielle qui l'application des mots d'ordre du Conseil National de la Révolution, il était chargé des activités de sensibilisation, de mobilisation et d'organisation des masses laborieuses du village ou quartier de ville pour la défense, l'exécution et le triomphe du programme de politique nouvelle d'indépendance nationale.

étranglée ou décapitée, a été étouffée et pratiquement mise et au ban de la société révolutionnaire, sans qu'elle ait cherché à constituer un mouvement ayant pour objectif de s'opposer à elle, de saper au nom de la réaction les bases du marxisme-léninisme ».

D'ailleurs, cet extrait du discours du président de la République d'alors en dit davantage :

« Car à l'heure actuelle lorsqu'on parcourt nos villes et nos villages on se rend compte que les structures nouvelles qui sont mises en place et les cadres qui sont en postes, s'efforcent de promouvoir le nouveau style révolutionnaire de travail. C'est ainsi que nos préfets et chefs de districts travaillent en étroite liaison avec les instances locales de la révolution à travers les C.R.L., les C.C.R., les C.R.D., les C.P.R. (...) ».

Parallèlement, les CRAD¹, les CEAP² et les CDR³ s'efforcent à leur tour de mobiliser et d'organiser les masses. Mais il est constaté que le travail d'éveil patriotique et révolutionnaire des masses n'est pas profond et permanent.

« Véritablement nous ne soulevons pas encore en permanence, les forces fondamentales de la Révolution, parce que justement nos masses populaires ne sont pas encore libérées de l'influence des forces rétrogrades que sont le fétichisme, les cultes, la sorcellerie, le lancement du mauvais sort, les couvents et toutes pratiques d'adoration. En un mot, les masses paysannes sont encore sous l'emprise totale de tout ce qui caractérise la féodalité ». (ONEPI 1979, pp. 179-181).

Toujours au niveau de l'administration territoriale, l'ordonnance n° 7 du 13 février 1974, dans ses articles 1er et 2, divisa le pays en six provinces ayant chacune ses subdivisions : le district, la commune urbaine ou rurale, le quartier de ville, le village. Le village ou le quartier de ville était administré par un comité révolutionnaire local. Ce comité eut pour mission l'application des mots d'ordre du conseil national révolutionnaire. L'autorité des « chefs traditionnels » fut supprimée. La création du tribunal populaire à tous les échelons de l'administration, depuis le village jusqu'à la province, les privait, par exemple de leur principale prérogative, celle de juger. Le secrétaire du comité, plus connu sous le nom de délégué, faisait fonction de chef de village ou quartier de ville. Il était le représentant de la population dans tous les actes de la vie administrative et sociale de la collectivité. Désormais, les autorités traditionnelles dépourvues de

¹ C.R.A.D. : Comité Révolutionnaire d'Administration du District.

² C.E.A.P. : Comité d'Etat d'Administration de la Province.

³ C.D.R. : Comité de Défense de la Révolution.

pouvoir¹ sont obligées de demander une autorisation au délégué ou à un membre du CCL avant toute manifestation culturelle. Du coup, la voie est ouverte aux chantages, aux actes de corruption et au favoritisme. D'après Dadjo Alex, il existe des « membres du Comité Révolutionnaire Local qui exigeaient une contrepartie des ressources financières issues des cérémonies coutumières même funéraires »².

Pour dire plus amplement sur les premières mesures prises par le gouvernement révolutionnaire contre les chefs traditionnels, N. Arifari-Bako (1998, p. 129), écrit :

« On passe clairement de l'« informalisation » (ou notabilisation) à une politique explicite d'exclusion de la chefferie hors des espaces de représentation de la puissance publique, dont l'autre versant est la volonté d'ancrage local de l'Etat (ordonnance 73-63 du 14 novembre 1973, réformes territoriale de février 1974, scolarisation de masse et extension des services de développement rural, les CARDER³ à partir de 1975, à l'ensemble du territoire national, il s'agissait tout d'abord de « détruire l'ancienne politique et les structures qui la porte » (Kérékou en 1975), et donc le système clientéliste et régionaliste qui structuraient les partis et l'arène politique nationale. ».

Dans son analyse sur le sort qui est réservé à la chefferie traditionnelle sous la période allant de 1972 à 1990, M. D. K. Vidéglà (2003, p. 150) écrit que :

« Le parti Unique récemment créé eut tôt fait d'identifier les ennemis de la « révolution ». Ainsi, dès le 4 décembre 1975, une lutte sévère fut déclenchée contre la « féodalité ». Cette « féodalité », incarnée par les « chefferies traditionnelles », pensait-on, n'avait pas été supprimée par la colonisation et s'était trouvée renforcée à l'époque néocoloniale par la « bourgeoisie » politico-bureaucratique en quête de suffrages ».

Suite au décret de lutte contre les forces « féodales, rétrogrades et obscurantistes »⁴ pris le 4 décembre 1975, un défi fut lancé aux « chefferies

¹ Les autorités traditionnelles avaient choisi de vivre dans la clandestinité sous le pouvoir révolutionnaire tout en perpétuant discrètement leurs institutions. A l'échelon local, la chefferie a continué d'exister, mais sans reconnaissance officielle, ses attributions se limitaient aux pratiques rituelles, culturelles et « coutumières ».

² Entretien le 17 avril 2020 à Glazoué avec Dadjo Alex, né vers 1944, instituteur à la retraite, ancien secrétaire exécutif du Comité Révolutionnaire de District de Dassa-Zoumé.

³ CARDER : Centre d'Action Régionale de Développement Rural.

⁴ Sous ces vocables, étaient associés les sorciers, les rois, les reines, les chefs politiques et les religieux traditionnels, combattus comme autant d'obstacles sur la voix du marxisme-léninisme.

traditionnelles » dans leur rôle politique, religieux et organisationnel. En 1976, une ordonnance établit une loi antiféodale et anti-sorcellerie fut prise. La langue de bois employée pour définir les objectifs de cette ordonnance ne prétend pas masquer les acteurs sociaux mis en cause. Cette loi est tout particulièrement dirigée contre les cultes vodun¹, les dynasties aboméennes, certains tradipraticiens réfractaires, la réduction de leur médecine, la seule phytothérapie et les églises nouvelles dont la communauté du Christianisme Céleste qui est la plus fréquentée. Aux dires de C. H. Balogoun :

« (...) Mais aussi les chefs religieux, étaient confondus aux forces rétrogrades à réprimer. Le gouvernement d'alors estimait qu'elles retarderaient le développement de l'Etat béninois. C'est pourquoi certaines autorités traditionnelles ont choisi la discrétion afin de ne pas être contraintes plus sévèrement encore »².

C'est ce qui a amené K. E. Tall (2016, p. 253) à écrire :

« (...) Le gouvernement révolutionnaire avait une attitude pour le moins ambiguë vis-à-vis des savoirs et des pouvoirs précoloniaux. D'un côté, il veillait à ce que ne se reconstituent pas certaines oligarchies (les dynasties royales et les élites issues de l'administration coloniale) et contrôlait la violence sorcellaire grâce à la lutte contre le fétichisme ».

Si ce phénomène existait au Bénin depuis longtemps, cette fois-ci, elle a pris une allure formelle. Pour F. A. Iroko (2001, p. 156) :

« (...) Une telle initiative n'était pas une innovation ou une nouveauté dans la société dahoméenne ou béninoise. Il s'était toujours trouvé de temps à autre, par le passé, un individu, qui, isolément, entreprenait des tournées à travers diverses localités du pays pour identifier dénoncer et mettre efficacement et effectivement hors d'état de nuire, de vrais sorciers, sans que cela n'entraîne des bavures sur la base d'éventuelle erreurs d'appréciation. Ces campagnes « d'assainissement social » étaient considérées comme telles par la société au sein de la laquelle elles ne provoquaient ni contestation ni règlements de comptes ».

¹ La volonté irréductible du politique de se mêler des affaires religieuses transparaît dans toutes les phases de l'histoire du Bénin de l'époque précoloniale jusqu'à nos jours. La religion est alors considérée comme une force rétrograde et avilissante qui freine le démarrage socio-économique du pays. L'ingérence étatique dans le domaine religieux indépendamment des options politiques témoigne une vision du monde où l'interprétation de l'infortune et de son contraire s'exprime en termes de sorcellerie.

² Balogoun Corneille Hounnassin, né le 01 janvier 1940, inspecteur de la Douane béninoise à la retraite, chef traditionnel, le 3 décembre 2017 à Dassa-Zoumé.

Les sorciers ou prétendus sorciers furent arrêtés et regroupés dans des centres de détention qu'ils transformaient en des sortes de laboratoires de perfectionnements, de recyclage et d'échange de procédés en matière de pratiques de la sorcellerie. Des centaines de citoyens accusés de sorcellerie étaient arrêtés et parqués dans divers locaux au niveau des localités. D'après E. K. Tall (1995, p. 198),

« C'est la période de la démystification et la libération des masses populaires par abolition des recrutements dans les couvents fétichistes et la suppression de la pratique consistant faire boire le fétiche¹ est une période proche de l'inquisition où adeptes et fidèles peuvent être jetés en prison pour fait de sorcellerie et atteinte la révolution. Bon nombre de tradipraticiens sont arrêtés tant il est difficile de faire la part entre pratiques thérapeutiques et pratiques magico-religieuses dans la médecine dite traditionnelle. C'est ainsi que la délation et les accusations de sorcellerie supplantent les anciennes pratiques de contrôle social. Chacun peut désormais se retrouver sous les verrous sur simple plainte d'un voisin ou d'un rival ».

Une situation que l'informateur A. Dadjo², résume en ces termes : « des personnes injustement accusées à cause de la jalousie sont sauvagement torturés puis gardés à vue ». C'est l'aveu du PRPB de son ignorance des forces d'exploitation qui prévalaient dans le monde rural béninois. Dans ces conditions, la lutte antiféodale a vite pris la forme d'une agitation sur les pratiques mystiques, les raisonnements spirituels, sur les croyances des populations à la campagne et contre les bases de la culture endogène. A ce sujet, le même informateur déclare : « Les présumés sorciers étaient maltraités, torturés. Ils sont mis à genoux sur des graviers. On les rouillait de coups. Ils sont soumis à de pénibles punitions jusqu'à ce qu'ils avouent et fait de révélations »³.

Les accusations de sorcellerie supplantent les anciennes pratiques de contrôle social. Chacun peut désormais se retrouver sous les verrous sur simple plainte d'un voisin ou d'un rival. D'après G. Wêfa,

« Le sorcier était identifié sur la base de soupçons subjectifs. Lorsqu'un enfant durant le sommeil crie un nom ou le matin il dit à ses parents qu'il a fait la nuit un rêve dans lequel il a vu un individu qui le

¹ Rituel sacrificiel qui signe l'alliance indéfectible d'une personne avec un vodun.

² Entretien avec Dadjo Alex, né vers 1944, secrétaire exécutif du Comité Révolutionnaire de District du Dassa-Zoumé, le 17 avril 2020 à Glazoué.

³ *Idem.*

poursuivait, cela suffit pour que celui soit signalé aux instances locales de la Révolution. Il est interpellé et soumis à l'interrogatoire »¹.

Toutes les manières et tous les amalgames semblèrent opportuns. Ainsi, des chefs traditionnels, « responsables des cultes endogènes », furent indistinctement associés, taxés de « forces obscurantistes » sont humiliés publiquement. Ce n'est pas resté sans conséquences sur la société.

3. L'Impact social de la lutte

Le fétichisme, le charlatanisme, les couvents et toutes les pratiques rétrogrades et obscurantistes en cours dans les campagnes, sont les « manifestations concrètes de l'emprise totale de l'idéologie féodalo-réactionnaire chez nous ». On assiste à l'abolition des recrutements dans les couvents fétichistes et la suppression de la pratique consistant à faire « boire le fétiche » (l'ordalie). Toutefois, dans certaines localités, ces pratiques se faisaient en cachette. C'est une période proche de l'inquisition où adeptes et fidèles peuvent être jetés en prison pour fait de sorcellerie et atteinte à la révolution². Parlant des conséquences sociales de cette lutte, P. Bassalé affirme :

« Dans certaines localités du Bénin, cette lutte a engendré d'énormes conséquences sociales. Comme conséquences sociales de cette lutte, je peux affirmer que la lutte contre la sorcellerie a fait que beaucoup d'entre nous (membres des différents comités révolutionnaires) ont perdu leurs enfants, leurs femmes. Après la libération de personnes, elles préfèrent quitter leur village pour aller s'installer ailleurs. Toujours comme conséquences, certains ont déclaré que de leur vivant ou après leur mort qu'il n'ait jamais d'alliance matrimoniale entre leurs descendants et les descendants de telle famille »³.

Sur le terrain, toutes sortes d'humiliation furent réservées aux « chefs traditionnels ». Aucune occasion n'est ratée pour les rabaisser au rang de leurs sujets⁴ et on les sommait de cesser de vivre aux dépens des « masses laborieuses ». Les titres comme monsieur, madame, mademoiselle, furent remplacés sans nuance ni discernement autre que ceux du genre des articles utilisés, par camarade. Inopportunistement utilisé, cet appellatif (camarade) mal compris, a choqué plus d'un Béninois et brisé, quelque peu, le respect traditionnellement dû aux aînés ou aux supérieurs hiérarchiques. Aux dires

¹ Wêfa Gilbert, né vers 1960, agriculteur, le 06 août 2019 à Zè.

² Une confusion se faisait au point où des chefs traditionnels, des adeptes et prêtres de vodoun ont été arrêtés et jetés en prison.

³ Bassalé Placide, né vers 1941, dignitaire à la cour royale de Dassa, le 02 novembre 2017 à Dassa-Zoumé.

⁴ D'après les révolutionnaires, tout le monde est devenu égal dans la société.

de l'informateur Sounon Chabi, c'est l'une des pires décisions de la Révolution. Il déclare avec amertume :

« Le fils appelle son père « camarade » ; le sujet appelle le « roi » « camarade » ; et tout le monde est devenu « camarade » dans le pays sans distinction aucune. Vraiment (en secouant la tête comme signe de désapprobation), moi j'étais adolescent, mais je n'avais pas le choix. J'ai de la peine à dire à mon maître du CM2 qui est aussi le directeur de l'école : « Bonjour camarade le directeur ! »¹.

Il a été aussi demandé aux chefs traditionnels « d'aller travailler, de tout faire (...) ». On menaçait même de les chasser de leur palais dont on entendait transformer les édifices en services d'utilité publique et le reste du domaine en champ pour la production agricole. On assista ainsi à une banalisation, voire à une profanation des palais royaux longtemps considérés comme des lieux sacrés. C'est le cas, par exemple, de Porto-Novo décrit en ces termes par M. D. K. Vidégla (2003, p. 147) :

« En ce qui concerne Honmè lui-même, c'est-à-dire le palais officiel de tous les rois, il fut érigé en musée historique en 1985 par un décret du gouvernement. Mais avant cette date, on pouvait déjà voir pousser des cultures vivrières (maïs, manioc...) sur une partie de son domaine, d'une superficie de 2,5 hectares ».

A la suite de Vidégla, E. K. Tall (2016, p. 263) écrit :

« (...) après la période de régence de vingt ans qui a suivi la disparition du roi Alohintin Gbeffa, acculé au suicide, selon la rumeur, durant la lutte contre le féodalisme du régime marxiste-léniniste : en 1976, les palais royaux deviennent propriété nationale, et en 1981, le palais Honmè, résidence habituelle du roi régnant, est érigé en Musée par décret gouvernemental. Il sera ouvert en 1988 après des travaux de réhabilitation financés par l'Unesco et la coopération française ».

Sous la période révolutionnaire, non seulement aucune place n'est visiblement faite aux rois et chefs traditionnels, mais il leur est, par ailleurs, interdit d'être candidat aux postes de maire ou délégué. Des accusations fantaisistes, souvent teintées de règlement de compte, conduisirent beaucoup de ces « antirévolutionnaires » à l'incarcération. C'est d'ailleurs pour cette raison que S. A. Akindès (2017, p. 169), écrit : « De nombreux règlement de compte avaient pu fleurir et des dénonciations malveillantes permettaient d'attenter à la liberté de nombreux citoyens ». Cette lutte se faisait dans une ambiguïté totale.

¹ Sounon Chabi, né vers 1965, enseignant d'Histoire-Géographie, directeur du CEG Goro, le 16 août 2018 à Parakou.

Un autre phénomène curieux s'est également produit durant cette période. Les grands hommes du passé, désormais assimilés à des héros nationaux, n'ont jamais été à ce point valorisés dans les médias, à travers des chansons populaires dont certaines sont de véritables chefs-d'œuvre musicaux, chantées en français et dans des langues nationales. Des monuments sont érigés en leur mémoire. Leur courage patriotique qu'illustrent leurs faits d'arme face au colonisateur, à qui ils n'ont pas voulu céder un seul pouce de leur territoire, est loué. Il s'agit de Gbêhanzin, Bio Guerra et Kaba. Paradoxalement, « une association des guérisseurs traditionnels et devins était créée en 1974 et certains d'entre eux occupaient des postes dans les établissements publics de santé » K. E. Tall, (2016, p. 253). C'est dans ces conditions qu'apparaît une campagne dite antiféodale, que les populations ont appelée « lutte contre les sorciers » ou la « sorcellerie ».

Nombreux étaient également ces révolutionnaires qui prétendaient officiellement combattre les tenants de ces forces rétrogrades le jour, à visage découvert et qui, à la faveur de l'obscurité de la nuit, se déguisaient en allant leur rendre visite discrètement. Ceci soit pour assurer leurs protections occultes contre les ennemis, soit pour leur promotion politique, soit pour se débarrasser de camarades devenus gênants. Au Bénin, avoir le pouvoir n'est jamais innocent. On l'obtient, on le renforce et on le conserve avec le concours de forces occultes (source). Force de l'ombre, le pouvoir religieux peut apparaître comme la face cachée du pouvoir politique. L'accession à un statut enviable, à une position hiérarchique supérieure est nécessairement acquise au détriment d'un autre dont il faut se méfier et contre les actions duquel l'on doit se protéger. D'après S. A. Akindès (2017, p. 169),

« Dans le même temps s'observaient les activités occultes des dirigeants. L'influence des marabouts sur le chef de l'Etat était un secret de polichinelle pour la rue. Il en était de même pour ceux qui étaient chargés de la formation idéologique des révolutionnaires, visiteurs nocturnes des charlatans ».

C'est alors une confusion totale. K. E. Tall (1995, p. 197) a montré les rapports ambigus que Kérékou entretenait avec le monde des « forces occultes ». Pour cet auteur, « Kérékou, comme les oligarchies d'antan, a instrumentalisé le vodun pour s'en réserver la puissance, prolongeant ainsi un certain pouvoir absolutiste ». Des marxistes-léninistes béninois étaient embarqués dans leurs propres contradictions et leur légendaire hypocrisie ; et pourtant, ils prétendaient briser le mythe traditionnel de la supériorité des forces féodales. Dans un enthousiasme parfois périlleux ? une lutte

acharnée fut déclenchée contre ce qui était considéré à l'époque comme des forces rétrogrades et obscurantistes. C'était dans cette optique que la royauté traditionnelle fut combattue à travers l'interdiction de l'intronisation de nouveaux souverains, symboles à leurs yeux de la culture féodale. Il était très difficile d'identifier les personnes qui sont qualifiées de « forces obscures ». Ainsi, les chefs traditionnels étaient parfois confondus à celles-ci, surtout à partir d'un certain âge, et étaient exclus des cérémonies publiques. Cette lutte contre les forces féodales a engendré un affaiblissement de l'aristocratie traditionnelle.

Conclusion

La lutte antiféodale organisée par la Révolution béninoise avait donné lieu à de nombreuses méprises et à des bavures préjudiciables à la cohésion sociale. La chefferie traditionnelle n'a été décriée que pendant la révolution dont les tenants ont porté à bout de bras une passion aveugle et exacerbée. Alors qu'ils sont des produits de cette même chefferie traditionnelle dont ils se méfient tant. L'Etat n'avait pas, avant de déclencher cette délicate opération, procédé à une analyse appropriée de la situation et cherché à mieux connaître un phénomène aussi complexe que la sorcellerie. Il s'y attaqua dans la précipitation et l'ardent désir d'en finir comme par un coup de baguette magique. Dans les milieux ruraux, d'innombrables innocents avaient été torturés. Cette campagne ne déboucha sur rien de palpable que sur des sentiments de frustration des personnes les plus âgées dans les villages et quartiers de ville. Face à ce traitement, les chefs traditionnels n'ont pas tardé à réagir.

Références bibliographiques

- ALLADAYE Comlan Jérôme, 2017, « Autorités traditionnelles et pouvoir politique au Dahomey/Bénin : 1894-2016 », Assima-Kpatcha Essoham & Tsigbe Koffi Nutefé (éds), *Retour à l'histoire précoloniale, Mélanges en hommage au Professeur Tcham B. K.*, Lomé, Editeur-Letria, 546, p. 173-194.
- ALMEIDA (d')-TOPOR et alii, 2003, *Le retour des rois, les autorités traditionnelles et l'Etat en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 568 p.
- ANIGNIKIN Coovi Sylvain, 2000, « Participation des autorités traditionnelles à la gestion des collectivités locales : expériences béninoises », Actes du séminaire sur la décentralisation et chefferie traditionnelle dans l'espace culturel nago, Fondation Konrad-Adenauer, Pobè, 15 au 18 août, 46 p.
- ANONYME, 2008, Rapport général du forum national des rois et dignitaires du Bénin, Cotonou, 32 p.

- BAKO-ARIFARI Nassirou, LE MEUR P.-Y., 2003, « La chefferie au Bénin : Une résurgence ambiguë », *Le retour des rois* Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier, Paris, Karthala, pp.125-144.
- DJIVO Adrien, 1998, « La chefferie traditionnelle, des indépendances à nos jours : Causes et portée d'une manipulation politique », Fondation Konrad Adenauer, 17 au 20 novembre, Porto-Novo, 5 p.
- IROKO Abiola Félix, 2001, *Le président Mathieu Kérékou, un homme hors du commun*, Cotonou, Les Nouvelles Editions du Bénin.
- IROKO Abiola Félix, 2003, « Rois et chefs en République du Bénin (1960-1999) » *Le retour des rois*, Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier, Paris, Karthala, pp. 111-124.
- KOCHARE O. Placide, 2020, *Autorités traditionnelles et pouvoir politique moderne au Bénin (1990-2016)*, thèse de Doctorat unique en Histoire, Abomey-Calavi, UAC/EDP-ECD.
- LOMBARD Jacques, 1967, *Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire : Le déclin d'une aristocratie sous le régime colonial*, Paris, Armand Colin.
- PERROT Claude-Hélène, 2009, « Les autorités traditionnelles et l'Etat moderne en Afrique Subsaharienne au début du XXI^e siècle », *Cadernos de Estudos Africanos*, pp. 15-33.
- PERROT Claude-Hélène, FAUVELLE-AYMAR François-Xavier, 2003, *Le retour des rois, les autorités traditionnelles et l'Etat en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.
- TALL Emmanuelle Kadya, 1995, *De la démocratie et des cultes voduns au Bénin*, *Cahiers d'études africaines*, vol. 35, n°137, La démocratie déclinée. pp. 195-208 ; doi : 10.3406/cea.1995.2030 http://www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1995_num_35_137_2030, consulté le 02 juin 2016 à 17h24.
- TALL Emmanuelle Kadya, 2016, *Des rois, du patrimoine et de la démocratie au Bénin*, *Anthropologie et Sociétés*, 40 (2), 249-271. <https://doi.org/10.7202/1037521ar>, consulté le 14 novembre 2018 à 11h25.
- VIDEGLA Dadjo Koovi Michel, 2003, « Des menaces de disparition à l'émergence d'une royauté bicéphale, Porto-Novo, 1960-1997 », *Le retour des rois* Perrot Claude-Hélène et FAUVELLE-AYMAR François-Xavier, Paris, Karthala, pp. 145-158.

**L'OPPOSITION A LA POLITIQUE DU RECOURS
A L'AUTHENTICITÉ PAR LE CLERGÉ CATHOLIQUE
AU TOGO : CAS DE MGR BERNARD OGUKI ATAKPAH
DU DIOCESE D'ATAKPAMÉ (1964-1977)**

Sakar Kokou HOUNDJAGO et Essohanam BATCHANA

Université de Lomé,

firhoundjago@gmail.com / essobatchana@gmail.com

Résumé

Dans les années 1970, un vent de révolution emporta certains pays d'Afrique francophone. Pendant qu'au Bénin le socialisme battait son plein, au Togo, à partir de 1974, celle de la politique du recours à l'authenticité rentrait en danse. Cette politique voulue par le Président Eyadema Gnassingbé, était inspirée des idéologies du mobutisme qui consistait à l'africanisation des valeurs africaines, synonyme de rupture avec l'héritage colonial. Mais dans les faits, cette idéologie renforçait l'autorité du Chef de l'État à travers le culte de sa personnalité et de son immortalité au détriment des institutions étatiques et religieuses. Face à cette situation qui par les faits ternira l'image de l'Église catholique togolaise, la réaction du clergé est sans appel. Si dans l'ensemble elle a été timorée chez la plupart des Évêques de la Conférence des Évêques du Togo (CET), la contestation et le rejet de cette politique d'authenticité par Mgr Atakpah étaient une nécessité. Le prélat s'opposa ouvertement au Président Eyadema, ce qui créa de vives tensions entre le clergé du diocèse d'Atakpamé et le Parti-État aux conséquences lourdes surtout la profanation des lieux de culte. À partir des données orales, archivistiques et documentaires, cet article met en exergue le rapport conflictuel né entre Mgr Atakpah et le Président togolais au sujet de l'authenticité. D'abord il montre les raisons de contestation et du rejet de cette politique par le prélat, et ensuite les impacts de ses positions la vie du diocèse.

Mots clés : authenticité, culte de la personnalité, diocèse, pouvoir politique, contestation, clergé togolais.

Abstract

In the 1970s, a wind of revolution carried away certain countries of French-speaking Africa. While in Benin socialism was in full swing, in Togo, from 1974, that of the policy of recourse to authenticity returned to the dance. This policy,

desired by President Éyadema Gnassingbé, was inspired by the ideologies of Mobutism, which consisted in the Africanization of African values, synonymous with a break with the colonial heritage. But in fact, this ideology reinforced the authority of the Head of State through the cult of his personality and his immortality to the detriment of state and religious institutions. Faced with this situation which by the facts will tarnish the image of the Togolese Catholic Church, the reaction of the clergy is without appeal. If on the whole it was timid among most of the Bishops of the Conference of Bishops of Togo (CET), the challenge and rejection of this policy of authenticity by Bishop Atakpah was a necessity. The prelate openly opposed President Éyadema, which created strong tensions between the clergy of the diocese of Atakpamé and the Party-State with serious consequences, especially the desecration of places of worship. Based on oral, archival and documentary data, this article highlights the conflicting relationship born between Bishop Atakpah and the Togolese President on the subject of authenticity. First, it shows the reasons for contesting and rejecting this policy by the prelate, and then the impact of his positions on the life of the diocese.

Keywords : authenticity, cult of personality, diocese, political power, contestation, Togolese clergy.

Introduction

Dans les années 1970, un vent de révolution politique et culturelle gagna certains pays d'Afrique francophone. Pendant qu'au Bénin la révolution socialiste entraînait en jeu, au Togo, à partir de 1974 (B. W. White, 2006, p. 43), celle de la politique du recours à l'authenticité gagnait l'esprit des Togolais. Cette politique voulue par le Chef de l'État togolais était inspirée du « *mobutisme* » zaïrois dans le cadre de l'africanisation des valeurs culturelles et politiques. Cependant, il est à remarquer que cette politique telle que voulue devient une tribune de l'immortalisation et du culte de personnalité des premiers responsables promoteurs. Au Togo non seulement elle surclassait les institutions de la République mais aussi elle est au service du culte de personnalité. Face à certaines de ses dérives qui hypothéquaient les valeurs régaliennes de l'Église catholique, la réaction du clergé catholique est sans appel. Si elle a été timorée chez la plupart des leaders religieux, chez le responsable du diocèse d'Atakpamé les valeurs africaines ne peuvent pas supplanter celles de l'Église, une réserve et une contestation s'impose. Mgr Bernard Oguki Atakpah, s'opposa ouvertement à l'authenticité dans la défense des droits et dignité humaine pour l'Église. Dès lors, la relation entre le prélat et le Chef de l'État devient conflictuelle aux conséquences fatales pour la vie du diocèse. De ce constat l'interrogation suivante mérite réflexion : quelle a été la réaction de Mgr Bernard Oguki Atakpah au sujet de la politique du recours à l'authenticité et comment ont évolué les relations entre le prélat et le Chef de l'État ?

Le présent article met en exergue le rapport conflictuel qui a régné entre l'Évêque d'Atakpamé, Mgr Bernard Oguki Atakpah et le Président de la République, Eyadema Gnassingbé, au sujet de l'exercice de la politique du recours à l'authenticité. À partir des données archivistiques, documentaires et orales, nous montrerons d'abord les raisons de la contestation et du rejet de cette politique par le prélat catholique et ensuite relèveront les impacts de cette prise de position vis-à-vis du gouvernement togolais pour la vie du diocèse, bien évidemment préciserons le contexte de la naissance de cette politique de l'authenticité.

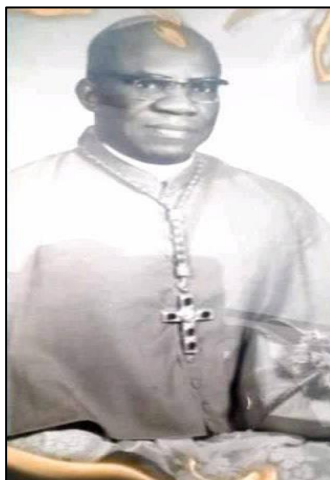
Mots clés : opposition, Mgr Atakpah, authenticité, culte de personnalité, africanisation, animation politique, diocèse.

1. La politique du recours à l'authenticité et la rupture avec l'héritage colonial en Afrique et au Togo dans les années 1970

La politique du recours à l'authenticité dans les années 1970 a commencé au Zaïre et a servi de modèle à d'autres pays africains dont le Togo. Avant de rappeler le contexte de son existence, la biographie de l'Évêque contestataire de cette politique s'impose.

1.1. Mgr Bernard Oguki Atakpah à la tête du diocèse d'Atakpamé

Photo n° 1 : Mgr Bernard Oguki Atakpah, l'homme



Source : Réalisée à partir des documents d'archives privées du RP Théodor Anani Assogba, entretien du 27 octobre 2022 à Atakpamé.

Mgr Atakpah est un homme au franc-parler, intègre et audacieux, témoin de la vérité de son temps, défenseur de l'Église et de la cité. Il naquit à Atakpamé le 1^{er} février 1919 de parents chrétiens. Ses études

primaires et formations aux séminaires courent de 1937 à 1951. En effet, il fit ses études primaires élémentaires à la mission catholique d'Atakpamé, puis à l'école cléricale du Père Keimer à Palimé¹. Il entra ensuite au petit séminaire Saint Jeanne d'Arc de Ouidah et au grand séminaire Saint Gall dans la même localité. Au séminaire à Ouidah il était l'ainé des étudiants togolais et ses condisciples l'appelaient « *fofo* »². En 1951, Mgr Joseph Strebler annonça dans une lettre pastorale adressée au clergé et aux fidèles de vicariat, l'ordination sacerdotale de l'abbé Bernard Oguki Atakpah. La cérémonie eu lieu le 14 janvier 1951 en l'Église d'Amoutivé. Après son ordination, l'abbé Bernard Oguki Atakpah fut affecté à la paroisse Saint-Jean Apôtre de Tsévié de 1951 à 1956 comme vicaire coopérateur du Révérend Père Joseph Bardol, curé depuis 1935. En 1956, il fut muté de Tsévié à Noépé au titre de Curé.

À Noépé dans la même année de sa mutation, en 1956, l'abbé Bernard Oguki Atakpah partit à Rome pour les études de droit canonique afin de préparer son doctorat. De retour au pays en 1959 après sa thèse de doctorat, il assuma les charges de l'Église au titre de vicaire général de l'Archidiocèse de Lomé jusqu'en 1964 où la providence se manifesta. Il fut nommé, par le Saint Père, Évêque du diocèse d'Atakpamé en 1964. Les cérémonies de son sacre eurent lieu le 3 décembre 1964 à Bombay en Inde par le Pape VI avec cinq autres évêques pour d'autres pays d'Afrique. Après son sacre, il regagne le Togo le 30 décembre 1964. Le 15 janvier 1965 le nouvel Évêque d'Atakpamé, Mgr Bernard Oguki Atakpah, regagne sa ville natale, Atakpamé, et siège du diocèse pour son ministère épiscopal. De 1964 à 1976, il assumait avec responsabilité, rigueur et abnégation les charges épiscopales du diocèse. Mais sous le coup de la maladie à partir de 1976, le Saint Siège sollicita sa démission pour raison de santé le droit canon 430 de 1917. Rappelons en effet, que c'est depuis la moitié de l'année 1973 que le Mgr Atakpah fut frappé d'apoplexie et fut évacué sur Rome à l'hôpital de l'Insula Tiberina dans un premier temps et à celui de Saint Jean de Milan dans second temps, toujours à Rome. Le traitement médical a suffisamment amélioré son état de santé et ce qui lui a permis de retrouver son état de santé et de reprendre sa place de pasteur de l'Église d'Atakpamé, bien que diminué dans ses facultés physiques. En 1976, T. Assogba (2019, p.100-105), la santé de Mgr Atakpah se dégrada à nouveau et est obligé de passer des séjours médicaux auprès des évêques amis en

¹ Dénomination coloniale, Kpalimé est la dénomination à l'issue de la politique du recours à l'authenticité.

² Mgr Philippe Kossi Fanoko Kpodzro, Archevêque émérite de Lomé, entretien du 18 mars 2019 à Lomé lors de mes recherches pour la thèse.

Côte d'Ivoire d'abord à Man chez Mgr Bernard Agrée, et ensuite à Abidjan chez Mgr Bernard Yago, Archevêque d'Abidjan.

Dans son incapacité et pour combler le vide apostolique qui se créerait dans le diocèse, le Saint Siège nomma le 6 janvier 1976, en remplacement de Mgr Atakpah, l'abbé Kossi Fanoko Kpodzro comme Évêque et administrateur Apostolique de plein siège d'Atakpamé. C'est en Côte d'Ivoire en soins médicaux que Mgr Atakpah apprit avec fierté et réconfort la nomination de l'abbé Philippe Kpodzro, Évêque d'Atakpamé. Il préféra alors rentrer au pays pour se faire soigner chez les Frères de Saint de Dieu à l'hôpital d'Afagnan. Malheureusement la maladie a eu raison de lui et il tire sa révérence le 26 février 1977 à Afagnan dans sa 58^{ème} année. Il a été inhumé le 12 mars 1977 à la cathédrale d'Atakpamé. Mais trois ans avant son décès, 1974-1975, il s'afficha comme l'un des figures togolaises qui s'opposa à la volonté politique du Chef de l'État.

1.2. Du « mobutisme » à la politique de l'authenticité togolaise : une rupture avec l'héritage colonial ?

Vers la fin de l'année 1971, le Président du Zaïre, Joseph Mobutu, annonça que le recours à des valeurs africaines authentiques serait dorénavant au cœur de la politique zaïroise. En même temps qu'il tentait d'élaborer une image du Zaïre comme nation moderne faite d'un seul peuple et de groupes ethniques distincts, il imposait un habillement traditionnel et des modèles politiques authentiques et traditionnels pour légitimer le pouvoir étatique. Les discours politiques de cette période sont dominés, au Zaïre, par des considérations sur les valeurs africaines ou traditionnelles, l'aliénation culturelle provoquée par l'assujettissement colonial et le recours à l'authenticité. Cela amène à l'introduction officielle du *mobutisme* vers la fin de 1974 dans les discours sur les fondements de la politique du recours à l'authenticité politique et culturelle. Celle-ci est caractérisée par l'animation politique et culturelle¹, le changement des noms importés par ceux authentiques, les nouvelles dénominations et appellations de rues, édifices, cours d'eaux, le changement de langue et

¹ Il convient de rappeler de l'origine de l'animation chez Mobutu. En visite en 1974, en la Chine et en Corée du Nord, Mobutu aurait été charmé par les chorégraphies politiques à grande échelle, en particulier celles faites en l'honneur de Kim Il Sung. Bien avant le voyage en Asie, le Comité de volontaire pour la révolution (CVR) s'appuyait déjà sur une tradition d'associations et d'activités culturelles qui datait de la fin de la période coloniale notamment camps d'été, cours de survie, randonnées pédestres, chant, danses et classes de morale. Beaucoup des Congolais détenant des postes en vue dans ces organismes étaient recrutés pour organiser ce qui serait plus tard connu sous le nom d'animation politique (K. Mussia, 1983, p.33).

d'une façon générale l'africanisation de la société congolaise constituent des piliers de réformes politiques et culturelles que Mobutu a initié au Zaïre dans la deuxième moitié de l'année 1971 et que certains pays d'Afrique dont le Togo imitèrent à partir de 1974.

Au Togo, à partir de 1974, le Président Éyadema Gnassingbé imposa la politique du recours à l'authenticité. Pour mieux comprendre la posture du Togo dans la dynamique de cette politique en Afrique et au Togo, Y. K. Eklo (1974, p. 23) enseigne :

« Tous les peuples de notre planète veulent s'identifier à eux-mêmes ; ils veulent rester eux-mêmes dans leurs pensées, leurs actes, leurs actions, leurs coutumes, leurs langues. Les Européens ne veulent rien changer de leur mode de vie. Pourquoi les Africains et Asiatiques devraient-ils renoncer leurs civilisations ? Les politiques de recours à l'authenticité sont une réaction normale des peuples opprimés qui veulent s'appartenir ».

Ainsi, pour barrer la route à la politique de destruction naturelle, le Général Éyadema Gnassingbé, a dû intervenir deux fois dans les affaires publiques de notre pays en s'attaquant aux véritables problèmes qui sont le développement économique et la libération culturelle Y. K. Eklo (1974, p. 22-23). Selon Y. K. Eklo, Éyadema invite le peuple chaque jour à une bataille pour l'indépendance culturelle. Ce qui justifie des changements radicaux. E. Batchana, (2012, p. 45) souligne que « dans la pratique, l'authenticité s'est manifestée au Togo, comme au Zaïre, par l'abandon des prénoms chrétiens dits « importés » et la décolonisation toponymique, l'animation politique et la réforme de l'enseignement ». Le 16 août 1974, après que le Chef de l'État même renoncé à son nom de baptême « Etienne », tous les membres du gouvernement, les cadres civils et militaires décidèrent unanimement de renoncer à leur prénom d'emprunt (O. Yagla, 1978, p. 182 ; E. Batchana, 2012, p. 46). Tous les fonctionnaires sont obligés de changer de nom dont le maintien au poste est conditionné par l'adoption des prénoms locaux.

Par ailleurs, au-delà du changement des prénoms, les toponymes ne sont pas épargnés. En effet, presque tous les noms des villes et préfectures de l'époque coloniale ont changé de toponymie afin d'obéir à l'esprit de l'africanisation. Ainsi, Anécho, Palimé, Atapamé, Sansané-Mango, Dapango, etc. devinrent respectivement Aného, Kpalimé, Atakpamé, Mango, Dapaong, etc. Et en 1975, le gouvernement procéda à une organisation administrative du Togo sur fond d'africanisation. D'après la loi n° 81-8 du 23 juin 1981, les régions et les circonscriptions

administratives changèrent de dénominations dans le cadre de l'africanisation des dénominations comme le montre le tableau ci-après :

Tableau n°1 : L'africanisation dans sa phase de dénominations authentiques au Togo

Dénominations coloniales	Autorités en charge	Chefs-lieux	Appellation authentique	Autorités en charge	Chefs-lieux
Circonscription administrative de Lomé	Chef Cir.	Lomé	Préfecture du Golfe	Préfet	Lomé
Circonscription administrative d'Anecho		Anecho	Préfectures de Lacs		Aneho
Circonscription administrative de Tabligbo		Tabligbo	Préfecture de Yoto		Tabligbo
Circonscription administrative de Vogan		Vogan	Préfecture de Vogan		Vogan
Circonscription administrative de Tsévié		Tsévié	Préfecture de Zio		Tsévié
Circonscription administrative d'Atapamé		Atapamé	Préfecture de l'Ogou		Atakpamé
Circonscription administrative de Klouto		Klouto	Préfecture de Kloto		Kpalimé
Circonscription administrative d'Amlamé		Amlamé	Préfecture d'Amou		Amlamé
Circonscription administrative de Badou		Badou	Préfecture de Wawa		Badou
Circonscription administrative de Nuadja		Nuatja	Préfecture de Haho		Notsé
Circonscription administrative de Sokodé		Sokodé	Préfecture de Tchaoudjo		Sokodé
Circonscription administrative de Sotouboua		Sotouboua	Préfecture de Sotouboua		Sotouboua

Circonscription administrative de Bassari		Bassari	Préfecture de Bassar		Bassar
Circonscription administrative de Nyala		Nyala	Préfecture de Tchamba		Tchamba
Circonscription administrative de Bafilo		Bafilo	Préfecture d'Assoli		Bafilo
Circonscription administrative de Lama-Kara		Laù-Kara	Préfecture de la Koza		Kara
Circonscription administrative de Pagouda		Pagouda	Préfecture de la Binah		Pagouda
Circonscription administrative de Niamtougou		Niamtougou	Préfecture de Doufelgou		Niamtougou
Circonscription administrative de Kandé		Kandé	Préfecture de Kéran		Kandé
Circonscription administrative de Mango		Sansanné-Mango	Préfecture de l'Oti		Mango
Circonscription administrative de Dapango		Dapango	Préfecture de Tône		Dapaong

Sources : Réalisé par nous d'après JORT du 6 juillet 1981, E. Batchana, 2012, p. 47-48.

Dans le cadre de cette africanisation, la plupart des toponymes prirent les noms des cours d'eaux surtout. Mais certaines ont gardé leurs appellations coloniales puisque qu'elles rimaient avec les idéaux africanistes. En outre, les langues nationales togolaises ont été touchées dans le domaine de l'enseignement. Il s'agit de l'éwé et du kabyè. Et sur le plan politique, l'animation politique était instaurée. Le Togo, dès lors, va plus que jamais s'affirmer soucieux de son indépendance économique et, plus généralement, de son authenticité. Au nom de ce retour aux sources sera alors africanisé le nom de certaines villes et de nombreux togolais renonceront à leurs prénoms étrangers au profit de prénoms typiquement africains. Ainsi, le président lui-même abandonne son prénom chrétien Etienne pour Éyadema.

2. Mgr Bernard Oguki Atakpah, un évêque au franc-parler dans le diocèse d'Atakpamé

Face aux dérives nées de l'exercice de la politique du recours à l'authenticité par le Président Eyadema, l'Évêque d'Atakpamé réagit.

2.1. Mgr Bernard Ogui Atakpah et la défense des intérêts de l'Église catholique dans un contexte de l'authenticité

Étant fils du terroir, le premier Évêque d'Atakpamé n'était pas contre les projets d'africanisation de la société africaine, et surtout ceux togolais. Le retour aux valeurs africaines traditionnelles est chose souhaité et facile pour un africain du genre du prélat. Mais sa contestation de cette politique d'africanisation du Chef de l'État part de l'idée selon laquelle, le Président mettait derrière cette réforme le culte de sa personnalité qui terni l'image des institutions étatiques et celle de l'Église, la dignité et les droits humains. En fait ce sont des dérives et l'incompréhension nées de la politique du recours à l'authenticité que le prélat combat dans ses prises de positions.

Pour la plupart des pays qui se sont lancés sur cette voie de la redéfinition de l'identité culturelle africaine, les utilisations stratégiques de la culture mettent plus d'accent sur la diversité ethnique que sur l'identité ethnique, car leur premier objectif est bien sûr de renforcer l'autorité de l'État, et évidemment la consolidation du pouvoir d'Eyadema. Les discours en faveurs de l'authenticité et les rubriques d'animations politiques qui les caractérisèrent sont des formes avancées d'aliénation ou de négation de la culture ; des occasions de légitimité du pouvoir. Il a été suffisamment et clairement démontré que cette politique, conçue et fabriquée par les promoteurs a été un phénomène façonné pour atteindre des objectifs basement personnels et politiques. Ce à quoi Mgr Atakpah combat. *A posteriori*, les expressions des discours politiques notamment nationalisme togolais authentique, recours à l'authenticité, etc. peuvent être interprétées comme des stratégies rhétoriques visant à justifier la légitimité du pouvoir et son renforcement, les mesures de nationalisation des années 1970 et l'institutionnalisation d'un régime totalitaire.

Les Togolais constatèrent graduellement que chaque énoncé successif, plus « révolutionnaire » et plus « authentique » que le précédent, s'accompagnait d'un déploiement supplémentaire de ressources financières et humaines, et que se creusait davantage le fossé séparant ceux qui avaient accès à des ressources de l'État et ceux qui n'en avaient pas. La politique culturelle du Président Eyadema dans ces années 1970-1990 ne devrait pas être mise en cause parce qu'elle manquait de cohérence ou de profondeur ou parce qu'elle ne suffisait pas à subvenir aux besoins des producteurs de culture, mais principalement parce qu'elle utilisait la culture comme un outil de consolidation du pouvoir (T.

Assogba, 2019, p.99). En clair, les dérives issues de cette politique d'africanisation, selon Mgr Atakpah, mirent en cause la dignité humaine, les droits et les valeurs de l'Église catholiques au profit de la personne du président.

2.2. Mgr Atakpah dans sa phase active de contestation de l'authenticité d'Éyadema

La critique de Mgr Atakpah dans ce contexte se situe dans les dérives et l'application à des fins personnelles de cette politique d'authenticité. Pour le prélat, trop d'abus de personnalité entravent les pratiques tendant à l'africanisation au Togo. Les discours et surtout les animations politiques ont servi à divers usages politiques, notamment à la façon dont l'identité individuelle ou collective a été perçue comme un instrument permettant l'émergence d'une nouvelle identité. Ce fait incita Mgr Atakpah à s'opposer ouvertement à cette donne en cherchant en retour à préserver l'identité et à sauvegarder les valeurs intégrales de la catholicité togolaise.

Au cours des années 1974 et 1975 (T. Assogba, 2019, p. 50), l'animation battait son plein au Togo ; et pendant l'année 1974, les citoyens Togolais sont confrontés au vent de l'authenticité soufflant non seulement au Togo, mais un peu partout en Afrique. Ce mouvement se traduit souvent dans les discours politique et projets gouvernementaux par le retour ou le recours aux valeurs traditionnelles de l'Afrique et la tendance à rejeter ce qui est étranger. Ainsi, respectant l'acte à la parole dans sa politique de retour à l'authenticité africaine, le Chef de l'État togolais, Éyadema Gnassingbé, renonçait officiellement son nom de baptême « Etienne » et contraignait l'ensemble de la population togolaise à renier leurs noms chrétiens pour raison d'héritage colonial. Immédiatement ses collaborateurs et ministres suivirent l'exemple, de même que presque toute la population.

C'est alors un acte qui tendait à compromettre les valeurs de l'église catholique et dans l'ensemble des églises chrétiennes du Togo. Touchée par l'imbroglio autour de la compréhension de cette nouvelle politique et de sa mise en pratique par l'ensemble des populations togolaises, et de surcroît porterait atteinte à la catholicité togolaise, le 20 septembre 1974, la conférence Épiscopale du Togo instruisait sur l'identité du chrétien en vue d'aider et d'éclairer les chrétiens sur la politique du recours à l'authenticité africaine. Cela afin d'éviter des amalgames qui risquent de désorienter certains. Mgr Bernard Oguki Atakpah pour sa part affronte directement le régime Eyadema dans sa mission de désorienter les fidèles chrétiens, comme Mgr Kpodzro le souligne : « Mgr Atakpah est le grand Évêque d'Atakpamé. C'était lui, le premier des évêques du Togo qui

donnait du fil à retordre au Président Eyadema pour des tournures contestables de sa politique d'authenticité »¹. Alors pour Mgr, cette politique du recours à l'authenticité est une affirmation de l'identité du Président Eyadema qui va se servir non seulement pour légitimer son pouvoir mais aussi se servir pour renforcer son autorité du Chef de l'État à vie sur les institutions, les citoyens et le clergé catholique. Cette compréhension autoritaire de cette politique déplait ainsi à l'évêque d'Atakpamé qui œuvra à son échec. Ses oppositions à cette nouvelle politique dans les années 1970 se sont manifestées pendant des homélies eucharistiques ou des rassemblements publics dans son diocèse.

Le 25 avril 1975, à la veille de la commémoration du quinzième anniversaire de l'accession à la souveraineté du Togo, le comité central du parti-État (RPT) de la ville d'Atakpamé a demandé une messe d'action de grâce pour l'indépendance du Togo à la cathédrale Sainte Famille d'Atakpamé. Au cours de la messe, dans son sermon de circonstance Mgr Atakpah avait harangué les fidèles et les membres du Parti-Etat participant à la célébration eucharistique, en s'insurgeant contre les dérives du culte des ancêtres et du culte de la personnalité que le peuple togolais était en train de vouer au Chef de l'Etat dans le cadre de la politique du recours à l'authenticité. Le Prélat d'Atakpamé s'en prenait à la laïcisation de l'Etat, en mettant l'accent sur une seule grandeur, celle de Dieu (T. Assogba, 2019, p.101-104). Pour ce dernier, il n'y a que Dieu qui soit le Maître Suprême et à qui tous les honneurs, tout culte doit être rendu. Le prélat du diocèse d'Atakpamé, sans être trop expressif, dénonçait ouvertement ce que l'ensemble du clergé catholique et même des populations avisées pensaient anormal et n'avaient pas le courage de dire. Les membres du Parti-Etat étaient sortis furieux de la messe et la gendarmerie avait produit un rapport au Chef de l'Etat dans lequel l'homélie de Mgr Bernard Oguki Atakpah pour la circonstance fut taxée d'homélie incendiaire.

¹ Mgr Philippe Kossi Fanoko Kpodzro, Archevêque émérite de Lomé, entretien du 18 mars 2019 à Lomé lors de mes recherches pour la thèse.

3. Les rapports conflictuels entre Mgr et le Président et son impact sur la vie religieuse du diocèse d'Atakpamé

Cette partie montrera d'abord les moments de vives tensions entre Mgr Atakpah et le Président Eyadema et ensuite les résultats finaux de cette opposition de Mgr.

3.1. Les séries de profanation de l'Église catholique dans le diocèse d'Atakpamé

L'archevêque émérite de Lomé, Mgr Philippe Kossi Fanoko Kpodzro, dans son interview ne cesse de marteler les affres que Mgr Atakpah dans sa prise de position contre les dérives du Président dans les années 1970 a eu à subir. Il disait justement que « Mgr Bernard Oguki Atakpah, était la première victime pour sa position contre les dérives dictatoriales, a été persécuté et contraint à l'exile pour avoir osé critiquer le Président du mauvais exercice de la politique du recours à l'authenticité ».¹ Face aux réserves de Mgr Atakpah pour cette politique, la réaction du pouvoir était énergique aux conséquences sans pareil pour le prélat et la vie ecclésiale du diocèse d'Atakpamé.

Le 26 avril 1975, juste au lendemain de l'homélie de Mgr Atakpah dans le cadre de la commémoration de l'indépendance du Togo, sermon qualifié d'incendiaire par les membres du comité central du parti-État (RPT) de la ville d'Atakpamé, des actes de profanation des lieux de culte ont été opérés. Les membres du Parti-État de la ville avaient mobilisé des jeunes contre l'Église Catholique et de ses symboles. De jeunes animateurs et meneurs de la vie politique au sein du RPT procédèrent à la casse de la Cathédrale Sainte Famille d'Atakpamé, la mise à feu des documents ecclésiastiques de la cathédrale, etc. Ce fut ainsi une profanation et un sacrilège de l'Église famille de Dieu d'Atakpamé. Les dégâts matériels causés sont importants et les conséquences émanant de ces actes de violences et de profanation sont mystérieuses. Un féticheur prit la nappe de l'autel pour se couvrir le corps et enleva l'étole laissée au confessionnal pour se ceindre les reins. Ensuite selon T. Assogba (2019, p.101-102), il prit le bénitier à l'entrée de l'Église et le remplit de petits cailloux qu'il laissait tomber pour singer la distribution de la Saint Communion.

Après une telle profanation, il entre à la maison, gonflé d'orgueil et de satisfaction. Mais quelques minutes plus tard, de violents maux de ventre se sont déclenchés entraînant sa mort inopinée. Les gens en ont eu

¹ Mgr Philippe Kossi Fanoko Kpodzro, Archevêque émérite de Lomé, entretien du 18 mars 2019 à Lomé lors de mes recherches pour la thèse.

tellement peur qu'ils n'ont pas voulu qu'il soit enterré à Atakpamé, mais que sa dépouille mortelle retourne et soit ensevelie au Bénin, son pays d'origine. Ce sont là les conséquences de la profanation des lieux de culte, un lieu sacré car dans la sainte écriture Saint Paul écrivait aux chrétiens de Corinthe en ces termes : « Si quelqu'un détruit le temple de Dieu, celui-là, Dieu le détruira ; car le temple de Dieu est sacré, et ce temple, c'est vous » (1Corinthe 3, 17) (T. Assogba, 2019, p. 101-102). Il y va de même pour certains qui commencèrent par souffrir des troubles mentaux et psychologiques. À la suite du sermon de Mgr Atakpah et de la casse de la Cathédrale Sainte Famille d'Atakpamé, l'Archevêque de Lomé, Mgr Robert Casimir Dosseh-Anyron, reçut des coups de téléphones et des plaintes de la part du gouvernement et des membres du parti-État. Sans tarder, celui-ci appela son collègue du diocèse de Sokodé, Mgr Bakpessi, pour qu'ils se retrouvent rapidement à Atakpamé. À leur arrivée, après les salutations d'usage, Mgr Bernard Oguki Atakpah leur fait savoir qu'il est Mgr Bücking¹. Néanmoins ses pairs l'on calmé tout en lui reprochant d'avoir profité de la messe pour exprimer son insatisfaction et son mécontentement aux membres du Parti-État au pouvoir quant aux dérives nées de la politique d'authenticité au Togo. Cela prouve à suffisance que les autres Évêques voire l'Archevêque étaient conscients des dérives de cette politique de l'authenticité d'Éyadema qui, *in fine*, lui profitera dans la conservation de son pouvoir. Mais curieusement les Évêques des autres diocèses du Togo n'ont pas tâché à se soulever contre les dérives et les ambitions personnelles du Chef de l'État via le feuillet du recours à l'authenticité. Ils se sont juste contentés, à ce sujet, de leur lettre d'instruction dans les parutions de la Conférence des Évêques.

Par ailleurs, l'attitude de colère des autorités politiques du Parti-État en place ne s'est pas calmée, même après le pardon que le Chef de l'État a accordé aux dignitaires opposants à la politique à Pya. Ils ont organisé à nouveau une autre profanation. Ils ont organisé avec l'aide des jeunes du

¹ En comparaison ainsi à Bücking, c'est un évêque qui était à la tête des défenseurs des droits de l'homme et de la justice pendant l'évangélisation des premiers missionnaires au Togo en particulier à Atakpamé. A Atakpamé, les premiers missionnaires SVD au Togo s'engageaient en faveur des droits de la population de façon exemplaire. Les engagements courageux et les sacrifices douloureux des premiers missionnaires avec le préfet apostolique Mgr Bücking à leur tête en faveur des droits de l'homme et de la justice au Togo ont porté des fruits, car des lois décrétées à Berlin protégeaient désormais mieux les droits de la population. Pour cela le 18 octobre 1857, lors de son 80^{ème} anniversaire de naissance, Monsieur Augustino de Souza a pu dire : « Les Pères SVD étaient nos avocats. Nous leur devons notre vraie liberté » (T. Assogba, 2019, p. 101-102).

Parti-État la casse de l'Évêché. Comme susmentionné, des archives notamment des documents, dossiers, etc. du clergé se trouvant à la résidence épiscopale ont été détruites. Même l'Évêque, Mgr Bernard Oguki Atakpah dut son salut à la vigilance fraternelle de l'Archevêque de Lomé qui, informé, envoya deux prêtres le chercher nuitamment la veille de l'évènement pour le soustraire à la fureur de ses ennemies. Malgré son état de santé très précaire ; il dut s'exiler de son diocèse. Il a été logé d'abord durant un bref moment au collège Saint Joseph de Lomé, ensuite après un court séjour auprès des évêques amis en Côte d'Ivoire, il regagna Rome (T. Assogba, 2019, p.101-102). Les actes de violences continuèrent de marquer Atakpah, la ville épiscopale. Les tensions entre Mgr Atakpah et le Président Éyadema ont eu des répercussions sur le bon déroulement de la cérémonie du sacre de Mgr Philippe Kossi Fanoko Kpodzro, son successeur immédiat. Dès la nomination de Mgr Philippe Kossi Fanoko Kpodzro par le Saint Siège comme Évêque administrateur et de plein siège du diocèse d'Atakpah, des voix se soulevèrent. Pendant que les collaborateurs et entourage de Mgr Atakpah applaudissaient cette nomination et ce choix, certains fidèles et surtout les membres du Parti-État souhaitèrent voir autre personne à la tête du diocèse que Mgr Kpodzro, amis et collaborateur de Mgr Atakpah. Pour le comité central du RPT du diocèse et même de Lomé, le choix devrait se porter sur le RP Fidèle Blewussi. Ainsi une bataille de personne s'engage contre la volonté du Saint Siège.¹

3.2. Quel bilan de la politique du recours à l'authenticité : un triomphe de Mgr Bernard Oguki Atakpah ?

Tout porte à croire que la politique de l'authenticité voulue par le Chef de l'État togolais est de nature à favoriser le développement du pays mais au contraire à faire sa promotion. Les limites de l'application de cette politique sont évidentes, et c'est la raison pour laquelle Mgr Atakpah s'y oppose. Pour le prélat du diocèse d'Atakpah, cette politique au lieu de favoriser le développement du pays où tous les citoyens en profiteraient pour leur bonheur aussi bien sur les plans socio-économiques que politique, c'est le contraire qui se dégage, la promotion, le développement et l'épanouissement d'un seul individu, le Chef de l'État (T. Assogba, 2019, p. 111). Ce dernier passe par cette politique pour consolider son pouvoir et légitimer son acquis de parti unique ; une idéologie qui va à l'antipode des valeurs proférées par l'Église catholique. Ce qui provoqua la réaction du clergé catholique et surtout le durcissement de la position de

¹ Abalo Komla Blaise, infirmier d'Etat à la retraite, ancien enfant de chœur et garçon de course de Mgr Atakpah, entretien du 12 octobre 2022 à Lomé.

Mgr Atakp face au Président de la République. Ses positions antipathiques dans l'exercice de la politique du recours à l'authenticité lui font valoir le titre d'évêque rebelle par les piliers du parti unique RPT.

Il ressort que le prélat avait lutté pour l'échec de cette politique. Ce qui se confirme par plusieurs faits. D'abord depuis l'instauration de cette politique et ce qui concerne le changement des noms chrétiens tant démesuré par Mgr Atakpah, non seulement il la contestait mais aussi la réticence des populations togolaises en cette politique est beaucoup plus grande. Ensuite, depuis l'avènement de cette politique, le Togo demeure une terre de chrétienté avec des noms importés sur les actes de naissance ou papiers officiels, ce qui justifie l'échec de cette politique. Enfin, au sujet de cette politique, le Chef de l'État a joué à une politique de deux poids deux mesures. Car, pendant qu'il témoigne un esprit de haine, de bannissement de toutes valeurs occidentales surtout le renoncement aux noms chrétiens au profit des noms et dénominations authentiques ou du terroir, le constat est beaucoup plus grand du côté de ses progénitures qui observaient les valeurs occidentales.

Les enfants du Chef de l'État gardèrent et portèrent les noms importés. Ses progénitures n'avaient pas observé les principes de cette politique et se permettaient de se donner aux valeurs occidentales tandis que la contrainte d'application est beaucoup plus grande chez les autres citoyens togolais. En clair, le paradoxe comme susmentionné est que ses enfants étaient en marge de cette politique. Les enfants du Chef de l'État qui sont nés avant l'instauration de la politique du recours à l'authenticité ou avant les années 1990 n'avaient pas changé leurs noms importés (E. Batchana (2012, p. 52). Ils les ont gardés et se désignaient par des noms chrétiens.¹ Ainsi par politique à double vitesse, le Chef de l'Etat, Éyadema Gnassingbé, voulait déconstruire l'idéologie africaniste pour préserver ses intérêts et renforcer son autorité au pouvoir, ce qui du vivant de Mgr Atakpah est inacceptable et qu'il faut combattre à tout prix pour la liberté des citoyens Togolais (G. T. Adjalo, 2006, p. 109 ; E. Batchana, 2012, p.52-53). Et pourtant dans ces années des Togolais en ont payé des frais. L'accès à l'administration était conditionné au changement ou au port de nom authentique (C. Toulabor, 1986, p. 175).

¹ C'est notamment la situation de certains de ses enfants comme Ernest Gnassingbé, Roch Gnassingbé Faure Gnassingbé, Emmanuel Gnassingbé, Yvonne Gnassingbé, Augustine Gnassingbé, Simeone Gnassingbé et d'autres encore nés tous avant les années 1990 et de surcroît les périodes d'exécution de la politique du recours à l'authenticité.

Conclusion

Le Togo, dans les années 1970, s'est vu adopté une politique, celle du recours à l'authenticité. Cette politique, selon le chef de l'État, prônait l'émergence d'un sentiment de fierté nationale et à la croyance courante parmi les Togolais. Née au Zaïre de Mobutu, cette politique au Togo consistait à rompre avec le passé ou l'héritage colonial au profit des valeurs culturelles authentiques ou traditionnelles. Mais les valeurs religieuses à la laquelle cette politique pointait suscitèrent la réaction du clergé catholique togolais, surtout de Mgr Atakpah. Ce dernier, non seulement s'insurgea contre cette politique afin de préserver les valeurs régaliennes de l'Église catholique mais aussi luttait pour garantir la liberté et la dignité des citoyens togolais au détriment de l'abus systématique du pouvoir qui a accompagné cette politique. L'excès d'autorité et de culte de personnalité qui ont fini par être associés à la nouvelle donne constituaient pour Mgr Atakpah des obstacles à l'autonomie politique et culturelle des citoyens togolais, ce qui a conduit à son échec à partir des années 1990. Toutefois, les critiques du prélat ont coûté à sa vie et la vie religieuse du diocèse d'Atakpamé dans ces années 1970.

Sources et bibliographie

1. Sources

Nom et Prénoms	Ages	Qualités	Date et lieu de l'entretien
ABALO Komla Blaise	70 ans	Infirmier d'Etat à la retraite, ancien enfant de chœur de Mgr Atakpah	12/10.2022 à Lomé
ASSOGBA Anani Théodore	72 ans	RP, Curé de la Paroisse Saint Famille d'Atakpamé, ancien enfant de chœur de Mgr Atakpah	27/10/2022 à Atakpamé
Mgr Philippe Fanoko Kpodzro	89 ans	Archevêque émérite de Lomé	18 mars 2019 à Lomé lors de mes recherches pour la thèse.

2. Bibliographie

- AGAYI Kodjo Marc, 2007 : *Les relations politiques entre l'Eglise catholique et l'Etat au Togo (1990-2005). Analyse juridique et canonique*, Mémoire de Master en droit canonique et Droit européen comparé des religions, Strasbourg, France, 120 p.
- AGAYI Kodjo Marc, 2010 : *L'engagement politique des chrétiens dans les pays francophones de l'Afrique de l'ouest*, Thèse de doctorat en théologie, Université de Strasbourg, France, 509 p.
- ASSOGBA Théodore 2019 : *Monseigneur Bernard Oguki-Atakpa, Un témoin*, édition artcom, Togo, 180 p.
- BATCHANA Essohanam, 2012 : « La politique togolaise du recours à l'authenticité culturelle (1974-1990) », in *Ingénierie culturelle*, Revue scientifique semestrielle de l'IRES-RDEC, n°001.
- CET., 2010 : *Interventions de la Conférence des Evêques du Togo en faveur de la vie socio-politique du pays de 1955 à 2010*, Editions Saint-Augustin Afrique, Lomé-Togo.
- D'BOKMGA Ekanga Botombele, 1975 : *La politique culturelle en République du Zaïre*, Les Presses de l'Unesco, Paris.
- DEGBE Mawuli, 2013 : *Mission catholique, pouvoirs coloniaux, pouvoirs locaux en terre togolaise : confrontation et accommodation, de 1886 à 1921*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Sorbonne, Paris.
- EKLO Yao Kunalè, 1974 : *L'authenticité et les peuples africains*, édition de mai 1974, Lomé-Togo.
- GAYIBOR N., (éd), 2011 : *Histoire des Togolais des origines aux années 1960. Le refus de l'ordre colonial*, Tome 4, Éditions Karthala-Presses de l'UL, Paris-Lomé.
- KPOGO Laurent (dir.), 2010 : *L'Église et le développement sociopolitique au Togo. 50 ans après les indépendances*, Éditions Saint-Augustin Afrique, Lomé.
- MAYEDA Ningui Wénssowa, 2014 : « L'Église catholique du Togo cinquante ans après l'indépendance : 1960-2010 », in *Revue Notes Scientifiques, Homme et Société*, n° 1, Lomé.
- MERLE Marcel, 1967 : *Les Églises chrétiennes et la décolonisation*, R. Bellanger et fils, Paris.
- MINNERATH R., 1999 : « La démocratie dans la vision de l'Église », in *Revue de droit canonique, l'Église dans la démocratie*, tome 49/1, Strasbourg.
- MÜLLER Karl, 1968 : *Histoire de l'Église catholique au Togo : 1882-1967*, librairie Bon Pasteur, Lomé.

- MUSSIA Kakama, 1983 : Authenticité, un système lexical dans le discours politique au Zaïre, in : *Mots*, n°6.
- NDAYWEL E NZIEM Isidore, 2000 : *De l'Authenticité à la Libération, se prénommer en République démocratique du Congo*.
- White W. Bob, 2006, « L'incroyable machine d'authenticité, l'animation politique et l'usage public de la culture dans le Zaïre de Mobutu », in *anthropologie et Sociétés*, vol. 30, n° 2.
- TETE-ADJALOGO Tèvi Godwin, 2006 : *Histoire du Togo. La longue nuit de la terreur (1963-2003)*, Paris, A. J. Presse, 2 volumes.
- TOULABOR Comi, 1986 : *Le Togo sous Eyadema*, Paris, Karthal.
- YAGLA O'gma, 1978 : *L'édification de la nation togolaise*, Paris, l'Harmattan,

AXE 4 :
LE PROBLEME DE L'UNITE NATIONALE DANS LES ETATS
AFRICAINS

CONSTRUCTION DU SENTIMENT NATIONAL ET FAILLITE DE L'ÉTAT, COMMENT SORTIR DE L'IMPASSE BURKINABÈ ?

Etienne KOLA

Maître de conférences,
Université Norbert Zongo, Burkina Faso
kolaetienne@yahoo.fr

Résumé

Le fait colonial qui s'est soldé par la reconfiguration des différents espaces sociaux africains en États modernes a fait entorse aux réalités socioculturelles et historiques des peuples. Par ce fait, le continent africain a impuissamment assisté à la fragmentation de ses repères communautaires, ethniques, éthiques et culturels, au nom des nouvelles logiques qui semblent n'obéir qu'à la seule rationalité géostratégique des colons. La plupart des nouveaux États africains ainsi érigés peinent à se constituer en véritables nations homogènes et en espaces viables et stables. Le cas du Burkina Faso est symptomatique d'une nation qui se bâtit difficilement, qui peine à triompher des réflexes ethnicistes, régionalistes, communautaristes et de la mauvaise gouvernance, sources d'exclusion, de frustration et de conflits. Ces facteurs combinés sont autant de menaces qui hypothèquent la cohésion nationale et alimentent l'hydre terroriste. Comment davantage comprendre les obstacles à la construction d'une identité nationale pérenne au Burkina Faso ? Quelles sont les conséquences sociopolitiques, économiques et sécuritaires de cette fracture sociale ? Comment à la fois garantir un leadership politique, moral dans ce pays et la permanence d'un esprit national burkinabé, sans tomber dans le chauvinisme nocif ? L'agir éducatif associé à une pédagogie citoyenne populaire auraient pour enjeu de reconstruire un patriotisme responsable et de rebâtir la digue de la paix sociale dans ce pays.

Mots clés : développement, éducation, exclusion, identité nationale, politique.

Abstract : Construction of national sentiment and bankruptcy of the State, how to get out of the Burkinabe impasse ?

The colonial fact that resulted in the reconfiguration of the various African social spaces into modern States has derailed the socio-cultural and historical realities of peoples. As a result, the African continent has powerlessly witnessed the fragmentation of its community, ethnic, ethical and cultural benchmarks, in

the name of new logics that seem to obey only the geostrategic rationality of the settlers. Most of the new African States thus erected are struggling to constitute themselves as truly homogeneous nations and viable and stable spaces. The case of Burkina Faso is symptomatic of a nation that is difficult to build, which struggles to overcome ethnic, regionalist, communitarian reflexes and bad governance, sources of exclusion, frustration and conflict. These factors combined threaten national cohesion and fuel the terrorist hydra. How can we better understand the obstacles to building a sustainable national identity in Burkina Faso? What are the socio-political, economic and security consequences of this social divide? How can we guarantee political and moral leadership in this country and the permanence of a Burkinabe national spirit, without falling into harmful chauvinism? Educational action associated with a popular citizen pedagogy would have the challenge of rebuilding a responsible patriotism and rebuilding the dyke of social peace in this country.

Keys words : development, education, exclusion, national identity, politics

Introduction

Dans la plupart des pays d'Afrique au sud du Sahara, l'équation du vivre ensemble paraît de plus en plus difficile à résorber, tant les dissensions, les conflits, les ressentiments entre ethnies, entre régions ou entre obédiences politiques deviennent non seulement fréquents mais parfois violents et meurtriers. Rien que dans ces deux dernières décennies, les pays comme le Mali, la Côte d'Ivoire, la Somalie, le Libéria, la Sierra Leone, les Guinées Bissau et Conakry, le Niger, le Burkina Faso ont fait ou continuent à faire la douloureuse expérience de la fracture nationale. Ces pays sont des anciennes colonies qui ont majoritairement accédé à l'indépendance dans les années 1960. Rappelons que la circonstance majeure qui a servi de déclic à l'acte colonial en Afrique a incontestablement été la Conférence de Berlin en 1885 :

« À la fois connue et méconnue, souvent appelée Conférence sur le Congo, « Congo Conference » ou « West Africa Conference » en anglais, « Kongokonferenz » ou « Westafrika-Konferenz » dans les sources allemandes, elle a exercé une influence déterminante à la fois sur l'histoire de l'Afrique contemporaine et sur le cours des colonisations européennes contemporaines, aboutissant à donner à Léopold II de Belgique un territoire immense situé dans le bassin du Congo et à établir les conditions du « partage de l'Afrique » entre les différentes nations »¹.

¹ DE GEMEAUX Christine, « La Conférence de Berlin, 1885 », PDF, p. 1, Internet média < <https://www.herodote.net/Textes/berlin-1885.pdf> >, consulté le 13 juin 2022.

Le fait troublant est que ce partage de l'espace africain n'a nullement pris en compte les réalités des peuples, les affinités communautaires, ethniques ou tribales. Ce qu'on peut désormais qualifier de balkanisation de l'Afrique n'est autre qu'une vivisection douloureuse des fils et des filles de ce continent. L'acte colonial en Afrique fut ainsi à l'image d'une chirurgie sans anesthésie. En plus de cela, la plupart des premières élites politiques ont péché par leur incapacité à unifier les nouveaux États, pour en faire des nations stables. La conséquence est ce qui se laisse voir en termes d'instabilité politique, de conflits communautaires, tribaux, régionaux interminables à l'intérieur des nouveaux États. Le cas du Burkina Faso n'a rien de particulier. Il est tributaire de l'échec de l'élite à assurer un leadership étatique vertueux dont le but est d'unifier les disparités sociales en une nation homogène. Dans ce pays, le régionalisme, les velléités ethnistes, le communautarisme, la haine politique, etc. ont fini par dynamiter ce qui devrait constituer le socle moral de la nation. Quel diagnostic peut-on alors faire du vivre ensemble dans ce pays ? Comment mieux comprendre les implicites et les explicites de la déchirure nationale burkinabè actuelle ? Quels sont les leviers sur lesquels convient-il d'activer pour y instaurer un esprit national et républicain pérenne.

La présente réflexion est construite à base d'informations factuelles et documentaires. Elle est aussi une réflexion analytique et critique, mettant à nu les pierres d'achoppement à l'émergence d'un sentiment national burkinabé. Structurée en deux axes, l'étude fera premièrement l'état des lieux de l'engagement patriotique et nationaliste du citoyen burkinabé. Dans la dernière partie, il sera question d'imaginer un scénario réaliste d'instauration d'une conscience nationale et républicaine au Burkina Faso.

I- De l'effritement du sentiment national au Burkina Faso

L'empire colonial français faisait et défaisait les territoires africains en fonction de ses propres visées stratégiques et économiques. Cette rationalité propre au colon a été à la base du démantèlement de la colonie de la Haute Volta entre 1932 et 1947. Contre cette vivisection humiliante qui heurte le simple bon sens, des hommes audacieux ont efficacement agi pour que la colonie de la Haute -Volta soit rétablie dans ses anciennes limites territoriales. C'est en souvenir de cette prouesse historique qu'un colloque a été organisé en 2008 à Ouagadougou. L'idée directrice de cette rencontre majeure a été que la reconstitution de la colonie de Haute-Volta fut le véritable « acte fondateur de la Haute-Volta dans le sens de l'État et

de la nation »¹. Cette ferveur nationaliste a plus ou moins servi de mythe-moteur ayant conduit à la proclamation de l'indépendance de la république de Haute-Volta le 5 août 1960. Mais cette flamme nationaliste des origines demeure-t-elle intacte de nos jours ? Le sentiment de plus en plus partagé est actuellement celui qu'il y a une forme d'érosion de la fibre patriotique du Burkinabè. Plusieurs soupçonnent que des facteurs à l'œuvre entretiennent le métabolisme de cette dégradation du sentiment patriotique dans ce pays. Quels pourraient alors être ces facteurs ? Selon les résultats préliminaires du cinquième recensement général de la population et de l'habitat² de 2019, l'espace démographique burkinabé fait une population de 20 487 979 habitants. Ces populations qui sont insérées dans des réalités ethniques, communautaires, culturelles diverses devraient être une plus-value humaine, culturelle, artistique. Avec plus de soixante particularités ethniques, les immenses potentialités socio-culturelles devraient servir de ferment au service de la cohésion nationale. En effet dès son accession à l'indépendance, le Burkina Faso jouissait d'une relative paix sociale. Hormis les conflits entre agriculteurs et éleveurs qui cristallisent parfois les tensions et qui se transmutent souvent en altercations communautaires, hormis les conflits fonciers parfois fratricides, les populations burkinabè ont généralement su transcender leurs divergences ethniques, culturelles, religieuses. A défaut d'être un havre de paix, personne ne pouvait lui nier d'être une société viable, un espace de convivialités, un lieu d'interactions humaines et sociables fécondes. Les fondements axiologiques de chaque communauté, parce que bâtis sur les valeurs d'intégrité, de dignité, de la sacralité de la vie, du respect et de la tolérance des autres avaient toujours été des agrégats essentiels au vivre ensemble en paix. Les jeux d'alliances comme la parenté à plaisanterie³ ont longtemps contribué à pacifier des situations qui, sous d'autres cieux, auraient servi de déclic d'une incandescence sociale ou d'une crise nationale. Aussi les alliances matrimoniales interreligieuses constituent-elles un autre indice d'une

¹ Observateur Paalga n°7268 du 25 Novembre 2008, Colloque en hommage à Joseph Ki-Zerbo.

² BURKINA FASO, 2020, « Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso », PDF, p.18, Internet média <http://www.insd.bf/contenu/documents_rgph5/RAPPORT_PRELIMINAIRE_RGP_H_2019.pdf>, consulté le 2 septembre 2022.

³ Le système des alliances fondées sur la parenté à plaisanterie est une pratique sociale à vocation pacifiste. Pratiquée en Afrique de l'Ouest, elle repose sur la théâtralisation des situations a priori sensibles, voire problématiques, de sorte à ce qu'entre deux communautés ethniques liées par ce système d'alliance, la probabilité d'un conflit sanglant devient marginale. Certains voient en cette pratique ancestrale, un excellent garde-fou contre les conflits interethniques.

société burkinabé de tolérance et de liberté. Bref l'essentiel des conditions était plus ou moins réuni pour que soit bâtie une véritable nation burkinabé, pour que triomphe la fibre du *Burkindlem*¹, ce sentiment et cette fierté d'être burkinabé. Mais comment comprendre la déliquescence actuelle des fondements dialectiques de cette jeune nation ?

Dans la perspective de cerner les implicites et les explicites de l'érosion de l'identité nationale au Burkina Faso, il n'y a qu'à interroger les faits. L'État est-il suffisamment présent dans toutes les strates géographiques du pays ? L'administration centrale dans tous ses démembrements est-elle présente et suffisamment opérationnelle dans tout le territoire national ? Les régions² du Sahel et de l'Est de ce pays sont perçues par plusieurs comme étant des zones négligées, délaissées voire abandonnées par l'État central. Si une telle perception peut paraître exagérée, il est toutefois possible de faire des constats empiriques tendant à corroborer ce sentiment de délaissement. Si sur le plan du maillage administratif ces régions sont régentées par des Gouverneurs, des Hauts commissaires, des Préfets ; si ces deux régions connaissent le fait de la décentralisation par l'implantation effective des mairies, certains indices traduisent néanmoins des insuffisances notoires quant à la viabilité de certaines institutions et de certaines structures de développement. Sur le plan éducatif par exemple, ces deux régions concentrent des déficits sur le double plan de l'accès et de la qualité. Alors que les taux nets de scolarisation primaire (selon l'annuaire statistique du Ministère de l'enseignement primaire de l'année scolaire 2020-2021)³ sont de 67,9 %, 70,5 %, 83,6 %, 88,1 %, 88,4 % respectivement pour les régions du Centre-Est, du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, du Centre, du Nord, ils sont de 40 % dans la région de l'Est et de 17,3 % dans celle du Sahel. Cette même disparité se constate au niveau des taux d'achèvement de la scolarité primaire⁴. Dans les régions de l'Est et du Sahel, ils sont de 35,9 % et de 11,3 %. Quant aux régions de la Boucle du Mouhoun, du Sud-Ouest, du Centre-Sud, du Centre-Ouest, du Centre, ils sont respectivement de 58,6 %, 60,6 %, 72,8 %, 81,3 %, 87,7 %. Les taux nets de scolarisation du secondaire de l'année scolaire 2020-

¹ Terme *mooré* (langue locale burkinabè), le *burkindlem* désigne l'intégrité.

² Le territoire burkinabè est administrativement organisé en treize (13) régions couvrant 45 provinces. La région se trouve ainsi être l'entité territoriale déconcentrée majeure dans ce pays.

³BURKINA FASO, octobre 2021, « Annuaire statistique de l'enseignement primaire 2020-2021 », PDF, pp.24-25, Ouagadougou, MENAPLN, Internet média<
http://cns.bf/IMG/PDF/annuaire_du_primaire_2020_2021-2.pdf >, consulté le 29 août 2022.

⁴ Op. cit. pp. 26-27.

2021(enseignement général et enseignement technique confondus) connaissent les mêmes disparités en défaveur des régions de l'Est et du Sahel. Cet état de fait laisse penser que les deux régions constituent des déserts éducatifs. Ce qui est aussi décrié dans certaines régions du Burkina, c'est l'enclavement endémique. Si les routes nationales ont vocation à desservir les grands centres urbains et à relier les différentes régions du pays, elles sont soit en état piteux, soit inexistantes. Les régions du Sahel et de l'Est s'illustrent une fois de plus comme celles qui sont les plus démunies. Les investissements économiques structurants demeurent un luxe dans la plupart des régions périphériques, surtout dans celles du Sahel et de l'Est. En ce qui concerne le Sahel, prêtons attention à cette description factuelle :

« Le niveau de vie moyen des populations sahéennes reste faible. Avec des Revenus nationaux bruts (RNB) par habitant variant en gros de 800 à 1 500 dollars US, 4 des 8 pays considérés ici sont classés parmi les pays à revenus par habitant peu élevés (le Niger, le Tchad, le Burkina Faso et le Mali), les 4 autres (Sénégal, Cameroun, Mauritanie et Nigeria) parmi les pays à revenus par habitant intermédiaires inférieurs à 10 [...]. Ces données traduisent un certain sous ou mal développement humain. » (UNFPA, 2021, p. 12).

Notre fixation sur ces deux régions burkinabè n'a rien d'anodin. Elle s'explique par le fait que c'est par elles que le terrorisme ravageur s'est non seulement introduit dans tout le pays mais s'y manifeste de la manière la plus spectaculaire et la plus brutale. Pourquoi en a-t-il été ainsi ? Parce que ces régions, compte tenu de ce qui vient d'être décrit, manquent de tout, parce qu'elles se présentent comme un concentré de déserts (désert éducatif, sanitaire, économique, infrastructurel) et qu'aucune perspective ne semble rassurer personne. La plupart des populations se sentent ainsi abandonnées, délaissées, voire exclues. Elles ne se sentent pas des citoyens à part entière. C'est du reste ce qui se dit fréquemment à travers les médias et les réseaux sociaux. Comme Claude Wetta et Michel Koné (2006, p. 12) le reconnaissent : « Si des politiques de lutte contre la pauvreté existent au Burkina Faso, elles n'intègrent cependant pas des politiques spécifiques à l'endroit des individus chroniquement pauvres ». Parce que certains citoyens n'attendent plus rien de l'État burkinabè, ils se disposent à explorer d'autres pistes et d'autres possibilités quoique cela puisse se révéler parfois étrange. En effet la piste terroriste et djihadiste que la plupart des jeunes ont empruntée s'explique en partie par l'absence de perspective viable. Quand le désœuvrement, le chômage et la précarisation font ménage, ils forment un cocktail à haut potentiel explosif. Certains jeunes rongés par le découragement, la colère n'espèrent plus rien de la

république dont ils estiment corrompue et insouciante vis-à-vis de leur avenir. Parlant justement de corruption, voici le constat de Paul-Henri Sandaogo Damiba¹, ancien Président de la transition au Burkina Faso :

« La vérité est que cet état de délabrement moral concerne toutes les composantes de notre société. Le laxisme et le clientélisme de tous genres se sont érigés en règle, dans une administration publique prise en otage par des groupuscules. Dans les faits, le service public s'est mué en système de corruption, de clientélisme et de marchandage aux antipodes de la bonne gouvernance tant prônée. Au point où les populations ont fini par développer un sentiment de défiance envers les structures administratives publiques. Des commis de l'État, politisés et sans honte, devenus de vrais rapaces, à l'affût de la moindre opportunité pour aspirer nos maigres ressources publiques [...]. Le constat n'est guère plus reluisant sur le terrain de la justice en laquelle le Burkinabè a perdu grandement confiance. Une justice devenue un terrain d'affrontement politique et où les luttes intestines l'empêchent d'assumer son rôle de régulateur social. L'indépendance de la justice, saluée par tous il y a quelques années de cela, semble être mal assumé ; et pose à nouveau l'épineuse question de l'homme des pouvoirs et des institutions. » (P.H. S. Damiba, 2022, p. 3).

C'est donc l'état problématique actuel des choses qui, associé à la pédagogie cynique des recruteurs djihadistes, a inspiré certains jeunes. Pour plusieurs d'entre eux, c'est en désespoir de cause qu'ils voient dans l'engagement djihadiste une sorte d'issue de secours d'une nouvelle espérance. Parce qu'un tel raisonnement s'est fortement ancré dans les esprits de certains, il est en passe d'être leur nouveau paradigme de vie. Toute chose qui s'arrime avec le sentiment antipatriotique. Dans de telles conditions, peut-on s'attendre à autre chose que le déni républicain ? Le sentiment d'appartenir à la nation burkinabè, loin de se décréter, est une qualité qui doit se construire et s'entretenir avec la sagesse des hommes, avec l'efficacité des institutions et avec la justice équitable. En d'autres termes, ce sentiment d'appartenir à la nation burkinabè doit être la résultante d'une conjonction de processus positifs tissés au fil des âges.

Un autre aspect susceptible d'affaiblir, d'effriter voire d'anéantir le sentiment national est à rechercher dans le rapport du citoyen lambda au leadership étatique. Au Burkina Faso l'accès aux responsabilités suprêmes

¹ Paul-Henri Sandaogo Damiba est le 9^e président du Burkina Faso. Il a accédé au pouvoir le 24 janvier 2022 au moyen d'un coup d'Etat qui a renversé Roch Marc Christian Kaboré, président démocratique élu.

de l'État est caractérisé par les coups de forces militaires¹. Une telle cadence des régimes d'exception ne saurait être de nature à asseoir une culture républicaine. Parmi les neuf chefs d'État qui ont régenté ce pays, un seul (en l'occurrence Roch Marc Christian Kaboré) a accédé aux charges étatiques via la voie démocratique. Mais comme les autres, il n'a guère achevé son mandant. Faisant usage d'une rhétorique commune, les auteurs de putsch espèrent toujours berner le peuple en se passant pour les vrais défenseurs de l'intérêt supérieur de la nation. Depuis l'accession du pays à l'indépendance, la vie publique se trouve ainsi être constamment nourrie de démagogie. Marc-André Boisvert ne dit pas autre Chose quand il fait cette pertinente observation sur la résurgence des putschs militaires en Afrique de l'Ouest : « Ces coups surfent sur le populisme : ils puisent dans le mécontentement profond des populations vis-à-vis d'une gouvernance incapable de répondre à leurs besoins sociaux, économiques et sécuritaires. Cette insatisfaction est le symptôme des démocraties fragiles » (M. A. Boisvert, 2022, p.4). Ces putschs par saccades ont fini par installer de la méfiance nimbée d'impuissance dans la conscience populaire. C'est une sorte de « conscience malheureuse » qui s'exprime par un sentiment populaire d'être victime d'une douloureuse histoire qui se répète, sans que les conditions de vie du citoyen ordinaire n'évoluent qualitativement. Ces putschs à répétition font que le citoyen se montre de plus en plus méfiant, voire répulsif vis-à-vis de l'État. Ce que dit encore, Paul-Henri Sandaogo Damiba, lors de son adresse à la nation, traduit bien la permanence d'un malaise national burkinabè :

« Le mal qui nous ronge, est la résultante de plusieurs années de compromissions politiques, de contradictions sociales et d'amalgames de tous genres, qui ont fini par porter un coup fatal à l'équilibre délicat, que nos devanciers avaient réussi à trouver, pour permettre aux différentes communautés de vivre ensemble malgré leurs différences. Incapables d'initier le moindre sursaut collectif, nous avons laissé notre pays sombrer » (P.HS. Damiba, 2022, p. 2).

¹ De la Haute Volta au Burkina Faso, le pays a connu 9 coups de force militaire de 1966 à 2022. Chronologiquement, un premier coup d'État de Sangoulé LAMIZANA a renversé en 1966 Maurice YAMEOGO, le premier Président du pays. Ont suivi d'autres coups comme ceux de Saye ZERBO (en 1980), de Jean-Baptiste OUEDRAOGO (en 1982), de Thomas SANKARA (en 1983), de Blaise COMPAORE (en 1987), de Yacouba Isaac ZIDA (en 2014, sous l'impulsion d'une insurrection populaire), de Gilbert DIENDERE (en 2015. Il a été rejeté par la population qui a rétabli Michel KAFANDO comme Président de la transition), de Paul-Henri Sandaogo DAMIBA (en 2022), d'Ibrahim TRAORE (en 2022).

Il est indéniable que la légitimité d'un État ne se confirme que quand les citoyens ont une meilleure perception de leurs dirigeants et des institutions incarnant la puissance publique. A l'opposé, cette légitimité de l'État encline à l'effritement lorsqu'il ne sert pas l'intérêt général, mais se transmute en un instrument d'injustice au service de quelques privilégiés. Parce que l'écrasante majorité du peuple gît dans la précarité endémique, certains n'hésitent pas à voir dans l'instabilité politique du pays, la source de leur misère. Les faits semblent curieusement donner raison à cette catégorie de personnes. En effet, nonobstant ces incessants changements de régimes et les démagogies qu'ils charrient, le Burkina Faso est toujours classé, par le PNUD¹, parmi les pays le plus en retard au monde. Sur 189 pays et territoires, il occupe la 182^e place en 2019. Au-delà des subtilités liées à ce classement, la pauvreté s'est faite chair dans la vie de la plupart des citoyens de ce pays. Toutefois, la pauvreté en soi ne saurait se percevoir comme facteur exclusif de la dégradation du sentiment national. Ce qui se révèle révoltant au « pays des hommes intègres », c'est que la paupérisation de l'écrasante majorité va en proportion inverse avec l'enrichissement, l'opulence insultante de l'élite. D'aucuns sont convaincus qu'il y a des burkinabè de seconde zone qui sont astreints à davantage s'appauvrir pour satisfaire les lubies d'autres citoyens hauts placés. L'inférence la plus plausible est que lorsque des citoyens d'un pays entretiennent un tel état d'esprit, ils se sentent exclus du jeu national. Du coup, les concepts de nation, de patrie, de république ne sont à leurs yeux qu'un simple saupoudrage langagier impropre à fédérer la société. Mais il n'y a pas que cela.

¹ PNUD, 2020, « Rapport sur le développement humain 2020, Burkina Faso », PDF, p. 3, Internet média < <https://hdr.undp.org/sites/default/files/Country-Profiles/fr/BFA.pdf> >, consulté le 31 août 2022.

a. Les velléités ethnicistes et la démagogie comme vecteurs de la fracture nationale

Par une autre manière, le jeu politique burkinabè s'illustre comme un vecteur essentiel d'érosion du sentiment national. Ce qui se passe, c'est que certains citoyens activent la fibre ethnique pour semer le trouble dans la conscience collective. L'objectif visé à travers une telle manœuvre est la division. Au sein de la soixantaine de groupes ethniques, un seul est démographiquement plus représentatif. Bien qu'une certaine prudence étatique interdise l'évocation des aspects ethniques, claniques, communautaristes et régionalistes dans le débat public et dans le fonctionnement de l'administration publique, certains citoyens se servent de la réalité ethnique pour répandre leur amertume, créant du trouble dans les esprits, pour cyniquement diviser la société en des parties qui se détestent. Ce qui est défendu comme idée par certains politiques, c'est le fait qu'au Burkina Faso aucun acteur politique d'une ethnie, autre que celle Mossi, ne peut espérer être démocratiquement élu au Burkina Faso. A force de rhétorique divisionniste, ils en viennent à instaurer de la méfiance, sinon de la résistance d'un pan important de la population burkinabè vis-à-vis des dirigeants, de l'entité étatique et des institutions qu'elle incarne. Certaines grandes figures politiques comme Soumane Touré, chef d'un parti politique, ont fait ce choix de la stigmatisation ethnique pour espérer engranger un dividende politique :

« Les forces obscures et rétrogrades du Centre ont jeté la constitution de notre pays par-dessus bord pour organiser le pouvoir d'État selon leur conception ethniciste en rédigeant une charte qu'ils ont fait signer à toute la classe politique et à la pléthore d'OSC corrompues.

Le PITJ¹ accuse les forces obscures et rétrogrades du centre, le Mogho Naaba en tête d'avoir toujours été des fossoyeurs de l'unité nationale sur la base de l'ethnisme en œuvrant pour imposer au reste du peuple l'ethnie Moagha du centre. La constitution proscriit la domination du peuple par une fraction du peuple.

Le PITJ accuse les forces obscures et rétrogrades du Centre, le Mogho Naaba en tête d'avoir infiltré l'armée et les forces de défense et de sécurité pour assouvir leurs sombres desseins antinationaux au point de les détruire complètement, livrant le pays à une insécurité totale. »².

¹ Parti de l'indépendance, du travail et de la justice (PITJ)

² TOURE Soumane, 30 mars 2018, « Discours de la rentrée politique du PITJ (Parti de l'indépendance, du travail et de la justice) », in le Faso.net, Internet média <<http://lefaso.net/spip.php?article82717>>, consulté le 4 septembre 2022.

Le côté nocif d'un tel discours, c'est qu'il est ostensiblement débité dans l'intention de nuire à la cohésion sociale et à l'unité nationale déjà précaire. Cette diatribe de Soumane Touré, bien que problématique semble pourtant receler sa part de rationalité quand on sait qu'un autre acteur politique important comme Ablassé Ouédraogo (responsable du parti politique « Le Faso autrement ») a officiellement exposé son ethnie et sa religion, toutes majoritaires au Burkina, comme deux atouts majeurs pour son élection à la présidence. Voici le propos :

« J'ai toutes mes chances de devancer, au soir du 11 octobre, mes concurrents à cette présidentielle. J'ai trois atouts principaux. Je suis Moagha du plateau central, et les Mossis sont une forte composante du Burkina Faso. Je suis aussi musulman, ce qui n'est pas rien dans un pays où 70 % des gens le sont également. Enfin, comme je vous l'ai dit, j'ai un vaste réseau de relations utiles dans le cadre de la diplomatie de développement que nous souhaitons mettre en place. »¹.

Si certains y ont vu une malsaine manœuvre pour s'attirer la faveur de son « ethnie Mossé » et de sa religion musulmane, ils n'ont peut-être pas tort. Au Burkina Faso, il n'y a pas que les Mossé et les musulmans. En cherchant à attirer la sympathie exclusive de son ethnie et des adeptes de sa religion, il exclut *ipso facto* les autres obédiences ethniques et religieuses. Supposons que son message ethniste et communautariste prospère et qu'il soit président par ce fait, il condamne les autres ethnies et les autres communautés religieuses à l'exclusion, à la résignation ou à la révolte.

Ces quelques facteurs ci-dessus décrits, parce qu'ils sont susceptibles de conditionner négativement la conscience nationale, sont réellement ou potentiellement nuisibles à la formation d'un sentiment patriotique pérenne. Même si certains citoyens s'abstiennent de se révolter contre l'État et ses institutions, le coefficient de leur sentiment d'appartenance à la nation reste faible. Ils se montrent profondément réfractaires à faire de la cause nationale burkinabè leur cause personnelle. Ils préfèrent alors vivre leur vie, loin des idéaux patriotiques. Que faire alors pour reconquérir le cœur et l'esprit de chaque citoyen burkinabè, de sorte à booster en lui un nationalisme et un patriotisme responsables ?

¹ Jeune Afrique, 8 juin 2015, interview d'Ablassé Ouédraogo par Benjamin Roger, Internet média < <https://www.jeuneafrique.com/234008/politique/burkina-ablass-ouedraogo-j-ai-toutes-mes-chances-la-presidentielle-d-octobre/> >, consulté le 4 septembre 2022.

II. Perspectives pour une refondation du patriotisme du Burkinabè

Au-delà du caractère souvent arbitraire de la formation de la plupart des États africains¹, c'est la responsabilité des africains eux-mêmes de transformer leurs jeunes États en véritables nations viables. Pour que cela ne soit pas qu'un vœu pieux, il est temps d'œuvrer à la densification d'une citoyenneté qualitative du burkinabè. Si l'exigence de la responsabilité individuelle et collective se révèle centrale, elle l'est davantage pour l'élite. Qu'elle soit politique, intellectuelle ou confessionnelle, parce qu'elle est implicitement ou explicitement investie d'une mission avant-gardiste, l'élite burkinabè a une plus grande responsabilité à assumer. Mais elle doit d'abord apprendre à s'amender, pour ensuite apprendre à métaboliser l'énergie populaire en une boucle patriotique. Au-delà de la constitution qui garantit l'unité nationale du Burkina, le peuple a le droit de s'abreuver à la source d'une politique saine, fédératrice et constructive. Tant que l'agir politique restera inspiré par le paradigme machiavélique, l'unité de la nation ne se réalisera guère. Suivant Nicolas Machiavel, le dirigeant averti est celui qui sait faire feu de tout bois pour se maintenir au pouvoir : « Avoir pour précepteur un être mi-bête, mi-homme, cela ne veut rien dire d'autre, sinon qu'il faut qu'un prince sache user de l'une ou de l'autre nature, et l'une sans l'autre n'est pas durable » (N. Machiavel, 2000, p. 128). Le machiavélisme doctrinal se révèle ainsi être un cynisme nocif érigé en principe politique. En contexte de démocratie, comment un tel principe assurerait l'unité nationale si le souverain multiplie et banalise les incarcérations politiques, musèle les libertés, modifie la constitution sans en être inquiet ? De tels comportements politiques, loin d'être l'exception est pourtant la règle dans certains pays africains. Si le champ politique est, aux yeux de certains acteurs, le lieu de la fourberie et de la roublardise, il est plutôt perçu par Emmanuel Kant comme la sphère par excellence où l'éthique doit prévaloir. Sa conviction est qu'opposer politique et éthique comporte en soi quelque chose de pernicieux pour la subsistance de la république (E. Kant, 1990, p. 43). En Afrique, la matérialisation la plus spectaculaire du cynisme politique machiavélien se constate dans les tripatouillages constitutionnels, dans les campagnes politiques mensongères, dans les programmes politiques non ou mal réalisés. Au Burkina Faso comme ailleurs, les remaniements

¹ Le colon n'a souvent pas tenu compte des affinités socioculturelles des communautés, dans sa démarche de constitution des nouveaux États africains.

constitutionnels¹ sont en passe de devenir la norme. Ce qu'il convient de faire pour éviter la rupture entre l'État et les peuples, et pour éviter l'affaïssement du sentiment patriotique des citoyens, c'est consacrer, voire sacraliser les constitutions en Afrique. Lorsque celui qui est censé inspirer le reste du peuple bafoue la loi organique, instrumentalise la justice et phagocyte les institutions républicaines, le peuple s'en offusque et le sentiment d'appartenir à la nation se dissipe. Le strict respect de la constitution, la pertinence et l'indépendance des institutions républicaines, la moralisation effective de la vie politique et sociale, la juste redistribution des ressources publiques, la bonne gouvernance politique, administrative et un appareil judiciaire impartial sont autant de gages pour instaurer une osmose durable entre les pouvoirs publics et le peuple. Aussi ces facteurs ont-ils pour enjeu de décupler la conscience patriotique des citoyens.

En vue de renforcer la discipline, la responsabilité et la redevabilité dans la gestion des institutions républicaines, l'urgence serait de redéfinir le mode d'accès aux responsabilités majeures de l'État. Au Burkina Faso, nonobstant la prolifération des institutions de contrôle, les institutions républicaines n'ont point évolué qualitativement. C'est en cela que l'appel à la mise en chantier de mécanismes inviolables de renforcement, de contrôle et à la bonne régulation des grandes institutions est à prendre au sérieux. L'un de ces mécanismes est la dépolitisation de l'administration publique. Dans la mesure où l'enjeu ultime est d'éviter que les institutions ne soient encore à la merci des fossoyeurs de la république, continuer à conditionner l'accès aux hautes fonctions administratives sous la bannière de l'obédience partisane, c'est simplement s'inscrire dans un cercle vicieux. D'ailleurs, pourquoi ne pas envisager un mode électif de tous les responsables institutionnels ? Dans cette perspective, des modalités pratiques d'implémentation d'un tel scénario sont à inventer. Parce que certains responsables institutionnels ont fait preuve de passivité, de pusillanimité voire de vilenie, une plus grande rigueur aurait le mérite d'assainir l'administration dans son ensemble. La fragilité des institutions burkinabè a longtemps renvoyé le Faso à sa triste réalité d'une république vouée à l'instabilité chronique. Il n'y a pas d'exorcisme qui vaille pour débarrasser ce pays de l'irresponsabilité feutrée des élites. Rendre les institutions organiques suffisamment puissantes, de sorte à ce que leur indépendance ne soit l'objet d'aucun marchandage, voilà l'urgence du

¹ Excédé par les modifications constitutionnelles souvent inopportunes au Burkina Faso, le peuple insurgé a fini par désavouer l'ancien président Blaise Compaoré, à cause de sa tentative de prolonger son mandat au travers d'une tentative de modification de l'article 37.

moment. Tant que les institutions républicaines continueront à être des lieux de cristallisation de la mauvaise gouvernance, la conscience populaire ne cesserait de démonétiser la nation. Que peut-on encore imaginer pour déverrouiller les crispations et les frustrations actuelles du citoyen burkinabè ? Comment durablement activer son thermostat patriotique ?

II.1. Contribution de la pédagogie citoyenne populaire et du système éducatif à l'ancrage d'un patriotisme responsable

Il y a un viatique que tout pays qui ambitionne se constituer en nation ne peut s'en priver. C'est celui de l'éducation et de la formation. Si le système éducatif classique (l'éducation maternelle, primaire, post-primaire, secondaire et supérieur) vise la prise en charge de la jeunesse, le monde des adultes mérite aussi d'avoir une conscience éduquée. Dans ce cas, mettre en chantier des formules novatrices efficaces élèverait le coefficient civique, citoyen, patriotique et républicain au sein du peuple en général. C'est en cela qu'un redimensionnement de la semaine nationale de la citoyenneté devient une nécessité. Il s'agirait de reconfigurer l'organisation de l'habituelle semaine nationale de la citoyenneté, car telle qu'elle est actuellement organisée au Burkina Faso, elle s'est révélée d'autant moins efficace qu'après tant d'éditions, l'incivisme, la corruption, les comportements non patriotiques, l'irresponsabilité et le terrorisme ne font que s'accroître. Telle qu'elle se manifeste, elle n'est qu'une foire des intellectuels.

Ce qui convient d'être désormais fait pour que sa célébration ait une dimension véritablement nationale, c'est conceptualiser les valeurs souches de la société burkinabè (exploits historiques accomplis dans les différents domaines par des burkinabè intègres, grands moments mobilisateurs de la vie nationale, substrats culturels fédérateurs de la société burkinabè, interactions ethniques et communautaires fécondes, etc.) pour ensuite les décliner en schémas directeurs d'une éducation citoyenne populaire. C'est une sorte de pédagogie patriotique didactisée en séquences hiérarchiques, de sorte à ce que les différents messages touchent toutes les strates de la société burkinabè. Pour soustraire ces journées citoyennes au populisme démagogique et pour ne plus prendre en otage le sort de la nation par une intelligentsia hors-sol, l'implication effective du compendium des leaders intellectuels, coutumiers, religieux, culturels, artistiques, sportifs est recommandée. Si l'adhésion au logiciel du patriotisme ne se décrète pas, l'appropriation lucide de ses paramètres par chaque citoyen relève du pédagogiquement possible. Les figures historiques ayant incarné l'intégrité, le sens de l'intérêt général, le

dévouement à la cause commune, l'exemplarité dans la bonne gouvernance doivent servir de mythe-moteur dans l'implémentation de cette croisade pédagogique populaire. À l'issue d'un travail de conceptualisation en lien avec les finalités, les principes et les contenus de cette éducation grandeur nature, il s'agirait d'examiner la question de la mise en œuvre.

À l'ère des technologies de l'information et de la communication, implémenter une pédagogie populaire devient d'autant plus aisé que les multiples plateformes peuvent être mises à contribution. Des exposés sur les enjeux nationaux, les invariants d'une citoyenneté éclairée, des débats sur le patriotisme responsable peuvent être planifiés et organisés sur les médias nationaux, commerciaux ou communautaires. Ces exposés feront aussi l'objet d'émissions interactives, de sorte à libérer la parole populaire et à recueillir les idées pertinentes. Aussi, l'aide des contenus bien pensés et bien didactisés, des conférences peuvent être organisées aux échelles régionales, provinciales, communales et même villageoises. S'il est indéniable qu'on naît citoyen tout en ayant la possibilité de devenir un citoyen éclairé, cette question de l'éducation populaire à la citoyenneté patriotique et responsable ne saurait faire l'objet d'aucune négligence.

En plus de cette option populaire non populiste de la formation civique et citoyenne, il y a l'éducation classique systématique. Parce que l'éducation morale et civique est accessoirement enseignée à l'école primaire, tout en étant négligée dans l'enseignement secondaire et supérieur, il est temps de redéfinir nos priorités en fonction de nos grands défis. Pour que le système éducatif burkinabè assure sa vocation de ferment social, il n'y a d'autre choix que la redéfinition de ses concepts opérationnels. Bien que la loi d'orientation de l'éducation actuelle résume un tant soit peu le profil officiel du citoyen burkinabè, elle demeure une vision amputée de ses paramètres opérationnels. Si par exemple l'article quatre de cette loi¹ rend obligatoire l'éducation de base jusqu'à seize ans, les infrastructures, la chaîne logistique et les ressources humaines demeurent insuffisantes pour matérialiser cette vision. Les fondements dialectiques d'une nation ne peuvent s'affermir en situation d'obscurantisme d'une partie de sa jeunesse. L'enrôlement et l'endoctrinement de la plupart des jeunes dans les arcanes djihadistes sont en partie favorisés par leur situation d'analphabétisme et d'ignorance. Une jeunesse instruite, civiquement formée, socialement et professionnellement intégrée ne sait que faire des offres funestes des

¹ BURKINA FASO, 2007, « Loi n°013-20007/ AN portant loi d'orientation de l'éducation », Ouagadougou, AN.

recruteurs terroristes. C'est pourquoi ne pas lésiner sur les moyens et les ressources éducatives ne peut plus être une option. La sociologie de l'éducation nous renseigne que la plus-value morale et citoyenne, économique et cognitive ne s'acquiert que par un système éducatif performant, c'est-à-dire bien pensé et bien exécuté. Parce que la nation burkinabè a autant besoin de compétences intellectuelles, praxéologiques que civiques et citoyennes, parce que la vivacité du sentiment patriotique est un donné essentiel de la survie de toute nation, la performance et le recalibrage de l'agir éducatif en appellent à des responsabilités plus grandes. En vue de cela, il faut que dans l'écriture des curricula, qu'ils soient du préscolaire, du primaire, du poste-primaire, du secondaire comme du supérieur, des précautions à la fois institutionnelles et techniques soient prises dans le sens d'une institution de l'éducation morale et civique. Pour que de tels modules ne fassent point l'objet de négligence par les élèves et les étudiants, ils doivent faire l'objet d'évaluations notées. Le véritable enjeu, c'est de s'assurer qu'à tous les niveaux, les trois principaux pôles de l'action éducative soient pris en compte. Il s'agit clairement de s'assurer que chaque jeune, à l'occasion de son passage dans la structure éducative, bénéficie de cette triple intégration si essentielle à l'équilibre personnel et social, que Pierre Erny décrit en ces termes :

« L'intégration personnelle qui est aptitude à rassembler en un moi unitaire toutes les multiples influences qui s'exercent en dehors ; l'intégration sociale qui permet à l'individu de participer comme membre actif à la vie du groupe, de le reconnaître comme sien et d'être reconnu par lui ; l'intégration culturelle qui fait de la personnalité l'expression vivante et la porteuse adéquate d'une manière de vivre, de penser, d'être au monde. » (P. Erny, 1987, p. 20).

En tout état de cause, œuvrer à ce que le citoyen burkinabè puisse concilier son épanouissement personnel avec un patriotisme éclairé, responsable et son ouverture au reste du monde est un grand défi éducatif à relever avec urgence. C'est du reste ce que Condorcet (2004, pp. 813-814) appelle la véritable éthique éducative dont la vocation est de former l'homme, de sorte à ce qu'il sache judicieusement combiner ses propres intérêts avec l'intérêt collectif et avec celui de l'humanité dans son ensemble. Le Burkina Faso, à l'instar de tout autre pays, doit sans cesse se réinventer au travers d'un renouvellement qualitatif de ses ressources humaines.

Conclusion

Faire d'un État une nation est une tâche incommensurablement noble mais complexe. Après son accession à l'indépendance, le Burkina Faso connaît une histoire politique mouvementée. La succession des régimes presque quasi-exceptionnels a fini par inspirer une méfiance populaire vis-à-vis de la puissance publique. A cela s'ajoute non seulement la mauvaise gouvernance qui se manifeste par la banalisation de la corruption, par le clientélisme, le favoritisme, mais aussi par d'autres maux comme les velléités ethnistes, régionalistes entretenues par certains politiques. C'est l'ensemble de ces facteurs qui a engendré le divorce entre le peuple et la classe politique. Les manifestations de plus en plus ostensibles de ce divorce s'expriment sous la forme globale d'une crise de la citoyenneté (mépris de l'intérêt collectif et de la loi, défiance de l'autorité, etc.). A cela s'ajoute une forme plus grave qui est l'altération progressive de la fibre patriotique et nationaliste du Burkinabè actuel.

Dans une perspective de réhabilitation et de consolidation du sentiment national du Burkinabè, le toilettage moral de l'appareil étatique dans tous ses démembrements devient une tâche urgente. Pour que cette ambition s'échappe de la démagogie habituelle, la moralisation de la vie publique se fera à une double condition. Elle se fera sur les cendres du clientélisme, de la corruption, de la mauvaise gouvernance mais aussi sur fond de mise en place d'institutions démocratiques pertinentes, efficaces et fortes. En plus de cela, c'est la population dans son ensemble qui a un fort besoin d'aller à l'école du civisme et de la citoyenneté responsable. Une telle éducation populaire bien exécutée et un système éducatif classique pertinent auraient pour mérite de transfigurer la personnalité morale du Burkinabè contemporain.

Références bibliographiques

1. Ouvrages généraux

- CONDORCET, 2004, *Tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Paris, INE.
- ERNY Pierre, 1987, *L'enfant et son milieu en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.
- KANT Emmanuel, 1990, *Essai philosophique sur la paix perpétuelle*, Paris, B.N.
- MACHIAVEL Nicolas, 2000, *Le prince*, Paris, Librairie générale française.

2. Documents officiels

BURKINA FASO, 2007, « Loi n° 013-20007/ AN portant loi d'orientation de l'éducation », Ouagadougou, AN.

DAMIBA, Paul-Henri Sandaogo, 4 septembre 2022, « Adresse à la nation du lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba, président du Faso », Ouagadougou, Présidence du Faso.

3- Documents numériques

BOISVERT, Marc-André, (sous la dir. de), janvier-février 2022, « Coups d'État en Afrique : le retour de l'uniforme en politique », PDF, in Bulletin franco-paix, volume 7, numéro 1-2, Internet média « [https://dandurand.uqam.ca/wp-content/uploads/2022/02/Bulletin janvier-fevrier Coups-dEtat.pdf](https://dandurand.uqam.ca/wp-content/uploads/2022/02/Bulletin_janvier-fevrier_Coups-dEtat.pdf) », consulté le 3 septembre 2022.

DE GEMEAUX Christine, « La Conférence de Berlin, 1885 », PDF, p. 1, Internet média <https://www.herodote.net/Textes/berlin-1885_.pdf>, consulté le 13 juin 2022.

JEUNE AFRIQUE, 8 juin 2015, interview d'Ablasse Ouédraogo par Benjamin Roger, Internet média <<https://www.jeuneafrique.com/234008/politique/burkina-ablass-ou-draogo-j-ai-toutes-mes-chances-la-pr-sidentielle-d-octobre/>>, consulté le 4 septembre 2022.

UNFPA, 2021, « Comprendre le Sahel à travers son histoire, sa géographie et ses défis sociodémographiques et sécuritaires », PDF, <https://wcaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/fr_-_comprendre_le_sahel_a_travers_son_histoire_sa_geographie_et_ses_defis_sociodemographiques_et_securitaire_-_livre_blanc.pdf>, consulté le 2 septembre 2022.

TOURE Soumane, 30 mars 2018, « Discours de la rentrée politique du PITJ (Parti de l'indépendance, du travail et de la justice) », in le Faso.net, Internet média <<http://lefaso.net/spip.php?article82717>>, consulté le 4 septembre 2022.

WETTA Claude, KONE Michel, 2006, « Les causes de la pauvreté chronique au Burkina Faso », PDF, <https://www.files.ethz.ch/isn/128277/CPRC_West_Africa_WP1_french.pdf>, consulté le 2 septembre 2022.

**LA COHÉSION NATIONALE A L'ÉPREUVE
DES REPLIS IDENTITAIRES DANS LES ÉTATS
AFRICAINS : L'EXEMPLE DES ASSOCIATIONS
DE RESSORTISSANTS AU TOGO (1990-2010)**

Koffi Bakayota KPAYE

Université de Lomé

Koffitsè LABOU

Université de Lomé

sonylabou@gmail.com

Résumé

Depuis le renouveau démocratique des années 1990, on observe une multiplication d'initiatives associatives en Afrique permettant aux populations de faire face aux problèmes de socialisation, de pauvreté et de l'insatisfaction des besoins fondamentaux. Malheureusement, ces mouvements associatifs sont souvent instrumentalisés à des fins politiques. Au Togo, les associations de ressortissants, symboles de socialisation en milieu urbain, ont été des instruments dont se servent les politiques pour des fins de conquête ou de conservation du pouvoir d'État. Cette instrumentalisation politique de ces mouvements associatifs renforce le repli identitaire et entrave la construction de l'unité nationale. Cet article analyse les effets de la politisation des associations d'originaires sur la cohésion nationale au Togo.

Mot clés: association, ressortissants, cohésion sociale, repli identitaire, Togo.

Abstract

Since the democratic revival of the 1990s, there has been a proliferation of associative initiatives in Africa enabling populations to deal with the problems of socialization, poverty and the dissatisfaction of basic needs. Unfortunately, these associative movements are often exploited for political purposes. In Togo, associations of nationals, symbols of socialization in urban areas, have been instruments used by politicians for the purposes of conquest or preservation of state power. This political instrumentalization of these associative movements reinforces the withdrawal of identity and hinders the construction of national unity. This article analyzes the effects of the politicization of associations of natives on national cohesion in Togo.

Keywords: association, nationals, social cohesion, identity withdrawal, Togo.

Introduction

Dans la plupart des pays africains, principalement dans les villes, il existe plusieurs formes de socialisation. Ces regroupements, le plus souvent à base identitaire, œuvrent pour l'épanouissement de leurs membres et participent à la vie citoyenne à travers des actions de développement. Cependant, l'intrusion de la politique au sein de ces regroupements de socialisation entraîne une « *polarisation communautaire et régionale dans les États multiethniques africains*, fragilisant la cohésion sociale indispensable à la construction de l'unité nationale »¹.

Au Togo, les associations de ressortissants dans les villes sont sans nul doute, les formes de socialisation les plus connues. Favorisées par les migrations rurales et la problématique d'insertion dans les centres urbains, ces associations de ressortissants traduisent un réflexe de « solidarité entre les membres d'une même aire géographique loin de leur milieu originel » (G. L. Hazoumé, 1972, p. 116). Apolitiques de par leurs statuts, elles jouent un rôle social considérable et constituent des structures de rencontre et de retrouvailles entre les membres d'une même ethnie ou région. Mais depuis le retour au multipartisme dans les années 1990, ces associations sont devenues des instruments dont se servent les politiques à des fins de conquête ou de conservation du pouvoir d'État. Cette instrumentalisation politique des mouvements associatifs renforce le repli identitaire et entrave la cohésion nationale d'où la question de recherche : en quoi l'instrumentalisation politique des associations de ressortissants entrave-t-elle l'unité nationale au Togo ?

L'objectif de cette recherche est d'analyser les répercussions de la politisation des mouvements associatifs de ressortissants d'une même région sur l'unité nationale. À partir d'une documentation constituée grâce à une recherche documentaire et l'enquête de terrain, une tentative de réponse a été donnée à la question centrale que soulève le présent sujet en privilégiant un plan tripartite. La première partie s'intéresse au cadre réglementaire des mouvements associatifs au Togo. La deuxième montre l'utilité publique de ces associations. La dernière partie montre les effets de la politisation des associations de ressortissants sur la cohésion nationale.

¹ Le tribalisme, ce poison de la République, par David Londi publié le 08/02/2017 par congo-liberty.com <http://congo-liberty.com/?p=17560>.

1. De la réglementation à la typologie des associations de ressortissants au Togo

Dans les villes togolaises, il existe une multitude d'associations de ressortissants. Celles-ci bénéficient d'un cadre législatif et réglementaire assez libéral depuis le retour au multipartisme en 1990.

1.1. Cadre législatif et réglementaire du mouvement associatif au Togo

La liberté d'association au Togo n'est pas que formelle. Elle repose sur un ensemble de textes législatifs et de procédures assez libéraux permettant la création et le fonctionnement des mouvements associatifs. Le cadre réglementant le droit associatif remonte en grande partie « à l'époque coloniale française » (T. Danioué, 2006, p. 8). En effet, après des textes juridiques contraignants sur la liberté d'association, le régime de tutelle de la France décide, après la Seconde Guerre mondiale, d'accorder à ses territoires d'Afrique en générale et au Togo en particulier des conditions libérales de création et d'exercice des activités des associations. En 1946, deux décrets simplifiant les formalités de création et de déclaration des associations sont promulgués par l'administration française (D. Mokam, 2005, p. 36). D'abord, le 11 avril 1946, le décret portant application en Afrique noire des dispositions de la loi du 30 juin 1881 sur la liberté de réunion fut signé. Ensuite, le 16 avril 1946, le décret sur la liberté d'association est promulgué. Ce décret rendit applicable au Togo, les titres I et II de la loi du 1^{er} juillet 1901, en vertu de laquelle « les associations pourront se former librement, sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5 » (O. Goerg, 1989, p. 27). L'article 1^{er} de la loi définit une association comme étant : « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations »¹.

Après la proclamation de l'indépendance, le 27 avril 1960, ces textes encadrant l'exercice du droit associatif durant la période coloniale n'avaient pas subi de modifications majeures. En réalité, les legs de la France en matière associative constituaient un fond libéral qu'il était impossible de renier ou d'ignorer après l'indépendance (E. Batchana, 2008, p. 101). D'ailleurs, les différents textes constitutionnels successifs que le pays a connus autorisent la création et le fonctionnement des

¹ Article 1^{er} de la loi du 1^{er} Juillet 1901, J. O. de 1946, p. 328.

associations. La Constitution de la IV^e République du 14 octobre 1992 reconnaît la liberté des citoyens de former des associations dans le strict respect des lois en vigueur¹. Elle dispose à son article 30 : « L'État reconnaît et garantit dans les conditions fixées par la loi, l'exercice des libertés d'association, de réunion et de manifestation pacifique... »².

Au demeurant, ces textes et procédures accordent des facilités à tout citoyen de créer librement des associations sans l'autorisation des pouvoirs publics. En fait, pour créer une association, une simple déclaration suffit. Pour ce faire, il suffit de tenir une assemblée exécutive et d'en dresser un procès-verbal qui, avec les statuts et la liste des membres du bureau provisoire, constituent les éléments du dossier à déposer à la Division des organisations, des cultes et des associations (DOCA) du ministère de l'Administration territoriale. Cette déclaration donne droit à un récépissé et à sa publication au Journal officiel. Ces associations peuvent jouir de la capacité juridique sous réserve, de déclaration faisant connaître le titre et l'objet de l'association, le siège, les noms, les professions et domiciles des demandeurs. (J. Gamandzori, 1989, p. 74). La recevabilité des dossiers dépend en principe du résultat des enquêtes de moralité sur les membres du Bureau exécutif menée par la Direction centrale des Renseignements Généraux (DCRG)³. En somme, la procédure de création des associations est libérale.

Cette facilité des démarches administratives explique l'existence d'une multitude d'associations de ressortissants dans les villes togolaises exerçant librement leurs activités.

1.2. La typologie des associations de ressortissants

La Division des organisations, des cultes et des associations du ministère de l'Administration territoriale a enregistré une centaine d'associations de ressortissants principalement à Lomé. Le nombre croissant de ces associations témoigne de la vitalité du mouvement associatif après les années 1990 avec la libération des procédures de création de ces derniers.

Les nombreuses associations de ressortissants ainsi créées se confondent tant au niveau de leurs objectifs mais aussi au niveau de leurs structures de fonctionnement. Toutefois, leurs dénominations permettent de distinguer plusieurs catégories d'association de ressortissants

¹ Article 25 de la constitution togolaise de 1992.

² Article 30 de la constitution togolaise de 1992.

³ Le moins que l'on puisse souligner cette enquête de moralité est rarement menée par ses différents services.

notamment les associations de village, de canton, de préfecture, ethniques et régionales.

De fait, les associations de ressortissants de village sont les premières formes de regroupements d'originaires au Togo (C. Aholou, 2008). Elles sont apparues, d'abord à Lomé, et regroupent les membres d'un même village installés en milieu urbain. Elles se fixent pour objectif d'œuvrer pour les liens de fraternité et de solidarité des membres et de participer au développement du village d'origine. Tout comme, les associations d'originaires de cantons, elles disposent moins de membres.

En dehors de ces associations de village et de cantons, les associations de ressortissants de préfecture sont légion. Elles sont le plus souvent une initiative des responsables des amicales de cantons et de villages. A l'origine, elles étaient connues sous le nom d'associations de circonscriptions et sont apparues au début des années 1960 à la faveur de la création des circonscriptions par les nouvelles autorités togolaises. Mais dans les années 1970, dans le but de « redynamiser le parti unique (RPT) à la base, ces associations ont proliféré dans les villes togolaises » (E. Batchana, 2012, p. 110).

Au fur et à mesure que le nombre des préfectures augmentait à la faveur des découpages administratifs, leur nombre croissait également surtout à Lomé. L'Amicale des ressortissants de la préfecture de Bassar à Lomé (AREBAL), l'Amicale des ressortissants de la préfecture de Blitta à Lomé (AREPBLO) et l'Amicale de ressortissants de la préfecture de la Kéran à Lomé (ARKEL) sont quelques exemples de ces types d'association.

Ces associations de préfecture regroupent en leur sein des associations ethniques. Celles-ci rassemblent les membres d'une même communauté ethnique partageant les mêmes valeurs culturelles et linguistiques. Les toutes premières associations à caractère ethnique ont vu le jour à Lomé. Il s'agit des Associations des Mina, des Guin et des Péda. Leur nombre s'est accru à partir des années 1990, avec la multiplication des « revendications identitaires et surtout les violences liées au processus de démocratisation ayant provoqué la méfiance des communautés les unes vis-à-vis des autres » (M. Nantob, 2011, p. 112). Elles apparaissent comme les associations de ressortissants les plus dynamiques. L'Association des ressortissants de Bassar dans le Kloto (ARBAKLO), l'Association des Fon de l'Ogou à Kara et Association des ressortissants Kabyè-Losso-Lamba dans la région maritime (ARK2LM) font partie de cette catégorie d'associations de ressortissants.

La dernière catégorie regroupe les amicales de ressortissants à caractère régionaliste. Moins nombreuses que la plupart des associations de ressortissants, elles couvrent des aires géographiques plus vastes rassemblant, du coup, plusieurs groupes ethniques, qui partagent les mêmes valeurs culturelles. C'est le cas de l'Association de ressortissants du Nord à Legbassito et surtout de l'Amicale des ressortissants du Nord dans les Plateaux (ARNOPLA).

Ces associations ont pratiquement les mêmes organes de fonctionnement reposant sur l'Assemblée générale, le Secrétariat général, la Trésorerie et les conseillers. Quant à l'adhésion, elle est soumise aux conditions d'âge, c'est-à-dire avoir 18 ans et un droit d'adhésion variant entre 500 f et 2000 FCFA. Apolitiques à leur création, ces associations jouent un rôle social considérable.

2. De l'utilité publique des associations de ressortissants au Togo

L'insuffisance des structures d'entraide et de solidarité dans les milieux urbains confèrent aux associations de ressortissants une importance capitale sans commune mesure. Elles apparaissent comme des structures de promotion des valeurs de solidarité et de développement local.

2.1. Les associations de ressortissants, promotrices des valeurs de solidarité et de fraternité

Au cœur des préoccupations des associations de ressortissants dans les villes « se trouve la promotion des valeurs de solidarité et de fraternité » (D. Mokam, 2005, p.1 20). On le sait, la vie urbaine présente certains traits qui sont, entre autres, l'individualisme, le déracinement, la perte de l'esprit de fraternité et de solidarité. Les centres urbains togolais n'échappant pas à ces maux, les associations de ressortissants ont pour principale vocation de les combattre et développer l'esprit de solidarité et de promouvoir la fraternité entre les membres d'un même milieu. Au fait, leur but est de permettre aux filles et fils de leur milieu de se connaître, de se familiariser et de fraterniser en vue de s'entraider, de sauvegarder leur identité culturelle et de défendre les intérêts de leur milieu d'origine respectif (A. Djamla 2018, p.198). Une analyse des statuts des associations de ressortissants montre que cet objectif occupe une bonne place. Pour preuve, l'article 5 des statuts de l'Amicale des ressortissants de Bassar dans le Kloto (ARBAKLO) souligne que « l'amicale vise à renforcer les liens de fraternité et de solidarité entre les natifs du "Grand Bassar" en vue de créer un contact permanent et d'entretenir un climat favorable à la

résolution des problèmes courants »¹. Quant à l'Amicale des ressortissants de la préfecture de Blitta à Lomé (AREPBLO), elle vise à « favoriser un rapprochement entre les membres afin de maintenir entre eux les liens de fraternité agissante qui les unissent »².

Dans les faits, cette solidarité se traduit sous plusieurs formes. La première forme de solidarité se trouve dans le secours apporté aux membres en cas de maladie et de décès. Dans le cas de maladie, les associations de ressortissants prévoient toujours une aide qui devrait être débloquée pour assister le membre malade. Dans la plupart des cas, c'est le bureau de l'association qui décide du montant à débloquent. Au sein de l'Association des ressortissants de la préfecture de Tone dans l'Ogou (AREPTO), une somme de 10000 FCFA est prévue en cas de maladie grave avec une possibilité pour le malade de faire un bon de caisse à la trésorerie sous caution de trois membres à jour dans leurs cotisations d'une valeur maximale de cinquante mille (50.000) francs remboursables en quatre mensualités³. Ces associations, à travers cette assistance financière, montrent que l'ensemble des membres partagent la peine du malade.

Cet esprit de partage de la peine se retrouve également dans les cas de décès. Lorsqu'un membre d'une association décède, les autres membres ont l'obligation de participer aux cérémonies de funérailles et de le soutenir par des moyens financiers. Au sein de l'ARBAKLO, lorsqu'un membre actif décède, une aide de cinquante mille francs est portée à la famille du défunt par l'amicale⁴. Si le membre défunt devait être enterré hors de son lieu de résidence, les associations prévoient l'envoi de délégations pour les représenter à l'inhumation. En clair, cette solidarité est agissante jusqu'à la mise en terre d'un membre décédé dans une association de ressortissant.

La deuxième forme de solidarité est axée sur l'aide à l'insertion dans la vie active. Dans les différentes villes où fonctionnent les associations de ressortissants, et particulièrement à Lomé, il est évident que les migrants sont confrontés aux difficultés liées à la vie. Ces difficultés émanent le plus souvent à la recherche d'emploi, de logement et de relations humaines. C'est justement parce que les associations de ressortissants en ont

¹ Article 5 du règlement intérieur l'Amicale des ressortissants de Bassar dans le Kloto (ARBAKLO).

² Article 6 du règlement intérieur l'amicale des ressortissants de la préfecture de Blitta à Lomé (AREPBLO).

³ Article 22 du Règlement intérieur de l'Association des ressortissants de la préfecture de Tone dans l'OGOU (AREPTO).

⁴ Règlement intérieur de l'amicale des ressortissants du Grand Bassar dans le Grand Kloto (ARBAKLO).

conscience et qu'elles ont prévu des dispositions pour aider leurs membres à faire face à ces difficultés.

La promotion de ces valeurs de solidarité passe aussi par la pérennisation des valeurs culturelles à travers l'organisation des danses traditionnelles à l'occasion de certains événements tels que la célébration des fêtes traditionnelles, des mariages, ou pour des rites funéraires (M. Odéy, 1985, p. 76).

Ces différentes actions ainsi menées par ces associations s'inscrivent dans une dynamique de solidarité définie par le sociologue français E. Durkheim, comme une forme de cohésion sociale fondée sur la similitude des comportements des individus et des valeurs de la société.¹ Cette solidarité est un « facteur de la cohésion sociale » en ce sens qu'elle est un « phénomène tout moral qui (...) incline fortement les hommes les uns vers les autres, les met fréquemment en contact, multiplie les occasions qu'ils ont de se retrouver en rapports ». (E. Durkheim cité par N. Tsigbé, 2015, p. 402). Cette solidarité est un principe africain du vivre ensemble et elle est le pivot fondamental sur lequel repose tout regroupement identitaire en ville. Ce rôle de solidarité se manifeste par des actions concrètes en faveur des populations des milieux d'origine des membres des associations.

2.2. Le développement local, une préoccupation constante des associations de ressortissants

Les associations de ressortissants ont de nombreuses préoccupations relatives au développement local. Ces préoccupations sont clairement définies dans leurs statuts. Ainsi, l'amicale des ressortissants de la préfecture de Blitta à Lomé (AREPBLO) en son article 6 entend :

« Amener les ressortissants de Blitta quelles que soient leur sensibilité politique et leur région à prendre conscience de leur responsabilité dans la mobilisation de toutes les ressources matérielles et humaines pour le développement économique, social et culturel de la préfecture de Blitta et par voie de conséquence, de la région centrale et de toute la nation togolaise »².

En réalité, par attachement à leur région ou à leur village natal et aussi souvent par souci de prestige, « les membres des associations prennent financièrement en charge la construction d'infrastructures socio collectives » (F. Kengné, 2003, p. 10). Ces réalisations comprennent des

¹ <https://ses.webclass.fr/notions/solidarite-mecaniqueorganique>.

² Article 6 du règlement intérieur de l'amicale des ressortissants de la préfecture de Blitta à Lomé (AREPBLO).

routes, des ponts, des établissements scolaires et médicaux, des points d'eau potable, lieux de culte, foyers culturels etc. En fait, le déficit d'investissements publics en milieu rural surtout dans les années 1980 avec les programmes d'ajustements structurels et l'insuffisance des structures de décentralisation poussent les associations à s'engager dans des initiatives de développement local comme le souligne N. Bako-Arifari (2000, p. 48) :

« La démission implicitement avouée de l'État de sa politique de développement local menée jusqu'alors a favorisé l'élaboration bouillonne et informelle de « politique » régionales parallèles à celle de d'État et des programmes locaux de développement par les différentes régions sous l'égide des cadres de ressortissants ».

La logique des associations de ressortissants est d'apporter et de faire profiter le changement social en vigueur dans le milieu d'origine d'accueil à leur milieu d'origine. Pour ce faire, elles interviennent

« dans le développement du milieu d'origine par l'intermédiaire de leurs membres, individuellement ou collectivement comme courtier à travers leurs actions de recherche de fonds pour la réalisation des projets de développement » (T. Amégah, 2014, p. 64).

Il serait fastidieux de dresser ici une liste exhaustive de toutes les réalisations faites par l'ensemble des associations de ressortissants. Mais ces exemples suivants illustrent le rôle important de ces mouvements. Dans la localité de Défalé, l'Association des ressortissants de Défalé à Lomé a réalisé l'électrification du milieu, l'adduction d'eau potable et la construction d'un centre de santé (T. Amégah, 2014, p. 65). De son côté, l'amicale des ressortissants du village d'Ahépé à Lomé s'est distinguée par la construction des salles de classe à l'école primaire de ladite Localité. Elle fit également des dons de tables bancs. En outre, elle organise des cours de vacances à l'intention des élèves du cours primaire du village. L'Amicale des ressortissants de Doufélgou à Kpalimé a financé la rénovation des lieux de culte notamment des églises. Elle a contribué financièrement à la rénovation de la paroisse catholique Notre dame de Fatima de Niamtougou et à l'ordination de certains prêtres natifs du milieu. Par ailleurs, au cours des fêtes traditionnelles, une cotisation est demandée par les associations en milieu urbain pour le compte du comité l'organisation. Il s'agit des actions traditionnelles des associations de ressortissants. Mais leur manipulation politique dans la mouvance démocratique entrave l'intégration nationale.

3. La politisation des associations de ressortissants et ses répercussions sur la cohésion nationale

3.1. Les formes d'engagement politique des associations de ressortissants

Les associations de ressortissants proclament officiellement leur neutralité vis-à-vis du pouvoir politique. Mais le fonctionnement et les pratiques de ces associations peuvent « remettre en cause cet apolitisme » (D. Mokam, 2005, p. 2). En effet, volontairement ou non, ces associations sont courtisées à des fins politiques. Et, l'histoire politique du Togo montre souvent des rapports étroits entre ces associations de ressortissants et le politique. Si leur rôle politique fut marginal durant la période de décolonisation et du parti unique, le processus de démocratisation, a connu une participation active de ces mouvements associatifs.

Ceci dit, au début des années 1990, pour favoriser l'implantation des partis politiques naissants notamment de l'opposition, les associations de ressortissants furent perçues par les leaders comme des « instruments et des trépieds politiques » pouvant permettre disposer de base électorale, car avoir le soutien de sa communauté était indispensable pour un ancrage local et ethnique (R. Tossou, 2015, p. 303). Ainsi, en 1991, l'Association des ressortissants de la circonscription administrative de Tabligbo (ARCAT) servit de base de lancement pour les activités du comité d'action pour le renouveau (CAR). Ce parti dont la plupart des responsables était membre de l'ARCAT, organisa régulièrement des réunions pour faire connaître le parti. La stratégie a consisté aussi à l'envoi « des fils du terroir » issus donc de l'amicale de ressortissants auprès de leurs « frères ». Ce lobbying permit l'adhésion de plusieurs membres de cette association au sein du Comité d'action pour le renouveau. D'autres partis politiques se sont appuyés sur ces amicales pour favoriser une implantation régionale.

A l'aube du processus de démocratisation, ces formations politiques nouvellement créées, s'appuient souvent sur des mouvements associatifs considérés comme des viviers de militants à des fins politiques. Les périodes électorales qu'elles soient présidentielles ou législatives, sont des occasions où l'on assiste à une politisation de leurs actions. Durant ces périodes, il est fréquent que les leaders des partis politiques fassent recours aux membres des amicales de ressortissants pour les représenter dans les instances d'organisation des élections, le plus souvent des Commissions électorales locales indépendantes et surtout dans les bureaux de vote. Les enquêtes réalisées dans certaines villes du Togo confirment cet engagement politique de ces associations. Un responsable d'une association à Kara affirme : « À chaque élection, les responsables du parti

nous sollicitent pour fournir les noms des représentants de notre parti dans les bureaux de vote »¹.

Il faut souligner qu'en raison de la diversité de choix qu'offre l'existence de plusieurs partis politiques, la mobilisation de militants acquis à la cause d'un parti relève d'une gageure. Dans ces conditions, les partis politiques ont du mal à mobiliser des militants et ont recours aux associations de ressortissants. Cette politisation des mouvements associatifs met en mal la cohésion sociale indispensable à l'unité nationale.

3.2. Les répercussions de l'engagement politique des associations de ressortissants

La politisation des associations de ressortissants caractérisée par un soutien au parti politique, a de réels impacts sur la cohésion nationale.

3.2.1. L'exacerbation de la conscience ethnique et / ou tribale : un frein à l'intégration nationale

Avec le processus de démocratisation au début de la décennie 1990, l'instrumentalisation des associations de ressortissants à des fins politiques entraîne un regain de conscience tribale, certes prégnante dans la société togolaise depuis la période coloniale². Pour P. E. Mampouya (1995, p. 35), cette conscience tribale se définit comme : « la conscience d'appartenir à un groupe tribal déterminé, de son comportement face aux exigences matérielles et spirituelles de ce groupe ». Elle englobe « toutes les formes du reflet de la réalité sociale dans l'univers mental tribal ; et inclut la pensée irrationnelle, autrement dit les mythes, les traditions, les illusions d'une part et les idées, les théories, les conceptions philosophiques, religieuses d'autre part » (P. E. Mampouya, 1995, p. 35).

En fait, les membres d'une association, issu d'une même ethnie, partagent une ascendance commune et un certain nombre de valeurs culturelles. Ces éléments culturels sont entre autres la langue, les coutumes, les ressemblances physiques ou de l'histoire vécue (M. Eliou, 1977, p. 20). Ces valeurs sont le ciment de l'unité du groupe tribal et le moyen le plus sûr de pérenniser la tradition ancestrale.

La politisation des associations de ressortissants entretient cette conscience tribale et favorise un sentiment d'attachement très fort de chaque membre de l'association vis-à-vis de son groupe social

¹ ABINA Zato, 75 ans, président des chefs ressortissants de la Kozah dans le Tchaoudjo, entretien du 13 septembre 2018 à son domicile à Sokodé.

² Il faut souligner que les violences intercommunautaires avaient exacerbé le repli identitaire.

d'appartenance. Mieux, chaque membre d'une association de ressortissants a un lien étroit avec son groupe social, s'identifie à ce groupe en adoptant toutes ses formes d'expression de la conscience tribale¹.

Cette conscience collective d'appartenir au groupe peut être perçue comme un élément fédérateur pour le groupe ethnique. Elle assure la cohésion du groupe tribal et fonde l'identité des membres de l'association et donc de l'ethnie. Mais cette conscience ethnique, caractérisée surtout par le sentiment de solidarité fragilise de fait celle d'appartenir à la nation (A-S. U. Baral, 2015, p. 453). Car dans un État où cohabitent plusieurs groupes, les réunions à caractère tribal, les danses publiques et les fêtes à caractère ethnique, régulièrement organisées et célébrées dans les villes par les responsables des associations de ressortissants défient la confluence de l'urbanité moderne et la construction de l'unité nationale.

3.2.2. L'attachement des associations de ressortissants aux régions d'origines des membres : une entrave à l'unité nationale ?

Les associations de ressortissants s'inscrivent dans une logique de défense des intérêts de leurs localités d'origine. Ces propos d'un responsable d'une association de ressortissants démontrent cette logique de terroir dont font preuve les membres des associations. Il affirme, « Notre association regroupe tous les Guin qui habitent la ville de Sokodé. Nous les Guin, nous avons nos coutumes, nos valeurs ancestrales et nos traditions. Ces traditions font notre particularité. Et quand on dit Guin, on se réfère à Aného et à la préfecture des Lacs. C'est la terre de nos ancêtres »²

Ce responsable d'association souligne l'attachement de ses membres à sa région d'origine. En fait, pour les membres des associations de ressortissants, l'attachement à la région d'origine sous entendues, ici, comme un village, un canton, ou une préfecture, est primordiale et justifie sa création.

Cet attachement à la région d'origine relève du tribalisme. Certes, ce tribalisme résulte d'une prise de conscience d'un groupe tribal de sa propre identité, qui le définit et le distingue des autres. Il désigne à la fois la «

¹ Il parle la langue de sa tribu, mange les aliments admis dans sa tribu se marie suivant les règles matrimoniales admises dans sa tribu, utilise les outils de travail usités dans sa tribu, prie suivant les rituels culturels de sa tribu. Sa pensée, sa langue, ses habitudes alimentaires et vestimentaires sont celles du groupe.

² DANCLOUVI Messan, 74 ans, Chefs des ressortissants du Sud à Sokodé, Président de l'amicale des Guin à Sokodé, entretien du 14 septembre 2018 dans son atelier à Sokodé.

conscience que ce groupe a de lui-même et le processus dynamique de constitution de ce même groupe en tant qu'entité individualisée sur le plan culturel » ¹. Mieux dit, il s'agit d'un tribalisme comme mouvement d'autodéfinition et d'autodétermination d'un groupe tribal vis-à-vis des autres. Cette forme de tribalisme s'est manifestée dans toutes les sociétés et assure la cohésion du groupe et fonde l'identité et des droits de l'ethnie (M. Eliou, p. 1977, p. 20). D'après T. Danioué, ce type de tribalisme se présente comme un principe d'action nécessaire pour garantir la sécurité de la tribu (T. Danioué, 1994, p. 70)².

Mais cet attachement à sa région peut être perçu également comme l'expression de la fierté du groupe ethnique. Il peut être utilisé comme une base pour l'organisation des mouvements politiques, dans le but inavoué de marchander le pouvoir, la position sociale et le confort sur le marché politique. Ce sentiment d'appartenance régionale apparaît ainsi comme un facteur de mobilisation dans la conquête du pouvoir politique.

Ainsi, au cours des campagnes électorales de l'ère démocratique, notamment des élections présidentielles, les membres des équipes de campagne sont choisis en tenant compte de l'origine ethnique afin que chacun puisse servir d'interlocuteur auprès de ses « frères » (E. Amah, 2015, p. 423). Les membres des associations de ressortissants y jouent un grand rôle et se rendent dans leur milieu d'origine respective pour défendre le programme du parti ou en faire son éloge. Il n'est donc pas étonnant que les résultats des élections de l'ère démocratique dénotent un attachement ethnique au Togo. Ainsi, aux élections législatives de 1994, la mouvance présidentielle dont la plupart des dirigeants provenaient de la région septentrionale, avait remporté presque tous les sièges dans les circonscriptions du Nord tandis que l'opposition s'est imposée dans le Sud du pays (E. Amah, 2015, p. 228). Les résultats des élections législatives d'octobre 2007 ont confirmé également la logique du terroir (E. Batchana, 2013, p. 206).

Cette logique du terroir résultant d'un attachement régional et/ ou ethnique ne semble pas favoriser la cohésion sociale, surtout lorsqu'on considère que le produit fini de l'intégration comme étant une communauté politique homogène dans laquelle les attachements de groupes ethniques effacés. L'attachement régional et/ ou ethnique pose le problème de l'intégration sociale en favorisant un repli des individus sur leur

¹ Le tribalisme, ce poison de la république. Par David Londi Publié le 08/02/2017 par congo-liberty.com <http://congo-liberty.com/?p=17560>.

² Dans ce sens, le tribalisme est un fait et un état d'esprit (E. Amah, 2015, p. 21).

communauté d'origine et fait courir le danger de la négation de ce qui unit les citoyens. L'unité nationale doit provenir du rassemblement, de l'amalgame, voire de la fusion de plusieurs ethnies. Or, ce processus d'unité nationale est contrarié aussi par la pérennisation des stéréotypes entre les communautés entretenues au sein des associations de ressortissants.

3.3.3. La pérennisation des stéréotypes entre les communautés ethniques : un obstacle à l'unité nationale

Au Togo comme ailleurs en Afrique¹, le regard des différentes ethnies les unes envers les autres, est caractérisé par des clichés et stéréotypes (N. K. Tsigbé, 2015, p. 413). Ces préjugés qui touchent tous les domaines de la vie, constituent un canal par lequel, un groupe ethnique cherche à se valoriser ou à dénigrer une autre communauté. Au sein des différentes communautés ethniques togolaises, ces clichés et stéréotypes sont légion et impactent la vie politique de diverses manières. N. K. Tsigbé (2015, p. 414) donne quelques exemples des clichés entre les différentes ethnies au Togo. Il écrit :

« Les Guin d'Aneho considèrent tous ceux qui habitent loin de la côte comme des broussards dont ils doutent du degré de civilisation. De ce fait, il n'est pas rare que certains parents Guin refusent de donner la main de leurs filles à des jeunes hors du groupe. Inversement, pour les non-Guin, les Guin ont l'esprit mercantiliste, le goût effréné du gain, la subtilité, l'avarice. De même, les Kabyè et les Nawdeba n'ont pas bonne presse chez les Bassar. Ceux-ci considèrent ceux-là comme des métayers, leurs esclaves, alors que pour les premiers, les seconds sont qualifiés d'attardés » (N. K. Tsigbé, 2015, p. 414).

Comme on le voit, il existe des comportements de différenciation, voire d'exclusion entre les différentes ethnies. Ces clichés et stéréotypes entretenus et conservés par la politisation des associations de ressortissants conduisent à un repli identitaire, néfaste pour la construction de l'unité nationale. Pour E. Wiyao (2021), l'appropriation faite de ces représentations surannées par les populations togolaises fragilise les fondements de la nation togolaise naissante.

¹ Au Bénin, cette vision stéréotypée est aussi organisée autour de la valorisation de "Soi" et du quasi mépris de l'"Autre". Par exemple, les populations d'Abomey manifestent un certain mépris pour les "Mahis" traité comme des bêtes puantes et prétentieuses, pour le Porto-Novien, qui apparaît comme un roublard et fanfaron, pour l'Adja qui est frustré, le Mina qui est prétentieux (S.C. Anignikin 1998, p. 7).

Certes, il est vrai que ces clichés et stéréotypes lorsqu'ils sont utilisés dans le contexte des alliances à plaisanteries¹ revêtent une importance capitale pour le vivre ensemble (K. Kadanga, 2015, p. 12). Mais la manipulation des amicales de ressortissants à des fins politiques entretient « *l'idéologie tribale et l'esprit tribal* » en pérennisant ces clichés et stéréotypes qui existent entre les différentes composantes ethniques au Togo.

Cette idéologie tribaliste se traduit à l'approche des consultations électorales par des discours attisant la haine entre les communautés ethniques à travers la résurgence de la violence verbale. Les expressions, au départ, inoffensives de « Kablé to » sont utilisées pour confondre les tenants du pouvoir à tous les peuples du Septentrion. La violence verbale de la part des ressortissants du Sud se traduit par des expressions comme « Gbémé lan wo » (animaux de brousse), « Avu lan dulawo maa'no Zikpuidi » (les mangeurs de la chair du chien ne doivent pas être pouvoir » (B. Batoumaéna, 2016). Dans l'autre sens, le Kabyè, pris en étant que composante ethnique sans confusion avec les autres peuples du Nord, a développé de son côté un lexique violent pour désigner ses compatriotes du Sud à travers les expressions de « pidèè gnima » ou plus encore de « hadè mba » (B. Batoumaéna, 2016). Ces violences verbales débouchent souvent sur des violences physiques au relent communautariste. Entre 1990 et 1993, affrontements interethniques éclatèrent partout dans le pays. Les cas des localités de Bodjé, Médjé et de Barkoissi illustrent ces affrontements interethniques.

Conclusion

En définitive, il est un fait que les mouvements associatifs constituent un maillon essentiel du tissu social et de développement au Togo. Mais la manipulation par les politiques de ces associations pour assouvir leurs ambitions politiciennes renforcent les antagonismes ethniques. En clair, ce ne sont pas les associations qui posent problème au Togo, mais leur instrumentalisation à des fins d'accession du pouvoir d'Etat qui constitue le problème majeur. Cette situation est d'autant plus inquiétante que l'antagonisme ethnique fragilise la cohésion sociale et la construction de l'unité nationale. Certes, le Togo, n'a pas connu de guerre civile. Cependant des tensions sociales sont récurrentes et se font au nom d'une

¹ Des relations à plaisanterie existent entre les Moba-Gourma de la région des Savanes, les Temba en l'occurrence, avec une alliance couronnée par l'usage du concept Wawa (qui est synonyme d'esclave fictif). Entre les Moba-Gourma et les Bassar les relations restent pacifiques grâce à l'emploi du terme Ossangbangban qui signifie en langue Moba « les mangeurs de têtes de chiens ».

certaine appartenance ethnique. L'impact de la politisation des associations sur l'unité nationale doit interpeller les pouvoirs publics à un contrôle plus efficace des actions des mouvements associatifs. En se limitant dans leur champ traditionnel, ces associations contribueront à l'intégration nationale dont l'aboutissement induit le sentiment commun d'appartenance et de construction solidaire de la nation par l'ensemble de ses populations.

Bibliographie

- D'Almeida-TOPOR Hélène et GOERG Odile, 1989, *le mouvement associatif des jeunes en Afrique noire francophone au XXème siècle*, L'harmattan, 137 pages
- AMAH Essozimna, 2015, *Tribalisme et violences politiques en Afrique de l'ouest francophone : cas du Togo de 1946 à 2005*, Thèse de doctorat en Histoire, Université de Lomé.
- AMEGAH Tchinde Tokore, 2014, *Migrations, dynamique associative urbaine et développement local au Togo : cas de l'amicale des ressortissants de défalé à Lomé*, Mémoire de Maîtrise en Anthropologie, Université de Lomé, 130 p.
- BAKO-ARIFARI Nassirou, 1995, « démocratie et logique du terroir au Bénin » in *Politique africaine*, n°59, pp. 7-24.
- BARAL Angui-Stévio Urilch, 2014, « Ethnicité urbaine et crise de l'Etat-nation : cas de Brazzaville 1946-1997 » In *Ethnies, Nations et développement en Afrique : quelle gouvernance ?* Hugues Mouckaga, Scholastique Dianzinga et Jean François Owaye, 2015, pp. 399-418.
- BATCHANA Essohanam, 2008, *Liberté de presse pouvoirs publics au Togo 1946-2004*, Thèse de doctorat unique en Histoire, 581 p.
- BATCHANA Essohanam, 2010, « La problématique de la construction nationale au Togo 1960-2007 » in *Revue interafricaine de Philosophie, Littérature et sciences humaines*, Mosaïque n° 010, décembre 2010, pp. 139-155.
- BATCHANA Essohanam, 2013, « le Togo face au défi de la construction nationale : comment l'ethnie et la région déterminent-elles le comportement des électeurs togolais (1958-2007) » in *journal de la recherche scientifique de l'université de Lomé*.
- BATOUMAENA Bakpatina, 2016, *La problématique de construction des Etats-nations en Afrique noire : le cas du Togo 1904-1991*, Thèse de doctorat en Histoire contemporaine, 486 p.
- DANIOUE Tamassé, *les contestations estudiantines dans la mouvance démocratique (1990-2004)*.

- DANIOUE Tamassé, 1994, *Formation sociale, enjeux politiques et exercice du pouvoir dans l'Etat africain : le mal africain*, Thèse de doctorat de sciences politiques, université de Sciences sociales de Toulouse.
- ELA Jean-Marc, 1983, *la ville en Afrique Noire*, Editions Karthala, 219 p.
- ELIOU Marie, 1977, *la formation de la conscience nationale en République populaire du Congo*, Editions Antropos, Paris, 43 p.
- GAMANDZORI Joseph, 1989, « le mouvement associatif des jeunes dans la dynamique sociale au Congo 1945-1973 » In d'ALMEIDA-TOPOR H. GOERG O., 1989 : *le mouvement associatif des jeunes en Afrique noire francophone au XIX siècle*, l'Harmattan, pp. 69-90.
- HAZOUME Guy Landry, 1972, *Idéologies tribalistes et nation en Afrique : le cas dahoméen*, Éditions Présence africaine, 1972, 230 p.
- KITSIMBOU Xavier, 2001, *La démocratie et les réalités ethniques au Congo*, Thèse de Doctorat en Sciences Politiques, Université de Nancy II, France, 221 p.
- KENGNE Fodouop, 2003, « Associations citadines et modernisation rurale au Cameroun » in Cahiers d'Outre-Mer, Janvier-Mars 2003.
- LABOU Koffitsè, 2020, *Les associations de ressortissants et la vie politique au Togo de 1946 à 2009*, Thèse de doctorat unique en Université de Lomé.
- LUSENGE Muyisa, 2008, *Solidarité, famille et développement socio-économique en ville de Butembo*, Université catholique du Graben-Licence 2008
- MOKAM David, 2005, *les associations régionales et le nationalisme camerounais*, Thèse de doctorat en Histoire, Université de Lomé.
- MOKAM David, 2015, « Considérations ethniques et régionales dans le jeu électoral camerounais de 1992 à 2013 » In *Ethnies, Nations et développement en Afrique : quelle gouvernance ?* Hugues Mouckaga, Scholastique Dianzinga et Jean François Owaye, 2015.
- MBUYINGA Elenga, 1989, *Tribalisme et problème national en Afrique noire : le cas du Kamerun*, Éditions l'Harmattan, 1989, 349 p.
- NANTOB Mafobatchie, 2011, *Ethnicité et interculturalité en zones urbaines au Togo : la problématique d'une harmonie nationale en situation de rivalités ethniques et régionales dans la ville*, Thèse de Doctorat en Sociologie urbaine, Université de Lomé, 2011, 411 p.
- TSIGBE Koffi Nutefé, 2015, « Les "frontières ethniques" et la question de la cohésion sociale en Afrique : l'exemple du Togo (1920-2007) » In *Ethnies, Nations et développement en Afrique : quelle gouvernance ?* Hugues Mouckaga, Scholastique Dianzinga et Jean François Owaye, 2015, pp. 399-418.

- TOSSOU Rogatien, 2015, « L'ethnie, facteur d'unité ou de division politique en Afrique : le cas du Bénin de 1951 à 2006 », *In Ethnies, Nations et développement en Afrique : quelle gouvernance ?* Hugues Mouckaga, Scholastique Dianzinga et Jean François Owaye, 2015, pp. 289-305.
- TOULABOR C.M., *Le Togo sous Eyadema*, Editions Karthala, 1986, 332 p.
- WIYAO Evalo, 2015, *Construction du Togo et problématique d'union et de réconciliation 1884-2009*, Thèse de Doctorat en Histoire contemporaine, Université de Lomé, 676 p.
- WIYAO Evalo, 2021, *Togo : processus de réconciliation et d'union nationale à l'épreuve des préjugés coloniaux (1914-1991)*, Presses de l'UL, 333 p.

SIDWAYA ET LA RÉVOLUTION D'AOÛT 1984 A L'ÉPREUVE DE L'UNITÉ NATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO

Lacina KABORE

LAMCO, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
lacinakabore@gmail.com

Résumé

L'objectif de ce travail est d'appréhender la contribution du quotidien d'Etat Sidwaya à l'unité nationale et au développement sous la période de la Révolution d'août 1983 au Burkina Faso. Sur le plan méthodologique, l'étude s'appuie sur la recherche documentaire, l'observation et un corpus de 30 éditoriaux du journal Sidwaya publiés entre le 5 avril 1984 et le 15 décembre 1987. Il a été analysé à l'aide du logiciel Alceste. Le travail révèle par ordre d'importance l'apparition de trois catégories de mots les éditoriaux traités : d'abord, les termes complot, militaire, chef, responsables, compagnon, déclaration. Ensuite les mots : anniversaire, comprendre, an, rail, grand, servir. Troisièmement les mots : paix, Burkina Faso, Mali Mitterrand, Haye. Enfin les termes : réaction, pouvoir, danger, certaine, révolution, comité. Au niveau des pratiques professionnelles, les positions des acteurs de médias sous la Révolution sont contrastées. Leurs positions achoppent sur la nature de la liberté de la presse sous le CNR, l'incendie du quotidien privé L'Observateur le 11 juin 1984 et les conflits entre journalistes dits professionnels et journalistes dits révolutionnaires. En réalité, ces divergences de vues mettent à nue les limites du journalisme de développement pratiquée à cette période.

Mots clés : journalisme, Sidwaya, Révolution, Journalisme de développement,

Abstract

The objective of this work is to understand the contribution of the state daily Sidwaya to national unity and development during the period of the August 1983 Revolution in Burkina Faso. Methodologically, the study is based on documentary research, observation and a corpus of 30 editorials from the Sidwaya newspaper published between April 5, 1984 and December 15, 1987. It was analyzed using the software Alceste. The work reveals, in order of importance, the appearance of three categories of words in the editorials treated: first, the terms conspiracy, military, leader, officials, companion, declaration. Then the words: birthday,

understand, year, rail, great, serve. Thirdly the words: peace Burkina Faso Mali Mitterrand Haye. Finally the terms: reaction, power, danger, certain, revolution, committee. At the level of professional practices, the positions of media players during the Revolution are contrasted. Their positions come up against the nature of freedom of the press under the CNR, the fire of the Observer on June 11, 1984 and the conflicts between so-called professional journalists and so-called revolutionary journalists. In fact, these differences of opinion expose the limits of development journalism practiced during this period.

Key words: journalism, *Sidwaya*, Revolution, Development Journalism

Introduction

L'humanité a connu plusieurs révolutions d'envergure à savoir, la Révolution française (1789-1799), la révolution américaine (1775-1783), la révolution russe (1917-1921), la révolution chinoise (1949-1976). En Afrique, plusieurs éléments font irruption dans le champ de la révolution : l'altermondialisme, le numérique, le « printemps arabe », etc. Au plan politique, chez bon nombre de politiciens et d'activistes africains notamment Gamal Abdel Nasser en Égypte, Sékou Touré en Guinée et le Martiniquais Frantz Fanon en Algérie, la décolonisation et l'acquisition du statut d'indépendance ont valeur de révolution (N. L. K. Kossi, 2021, p. 59-83). Sur le continent africain, des révolutions sont intervenues dans trois anciennes colonies françaises appartenant à trois zones géographiques différentes : le Congo-Brazzaville de 1962 à 1966, le Sénégal de 1966 à 1968 et Madagascar en 1972. Soulignant des moments structurants comme les trois journées de la révolution congolaise d'août 1963 (« Trois Glorieuses ») à Brazzaville, la grève étudiante de mai 1968 à Dakar et l'insurrection du 13 mai 1972 à Madagascar, Françoise Blum montre que ces révolutions répondent à une volonté d'ouverture démocratique, de contestation du pouvoir et de volonté d'écrire un nouveau récit collectif conforme aux aspirations populaires (A. Boukari-Yarba, 2015, p. 159-161). Entre 1950 et 2010, le continent a connu cent soixante-neuf coups d'Etat ayant abouti ou pas à des Révolutions, soit 36,5 % de tous les coups enregistrés dans le monde. (J. Morency-Laflamme, p. 1-16). Ces révolutions africaines sont, en réalité, profondément politiques et sociales, et sont liées à un ordre international en plein bouleversement et dont elles subissent les contradictions. (A. Boukari-Yarba, 2015, p. 159-161).

Au Bénin, le cinquième coup d'Etat militaire réussi s'est produit le 26 octobre 1972. Les auteurs de ce coup de force ont proclamé la « Révolution » et promis un changement radical, celui de « liquider définitivement l'ancienne politique à travers les hommes, les structures et

l'idéologie qui la porte. » Le Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR) a ainsi pris la direction du pays en vue de l'application d'une Politique Nouvelle d'Indépendance Nationale. Mathieu Kérékou instaurera un régime révolutionnaire autoritaire à parti unique qui se déclarera officiellement marxiste-léniniste en novembre 1974 (A. Boukary-Yabara, 2012, p. 28-29). De 1972 à 1975, lors des "Trois glorieuses", les révolutionnaires ont pris des décisions qui ont impacté profondément le cours de l'histoire. Elles ont touché l'ordre social, sociétal, politique, économique et médiatique.

Au Burkina Faso, « le 4 août 1983, Thomas Sankara, un capitaine d'à peine 33 ans, prend le pouvoir avec trois de ses compagnons d'arme : Blaise Compaoré, Henry Zongo et Jean Baptiste Lingani » (C. Kiendrébéogo, 2018, p. 5). Il proclame la Révolution Démocratique et Populaire (RDP) dont l'avènement va constituer un tournant décisif dans l'histoire politique du pays. Selon le Discours d'orientation politique (DOP), la Révolution d'août 83 est démocratique et populaire. Elle a pour tâches primordiales « la liquidation de la domination et de l'exploitation impérialistes » et « l'épuration de la campagne de toutes les entraves sociales, économiques et culturelles qui la maintiennent dans un état d'arriération ». De là découle son caractère démocratique » (T. Sankara, 1983, p. 20). En outre, précise le DOP, « de ce que les masses populaires voltaïques sont partie prenante à part entière dans cette révolution », et « se mobilisent conséquemment autour de mots d'ordres démocratiques et révolutionnaires qui traduisent dans les faits leurs intérêts propres opposés à ceux des classes réactionnaires alliées à l'impérialisme, elle tire son caractère populaire » » (T. Sankara, 1983, p. 21). Ce caractère populaire de la Révolution d'Août réside aussi dans le fait qu'en lieu et place de l'ancienne machine d'État s'édifie une nouvelle machine à même de garantir l'exercice démocratique du pouvoir par le peuple et pour le peuple. Pour le Conseil nationale de la Révolution (CNR), ce coup de force n'est pas le fruit du hasard. Il est l'aboutissement de la lutte du peuple Voltaïque sur les ennemis de toujours : c'est une victoire sur « l'impérialisme international et ses alliés locaux » et sur « les ennemis du Peuple qui ont tramé complots et intrigues sur son dos » (T. Sankara, 1983, p. 2). Au-delà de ces caractéristiques et de ces justifications, les acteurs de la Révolution ont hérité d'un pays à la situation socio-économique et identitaire peu reluisante. Un pays agricole arriéré où le secteur rural qui occupe 90 % de la population active ne représente que 45 % de la production intérieure brute (PIB) et fournit 95 % des exportations totales du pays (T. Sankara, 1983, p. 11). Les recettes du budget de l'Etat étaient pour l'essentiel constituées par les recettes fiscales qui représentent 85 % des recettes

totales (T. Sankara, 1983, p. 13). Sur le plan éducatif, le taux de scolarisation était de 16,4 % et le taux d'analphabétisme de 92 % en moyenne. (T. Sankara, 1983, p. 13).

Dans le sillage de la création le 4 avril 1984 du quotidien d'Etat *Sidwaya* en vue de conscientiser le peuple et de renforcer un autre quotidien d'Etat, *Le Carrefour Africain* qui paraissait depuis les années 1950 (I. L. Kourouma, 2018, p. 143-149). Pour la Révolution, la création de ce titre était « une nécessité urgente » quand on sait « l'importance du journal dans la lutte politique et idéologique » contre les « réactionnaires » et leurs diverses organisations aguerris dans la désinformation : « Avec *Sidwaya*, la Révolution d'août vient de se doter surtout d'un outil indispensable d'information, de propagande, agitation et de mobilisation permanentes du peuple pour le développement et la consolidation de notre Révolution démocratique et populaire » (*Sidwaya* N° 00 du 5/4/1984). L'avènement de la Révolution a installé le journal et ses animateurs dans une situation professionnelle particulière. Il leur incombait de trouver un attelage improbable entre propagande et professionnalisme ou de greffer l'exercice du métier, qui requiert indépendance, objectivité et esprit critique, à un monde dualiste (Pour ou contre la Révolution) où toute voix discordante pouvait être taxée de réactionnaire ou d'ennemi de la Révolution. L'équation professionnelle à résoudre consistait pour les journalistes de ce média en exercice de leur profession face à l'hégémonie tolérée ou subie des journalistes révolutionnaires. En pareil contexte, comment contribuer aux efforts de développement et d'unité nationale du pays lorsque la méfiance et la suspicion sont légion au sein de la Rédaction et de la corporation ? Comment se montrer équilibré et respectueux de l'éthique et de la déontologie lorsque le monopole de l'Etat sur l'information n'autorise pas la diffusion d'opinions ou de points de vue critiques vis-à-vis du régime ?

1. Hypothèse et approche méthodologique

L'objectif de ce travail est d'appréhender la contribution du quotidien d'Etat *Sidwaya* à l'unité nationale et au développement sous la période de la Révolution d'août 1983 au Burkina Faso. À partir de cet objectif, nous formulons l'hypothèse que la contribution du quotidien d'Etat *Sidwaya* à l'unité nationale et au développement sous la Révolution d'Août 83 au Burkina Faso a été mitigée. En termes d'intérêt scientifique et sociale de l'étude, cette réflexion vise à cerner les contours de l'interaction entre les médias et le pouvoir politique, notamment à travers l'héritage médiatique et socio-économique que la Révolution a légué au journalisme et pays. Sur le plan de la méthodologie, notre méthode s'articule autour de la recherche

documentaire, l'observation et un corpus de 30 éditoriaux du journal *Sidwaya* analysé à l'aide de la méthodologie du logiciel d'analyse qualitative Alceste (Cf. tableau ci-dessous, période du 5 avril 1984 au 15 décembre 1987).

Tableau n° 1 : liste des éditoriaux analysés

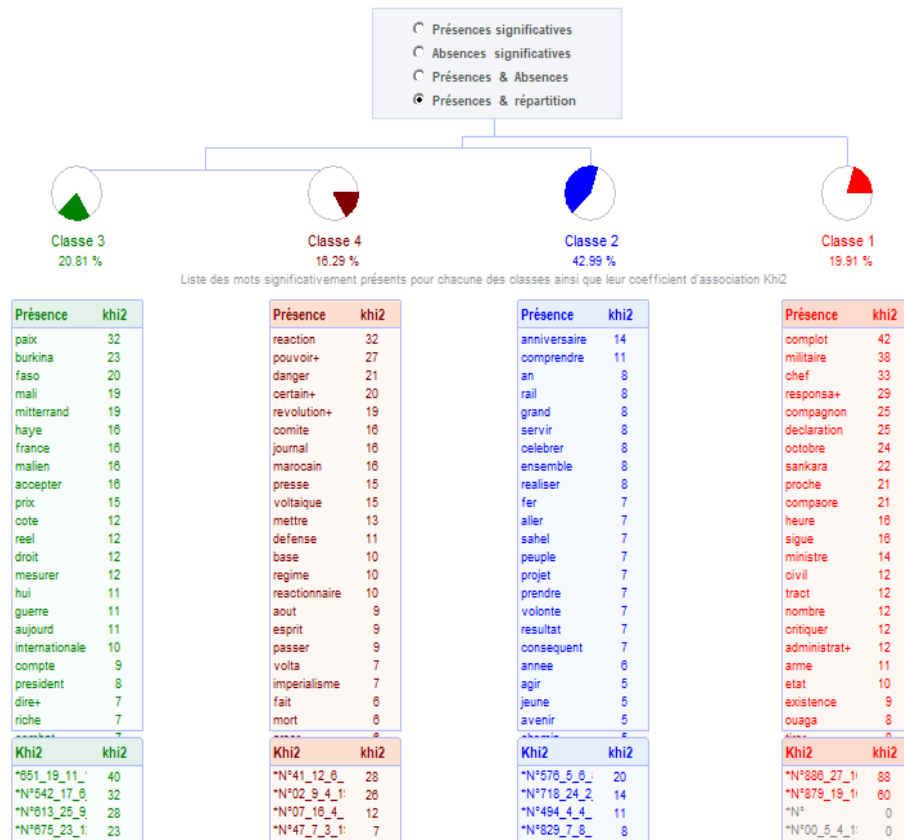
Année	Numéros du journal d'Etat <i>Sidwaya</i> contenant les éditoriaux
1984	N° 00 (5/4/1984), N° 02 (9/4/1984), N° 07 (16/4/1984), N° 41 (12/6/1984),
1985	Néant
1986	N° 494 (4/4/1986), N° 502 (16/4/1986), N° 535 (5/6/1986), N° 537 (10/6/1986), N° 542 (17/6/1986), N° 576 (5-6/8/1986), N° 613 (25/9/1986), N° 625 (14/10/1996), N° 645 (11/11/1986), N° 651 (19/11/1986), N° 675 (23/12/1986)
1987	N° 715 (19/2/1987), N° 716 (20/2/1987), N° 718 (24/2/1987), N° 726 (6/3/1987), N° 742 (31/3/1987), N° 747 (7/3/1987), N° 770 (12/3/1987), N° 776 (20/3/1987), N° 786 (4/6/1987), N° 829 (7/8/1987), N° 842 (25/8/1987), N° 879 (19/10/1987), N° 886 (27/10/1987), N° 921 (15/12/1987)

Sources : tableau réalisé pour les besoins de l'étude, décembre 2022.

Le corpus a été analysé à l'aide de la méthodologie Alceste. Comme indiqué ci-dessous, 46% des unités textuelles du corpus ont été classées (Niveau de pertinence : Faible), et 54 % ont été rejetées de l'analyse. Les unités classées sont réparties en 4 groupes que nous appelons *classes d'énoncés significatifs* ou tout simplement *classes*. Chaque classe est numérotée et coloriée suivant l'ordre d'apparition dans la classification.

Nous observons que la classe 1 est la plus spécifique, c'est la première à s'être détachée dans l'arbre de classification, son vocabulaire est le plus homogène, elle représente 19,91 % des unités textuelles classées et se caractérise par des mots tels que complot, militaire, chef, responsables, compagnon, déclaration.

Figure N°1 : présence et répartition par classes



Sources : figure réalisée pour les besoins de l'étude, novembre 2022.

Ensuite se détache la classe 2 qui représente 42,99 % des unités textuelles classées : ses mots significatifs sont : anniversaire, comprendre, an, rail, grand, servir. Elle est suivie de la classe 3 qui représente 20,81 % des unités textuelles classées : ses mots significatifs sont paix Burkina Faso Mali Mitterrand Haye ; puis de la classe 4 qui représente 16,29 % des unités textuelles classées, marquée par les mots réaction, pouvoir, danger, certaine, révolution, comite. La lecture détaillée de ce rapport met en évidence les lignes directrices du corpus analysé.

2. De la notion de révolution

La révolution dérive du latin chrétien « *revolutio* » qui signifie révolution, retour du temps ; cycle, retour des âmes par la métempsychose. Il existe, plusieurs formes de révolutions ; elles peuvent revêtir une

dimension agricole, industrielle, culturelle, ininterrompue ou nationale. C'est en 1660, lors de restauration de la monarchie anglaise, que la révolution a été employée, pour la première fois, dans son sens actuel, celui d'un mouvement politique amenant ou tentant d'amener un changement brusque et en profondeur dans la structure politique et social d'un État (N. L. K. Kossi, p. 59-83). La révolution est à distinguer de la « révolte » qui désigne la contestation par des groupes sociaux de mesures proposées par les autorités en place, sans que cette contestation ne s'accompagne nécessairement d'une volonté de prise de pouvoir ni de substitution à ces autorités. Elle est alors qualifiée de révolution *a posteriori*, lorsque le soulèvement débouche sur une prise de pouvoir qui s'exprime ensuite par d'importants changements institutionnels (N. L. K. Kossi, 2021, p. 59-83). Pour Madeleine Grawitz citée par N. L. K. Kossi (2021, p. 59-83), la révolution se différencie de la révolte dans la mesure où elle désigne une succession d'événements résultant d'un programme, voire d'une idéologie. En histoire et en sciences politiques, elle renvoie à une « substitution plus ou moins soudaine ou plus ou moins lente d'un pouvoir à un autre ». C'est un type singulier de changement historique. Elle fait toujours surgir, selon Millet & Petitier cités par N. L. K. Kossi (2021, p. 59-83), un bouleversement, qu'il soit souhaité ou non. Elle s'entend comme rupture avec le passé. Dans cette perspective, c'est le sens politique du terme qui prime. On définira alors, selon Becuwe, cité par N. L. K. Kossi (2021, p. 59-83), la révolution comme le passage, souvent violent, d'un régime politique à un autre.

2.1. La remise en cause du contrat social

Selon N. L. K. Kossi (2021, p. 59-83), Crane Brinton (1965) publie en 1938 *The Anatomy of Revolution* et met en exergue différents motifs que les révolutions ont en commun, notamment la fièvre qui s'empare d'un peuple lorsque le pouvoir ne répond plus à ses attentes. En Europe, les chercheurs contribuent également à ces efforts conceptuels. Pour l'auteur (N. L. K. Kossi, 2021, p. 59-83) qui s'appuie sur les travaux de Henri Janne publiés en 1960, Monnerot en 1969, Baechler en 2006, Lepape en 1975 et Ellul en 2011), ils relèvent que les contextes historiques sont beaucoup trop différents pour que l'on puisse se risquer à fixer un concept universel de révolution. En revanche, Ellul qui est cité par N. L. K. Kossi (2021, p. 59-83) fait la distinction entre la « révolte » et la « révolution » et considère l'impossibilité de parler de révolution sans un traitement des rapports entre les individus et l'État. Ces relations trouvent leur origine dans le contrat social tel que développé par ses théoriciens Hobbs en 1963 ; Rousseau en 1962 cités par N. L. K. Kossi (2021, p. 59-83). La sociologie américaine

portée par Theda Skocpol en 1979 et citée par L. K. Kossi (2021, p. 59-83) reprendra plus tard cette thèse à travers la formule « Bridging the state back in » (« ramener l'État au cœur du débat »). La révolution renvoie dans cette optique à un « rapport conflictuel à l'État ». En termes sociologiques, elle s'enracine dans la dynamique des « mouvements sociaux » et la sociologie de l'action. Pour Akoum et Ansart dont les travaux sont rendus publics en 2000 et sont cités par N. L. K. Kossi (2021, p. 59-83), elle constitue ainsi un processus, un enchaînement d'actions émergeant les unes des autres, dans des conjonctures non maîtrisées par les acteurs individuels et collectifs.

2.2. La proposition d'une théorie générale de la révolution

Pour N. L. K. Kossi (2021, p. 59-83) qui évoque les travaux de Becqué en 2018, les premiers auteurs à avoir proposé une théorie générale de la révolution sont Marx et Engels. Dans le *Manifeste du parti communiste*, publié en 1848 et réédité en 1999. Marx et Engels y affirment que « l'histoire de toute société jusqu'à nos jours est l'histoire de la lutte des classes » et que la résolution du conflit entre deux classes sociales antagonistes se fait par l'intermédiaire d'une révolution. La révolution est ainsi identifiée par Marx et Engels à la résolution d'un conflit social. De leur point de vue, la révolution doit ainsi être entendue comme l'effet d'une contradiction entre la croissance des forces productives et les rapports sociaux : Becuwe en 2018 (N. L. K. Kossi, 2021, p. 59-83) soutient que la révolution est la résolution dialectique d'une contradiction sociale, elle n'est pas l'effet d'une contradiction économique mais le produit d'une décision des masses. A l'instar du « réformisme », la révolution vise à une transformation de l'organisation de la société, d'une institution, d'une structure donnée. Elle se distingue du réformisme en ce sens qu'elle se présente comme une « crise », un « rapport de force » se manifestant généralement par la « violence ». La révolution, indique Bekaert en 2000 et cité par N. L. K. Kossi, (2021, p. 59-83), est à distinguer de « l'anarchisme » et a comme élément précurseur la « désobéissance civile », une forme d'acte « prérévolutionnaire » selon la typologie de. Toutefois, pour être qualifié pleinement de « révolutionnaire », un acte doit viser, à renverser un gouvernement et lui y substituer un autre. Cité par N. L. K. Kossi (2021, p. 59-83), Ellul souligne en 1982 qu'il y a dans la révolution un véritable projet, une volonté de bâtir de nouvelles institutions, dimensions qui manquent à la simple révolte, laquelle relève de l'acte désespéré quand bien même elle pourrait s'en prendre à l'État. D'autres auteurs pensent que la « révolution », au lieu de créer « un rapport de force » voire un éventuel « éclatement de l'État ou du gouvernement »,

visé également à « renforcer le gouvernement ou l'État ». Dans le sillage de la pensée de Tocqueville, Ellul estime que les révolutions ne font finalement que renforcer le pouvoir étatique au détriment de la responsabilité des individus. D'autres auteurs enfin entrevoient dans la révolution, sur la base des travaux consacrés à Karl Max en 2008 et par cité par N. L. K. Kossi (2021, p. 59-83), une voie *versus* la « désacralisation de l'État ».

3. La presse sous les Révolutions béninoises et burkinabè

Selon Charles Moumouni (2001, p. 92-101), « pendant 18 ans, la presse béninoise a été l'otage d'une idéologie révolutionnaire marxiste-léniniste, instaurée deux ans après le coup d'État qui a porté le général Mathieu Kérékou au pouvoir le 26 octobre 1972 ». Au cours de cette période révolutionnaire, affirme l'auteur, seuls organes de presse qui existaient étaient des instruments de propagande du pouvoir en place. Au nombre de ces titres, il faut retenir le quotidien gouvernemental *Ehuzu* (changement révolutionnaire), *La Voix de la Révolution* (la radio nationale) et la télévision nationale (Elle était la vitrine du parti révolutionnaire). Pour l'auteur, l'écosystème médiatique béninois avait les caractéristiques suivantes : « la circulation unidirectionnelle de l'information, réduite à son expression la plus péjorative de propagande » ; le « verrouillage de l'information, ce qui a favorisé et développé intolérance, exclusion, culte et culture du secret » et « la répression tous azimuts, en termes de censure et de sanctions diverses destinées à rectifier ou à corriger toute tendance "réactionnaire" et "contre-révolutionnaire" » (C. Moumouni, 2001, p. 92-101). Se pliant aux exigences du pouvoir révolutionnaire alors vacillant, souligne l'auteur, quelques titres privés avaient fait leur apparition entre 1988 et 1990, sous une autorisation ministérielle ou sous celle du comité central du Parti de la révolution populaire du Bénin (PRPB). Au rang de ces titres, il faut compter *La Gazette du Golfe* (Mars 1988), *Tam-Tam Express* (Juin 1988) et *La Récade* (Juin 1989). La Conférence nationale de 1990, précise l'auteur, a servi de « brise-carcans », d'ouverture au pluralisme démocratique, de facteur de libération de la presse. Elle a drainé dans son sillage un boom médiatique. Il se créait, révèle l'auteur, un journal presque toutes les deux semaines : *Le Soleil* (25 mars 1990), *Le Forum de la Semaine* (4 avril 1990), *Le Canard du Golfe* (10 avril 1990), *24 heures* (15 octobre 1990), etc. Les organes publics de presse ont également procédé à leur toilette démocratique. Dans cette optique, le quotidien gouvernemental est devenu *La Nation* et *La Voix de la Révolution* est devenue *Radio-Cotonou*.

Au Burkina Faso, la Révolution portée par le capitaine Thomas Sankara et ses camarades a bénéficié d'un accueil enthousiaste et populaire. Toutefois, l'idéologie révolutionnaire du Conseil National de la Révolution (CNR) « instaura un régime autoritaire qui réprima sévèrement les libertés publiques. Les médias publics déjà existants comme la radio et la télévision furent utilisés au profit de l'action révolutionnaire » (L.A. Tiao, 2015, p. 27). C'est ainsi qu'en avril 1984, le quotidien *Sidwaya* (La vérité est venue en langue mooré) a été créé par les tenants de la Révolution. Cette période a connu le recrutement d'un contingent important de journalistes dits révolutionnaires dont certains furent envoyés à Moscou en Union soviétique pour s'abreuver à la doctrine médiatique communiste. *L'Observateur*, seul titre privé qui avait traversé les autres régimes militaires, voyait ses locaux incendiés en 1984 et les exemplaires de ses nouvelles parutions saisies. Une « pseudo presse libre » a été créée à l'instigation du capitaine Thomas Sankara. Il s'agissait de *L'Intrus*, journal satirique animé par Jean Hubert Bazié, le *Douanier Révolutionnaire*, *L'Etoile rouge* et *Leidimen* qui se caractérisaient par leur contenu révolutionnaire. En somme, « sous le régime révolutionnaire du capitaine Thomas Sankara, seule la presse gouvernementale a eu droit de cité. Le pouvoir en place a imposé un journalisme révolutionnaire qui faisait de la presse un simple outil au service du politique » (B.L. A. Tiao, 2015, p. 27-28). Les événements du 15 octobre 1987 qui ont occasionné la chute du CNR et la mort tragique de Thomas Sankara ont marqué un tournant décisif dans l'histoire du Burkina Faso et de sa presse. Les velléités de création de titre de presse (*L'Observateur*, Horizon FM, etc.) se sont soldées par des échec en dépit de la volonté annoncée du nouveau régime de mettre le cap sur une plus grande option démocratique. L'avènement de la IV^e République marquera également un tournant décisif dans l'histoire tumultueuse du Burkina. L'adoption de la Constitution qui fonda la IV^e République le 2 juin 1991 adoptée le 11 juin 1991 garanti les libertés d'opinion, de presse et le droit à l'information. Elle servira de rampe de lancement au printemps de la presse burkinabè : renaissance de *L'Observateur* sous le nom de *L'Observateur Paalga* le 15 février 1991, et du quotidien *Le Pays* le 3 octobre 1991 et création de journaux en langues nationales en grande partie sous la bannière d'ONG (B.L.A. Tiao, 2015, p. 29).

Tableau N°2 : Evolutions des paysages médiatiques béninois et burkinabè sous les Etas d'exception

Sous la Révolution du 26 octobre 1972	Sous la Révolution d'août 83
A partir du coup d'Etat du 26 octobre 1972 : -Le quotidien gouvernemental <i>Ehuzu</i> (changement révolutionnaire), -<i>La Voix de la Révolution</i> (la radio nationale) -La télévision nationale (Vitrine du parti révolutionnaire). Entre 1988 et 1990 : -<i>La Gazette du Golfe</i> (Mars 1988), -<i>Tam-Tam Express</i> (Juin 1988) -<i>La Récade</i> (Juin 1989). A partir de la Conférence nationale de 1990 : --<i>Le Soleil</i> (25 mars 1990), -<i>Le Forum de la Semaine</i> (4 avril 1990), -<i>Le Canard du Golfe</i> (10 avril 1990) -24 heures (15 octobre 1990), -Le quotidien gouvernemental devient <i>La Nation</i> -<i>La Voix de la Révolution</i> devient <i>Radio-Cotonou</i>.	A partir du coup d'Etat d'août 1983 : -<i>Sidwaya</i> (quotidien d'Etat créé en avril 1984) -<i>L'Observateur</i> (Quotidien privé incendié le 11 juin 1984) -Titres qualifiés de « pseudo presse libre » : <i>Radio Entrer-parler</i>, <i>L'Intrus</i> (Journal satirique), le <i>Douanier Révolutionnaire</i>, <i>L'Etoile rouge</i> et <i>Leidimen</i> -Radio nationale -Télévision nationale L'avènement de la IV^e République (2 juin 1991) : -Renaissance de <i>L'Observateur</i> sous le nom de <i>L'Observateur Paalga</i> (15 février 1991) ; -Création du quotidien <i>Le Pays</i> (3 octobre 1991) -Floraison de journaux en langues nationales.

Sources : tableau réalisé pour les besoins de l'étude, décembre 2022.

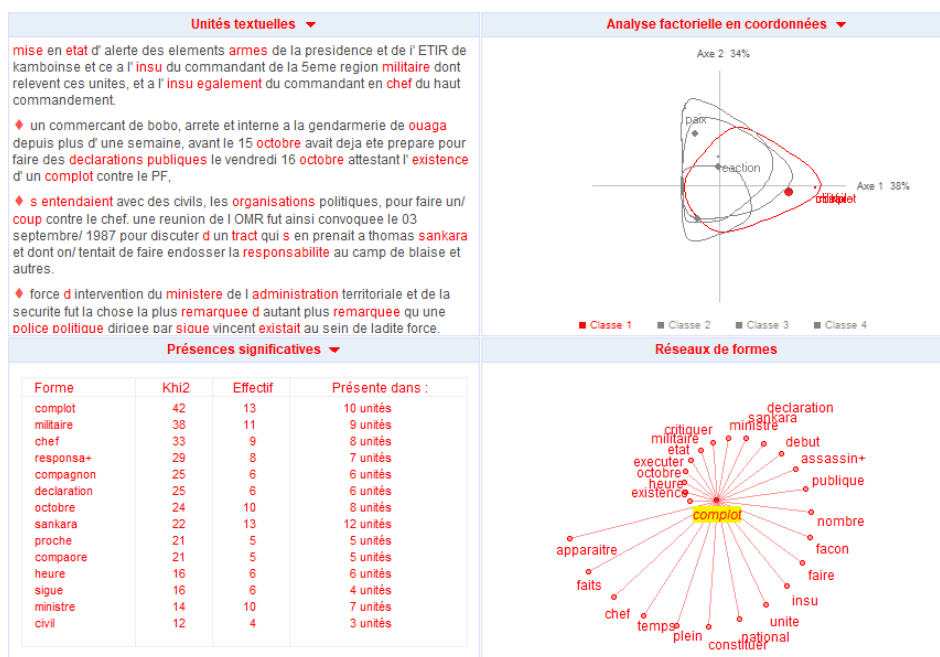
Au cours des Révolutions burkinabè et béninoise, l'un des points communs à relever est la restriction des libertés publiques. En outre, la conférence nationale de 1990 au Bénin et le basculement dans la IV^e République en 1991 au Burkina Faso ont constitué des dates charnières dans l'avènement du pluralisme médiatique dans les deux pays.

4. Résultats : des prises de position de *Sidwaya* sur l'action du Révolution

A l'issue des événements du 15 octobre 1987 qui ont conduit à la fin de la Révolution et à l'assassinat du président Sankara, *Sidwaya* a clairement

pris fait et cause pour les nouveaux puissants du moment, le camp des Rectificateurs. La figure ci-dessous matérialise l'étendue de cette prise de position.

Figure N°2 : de la médiatisation des événements du 15 octobre 1987

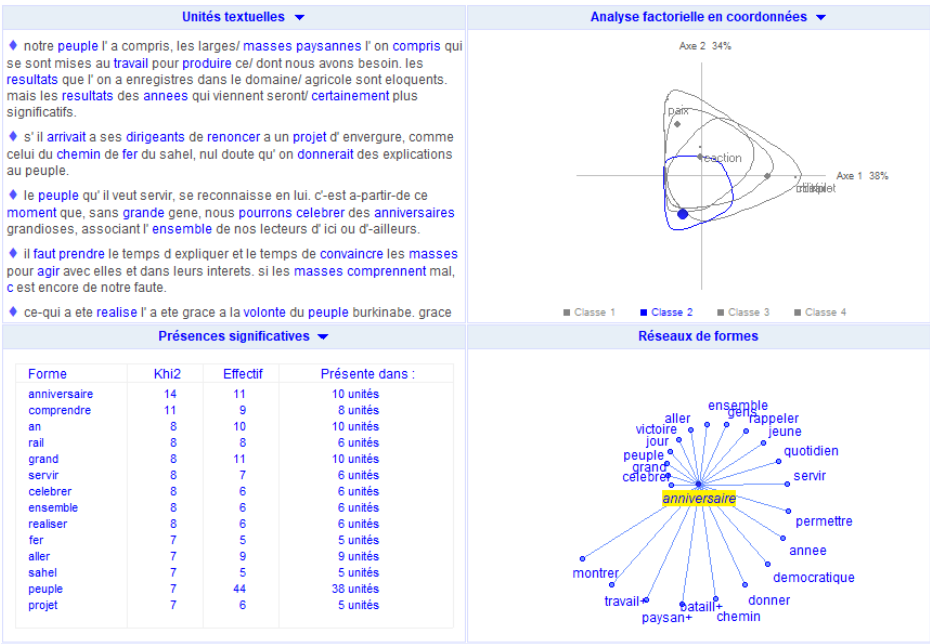


Sources : figure réalisée sur Alceste pour les besoins de l'étude, novembre 2022.

Au plan technique, l'éditorial du 19 octobre 1987 (*Sidwaya*, éditorial N° 879 du 19/10/1987) manque d'équilibre (Les deux camps ne sont pas représentés) et verse dans l'injure. Pour l'éditorialiste du journal, « Thomas Sankara est mort. Tragiquement les révolutionnaires ne l'ont ni souhaité, ni voulu. Mais ils doivent assumer, tout comme notre peuple cette tragédie par laquelle l'histoire nous a imposé de passer pour défendre la Révolution ». Le journal ajoute que Sankara était « isolé des organisations politiques membres du CNR qu'il a joué les uns contre les autres et qui ont fini par acquiescer la conviction qu'il était un « misérable » ». Se sentant « acculé lâché de partout à force d'intrigues pour renforcer son propre pouvoir », renchérit le journal, il « a fait le saut qui fait d'un Homme d'État Charismatique un despote dangereux ». Ces extraits véhiculent ainsi des injures qui portent atteinte à l'honneur du président et du défunt. En réalité, ce changement discursif du journal est consubstantiel à la ligne éditoriale des journaux d'État ; une prise de position arrimée à l'idéologie du pouvoir du moment. Les auteurs du texte étaient les mêmes qui avaient porté le

discours élogieux sur la Révolution quatre ans auparavant dans le N°00 du 4 avril 1984. Le journal était perçu comme un « outil d'information, de propagande, d'agitation et de mobilisation permanente du peuple ». Le discours guerrier et révolutionnaire à l'encontre des ennemis de la Révolution s'est mué en un discours antirévolutionnaire. Ce changement de paradigme du journal s'explique d'un côté, par la contrainte imposée par le nouveau régime. D'un autre côté, il y avait le problème de la formation des journalistes ; les journalistes du quotidien avaient la double casquette de « journalistes et révolutionnaire » (Yaméogo, 2016, p. 181-182). Ils travaillaient à la fois dans l'équipe dirigeante de la révolution et au sein de la rédaction du quotidien. Certains n'avaient reçu aucune formation au journalisme. *Sidwaya*, cette « arme » de lutte contre « désinformation, l'intoxication et le matraquage spirituel » s'est retournée immédiatement contre le Président du CNR après sa mort. Cette mort a occasionné un changement de paradigme discursif du journal qui a mué en une presse antirévolutionnaire privilégiant « un discours négationniste » contre la révolution, une campagne de déconstruction brutale, voire une « prophétie à l'envers » (Yaméogo, 2016, p. 181-182).

Figure N° 3 : Sidwaya et la médiatisation des commémoratives de la Révolution



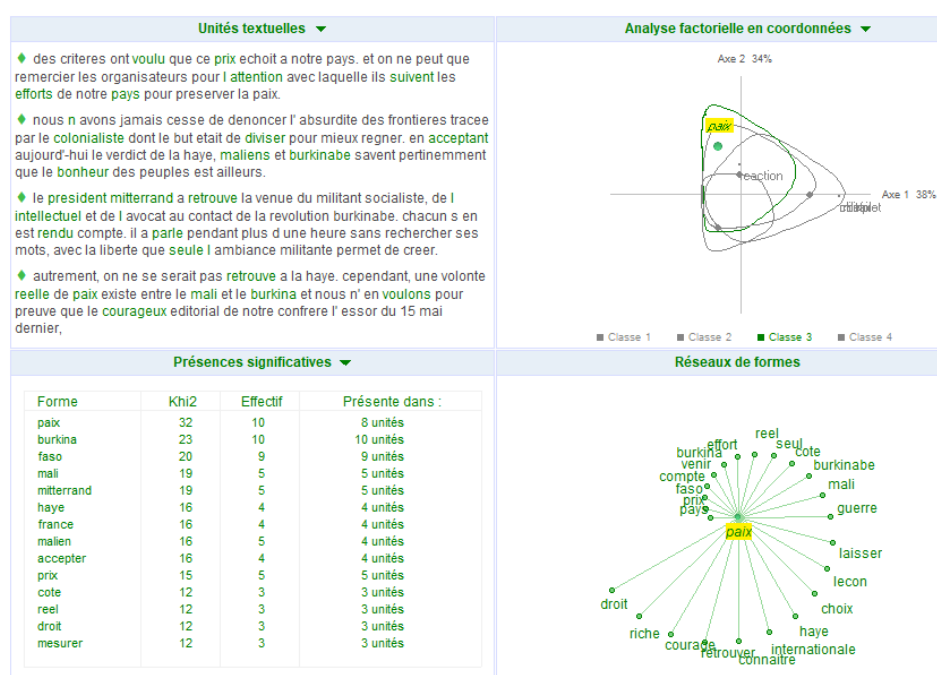
Sources : figure réalisée sur Alceste pour les besoins de l'étude, novembre 2022.

Au cours de la période révolutionnaire, la commémoration des dates anniversaires a occupé une place de choix dans les éditoriaux de *Sidwaya*. Parmi ces dates importantes pour la Révolution, il faut retenir notamment, l'an deux du journal (éditorial N° 494 du 4/4/1986), le troisième anniversaire de la Révolution (éditorial N° 576 du 5 et du 6/8/1986) et la reprise de la « bataille du rail (éditorial N° 718 du 24/2/1987). S'agissant du deuxième anniversaire de la création du journal, l'éditorialiste du 4 avril 1986 est resté fidèle à la ligne éditoriale de départ du journal. Sous le titre « A deux ans : sans tambour ni trompette », le journal réaffirme sa ligne éditoriale et décline ses ambitions : « serviteur du peuple, il [*Sidwaya*] a toujours été de toutes les grandes fêtes du peuple, comme de toutes ses grandes batailles ». En outre, « l'essentiel pour nous [*Sidwaya*] c'est de donner quotidiennement satisfaction à ce peuple qui a perçu la nécessité de notre existence et nous a fait exister ». Et le journal de préciser son pari, à savoir, « faire en sorte que dans les années qui viennent *Sidwaya* puisse être la chose du peuple, c'est-à-dire qu'il puisse être présent dans tous les recoins du pays et qu'en-plus, le peuple qu'il veut servir, se reconnaisse en lui ». La médiatisation de ces célébrations et commémorations s'inscrit dans sa mission d'information et de mobilisation permanente du peuple. L'objectif étant de communiquer sur les résultats de la Révolution dans les domaines de l'agriculture notamment et des projets d'envergure comme le chemin de fer. Pour le journal, « il faut prendre le temps de convaincre les masses pour agir avec elles et leurs intérêts ». Sous le titre « Rail. La bataille reprend » (Cf. *Sidwaya* N° 718 du 24/2/1987) le journal donne des précisions sur l'objectif de ce projet emblématique de la Révolution : « Le premier février 1985, la bataille du rail avait démarré. Désenclaver le sahel burkinabè par le rail, c'est un vieux rêve que la patience et l'engagement de notre peuple au travail va bientôt traduire en réalité ». Et le journal de poursuivre : « Le premier objectif ; construire 30 km dans le cadre du programme populaire de développement. Aujourd'hui, le rail est à Donsé, à 33 km de Ouagadougou. Il s'agit maintenant d'arriver à Kaya pour porter le rail à 100 km de la capitale ». A travers cet engagement éditorial en faveur des commémorations, le journal s'inscrit dans le droit fil d'une propagande au service de la consolidation de l'éveil de la conscience nationale et du renforcement du capital symbolique et du capital sympathie de la Révolution.

L'action du CNR dans le domaine de la préservation et de la promotion de la paix ont fait l'objet de plusieurs éditoriaux du journal *Sidwaya*. Au nombre des faits d'actualité liés à cette thématique, le journal s'est intéressé au différend frontalier qui a opposé le Burkina Faso au Mali, au prix pour la paix décerné au Burkina Faso à New York en septembre 1986

et à l'appui supposé de Shell au régime d'apartheid en Afrique du Sud en 1986. S'agissant du conflit frontalier entre le Burkina Faso et le Mali, le journal note la « maturité » de la Cour internationale de la Haye dans son verdict : « la cour internationale de la Haye a tranché dans le différend frontalier qui nous opposait au Mali. Elle a en quelque sorte coupé la poire en deux ».

Figure N°4 : de la médiatisation de l'action du CNR pour la paix

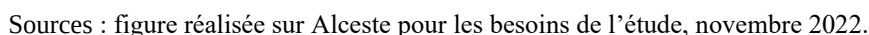


Sources : figure réalisée sur Alceste pour les besoins de l'étude, novembre 2022.

Pour le journal, ce qui est à retenir de ce douloureux conflit, c'est l'évolution qualitative des mentalités des deux côtés de la frontière : « les peuples voulaient la paix, à tout prix. Ces peuples qu'on traite de pauvres, d'enclavés viennent de donner une belle leçon de maturité politique aux grands pays riches qui refusent d'appliquer le droit. À son insu, Sidwaya a pratiqué du journalisme sensible aux conflits (R. Howard, 2004, p. 5). Cette prise de position autorise à affirmer que le journalisme de propagande révolutionnaire n'est pas incompatible à la cohésion sociale et à l'intégration sous-régionale.

Dans la cadre de sa mission de « conscientisation du peuple », le journal s'est engagé au plan éditorial dans l'œuvre de dénonciation des « réactionnaires » et des « ennemis » de la Révolution. Dans cette

Figure N°5 : Sidwaya et le combat pour la préservation de Révolution



5. Discussion

477

l'influence médiatique de la Révolution et les limites du journalisme dit de développement.

5.1. Regards croisés de journalistes sur l'influence médiatique de la Révolution

La contribution de *Sidwaya* à l'ancrage de la démocratie s'étend au-delà de ses productions pour concerner les pratiques professionnelles en son sein et la liberté censée les garantir. L'avènement de la Révolution d'août 1982 a impulsé une certaine liberté de la presse qui s'exerçait dans le seul cadre des organes de presse d'Etat (A l'issue de l'incendie du 11 juin, le quotidien *L'Observateur* a suspendu sa parution) dans le droit fil de la doctrine médiatique révolutionnaire : « une liberté sous la Révolution, pour la Révolution et par la Révolution ». Les positions des acteurs de médias sont contrastées, elles achoppent essentiellement sur le degré de liberté de presse, les situations et les événements suivants : la nature de la liberté de la presse sous le CNR, l'incendie de *L'Observateur* le 11 juin 1984 et les conflits entre journalistes dits professionnels et journalistes dits révolutionnaires.

En ce qui concerne la nature de la liberté accordée à la presse sous la Révolution, les positions des journalistes de l'époque sont contrastées à l'image de leurs perceptions à « géométrie variable » de la période :

- Pour cet ancien journaliste, « des médias ont servi la propagande révolutionnaire. Les journalistes accompagnaient la révolution, rendaient compte des activités de la révolution ». Toutefois, estime-t-il, ce journalisme d'accompagnement était légitime dans la mesure où tout pouvoir dominant organise les débats démocratiques à l'intérieur du mouvement unitaire et le choix majoritaire s'impose jusqu'à ce que ce choix soit remis en cause (R. A.A-B. ZIDA, *Sidwaya* spécial Sankara, octobre 2017, p.32-33).

- Sous le CNR, on ne pouvait pas parler de liberté de presse telle qu'on l'entend aujourd'hui. C'était une liberté sous la Révolution, pour la Révolution et par la révolution. Le plus souvent, c'est le leader de la Révolution qui appelait lui-même pour dicter les informations et le journaliste présent notait pour que cela passe au prochain journal. Issaka Luc Kourouma, ancien rédacteur en chef adjoint sous la Révolution. (*Sidwaya* spécial Sankara, octobre 2017, p. 32-33).

- « Quand il était secrétaire d'Etat à l'information, Thomas Sankara a insufflé aux médias d'Etat un esprit de liberté. L'information sous Sankara a bénéficié d'un encouragement particulier. Il pouvait aller à 1H

et 2H du matin encourager les journalistes de la presse écrite ». Jean Hubert Bazié, ancien Directeur général de la presse écrite, l'ancêtre de *Sidwaya* et président d'un parti politique d'obédience sankariste (*Sidwaya* spécial Sankara, octobre 2017, p. 32-33).

Si la perception des journalistes de l'époque révolutionnaire diverge sur la nature de la liberté de la presse à cette période, elles n'en demeurent pas moins contrastées sur la cohabitation entre journalistes formés au journalisme et journalistes recrutés par la Révolution.

- « Le CNR a instauré un régime autoritaire qui réprima sévèrement les libertés publiques, recruta un contingent important de journalistes dits révolutionnaires abreuvés à la doctrine médiatique communiste, faisant de la presse, un simple outil au service de la politique. Luc Adolphe Tiao, journaliste à *Sidwaya* sous la Révolution, Ancien premier ministre de Blaise Compaoré (*Sidwaya* spécial Sankara, octobre 2017, p.32-33) ;

- « Les révolutionnaires sont venus nous trouver au sein des Médias et nous ont fait voir de toutes les couleurs avant de se raviser que nous étions des révolutionnaires à notre manière, hors des groupuscules politiques donc les querelles intestines vont conduire au désastre d'octobre 87. Martin Kaboré, journaliste à la retraite (*Sidwaya* spécial Sankara, octobre 2017, p. 33) .

- Les professionnels voyaient d'un mauvais œil les journalistes révolutionnaires. Ils étaient venus bâcler la profession. Il n'y avait plus d'équilibre de l'information. Tout était favorable au régime en place en l'occurrence à la révolution., ensuite le Front populaire. Les professionnels avaient de la méfiance vis-à-vis de ces journalistes et vice versa. Issaka Luc Kourouma (C. Kiendrebéogo, 2018, p. 148).

L'incendie de *L'Observateur* est intervenu dans la nuit du 10 au 11 juin 1984. Il provoqua la destruction de l'imprimerie du journal et l'arrêt des activités de la publication pour sept longues années. Le journal a également été l'objet de multiples saisies : N° 276 du 4 au 5 mai 1974, N° 1333 du 11 avril 1978, N° 1618 du 11 juin 1979, N° 1308 du 30 mars 1982. Cet épisode sombre de l'histoire de la presse burkinabè continue aujourd'hui de hanter la conscience de la corporation :

- « Sur l'incendie de *L'Observateur*, j'ai l'intime conviction que c'est l'œuvre des CDR pour des motivations politiques ». Issaka Luc Kourouma, ancien rédacteur en chef adjoint sous la Révolution. (*Sidwaya* spécial Sankara, octobre 2017, p. 32-33).

- « Si l'incendie n'a pas été suscité par le CNR, il a été par contre suscité par une campagne haineuse contre le journal, puis perpétré par les

exécuteurs des basses œuvres du régime ». Edouard Ouédraogo, Directeur de publication de *L'Observateur*. (*Sidwaya* spécial Sankara, octobre 2017, p. 32-33).

- *L'Observateur* a traversé les régimes militaires précédents, ceux du CNR, avec ses locaux incendiés en 1984 et les exemplaires de ses nouvelles parutions saisies pour faire le lit à une « pseudo presse libre » au contenu révolutionnaire à l'instigation du capitaine Sankara. Luc Adolphe Tiao, journaliste à *Sidwaya* sous la Révolution, Ancien premier ministre de Blaise Compaoré (*Sidwaya* spécial Sankara, octobre 2017, p. 32-33).

En définitive, et selon des témoignages concordants, Thomas Sankara savait encourager une certaine liberté de la presse au-delà de tout soupçon. L'ancien journaliste à la retraite Martin Kaboré estime qu'à travers le court épisode de *Radio Entrer Parler*, Sankara voulait pousser la presse publique à quitter la langue de bois. Mais il a été mal compris par les partisans du camp adverse. Pour le chercheur burkinabè Salif Koala (Koala et Bianchini, 2003, p. 197), entre 1980 et 1990, la presse était un enjeu de l'épreuve de force entre l'État et la société civile. A l'issue de la Révolution (1983 - 15 octobre 1987) et de la Rectification (15 octobre 1987 – 1990), la presse burkinabè, à l'image de l'ensemble du pays, est manifestement à la recherche d'un second souffle et *Sidwaya* hésite dans ses choix, tant la situation est instable : en 1988, sa direction lance une édition magazine qui met l'accent en fin de semaine sur les loisirs. Cette création compense le déclin du Carrefour africain. En effet, son principal animateur Paulin Bamouni est tué lors de la fusillade du 15 octobre en outre, le lectorat non captif du journal avait étendu son rejet du CNR à la publication qui incarnait ce pouvoir. Carrefour Africain ne s'en remettra jamais et le titre sera abandonné en 1991 (Koala et Bianchini, 2003, p. 170-197).

5.2. Héritage et limites du journalisme de développement

La controverse qui a caractérisé la pratique du journalisme sous la Révolution soulève en réalité les limites du journalisme d'unité nationale et de développement (M-S. Frère, 2016, p. 81). Le journalisme de développement, raffinement du journalisme d'unité nationale, a fait l'objet de diverses critiques (M-S. Frère, 2016, p. 90-92) qui correspondent en réalité à ses limites :

- La première critique reposait sur le constat de l'instrumentalisation de ce modèle par les différents gouvernements africains afin de justifier le contrôle des médias d'Etat ;

- La deuxième critique portait sur les résultats obtenus. Dans les faits, la mobilisation des médias en vue du développement a abouti à très peu de réalisations probantes ;
- La troisième critique est que le journalisme de développement a contribué à mettre des médias au service d'une rhétorique glorifiant les initiatives gouvernementales (...) en l'absence de résultats effectifs.
- Enfin, dernière critique, le journalisme de développement et ses références théoriques (la théorie de la modernisation et du paradigme développementaliste) serviraient les intérêts des grandes puissances (lutte contre l'expansion du communisme et consolidation des rangs des alliés ») (M-S. Frère, 2016, p. 90-92).

Soumettre *Sidwaya* au prisme de ces critiques, permet de tirer les enseignements suivants. Pour un ancien directeur général du journal¹, les effets de la première critique (l'instrumentalisation du modèle) ont été notamment l'érection du journal en « pensée unique », en « bras idéologique de la Révolution créé pour défendre un pouvoir établi », dans des « années de braise ». C'est dans cette perspective que s'inscrivait la ligne éditoriale tracée par l'éditoriale du numéro 00 du 5 avril 1984 définissant d'entrée de jeu la nature du journalisme à pratiquer et les limites de la liberté qui devait encadrer l'exercice du métier. La mission de « conscientisation » et de « mobilisation » permanente du peuple condamnait d'emblée le titre et ses animateurs à pratiquer un journalisme d'accompagnement de la Révolution en conformité avec l'idéologie du CNR. Le modèle économique du journal était celui des médias d'Etat financés par les ressources du budget national et animés par des fonctionnaires et partant handicapés par les risques de révocation (« dégageant »). Cette épée de Damoclès a été par moment l'objet de mésusages (Règlements de comptes). À propos du statut du journaliste sous le CNR, Thomas Sankara déclarait à Maurice Duval du « Nouveau Journal » : « La presse doit jouer un grand rôle dans notre société. Tout d'abord, nous avons besoin de la presse pour propager notre message ». Elle doit « le faire comprendre, afin que les hommes pour qui il s'agit de l'appliquer, de le vivre, avec tout le sacrifice qu'il suppose, ne ressentent pas ce sacrifice comme une oppression délibérément choisie pour les torturer ». Pour Sankara, « on est journaliste, au Burkina Faso, en raison du diplôme de journaliste que l'on présente. Il ne s'agit pas de la foi à défendre telle ou telle cause. » (J. Ziegler et al., 1986, p. 76). Au total, dans

¹ Michel Ouédroago, ancien Directeur général des Editions *Sidwaya* sous le IV^e République. Propos tenus dans une interview publiée le 5 avril 2004 sur le site du journal burkinabè en ligne *lefaso.net* et consultée le 30 décembre 2022.

la mise en œuvre de la mission propagatrice et vulgarisatrice (de messages) de la presse, « le journalisme épouse les contours et les pesanteurs du contexte socioculturel et politique. Les normes de conduite retenues sont nécessairement influencées par les valeurs et les rapports de force du milieu ambiant, c'est-à-dire du système social dominant » (S. T. Balima, 2006, p. 190-197).

Conclusion

Les évolutions socio-politiques au Bénin depuis le coup d'Etat de 1972 ont en partie été marquée par une trentaine d'années de direction du président Kérékou caractérisée par un passage de « la dictature à la démocratie »¹. Au Burkina Faso, depuis l'avènement de la Révolution d'août 1984, le système politique burkinabè a connu des évolutions tumultueuses. Le pays a tour à tour fait l'expérience de plusieurs pouvoirs : deux régimes révolutionnaire autoritaires (1983-1987 et 1987-1991), un régime semi-autoritaire (1991-2014), une transition politique (2015), un régime démocratique post-insurrectionnel (2015-24 janvier 2022), une transition militaire (depuis le 24 janvier 2015). Dans les deux pays, l'histoire de la presse a épousé les grandes lignes des transformations et des changements socio-politiques au sommet de l'Etat.

Au terme de cette réflexion, les résultats auxquels nous sommes parvenus confirment notre hypothèse de travail. La contribution du quotidien *Sidwaya* au développement et à l'unité nationale est mi-figue mi-raisin. Les pratiques médiatiques sous la Révolution ont été controversées : affectations sanction, exil, incendie, rénovation, etc. Toutefois, au-delà de ces contraintes médiatiques, l'héritage médiatique offert par le CRN à la postérité n'est pas totalement stérile. Les valeurs professionnelles cultivées par les acteurs de la presse peuvent constituer une source d'absorption des insuffisances éthiques et déontologiques ainsi que des autres défauts de professionnalisme : « Gombos » (Corruption dans la presse), *Fake news*, problème de recoupement et d'équilibre de l'information, cumul de fonction de journalistes et de chargé de communication, montée des reportages facturés et réécriture de publiereportages sous la pression des annonceurs, publicités mensongères sur les médias etc. A ce propos, l'ancien journaliste à la retraite Pierre Dabiré ne préconise pas autre chose lorsqu'il estime que « depuis le coup d'Etat du 4 août 1983, on a fait du

¹ Dans l'article « Bénin : Kérékou, de la dictature à la démocratie » (24.12.2021 à 12:50), que nous avons consulté le 30 décembre 2022 sur le site web de TV5Monde, il ressort que l'ancien président béninois Mathieu Kérékou a régné pendant 30 ans sur le pays qu'il a d'abord dirigé d'une main de fer comme dictateur militaro-marxiste, avant d'être démocratiquement élu.

journalisme de propagande. Nous avons voulu léguer à la génération présente ce qui nous animait comme qualités professionnelles : la probité, l'altruisme, le goût du travail bien fait » (J-B. Ilboudo, 2020, p. 27).

Trente-cinq ans après la mort de Sankara et la fin de la Révolution, cette période controversée mais majeure de l'histoire récente du Burkina Faso continue de porter le Burkina Faso. Des travaux scientifiques, des publications et des articles de presse compilés, un enseignement principal demeure : le Capitaine Thomas Sankara est mort, la Révolution d'août est achevée, mais les idées, les convictions et les pratiques du leader du CNR demeurent. Le défi sécuritaire et humanitaire et ses corollaires (Besoin d'unité nationale, de cohésion sociale et de vivre ensemble, besoins de lutte contre l'extrémisme violent, et de lutte contre la pauvreté, etc.) couplés aux défis structurels du pays (Lutte contre la pauvreté et les inégalités, lutte contre la vie chère, incivisme, etc.) induisent un besoin de repères et d'idées avant-gardistes et efficaces pour sortir le pays de l'ornière.

Les idées du capitaine faites de gouvernance vertueuse, de promotion d'un esprit citoyen et de la culture de la priorité dans tous les domaines ont survécu. Ses pratiques économiques (Organisation du monde paysan, pratique de l'élevage, gestion transparente des deniers publics, réduction du train de vie de l'Etat, etc.) et culturelles (Promotion de l'art vestimentaire local, etc.) connaissent un regain d'intérêt un taux d'appropriation nationale et internationale appréciable. Certes, « les causes qui ont fait émerger la Révolution sankariste, à savoir l'oppression, l'exploitation et l'injustice, [n'ont] pas disparu », mais au-delà de son sens de la formule, (« Malheur à ceux qui bâillonnent leur peuple », « oser inventer l'avenir », « on peut tuer un homme mais pas ses idées », etc.), l'on retiendra les chantiers ouverts en termes de combats majeurs : le développement endogène, l'écologie, le féminisme, la dette (S. Bouamana, 2017, p. 271-288). Il appartient à la société et aux forces-vives de la nation de trouver les ressorts nécessaires au dépassement des pratiques négationnistes pour l'achèvement contextualisé de ces chantiers.

Bibliographie

- BALIMA Serge Théophile, 2006, « Un journaliste professionnel est-il universel ? Réflexion sur la pratique journalistique en contexte africain », *Les cahiers du journalisme* N° 16, p. 190-197.
- BIANCHINI Pascal et KOALA Salif, 2003, « Presse écrite, mouvements sociaux et jeux politiques au Burkina Faso : éléments pour une socio-histoire de l'opinion dans un pays d'Afrique noire », *Les cahiers du journalisme* N°12, p. 170-197.

- BOUAMAMA Saïd, 2017, *Figures de la Révolution africaine. De Kenyatta à Sankara*, Paris, La Découverte.
- BOUKARI-YABARA Amzat, 2015, « Révolutions africaines. Congo, Sénégal, Madagascar (années 1960-1970) », *De Boeck Supérieur/ Afrique contemporaine* N° 253, p. 159-161.
- FRERE Marie-Soleil, 2016, *Journalisme d'Afrique*, Louvain-La-Neuve, de Boeck supérieur.
- GRAWITZ Madeleine, 2000, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz.
- HOWARD Ross, 2004, *Pour un journalisme sensible aux conflits*, Copenhagen, IMS and IPACS, p. 5.
- ILBOUDO Jean-Baptiste, 2020, *Parcours, souvenirs et témoignages de pionniers*, Tome I, octobre 2020, Ouagadougou, ARCI-BF, Les Presses Africaines.
- JAFFRE Brunot, 1997, *Biographie de Thomas Sankara. La patrie ou la mort...*, Paris, L'harmattan.
- KIENDREBEOGO Charles, 2018, *Thomas Sankara. Les témoignages en toute vérité*, Ouagadougou, Les Editions la République.
- KOSSI KEVIS Narcisse Landry, 2021, « Les révolutions en Afrique, mobiles et modes opératoires des acteurs : cas de la ville de Bangui (République centrafricaine) », *Revue interXXIons* N° 1, p. 59-83.
- MORENCY-LAFLAMME Julien, 2022, « Une armée démocratique ? Étude de l'évolution des civilo-militaires au Bénin », *Politique africaine/Academia.edu*, p. 1-16.
- SANKARA Thomas, 1983, *Discours d'orientation politique*, Ouagadougou, CNR.
- SIDWAYA Editions, 2017, *Edition spéciale Thomas Sankara 30 ans*, Ouagadougou, Editions Sidwaya.
- TIAO Beyon Luc Adolphe, 2015, *Régulation des médias d'Afrique francophone : cas du Burkina Faso*, Bordeaux, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III.
- TERRAY Emmanuel, 1964, « Les révolutions congolaise et dahoméenne de 1963 : essai d'interprétation », *Revue française de science politique*, 14^e année, n° 5, p. 917-942.
- YAMEOGO Lassané, 2016, « Sidwaya et la Révolution burkinabè d'août 1983 : une histoire à géométrie variable », *Le Temps des médias*/1 n° 26, p. 181-196.
- ZIEGLER Jean et al., 1986, *Thomas Sankara. Un nouveau pouvoir africain*, Lausanne, Collection "Les grands entretiens".

AXE 5 :
L'ALPHABETISATION ET LES POLITIQUES EDUCATIVES AU
BENIN ET EN AFRIQUE

**LES ACTEURS ET LEURS LOGIQUES DANS LE SUIVI-
ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS DES
ÉTABLISSEMENTS MATERNELS ET PRIMAIRES
PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT AU BÉNIN**

Agbodjinou Germain ALLADAKAN

Département de Sociologie- Anthropologie
Service de la Recherche en Education/INFRE
agbodjinou1974@yahoo.fr

Résumé

L'objectif de ce travail est d'analyser les stratégies du corps d'inspection et des services techniques des directions départementales des enseignements maternel et primaire de l'Ouémé et du Plateau face au suivi-accompagnement pédagogique dans les écoles privées. La recherche a consisté en une trentaine d'entretiens individuels réalisés auprès des promoteurs d'établissements privés, des enseignants du privé, des chefs de circonscriptions scolaires et de conseillers pédagogiques suivie d'étude documentaire et d'observation de visite d'écoles en qualité de chef division au service des établissements privés. Les matériaux collectés et analysés ont montré que la gestion des établissements d'enseignements privés qu'exerce la direction départementale à travers ces structures dans le sous-secteur est de contourner le corps d'inspection à la base dans certaines prises de décisions au sein de ces institutions scolaires mais les obligent à remplir leurs cahiers de charges. Et ce faisant, ces acteurs rusent de stratégies en procédant à des sélections d'établissements choisis selon leur goût, les alliances qu'ils tissent sur le terrain pour remplir leurs devoirs.

Mots-clés : suivi - accompagnement, établissements privés d'enseignement, stratégies d'acteurs, alliances, Bénin.

Abstract

The objective of this paper is to analyze the strategies of the body of inspection and the technical services of the departmental directions of the teachings maternal and primary of the Ouémé and the Tray facing the educational follow-up - accompaniment in the private schools. Research consisted in about thirty interviews individuals achieved by the private establishment promoters, of the teachers of the deprives, of the chiefs of school circumscriptions and educational

counselors followed of documentary survey and observation of visit of schools as chief division to the private establishment service. The materials collected and analyzed showed that the management of the private teaching establishments that exercises the departmental direction through these structures in the subsector gets round the body of inspection to the basis in some holds of decisions within these school institutions but oblige them to fill their notebooks of loads. And that making, these actors use cunning of strategies while proceeding to selections of chosen establishments according to their taste, the alliances that they weave on the land to fill their duties.

Keywords: consistent - accompagnement, private establishments of teaching, strategies of actors, alliances, Benin

Introduction

La question des établissements privés au Bénin remonte en 1853 avec l'implantation des écoles protestantes à Ouidah, Agoué et Grand-Popo. En 1861 fut créée la première école catholique. Tous les établissements privés étaient entièrement sous la tutelle des clergés protestant et catholique. Au lendemain de l'indépendance du Dahomey en 1960, la loi n° 64-19 du 11 août et le décret n° 315 du 9 septembre 1967 prévoyaient pour les établissements privés régulièrement autorisés une subvention de 60 % du traitement brut indiciaire du personnel de même catégorie de l'enseignement public, traitement indiciaire augmenté des indemnités de résidence. Ainsi, l'état manifeste un intérêt pour le privé avec un regard sur ce qui est fait des enfants confiés à ces institutions non étatiques. Avec l'avènement de la révolution du 26 octobre 1972, l'option politique du socialisme choisie avait pour idéologie le marxisme-léninisme. Elle a été mise en œuvre à travers le Programme National d'Édification de l'École Nouvelle. Tous les secteurs de la vie économique, sociale, commerciale étaient sous le contrôle du pouvoir en place. C'était le centralisme au sommet de l'Etat. L'ordonnance n° 75-30 du 23 juin 1975, portant loi d'orientation de l'éducation nationale a abouti à la nationalisation de toutes les écoles privées d'enseignement. Ces établissements privés d'enseignement ne fonctionnent plus.

En 1989, dans un contexte de crises généralisées, où la situation économique et financière a produit un budget déficitaire obligeant le gouvernement à des abattements, à des cessations de paiement de salaire, une conférence de toutes les « Forces Vives de la Nation » a été initiée à l'hôtel PLM Alédjo de Cotonou en février 1990. L'objectif de cette rencontre était de relancer le pays sur de nouvelles bases et de le doter d'un système éducatif de qualité. Les recommandations de cette conférence sont consignées dans un document qui est devenu le cadre de référence pour la

mise en place des transformations profondes dans tous les secteurs de développement du pays. Éprouvant la nécessité de moderniser le secteur de l'enseignement surtout le sous-secteur du primaire, le ministère en charge de l'éducation nationale béninoise, en application des recommandations de la conférence nationale réunie en octobre 1990 les États Généraux de l'Éducation. Avec les conclusions issues de cette assise, il importe de réformer l'école béninoise en harmonie avec l'option de la démocratie comme nouveau mode de gestion du système politique choisi et basé sur le néolibéralisme comme modèle économique. Dans un tel modèle, les États n'ont plus de pouvoir sur les investisseurs et ce faisant, les capitaux se déplacent (Mangez, 2008, p. 77).

Les entreprises sont alors à la recherche d'employés polyvalents, coopératifs, capables de communiquer et de s'adapter à toutes les conditions. Les secteurs de la santé, du commerce, des transports, de l'éducation sont libéralisés. Tout le monde peut créer des écoles et installer des compétences après avoir préalablement rempli les critères d'autorisation. Le secteur privé a été rétabli. Sur toute l'étendue du territoire national, on note un engouement de la part des promoteurs à créer des établissements privés d'enseignements. La gestion est du ressort du ministère en charge des enseignements maternel et primaire.

Au sein de chaque direction départementale, un service ou une division des établissements privés d'enseignement maternel et primaire est créé et s'occupe de ce volet. Les Chefs des Régions Pédagogiques (CRP) et les Conseillers Pédagogiques (CP) assurent le suivi-accompagnement pédagogique à travers des visites et des inspections de classe et d'école. Les membres du corps d'encadrement et de contrôle, pour remplir leur mission de 35 visites de classe pour les CP et 15 inspections mensuelles pour les CRP privilégient le contrôle au détriment de l'encadrement. Du coup, on note une superposition des rôles du contrôle de régularité et de réglementation des établissements privés qui est du ressort du service technique de la hiérarchie supérieure. Les promoteurs qui ne sont pas à jour en termes des différentes autorisations de création, d'extension, de transfert, de germination et d'enseigner dans leur majorité, préfèrent collaborer avec ceux-ci. On assiste à un conflit de rôles de contrôle qui pourtant étaient clairement définis. Les pratiques de contrôle exclusif constitueraient un moyen sûr et rapide pour se forger une idée sur le sérieux de l'enseignant visité afin de mieux le « connaître » (P. Jarroux, 2015, p. 8). Ce chevauchement est-il anodin ou du fait du corps de contrôle renforcé et entretenu par l'administration scolaire de la direction départementale ?

Le jeu des acteurs, où chacun y tire son pouvoir parce qu'il y a une zone d'incertitude qu'il exploite permet de sauvegarder et/ou de protéger son métier (Ph. Perrenoud, 2005, p. 203).

L'étude du point de vue des CRP, des CP et des cadres de la Direction Départementale des Enseignements Maternel et Primaire de l'Ouémé permettra ici de saisir plus précisément les logiques des acteurs en présence.

1. Matériels et méthodes

Cette recherche a été effectuée dans les Régions Pédagogiques de Porto-Novo/Oganla, Porto-Novo/Attakè et de Sèmè-Podji de la Direction Départementale des Enseignements Maternel et Primaire de l'Ouémé (DDEMP-O) en novembre - décembre 2020. Les groupes cibles sont les cadres de la division des établissements privés d'enseignements maternel et primaire de la DDEMP-O, des Chefs de Régions Pédagogiques cités, des Conseillers Pédagogiques et les promoteurs d'établissements privés, les instituteurs du privé. Ainsi, l'échantillonnage repose sur la technique du choix raisonné. Cet échantillon concerne cinquante-cinq acteurs sociaux.

L'étude documentaire a permis d'apprécier l'écart entre les instruments juridiques qui encadrent le secteur des établissements privés d'enseignement et les réalités sociologiques qui gouvernent son fonctionnement. La fiche de lecture a servi ici à la transcription des données. L'enquête par entretien a permis d'appréhender les principales logiques qui sous-tendent les comportements des principaux acteurs, les membres du corps d'encadrement et les cadres techniques de la DDEMP-O, dans le suivi-accompagnement pédagogique des établissements privés dans cette arène scolaire.

Résultats

2.1. Les enseignants des établissements privés : un autre os à la déglutition de l'APC

L'année scolaire 2005-2006 marqua la fin des sessions de formation dans le cadre de la mise à l'échelle de la réforme curriculaire par l'Approche par les Compétences où les instituteurs des écoles primaires privées d'enseignement étaient admis dans les centres de formation. Les enseignants de ces établissements scolaires recrutés après 2006 ainsi que leurs collègues du public n'ont plus cette opportunité jusqu'en août 2011 où la révision du programme au travers des mesures correctives apportées aux programmes avait été initiée aussi à leur profit. Qui sont-ils ? Quel est

leur statut ? Quel est le cadre normatif qui consacre la création des écoles primaires privées au Bénin et de ceux qui y enseignent ? Quel usage en font les acteurs ?

2.1.1. *Cadre normatif et réglementaire d'enseignement dans les établissements maternels et primaires privées*

Les textes réglementant l'organisation et le fonctionnement des établissements privés d'enseignement maternel et primaire disposent que nul ne peut dispenser un enseignement dans l'une des disciplines ou matières des programmes d'études en vigueur en République du Bénin, dans un établissement privé s'il n'est enseignant de formation ou n'a été autorisé à enseigner. Les fondateurs et les directeurs des établissements privés des enseignements maternel et primaire sont tenus d'assurer ou de faire assurer des enseignements conformes aux programmes d'études en vigueur. Ils sont, en outre, tenus de faire dispenser les enseignements par des enseignants qualifiés et régulièrement munis de l'autorisation d'enseigner. Mais les règles et les pratiques changent dans ces centres de formation et d'éducation et se retrouvent en totale contradiction avec les prescriptions contenues dans les textes officiels au vu des données récoltées sur le terrain. Voici les statistiques recueillies dans les structures dirigeantes de ces écoles privées.

Tableau I : Effectif d'enseignants autorisés à enseigner dans les circonscriptions scolaires

	Enseignants	Enseignants Autorisés	Enseignants non autorisés
Effectif	350	157	193
Pourcentage	100	44,86	55,14

Source : DDEMP-OP (2019), Division des Établissements Privés d'enseignement, Porto-Novo.

C'est ainsi qu'au Complexe Scolaire "la Rosette", sur six enseignants, cinq sont autorisés à enseigner. Dans la même circonscription scolaire de Porto-Novo/Oganla, au Complexe Scolaire "Saint Médard" huit enseignants sur huit ne sont pas autorisés à exercer la fonction enseignante.

Tableau II : Effectif des enseignants du privé : qualifiés et non qualifiés des circonscriptions scolaires Porto-Novo/ Attakè et Porto-Novo/ Oganla

Circonscriptions scolaires	Total enseignants qualifiés : titulaires du CEAP et du CAP			Total enseignants non qualifiés : sans diplôme professionnel		
	F	H	T	F	H	T
Porto-Novo/Attakè	00	00	00	74	198	272
Porto-Novo/Oganla	00	00	00	167	420	587

Source : DDEMP-OP (2019), Division des Établissements Privés d'Enseignement maternel et primaire, Porto- Novo.

La qualification des enseignants se limite-t-elle aux diplômes professionnels ?

D'après le tableau II, sur les 272 acteurs intervenant dans la circonscription scolaire de Porto-Novo/Attakè et les 587 de Porto-Novo/Oganla aucun n'est titulaire d'un diplôme professionnel d'enseignement. Par ailleurs, sur un échantillon de 350 personnes intervenant dans les écoles primaires privées des circonscriptions scolaires de Porto-Novo, 193 ne sont pas autorisés par le ministre de tutelle à enseigner soit un pourcentage de 55,14 pour cent, donc plus de la moitié de cette population suivant le tableau I. Qu'est-ce qui expliquent ces disparités ?

À défaut de satisfaire à la condition d'avoir un diplôme professionnel dans le métier d'instituteur, qu'est-ce qui peut justifier ce nombre élevé du personnel enseignant sans acte d'autorisation d'enseigner ? Les pièces constitutives des dossiers sont-elles si difficiles à rassembler ?

Selon les règles en vigueur, l'autorisation d'enseigner est accordée à toute personne remplissant les conditions suivantes :

Pour un établissement d'enseignement maternel et primaire :

- ✓ être âgé de dix-huit ans au moins ;
- ✓ être titulaire au moins de l'un des diplômes suivants ou équivalents :
 - Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP), option enseignement maternel ou primaire ;
 - Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP), option enseignement maternel et primaire ;
 - Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) ;

- Baccalauréat.

Le dossier de demande d'autorisation d'enseigner doit sous peine de rejet, comporter les pièces suivantes :

- a. une demande indiquant l'ordre d'enseignement ;
- b. un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- c. un certificat de nationalité ;
- d. un certificat médical de visite et de contre-visite datant de moins de trois mois attestant que le postulant est mentalement et physiquement apte à exercer la fonction sollicitée ; ce certificat doit être délivré par un médecin agréé par l'Etat et exerçant dans un service public de santé ;
- e. un certificat de non-bégalement, de non-surdité et d'acuité visuelle de 10/10 pour les - deux yeux, datant de moins de mois et délivré par un médecin agréé par l'Etat et exerçant dans un service public de santé ;
- f. une copie légalisée des diplômes ou titres ;
- g. un extrait du casier judiciaire datant de moins de- mois ;
- h. une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- i. un récépissé de versement des frais d'étude du dossier dans un compte agréé ;
- j. une enveloppe, format moyen, timbrée et portant l'adresse du demandeur.

Au regard des conditions énumérées ci-dessus avec les pièces constitutives du dossier de demande en liaison avec le pourcentage élevé des acteurs intervenant dans l'organisation scolaire sans autorisation d'enseigner, ne pouvons-nous pas avancer : que les promoteurs d'établissements primaires privés recrutent des gens qu'ils veulent, non titulaires du Brevet d'Études du Premier Cycle au moins.

Que ceux qui enseignent dans ces lieux sont soit des repris de justice ou des handicapés, inaptes, pour le métier sollicité ? Les choses sont moins simples.

2.1.2. Les attributions des services techniques des directions départementales dans la gestion des établissements privés

Annuellement, il est inscrit dans le plan annuel de travail de chaque direction départementale des enseignements des activités selon les spécificités de ses services. Au nombre de ceux qui opèrent dans le secteur des établissements primaires privés d'enseignement, il y a le service des

enseignements maternel et primaire dont les principales activités sont entre autres l'élaboration du point de la rentrée et de celui du rapport de fin d'année. Pour ce faire, deux outils de collecte de données sont conçus. Il s'agit des questionnaires relatifs au point de rentrée et rapport de fin d'année. Les lignes à renseigner sont le département, la circonscription scolaire, le nom de l'école visitée, est-elle autorisée ou non ? Les références d'autorisation/de création, le nom du promoteur, celui du directeur, le nombre d'enseignants autorisés, ceux non autorisés et enfin l'adresse de l'école. Une mission est organisée en vue de la collecte des données de terrain. Conçue et préparée pour être réalisée sous forme d'activité d'enquête de terrain, elle se réduit en un dépôt des "colis" des outils d'investigation dans les directions départementales d'enseignement par les agents du ministère de tutelle qui y sont impliquées dans la hiérarchie supérieure. Ceux du niveau méso enjoint à la base, c'est-à-dire au corps d'inspection de faire le travail à travers les visites d'école et de classe. Les conseillers pédagogiques et les chefs de régions pédagogiques à leur tour demandent aux directeurs d'écoles de venir voir l'agent chargé des statistiques pour le retrait des fiches à renseigner. La durée de l'activité qui est de deux ou trois semaines est ainsi donnée comme délai du retour des réponses à apporter. Ces fiches sont supposées être remplies avec l'aide des conseillers pédagogiques et centralisées par circonscription scolaire en vue de leur acheminement vers le niveau supérieur. Ce service a le contrôle de régularité de la réglementation d'ouverture des écoles d'enseignements privés. Dans ce jeu de va- et- vient beaucoup de choses se disent et se font.

Par ailleurs, à la création des écoles primaires privées, les promoteurs ont l'initiative du recrutement du personnel enseignant. L'observance des règles définissant les critères en ce domaine varie selon les établissements ainsi que le montre le tableau suivant.

Tableau III: Nombre de visite, d'inspections de classe et d'école

Écoles	Nombre de visites		Nombre d'inspection
	Classes	Écoles	
Les jambettes/A	05	00	00
Les Pitchounes Sainte Hélène	00	00	00
La Martinière	00	00	00
La Croix	00	00	00
Complexe Scolaire la dextérité	01	00	00
Baptiste Crainte de Dieu	00	00	00
Sanctus-Dominus	02	00	00

Mon destin	09	00	00
Grain de Soleil	00	00	00
Complexe Scolaire Bel avenir	20	00	00
Complexe scolaire la jouvence heureuse	01	01	00
Complexe scolaire CHAMPOLLION	00	01	07
La fraternité	00	00	00
Les Prémices	00	00	00
Kata-Daki	02	00	00
Le témoignage	12	02	01
Les nouvelles prémices	00	00	00
Bon Pasteur	02	00	01
École privée VIGNINOUE	02	01	02
ECHOS du Réveil	15	00	00
Le Savoir	00	00	00
Les Anges	00	00	00
“ JB” de la Salle	35	01	01
Nouvel espoir	00	00	00
Complexe scolaire Montessori	00	00	07
Sainte Antoine de Padoue	14	00	02
Saint Joseph	05	00	00
Le Label	06	00	00
La Réussite/A	00	00	00
La Réussite/B	00	00	00
La Priorité	14	00	00
Nirmala	00	00	00
Total	145	06	21

Source : Division des établissements privés de la DDEMP-OP, *Rapport de fin d'année 2018-2019*.

D'après le tableau ci-dessus, on constate qu'au Complexe Scolaire “la Rosette”, sur six enseignants, cinq sont autorisés à enseigner. Dans la même circonscription scolaire de Porto-Novo/Oganla, au Complexe Scolaire “Saint Médard” huit enseignants sur huit ne sont pas autorisés à exercer la fonction enseignante. Le tableau suivant montre comment la situation a évolué au cours de la rentrée scolaire 2018-2019 dans quelques écoles de la direction départementale des enseignements maternel et primaire de l'Ouémé et du Plateau.

2. Discussion

3.1. Les établissements privés d'enseignement : une école à double vitesse

Les circonscriptions scolaires sont, dans leur ressort territorial, chargées de la mise en œuvre, au niveau des enseignements maternel et primaire, de la politique éducative définie par l'Etat. Les dossiers de demande d'autorisation d'enseigner et de diriger y sont déposés au plus tard le 30 novembre de la même année. Elle les reçoit, vérifie les pièces, contrôle leur nombre et authentifie la conformité des diplômes et des titres légalisés avec leurs originaux. Lorsque le dossier est complet et conforme, le chef de la circonscription scolaire délivre au requérant un récépissé. Dans le cas contraire, notification est faite à ce dernier des pièces manquantes ou non conformes ainsi que des limites de leur dépôt. Il procède par la suite à une enquête de moralité sur le fondateur et le directeur, en dresse un rapport et transmet au plus tard quinze jours après le dépôt, les dossiers de demande d'autorisation d'enseigner et de diriger au directeur départemental des enseignements maternel et primaire accompagnés d'un rapport motivé.

Elles sont spécialement chargées de l'animation et du contrôle pédagogiques des établissements maternels, primaires, publics et privés, ainsi que de la formation continue des enseignants. Les établissements privés et leurs personnels sont soumis aux inspections des autorités ayant qualité pour inspecter les établissements publics d'enseignement. Les établissements primaires sont inspectés par l'inspecteur de l'enseignement du premier degré.

En tant que tel, toute visite d'école ou de classe du chef de circonscription scolaire ou du réseau d'animation pédagogique de sa tutelle est légitime. Elle s'inscrit souvent dans le but de relever les incohérences constatées dans les pratiques quotidiennes de classes, apporter des remédiations à travers des conseils pédagogiques. Ce sont les exigences de leurs cahiers de charges diront d'autres, bien sûr. L'ambiance de travail change, se surchauffe quand ils cherchent à vérifier les différents arrêtés portant les différentes autorisations dont celui d'enseigner. On se vante d'être le "protégé" de tel ou tel chef service de la direction départementale et à ce titre point de contrôle ! Des entretiens téléphoniques souvent pour informer la hiérarchie de l'objet de visite ou de contrôle de l'équipe de l'encadrement à la base. Des remontrances sont parfois faites au chef de la circonscription, une manière classique de lui dire qu'on ne fait pas intrusion dans une zone interdite.

Toute information relative aux arrêtés portant autorisations de création, d'extension, de scission, de transfert de site, de changement de dénomination, de germination ou de fermeture des établissements privés

des circonscriptions scolaires sus-indiquées et la liste des différentes pièces à fournir en vue de l'obtention sont à la direction départementale contrairement aux textes législatifs et réglementaires du système éducatif. Le dépôt de ces dossiers se fait nécessairement au même lieu contrairement à la règle qui renvoie le demandeur de l'autorisation d'enseigner dans les circonscriptions scolaires. Cette situation créée de facto oblige les usagers à se ruer dans ses locaux. Les acteurs de ces écoles primaires privées se trouvent ainsi placés sous la dépendance directe du service départemental qui est leur répondant. Le palier des circonscriptions scolaires se trouvent ainsi oublié, contourné et escamoté dans tous ses états et sens. Les pratiques corruptives ne manquent pas dans l'obtention des différentes pièces administratives. On informe les usagers de la vente d'enveloppes timbrées, de chemise dossier à la direction. En agissant ainsi, ils feignent d'ignorer les prescriptions en vigueur en choisissant cette voie d'agir sur les règles en les tournants sans s'y opposer ouvertement. De cette dépossession du réseau d'animation pédagogique à la base de leur métier, de leurs attributions au profit de ce "petit monde" naît un conflit qui n'est pas sans effet pervers sur la formation de cette catégorie d'enseignants du primaire.

3.2. Comportements et stratégies du corps d'inspection/encadrement

Les instituteurs des écoles privées ne subissent pas souvent de formation initiale avant leur entrée en fonction. Les seules formations organisées à leur intention sont celles reçues sur le "tas". Ils ne sont pas encadrés à la manière de leurs collègues du public. L'encadrement est hiérarchique. Il est assuré par le personnel d'encadrement de l'école, le responsable de l'unité pédagogique ou de son suppléant ; les conseillers pédagogiques et les inspecteurs de l'enseignement du premier degré ou d'autres chefs de circonscriptions scolaires. La formation qui semble à bien des égards avoir plus de poids, c'est-à-dire de qualité, est celle du corps d'inspection puisque supposé être bardé d'expériences et d'outils nécessaires devant mener à bien l'encadrement de ces nouvelles recrues arrivées dans le métier.

Les conseillers pédagogiques sont d'anciens instituteurs sortis des rangs par le biais d'un concours probatoire appelé Concours d'Aptitude aux Fonctions de Conseillers Pédagogiques (CAFCP) où les épreuves de composition sont la culture générale, la contraction de texte ou le commentaire de texte. Après la proclamation des résultats par l'institution chargée de leur organisation, ils sont ensuite admis à l'EFPEEN : École de Formation des Personnels d'Encadrement de l'Éducation Nationale pour

les cours théoriques, les stages pratiques et d'immersion où ils se socialisent professionnellement. Les Inspecteurs font pratiquement le même parcours à la différence d'un séjour en Belgique. Ils sont ainsi reclassés respectivement reclassés à des catégories A1 et A3 de la fonction publique du Bénin. Ils sont donc dans une hiérarchie supérieure à celle des enseignants et dans une fonction plus stable. Les cadres du ministère et de la direction départementale sont des instituteurs en poste sédentarisé. D'autres sont titulaires de titre académique de licence ou de maîtrise. D'autre sont des agents aux parcours professionnels opposés à ceux des inspecteurs et conseillers pédagogiques. Par-là, il est clairement établi que les attributions et les rôles de chaque catégorie d'agents impliqués dans l'activité sont bien situés. Les corps d'inspection disposent donc d'une autonomie relative. Ils se ressemblent du côté de l'exercice de leur métier par ses côtés. Ils se partagent un certain nombre de valeurs. Ils savent bien et tout le monde sait que quiconque ne pourra faire ce travail d'encadrement et d'inspection à leur place. Ils disposent par là d'un pouvoir.

La hiérarchie instruit souvent l'inspection à la base d'aller faire des visites de classe ou d'école conformément à leurs cahiers des charges. Elle est consciente qu'il est pratiquement impossible de visiter toutes écoles et par ricochet toutes les salles de classe. Ce faisant, les membres du Réseau d'Animation Pédagogique (les conseillers pédagogiques et les inspecteurs) rusent de stratégies pour contourner ces normes et exigences procèdent à des choix raisonnés dans la géographie de ces écoles primaires privées. Et ce n'est pas anodin qu'un corps de contrôle nous a confié ceci :

« Qu'il y a des promoteurs d'établissement qui connaissent la valeur de l'inspection, nous allons régulièrement dans les écoles primaires privées dont les promoteurs sont accueillants comparativement à certains qui sont agressifs et souvent amers à leur égard » (CP, Sèmè, Kpodji).

Et à un autre d'ajouter.

Quand il s'agit de visite de classe afin d'aller voir dans les menus détails les pratiques enseignantes en salle de classe, les chefs des régions pédagogiques et les conseillers pédagogiques sont les plus indiqués. Cela relève de leurs attributions ! (CRP, Porto-Novo).

C'est d'une "*dépossession symbolique*" Ph. Perrenoud (1999) qu'il s'agit dans les établissements privés d'enseignement de l'Ouémé et du Plateau. Les inspecteurs et les conseillers pédagogiques écartés de la gestion des écoles se livrent à d'autres jeux mettant ainsi mal à l'aise le

dispositif d'encadrement et de formation. Pour contrôler la qualité des enseignants qui animent les activités pédagogiques renvoie à d'autres considérations, comportements tant au niveau local que départemental. Ainsi, on fera le minimum exigé comme le démontre d'ailleurs le tableau précédant ! Le corps d'inspection se livre ainsi à un conflit fermé contre les agents du ministère et de la direction départementale qui de leur position dans la hiérarchie les instruit à faire des visites. L'organisation scolaire dans le privé est ainsi traversée de conflits entre deux acteurs, deux segments professionnels aux enjeux et intérêts opposés. Et c'est à juste qu'É. Mangez, (2008, p.73) évoque trois formes de récit qui traversent l'institution : le récit institutionnel, le récit construit et le récit de la pratique. Etant exclus, ils développent des stratégies pour contourner les visites d'écoles et de classes relevant de leur arène scolaire. Ce pilotage qui se dessine à travers la formation et l'encadrement débouchant sur une dépossession symbolique n'est pas de nature à profiler le citoyen nouveau suggéré dans les textes. Comprendre ces comportements permet de catégoriser et de situer les acteurs impliqués dans le bon fonctionnement de l'école. La qualité des instituteurs en dépend et par là le profil humain voulu.

Conclusion

L'exercice des fonctions des membres du corps d'encadrement et d'inspection et des cadres techniques des établissements privés d'enseignements maternel et primaire de l'Ouémé les place dans des superpositions de rôles. Ce chevauchement se situe au niveau du contrôle de régularité et de réglementation des établissements. Les cadres techniques de par leur position hiérarchique place les chefs de régions pédagogiques et les conseillers pédagogiques dans une position de subordination en les contournant. Ils établissent de fait des relations directes avec les promoteurs d'établissements privés d'enseignement et quelques organisations d'enseignants du privé. Se sentant contournés et humiliés, les premiers usent de leur pouvoir par rapport à l'encadrement et font des choix dans le suivi-accompagnement des enseignants. Ces logiques des acteurs hypothèquent du coup, la formation continue des instituteurs et conduit le métier vers la ''prolétarianisation'' (R. Bourdoncle, 1993)

Si des raisons sont avancées pour ne pas professionnaliser le métier d'instituteur à un seuil et des stratégies pour contourner les acteurs de terrain dans la gestion des établissements privés, il reste que des éléments relevant de l'identité professionnelle même de l'enseignant et autres influencent négativement le type d'écologiste à former.

Références bibliographiques

- ALLADAKAN Agbodjinou Germain, 2014, *Dynamiques sociales autour du pilotage des réformes éducatives dans l'enseignement primaire de 1972 à 2014*, Thèse de Doctorat Unique, UAC
- BOURDONCLE Raymond., 1993, 'La professionnalisation des enseignants : les limites d'un mythe', *Revue française de pédagogie*, n° 105.
- CROZIER Michel et FRIEDBERG Ehrard, 1977, *l'acteur et le système*, Paris, édition seuil.
- JARROUX Pauline, 2015, L'amélioration de la qualité de l'éducation « par le bas » : encadrer, normaliser et contrôler le fonctionnement de l'administration scolaire locale au Bénin, *In 12^e Colloque International APAD '' La fabrique de l'action publique dans les pays sous régime d'aide, acteurs, processus, négociations ?* Cotonou, 17-20 novembre 2015.
- MANGEZ Éric, 2008, *Réformer les contenus d'enseignement*, Paris : PUF.
- MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE, 2008, *Ecole de Qualité Fondamentale (EQF)*, Porto- Novo.
- MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE, 2009, *Textes législatifs et réglementaires du système éducatif*, Bénin.
- PERRENOUD Philippe., 1994, *Le travail sur l'habitus dans la formation des enseignants. Analyse des pratiques et prise de conscience*, Université de Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.
- PERRENOUD Philippe, 2005, *Métier d'élève et sens du travail scolaire*. Paris, ESF, 3^e édition.
- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, 2008, Décret n° 2008-733 du 22 décembre portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, Bénin.

EDUCATION AND WOMEN IN POLITIC DURING BENINESE REVOLUTION ERA FROM 1972 TO 1990

Théophile G. KODJO SONOU
Institut Universitaire Panafricain (IUP),
presidentsonou@yahoo.com

ABSTRACT

Education plays an important role in Republic of Benin politics. Republic of Benin, former Republic of Dahomey, is the cradle of the intellectual and political women, perhaps in Black Africa. The political emancipation, hatching and development of Beninese women became very serious some years after the Marxist and Leninist military revolution of General Mathieu Kerekou that started on the 26th October 1972 and ended on the 18th February 1990. The mobilization of the popular masses became necessary for the promotion of revolutionary ideologies and the women organization committee i.e. (comité d'organisation des femmes "COF") was created all over the country. Women mobilization and promotion were real, but these political activities were centered on just a paramount of the then President General Mathieu Kerekou and some of his close friends. There were human rights abuses here and there, to the point that the revolution ceased to be a good system of governance. The real problem of the revolutionary system of governance started in 1987 and the down fall came in 1989 when the government was unable to pay workers' salaries. Most of the citizens, particularly women suffered a lot. The national conference of February 1990 brought the country into another political era with the promotion of more women in politics. This paper aims at presenting and discussing the Beninese women in politics and their promotion. Quantitative method of research coupled with interviews was used to carry out the research, while stratified random access technique was used to collect data for analysis. The results of the analysis have shown that the Beninese women are making progress in politics as well as gender promotion.

Key words: education, revolution, women in politics.

RESUME

L'éducation joue un rôle important dans la vie politique en République du Bénin. La République du Bénin, ex-République du Dahomey, est un berceau des femmes intellectuelles et politiciennes, d'Afrique noir certainement.

L'émancipation, l'éclosion et l'évolution politique des femmes Béninoises a eu son envol quelques années après la révolution militaire, Marxiste et Léniniste du Général Mathieu Kérékou, qui a commencée le 26 octobre 1972 et a pris fin le 18 février 1990. Pour la mobilisation de la masse populaire nécessaire aux idéologies de la révolution, des comités d'organisation des femmes (COF) ont été créés partout dans le pays. La mobilisation et la promotion des femmes étaient réelles, mais ces activités politiques sont centrées sur juste une figure emblématique qui est l'ancien Président Général Mathieu Kérékou et certains de ses proches amis. Il y a eu des abus des droits de l'homme ici et là, au point où la révolution a cessé d'être un bon système de gouvernance. Le problème réel de la révolution a commencé en 1987 et la chute est venue en 1989, lorsque le gouvernement n'a pas pu payer les salaires aux travailleurs. Presque tout le peuple, particulièrement les femmes ont beaucoup souffert. La conférence nationale des forces vives de la nation du février 1990 a ramené le pays dans une autre nouvelle ère avec la promotion de nouvelles figures féminines en politique. Cet article a pour but de présenter et de discuter des femmes Béninoises en politique et de leur promotion. La méthode quantitative de recherche couplée d'interviews a été utilisée pour faire ce travail de recherche, où la technique de sélection raisonnée est utilisée pour collecter des données qui sont analysées. Les résultats produits des analyses, montrent que les femmes béninoises font du progrès aussi bien en politique, qu'en promotion du genre.

Mots clés : éducation, révolution, femmes en politique.

INTRODUCTION

Almost absent from the political scene at the birth of the Beninese nation in 1960, the Beninese women have progressively mobilized themselves to become, sixty two years after, indispensable the political decision making in Republic of Benin. From 1960 year of the independence to 1972 repeated coup d'Etat and military in Politics make the country to be unstable politically. The coup d'Etat of 20 october 1972 wich ended in 1990, brought Marxist and Leninist Revolutionary government led by General Mathieu Kérékou. From 1990 to date, Beninese have witnessed different Democratically Renewal regims such as the one of President Nicephore Dieudonné Soglo (1991-1996) after one year as prime Minister (1990-1991); General Mthieu Kérékou was democratically elected from 1996 to 2006. Then, there after President Dr Thomas Boni Yayi was elected. During his tenure, he requested for changement and refondation from 2006 to 2016. New beginning and breakthrough of President Patrice Talon started from 2016 to date. During the governance of all these regims and the one the Beninese are witnessing now, Republic of Benin has really produced political decision making female whose actions are sometimes mixed; perhaps because of the omnipresence of men.

The research work presents and analyses only the 1972 to 1990 revolution era as per education contribution to women in politics emancipation.

According to statistics produced by the institution in charge of investigations in Republic of Benin. “INSAE”¹ in 2013 national census, the 52% of the total population of the country are female. Despite, the fact that the Benin women are still dominated by the men.

This article aims at analyzing the issues of Beninese women in politics. Discussing their effective participation in the management of the country’s political affairs. The issues of quota and the percentage of their participation in the management of political affairs are also presented, analyzed and discussed in my research work.

The research paper is made up of nine different parts, as follows: the background, problems statement, objectives, hypotheses of the study, the conceptual clarification, presentation of the Beninese political eras, research methodology, discussions on the findings and suggestions.

1. BACKGROUND OF THE STUDY

Education is the key which opens many doors in different fields in Republic of Benin include politic from 1958 to today. This research work present and analyses the revolution period and education’s contribution to women in politics from 1972 to 1990.

In Beninese political scene, it must be noted that in 1958 year, the former President, his Excellency Joseph Marcellin Sourou Migan Akpity, declared at Porto-Novo in Republic of Dahomey. On the August 1st, 1960, the President, his Excellency Hubert Koutoukou MAGA, declared the independence of the country, Dahomey, now Republic of Benin. Since then, women were involved in politics and occupied high positions in different governments. Kodjo Sonou (2008), supported that “The different periods are significant and these include, from the post-colonial to the early independence period, (1958 to 25th October 1972); the revolution period from 26th October 1972 to 17th February 1990; renewal democratic is from 18th February 1990 to date” Beninese women talk about themselves and make their position known and imposed their opinion, towards the political power and governments decision in the country.

The revolution women mobilization was the real beginning of Beninese Women and gender promotion in the country. The renewal democratic

¹ INSAE : National Institute for Applied Statistic and Economy.

period is the period when more and more women show their real faces and intention in the political era of the country. Education immensely contributed to the Beninese women in politics emancipation as during revolution era many women were appointed Ministers, heads of institutions as well as Ambassadors. And, this gender promotion is possible because of the women education. Without educational background no Beninese women would have emerged in the political scene. This article presents and discusses the Beninese women in politics and their promotion through education.

2. PROBLEMS OF THE STUDY

The problems of the study are as follows:

(i) During Beninese revolution of 1972 to 1990, many women were forced into politics as to join and militate in the women organization committee (WOC)¹;

(ii) Some educated and elite women were used to force other who are less privileged women to save the causes of revolution;

(iii) Human rights were abused and less space is given to contradiction and democratically thinking.

This study, by presenting and discussing education and women in politics in the Republic of Benin, must rely on some efficient statistics that give the real picture of the true position of women in political activities. But, there is absence of good and reliable statistics. There is also absence of women ready to talk to us about their progress and also their failure in politics. Only some learned women were ready to communicate on their activities political at that time. Many 50th year of this revolution is now celebrated.

3. OBJECTIVE AND HYPOTHESES OF THE STUDY

Three objectives and three hypotheses are presented here.

3.1. Objectives

The aims of the study are to:

(i) present Beninese women in politics and contribution to national development during revolution era of 1972 to 1990,

¹ WOC : women organization committee is in French « Comité d'Organisation des Femmes (COF) ».

(ii) discuss education of Beninese women in politics and their ladder to emancipation;

(iii) analyze the progress made by the educated women and their participation in politics as well as gender promotion during revolution era of 1972 to 1990.

3.2. Hypotheses

The study hypotheses are to verify that:

(i) there is no significant difference in presenting current Beninese women in politics contribution to national development from 1972 to 1990.

(ii) discussing education as ladder for the Beninese women in politics and gender promotion in the country, will help to better understand their weight in the national political scene,

(iii) analyzing women's progress and their participation in politics as well as gender promotion, will help to know their contributions to the country's development.

4. RESEARCH QUESTIONS

(i) Are the Beninese women in politics educated?

(ii) What category of famous Beninese female politicians do you know better: Députées i e the Members of the Parliament¹, Ministers, and the Activists?

(iii) Do you prefer management of public affairs and offices lead by female politicians to that of the male politicians?

5. CONCEPTUAL CLARIFICATIONS

The basic concepts of some terms that are related and useful to the study are defined and these include women, politics, gender, promotion, democratic renewal.

5.1. Education

Education is a process of knowledge and skill acquisitions. There is formal and non-formal education. Omokhodion (1996:1) supported that «Every known human society has an educational system. However, the major difference is the objective and content of these educational systems, because it is positively related to the needs and demands of individual

¹ Member of Parliament is called in French Député (e) which simply means someone declared to make the law at the National Assembly. Only one exist in Benin.

society ». This, Education she said, is «the formal transmission of culture, with its elements of preservation, dissimulation and innovation ». Education is person-centered and society centered. It improves and increases the capabilities of the individual and positively affects his / her self realization. Education provides cultural transmission from generation to generation through socialization. Education helps in the transformation of human from biological organisation into social beings.

5.2. Women

Women is the plural form of woman, which is the female form of a man and female, opposite of male. A woman is an adult human being who has a female sex and who is also married. In the society worldwide there is a man and a woman marketing, building and changing the world by innovation, technology and political thoughts. The term “woman” as used, means all of the above: biological, anatomical, genetic, gender performance, and/or gender identity, meaning any of the listed categories standing alone would be sufficient as would a combination of two or more categories. When “woman” is used in ordinary speech it very often means a combination of some or all of the above definitions. In this research work, Political women during Revolution in Republic of Benin from 1972 to 1990 is analysed.

5.3. Politics

Politics is a system of governance. Politics is the broad way of organizing a community for governance and for development, based on some ideologies. The major political ideologies known worldwide include, the liberal progressive and conservative ideologies. There is not just one legally accepted definition of politics but a wide range of definitions. In other words the term has a great number of acceptable and legitimate meanings. Thus, politics is a loaded term. Even respected authorities cannot agree what the subject is about. Whereas the natural sciences have a uniform technical vocabulary, an adequate and precise terminology with words of recognized meaning, politics doesn't have it. Politics is defined in such different ways: as the exercise of power, exercise of authority, the making of collective decisions, the allocation of scarce resources, the practice of deception and manipulation, and so on. (Heywood, 1997). This study sees the contribution of Beninese educated women to revolution promotion.

5.4. Gender

Gender is a term used to talk about men and women. Gender for some time has been the term used to talk about the emancipation, hatching and

development of women in a given society. In Republic of Benin, for example, non-governmental organizations are created to care and cater for women and promotion of good governance that takes into account women up to 30% in all organizations and, executive government. Gender identity is “a subjective sense of fit with a particular gender category.” Because gender identity is subjective, it is not always outwardly known. As trans individuals have demonstrated for years, people can identify with the “opposite” gender, or simply not identify with the gender they were assigned. Gender comportment or performance is how one acts out or performs their gender. Gender comportment can be expressed through. “how we use our voices, cross our legs, hold our heads, wear our clothes, dance around the room, throw a ball, walk in high heels.” In the study, it is clearly noted that Beninese women supported men as to promote revolution.

5.5. Promotion

Promoting something means moving it from a lower step to a higher step. Gender promotion is the act of promoting women to be more recognized in the society, for example, Beninese society women who are not considered at the same level of responsibility as men. Schooling, politics and family setting are where women are less considered and represented. Promotion is a marketing tool, used as a strategy to communicate between the sellers and buyers. Through this, the seller tries to influence and convince the buyers to buy their products or services. It assists in spreading the word about the product or services or company to the people. The company uses this process to improve its public image. This technique of marketing creates an interest in the mindset of the customers and can also retain them as a loyal customer.

Promotion is a fundamental component of the marketing mix, which has: product, price, place, and promotion. It is also an essential element promotional plan or mix, which includes advertising, self and sales promotion, direct marketing publicity, trade shows, events, etc., Some methods of this procedure contain an offer, coupon discounts, free sample distribution, trial offer, buy two items in the price of one, contest, festival discounts, etc. The promotion of a product is important to help companies improve their sales because customer’s reaction towards discounts and offers are impulsive. In other words, promotion is a marketing tool that involves enlightening the customers about the goods and services offered by an organization.

5.6. Revolution

A revolution is a brutal and sudden change in a given society. It is also a brutal and violent change in a social or political structure of a state. Often, revolution organized from popular protestations. The Beninese Revolution of October, 26th 1972 is as a result of the unpopular governance system put in place by former Presidents. Maga, Akpity an Ahomadegbe who were alternating themselves on power.

According to Johari (1995) "Revolution and the will of the people are one. At the same time, we cling to the conviction that a state is valid only in so far as it expresses the popular will: state legitimacy virtually resides in popular sovereignty. As the two trends converge, the state does not appear unless founded upon an initial revolutionary act. Its legitimacy is all the firmer if its major concern is spreading revolution and acting in the name of revolution." Revolution covers not only the field of political activity but also sphere of economics and sociology and with the sharanas it was a revolt of unjust laws of caste rigidity. The role of revolution in social transformation as an event can be best described as an event of history that rarely fulfills its total definition.

5.7. Democratic Renewal

For Kodjo Sonou (2008), this expression was used for the first time in Republic of Benin during the national conference of the personalities of the nation, and this means "the new democratic era". This expression is used to state that the Marxist and Leninist revolution of General Kérékou is dead and that Beninese have started a new political era and a new system of governance which promote human rights is put in place.

6. BENINESE REVOLUTION ERA FROM 1972 TO 1990

Created in December 04, 1958, by the French colonial masters, from the Union of south Kingdoms such as Xogbonou (Porto-Novo) and Allada kingdoms, on one of those cities such as Abomey, Savalou and Savè kingdoms as well as those of the north including Nikki, Kandi, kouandé, Parakou on the other hand, the Republic of Benin was firstly known as Dahomey, and then Popular Republic of Benin in 1975 and finally renamed as the Republique of Bénin after the historic conference of the Beninese political and civil society forces in February 1990.

Republic of Benin which is in the past called "quartier latin de l'Afrique"¹ because of the teaching quality as supported by "découverte" (1994), is a kind of nursery for executives of high intellectual and moral

¹ "Quartier latin de l'Afrique" means the best intellectual quarter of Africa. The country in which there are many intellectuals. (Mounier 1884).

levels, became a country in which more and more intellectual women (Lawyers, teachers, diplomats, administrators, doctors, shopkeepers etc.) organize themselves to take power and participate in the management of political affairs.

People who live today in the Republic of Benin have a long history preserved by oral traditions. This story has been told by elders and scholars and foreign travelers. Today, our country is inhabited by about sixty people. Some have probably always been installed there. Others came later from neighboring countries. Since August 1st, 1960, the date of Benin's independence, Beninese women have always been visible and present on the political scene with the advent of democracy.

In five years of management of state power, Beninese President Dr. Boni Yayi during his second term campaign meeting in Cotonou in 2011, had proposed to "put in his government 30% of women". This political promise was not satisfied as "President Dr Thomas Boni Yayi has ever being able to reach 10% of female Politician in his government" despite the regular changes in his cabinet and the executive council made up of Ministers.

6.1. Socio-political and economic revolution of women in Republic of Benin

The Socio-political and economic emancipation of women in the Republic of Benin has been very rapid. This emancipation of Beninese women in Politics followed three different steps from 1960.

By 1958, Dahomey's independence had already taken off and many Beninese women were in the Republican Party of Dahomey (RPD)¹ of President Joseph Sourou Migan Akpity who is a native of Porto-Novo in southern Dahomey later, the Union for the Development of Dahomey (UDD)² of President Justin Tometin Ahomadegbe who is from central Dahomey, and finally the Ethnical Rally of the North (ERN) of President Hubert Koutoukou Maga from Parakou in northern part of Dahomey. Among all the women who have shown interest in the different parties, we can mention Veronique Ahouanmenou, Elizabeth Ekoue Tevoedjre. At that time, these women have shown their ability to work alongside with men. Women's participation increased until the revolution of October 26th 1972. Thus the revolution of October 26th 1972 mobilized again more women than men for a massive adhesion to revolution politics.

¹ RDP is Republican Party of Dahomey.

² UDD is Union for the Development of Dahomey.

6.2. Women Politicians in Republic of Benin from 1972 to 1990

This is how we call them because they distinguished themselves through their actions during the Marxist-Leninist revolution of General Mathieu Kerekou from October 26th 1972 to February, 18th 1990. The structure which drained more women into Benin's popular revolution politics with the single party was undoubtedly the women's organization communities (WOC)¹ (Kodjo Sonou, 2021). A structure set all over the country to propagate the Marxist Leninist Revolution. A remarkable woman who has longtime for been seriously engaged and known for her commitment and militancy was the Late Elisabeth Balley, several times appointed district chief of Cotonou during the period under study. She was a Teacher and knew how to address the female in public.

Another Teacher who became minister several times in the revolutionary military government was Late Rafiatou Karimou. There were also some business women who were politicians, including Mrs. Aladja Mouinatou Salami. Since the advent of democratic renewal women have also taken up political issues and political scenes in Republic of Benin and their engagement continuous. It is important to say here that most of these women are educated.

7. RESEARCH METHODOLOGY

The research methodology is based on several instruments for collection of data.

7.1. Instruments of data collection

Data collection was done with a questionnaire which contained four questions. Interviews were also conducted and information received. With these instruments, data were collected and analyzed.

¹ Women's Organization Committee (WOC) in french is Comité d'Organisation des Femmes (COF). During Revolution, the Committees were installed everywhere in the country.

7.2. Presentation and analysis of data

For the data presentation and analysis, a table is drawn. The table contains the questions, data collected and their analysis in terms of percentage represented.

Table 1: Presentation and Analysis of Data

N°	Questions	Number of yes (I do)	Percentage of yes	Number of no (I don't)	Percentage of no
01	Are Beninese women in politics educated?	72	72%	28	28%
02	What category of Beninese female politician contributed immensely to national development? (i) Députées i.e. the Members of the Parliament (ANR) ¹ (ii) Ministers (iii) Activists?	Deputées: 70	41%	59	59%
		Ministers: 41	70%	30%	30%
		Activists: 25	25%	75	75%
03	Do you prefer management of Public Affairs and Offices lead by the female politicians to that of the male politicians?	51	51%	49	49%

Figure 1: Table of representation and analysis of data. Source: T.G. KODJO SONOU, 2022.

7.3. Analysis of the results

On the first question “Do Beninese women in politics educated?”, 72 over 100 that is 72% of the respondents admitted knowing female politicians in Republic of Beninese are educated against 28% of the respondents who declared that the female politicians of Benin are not educated. This shows that Beninenses know their politicians and that they

¹ ANR : Assemblée Nationale Révolutionnaire, that is the name of the parliamentary at that time i.e. Revolutionary National Assembly.

pay attention to them, considering the important figure (72%) of the respondents who know that the female politicians are educated.

To the second question, “What category of Beninese female politicians contributed immensely to national development?: “Deputées” i.e. Members of the Parliament; (ii) Ministers or the politician Activists?” the responses of the respondents declared knowing more; (iii) Ministers than the Ministers who are members of the executive. To that question, 70 over 100 i.e. 70% know the members of parliament and this could be understood and explained by the constant video coverage that the ministers benefit time to time and the regular appearance of the Ministers on the television.

The ministers are well known, as they are member of the country executive council, only 41 over 100 i.e. 41% of the respondents know the female parliament members (Deputées). The Minister who was very popular during the revolution era of 1972 to 1990 are for example late Rapiatou Karima, of the civil servants, after that of social affairs and microfinance. The Activists despite the great job they are doing on the gender promotion, are not known, that is why only 25% declared knowing them.

The third question, “Do you prefer management of public affairs and offices by the female politician or that of male politician?” to that question, it was revealed that the Beninese preferred the female politicians in office for the management of the public affairs than the male politicians, 51 over 100 that is 51% preferred the female politicians against 49% for the male politicians. The simple reason being that the female politicians handled public affairs and matters with care and are also less corrupted.

Above all, it is interesting to say that female politicians are well known and are appreciated in the country. It is also important to say that very few of the people interviewed are aware that there is a gender promotion in the political institution such as the revolution parliament that the ANR¹. It is so because less importance was accorded to the female politicians in the regime particularly in the ANR. Women were more seen as masses mobilized.

The results of the interviews carried out have shown that the immense work of the civil society, such as RIFONGA² are not really perceived.

¹ Assemblée Nationale Revolutionnaire (Revolutionary National Assembly)

² RIFONGA : Réseau pour l’Intégration des Femmes des ONG et Associations (Gender promotion association).

Regard d'Amour (Love look) of Mrs. Claire Houngan Ayemonan was one of the most important non-governmental Association caring for abandon children and single women.

The reforms of girls in school are well known, by the people who were interviewed. The war against genital mutilations is also well known by Beninese women as a tremendous progress was made during the revolutionary period for the female girls to go to school.

8. DISCUSSION

The discussion presents the Beninese women activism and structured organizations. The activism of Beninese women in associations, non-governmental political organizations.

Political and intellectual women in Benin are active in many associations, non-governmental and political organizations. This militancy only rose just after the revolution of October 26th 1972.

8.1. Women organization committee

Known as “Comité d'Organisation des Femmes (COF)”, the association was in charge of organizing the revolution party members particularly women to support government. We notice here several professional associations of women who, through these associations, organize themselves to be known and take the political field looking for nomination or standing up for human rights such as the Association of Women Lawyers of Benin (AWLB). This association created on the January, 20th 1990, has a committed activists women such as Mrs Clotilde Medegan Nougbo and Me Marie A. Gbèdo who was at the forefront in defending women rights. (<https://afjb.courantsdefemmes.org>)

Through this Law and particularly the law (code) of Human beings and the family, Beninese women have many rights in their socio-cultural, economic and professional life and especially in their marriage with the possibility of keeping their family name next to the one of their husbands.

As women's associations in Republic of Benin, I can mention the following:

- Beninese Women Journalist Association
- Beninese Women Teachers Association
- Beninese Women Nurses and Midwives Association etc.

8.2. Syndicate Women

They are numerous to militate in syndical associations. They are sometimes at the top of the syndical associations to fight for their right and even those of their male colleagues. For instance, Mrs. Colonel Egounlety was the head of the Customs Union Association of Benin for so many years before retiring from office.

8.3. Political Parties

Beninese women actively militated in the only political of the revolution era. The revolution party was the party of the state. All the important political decision were taken by the party at that time.

8.4. Women in Politics and Education

Education was during revolution era a ladder for women emancipation as many educated women are positioned to care for national development a different positions.

In business; Mrs Isbatou Glélè, Aladja Mouinatou Salami, developed commercial strategies as to boost the business in the country. Mrs Grace Lawani promoted hotel management with hotel GL in Cotonou.

In education, Mrs Grace Adamon, Mrs Helen Keke boost legal studies as accomplished Layers Mrs. Véronique Lawson and Mrs. Véronique Ahoyo have many times occupied very high positions in Beninese Administration such as Ambassadors and it is clear to note that is their education that took them to those positions. Mrs Adidjatou Marthys has occupied at the Ministry of Finance very high position, before being appointed Minister of the Ministry recently.

9. SUGGESTIONS

Basing on the above analysis, the researcher suggests that:

- (i) The promotion of women particularly female politicians should really be based on merit and not complexity
- (ii) The ministers should make more video coverage's to show-case their different activities
- (iii) The promotion of politicians should be based on mulitantism in the political parties, so that any Beninese male or female should be known through his engagement and patriotism before any political appointment.
- (iv) The institute for women promotion should be well funded so that the female politicians at the local level will be better informed on their usefulness, contributions and specific roles in national and international politics.

(v) The female Activists should be supported and funded for more publications of their activities.

(vi) Business women in the country should be promoted for better economic growth.

(vii) Learnt female lecturers should get a structure to inform, support and accompany their female patriot who wish to become lecturers as it is always in that group of educated women that appointments are made.

(viii) The activists group such as RIFONGA should be supported including financially to promote gender and Beninese women

(ix) Government should encourage female participation in politics through training in the political parties.

CONCLUSION

Women are not different from Men, if is not only for sex. What a man can do, a woman can do better. Educated Beninese women in politics made progress in terms of organization themselves during revolution area. They also suffered really towards the end of the revolution from 1987 to 1989 workers' salaries were not paid. Mrs. Karimou Rafiatou was many times appointed as Minister while Mrs. Bale Elisabeth was the women who mobilises women and even the youth for the revolution propangander from 1972 to 1990. When talking about revolution educated women in politics three different political observations are the first observation is that the ministries which were corruption and scandals free, were mainly those held by women. Beninese women in politics increasingly held positions in the professional hierarchy and universities. They are Activists in several associations including the Association of Women Jurists of Benin (AWJB). They are also at the fore front of the municipalities, townships, political and diplomatical affairs management. Thirdly, the most important thing that make people to support the promotion of women in politics is the quality of their management of the city affairs and their respect for the public properties. During revolution era many women were recruited in the police, army and others security and parasecurity units. Benineses are conscience of the usefulness of women in the country.

More and more Beninese women in politics are making progress particularly in the urban areas, but at the rural area, many women are still afraid to join political parties. But during revolution period if you like it or not you must go in the state political party PRPB¹ or the women

¹ PRPB : Parti de la Revolution Populaire du Bénin i.e. in english Party of Beninese Popular Revolution Party.

organization committed. This made Beninese women to be obedient and very courageous. It is important to support and promote Beninese women in politics and their determination vis-à-vis the good quality of public affairs management as well for as their respect for public properties. Again, it is clear that with all analysis made, Beninese Revolution took long time (1972-1992) before been stopped due to women popular support.

REFERENCES

- Abari, A. O. & Mohammed, M. O. B. (2006). *Fundamentals of Educational Management*. Lagos. Babs-Olatunji Publishers.
- Adjeran, M. (2012). *Eléments de terminologies sociolinguistiques*. Abomey-Calavi, Ola Editions.
- Ajewole, A. G. & Owolabi, O. L. (1999). *A handbook in science education for tertiary students*. Lagos. Bass Olatunji Entreprises.
- Attanasso, M. O. (2013). Femmes et pouvoir au Bénin : des origines dahoméennes à nos jours. Cotonou. Imp. Copef. P 220.
- d'Almeida-Topor, H. (1984). "L'héritage". In *Les Amazones*. Paris. Rochevigne. p. 165-176.
- Badarou, M. (2010). *Cinquante ans après les indépendances : Rever avec les repères*. Cotonou. ONIP. P122.
- Biakolo, A. O. (1980). *L'étonnante enfacne d'inotan*. Paris. Présence africaine.
- Doubogan, Y. O. (2019). *Entrepreneuriat féminin et développement au Bénin*. Paris. L'Harmattan. p.186
- Bolakin, T. A. & Odofin, O. B. *Introduction to Educational Psychology*. Lagos. O & A Publication.
- Houisna, D. G. (dir.). (2008). *Femmes du Bénin au cœur de la dynamique du changement social*. Cotonou. Friedrich-Ebert-Stiftung. p. 304.
- Karin, C. (2000). "Ideology and Utopia in the Early Van Wyk Louw: A preliminary investigation" in *Journal of Literary Studies* Volume 16 No. 2 June 2000. Pretoria. Saval pp. 23-37.
- Kodjo Sonou, T. G. (2009). *Langue française et organisations internationales*. Porto-Novo. Editions Sonou d'Afrique.
- Kodjo Sonou, T. G. (2013). *Sociology of education in practice*. Porto-Novo. Editions Sonou d'Afrique.
- Kodjo Sonou, T. G. (2021). "Women in Politics and gender promotion in Republic of Benin". in *La représentation sociale du langage de la Femme*. Les éditions LABODYCAL, Université d'Abomey-Calavi, Abomey-Calavi, pp. 315-334

- Lagacé, C. (2007). *Femmes et Politiques au Bénin: un défi à relever*. Mémoire de recherche soutenu en Sciences Politiques à l'Université du Québec à Montréal. Québec, Université de Montréal.
- Mêtinhoué, G. P. (2015). *Les femmes ministres du Bénin entre 1989 et 1996*. Cotonou. MultiFontaines, n° 2. pp. 301-319.
- Ogini, E. (2012) "Gender issue in the textual politicals in Biakolo's *l'étonnante Enfance d'inotan*". In *Revue Internationale de Recherche en Communication, Education et Développement (RIRCED)* Vol 1, N° 02 –. Porto-Novo. Editions Sonou d'Afrique.
- Omokhodion, O. J. (1996). *Sociology of education (An Nigerian experience)*. Ikeja, Lagos. Pumark Nigeria Limited.
- Onabamiro, A. A. (2014). *Roots of psychology*. Ijebu-Ode. Yourmmy Prints.
- <http://ajb.courtsdefemmes.org>, consulted on the October, 20th 2022, at 10am
- <http://ajb.courtsdefemmes.free.fr>, consulted on the October, 22nd 2022, at 1pm
- <http://www.ohcr.org>; consulted on November, 22nd 2022 at 11am
- <http://humanrightsconnected.org>; consulted on October, 22nd 2022, at 11am
- <https://www.giversa.ulaval.ca> ; consulted on October, 22nd 2022, at 11am
- <https://lanation.bj> ; consulted on October 23rd 2022 at 11am

LA QUESTION DU STATUT DES LANGUES BÉNINOISES : QU'EST CE QUI BLESSE ?

Zakiath BONOU-GBO, Abraham OLOU et Wilson KOBOUDE

Université d'Abomey-Calavi

bzakiath@gmail.com

Résumé

L'introduction des langues nationales dans le système éducatif comme support d'enseignement et véhicule des savoirs a préoccupé plusieurs chercheurs. Ainsi, les recherches ont conduit au choix de six langues de post-alphabétisation. Malgré les solutions proposées pour les introduire à l'école, dans l'Administration centrale et à l'Assemblée Nationale, cette problématique est reléguée au second plan. Conscient (e) qu'aucun développement ne peut se faire dans la langue d'autrui, cette recherche propose d'utiliser toutes les langues maternelles des enfants à partir du CI. Ce qui permettra de définir plus tard les langues véhiculaires de chaque département comme langue officielle dans les administrations et autres structures étatiques.

Mots clés : langue nationale, culture, développement durable, qualité de l'enseignement.

Abstract

The introduction of national languages into the education system as a teaching medium and vehicle of knowledge has preoccupied several researchers. Thus, the research led to the choice of six post-literacy languages. Despite the solutions proposed to introduce them to school, to the central administration and to the National Assembly, this problem is relegated to the background. Aware that no development can take place in the language of others, this research proposes to use all the mother tongues of children from CI. This will allow the vehicular languages of each department to be defined later as the official language in the administrations and other state structures.

Keywords: national language, culture, sustainable development, quality of education.

1. Contexte et problématique

La question de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif demeure un sujet à polémique. Les travaux de Akoha (1987) ;

Gbéto (1991) Tossa (2000) ; Tchitchi et da Cruz (2000) ; Houéto (2003) ; Bada (2004) ; da Cruz (2007, 2008, 2009) et bien d'autres auteurs reconnaissent qu'aucun développement durable à la base n'est possible sans la prise en compte des réalités culturelles et linguistiques des populations concernées. La formation des enseignants, la conception du matériel didactique en qualité, la question de l'aménagement linguistique, l'insertion effective des langues locales au CI, etc. figurent parmi les nombreuses pistes proposées pour valoriser les langues maternelles et de permettre à l'apprenant de mieux la langue officielle. Mais les mesures proposées ne répondent pas encore à ces idéaux. Si nous sommes d'accord qu'aucun pays ne peut se développer dans la langue d'un autre pays, il est de même qu'on ne peut enseigner une langue et oublier sa culture. Le Bénin qui se veut un pays en voie de développement, doit prendre des décisions qui lui sont vitales. On se pose les questions suivantes :

- Quels sont les textes et lois promulgués pour la valorisation des langues nationales ?
- Quelles sont les expérimentations qui ont été faites ?
- Comment se présente la situation actuelle au Bénin ?
- Que faire ?

C'est autour de ces principales questions que se fondent cette recherche.

1.1. Objectifs

Spécifiquement, il s'agit de :

- déterminer les textes et lois promulgués pour la valorisation des langues nationales ;
- montrer les résultats de quelques expérimentations sur les langues ;
- présenter la situation actuelle au Bénin en vue de proposer de nouvelles perspectives.

1.2. Hypothèses

Pour atteindre ces objectifs définis plus haut, nous pensons que :

- ils existent plusieurs textes et lois sur les langues de 1972 jusqu'à nos jours sur la valorisation des langues ;
- les résultats des expérimentations sur les langues présentés par ELAN sont peu reluisants ;
- l'intellectualisme béninois et le sentiment linguistique constituent des freins à la valorisation des langues nationales.

1.3. Méthodologie

Pour réaliser ce travail, la méthodologie a consisté à collecter, à traiter puis à sélectionner les travaux, articles ou publications scientifiques qui ont abordé la question relative à l'introduction et ou à la promotion des langues nationales. L'analyse a permis de sélectionner des textes et lois en guise de rappel sur l'enseignement des langues comme médium ou matière, sur l'alphabétisation, la création des instances dans le domaine ; de présenter les conclusions des expérimentations sur les langues ; de présenter la crise actuelle en ce qui concerne la promotion des langues nationales et faire une analyse discursive dans laquelle de nouvelles perspectives seront envisagées.

2. Rappel de quelques textes et lois sur la promotion des langues nationales

Les gouvernements africains depuis 1960 ont à cœur le développement de leurs pays. Conscients qu'au aucun développement politique, économique, culturel et social ne peut se faire sans les populations de leurs États, des lois et textes sont votés pour promouvoir les langues maternelles de ces citoyens en vue de leur permettre de participer massivement à la construction de leurs nations. Le Bénin, à l'instar des autres pays africains n'est pas resté en marge de ces réformes. En guise de lois et de décisions encourageant la promotion des langues, on peut citer entre autres :

- le Discours-Programme du 30 novembre 1972 stipule qu'« il est nécessaire de rompre avec le carcan d'étouffement de nos valeurs culturelles et revaloriser nos langues », un mois après l'avènement de la Révolution,
- Le Programme National d'édification de l'Ecole Nouvelle de 1973 : “La langue étant le véhicule d'une culture, il faudra travailler à la réhabilitation, à la défense et à l'illustration de nos cultures en introduisant nos langues dans l'enseignement.” ;
- L'Ordonnance N° 75-30 du 23/06/75, portant orientation des langues nationales en République du Bénin et en son article 7 dispose : les langues nationales doivent être introduites comme matières d'enseignement au même titre que les autres disciplines ensuite comme véhicule de savoirs ;

- L'Arrêté N°569/MENCJS/CAB du 5 juin 1974 portant création de la Commission Nationale de la Linguistique qui a pour but de décrire les langues afin de les doter d'instruments pédagogiques, d'alphabets, de règles d'orthographe, de précis grammaticaux, de syllabaires, de vocabulaires, de dictionnaires ;

- L'article 11 de la constitution béninoise de 1990 stipule que : toutes les communautés composant la Nation jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture tout en respectant celle des autres. L'Etat doit promouvoir le développement des langues nationales d'intercommunication ;

- La charte culturelle de la république du Bénin fixée par la loi n° 91-006 du 25 février 1991 en ses articles 17, 18 et 21 stipule entre autres que :

- a) *L'Etat béninois reconnaît l'impérieuse nécessité de développer les langues nationales, vecteur de nos cultures et instrument privilégié du développement culturel et social,*

- b) *L'Etat béninois, tout en assurant une égale promotion à toutes les langues nationales, doit préparer et mettre en œuvre les réformes nécessaires à l'introduction progressive et méthodique de ces langues dans l'enseignement ;*

- Le relevé du conseil des ministres N° 27/SGG/REL du 16 juillet 1992 définit le rôle de certains ministères dans le processus d'utilisation des langues nationales ;

- a) *au Ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales et au Ministre de la Santé Publique de prévoir une épreuve dans les langues nationales aux concours et examens professionnels ;*

- b) *au Ministre de la Culture et des Communications, d'assurer avec le Ministre de l'Education Nationale, le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et l'Administration Territoriale, le Ministre de la Santé Publique, le Ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales et autres Ministres, l'introduction progressive des langues nationales dans les systèmes éducatifs ainsi que les examens et concours professionnels ;*

- c) *au Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et l'Administration Territoriale d'introduire l'utilisation des langues retenues pour la post-alphabétisation dans l'administration des localités ;*

- d) *au Ministre de l'Éducation Nationale d'assurer l'introduction progressive des six (06) langues (Aja, Fon, Baatonu, Dendi, Ditammari, Yoruba) aux examens du Certificat d'Études Primaires, du Brevet Élémentaire du Premier Cycle, du Baccalauréat et autres concours,*

d'assurer le perfectionnement et la formation des cadres de l'alphabétisation à l'École Nationale d'Administration et dans les Écoles Normales Intégrées ;

- L'Arrêté N° 45/MCC/CAB/DA/SA de 1994, portant attribution, organisation et fonctionnement de la direction de l'alphabétisation en son article 1er définit clairement le rôle de la direction de l'alphabétisation :

- a) *contribuer à la cohésion et à l'unité nationale par la réhabilitation, la revalorisation et la promotion des langues nationales en tant qu'instruments de participation au développement ;*

- b) *envisager, en relation étroite avec les services compétents du Ministère de l'Éducation Nationale, les réformes nécessaires à l'introduction des langues nationales dans l'enseignement en matière de post-alphabétisation et de l'éducation des adultes ;*

- L'Arrêté N° 45/MCC/CAB/DA/SA de 1994, portant attribution, organisation de et fonctionnement de la direction de l'alphabétisation en son article 11 précise que la direction :

- c) *veille la production et la diffusion de la presse écrite en langue nationale ;*

- d) *veille à l'élaboration et la diffusion, sous forme écrite, de message éducatif en langue nationale, en collaboration avec ses partenaires ;*

- La loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin en son article 99 stipule : la commune doit veiller à la promotion des langues nationales en vue de leur utilisation sous forme écrite orale, etc.

Ces textes traduisent la volonté législative et institutionnelle des gouvernements successifs à promouvoir des langues nationales et à les introduire dans le système éducatif formel afin d'en faire des outils de développement et d'intégration des savoirs endogènes, modernes et technologiques. La présentation de ces textes de 1960 à nos jours, dont la liste n'est point exhaustive, montre combien des initiatives sont prises pour donner à nos langues un statut indispensable dans l'enseignement comme dans l'Administration. Mais, tout porte à croire que les textes et les arrêtés sont plus nourris que les actions sur le terrain si on procède à une analyse de la situation actuelle des langues au Bénin. Or, d'importants travaux scientifiques et académiques sont réalisés par les linguistes, sociologues, historiens, didacticiens, psycholinguistes pour rendre les langues opérationnelles. Quelle est alors la situation réelle au Bénin ?

3. Situation réelle des langues nationales

La situation actuelle montre que les langues nationales sont quasi absentes (da Cruz, 2009) du fonctionnement des structures décentralisées. Au primaire, les expérimentations ont été faites au cours d'initiation avec les nouveaux programmes d'étude (NPE). Les résultats sont peu reluisants :

- *Les enseignants sont mal formés et ne savent ce qu'ils doivent enseigner sur les plans intellectuels, pédagogique, didactique ;*
- *L'absence de matériels didactiques en langues nationales pour orienter les enseignants sur leurs pratiques de classe ;*
- *Les enseignants assurent aux apprenants une formation dont qualité laisse à désirer ;*
- *Les limites des enseignants par rapport à leurs connaissances sur les langues et cultures béninoises constituent un obstacle majeur sur les activités en langues du module "Langue et culture" ;*
- *Les enseignants exécutent tant bien que mal les activités en langues nationales, ou finissent par les faire en langue française ;*
- *Les rares enseignants qui ont de la motivation pour le faire, transforment les cours en des séances de détente.*

Une autre expérimentation est le projet "Ecoles et Langues nationales". L'objectif de ce projet est de mener des expérimentations dans les classes à partir de matériels didactiques et outils pédagogiques conçus en langues nationales. Le 12 février 2018, le projet a été suspendu par l'arrêté n° 0202/MEMP/DC/SGM/DAF/DPP/DIIP/SP., pour des raisons diverses. Pour Adjeran (2021),

- *la qualité des manuels scolaires en langues nationales produits dans le cadre du projet ELAN est décevante pour la langue yorùbá en l'occurrence;*
- *les titres proposés en yorùbá aux manuels manifestent une absence de la transcription des tons, préjudiciable à la lecture et à la compréhension du titre au regard du caractère distinctif des unités suprasegmentales dans la langue convoquée. Plus déconcertant encore, le titre du manuel de mathématiques propose deux graphies du glossonyme yorùbá qui ne riment à rien dans langue (yorouba et yoruba) ;*

- les variations graphiques induites par l'absence ou la mauvaise transcription des tons, des constructions syntaxiques inintelligibles caractérisent les deux manuels examinés, leurs titres compris ;

- la non implication des acteurs de l'école, les enseignants et les élèves d'une part et les parents des élèves.

- Quant à l'expert Djihouessi (2016), le projet ne définit pas clairement le type de bilinguisme, ce qui pose un problème lié à son exécution, le manque d'organisation, l'absence de débat scientifique et technique autour du projet, l'absence d'un protocole expérimental, l'absence de formation préalable des formateurs sur les systèmes d'écriture et de transcription des langues concernées.

Ces différents résultats justifient la situation actuelle des langues nationales. Les gouvernements ont échoué en ce qui concerne l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel à côté du français. Pour certaines personnes, le nombre élevé de langues ne permet pas de les promouvoir dans l'enseignement. Les travaux de BADA (2004) confirmés par CAPO (2009) ont apporté des réponses à cette question à travers des solutions précises dont la mise en œuvre permettrait de régler définitivement toutes les préoccupations ou débats liés au développement des langues maternelles. C'est dans ce cadre que l'atlas sociolinguistique a présenté un bilan sur les langues parlées au Bénin. Il se dégage des résultats des travaux, une soixantaine de parlers au Bénin répartis en trois sociolinguistiques : **le groupe des langues dites Gur ou Voltaïque, le groupe Kwa et le groupe afro-asiatique**. Pour leur introduction dans le système éducatif, le Bénin a choisi **le fongbe, l'ajagbe, le yoruba, le ditammari, dendicine, baatɔnumarum, gungbè et le gengbè** comme des langues d'intercommunication. Malgré ces dispositions, les objectifs qui concernent la promotion des langues nationales ne sont pas atteints. Dans ces perspectives, da CRUZ (2009) souligne que les gouvernements doivent prendre des décisions hardies favorables à la prise en compte effective des langues nationales dans les communications institutionnalisées et utiliser les langues locales dans les manifestations officielles de façon systématique. Pour l'auteur, « *il existe au Bénin des communes dont la situation sociolinguistique relativement homogène offre un contexte d'expérimentation de l'utilisation des langues nationales* ». Face à ce constat, il donne l'exemple des villes comme *Porto-Novo (yoruba et gun), Comé (waci et xwèla), Abomey, Bohicon et Cotonou (fon), Klouèkanmè (aja et fon) Parakou (dendi, fon et baatonu), Dassa et Savalou (maxi, idaaca, fon)* qui pourraient servir d'expérimentations en vue

d'arriver à des conclusions probantes et d'envisager d'autres pistes d'actions au besoin sur le développement des langues.

4. Analyse et perspectives

La langue est le reflet des réalités des besoins des communautés. Aucun développement durable à la base n'est possible sans la prise en compte de ces réalités. Pour arriver à un stade de développement durable, les populations ont besoin de communiquer dans les langues maternelles. Elles doivent donc être introduites dans le système éducatif si le Bénin souhaite s'illustrer au rang des pays à économie dominante. Mais, il faut remarquer que la volonté des décideurs de faire de l'introduction des langues une réalité, reste et demeure une décision politique sur papier. Tous les discours encourageants de tous les politiques allant dans ce sens visent tout simplement à attirer l'attention et à se faire une bonne place dans la gestion des affaires de l'Etat. Aussi, peut-on noter qu'il ne suffit pas de définir les langues d'intercommunication ou de post-alphabétisation pour promouvoir les langues. Après l'aménagement linguistique, il faut passer à la phase d'une politique linguistique adéquate. A ce sujet, CAPO (1988) cité par Bada (2004 : 39) a proposé des mesures ou pistes d'actions pour une politique linguistique. Pour l'auteur, les politiques devraient :

- accorder un statut officiel aux langues africaines et déclarer les langues européennes comme langues d'information plutôt que langues de communication quotidienne ;
- définir et faire la démarcation de nos langues sur des bases claires, mettant au point les critères devant aider à classer un parler donné comme dialecte d'une langue seconde ;
- faire des recherches intensives sur la phonologie, la morphologie, la syntaxe et le lexique des langues individuelles dans le but de les pourvoir d'orthographe standard ;
- réaliser la production d'ouvrages dans chaque langue pour tous les cycles scolaires et pour toutes les disciplines ;
- traiter les langues nationales comme des facteurs puissants d'unité, et non comme des barrières. CAPO (1988)

La liste des solutions proposées n'est pas exhaustive. Elles prennent en compte toutes les dispositions à mettre en œuvre pour développer les langues nationales. Mais rien de ces pistes proposées, des décisions prises et des initiatives engagées ne fonctionnent vraiment. On se demande alors pourquoi ?

4.1. La question des normes

Pour réussir une politique linguistique qui aboutit à l'introduction des langues maternelles dans le système éducatif formel, plusieurs décisions sont encore à prendre et des travaux à réaliser :

- les langues maternelles pour servir de supports dans l'enseignement doivent être réaménagées, codifiées, normalisées et instrumentalisées ;
- les recherches en linguistique doivent aboutir à la création des terminologies dans tous les domaines (santé, agriculture, administration, éducation, commerce, sciences juridiques...) pour permettre aux langues de disposer du lexique nécessaire afin de répondre aux besoins de communication des populations ;

- **Les matériels didactiques**

- L'enseignement-apprentissage des langues nationales nécessite la confection des ressources didactiques importantes. De ce fait, il est indispensable d'élaborer les manuels scolaires en qualité et en quantité. Le manuel scolaire constitue donc un support de cours qui contient des documents et des activités déclencheurs du processus d'enseignement/apprentissage. Autrement, il offre à l'enfant un ensemble de connaissances et un recueil de savoirs où il peut découvrir, apprendre et comprendre de nouvelles choses. A ce sujet, Bilhaj (2016) identifie trois rôles du manuel scolaire :

a) *Le manuel permet la transmission des connaissances. Il peut faciliter pour l'apprenant, la tâche d'acquisition des connaissances linguistiques et culturelles. [...] Ces ouvrages sont préparés pour véhiculer des connaissances, des savoirs et des savoir-faire essentiels dont l'apprenant a besoin pour apprendre telle ou telle langue [...] et cela, suivant un rythme de progression précis ;*

b) *Le manuel aide l'apprenant à savoir ce qu'il apprend et ce qu'il devra apprendre par la suite. Il l'aide aussi à être autonome dans la mesure où l'apprenant peut préparer et réviser ses leçons et faire des exercices avec ses collègues en classe ou tout seul à la maison ;*

c) *[...] le rôle du manuel est de fixer, d'organiser et de structurer les connaissances, les savoirs et les savoir-faire, il constitue un support documentaire écrit indispensable pour chacun des apprenants. Il les aide à travailler individuellement ou collectivement, sur des schémas, exercices, textes etc. (Alain Choppin : 1992, p. 120).*

Les manuels scolaires bien élaborés, faciliteront l'enseignement-apprentissage des langues nationales selon une progression précise à travers des activités conçues qui visent l'autonomie de l'apprenant : écrire, lire, parler correctement les langues dans toutes les situations de communication nécessaire.

- **De la formation des enseignants**

da Cruz (2009) souligne que c'est le manque formation des enseignants sur l'enseignement des langues nationales. Pour ce faire, il faudra procéder à la formation des enseignants sur les langues nationales. Selon l'Unesco (1998), pour qu'elle soit efficace, la formation des enseignants doit tenir compte des recommandations suivantes :

- *mettre en avant le rôle essentiel de la formation des enseignants et de la politique d'éducation au regard des objectifs de développement nationaux ;*

- *produire et diffuser des directives sur l'apprentissage ouvert, l'enseignement à distance, l'apprentissage en ligne et l'application des TIC à la formation des enseignants ;*

- *engager une action de plaidoyer visant à améliorer la formation et la condition des enseignants dans le monde entier ;*

- *encourager, par des programmes d'échanges et la constitution de réseaux, la mise en commun des bonnes pratiques nationales et des expériences acquises au sein de groupes de pays ayant des préoccupations communes relatives aux enseignants.* UNESCO (1998)

La question des normes en ce qui concerne les langues maternelles se pose avec acuité. Toutes les langues ne sont encore équipées. Les travaux des différents chercheurs n'ont pas encore conduit au réaménagement, à la codification, à la normalisation et à l'instrumentalisation des langues. Aussi, faut-il les pourvoir de documents authentiques qui répondent vraiment aux situations de communication et à la pédagogie de classe. Ce qui ne semble pas être le cas. À l'heure actuelle, elles manquent aussi des termes. La question de la terminologie doit être réglée. C'est pourquoi TCHITCHI (2008) affirme qu'« ...aucune entreprise de valorisation des langues nationales pour une réhabilitation des cultures et des pratiques qu'elles véhiculent ne peut être efficace sans un recours à la terminologie ». S'inscrivant dans ce contexte, AMOULE (2011) note différents aspects de questions pour résoudre les difficultés liées à la terminologie. Pour elle,

a) *les recherches sur le lexique en général et sur les pratiques terminologiques en particulier s'imposent aujourd'hui à cause de l'ampleur que prennent les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ainsi, les inventions et les découvertes dans les différents domaines sont à la base de l'apparition de nouveaux outils auxquels les spécialistes ont attribué des dénominations pour pouvoir les désigner, expliquer leur fonctionnement et leurs usages ;*

b) *les langues locales sont confrontées aux problèmes de terminologie en matière de science et technique ; il nous faut alors travailler à leur adaptation aux réalités terminologiques nationales afin qu'elles répondent aux besoins de communication moderne ;*

c) *les langues africaines doivent, en s'inspirant des langues étrangères, mettre en action leurs procédés de création lexicale dans le but de combler leurs lacunes et de pouvoir assumer leurs fonctions communicatives.*

Si toutes ces pistes sont explorées et adoptées, l'Etat pourra entreprendre réellement une politique linguistique avec l'aide des linguistes, des didacticiens, historiens, des sociologues, des psychologues et d'autres experts dans différents domaines afin d'outiller les langues.

4.2. Le sentiment linguistique et l'individualisme

Qu'on le veuille ou non, la question du sentiment dans le choix des langues maternelles qui doivent servir à une politique linguistique pose toujours un véritable problème au Bénin. Certains politiques tiennent compte de leurs appartenances linguistiques ou des affinités ou familiarités pour choisir la langue. Ils mêlent le sentiment et ne s'entendent pas sur le choix des langues. Dans le rang des chercheurs dans nos universités qui participent aux travaux sur l'aménagement et la planification linguistique au Bénin, la difficulté s'observe. Chacun voudrait, dans sa position, que sa langue passe avant les autres. Pour justifier ces différents comportements, certains cadres scientifiques évoquent la question du nombre de locuteurs et selon qu'elle (la langue) est véhiculaire ou non.

4.3. L'intellectualisme béninois

S'il est dit qu'aucun pays ne se développe mieux dans la langue de l'autre, c'est pour montrer que les langues maternelles des individus sont les facteurs de développement intellectuel, culturel, cultuel, social, économique, etc. De ce fait, ces langues doivent être utilisées dans tous les sphères de la société pour mieux incorporer les savoirs endogènes, modernes et technologiques. Mais, le constat au Bénin est très amer. Certains parents trop intellectuels ne parlent jamais leurs langues

maternelles. Cette observation a été faite par Adjera (2014). Il a montré que le français s'est introduit dans toutes les couches de la société. Pour l'auteur, « *La rencontre des béninois avec le français ne s'effectue pas seulement avec ou exclusivement comme c'est le cas dans certains pays [...] à l'école ou dans les situations formelles, mais dans les contextes informels notamment dans les familles* ». L'essentiel pour les parents, a-t-il expliqué, c'est que les enfants s'expriment en français. De ce fait, « *l'adéquation du français* » avec les normes adéquates et les règles correctes d'usage n'a pas d'importance. Mieux, Dohou (2016) a confirmé à travers une enquête réalisée à Cotonou que 65,30 % des parents qui exigent que le français soit parlé à la maison ont un niveau universitaire et 75, 51 % ont affirmé avoir l'expression en langue française que dans les langues nationales. Cette même enquête a révélé que 63,26 % des enfants des ménages ne maîtrisent aucune langue maternelle. Aussi, faut-il souligner que 36.73 % des parents ne trouvent aucune utilité à utiliser les langues nationales même si 77,55 % reconnaissent les effets négatifs de l'utilisation du français dans la cellule familiale. Ces statistiques montrent que les enquêtés se renient et cherchent à s'enraciner dans les langues étrangères. L'obligation faite aux enfants d'utiliser la langue française à la maison et les différentes situations provoquent des chocs psychologiques chez eux. Ces enfants se retrouvent incapables d'interagir avec les autres dans différentes situations de communications dans le cadre scolaire ou dans d'autres situations où le besoin de parler leurs langues maternelles s'imposent : marché, église, dans la rue, entre amis, etc. Ces comportements autodestructeurs ne permettent pas de valoriser les langues et sont à l'origine des troubles et retard dans le développement du langage chez les enfants. C'est d'ailleurs la remarque de Poth (1990) cité par Bada (2004 : 36),

« C'est bien la langue maternelle qui garantit le "décollage intellectuel" dès le début de la scolarité, c'est elle qui lui apporte cet élément fondamental d'équilibre sans lequel il s'atrophie, c'est elle qui lui fournit la possibilité de verbaliser sa pensée et s'intégrer harmonieusement dans le monde qui l'environne. Poth (1990) ».

Cette pensée résume l'importance des langues maternelles à l'école. Leur utilisation facilite et améliore les capacités cognitives et interactives des apprenants en classe. La maîtrise de la structure de sa langue maternelle facilite l'acquisition d'une deuxième langue et leurs résultats sont nettement meilleurs. L'inverse produit des résultats peu reluisants et les apprenants réalisent des performances qui laissent à désirer. C'est ce que souligne Bada (2004, 36).

« Plus de 50 % des enfants qui entrent à l'école primaire l'abandonnent

avant la fin du cycle de formation. Nombre d'études menées sur les « échecs scolaires à l'école primaire » dans le cadre du Nigeria et ailleurs attribuent ce phénomène (qui atteint 40 à 60 % dans certains pays) à l'introduction prématurée de l'anglais comme langue d'enseignement à l'école primaire, à la formation médiocre des enseignants, et aux matériels didactiques insuffisants. Mais l'élément majeur responsable de cette situation reste l'utilisation de la langue étrangère pour l'enseignement » (Fafunwa, 1990).

5. Perspectives

Il ressort des différents points énoncés plus haut qu'il urge de passer à la phase d'expérimentation des langues. De ce fait, cette recherche propose l'insertion de toutes les langues nationales à partir du Cours d'Initiation (CI) Ainsi le système de standardisation des langues se mettra en place à travers les langues. Ensuite, après la standardisation, il faudra choisir en fonction des départements ou des milieux deux ou trois autres véhiculaires comme matière pour faciliter plus tard l'intercommunication. Pour celui dont la langue maternelle est le fòngbè par exemple, il aura le dendi ou le baatonum comme matière au même titre que l'Anlgais, l'allemand, l'espagnol.

Il est aussi important de faire la mise à jour au niveau du nombre de locuteurs de chaque langue. Le tableau ci-dessous rend compte de cette classification qui date de 2002.

2002	Groupe des Fon	Groupe des Adja	Groupe des Yorouba	Groupe des Bariba	Groupe des Peulh	Groupe des Ottamari	Groupe des Yoa-Lokpa	Groupe des Dendi	Autres groupes
Langues parlées	fon goun aïzo mahi wémè tori kotafon tofin sèto tchi	adja sahouè xwla pla mina péda défi ouatchi popo	nago yorouba idaasha holli-djé ifé itcha mokolé tchabé manigri partogo	bariba boo boko	fulfuldé peulh gando	berba bésorabè waama natimba ottamari gourmantché yendé gabanga hossori bettyobé	yoa pila-pila dompargo lokpa ani koto koli windji-windji foodo taneka soruba biyobè kebyè	dendi djerma	haoussa cotimba zerma autres
Nombre de langues	10	9	10	3	3	10	13	2	-
Effectif	2 655 336	1 030 685	829 509	619 940	470 542	411 749	271 044	168 863	95 467
Pourcentage	39,2 %	15,2 %	14,5 %	9,2 %	7,3 %	6,4 %	4,3 %	2,5 %	1,6 %

Après 20 ans, nous estimons que de nouvelles études dialectométriques doivent se faire afin de déterminer les langues qui sont plus véhiculaires et qui peuvent bénéficier de statut de langue nationale. Encore, faut-il clarifier l'expression « langue nationale » afin d'éviter d'éventuels conflits ou de malentendus sur les langues à promouvoir plus tard dans le système éducatif formel. Selon BADA (2009), la langue nationale désigne « *la langue de l'administration centrale, du gouvernement, de l'Assemblée Nationale* ». Au Bénin, nous avons plusieurs langues qui sont utilisées dans les besoins de communication de tous les jours. Tant que la politique linguistique ne permet de disposer d'une langue ou des langues nationales officielles à côté du français, les langues béninoises continueront d'être reléguées au second plan.

Conclusion

Cet article permet de montrer que la promotion des langues et leur introduction dans le système éducatif formel à tous les niveaux et ordres de l'enseignement demeure une préoccupation importante. Malgré les travaux scientifiques et techniques réalisés pour les pourvoir des terminologies, de la grammaire, de la syntaxe, de l'orthographe et afin de faciliter leur valorisation, on note un faible intérêt des politiques sur la question. C'est pourquoi il urge que les béninois commencent déjà par faire ce travail depuis avec leurs enfants en leurs apprenants à communiquer dans leurs langues maternelles, éliminer mes barrières et sentiments linguistiques qui sont des freins de l'enrichissement de nos langues.

Bibliographie

- Adjeran, Moufoutaou, 2014, « la pratique du français dans les familles urbaines du Bénin : variations et représentation », in *Cahiers d'Études Linguistique*. n° 8. pp. 116-127.
- Adjeran, Moufoutaou, 2021, Représentations des langues nationales /français et leurs contacts chez les élèves /les enseignants et leurs implications dans des apprentissages bilingues innovants au Bénin, Université d'Abomey-Calavi, Rapport final AUF/app apprendre, 32 p.
- Bilhaj, H., 2006, « Le manuel scolaire et son rôle dans l'action d'enseignement en classe de F.L.E en Libye » ». *Norsud*, Université Misurata (Libye), 8, pp.47-65. hal-03081361.
- Bada, Médard, Dominique, 2004. « Développement des langues béninoises : mythe ou réalité ? In *Revue Ouest-Africaine des Enseignants de Langues, Littérature et Linguistique* (ROADEL), Vol. 2, N°2, pp. 31-44.

- Bada, Médard, Dominique, 2009. « Terminologies et adaptation des langues béninoises aux savoirs modernes » In Tchitchi, Yaovi. Toussaint., (éd.) *Langues et politiques de langues au Bénin*, Ablôdè, UAC, pp. 57-74.
- Capo, Hounkpati 2009. « Typologie et classification des langues : un point » In Tchitchi, Yaovi. Toussaint. (éd.) *Langues et politiques de langues au Bénin*, Ablôdè, UAC, pp. 57-74.
- da Cruz, Maxime, 2007, « Langues nationales et nouveaux programmes d'études » in *Langage et Devenir*, N° 11, CENALA, 96-106.
- da Cruz, Maxime, 2008, « Langues maternelles à l'école et performances des apprenants africain(e)s » in *Langage et Devenir*, N°13, CENALA, 134-147.
- da Cruz, Maxime, 2009, « Langues nationales et décentralisation » in *African Journal of Applied Linguistics (LAD)* n° 6, pp. 155 -169.
- Dohou, Eunock, Prince, 2016, *Le français comme médium de communication familiale : conséquences sur la promotion des langues nationales et sur le développement psychomoteur de l'enfant*. UAC, DLSC, LASODYLA-REYO.
- Gbeto, Flavien., 1991, « Les langues nationales peuvent-elles être un facteur de développement en Afrique ? » in *Langage et Devenir*, N° 06, CENALA, CBRST.
- Houéto, L, P., 2003, « De la nécessité de l'introduction des langues nationales dans les systèmes éducatifs (cas du Bénin) ; communication présentée lors des Etats Généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone, 17_20, Libreville, Gabon ».
- Tchitchi, Yaovi. Toussaint., & da Cruz, Maxime, 2000, « La pratique des langues dans les Centres d'Eveil et de Stimulation de l'Enfant au Bénin : une expérience mal comprise ; (Communication présentée lors des journées Scientifiques du Réseau Sociolinguistique des Langues organisées au Maroc en Septembre 1998) ; in *Education Béninoise*, N° 02.
- Tchitchi, Yaovi. Toussaint, (coord), 2009, *langues et politiques de langues au Bénin*, Cotonou : Ablôdè.
- Tchitchi, Yaovi. Toussaint, 2004, *Langue et cultures en francophonie in diversité culturelle et mondialisation*, les éditions Autrement, Paris.
- Tossa, Comlan, Zéphirin, 2000, « L'utilisation des langues locales dans l'éducation scientifique et technologique en Afrique » in *Langage et Devenir*, N° 09, CENALA, CBRST.

**PRODUCTIONS ESTHÉTIQUES ET CRITIQUE
POLITIQUE SOUS LE SYSTÈME RÉVOLUTIONNAIRE
AU BÉNIN : ENTRE COLLABORATION ET RÉSISTANCE**

Sylvestre DJOUAMON

Université d'Abomey-Calavi

Département des Lettres Modernes (FLLAC)

djouramas@yahoo.fr

Résumé

Au Bénin, les productions littéraires sont caractérisées par des périodes liées chacune à une idéologie ou tendance. Cet article se propose d'analyser l'effervescence de l'esprit créateur sous la période révolutionnaire qui s'étend de 1972 à 1990. Quelle est l'atmosphère qui a prévalu pendant la période révolutionnaire, contraignant certains artistes et écrivains à collaborer pendant que d'autres ont tenté de résister à l'étouffement des libertés d'action et de création des œuvres de l'esprit ? Par quels moyens les créateurs d'œuvres de l'esprit ont-ils résisté à l'extrême censure en vogue à l'époque du Parti de la Révolution populaire du Bénin ? Le traitement de ce sujet nous conduira à solliciter un appareillage méthodologique à plusieurs paliers : l'enquête de terrain, la méthode expérimentale, la sociocritique, le compte rendu de lecture et d'écoute de quelques chansons de la période révolutionnaire. A la vérité, le système révolutionnaire a régenté énergiquement les productions artistiques et littéraires, mais il y a eu quelques chansons et textes d'expression de la liberté de créer et d'échapper à la politique d'embrigadement mise en place sous le régime militaro-marxiste dirigé par le Général Mathieu Kérékou.

Mots clés : Bénin, période révolutionnaire, œuvres littéraires, critique politique, éducation

Abstract

In Benin, literary productions are characterized by periods each linked to an ideology or trend. This article proposes to analyze the effervescence of the creative spirit under the revolutionary period which extends from 1972 to 1990. What is the atmosphere which prevailed during the revolutionary period and which forced certain artists and writers to speak while others have tried to resist the stifling of the freedoms of action and creation of works of the mind? By what

means did the creators of intellectual works resist the extreme censorship in vogue at the time of the People's Revolutionary Party of Benin? The treatment of this subject will lead us to request a methodological apparatus at several levels: the field survey, the experimental method, the socio-criticism, the report of reading and listening to some songs from the revolutionary period. In truth, the revolutionary system energetically regulated artistic and literary productions, but there were some songs and texts expressing the freedom to create and to avoid the policy of enlistment put in place under the military regime. - Marxist led by General Mathieu Kérékou.

Key words: Benin, revolutionary period, literary works, political criticism, education

Introduction

L'inspiration ne vient pas du néant. Le créateur d'œuvre d'art est le fruit de son époque. Les productions esthétiques évoluent alors comme les styles vestimentaires qui passent de mode. C'est d'ailleurs ce qui permet l'étude des périodisations des œuvres de l'esprit. Au Bénin, la périodisation littéraire a évolué conformément à celle de l'Afrique subsaharienne à savoir la période de mimétisme culturel de 1920 à 1950, celle de contestation de l'entreprise coloniale de 1950 à 1960, puis celle de désenchantement de 1960 à 1990. Toutefois, la longue période révolutionnaire après le coup d'Etat de 1972 a engendré une nouvelle stratégie dans le mode de créations littéraire et artistique. Pendant que certains créateurs d'œuvres de l'esprit ont franchement collaboré en dressant patte blanche à l'idéologie marxiste-léniniste cooptée par Mathieu Kérékou, d'autres ont essayé de lui résister. D'où le titre de la communication que voici : « Productions esthétiques et critique politique sous le système révolutionnaire au Bénin : entre collaboration et résistance ». Pour traiter ce sujet, nous avons consulté des archives, notamment des journaux et revues de l'époque, interrogé des enseignants et inspecteurs de l'enseignement ainsi que quelques journalistes de l'Office de radiodiffusion et de télévision du Bénin (Ortb), puis procédé à une analyse sociocritique. Les résultats sont présentés en quatre étapes. Après un aperçu de la vie culturelle au Bénin pendant la période révolutionnaire qui a mis au rebus des productions peu révolutionnaires, nous avons montré comment certains auteurs ont contribué à l'expansion de l'idéologie en vogue pendant que d'autres ont essayé de lui résister. Enfin, la dernière partie a mis à jour l'esprit de résistance noté dans les œuvres littéraires inscrites au programme.

Le 30 novembre 1972, devant les représentants des forces vives de la Nation, un important discours appelé « Discours programme de

construction nationale » est prononcé par le Général Mathieu Kérékou, Président de la République, Chef de l'Etat. Ce discours définit avec précision les tâches à exécuter avec précision dans les différents secteurs de la vie nationale afin de libérer effectivement le pays de la domination étrangère.

Sur le plan de la politique intérieure et extérieure, il fallait affermir l'autorité de l'Etat, développer les relations de coopération avec tous les pays, sans discrimination, sur la base du respect de la souveraineté nationale, de l'égalité et de l'avantage réciproque... Sur le plan de l'éducation et de la culture, les tâches prescrites étaient :

« Élaborer une réforme authentique de l'enseignement conforme aux exigences de la nouvelle politique. Cette réforme aura à mettre en place des structures, un enseignement d'orientation et de contenu conformes aux nécessités d'un développement économique et national indépendant ; revaloriser nos langues nationales ; revaloriser notre culture en l'adaptant aux besoins de nos masses laborieuses ; ouvrir notre université à toutes les formes du savoir et à tous les courants contemporains de la pensée scientifique. Elle doit avoir une vocation africaine en même temps qu'universelle et réserver une place privilégiée au brassage des expériences accumulées par les universités sœurs. »¹.

Cette vision politique du régime révolutionnaire d'alors a, ipso facto, impacté la politique culturelle et surtout artistique et littéraire du pays. Désormais, les productions esthétiques se doivent de prendre impérativement en compte les aspirations politiques de la nouvelle idéologie. A cette fin, s'est tenu à Abomey, du 26 au 30 décembre 1976, un « séminaire sur la définition d'une politique culturelle nationale »². Il a été clairement retenu que la culture (l'art, la littérature et la science) est désormais au service de la révolution. Fidèle à l'option socialiste et marxiste-léniniste prise le 30 novembre 1974, l'Etat béninois a décidé d'exercer et exerce effectivement un contrôle sur les activités de création artistique et littéraire (en littérature orale notamment) et sur tous les actes de manifestations culturelles (représentations théâtrales, composition d'objets d'art). Selon le professeur Huannou,

« On a noté un certain dirigisme culturel, c'est-à-dire la volonté d'orienter la création culturelle dans un sens favorable au développement normal du processus révolutionnaire déclenché le

¹ Mathieu Kérékou, *Discours programme de construction nationale du 26 octobre 1972*.

² Quotidien *Ehuzu*, 27 décembre 1976.

26 octobre 1972, de faire de la littérature et de l'art en général une arme de combat au service de la révolution, au service des masses. »¹.

Des nombreux discours qui se dégagent des documents et déclarations officielles, on peut retenir ce qui suit :

« Notre culture doit être au service de la libération totale de notre peuple, la culture doit servir à l'expression, par les masses elles-mêmes, de leurs sentiments, de leurs préoccupations, de leurs légitimes aspirations ; les artistes, qu'ils soient peintres, musiciens, sculpteurs, poètes, etc., doivent "traduire les préoccupations quotidiennes des masses avec plus de bonheur et de réalisme révolutionnaire". »².

L'Etat a mis aussi en œuvre une politique des spectacles : celle de faire du cinéma et du théâtre des moyens d'éducation révolutionnaire. Compte tenu de l'influence marquante du cinéma sur la mentalité et le comportement de la jeunesse, le Conseil des ministres a décidé, en sa session extraordinaire du 26 février 1974, d'exercer désormais un contrôle exclusif dans le domaine de l'exploitation des salles de cinéma, de racheter toutes les salles à la société étrangère qui avait assuré jusque-là la distribution cinématographique dans le pays, et de créer un office d'Etat chargé de la distribution cinématographique. Ainsi est né l'Office National du Cinéma du Dahomey (ONACIDA), devenu, après le 30 novembre 1975, l'Office Béninois du Cinéma (OBECI).³ Cet office fut placé sous la tutelle du ministre de l'Information et de la Propagande (le ministre de l'Idéologie en quelque sorte).

L'Etat a manifesté aussi sa volonté d'exercer un contrôle sur les représentations théâtrales afin de veiller à la qualité des spectacles offerts au peuple. D'où le communiqué radiodiffusé du n° 121/MIS/DAPAT/S3 du 22 août 1975 signé par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité :

« L'organisation des récitals de chansons, de poésies et de représentations théâtrales, artistiques, culturelles et folkloriques sur toute l'étendue du Territoire national est soumise à l'autorisation du ministre de l'Intérieur et de la sécurité, après avis du ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports ».

Le communiqué ajoute que les organisateurs de telles représentations doivent désormais adresser au ministre de l'Intérieur et de la Sécurité leurs demandes d'autorisation appuyées de l'avis du ministre de la Jeunesse, de

¹ Adrien Huannou, 1984, La littérature béninoise, de langue française, Paris, Editions Kartala.

² Quotidien *Ehuzu* du 27 décembre 1976.

³ Quotidien *Daho-Express* du 27 février 1974 et *Ehuzu* du 27 février 1976.

la Culture Populaire et des Sports, au moins deux semaines avant la date prévue pour les manifestations.

Dans le même ordre, l'arrêté n° 01/PR/MION du 27 mars 1975 « portant réglementation sur les publications à caractère politique » visé par le ministre chargé de l'Information et de l'Orientation Nationale et signé par le président de la République stipule :

« ARTICLE 1^{er}— Pour compter de la date de signature du présent arrêté, la publication de tout écrit politique sur la révolution du Peuple Dahoméen est subordonnée à une autorisation expresse du ministre chargé de l'Information et de l'Orientation Nationale.

ARTICLE 2— Est considéré comme écrit politique sur la Révolution : tout article, éditorial, commentaire et toutes autres publications (recueils, revues, brochures, etc.) dont le contenu a trait à la politique, à l'idéologie et à l'orientation nationale. »

On a noté que les contes qui étaient dits en langue fon en 1976 à la Voix de la Révolution au cours de l'année 1976 étaient choisis et orientés de manière à en dégager un enseignement révolutionnaire ; le caméléon, le symbole de l'invincibilité du peuple révolutionnaire du Bénin, en était souvent le héros et jouait le bon rôle.

Une aide est accordée aux artistes, notamment dans l'accès aux médias des auteurs-compositeurs des chansons révolutionnaires. Le ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire patronne des expositions d'œuvres d'art¹. « Un grand concours de chants patriotiques et révolutionnaires » fut organisé en février 1975².

Dans cet esprit révolutionnaire triomphant, il va sans dire que pour avoir la chance de voir ses morceaux diffuser sur les ondes et être adoubé par les sbires du régime, il eût fallu écrire, chanter et penser « révolution », les canaux de diffusion possibles étant monopolisés par l'Etat. A moins d'être hors du pays, si l'on tenait à faire valoir une inspiration anti-révolutionnaire.

Dès lors, les productions artistiques au service de la révolution ont commencé à fuser de toutes parts, les chansons notamment. Les artistes étaient donc mis à contribution pour propager les idéaux de la révolution et converger les esprits à cet effet. D'ailleurs, les artistes n'avaient pas le choix d'autant le seul canal de diffusion et de promotion de l'art était l'Ortb. On peut donc dire que la moisson a été abondante, la plupart des

¹ *Ehuzu* du 2 juillet 1976.

² *Daho-Express* du 10 février 1975.

artistes, écrivains comme chanteurs ayant adhéré bon gré mal gré aux idéaux de la révolution pour la survie de leur carrière.

Dans cette envolée, les productions n'entrant pas dans les rangs ont été interdites. Généralement, on n'a pas noté un artiste qui ait délibérément choisi de s'attaquer frontalement au système révolutionnaire. Il n'en aurait pas les moyens et cela aurait été très risqué. On a assisté plutôt à des productions déviantes ou, pour être exact, déviées de leurs trajectoires par la population à des fins de critique du régime. Lorsque cela était remarqué, un coup de téléphone du ministre de la culture suffisait pour ranger le morceau hypothéqué dans la liste noire de l'Ortb.¹ Ainsi, nous n'avons aucune trace de note de service ou de décisions interdisant la diffusion d'un morceau sur les ondes nationales quoi qu'il en ait eu.

1. Des productions mises au rebus

Il y a eu le Ministère de l'Intérieur de la Sécurité et de l'Orientation Nationale qui a mis sur pied une structure pour lire et analyser toutes les œuvres littéraires écrites avant toute publication. Avant toute publication, il fallait donc une autorisation de ladite structure logée au ministère de l'intérieur.

Pendant la révolution, la diffusion de certaines chansons a été interdites sur l'unique chaîne de radiodiffusion et de télévision du pays. Parmi les chansons interdites, les informateurs ont cité à l'unanimité la chanson de Gnonas Pédro qui vantait les vertus de l'alcool local appelé sodabi. Le reproche qu'on pourrait faire à l'artiste vient du fait que parmi les adeptes de cette liqueur, il cite parmi tant d'autres l'élite politique en citant graduellement le délégué ou chef quartier, le sous-préfet, le préfet et, enfin, le chef d'Etat. Mais à ce dernier niveau, sa langue a fourché. Dans une hésitation simulée, il crée une confusion phonétique entre la dentale « t » et le guttural « g » de sorte qu'on a tendance à entendre chef de gare au lieu de chef d'Etat. Vu la logique énumérative du départ, « chef de gare » paraît très insolite. C'était donc vraiment une audace, non une imprudence. Dans l'interprétation sociale, celui qui consomme du sodabi n'est pas forcément apte à prendre de bonnes décisions, encore moins un chef d'Etat.

Parmi les chansons interdites, certains ont évoqué la chanson « Trop parler, c'est maladie » du groupe d'orchestre Poly-rythmo. Une romance dont les populations auraient vite fait de détourner le sens et l'esprit. C'était devenu une critique indirecte adressée au régime avec ses longs et interminables discours à la Castro. Enfin, un informateur a évoqué la

¹ C'est ce que nous a confié monsieur Pascal Sinatogui, journaliste à l'Ortb.

chanson mahi « Dan dayi »¹ de l'artiste originaire de Savalou, Houndeffo Anatole dit Alokpon. Cette chanson dit en substance : « Mi nɔ mɔ ɖan dayi bo nɔ zin kpo dama kpame »/traduction : « Vous voyez le serpent au sol, pourtant vous préférez taper dans les feuilles mortes ». La chanson parle de la sorcellerie et de fausses accusations. Souvent, par peur de représailles, on s'abstient d'indexer la sorcière avérée, généralement la prêtresse ou la mère de famille, pour s'en prendre à l'épouse, l'innocente épouse. Cela traduit de la couardise et, plus loin, le refus d'assumer ses erreurs, le refus d'endossement.

Se livrant à une analyse socio-politique, on peut dire que, incapables de satisfaire aux besoins de leurs nations en état d'inflation démographique, car trop de bouches à nourrir avec très peu de ressources disponibles, souffrant d'une économie en porte à faux, née du déséquilibre démographique, les régimes marxistes détournent l'attention des peuples en accusant l'Occident, faisant de lui le bouc émissaire de l'échec de leurs politiques. Voie du moindre effort pour les gouvernants, cette stratégie détourne l'attention des masses du véritable problème dont elles souffrent et du sous-développement de façon plus globale. Elle les galvanise en leur désignant des ennemis qui deviennent l'objet de leur mécontentement. Pendant ce temps, les caciques du pouvoir abusent du peu de ressources disponibles. C'est ce que conclut le chercheur franco-tunisien Gaston Bouthoul :

« Socialement, la surpopulation entraîne des effets paradoxaux. La structure des pays où les niveaux de vie baissent tend à rester ou à devenir aristocratique, car dans une économie déficitaire, suivant les régimes politiques, les classes dirigeantes, les féodaux, les grands bourgeois, ou les fonctionnaires privilégiés sont obligés de se servir les premiers, laissant le reste du peuple à la portion congrue. Des études faites en France ont démontré que dans une économie déficitaire, il est plus facile de subvenir au luxe d'une aristocratie même fastueuse que d'obtenir une amélioration même modeste du niveau de vie des masses. »².

Le colonialisme et le néo-colonialisme ne peuvent exempter aucun pays d'engager un vaste effort en faveur d'un développement économique accéléré. Il ne faut pas distraire les populations qui souffrent et qui attendent de leurs gouvernants l'amélioration de leurs conditions de vie. En interdisant cette chanson qui n'avait rien de politique au premier degré,

¹ Anatole Houndeffo dit Alokpon, *Dan dayi*, AF 07, Cotonou, Akiyo & Fils.

² Gaston Bouthoul, 1964, *La surpopulation. L'inflation galopante*, Paris, Payot.

on peut dire que le régime révolutionnaire de Mathieu Kérékou s'était senti morveux après coup.

1. Les écrivains « collabo »

La révolution a eu son lot d'écrivains et d'artistes collaborateurs. On peut citer, par exemple, Jérôme Tovignon, Carlos, Sévérin Akando, Adamou Amzat, Reine de Médéiros, Armand Monteiro et Eustache Prudencio.

Jérôme Carlos est un poète engagé pour la cause révolutionnaire. Il considère lui-même son recueil de poèmes *Cri de liberté* comme une contribution originale au combat révolutionnaire engagé le 26 octobre 1972. Il prêche la révolution démocratique qui part du peuple et aboutit au peuple. Il exhorte les peuples africains à engager la lutte de libération nationale, une lutte qui n'est rien d'autre que la lutte contre l'impérialisme et le sous-développement. C'est un vrai cri de guerre qu'il pousse, le cri de guerre d'un peuple longtemps asservi, piétiné, martyrisé. Il invite celui-ci à avoir foi en l'avenir, à lutter pour se libérer du joug de l'impérialisme et de la domination étrangère. Il proclame la fin du règne tyrannique. Dans ses poèmes, Carlos défend également la cause des prolétaires de son pays, de ceux d'Afrique et du monde en général. Il fait écho au slogan de Karl Marx : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous. » Ils doivent s'unir pour conquérir la dignité, le bien-être, la liberté et tout ce qui entre dans la définition des droits fondamentaux de l'homme. C'est seulement à cette condition que le monde de demain sera un monde de liberté, d'égalité et de paix véritables. D'ailleurs, Jérôme Carlos affirme dans son Avant-propos sa conception de l'art. Selon lui, l'art en général, la poésie en particulier ne saurait se cantonner dans la neutralité. La poésie :

« Doit être témoignage, engagée qu'elle doit être dans la moelle profonde de la vie. Elle doit témoigner d'une cause... Dans le cas précis de notre continent, de notre pays, une poésie qui ne permet pas à nos peuples de saisir la nature de la contradiction qui les oppose au colonialisme, à l'impérialisme et à leurs valets locaux et de s'armer conséquemment contre leurs pernicieuses influences n'est rien d'autre qu'un piètre exercice de style, gerbe d'inanités sonores... La poésie négro-africaine, aujourd'hui plus que jamais, doit être une poésie au service du développement, une poésie de combat pour notre libération. »¹.

Comme *Cri de Liberté, Echo d'une révolution* de Sévérin Akando est une contribution à la révolution. Le premier poème du recueil, « Une voie

¹ Cri de liberté, p. 22.

ambre », versifie l'histoire du contact avec l'Occident, un contact brutal, voire frontal duquel résultent, pour les Africains, servitude, humiliations, mépris et douleur. Après avoir rappelé les méfaits de la traite négrière, de la colonisation, de l'impérialisme et du racisme, le poète en appelle à la lutte de libération nationale. Il invite alors tous les Béninois à s'engager dans la lutte révolutionnaire pour mettre fin à la domination étrangère.

Comme les deux premiers, *Debout-Au service de la révolution* d'Adamou Amzat est une condamnation plate et sans détour en vers libres du colonialisme, du néo-colonialisme, de l'impérialisme et de ses valets locaux, de la féodalité et de l'exploitation de l'homme par l'homme. C'est une exaltation monotone de la lutte de libération nationale et des bienfaits de la révolution.

Reine de Médéiros est de la même veine que les deux précédents. Avec son recueil platement intitulé *Vive le Bénin nouveau*, elle arrose à l'encre noire les pages de son recueil de discours dithyrambiques à l'égard de la révolution. En clair, elle contribue sans fioritures à la propagande littéraire.

En dehors des poètes, les hommes de la planche ont vaillamment contribué à la propagande de la doctrine révolutionnaire. Sévérin Akando n'a pas été que poète. Et en tant qu'homme de théâtre, il n'a pas développé une thématique nouvelle que d'emboucher plus haut et fort le trompette diffusionniste des rancœurs de la révolution contre l'impérialisme, le colonialisme et tous les ennemis de la Révolution. En toute logique, il exhorte chacun de ses concitoyens à engager la lutte pour la libération nationale afin que triomphent les bienfaits de la Révolution. D'où le titre de sa pièce : *Révolution Africaine*.

Le mariage n'aura pas lieu est un drame inédit du même auteur et se situe dans la même perspective. Akando y dénonce « l'embourgeoisement », qui caractérise la plupart des intellectuels, leurs goûts de la facilité et leurs tendances à vivre en déphasage avec les réalités de leurs milieux, très peu de cœur et, par ricochet, très peu d'engagement pour la lutte des masses populaires. Il exhorte donc les intellectuelles à s'intégrer aux masses pour combattre avec elles l'impérialisme afin de faire triompher les valeurs et les vertus de la Révolution.

Il n'y a pas que des poètes et hommes de théâtre qui aient été inspirés par la révolution. Il y a eu aussi des romanciers et des nouvellistes. Un grand nom : Eustache Prudencio. Pour la cause révolutionnaire, il a publié *Ailleurs...un jour...peut-être*, ouvrage au titre intrigant de moins de moins de cent pages, 80 exactement. *Une nouvelle qui s'inscrit sans ambages dans le courant révolutionnaire*.

Ailleurs... un jour... peut-être retrace l'histoire d'amour entre Sibavi, une jeune fille d'un village assez pauvre et de Kuao, jeune fils du même village. Les coutumes dudit village étant ce qu'elles sont, Sibavi n'aura pas le droit d'aller à l'école parce qu'elle est une fille. Ce sera donc Kuao qui sera instruit et qui partira pour la ville après l'obtention de son Certificat d'études primaire. Nos deux tourtereaux sont amoureux l'un de l'autre mais devront faire face à de nombreux problèmes. Des problèmes qui, parfois, les dépassent. La coutume voudra que Sibavi entre au couvent, la tradition voudra qu'elle épouse un homme plus vieux qu'elle et polygame, la vie voudra que Kuao rencontre une autre lycéenne et ...

C'est un roman-nouvelle qui combat les forces obscurantistes, à l'image des idéaux révolutionnaires. Eustache Prudencio apporte donc son soutien à la campagne pour l'alphabétisation en langues béninoises, le droit à l'éducation de la jeunesse et des jeunes filles en particulier, la libération de la femme, la revalorisation de la fonction enseignante, etc., des idées proches de celles que véhiculent les discours du Parti-Etat de la Révolution.

Les tresseurs de corde, roman de Jean Pliya paru en 1987, confirme l'esprit critique de La secrétaire particulière parue en 1970.

2. De la résistance timide

Comme il est risqué d'affronter un système policier qui a ses racines partout, certains écrivains et autres créateurs d'œuvres d'art, plutôt que de collaborer, ont préféré se détourner du relent idéologique révolutionnaire pour s'occuper des sujets divers. Ils ont alors abordé des thèmes neutres, des thèmes qui s'inscrivent dans la généralité, des thèmes aux couleurs de tous les jours : l'amour, la trahison, la méchanceté de l'homme, l'espoir, etc. Il faut dire aussi que dans le lot de ces écrivains timidement résistants, il y a eu aussi d'anciens collaborateurs ou, présenté sous un autre angle, des écrivains qui ont été des deux camps.

L'amour, la spiritualité, la liberté et la révolte ont été les thèmes développés par Victor Hountondji qui s'est fait remarquer à partir de 1973 sur la scène littéraire par la publication aux éditions ABM de Cotonou d'une plaquette renfermant une nouvelle, « Deux filles...un rêve fugitif... » et des poèmes en prose (sic).

« Farouchement attaché à la liberté du poète, de l'écrivain, de l'artiste en général, il pense que l'art ne doit inconditionnellement s'inféoder à aucune idéologie, à aucun mouvement, à aucun parti politique ; l'artiste doit être un homme libre, libre de dire ce qu'il sent, quand il le sent et

comment il le sent : ‘le poète n’est pas un soldat ; on ne saurait lui faire faire des rêves de commande.¹’ ».

Bien qu’Armand Monteiro soit membre du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, son recueil de poème, *la Part du feu*, publié par l’Office National d’Edition, de Presse et d’imprimerie (ONEPI) en 1981, ne s’inscrit pas du tout dans le courant révolutionnaire. Il appelle les Africains à la reconquête de leur dignité. Il invite les Africains à se battre farouchement pour leurs indépendances. L’aide aux pays en voie de développement est perçu par le poète comme un moyen d’asservissement, moyen d’embrigadement orchestré par la politique colonialiste et néo-colonialiste.

Colette Sènam Houéto, elle, parle d’amour et de liberté, de paix et de rêve de démocratie, de bonheur pour tous les damnés de la terre.

La critique sociale et la résurrection du passé ont été les principales orientations des productions théâtrales, quoique rares pendant cette période. On peut citer *Le trône vacant* d’André Pognon et *Kondo Le Requin* de Jean Pliya.

Dans la catégorie des romans et nouvelles, on peut retenir deux auteurs et deux œuvres : *Le Chimpanzé amoureux* de Jean Pliya et *Quelle tempête ravage mon âme !* d’Eustache Prudencio.

Le chimpanzé amoureux est une romance historique dans laquelle l’auteur critique la société béninoise et la société africaine en général. Jean Pliya évoque dans cette œuvre de fiction la guerre et ses séquelles, l’école coloniale et ses tares, la dépravation des mœurs, l’égoïsme des riches, l’injustice sociale, etc.

Le mode d’emploi de l’armée dans la vie politique est la préoccupation majeure d’Eustache Prudencio dans *Quelle tempête ravage mon âme !* De quelle manière l’armée doit-elle participer à la construction nationale, au maintien de la paix et des institutions républicaines ? Comment doit-elle s’y prendre pour sauvegarder les libertés démocratiques ? Telles sont les principales questions que se pose le romancier. Selon le Professeur Guy Ossito Midiohouan,

« il est donc difficile de lire *Quelle tempête ravage mon âme* sans le rapprocher de l’histoire politique fort mouvementée du Dahomey-Bénin ainsi que des ambitions et de la carrière politique de son auteur. ».

¹ Victor Hountondji, *Couleurs de rêves*, Cotonou, éditions ABM, p. 68.

De quoi s'agit-il dans ce roman paru en 1980, « ce petit roman », comme le qualifie le l'universitaire Guy Ossito Midiohouan ? « Les idées les plus noires me rongent en ce moment. Ah ! Quelle tempête ravage mon âme ! » Ainsi se confie, au début du livre, Amiton à Bocovi, son cousin. L'homme est profondément inquiet : sa femme, cherchant à se venger de son infidélité conjugale, a envoyé aux autorités politiques du pays une lettre calomnieuse dans laquelle elle l'accuse de préparer un coup d'Etat avec la complicité d'un officier supérieur des Forces Armées. Amiton, grand lecteur de Marx, Engels, Lénine et Mao, est connu pour ses opinions progressistes et son opposition ouverte à certaines décisions du gouvernement réactionnaire qui sévit dans le pays (p. 13). Il a donc de sérieuses raisons de craindre pour sa sécurité. Il pense alors quitter le pays pour échapper à une arrestation. Soudain, survint un coup d'Etat militaire inespéré. Le gouvernement est renversé. Contrairement à ce que la lettre de sa femme pourrait laisser croire, Amiton n'est lié ni de près, ni de loin à l'événement. Il est cependant nommé ministre des Affaires Étrangères dans la nouvelle équipe dirigeante qui ne compte que deux civils – le second étant Ramanou, un syndicaliste, que le colonel Fifatin, l'homme fort, a sorti de prison pour lui confier le Ministère de l'intérieur. Confuse, Madame Amiton quitte le domicile conjugal avec ses deux enfants, mais cherchera à maintenir le contact avec son mari au grand dam des amis de ce dernier.

La première mission du ministre Amiton en France et aux Etats-Unis est une réussite sur tous les plans. Mais, à son retour, les choses ne tardent pas à se gâter pour lui. Il perd sa femme et ses deux enfants dans un accident de la circulation. Des dissensions apparaissent dans le gouvernement entre les militaires préoccupés de leur enrichissement personnel et les deux civils inquiets de l'avenir du pays. Amiton et Ramanou sont arrêtés et jetés en prison. La dictature s'installe mais le peuple répond par l'insurrection générale. Le général Fifatin (car il a eu le temps de se faire nommer général) ainsi que tous ses ministres sont arrêtés par de jeunes officiers et passés par les armes. Ces jeunes officiers ont décidé eux-mêmes la liquidation de l'Armée nationale et la reconversion de quelques-uns en gendarmes, gardiens de la paix, encadreur ruraux, pour assurer la paix et le développement du pays. Un régime révolutionnaire marxiste prend le pouvoir avec des objectifs précis consignés dans un programme. Le nouveau pouvoir proclame son option pour un socialisme adapté aux réalités locales, pour le monopartisme et pour le centralisme démocratique. Amiton est plébiscité président à vie au premier congrès du parti unique ; mais il refuse la présidence à vie et se prononce pour un mandat de cinq ans renouvelables par le congrès du parti.

Son slogan est : totalitarisme, non ; mobilisation autour d'objectifs précis en vue de créer le bonheur de tous, oui. Amiton est heureux parce que son peuple a retrouvé la joie de vivre, une joie de vivre qu'il cultivera, soignera et fera fructifier chaque jour davantage.

Ce roman, paru en 1980, à l'heure la Révolution battait son plein, ne doit pas être du goût des dirigeants politiques. Quoique son auteur soit du système, on pourrait volontiers se demander s'il n'était pas satisfait de la gestion du pouvoir et s'il prédisait encore un nouveau coup d'Etat.

Ainsi, s'il a été difficile d'affronter le gouvernement dans la critique directe de la gestion du pouvoir, de façon indirecte ou par procuration, l'intelligentsia scolaire s'est servie des œuvres inscrites au programme pour se faire entendre de temps à autres. Mais avec toutes ses conséquences : de nombreuses arrestations dans leurs rangs. Car, à la vérité, il était difficile d'aborder l'étude de ces ouvrages sans procéder à une comparaison entre les personnages fictifs déplaisants et ceux de la vie réelle.

3. Un programme littéraire scolaire inscrit dans la résistance farouche

Deux des nombreux ouvrages inscrits au programme dans des classes de terminale serviront à alimenter la réflexion.

D'abord, *Les soleils des indépendances* d'Amadou Kourouma paru en 1968. Dans ce roman, l'auteur met la langue française au service de sa culture africaine malinké pour nous faire vivre le vrai visage des régimes militaires, les régimes aux partis uniques comme dans le cas de la République du Bénin, République Populaire chansons du Bénin, à l'époque, d'option marxiste-léniniste, régime de parti unique. Des régimes modèles des partis d'après les indépendances qualifiées de nominales. À cet effet, le titre de ce roman est une allégorie de cette période durant laquelle l'Afrique subsaharienne fut confrontée à son propre destin. L'histoire complète se déroule dans un pays utopique, la République de la Côte des Ébènes, pays particulièrement tourmenté et en proie à de grands changements. Outre la disparition de l'hégémonie des puissances coloniales, la vague des déclarations d'indépendance apparut aux yeux de tous comme un salut, une rédemption. L'idée d'une vie meilleure, d'une société libre et disposée à s'engager dans la voie du développement hantait tous les esprits. Malheureusement, la décolonisation n'engendra que peines, tristesses, pauvreté et désespoir. Fama, Prince malinké, dernier descendant et Chef traditionnel des Doumbouya du Horodougou n'a pas, même du fait de son statut, été épargné. Habitué à l'opulence, les

indépendances ne lui ont légué pour seul héritage qu'indigence et malheurs, qu'une carte nationale d'identité et celle du parti unique. Aux dignitaires du régime, « les parties les plus viandées ».

Les bouleversements et désenchantements que les indépendances insufflèrent mirent un terme définitif au système politique et celui de chefferie d'antan, à l'âge d'or des Doumbouya mais également à tous les privilèges dont jouissait de ce fait tout un peuple. La stabilité du pays depuis peu menacée, l'idée d'un soulèvement populaire hantait tous les esprits jusqu'au jour où sans aucune explication, Fama, personnage-héros à qui les indépendances n'ont apporté que heurs et lueurs puis désillusion, fut arrêté puis enfermé avant d'être jugé. Accusé injustement de participation à un complot visant à assassiner le Président de la République des Ébènes et à renverser le régime politique en place, il fut condamné à vingt ans d'emprisonnement pour avoir tué un rêve qu'il avait fait.

Illustre figure de la littérature africaine, Ahmadou Kourouma nous dépeint un tableau sombre d'une Afrique où, à la magie et aux fétiches se mêlent un ensemble de maux et de symboles : violences induites par des abus de pouvoir et d'autorité de ses dirigeants. L'œuvre de Kourouma se présentant comme une critique des régimes politiques post-indépendance, « sociétés de sorcières où les grandes initiées dévorent les enfants des autres ».

Le roman *Les soleils des indépendances* dénonce donc avec ironie le manque d'ouverture politique mais aussi l'absence de liberté humaine, qui réduit l'homme à la pauvreté économique, morale et intellectuelle. La démocratie n'y est qu'un leurre, qu'un idéal inaccessible.

Construit comme un thriller politique, *Le cercle des tropiques* paru en 1972 pointe du doigt les maux qui minent l'Afrique contemporaine, dont la corruption, l'incompétence des dirigeants, le culte de la personnalité, les atteintes aux droits humains. Original par sa thématique qui demeure toujours d'actualité et explorée jusqu'alors dans la fiction africaine, *Le cercle des tropiques* continue de frapper par son audace. En creusant, c'est la radioscopie d'une Afrique qui s'offre aux lecteurs, avec un cryptage fin. Ce roman d'Alioum Fantouré emprunte les formes du réalisme pour démontrer les mécanismes du parti unique dans un pays fictif, "Les marigots du sud", à la faveur de l'indépendance, par lesquels se maintient, sur tout un peuple, l'autorité généralement décriée d'un potentat nommé Baré Koulé. En effet, *Le cercle des tropiques* est l'une des premières œuvres à faire le procès des dictatures tropicales consécutives aux indépendances des Etats africains, le Bénin inclus. Avec une tonalité acerbe, Alioum Fantouré fustige les maux de ce continent et de ses

dirigeants à travers l'évocation de la vie dans l'imaginaire républicain « Les marigots du sud ». Pratiquement toutes les thématiques si chères aux écrivains du chaos et à leurs successeurs sont présentées et abordées, dont la corruption, l'incompétence des dirigeants, le culte de la personnalité, les atteintes aux droits humains, bref tout ce qui fait la définition d'une dictature digne de ce nom. D'ailleurs, il est difficile de ne pas y voir une critique en filigrane du régime militaro-marxiste du Parti de la Révolution Populaire du Bénin avec son Baré Koulé, c'est-à-dire Mathieu Kérékou, avec la prise de pouvoir par la force, la manigance et des meurtres. Le narrateur Bohi Di nous raconte la vie après les indépendances dans ce pays imaginaire où, après le remplacement de l'administration coloniale par celle de Baré Koulé, le peuple de ce pays imaginaire a l'impression de vivre un cauchemar. Les populations n'ont eu aucun changement dans leurs manières de vivre depuis les indépendances. Des tombes, et encore des tombes. Le parti unique a pris le visage de la mort.

Comment peut-on donc aborder l'étude de ces œuvres sans faire allusion au régime en place ? Ce pays de terreur, de crimes contre l'humanité n'est pas sans rappeler parmi tant d'autres des dictatures comme celles de Bokassa en Centrafrique, Mobutu en République démocratique du Congo, Sékou Touré en Guinée.

Question aussi difficile à résoudre que celle de la quadrature du cercle. Les ouvrages parlaient à eux tout seuls. Ils n'avaient donc pas du tout été d'une aide à la dictature du régime militaire qui a régné de 1972 à 1990. Alors, des questions méritent d'être posées. Qui a inscrit les œuvres au programme et comment ont-elles été inscrites ? Pour un régime connu pour sa fermeté, comment de telles œuvres ont-elles pu être inscrites au programme ? Qui en sont les coupables ou les comploteurs ? Des questions auxquelles on tardera à trouver de réponses. Ce que l'on sait, c'est que les enseignants s'appuyaient sur l'étude de ces œuvres pour dire, à mots couverts, ce qu'ils pensaient du régime triomphant qui régnait¹.

Dans la procédure de l'inscription d'une œuvre au programme, l'auteur ou son représentant propose l'inscription de l'œuvre au programme en s'adressant à la Direction Générale de l'Enseignement Secondaire. Cette direction l'affecte à l'Institut National d'Ingénierie de Formation pour le renforcement des capacités des formateurs (l'INIF). À son tour, l'Institut achemine le courrier à la Direction de l'Inspection, de la Programmation, de l'Innovation et de la Qualité (DIPIQ) qui fait appel à l'expertise du groupe d'inspecteurs de la discipline pour l'analyse de l'œuvre. Une fois

¹ Barnabé Kpérou, inspecteur de l'enseignement secondaire à la retraite.

l'examen achevé, tout le collège des inspecteurs, toutes disciplines confondues, est convoqué pour une plénière. Ce n'est qu'après cela qu'un courrier est transmis au ministre de l'enseignement, l'enseignement secondaire dans le cas d'espèce. C'est donc celui-ci qui autorise en dernier ressort l'inscription d'une œuvre au programme. Pourtant, ont été inscrits au programme béninois des ouvrages faisant une critique acerbe du parti unique comme *Les soleils des indépendances* et *Le cercle des tropiques*. Quelle partie du système a failli ?

Malgré tout ce trajet de tri qui triture les œuvres à inscrire au programme, la plupart d'entre elles n'étaient pas trop favorables au système politique révolutionnaire. Ou bien le dernier à donner le quitus final n'avait pas lu, et c'est plus plausible, avec des militaires comme ministres de l'éducation, ou bien les soi-disant conseillers des ministres de l'éducation disposaient de la petite mesure de l'instruction pour accéder aux insinuations idéologiques de ces œuvres à inscrire au programme. Une autre hypothèse plausible est celle de la complicité dans le système qui influence la procédure de validation. Car, un régime totalitaire ne devrait en aucun cas laisser passer de telles œuvres, des œuvres aussi sulfureuses que déstabilisatrices, des œuvres très critiques des régimes militaires, marxistes et léninistes, de véritables œuvres de désenchantement, pourfendeuses du parti unique comme celui du régime révolutionnaire. Cet aspect de la lutte pourtant capital, l'éducation et les programmes littéraire et certainement scolaire aussi, aurait échappé aux caciques de la censure à l'ère de la dictature révolutionnaire qui, plutôt que de s'occuper de l'essentiel, passaient leurs temps à exercer la censure dans des secteurs peut-être moins nocifs. Comme le dit la chanson d'Alokpon, on choisit de taper dans les feuilles mortes alors que le serpent se fait menaçant, connu de tous.

Conclusion

Il est des thèmes universels et communs à tous les écrivains engagés. Un écrivain qui se veut utile pour l'humanité se doit de défendre des thèmes qui honorent l'humanité, disons des thèmes qui mettent l'homme debout. Une étude approfondie sur la thématique des auteurs béninois relève des sujets touchant à la libération des peuples asservis, des peuples avilis, de l'homme humilié, de l'homme qui a faim, la libération des peuples opprimés de la domination étrangère, des maux qui minent l'humanité. « Malheur à qui chante quand Rome brûle ». Rome pris dans un contexte iconoclaste peut représenter métonymiquement l'Afrique, voire le Bénin. Les écrivains qui asservi leurs plumes pour défendre les idées ou les idéaux de la Révolution n'ont pas forcément tort. Croyant

peut-être à la sincérité des dirigeants militaires à leur début, on peut se retenir de leur jeter la pierre. Toutefois, le grand défaut de la littérature révolutionnaire écrite du Bénin, c'est d'avoir eu cette tendance à privilégier le fond en sacrifiant la forme. Le résultat de cette erreur grave, de ces productions forcées, ce sont des écrits sans style, sans originalité chez la plupart, des écrits certes très révolutionnaires, mais guère littéraires.

Bibliographie

BOUTHOU Gaston, 1964, *La surpopulation. L'inflation galopante*, Paris, Payot

HOUNDEFFO Anatole dit Alokpon, *Dan dayi*, AF 07, Cotonou, Akiyo & Fils.

HOUNTONDI Victor, *Couleurs de rêves*, Cotonou, éditions ABM, p. 68.

HUANNOU Adrien, 1984, *La littérature béninoise, de langue française*, Paris, Editions Kartala.

KAKPO Mahougnon (textes réunis et présentés par), 2011, *Voies et voix nouvelles*, Cotonou, Les éditions des Diasporas.

Webographie

Site wikipedia consulté le 31 décembre 2022

Périodiques

Ehuzu du 2 juillet 1976.

Daho-Express du 10 février 1975.

ETUDE MORPHOSYNTAXIQUE DES NOMS DE AKO (CLANS) EN MILIEU AJA

Elie YEBOU & Mahoubé Abraham OLOU

Université d'Abomey-Calavi
elieyas@yahoo.fr

Résumé

Au Bénin, les peuples font usage des panégyriques au sein des familles à des fins diverses. Les différents ako OU clans qui existent dans l'espace ajatado portent des noms qui ont des origines et des portées sémantique, morphologique et morphosyntaxique. Ce travail vise à décrire les noms des ako (ou clans) dans l'espace aja actuel afin d'analyser les perspectives des panégyriques dans ce milieu. Les litanies ou panégyriques sont élaborés à partir des exploits des ancêtres d'une communauté et varient d'un ako à un autre. Cette étude nous a conduit sur le terrain pour une enquête de deux semaines, précisément durant le mois de janvier 2022. Les données collectées sont dépouillées et analysées ; mais le cadre théorique s'est inspiré des travaux de TCHITCHI Toussaint (2008), SENADE Léon (2011), LEVI-STRAUSS Claude (1958) et Roman Jakobson (1941). Les investigations ont intéressé les communes du Kufo (Couffo) où l'ajagbe est parlé. Nous avons consulté les documents qui ont traité de la question et les résultats ont été présentés et analysés. De ces résultats obtenus, il ressort qu'à travers les ako, beaucoup de messages transparaissent par le biais du géniteur dont l'histoire affecte tous les membres de sa communauté linguistique durant leur parcours existentiel. Chez les Aja, même si les noms des ako sont connus et leurs histoires en cours de traitement, la maîtrise des panégyriques pose un sérieux problème aux populations. C'est pour cette raison que nous avons décidé de décrire les différents ako avant d'aborder l'étude proprement dite des panégyriques.

Mots clés : description, morphosyntaxique, ako, milieu, aja

Abstract

The different ako that exist in the ajatado land, bear names that have semantic, morphological and morphosyntactic origins and scopes. This work aims to describe the names of the ako (or clan) in the current aja land in order to analyze the perspectives of panegyrics in this environment. Panegyrics exist in every community and vary from one ako to another. This study took us to the field for a two-week survey, specifically, during the month of January 2022. Data collected

are compiled and analyzed; but the theoretical framework was inspired by the work of TCHITCHI Toussaint (2008), SENADE Léon (2011), LEVI-STRAUSS Claude (1958) and Roman Jakobson (1941). The research is carried out in the Kufo (Couffo) local governments territories, where Ajagbe is spoken. I consulted documents that dealt with the topic and the yieldings are presented and analyzed. From these results obtained, it is revealed that through ako, many messages are conveyed from the parent whose story affects all the members of his community during their existential journey. The use of panegyrics is a fact of society that is not pushed as it happens in the other linguistic communities of Benin. In the Aja communities, peoples face a serious problem to master it. It is for this reason, that I have decided to describe the different ako before tackling, the actual study of the panegyrics later.

Keywords: description, morphosyntactic, ako, land, aja.

Introduction

Dans les communautés ajatado, des panégyriques sont pratiqués de diverses manières et à différents moments de l'existence de l'homme. Mais ces panégyriques sont l'apanage des ako ; ce qui sous-entend que chaque clan détient son panégyrique et le met en pratique. Mais chaque ako a son géniteur dont le parcours marque l'existence de tous ses membres. A partir du nom d'un clan, on peut connaître son géniteur et ses caractéristiques puis décrire le nom du ako pour en déduire les portées sémantique, morphologique, et morphosyntaxique. Les ako ont leurs pratiques et leurs manières de gérer les événements de la vie. Pour cela, à chaque événement de la vie correspond un certain nombre de comportements des membres de la communauté. C'est ainsi que les naissances sont traitées de différentes manières dans nos communautés de même que les cérémonies de sortie d'enfants. Si chaque clan dispose de ses principes, cela va sans dire que le ako relève de la culture et doit être traité comme tel. C'est pour cette raison que les noms des différents ako se trouvent dans la langue du géniteur, de la communauté qui porte la culture. Le problème est devenu sérieux à partir du moment où les peuples perdent de nos jours, leurs repères soit à cause de l'exode rural, soit à cause de la méconnaissance ou de la négligence de sa culture. Connaître son ako et les règles qui le régissent est une chose noble qui participe de l'éclosion culturelle, sociale, spirituelle et scientifique

1. Problématique

De nos jours, les préoccupations de notre temps touchent plusieurs secteurs de la vie à savoir les événements heureux et malheureux, les difficultés quotidiennes de l'homme, les changements climatiques et ses conséquences, etc. C'est en cela que les noms des ako qui représente un

pan de la culture de l'homme intéressent la présente étude car les panégyriques découlent toujours des akɔ avec leurs particularités. Si l'homme a une histoire et une culture, elles découlent toutes du akɔ qui en est la source. Les noms des akɔ ont alors un sens et un lien qui les rattachent non seulement à leurs géniteurs mais aussi à toutes les personnes de la lignée. En réfléchissant aux noms des akɔ dans l'espace aja, nous considérons ces noms comme le soubassement des panégyriques et par conséquent de la culture dans notre milieu. En menant cette réflexion, nous allons connaître les totems qui ne sont jamais communs à tous les akɔ au monde, de même que les raisons qui fondent ces dispositions au sein de la communauté. Les noms des akɔ et les panégyriques qui en découlent sont intimement liés et partagent ce lien afin de permettre à chacun de se ressourcer et de connaître ses racines identitaires.

2. Hypothèses et objectifs de la recherche

Les hypothèses sont organisées en hypothèses générale et spécifiques.

Plusieurs akɔ existent en milieu aja.

De cette hypothèse générale, découlent des hypothèses spécifiques que sont :

- les noms des akɔ renvoient à une histoire de l'ancêtre ou du géniteur ;
- chaque akɔ détient ses panégyriques ;
- les akɔ représentent le soubassement de l'histoire de l'africain.

L'objectif général vise à décrire les noms des différents akɔ en milieu aja. Mais de façon spécifique, il va consister à :

- connaître la naissance des akɔ en milieu aja ;
- décrire le rapport qui lie le akɔ au panégyrique ;
- prouver que akɔ est le soubassement de l'histoire africaine étant donné qu'il est antérieur au panégyrique.

3. Cadre théorique

Cette étude se penche principalement sur les aspects morphologique, sémantique et morphosyntaxique des noms des akɔ en milieu aja.

Pour décrire le mot, on procède de deux manières : elle s'organise en sémantique lexicale (analyse du sens des mots et des relations de sens entre les mots) et morphologie lexicale (analyse de la structure des mots et de leur relation de forme). La sémantique lexicale s'intéresse, quant à elle, à la manière dont on peut décrire dans la langue les différents sens possibles

d'un mot ou ses différentes acceptions. Elle essaie donc de classer ces sens, soit en les segmentant, soit en observant comment on peut relier certains mots pouvant faire l'objet d'un emploi en sens élargi, ou restreint, etc.). La morphologie lexicale étudie la formation des mots, s'il s'agit de mots héréditaires ayant naturellement évolué, s'il s'agit d'emprunts, ou de mots construits. Les mots construits procèdent soit par dérivation, soit par composition, utilisant deux mots autonomes.

L'approche théorique s'inspire des travaux de T. TCHITCHI (2008), L. SENADE (2011), C. LEVI-STRAUSS (1958) et Roman Jakobson (1941) pour croiser les analyses et déduire les conclusions au plan sociologique et linguistique.

L'analyse morphosyntaxique s'inspire de la théorie descriptive de H. Maurice dont s'est servi P. Ntahombaye (1983) et nous a permis de nous aventurer sur le terrain d'analyse linguistique des noms de akɔ.

4. Cadre méthodologie de la recherche

Le parler aja est une langue du continuum dialectal gbe, du groupe KWA, parlé essentiellement dans le département du Kufo, précisément dans les communes d'Akplaxwe, de Jakotomɛ, de Dogbo, de Lalo, de Tɔviklɛn et de Klwikanmɛ et dans le département du Mono, dans les communes d'Atinwemɛ et de Lokosa. Ce parler est utilisé également dans les autres départements du Bénin et même dans les pays de la sous-région sous l'effet de la migration et représente au niveau local le deuxième parler le plus expansif après le fongbè selon le recensement général de la population et de l'habitat en 2013. Ce parler fait partie des six langues de post alphabétisations retenues par le conseil des ministres en sa séance du 15 juillet 1992.

Pour réaliser cette étude, nous nous sommes rendu dans les communes d'Akplaxwe, de Jakotomɛ, de Klwikanmɛ, de Lalo, de Tɔviklɛn et de Dogbo pour collecter les informations sur l'histoire des akɔ ainsi que leur description en milieu aja. En dehors des informateurs contactés sur le terrain, nous avons consulté une documentation fournie dans les bibliothèques de la place et avons extrait des informations fort intéressantes. Les données recensées ont été traitées et analysées en rapport avec la culture aja et apparentées. Les conclusions sont déduites en tenant compte des principes culturels du milieu. L'alphabet utilisé pour transcrire les énoncés est celui des langues nationales du Bénin. Cet alphabet est issu du séminaire sur la normalisation et l'harmonisation des alphabets des langues de la sous-région qui a regroupé le Togo, la Haute-Volta (Burkina Faso aujourd'hui), le Ghana, le Niger, le Nigeria et la république populaire

du Bénin (République du Bénin aujourd'hui). Le gouvernement du Bénin, en application d'une des recommandations de ce séminaire, a pris le décret 75-275 du 24 octobre 1975 portant adoption de l'alphabet national.

5. Approche conceptuelle de ako

Dans la littérature, le terme ako a été appréhendé de différentes manières par les chercheurs. Pour certains, ako ou clan désigne une tribu formée d'un certain nombre de familles ; pour d'autres, c'est une famille élargie dont l'association à d'autres clans formait une tribu. Le ako est un ensemble de personnes provenant d'une même famille, d'un même ancêtre, ayant les mêmes principes, les mêmes tabous, les mêmes interdits.

Appartenir à un clan donne un certain nombre de privilège et de statut à l'homme en matière d'héritage, de succession, d'organisation sociale et économique. Le clan donne droit à des panégyriques qui se pratiquent au sein de la collectivité pour apaiser les dieux ou les divinités, les souverains, les époux ou les l'épouses. Pour la paix et la stabilité au sein des familles ou des collectivités, les panégyriques jouent un rôle fondamental car ils permettent de calmer les esprits, de réjouir les cœurs des membres du ako, de vanter les mérites des ancêtres, de faire les louanges des aïeux. Ainsi, nous avons identifié certains ako en milieu aja qui présentent des spécificités par rapport à la source.

6. Présentation des données

Dans l'espace aja actuel, il existe un certain nombre de ako qui partagent les mêmes espaces géographiques. Les Aja actuels sont en réalité une expression de Roberto Pazzi qui désigne les locuteurs qu'on peut rencontrer et qui énoncent pour dire que : n nú bé ; n nú mó ; mu gbɔnlɔn bé. C'est dire que les Aja actuels occupent l'espace où le parler aja est pratiqué. En temps réel, les Aja désignent tous les locuteurs du -gbè, partageant l'espace ajatado (c'est-à-dire occupant une partie du Ghana, du Togo, du Bénin et du Nigéria). T. Tchitchi (2008 ; p. 38),

« considère ces aires linguistiques homogènes comme des espaces géographiques et linguistiques à l'intérieur desquels les communautés acquièrent une facilité de communication en raison de ce que la première langue des enfants qui y sont nés est la même, même si à des endroits précis, celle-ci prend une coloration géographique locale sans pour autant déteindre notablement sur l'intercompréhension ; sans minimiser le sentiment linguistique du locuteur, fortement ancré dans la mentalité des usagers, je préconise de regrouper certains parlers en aires linguistiques homogènes ; ceci est d'autant évident que les communautés locutrices de ces parlers se reconnaissent au plan historique comme provenant d'une même origine ; mais la langue n'est

pas n'importe quel objet social ; elle naît, évolue en s'adaptant à son nouveau milieu d'accueil, meurt si les populations qui l'ont reçue en héritage disparaissent elles aussi par la mort naturelle ou par assimilation totale ou partielle ; en raison de ces facteurs je propose de retenir pour le démarrage des activités pédagogiques en matière de langues et de cultures dans le système éducatif du Bénin, les aires linguistiques considérées comme homogènes ; je retiens pour cela trois critères, l'étendue de l'espace géographique, le degré d'intelligibilité réciproque, le poids de la démolinguistique ».

L'identification et la détermination des aires linguistiques homogènes deviennent un impératif et un instrument d'aide à la décision, car, désormais, les communes qui jouissent de la relative homogénéité linguistique peuvent faire l'option d'introduire dans leur juridiction et à titre expérimental la langue autour de laquelle un accord se réalise relativement; il s'agirait, pour ce faire, d'une langue dont les locuteurs jouiraient d'une intercompréhension plus ou moins totale; on pourrait instituer dans ces communes des écoles bilingues. Selon H. Capo (2008, p. 57),

« Certains travaux de comparaison publiés ou inédits ont pu aider à mieux cerner les rapports de parentés entre ces parlers sur la base de données lexico-statistiques, de données morpho-syntaxiques, de tests d'intelligibilité et d'essais de reconstruction d'ancêtres communs (voir Capo 1998). C'est ainsi que les parlers *gbe*, au nombre de vingt-six (à savoir *alada*, *ajá*, *ajlá*, *agonlin*, *aguna*, *ayiz*, *cí*, *defi*, *fon*, *gain*, *gbesi*, *gun*, *ko*, *maxí*, *mov*, *phelá*, *phla*, *rax*, *s*, *s*, *tálá*, *táfin*, *táli*, *tsáph*, *wací*, *wéme*, *xevie* (voir Kluge 2000) sont techniquement à considérer comme dialectes d'une même langue (le *gbe* : voir Capo 1988); il en est de même des onze parlers du continuum *ede* (*ajats*, *ana*, *idaátsa*, *if*, *ij*, *itsa*, *kétu*, *mok*, *nago*, *tsáab* et *yorubá* ; voir Kluge 1999) sont à considérer comme des dialectes de la même langue *ede* ».

Mais les parlers qui intéressent les Aja actuels sont l'ajagbe et le gengbe.

Ainsi, les noms de clan ou *ako* identifiés sont les suivants :

a) Tokɔnɔwo

Etokɔnɔ wo

/oreille/interdit/morphème pluralisateur/ pour dire « les personnes appelées à obéir aux prescriptions liées aux oreilles ».

Les membres de cet ako sont les descendants de Toko, un ancêtre qui a quitté Davugon (Davougou) pour s'installer à Dekanmè, un village de la commune urbaine d'Azové, dans le district d'Aplahoué ; actuel arrondissement d'Azové, dans la commune d'Aplahoué. Il est interdit de se moquer des oreilles des personnes nées de cet ako ; de plus, manger les oreilles d'animaux est proscrit aux descendants de Toko.

b) vomɛnɔwo

Avomɛnɔ wo

/surprise/ dans/ pluralisateur / ou « les descendants de la surprise » ;

Le chien est l'ancêtre des membres de cet ako ; un chien transformé en une femme fut épousé par un chasseur. Les biens obtenus de ce mariage ont permis au chasseur d'interdire à ses descendants la consommation de la viande de chien. C'est un bonheur auquel ce dernier ne s'attendait pas, d'où la surprise. Il est alors formellement interdit à ce clan de consommer de la viande du chien. Un moindre événement peut changer en bien ou en mal le cours de la vie des descendants de ce groupe, pour dire que l'inattendu se manifeste toujours dans leur vie.

c) Dakɛnɔwo

Dakɛnɔ wo

/calebasse/ pluralisateur / ; ce qui veut dire « les détenteurs de calebasses » ;

D'après SENADE (2011, 14), « *les dakenɔwo sont un détachement des avomɛnɔwo* ». Les dakenɔwo ont pour totem le végétal qui sert à fabriquer la calebasse dake.

d) Gboxwenɔwo

Agbo axwenɔ wo

/béliér/ maison mère /pluralisateur/ pour traduire « les descendants de la race des béliers ».

La race des béliers existait sans berger. Ils s'en plaignaient, quand survint en leur sein un grand homme ; un chasseur de renom qui se mit à les guider. Il fonda ensuite un village, où il gardait ces animaux et sa

famille. Ce village aura pour toponyme gboxwénwoju ou « village des descendants de la race des béliers » ; les habitants, les gboxwénwo à qui il est interdit gboxwénwo de prendre la viande du bélier.

e) Donanwo

Donanwo

/dessous/pour/appropriatif/pluralisateur/ pour désigner « les curieux »

Confrontés souvent aux problèmes de pillage de leurs ressources pendant longtemps, les donanwo ont décidé de tout mettre en œuvre pour arrêter les malfaiteurs. La solution était de veiller tout le temps que les produits agricoles passeront dans les greniers. C'est ainsi qu'ils parvinrent, après plusieurs décennies, à appréhender les pilleurs. Depuis ce jour, ils furent proclamés les donanwo, ce qui veut dire « la population des gens curieux », c'est-à-dire « les endurants ». Ils sont craints et évités par leurs voisins.

f) Tɔyisanwo

etɔyisanwo

eto yi sanwo

/ rivière / focalisateur / couler habituellement / pluralisateur / pour traduire « les gens de la rivière ».

L'ancêtre de cet ako s'est rendu à la rivière pour ses besoins personnels. Après avoir contemplé la beauté et la qualité du liquide, il a exprimé le vœu d'épouser la femme qui proviendrait de cette eau. Aussitôt, une partie de la rivière se transforma en une fée qu'il épousa. Les enfants nés de cette relation sont depuis lors, des tɔyisanwo.

g) Hwefyɔnwo

Ehwe efyɔnwo

/ Peuple hwé/ roi/pluralisateur/ pour dire « les descendants de la lignée royale des Hwe ».

Les Hwenwo constituent une communauté parlant une variété dialectale de l'ajagbe appelée le hwegbè. En leur sein, régnait de l'anarchie et beaucoup d'autres maux, parce qu'ils vivaient sans un souverain. Compte tenu de l'ampleur que prenait la situation, ils ont décidé d'élire quelqu'un pour les diriger. Ils eurent alors un roi appelé efyɔ qui signifie « roi » en ajagbè et en gengbè. Celui-ci réussit à semer la paix au sein de la communauté et agrandit le royaume. Beaucoup d'enfants nés pendant la

période portèrent son nom. On les reconnaît à travers leur caractère pacifique.

h) Hwanlinnɔwo

(A)hwanlinnɔ wo

(A)hwanlinnɔ wo

/ Pigeon/ pluralisateur/ ou « les descendants de colombe ».

En effet, Une colombe se transforma en une femme dans la forêt pour devenir l'épouse d'un chasseur. Ils eurent des descendance qui sont devenus les progénitures des (a)hwanlinnɔwo qui ne doivent jamais consommer la colombe (ahwanlin).

i) Javinɔwo

Ajavinɔ wo

Aja evinɔ wo

/Aja/enfants-mère/pluralisateur/ ; pour traduire « les enfants d'aja ».

Ce clan se considère comme étant les précurseurs des Aja originaires de Tado, d'où sont sorties toutes les autres ethnies du Bénin. Les Ajavinɔwo se révèlent le clan mère de tous les autres. Pour des raisons économiques et historiques, et pour mettre fin aux querelles intestines débouchant parfois sur des guerres, des groupes d'individus se sont détachés du grand groupe pour créer leur propre territoire. Nous assistons alors à une multitude de clans aux caractères spécifiques. On les reconnaît par leur pouvoir de faire tomber la pluie ou de l'empêcher de tomber.

j) Ehlwinɔwo

Ehlwinɔ wo

/ tisserin/pluralisateur/ pour insinuer « les descendants du tisserin ».

Les hlwinɔ wo ont pour ancêtre l'éponyme éhlwin (tisserin) comme le nom l'indique. Dans l'histoire de ces oiseaux, ce groupe se reconnaît par sa vie communautaire et le goût de l'aventure, dont le retour aux origines est sporadique. Il est défendu aux membres de ce clan de consommer le tisserin. Leur totem est d'origine animale : éhlwin (tisserin)

k) Ayatɔnɔwo

Ayatɔnɔ wo

/pauvre/ pluralisateur/ ou « les descendants malheureux ».

Les ayatɔnɔ wo constituèrent un groupe de gens qui vivaient dans l'opulence. Un jour, une pluie diluvienne s'abattit sur leur pays, les déposséda de tous leurs biens et appauvrit pour toujours leurs terres. Ils se retrouvèrent dans la pauvreté et se mirent à mendier afin de survivre. Ils se reconnaissent par leur mendicité même s'ils sont bien.

l) Xwlanɔwo

(e)xwlanɔ wo

(e)xwlanɔ wo

/sel/pluralisateur/ pour dire « les descendants du sel ».

Les (e)xwlanɔ wo sont les descendants de la région du sel, appelée (e)xwla. Ils ne doivent pas prononcer le nom du sel la nuit. Il a été trouvé alors un nom que la population utilise pour le désigner. Chez les Aja et les Gen, on le désigne par ekɔ (sable) pendant la nuit. Les (e)xwlanɔ wo ne mangent pas le sel à grains. Ils doivent consommer du sel fin. Leur totem est d'origine minérale : xwla (sel).

6. Analyse des données

A la lecture des noms des akɔ ou clans, on constate que les signes linguistiques présents sont des syntagmes nominaux entretenant des relations de détermination immédiate entre eux. Chaque nom de clan est composé au moins d'un nominal et d'un morphème pluralisateur. Le nominal désigne le akɔ, la tribu ; il représente le patronyme et renseigne sur le géniteur du akɔ ou clan. Le morphème pluralisateur –wo mentionne l'élargissement du akɔ, le nombre important des membres de la tribu, un akɔ appelé à grandir. C'est la raison pour laquelle tous les noms de clan ou akɔ sont suffixés par ce morphème pluralisateur –wo. Il faut mentionner que les noms de akɔ examinés dans le cadre de ce travail ne sont pas exhaustifs. Les réflexions doivent être poursuivies pour élargir le champ à d'autres akɔ de la même lignée des Aja afin de dresser une liste exhaustive des akɔ de cette ethnie. Ce champ de recherche paraît vaste et important.

7. Discussion

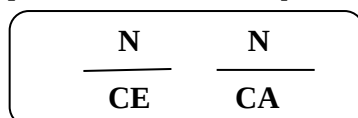
La détermination selon Maurice Houis (1976) est un « processus sémantique visant à constituer du sens par un rapport de signes à un support préalable »¹. Elle est l'association de deux constituants dont l'un détermine l'autre ; c'est-à-dire un syntagme de constituants dans une relation de juxtaposition ou liés par un morphème. Dans un syntagme, on peut avoir plusieurs types de détermination à savoir le syntagme de détermination

¹ Maurice Houis, *Afrique et Langage* n° 16, p. 5, 1976.

dans lequel on identifie les relations de complémentation et celle de qualification et les syntagmes nominaux homofonctionnels ou syntagme d'association (coordonatif, distributif ou appositif).

La séquence immédiate de détermination

Le schème représentatif de cette séquence est le suivant :



Dans ce schème, N désigne le nominal ou le nom, CE le complété ou le déterminé ; CA le complétant ou le déterminant. Ceci prouve que le complété et le complétant sont directement liés. Cette séquence est marquée par l'absence de morphème relateur spécifique.

Selon Bole-Richard (1983, 228), le connectif est le morphème relateur caractéristique du syntagme complétif à séquence médiate. Ce type de relation est observé dans tous les noms de ako comme l'illustrent les exemples ci-après :

Xwlanowo, ayatowo, ehlwinowo, javinowo, hwanlinowo, hwefinowo, toyisanowo, donanowo, gboxwenowo, dakenowo, vomenowo, etc.

Dans chacun de ces exemples, la relation qui apparaît est celle de la détermination où on a, d'un côté, le déterminé tokono, xwlano, ayatono, ehlwino, hwefino, toyisano, donano, gboxweno, dakeno, vomeno qui sont d'une part des syntagmes nominaux ; puis le morphème pluralisateur -wo qui est d'autre part, un nominant ; d'où la relation de complémentation.

Dans les illustrations, le suffixe -to permet d'exprimer l'idée de possession à travers le nom de clan ayato.

D'un autre côté, la régularité de l'appropriatif ou du suffixe -no sert à exprimer l'idée de possession, de mère à travers tous les noms de clan.

Parfois, on assiste à une combinaison de deux suffixes ou d'appropriatifs -tono comme l'illustrent l'exemple : ayatono pour désigner le pauvre, le malheureux.

Selon M. L. Hazoumè (1979, P. 117), le système des nominatifs est

« un système dans lequel s'intègre les noms du gun quelles que soient les fonctions assumées par ces noms. C'est ce que d'autres linguistes, en l'occurrence A. Martinet, appelle "modalités nominales" qui sont des déterminants grammaticaux ».

Quant à Bole-Richard (1983, 220), « les nominatifs sont des morphèmes marqueurs du nom. Ils appartiennent à un paradigme d'association aux bases nominales fermé et organisé en système ».

E. Agbadja (1981, P. 33) en dégagant le système des nominants de l'èbègbè souligne que « les nominants marquent les noms, quel que soit leur fonction dans l'énoncé », tandis que T. Tchitchi (2008, p. 40), relève que :

« ce terme est introduit dans la terminologie descriptive de Maurice Houis à la suite des observations de Hagège (1982) sur le concept de nominatif et sa suggestion de lui substituer celui de nominant ; je choisis (poursuit-il) de l'utiliser en tant qu'il s'agit d'un morphème qui caractérise le nominal et le différencie du verbe dans l'énonciation ».

Ainsi, au regard de ce qui précède, on peut déduire que le nominant est un morphème marqueur du nom.

Nous constatons à travers ces analyses de syntagmes nominaux que le connectif est absent des relations de détermination ; ce qui n'agit pas sur la sémantique des syntagmes.

Conclusion

De tout ce qui précède, nous retenons que les akɔ ont chacun une histoire dont le personnage principal est pour la plupart un chasseur. Ceci dénote du courage de ces hommes qui bravent la nature à la recherche du bien-être. L'histoire des panégyriques a son sens et son origine à travers l'histoire de l'ancêtre du akɔ. C'est d'ailleurs à partir des exploits de l'ancêtre qui a donné son nom au clan que les panégyriques sont composés dans l'espace ajatado de façon générale et chez les aja actuels en particulier. Les noms des clans entretiennent des relations de détermination immédiate, c'est-à-dire qu'entre le déterminé et le déterminant, il n'existe pas de connectif. Dans tous les cas, tous les parlers -gbè ne font pas usage des mêmes connectifs. Si l'histoire du akɔ est née de l'aventure de l'ancêtre, on peut se permettre de dire que ce même moment marque le début des panégyriques de ce peuple. Sans l'ancêtre, pas de panégyriques ; alors l'histoire des noms de akɔ doit être dressée afin de permettre à la génération montante qui néglige et abandonne les panégyriques de retourner à la source. Car, la disparition ou l'inexistence des panégyriques dans certains akɔ interpellent notre conscience.

Bibliographie

AGBADJA, Sénamé Kokou, (1981), *Les noms individuels chez les EBE : Éléments pour une analyse morphosyntaxique des anthroponymes*,

- rapport pour l'obtention du DEA, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III, 77 p.
- AGBESSIME, Komla, Enyuiamedi, (2007), *L'onomastique ewe*, Mémoire de DEA de Linguistique à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH), Université de Lomé, 67 p.
- AGUIDI, Laïssi Rigobert, (1992), *La signification du nom individuel chez les Nago de Bantè (approche sociologique)*, Mémoire de Maîtrise de Linguistique, à la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), Université Nationale du Bénin, 158 p.
- AKOHA, A. B. (1980), *Quelques éléments d'une grammaire du fongbè : nominal et syntagme nominal*, thèse de doctorat de troisième cycle, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III, 396 p.
- AKOHA, A. B. (2010), *Syntaxe et lexicologie du fɔn-gbè Bénin*, Paris, l'Harmattan, 368 p.
- BOLE-RICHARD, Rémy, (1983), *Systématique phonologique et grammaticale d'un parler ewé : le gen-mina du Sud-Togo et du Sud-Bénin*, Editions l'Harmattan, 350 p.
- CAPO, Hounkpati B.C. (2009), « Typologie et classification des langues béninoises : un point », in *Langues et politiques de langues au Bénin*, s/d Tchitchi Y. Toussaint, Éditions Ablɔdɔ/UAC, pp. 57-74.
- da CRUZ, Maxime, (1998), « La dérivation lexicale en Gbè » in *Langage et Devenir* n°8, août pp.152-175.
- da CRUZ, Maxime, (2003), « La composition dans les parlers gbè » in *Revue Ouest-Africaine des Enseignants de Langues, Littérature et Linguistique (ROADEL)*, vol 2, n°1, mars, pp. 52-69.
- HOUIS, Maurice, (1974), « La description des langues négro-africaines : la description d'une langue », in *Afrique et Langage*, N° 1, 1^{er} semestre, Paris, L'Harmattan, pp. 11-20.
- HOUIS, Maurice, (1977), « Plan de description systématique des langues négro-africaines », in *Afrique et Langage*, N°7, 1^{er} semestre, Paris, pp. 5-65.
- HOUIS, Maurice, (1980), « Proposition pour une typologie des langues africaines », in *Afrique et Langage*, N° 13, 1^{er} semestre, Paris, pp. 5-47.
- TCHITCHI, Yaovi Toussaint, (1982), *Etat de recherche sur l'ajagbè*, Mémoire de DEA, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III, 76 p.
- TCHITCHI, Yaovi Toussaint, (1984), *Systématique de l'ajagbè*, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, Université de La Sorbonne Nouvelle, Paris III, 441 p.

- TCHITCHI, Yaovi Toussaint, (2008b), *Le parler cí du continuum dialectal gbè, (phonologie, éléments de morphosyntaxe et de lexique thématique)*, Garome, Editions Labogbe (int.), 114 p.
- TCHITCHI, Yaovi Toussaint, (2009a), « Élément pour une étude comparée du verband-gbè » in *Particip'Action*, Revue interafricaine de littérature, linguistique et philosophie n°1, janvier, pp. 229-248.
- TCHITCHI, Yaovi Toussaint, (2009c), « Profils linguistique et sociologique du Bénin », in *Langues et politiques de langues au Bénin*, S/d, Toussaint Yaovi Tchitchi, Ablòdè, pp. 31-56.
- YEBOU, Elie, (2020), *Des noms et des hommes : aspects anthropologique et linguistique du nom dans l'aire culturelle ajatado*, Cotonou, éditions des diasporas, 372 p.

AXE 6 :
ARTS DE LA SCENE, PATRIMOINES ET CREATIVITES DE LA
PERIODE REVOLUTIONNAIRE

LE PATRIMOINE AUDIOVISUEL DU TOGO, CINQUANTE ANS APRÈS L'INDÉPENDANCE

Essohanam KOUTOM

Institut Régional d'Enseignement Supérieur et
Recherche en Développement Culturel (IRES RDEC), Togo.
edeniskoutom664@gmail.com / essohanamk@yahoo.fr

Résumé :

Pendant très longtemps, le patrimoine audiovisuel africain détenu par les pays colonisateurs est resté méconnu des africains. La présente étude vise à apporter de la lumière sur le patrimoine audiovisuel au Togo et sa gestion depuis les indépendances à nos jours d'une part et à proposer une solution à la question de sa disparition progressive d'autre part. L'étude vise également à améliorer l'accès aux documents audiovisuels et se veut une contribution à la promotion des documents audiovisuels au Togo. Pour atteindre cet objectif, la recherche a combiné trois (03) méthodes, somme toute, complémentaires : la recherche documentaire, les méthodes quantitative et qualitative. Les résultats montrent que : (i) l'état du patrimoine audiovisuel au Togo de 1960 à nos jours est dans une situation désastreuse caractérisée par une mauvaise gestion des documents, (ii) cette situation s'explique par l'absence d'une structure d'envergure nationale, capable de recevoir et de sauvegarder convenablement les archives audiovisuelles et (iii) la création d'un centre national de sauvegarde du patrimoine audiovisuel est la solution.

Mots-clés : Patrimoine, audiovisuel, indépendance, identité, Togo.

Abstract

For a very long time, the African audiovisual heritage held by the colonizing countries remained unknown to Africans. This study aims to shed light on the audiovisual heritage in Togo and its management from independence to the present day on the one hand and to propose a solution to the question of its gradual disappearance on the other hand. The study also aims to improve access to audiovisual documents and is intended as a contribution to the promotion of audiovisual documents in Togo. To achieve this objective, the research combined three (03) methods, all in all, complementary: documentary research, quantitative and qualitative methods. The results show that: (i) the state of the audiovisual heritage in Togo from 1960 to the present day is in a disastrous situation, (ii) this

situation is explained by the absence of a structure of national scope, capable of receiving and properly safeguarding audiovisual archives and (iii) the creation of a national center for the safeguarding of audiovisual heritage is the solution.

Keywords: Heritage, audiovisual, independence, identity, Togo

Introduction

La présente recherche porte sur la gestion des documents audiovisuels et sur les moyens d'améliorer leur production, leur distribution, leur exploitation. Notre recherche part des constats selon lesquels les archives audiovisuelles ou les actualités filmées produites avant et pendant les indépendances jusqu'aux années 70 sont presque inexistantes dans les structures de conservation au Togo. De même, celles produites après les indépendances, à partir des années 70 jusqu'à nos jours, sont conservées dans de conditions défavorables entraînant progressivement leur disparition. En effet, en Afrique, c'est pendant la célébration du cinquantième anniversaire de leur indépendance en 2010 que la plupart des pays ont constaté et déploré la quasi-absence d'archives audiovisuelles relatives à leur histoire socio-politique et économique (H. Ba, 2011). Le matériel de sauvegarde est obsolète dans la plupart des cas. Les lecteurs des supports analogiques et autres supports (numériques) sont pratiquement introuvables sur le marché (bandes vidéo, vidéocassettes umatic et betacam, bandes lisses audio). Par ailleurs, la plupart des radios et télévisions togolaises, créées à la vapeur du vent de la démocratie (1990) ne disposent que d'une copie unique de leurs programmes.

Les questions que l'on doit se poser sont de savoir quels ont été les obstacles majeurs ayant contribué à cette situation ? Quel est l'état des lieux du patrimoine cinématographique et audiovisuel du Togo après cinquante ans d'indépendance ? Que faire pour mieux sauvegarder ce patrimoine ?

À partir de ces questionnements, deux hypothèses ont été émises pour structurer le travail. La première hypothèse soutient que le patrimoine audiovisuel du Togo est dans un état de disparition avancé. Pour la deuxième hypothèse, nous partons du postulat selon lequel la création d'un centre de sauvegarde de documents audiovisuels, capable de recevoir et de sauvegarder efficacement et durablement le patrimoine audiovisuel s'avère être la solution.

Cette étude s'attachera d'abord à poser un diagnostic précis du problème lié à la gestion du patrimoine audiovisuel togolais tout en esquissant des approches de solutions à ce problème. Pour appréhender

toutes ces questions et parvenir aux résultats énoncés, nous avons fait recours à une méthode qualitative s'appuyant essentiellement sur une revue documentaire et une enquête auprès des structures publiques et parapubliques existantes. La recherche documentaire est axée sur la lecture des écrits théoriques et empiriques. En effet, la saisie de tout phénomène social passe d'abord par une construction théorique. Madeleine Grawitz (2001) exprime cela lorsqu'elle soutient que la nécessité de l'expérience est saisie par la théorie avant d'être découverte par l'observation. Dans la droite ligne de ce principe scientifique, ce travail prendra appui sur la théorie des trois âges et le fonctionnalisme. Les données quantitatives ont été collectées auprès d'un échantillon de cinquante-sept (57) structures réparties en trois catégories sur l'ensemble du territoire national : vingt (20) télévisions et radios privées, vingt (20) structures de productions privées de films et dix-sept (17) structures de production publiques des archives. Une personne a été enquêtée au sein de chaque structure. L'approche qualitative vise à comprendre les facteurs expliquant les difficultés liées à la gestion des documents audiovisuels. L'analyse s'articulera autour de quatre parties : nous présenterons d'abord la définition et l'importance du patrimoine audiovisuel dans un pays comme le Togo, nous aborderons ensuite l'état des lieux du patrimoine audiovisuel au Togo, puis les résultats de la recherche et nous proposerons enfin quelques approches de solutions

1. Définition du patrimoine audiovisuel et son importance dans un pays

Il sera question dans cette partie de définir le patrimoine audiovisuel et décliner son importance dans un pays. Mais avant d'aborder la partie, nous présentons d'abord le cadre théorique de la recherche

1.1. Le cadre théorique de la recherche

Ce travail prend appui sur les théories des trois âges et du fonctionnalisme.

1.1.1. La théorie des « trois âges » des archives

Cette théorie dont l'auteur est Yves Pérotin postule que le cycle de vie d'un document d'archives connaît trois phases à savoir :

- ✓ une période dans laquelle il sert pour son utilité première ;
- ✓ une deuxième étape intermédiaire dans laquelle le document est archivé provisoirement et reste accessible en cas de besoin imprévu ;
- ✓ un dernier stade qui consiste en son archivage pérenne.

Dans le sens de l'application de la théorie des trois âges aux archives audiovisuelles, deux approches peuvent être distinguées :

- ✓ L'approche analogique relative à l'application de la théorie des trois âges aux archives audiovisuelles et cinématographiques ;
- ✓ L'approche numérique relative aux archives du numérique.

1.1.2. La théorie fonctionnaliste

Il s'agit d'analyser un fait social ou naturel en déterminant la fonction qu'il remplit dans la société. Cette thèse est défendue par l'anthropologue social britannique Bronislaw Malinowski.

Il s'agit dans ce travail de cerner l'importance et les fonctions des documents cinématographiques et audiovisuels dans la société togolaise puis d'appréhender les pratiques de leur gestion.

1.2. Définition du patrimoine audiovisuel et son importance dans un pays

L'expression « patrimoine audiovisuel » se compose dans ce contexte de films, de disques, de bandes magnétiques, de photographies, de contes, de programmes, etc., que ces objets ou contenus soient enregistrés en mode analogique ou en mode numérique ou encore par des moyens mécaniques, électroniques ou autres (R. Edmondson, 2002). Dans la présente étude, conserver ou sauvegarder le patrimoine audiovisuel vise à la fois à conserver le contenu, le support d'enregistrement et tous les éléments matériels qui l'accompagnent (pochettes de disque, livrets, jaquette) (H. Ba, 2015). Le patrimoine s'entend également comme l'ensemble des biens hérités du père, et par extension, de la famille (H. Ba, 2015). Ainsi, le patrimoine dans un sens beaucoup plus large est considéré comme étant :

« Les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés ainsi que ce que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel... » (UNESCO, 1997).

Les archives audiovisuelles renvoient à la mémoire vécue (B. Bachimont, 2014). L'importance du patrimoine audiovisuel n'est plus à démontrer dans nos vies aujourd'hui. Le débat sur l'utilité des documents audiovisuels pour la recherche est lancé par M. Perro (1985) à propos du document cinématographique. Pour lui, un film sur le présent peut mieux permettre d'analyser le passé qu'une œuvre historique. A. Duru (1995), pour sa part affirme que les images en mouvement sont l'expression de l'identité culturelle des peuples et les témoignages sur l'histoire (A. Duru,

1995). Dans ce sens, les documents filmiques constituent les archives audiovisuelles des sociétés qu'il faut préserver en raison de leur statut de témoins irremplaçables de l'histoire autant que de l'évolution des modes de vie, des comportements sociaux, des débats publics ou encore des imaginations. De ce fait, les archives audiovisuelles jouent un rôle capital dans le témoignage de la dynamique démocratique. B. Bachimont (2014) considère que les archives audiovisuelles sont des témoins dynamiques d'un passé qui se vit au présent. Ainsi, le patrimoine audiovisuel peut être caractérisé comme étant constitué de tout objet porteur de mémoire. Les archives audiovisuelles sont très importantes, voire indispensables dans la mesure où elles permettent de garder une trace des témoignages, pour être écoutées plusieurs fois, transcrites, documentées, conservées et valorisées. Melot Michel souligne précisément en ce sens que :

« Autrefois, l'image était le miroir de la nature, plus tard le théâtre de la nature. Aujourd'hui, elle est un « conditionnement » de la réalité, le réel y est fixe comme un papillon sur une lamelle, devient mémorisable, classifiable, archivable, transportable et reproductible. » (M. Melot, 1985, p.10).

De nos jours, il n'est plus question de se contenter d'une fiche papier pour rendre compte des pratiques sociales, des us et coutumes, des événements socioculturels, etc. Les biens et éléments du patrimoine audiovisuel sont considérés comme du passé, mais demeurent vivants (H. Ba, 2015).

Face à la faiblesse de la mémoire humaine, les documents audiovisuels peuvent aider la société à pérenniser son histoire pour qu'elle soit une source intarissable de références, de repères pour les générations futures. L'audiovisuel doit permettre de sauvegarder les traces et les traits culturels des civilisations dont chacun redoutait la disparition. Il facilite la reconnaissance du passé et sert de guide pour éviter les erreurs du passé. De plus, les chercheurs en sciences humaines et sociales, peuvent y retracer l'évolution des modes de vie, des comportements sociaux, des débats publics et des controverses de la société. En ce sens, les archives audiovisuelles sont des indicateurs essentiels, non seulement pour les chercheurs, mais aussi les cinéastes, les vidéastes, les documentalistes, les journalistes et les chercheurs.

De ce fait, l'on peut arriver à la conclusion selon laquelle l'audiovisuel rend compte de la vie en société. Le rôle important que jouent les sciences de l'information et de la communication dans le processus de développement des sociétés humaines montre que ces technologies ont un

impact sur la façon dont l'Etat, le secteur privé et la société civile interagissent (Rapport annuel UNESCO, 2002)

2. L'état des lieux du patrimoine audiovisuel au Togo

La nécessité d'archiver les documents audiovisuels au même titre que les autres productions culturelles remonte aux années 70 en Afrique, lorsque beaucoup de supports étaient déjà dégradés. Certes, les archives audiovisuelles sont bel et bien considérées comme des éléments du patrimoine culturel à part entière, mais leur conservation pose des problèmes spécifiques liés aux particularités des médias audiovisuels et des supports de stockage, de nature assez différente de celles des documents écrits et imprimés (M.-A. Chabin, 2000). Même de nos jours, tous les pays en Afrique subsaharienne francophone ne s'en préoccupent pas avec la même acuité.

Selon l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 80 % du patrimoine mondial audiovisuel évalué à 200 millions d'heures se trouvent en danger de disparition, faute de moyens matériels, financiers, techniques et humains nécessaires à leur sauvegarde. Les pays d'Afrique subsaharienne francophones sont plus touchés par le phénomène que les autres, de sorte que si rien n'est fait dans un proche avenir, la mémoire du continent africain sera irrémédiablement frappée d'amnésie » (UNESCO, 1980).

C'est par ces cris d'alarme que l'Unesco appelle la communauté internationale à préserver ce type de documents afin de mieux exploiter le passé et d'éviter que l'histoire ne se répète. Et c'est dans ce sens que la journée mondiale du patrimoine audiovisuel est célébrée le 27 octobre de chaque année.

La Fédération internationale des archives de film (FIAF), pour sa part, prévenait déjà en 1987 que le métrage actuel de film dans certaines régions telles que l'Afrique doit être considéré comme perdu faute de fonds de conservation, de personnel qualifié, de services compétents et de matériel technique (FIAF, 1987). Le matériel de sauvegarde se trouve être obsolète dans la plupart des cas. Les lecteurs des supports analogiques et autres supports (numériques) sont pratiquement introuvables sur le marché (bandes vidéo, vidéocassettes umatic et betacam, bandes lisses audio, etc.).

Au Togo, la situation est particulièrement complexe. Les radios et les télévisions togolaises ne disposent dans leur majorité que d'une copie unique de leurs programmes. En cas de survenue d'une calamité, tous leurs programmes seront introuvables. Conséquence, des données du patrimoine culturel audiovisuel se perdent quotidiennement. Plusieurs

films togolais et documentaires produits dans le pays et par la diaspora sont concernés par ce risque de disparition. C'est dans ce contexte qu'il est constaté aujourd'hui que les archives du Service du cinéma et des actualités audiovisuelles du Togo (SCINEATO) ont déjà disparu en même temps que le service lui-même. Dans les Institutions officielles, notamment l'Agence nationale de la production audiovisuelle (ANPA), la Direction nationale de la cinématographie (DNC), le Bureau togolais du droit d'auteur (BUTODRA) et la Télévision togolaise (TVT), la situation des archives sonores et visuelles est déplorable. Dans les bureaux, celles-ci sont laissées par terre dans les coins ou dans des cartons entassés.

Le personnel technique, spécialisé n'existe presque pas au sein de ces services, car plus de 90 % des agents qui s'occupent de la gestion des documents cinématographiques et audiovisuels sont formés sur le tas. Des dizaines d'années de travail, des milliers de tonnes d'informations ainsi perdues (DNC, 2020). Plusieurs créations contemporaines gérées par ces services officiels disparaissent au fil du temps. C'est le cas par exemple du film « Koami », le tout premier moyen métrage du réalisateur Do Kokou, produit en 1975, qu'on ne trouve plus sur le marché de films. On peut citer aussi le film « *Kawilasi* » de feu Blaise Abalo Kilizou, qui a obtenu un prix spécial du développement humain durable au festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) en 1995.

Dans ces conditions de disparition progressive de la mémoire nationale, de l'identité nationale, il va de soi que le pays se trouve face à un enjeu identitaire. Cette situation rappelle les années 2010 où il fallait recourir à l'INA de Paris pour acheter les images, l'identité du pays à des coûts exorbitants. Dans ces conditions, si rien n'est fait dans un proche avenir, il va sans dire que le Togo court à la perte de son identité.

Photographie n° 1 : Les documents à DNC



Sources : Koutom, résultats de l'enquête, juin 2022

Photographie n° 2 : Archives à la TVT



Sources : Koutom, résultats de l'enquête

3. Les résultats de la recherche

A la suite de la démonopolisation de l'espace médiatique avec la création de nouvelles stations de radio et chaînes de télévision privées (Ndèye Marème DIALLO, 2011), plusieurs problèmes liés à la gestion des documents audiovisuels sont nés. Ceux-ci ont généralement pour noms : la dégradation des supports de conservation, l'exiguïté et la non-conformité des locaux de conservation, la formation non adaptée du personnel, la négligence des pouvoirs publics etc. L'analyse de notre étude nous a démontré qu'il existe plusieurs difficultés liées à la gestion du patrimoine audiovisuel au Togo. Ces difficultés liées à la gestion conduisent malheureusement à la disparition progressive du patrimoine audiovisuel. Nous présentons ici quelques difficultés expliquant la disparition progressive du patrimoine documentaire au Togo.

Photographie n° 3 : Supports d'archives conservés dans deux bureaux dans des conditions déplorable



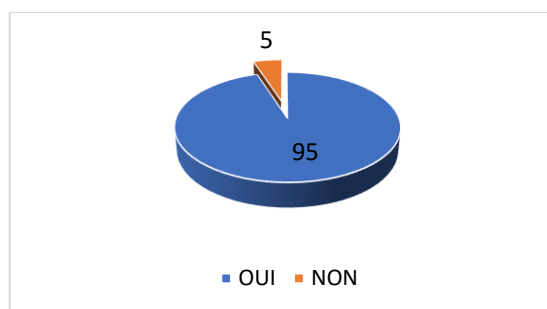
Sources : Koutom, résultats de l'enquête, avril 2022

La photo ci-dessus nous montre les conditions déplorable dans lesquelles sont conservés les documents audiovisuels au Togo, surtout dans les services officiels : promiscuité, chaleur, dépôt à même le sol, dans les cartons, sur les chaises, dans les fauteuils, etc.

3.1. Disparition progressive des documents audiovisuels au Togo

D'après nos enquêtes de terrain, nous sommes parvenus aux résultats suivants concernant la disparition progressive des documents audiovisuels au Togo. Ces opinions ont été consignées dans le graphique ci-après.

Graphique No1 : disparition du patrimoine audiovisuel togolais



Sources : Koutom, résultats de l'enquête, février 2022

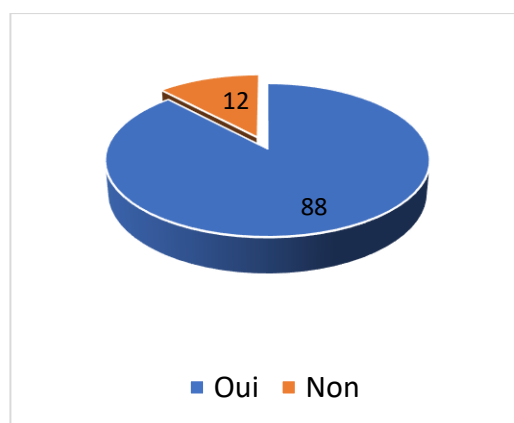
Selon le Graphique N° 1, il existe au Togo une disparition progressive du patrimoine audiovisuel. Sur un échantillon de cinquante-sept (57) structures visitées, 54 des structures, soit 95 % trouvent qu'il existe depuis des décennies une disparition progressive et remarquable des documents

cinématographiques et audiovisuels en leur sein. Par contre, 3 structures, soit 5 % pensent le contraire. Cette disparition n'est qu'une conséquence de la mauvaise gestion des documents audiovisuels. Les conditions dans lesquels vivent ces documents sont très déplorable. Cette situation s'est renforcée par l'obsolescence des machines de conservation et de sauvegarde, le manque des machines devant servir à lire ces documents.

3.2. Facteurs institutionnels et structurels

Nos enquêtes de terrain ont concerné aussi la dimension des institutions et structures de sauvegarde du patrimoine documentaire. Les résultats nous indiquent qu'il existe des problèmes liés à l'absence d'institutions spécialement chargées de sauvegarder des archives audiovisuelles.

Graphique No 2 : L'absence de services institutionnels spécialement chargés de sauvegarde des archives audiovisuelles



Sources : Koutom, résultats de l'enquête, juin 2022

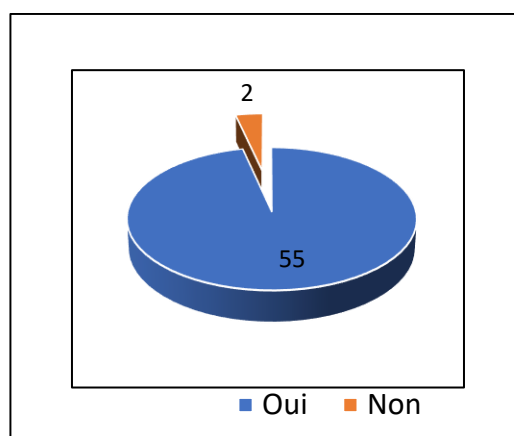
Le Graphique N° 2 nous indique que l'absence de services institutionnels et structurels, spécialement chargés de sauvegarder des documents audiovisuels constitue un des facteurs explicatifs de la disparition de la mémoire nationale. Les données de ce tableau nous informent que 50 (88%) des services enquêtés, non seulement ne sont pas spécialement et exclusivement chargés de la sauvegarde du patrimoine culturel audiovisuel, mais aussi ne disposent pas de budget de gestion des archives audiovisuelles. Ce qui montre que 7 (12 %) seulement des départements ministériels visités ont en leur sein une structure dont la vocation est de sauvegarder le patrimoine culturel audiovisuel, contrairement au secteur du patrimoine culturel en générale, comme les musées, bibliothèques et autres. L'absence de services institutionnels,

spécialement chargés de sauvegarder des archives audiovisuelles explique la mauvaise gestion des documents audiovisuels constatée dans nombre de services conduisant à la disparition de la mémoire nationale

3.3. Inexistence de locaux appropriés pour la conservation des supports audiovisuels

La question des locaux appropriés pour la gestion du patrimoine culturel audiovisuel a fait aussi l'objet de nos études sur le terrain. Les résultats de l'enquête sont présentés dans le graphique N°3 ci-après.

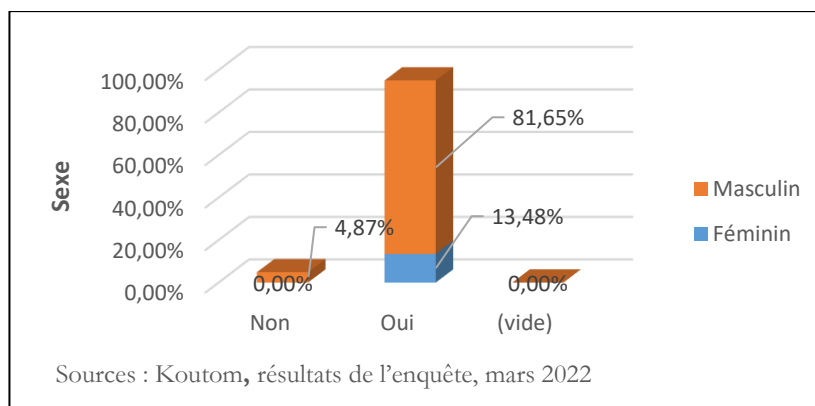
Graphique N° 3 : Inexistence de local approprié pour la conservation des supports audiovisuels dans les structures visitées.



Sources : Koutom, résultats de l'enquête, mars 2022

Le graphique N° 3 montre l'inexistence de locaux appropriés pour la conservation des supports audiovisuels. En effet, parmi les problèmes rencontrés dans la gestion des documents audiovisuels au Togo, il y a celui de l'inexistence de locaux appropriés. Ainsi, 96% des institutions enquêtées, soit 55 structures sur 57, affirment qu'il n'existe pas au Togo des locaux appropriés, adéquats et bien équipés pour la conservation des supports cinématographiques et audiovisuels contre 4%. Ainsi, nous pouvons- retenir que l'exiguïté des locaux et la mauvaise climatisation sont des facteurs favorisant la dégradation et la mauvaise gestion du patrimoine conduisant à la disparition des supports (syndrome de vinaigre par exemple).

3.4. Inexistence de textes administratifs et juridiques



Selon les données de ce graphique, 95,13 % des enquêtés dont 81,65 % d'hommes et 13,48 % de femmes contre 4,87 % de la cible estiment que l'une des difficultés rencontrées dans la gestion des documents audiovisuel est l'inexistence des textes de lois régissant la gestion du patrimoine audiovisuel togolais. D'après nos investigations, la quasi-totalité des structures enquêtées ne possède pas à ce jour un texte administratif et juridique relatif à la conservation des supports analogiques et numériques.

L'inexistence des textes juridiques dans la gestion des documents audiovisuels conduit à une mauvaise gestion. Cette mauvaise gestion conduit inévitablement à la disparition du patrimoine documentaire.

4. Quelques approches de solutions

La question de la conservation du patrimoine culturel audiovisuel est plus que d'actualité aujourd'hui en Afrique d'une manière générale et au Togo en particulier. La finalité de la conservation des documents est de prouver, mémoriser, comprendre et de communiquer ces documents. Il faut donc conserver dans le temps la lisibilité des documents physiques et numériques. La gestion des archives audiovisuelles dans nos médias (radios et télévisions nationales le plus souvent) demeure la principale difficulté. Les producteurs privés, mais également les institutions et structures de l'Etat détentrices de ces archives ont du mal à trouver de solutions à cette question de gestion. Il devient urgent et nécessaire de proposer des approches de solutions à cette catégorie de problèmes. Il incombe dès lors aux décideurs, l'impérieux devoir de régler ces problèmes de conservation du patrimoine qui retrace la vie de nos sociétés pour pallier le souci de disparition de la mémoire nationale. Entre autres solutions, nous proposons :

- La spécialisation des archivistes et autres personnels en charge des documents audiovisuels constitue aujourd'hui une nécessité pour la prise en charge correcte de ces documents. C'est en ce sens que nos Etats sont appelés à organiser des formations spécialisées au profit des jeunes dans le domaine de l'archivistique. De pareils ateliers ou séminaires (à défaut des écoles de formation diplômantes) de formations régulièrement organisés doivent prendre en compte non seulement les gestionnaires des archives des radios et télévisions, mais aussi le personnel des institutions et structures publiques et privées détentrices des documents audiovisuels. Cela certes, ne suffit pas, car la gestion des archives audiovisuelles du fait de leur spécificité appelle de gros moyens dont nos pays ne disposent pas encore (Ndèye Marème Diallo, 2011).

- L'exiguïté des locaux et la mauvaise climatisation sont des facteurs qui favorisent la dégradation des supports (syndrome de vinaigre par exemple). Nous suggérons aux décideurs de notre pays de veiller à ce qu'il soit construit des locaux conformes aux normes internationalement reconnues. Ceci permettra d'aérer les salles des archives et les archives elles-mêmes, et surtout, l'on sera amené à respecter la température et l'humidité relative.

- Le respect des normes d'électrification et de climatisation des locaux des archives audiovisuelles. Il est recommandable que pour une meilleure survie des archives audiovisuelles, les services détenteurs soient bien alimentés en fourniture de courant continu (pas de délestage) et en climatisation. Ces deux services sont indispensables pour une bonne vie des documents audiovisuels.

✓ Humidité relative

Dans la salle de conservation des archives, il faut une humidité relative assez bonne tenant compte des variabilités saisonnières. Cette humidité relative doit varier entre 30 et 40 %, afin de respecter les normes internationales¹. (L. Tira, 2015).

✓ Température

La salle de conservation doit être maintenue à froid à tout moment grâce à un système de climatisation. La température varie entre 15 et 20°C, ce qui est acceptable pour la conservation². Souvent le système de climatisation connaît des pannes de fonctionnement, dues à un manque de suivi et d'entretien du matériel. Ce qui provoque des variations de

¹ <http://www.fespaco-bf.net> consulté le 1^{er} décembre 2014.

² <http://www.fespaco-bf.net> consulté le 1^{er} décembre 2014.

températures avec des montées qui provoquent une dégradation plus rapide des supports photochimiques.

Température et humidité relative souhaitables en fonction du type de film

Type de film	Température de stockage de référence à choisir entre	Humidité relative de référence
Nitrate (image et son)	8 C et 12 C	45 %
Acétate et polyester (Noir et Blanc)	10 C et 18 C	30 %
Acétate et polyester (Couleur)	1 C et 3 C	30 %
Son optique	10 C et 18 C	30 %
Son magnétique	10 C et 18 C	45 %

Source : Eric LE ROY, *Cinémathèques et archives du film*, édition Armand COLIN, Septembre 2013, p. 55.

Conclusion

Le constat fait en 2010, à l'occasion du cinquantenaire des indépendances de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne francophones dont le Togo, a fait ressortir plusieurs contraintes qui entravent la bonne sauvegarde des documents audiovisuels. Parmi ces contraintes, on peut relever l'insuffisance des moyens d'actions (ressources humaines qualifiées, infrastructures et équipements, manque de textes réglementaires et juridiques, insuffisance de budget de fonctionnement, manque de locaux de gestion des documents audiovisuel, etc.) mais aussi et surtout les carences des systèmes d'information et de communication. Pour mieux sauvegarder le patrimoine audiovisuel togolais, des solutions concrètes doivent être apportées pour la pérennisation de la mémoire audiovisuelle du pays. Cela passe entre autres par le renforcement du système de la gestion du patrimoine audiovisuel au Togo : d'où l'intérêt de la présente étude. Les approches de solutions développées dans cette étude sont complémentaires et ont pour but de trouver des éléments de réponses aux problèmes de la mauvaise gestion des documents qui entraînent la disparition progressive de la mémoire nationale. Ainsi, la présente étude se présente comme une contribution au problème crucial de la disparition de la mémoire nationale togolaise.

Bibliographie

BA Hamet, 2005, *Pérennisation du patrimoine audiovisuel dans le contexte ouest-africain*, 2015/3.

- Bachimont Bruno, 2014, « Mémoire et document : les différentes fonctions de la conservation dans la spirale numérique et patrimoniale », in *Revue maghrébine de documentation et d'information*, n° 23.
- DIALLO Ndèye Marème, 2011, Articles Archives audiovisuelles : spécificités, difficultés et perspectives dans quelques pays de l'Afrique de l'Ouest.
- DURU Aline, 1995, *Les documents audiovisuels en tant qu'archives*, Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques, DEA sciences de l'information et de la communication
- EDMONDSON Ray, 2002, *Principes directeurs pour la sauvegarde du patrimoine documentaire*, Paris, UNESCO.
- EDMONDSON Ray 2004, *Philosophie et principes de l'archivistique audiovisuelle*, Paris, UNESCO, 94 p.
- EDMONDSON Ray, 2004, *Philosophie et principe et l'archivistique audiovisuelle, à l'occasion de la commémoration du 25^e anniversaire de la recommandation de l'UNESCO pour la sauvegarde et la conservation des images en mouvements*, Paris, UNESCO, 94 p.
- GUYOT Jacques et Rolland Thierry, 2011, *Les Archives audiovisuelles histoire, culture, politiques*, Paris, Armand Colin.
- MELOT Michel, 1985, « *L'image et la reproduction de l'image* », in *Brises*, n° 6.
- Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), 1980, recommandation pour la sauvegarde et la conservation des images en mouvement, 21^e conférence générale de l'Unesco en 1980, volume 1, paris, Unesco, p. 180.
- PERRO Marc, 1985, « Au-delà de l'image preuve et de l'archive ornement », consulté le 12 Juillet 2022 sur <https://www.canal-u.tv/chaines/tele-amu/penser-le-cinema-documentaire>.
- SOUMANOU Vieyra Paulin, 1975, *Les cinémas africains des origines à 1973*, Tome1, Paris, Présence africaine.
- SOUMANOU Vieyra Paulin, 1983, *Le cinéma au Sénégal*, Paris, L'Harmattan.

TIRA Léonce, 2015, *Quelles approches pour une meilleure gestion du Patrimoine cinématographique africain ? Cas de la cinémathèque africaine de Ouagadougou*, Mémoire de Master en Gestion du Patrimoine Culturel, Alexandrie, Université Senghor d'Alexandrie.

Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), 2004, *Programme d'actions communes pour la production, la circulation et la conservation de l'image au sein des états membres de l'UEMOA*, Ouagadougou.

MONUMENTS RÉVOLUTIONNAIRES ET DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DANS LA COMMUNE DE COTONOU

**Mèmèdé Angèle BOKO-HAYA, Kokouvi Olive ADISSODA,
Didier N'DAH et Wilfrid Expédit VISSIN**
angehaya1@gmail.com;
Université d'Abomey-Calavi, (Bénin)

Résumé

Au lendemain des indépendances, il est notable que les monuments aux morts sont demeurés les seuls monuments au Bénin jusqu'au début des années 1970, notamment après le coup d'État du 26 octobre 1972. Dans le cadre de cette recherche sur le patrimoine architectural, nous nous sommes seulement intéressées aux monuments. Quels sont les monuments qui ont été construits à cette époque à Cotonou et quel est aujourd'hui leur rôle pour le développement ?

L'objectif de cette recherche est d'analyser la contribution des monuments de Cotonou au développement de la ville. Dans ce cadre, une démarche méthodologique centrée sur la recherche documentaire, la collecte des données et l'analyse des résultats a été adoptée.

Les résultats indiquent que Cotonou regorge d'innombrables monuments construits pendant la période révolutionnaire. Pendant cette période cinq monuments ont été érigés à Cotonou, plusieurs autres monuments ont été érigés après cette période et en 2022 trois importants monuments ont été également inaugurés pour la commémoration du 62^e anniversaire de l'indépendance du Bénin.

Mots clés : Monument, développement, tourisme, période révolutionnaire, Patrimoine architectural.

Abstract

In the aftermath of independence, it is notable that monuments to the dead remained the only monuments in Benin until the early 1970s, particularly after the "coup d'état" of 26 October 1972. In the context of this research on architectural heritage, we are only interested in monuments. What are the monuments that were built at that time in Cotonou and what is their role for development?

The objective of this research is to study the contribution of the monuments of Cotonou to its development. Within this framework, a methodological approach centered on documentary review, data collection and analysis of results was adopted.

The results indicate that Cotonou abounds in monuments built during the revolutionary period from 1972 to 1989. During this period five monuments were erected in Cotonou, several other monuments were erected after this period and in 2022 three important monuments were also inaugurated for the commemoration of the 62nd anniversary of the independence of Benin.

Key words: Monument, development, tourism, revolutionary period, architectural heritage.

Introduction

Le patrimoine représente une ressource majeure pour le développement des territoires (Bridonneau, 2011 cité par Payeur 2013). Il peut s'inscrire dans un processus de production de services ou de biens et de développement local à long terme (Crevoisier, 2004). Le patrimoine architectural est l'ensemble des constructions humaines qui ont une grande valeur parce qu'elles caractérisent une époque, une civilisation ou un événement (www.wikipedia.org). Il intègre les monuments, les ensembles architecturaux et les sites.

La notion de patrimoine s'est fortement élargie et démocratisée afin d'inclure les pratiques, les connaissances, les savoirs, les coutumes, les objets et les attributs de la vie quotidienne. C'est ainsi que l'UNESCO a adopté, à sa convention internationale de 1972, le concept de patrimoine mondial et de valeur exceptionnelle. Dans la même année, au Québec, le gouvernement sanctionnait une nouvelle loi sur les biens culturels, modernisant la notion de monument historique ainsi que ses instruments d'action.

Au Bénin, le 26 octobre 1972 correspondait à l'avènement de la « révolution » comme le proclamèrent les auteurs du cinquième coup d'État militaire. En effet, c'est ce coup d'État qui a marqué la naissance d'une nouvelle phase de l'histoire politique du pays : la phase de la Révolution populaire fondée, selon les tenants, sur le marxisme-léninisme, (Assouto, 2016). C'est à cette période qu'on va assister à une implantation massive des monuments dans l'ensemble du pays, notamment dans la mégapole que représente la ville de Cotonou.

Quels sont les monuments alors construits durant cette période ?

Quelles sont les contraintes liées à leur exploitation ?

Quelles stratégies peut-on développer pour contribuer au développement du tourisme à Cotonou à travers ces monuments ?

C'est sur ces interrogations que nous avons fondé notre recherche axée sur « Monuments révolutionnaires et développement du tourisme dans la commune de Cotonou »

1. Données et méthodes

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de cette recherche se résume en trois étapes : la collecte des données, le traitement des données et l'analyse des résultats.

1.1. Technique de collecte de données

Pour collecter les données, une recherche documentaire, des observations directes, des entretiens et une enquête de terrain ont été nécessaires. Ainsi, des mémoires et d'autres documents scientifiques et même l'internet ont été consultés. Les observations directes ont permis de voir et d'apprécier les différents monuments.

1.2. Outils et matériel de collecte des données

Les méthodes utilisées pour la collecte des données sont l'observation et les enquêtes en milieu réel. Les outils utilisés pour réaliser les enquêtes sont le guide d'entretien, le questionnaire individuel et un appareil photo numérique.

- L'observation a été retenue comme technique pour confirmer les données recueillies au cours des entretiens. Elle a complété certaines informations recueillies lors de ces entretiens. C'est aussi le relevé d'images qui étayent des points de vue ou encore des problématiques abordées. En somme, il s'agit d'un constat de visu et de façon méthodique des réalisations relevées sur le terrain.

- Les enquêtes en milieu réel : au cours de cette étape, les questionnaires et guides d'entretiens ont été utilisés.

La zone d'étude est constituée de la commune de Cotonou (Figure 1).

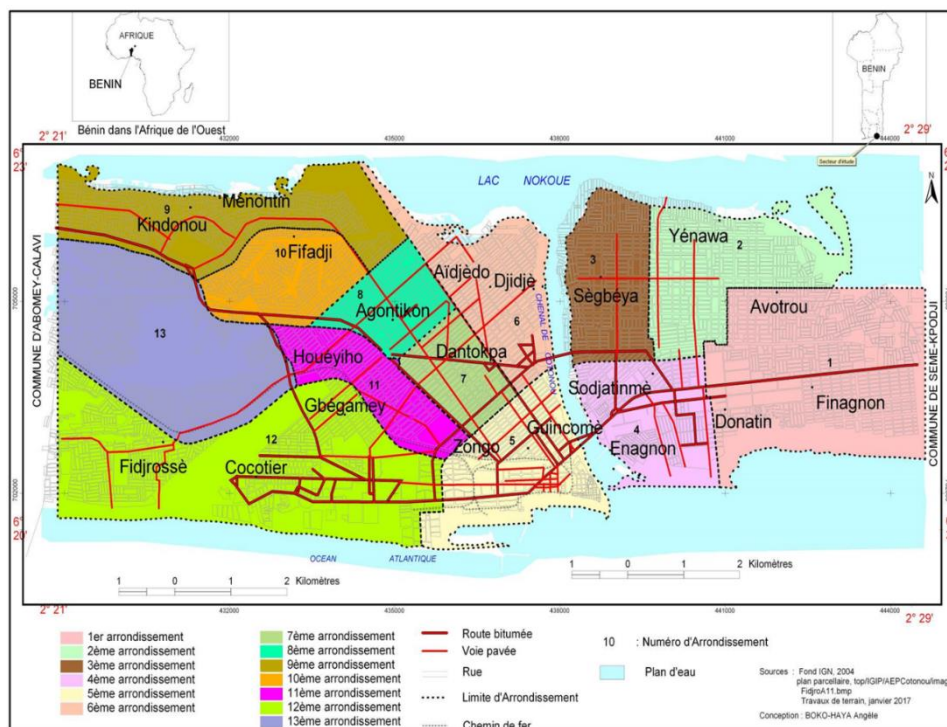


Figure 1 : Situation géographique de la ville de Cotonou

2. Résultats

Selon le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)¹, le patrimoine architectural englobe les monuments historiques, c'est-à-dire les édifices classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. L'expression « **patrimoine architectural** » est considérée comme comprenant les biens immobiliers suivants : monuments, ensembles architecturaux et les sites.

Un monument (du latin *monumentum*, dérivé du verbe *moneō* « se remémorer ») désigne à l'origine une sculpture ou ouvrage architectural permettant de rappeler un événement ou une personne.

¹ Le patrimoine architectural : Un marché en construction ; Céreq (Centre D'études et de Recherches sur les Qualifications) ; Direction de la publication : Hugues Bertrand. Rédaction : Isabelle Bonal ; Commission paritaire n° 1063 ADEP ; Céreq Bref n° 183 - FÉVRIER 2002 ; p. 01.

Les résultats de terrain ont montré que la ville de Cotonou dispose d'une multitude de monuments. Les monuments sur lesquels nous avons centré nos recherches sont ceux construits pendant la période révolutionnaire. Ils sont au nombre de cinq à savoir : la place de l'étoile rouge, la place du souvenir, la place Bulgarie, la place Lénine et la place du bicentenaire de la révolution.

En effet, le régime révolutionnaire qui se met en place après le coup d'état du colonel Kérékou en octobre 1972 inaugure une ère nouvelle dans la vie politique du Dahomey. Il ouvre une période de stabilité relative qui va durer jusqu'à la fin des années 1980 et est désignée par révolution « kérékiste » (Banégas, 2003).

2.1. Histoire de la ville de Cotonou : *'La lagune de la mort'*

Village de pêcheurs, Cotonou a été créée sur l'initiative du Roi du Danxomè Guézo (1818 - 1850). D'après l'une des légendes, « Kutonou », signifierait la « lagune de la mort » en raison de sa situation de carrefour du trafic des esclaves.

A la fin du XIX^{ème} siècle, Cotonou s'est développée à partir de quelques villages de pêcheurs situés à l'Est et à l'Ouest de la lagune. Par traité de mai 1868, le territoire de la ville de Cotonou a été concédé à la France par le roi du Danhomè, ce qui eut pour effet l'accélération du processus de son développement.

A partir du noyau originel des Toffins, Cotonou s'est progressivement enrichie de toutes les ethnies du Bénin. Certains quartiers en portent aujourd'hui la marque. Ainsi, Guincomé signifie « sur la terre des populations Guin », venues de Grand- Popo et d'Agoué pour participer à la construction du Wharf de Cotonou. De même, Xwlacodji désigne la terre des Xwla.

Aujourd'hui, Cotonou est devenue une représentation du Bénin en miniature et sa croissance accélérée est en train de donner naissance à une vaste « région urbaine » allant de Porto- Novo (à l'Est) jusqu'à Ouidah (à l'Ouest) et Abomey-Calavi (au Nord).

Le patrimoine culturel de la ville de Cotonou est un ensemble de biens matériels et/ou immatériels hérités du mélange de cultures et de traditions ayant influencé le développement de la ville dans l'espace et le temps¹.

¹ Rapport de l'Unesco Mairie de Cotonou sur l'inventaire du patrimoine culturel de la ville de Cotonou, 2018, Cabinet Modulor.

2.2. Empreintes de la révolution dans la ville de Cotonou

Le patrimoine relatif à la révolution met en exergue Cotonou pendant la période révolutionnaire dans le paysage urbain cotonnois. En effet, la période révolutionnaire a profondément influencé le système politique béninois hérité des indépendances par une idéologie marxiste-léniniste. En témoignent les monuments et places qui constituent encore de nos jours des joyaux de cette époque. Il s'agit de la place du souvenir (ex place des martyrs), la place de l'étoile rouge, la place Bulgarie, la place Lénine, la place du Bicentenaire révolutionnaire et bien évidemment l'hôtel PLM Alédjo lieu mythique de la Conférence des forces vives de la nation qui rappelle l'histoire du passage de la période révolutionnaire à la démocratie en 1990.

2.2.1. Monuments révolutionnaires

Les monuments : on entend par monuments toutes réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, y compris les installations ou les éléments décoratifs faisant partie intégrante de ces réalisations (www.wikipedia.org).

En abordant ce travail nous avons tenu compte des monuments construits pendant la période révolutionnaire au Bénin¹, première période politique au Bénin. On peut citer comme monuments construits en cette période : la place de l'étoile rouge, la place des Martyrs, la place Bulgarie, la place Lénine et la place du bicentenaire de la révolution.

2.2.1.1. La place de l'Etoile Rouge

Elle est située à Gbégamey dans le 11^e arrondissement aux adresses 436-427- 426-435- 1060-1071 selon le RFU. La place de l'étoile rouge, d'un point de vue strictement urbaniste, a arraché à Ganhi, ancienne zone résidentielle européenne le statut du centre-ville, du cœur de la ville de Cotonou (Assouto, 2016).

¹ Nous voulons parler ici des grandes périodes politiques à savoir la période Révolutionnaire (1972-1990) et celle Démocratique (1990 à aujourd'hui) puisque le système politique n'a pas encore changé.

Planche I : Place de l'étoile rouge vue aérienne (1a et 1b), Place de l'étoile vue de face (1c), place de l'étoile vue de profil (1d)



1a



1b



1c



1d

Source : www.wikipedia.org

La planche 1a et 1b illustre une vue aérienne complète de la place de l'étoile rouge à Cotonou.

L'étoile rouge est le produit identitaire de la ville de Cotonou, elle représente pour Cotonou ce que la tour Eiffel représente pour Paris. En effet, il n'y a aucun monument plus représentatif de la ville de Cotonou que la place de l'Etoile Rouge. C'est un grand carrefour à la croisée de cinq (05) voies de la ville et le rendez-vous d'un trafic géant tous les jours de la semaine (planche 1b). En survolant la ville de Cotonou, c'est la première œuvre qui frappe en dehors des grands ponts qui franchissent le lac Nokoué et le monument de l'amazone. Sous la forme de cercle géant au centre duquel est dessinée une grande étoile, elle impose sa figure sur la carte de la ville et fait ressortir une couleur rouge qui frappe

l'observateur. A l'épicentre de l'étoile, s'élève une colonne surplannée du soldat portant la houe, symbole de la solidarité des prolétaires du Bénin à l'égard de la lutte des classes. Elle a été construite à l'ère de la révolution à l'époque où le Dahomey nourrissait l'illusion que le peuple souverain pouvait changer sa destinée et faire du Bénin le champion du Marxisme Léninisme de l'Afrique. Cette place construite par les Russes et inaugurée par le feu Mathieu Kérékou est le lieu de commémoration de la Révolution Populaire du Bénin qui se déroule le 26 octobre et le 30 novembre de chaque de chaque année.

Durant toute la révolution, cette place n'était pas accessible. Elle était réaménagée à chaque fois par les responsables du Parti de la révolution populaire du Bénin en occurrence Romain Vilon Guézo pour la fête des forces armées populaires.

Aujourd'hui, l'Etoile Rouge a perdu la place qu'elle occupait sur le plan politique. Toutefois, elle est devenue le centre névralgique de la vitalité économique de Cotonou (tourisme de passage, artiste exposant son œuvre, sportif venir parfaire sa forme, lieu mythique des amoureux, etc.).

Sur la planche 1.c, on observe clairement la statue d'un brave homme surnommé Jacob par les Béninois. Il est muni :

- d'une arme pour rappeler aux Béninois qu'ils avaient le service militaire obligatoire ;
- d'un fagot représente la source d'énergie des 90 % de la population béninoise : le bois de chauffe;
- Quant à la houe, elle est un symbole de l'agriculture, socle de l'économie béninoise.

2.2.1.2. La place Lénine

Elle est située dans les quartiers Gbèdjèwin et Missessin à l'adresse 4131-4132-4136-4137-4122-4123, (Régistre Urbain Foncier : RFU) à Akpakpa dans le 4^e arrondissement de Cotonou. Elle abritait la statue de Lénine mise en place en 1988. Mais, quelques mois après la transition démocratique, les Russes, sous la pression populaire, déboulonnent tard dans la nuit la statue de Lénine pour la renvoyer à Moscou sous escorte jusqu'au port autonome de Cotonou par la population notamment les conducteurs de taxis-motos communément appelés Zémidjan. C'est pourquoi aujourd'hui cette place est sans la statue. Malgré cet effacement mémoriel on l'appelle toujours place Lénine.

La destruction de la statue de Lénine, « le vieux chauve à la barbichette » engendre aussi la disparition de la triste célèbre prison de

Ségbana dans le nord du pays réputée pour les atrocités et les exactions commises aux conséquences incommensurables sur les opposants politiques au régime PRPB (Rapport Unesco-Mairie de Cotonou, 2014).

Photo 1 : Place Lénine



Prise de vue : A. M. Boko-Haya, 2021

2.2.1.3. *La place des martyrs*

La place du Souvenir¹, anciennement appelée Place des Martyrs, est une place située dans le quartier Haie Vive à Cotonou. Elle possède une place importante dans l'histoire du Bénin. En effet, elle immortalise l'agression du Bénin par des mercenaires, le 16 janvier 1977. Ce nom a été donné au monument en l'honneur des sept Béninois (six militaires et un civil) qui ont péri lors de cette agression dirigée par le Français Bob Denard. On y fait référence avec *l'appellation de l'opération crevette*. En effet, au petit matin du dimanche 16 janvier 1977, un avion se pose à l'improviste sur l'aéroport de Cotonou. Ainsi commença "l'opération crevette" contre le Président marxiste-léniniste Mathieu Kérékou. Ce fut un groupe d'environ 80 mercenaires fortement armés, africains et européens, qui déchargèrent de mystérieuses caisses. Très vite, les premiers coups de canon et de mortier tonnent aux alentours de l'actuel site de Bénin Marina Hôtel, de l'Aéroport international de Cotonou et du camp militaire Guézo. D'une voix grave depuis la Radio Bénin, le lieutenant-colonel Mathieu Kérékou, appelle le peuple béninois à défendre la patrie par les moyens à sa disposition en ces termes : « Ainsi donc, un groupe de mercenaires à la solde de l'impérialisme international aux abois, a déclenché depuis ce

¹ Anciennement la place était appelée place des martyrs. C'est le président Soglo Nicéphore qui l'a baptisé Place du Souvenir.

matin à l'aube une agression armée contre le peuple béninois héroïque et sa révolution démocratique et populaire en attaquant la ville de Cotonou. En conséquence, chaque militante et militant de la Révolution béninoise où qu'il se trouve, doit se considérer et se comporter comme un soldat au front, engagé dans un combat sacré pour sauver la patrie en danger »¹. Conscientes que de leur riposte dépendra l'avenir de la Révolution démocratique et populaire du pays, les populations de Cotonou et l'armée béninoise vont contenir les assaillants pendant trois heures de combats en utilisant machettes et gourdins contre des coups de canon. Ce qui obligea les agresseurs à se replier de façon stratégique vers l'aéroport. Ceci fut possible grâce au renfort nord-coréen en vertu de la coopération entre républiques socialistes.

Cet affront causa une dizaine de mercenaires blessés et de morts, ainsi, un mercenaire Bah Alpha Oumarou fut capturé vivant par les forces armées populaires du Bénin. Des liasses de billets de banque, un arsenal de munitions et d'armes perfectionnées furent abandonnées de même qu'une caisse donnant de précieux renseignements au régime de Kérékou sur l'identité des pays ayant soutenu ou commandité la tentative de putsch. Il s'agit notamment du Gabon de Omar Bongo, du Maroc du roi d'Hassan II, de la France et de son Service de documentation extérieure et de contre-espionnage et du Bénin par son ancien Président Emile Derlin Zinsou. Du côté des soldats Béninois, six militaires et un civil ont payé le prix de leur vie pour une victoire qui change le cours de l'histoire du Bénin d'où le nom de la place. Elle fut réalisée avec l'appui de la République populaire démocratique de Corée et inaugurée le 16 janvier 1979. La place du souvenir est le symbole de la défense de la patrie par des hommes et femmes du Bénin partant au combat. Elle montre :

- La statue de trois personnes dont deux hommes et une femme tenant en main des armes et le drapeau du Bénin. Le nu, l'expression marquée des visages et le mouvement des statues des trois personnes réalisées en béton expriment bien le mélange du style antique à celui de la révolution ;
- Par-dessous du monument, passe un tunnel pour les véhicules où il est érigé une petite galerie où sont exposées des photos et les œuvres de certains artistes.

¹ Matthieu Kairouz, « *Ce jour-là : le 16 janvier 1977, Bob Denard lance l'« Opération crevette » contre Kérékou au Bénin* » [archive], sur *JeuneAfrique.com*, 16 janvier 2017 (consulté le 14 mai 2019). Discours radiophonique du Général pour attirer l'attention de tous à la vigilance et à une grande mobilisation.

Sur la planche II, nous pouvons observer en IIa une vue de face de la place des martyrs, sur la IIb c'est le symbole de la révolution au pieds du monument, la IIc nous montre une vue de profil de la place des martyrs et la IId est une photo prise au Musée da Silva qui est en effet un hommage rendu par Monsieur Urbain Karim da Silva aux Béninois ayant péri dans cette attaque.

Planche II : Place du souvenir à Cotonou



Prise de vue : A. M. Boko-Haya, 2022

2.2.1.4. La place Bulgarie

La Place Bulgarie est une place publique située à Gbégamey dans le 11^e arrondissement de Cotonou au quartier Mifongou où est érigée la statue de Georgi Dimitrov, communiste Bulgare. Cette place est construite pour témoigner le passé marxiste-léniniste du Bénin sous le règne du Général Mathieu Kérékou. La place est plus connue au sous le vocable Papa Bulgarie ou vieux bulgare. C'est une des nombreuses réalisations qui soulignaient les rapports amicaux entre la République Populaire du Bénin et tous les autres pays communistes.

Photo N°2 : Place Bulgarie à Cotonou



Source : www.wikipedia.org

2.2.1.5. La place du bicentenaire de la révolution Française

Elle est située dans le 7^e arrondissement de Cotonou au quartier Missité (RFU)

C'est également une des places construites sous l'ère révolutionnaire. Elle est restée pendant longtemps engloutie par les boutiques. Elle servait aussi selon la population environnante de nids de vol. Actuellement, toutes

les boutiques sont cassées et la place est en réaménagement pour servir de centre de loisirs et de tourisme. (Voir les photos de réaménagement à la planche III).

Photo N°3 : Place bicentenaire de la révolution française au Bénin



Prise de vue : A. M. Boko-Haya, 2018.

Planche III : Place du bicentenaire de la révolution en réfection



Prise de vue : A. M. Boko-Haya, 2022

Cotonou abrite beaucoup de monument et la volonté du gouvernement actuel de faire du tourisme un levier de développement a permis aussi de doter le Bénin et surtout Cotonou de trois nouveaux monuments. S'ils ne sont pas révolutionnaires, ces monuments sont aussi remplis d'histoire et constituent de nos jours des atouts touristiques incontournables de la ville de Cotonou. Il s'agit : du monument de l'amazone, le monument Bio Guéra et le monument aux dévoués.

2.2.2. Développement du tourisme à Cotonou

2.2.2.1. Effets économiques

Les monuments d'arts et d'histoire de la ville de Cotonou sont des legs matériels. Ils constituent le témoignage de développements économiques passés. Certains d'entre eux sont aussi le reflet d'un monde de paix et de tolérance. Ces monuments font partie du patrimoine de la cité et du pays. Ils représentent un formidable levier de développement socio-économique de la cité à travers la pratique de l'activité touristique. En effet, l'existence du patrimoine monumental génère de nombreux flux économiques à l'occasion de sa constitution, de son exploitation ou de sa rénovation (Greff, 1990 cité par Assouto, 2016). Dans ce sens, on peut développer à partir des monuments révolutionnaires et autres types de monuments à Cotonou un circuit intéressant pour la pratique du tourisme. Ceci permettra de mettre en tourisme la ville de Cotonou. Car la promotion et la valorisation de ces monuments engendrent des retombées économiques directes. Elles contribuent également à l'attractivité de la commune et au développement touristique. De plus l'attachement des communautés à ces monuments contribue à leur ancrage territorial. Or, une démographie stable ou croissante constitue une base essentielle du développement économique.

2.2.2.2. Effets socio-culturels

Les monuments de Cotonou sont l'expression des valeurs et des idées du pays. Connaître et maîtriser son patrimoine, c'est avant tout s'approprier son histoire et son identité pour la mettre au cœur d'un projet collectif. Dans des sociétés africaines multiculturelles et exposées à de profondes mutations, le patrimoine constitue un lien entre le passé et l'avenir, un élément de stabilité et de continuité. Il offre un support d'éducation et de transmission aux générations futures. Source de fierté, il permet aussi à la cité de se faire connaître, de manifester son génie propre auprès des autres cultures. En effet, l'existence de ces monuments sur le territoire de Cotonou montre l'ingéniosité des artistes Béninois. A travers ces monuments, l'on voit la capacité des artistes Béninois à cacher de grandes idées dans des matériaux disponibles sur place dans les formes et dans les volumes. Néanmoins, une partie des monuments de la ville de Cotonou est héritée de la période révolutionnaire. Ce qui fait le rappel d'une période sombre dans l'histoire du pays (brimade, torture, inexistence de la liberté d'expression). Qu'ils soient positifs ou négatifs ces témoignages font partie de notre histoire collective et contribuent à la sauvegarde du patrimoine de Cotonou en particulier et du Bénin en général.

2.2.2.3. Proposition de circuits touristiques sur les monuments révolutionnaires de Cotonou pour une mise en tourisme de la ville

Pour mieux mettre en tourisme Cotonou à travers son patrimoine architectural et surtout ses monuments, il est indispensable de proposer des circuits touristiques bien conçus, accessible vendable et à portée de tous.

Ainsi proposons-nous un circuit à la figure 1 sur les monuments révolutionnaires. Il peut être proposé à 5000Fcfa pour les visiteurs nationaux et 10000 FCfa pour les étrangers.

A ce circuit exclusivement des monuments révolutionnaires qui peut être parcouru en 3h de temps, on peut enchaîner avec les autres monuments ou décider de continuer dans l'histoire politique du Bénin en l'associant au circuit typiquement colonial.

Il faudra alors compter en plus 2h30 voire 3 heures de temps pour admirer le joyau que constitue l'architecture de type colonial dans l'ancien centre administratif et commercial de la ville de Cotonou où l'architectures anciennes côtoient les immeubles modernes parfaitement intégrés à cet environnement classique chargé d'histoire.

2.3- Les contraintes liées à l'exploitation des monuments de Cotonou

Les monuments de Cotonou et surtout construits sous la période révolutionnaire sont remplis d'histoire et sont d'une importance capitale pour le visiteur national et étranger. Mais ces monuments ne sont pas bien entretenus. Une visite de ces monuments nous permet de constater l'état d'insalubrité dans lequel ils se trouvent. Aussi l'absence d'un gestionnaire de ces sites ne facilite pas l'aménagement et la mise en valeur touristique.

Nous recommandons donc au gouvernement et aux acteurs du tourisme et du patrimoine de :

- prendre un gestionnaire de patrimoine culturel pour les sites
- créer un office de tourisme à Cotonou
- réaliser des films documentaires sur les monuments
- encourager les responsables d'écoles et lycées à faire visiter les sites aux élèves
- proposer des circuits sur ces monuments

Conclusion

Le Bénin dans la rédaction de son cahier historique et des systèmes politiques adoptés lui ont permis une diversité de périodes bien riches en événements. Les monuments sont des biens culturels matériels qui perpétuent la mémoire des événements socio-politiques intervenus dans la vie d'une communauté. Autrement dit, les monuments constituent la représentation d'une histoire, d'un fait social ou d'une réalité politique ». Tout en nous renvoyant à une époque donnée, ces monuments portent une morale et peuvent contribuer fortement au développement du tourisme s'ils sont bien entretenus et bien gérés.

Le patrimoine architectural qui fait partie du patrimoine culturel des villes historiques est un secteur dont il faut s'occuper car il peut être un facteur important dans le processus de développement de ces villes. C'est le cas des monuments de Cotonou qui constituent aujourd'hui une grande attractivité pour les Béninois et les étrangers.

Bibliographie

- ASSOUTO Hugnette (2016) : Monuments d'art et d'histoire : topographie artistique de la ville de Cotonou
- PAYEUR Julie (2013) : La relation du patrimoine et du tourisme : une histoire de perception –le cas du vieux– Québec, université du Québec, Montréal p.11.
- HICHAM Saddou. Patrimoine et patrimonialisation : Processus et nouvel enjeu de valorisation territoriale. O Ideário Patrimonial, Instituto Politécnico de Tomar, 2020. halshs-02358470
- SALMA Trabelsi. Développement local et valorisation du patrimoine culturel fragile : le rôle médiateur des ONG : cas du Sud-tunisien. Sciences de l'information et de la communication. Université Côte d'Azur, 2016. Français. NNT : 2016AZUR2030.
- Rapport projet Unesco-Mairie de Cotonou sur l'inventaire du patrimoine culturel de Cotonou, Cabinet Modulor, 2014, Cotonou.

AXE 7 :
LES DYNAMIQUES URBAINES ET REGIONALES
POSTCOLONIALES

MOBILITÉ PENDULAIRE ET CONGESTION AUX HEURES DE POINTE DANS LE DISTRICT AUTONOME DU GRAND LOMÉ AU TOGO

Iléri DANDONOUGBO

ileridandonougbo@gmail.com

Université de Lomé, Lomé

Kossi APEKOU

kossiapekouj@gmail.com

Kodjo DJOSSOU

kodjo.djos@gmail.com

Résumé

Depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, les grandes agglomérations de l'Afrique subsaharienne subissent une forte croissance démographique et une extension spatiale accroissant les besoins de mobilité entre les centres et les périphéries. Dans ces villes, les quartiers périphériques constituent les milieux d'habitat et le centre-ville le siège des activités économiques et administratives. Les déplacements journaliers des populations qui s'observent entre les lieux de domicile et les lieux de travail entraînent des embouteillages aux heures de pointe. L'objectif de cette étude est d'analyser les difficultés d'accès au centre-ville et aux périphéries dans le District du Grand Lomé aux heures de pointe.

La méthode de recherche adoptée est basée sur la recherche documentaire, l'observation directe et les enquêtes de terrain. Au total, 203 personnes ont été interrogées. Le traitement des données a été effectué par les logiciels Arc Gis 10.8, SPSS et le Microsoft Excel et Word.

Les résultats montrent que l'agglomération de Lomé est caractérisée par la concentration de 75% des services et 80% des activités économiques au centre-ville qui constitue le point de ralliement des populations des périphéries le matin. Le soir, les populations quittent le centre-ville pour les périphéries. Ces déplacements domicile-travail créent des embouteillages aux heures de pointe. Les dysfonctionnements dans la fluidité des mobilités dans le District du Grand Lomé se remarquent aux heures de pointe notamment entre 6 h 15 min et 8 h 45 min et entre 17 h 15 min et 20 h 45 min.

Mots-clés : District Autonome du Grand Lomé (Togo), heure de pointe, embouteillage, centre-ville, périphéries.

Abstract

Since the second half of the 20th century, the large agglomerations of sub-Saharan Africa have undergone strong demographic growth and spatial expansion, increasing mobility needs between centers and peripheries. In these cities, the outlying districts constitute the dormitory environments and the city center the seat of economic and administrative activities. The daily movements of populations that are observed between places of residence and places of work lead to traffic jams at peak hours.

The daily displacement of populations between places of residence and workplace leads to traffic jams at peak times. The research method adopted is based on documentary research, direct observation and field surveys. A total of 203 people were interviewed. The research method adopted is based on literature search, direct observation and field surveys. The data processing was carried out by Arc Gis 10.8, SPSS and Microsoft Excel and Word software.

The results show that the agglomeration of Lomé is characterized by the concentration of 75% of the services and 80% of the economic activities in the city center which constitutes the rallying point of the populations of the peripheries in the morning. In the evening, people leave the city center for the outskirts. These home-to-work journeys create traffic jams at rush hour. Dysfunctions in the fluidity of mobility in the District of Grand Lomé are noticeable at peak times, in particular between 6 h 15 min and 8 h 45 min and between 17 h 15 min and 20 h 45 min.

Keywords: Autonomous District of Grand Lomé (Togo), rush hour, traffic jam, downtown, outskirts.

Introduction

La congestion routière est un phénomène caractérisant les routes et les autoroutes des grandes villes et métropoles mondiales. Elle constitue, de plus en plus, un facteur pesant sur la vie économique, sur le transport de marchandises et sur l'ensemble des usagers du réseau routier (A. Moustakbal 2009, p. 1). Les grandes agglomérations de l'Afrique subsaharienne connaissent depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle une forte croissance démographique et une extension spatiale accroissant les besoins de mobilité entre les périphéries et les centres-villes. Dans ces villes, le taux de motorisation augmente avec des problèmes majeurs de gestion du trafic urbain surtout la congestion des voies de circulation et le temps perdu dans les embouteillages aux heures de pointe. L'étalement urbain engendre la ségrégation économique de l'espace marqué par la forte concentration des activités économiques et administratives au centre-ville.

Les périphéries sont des quartiers résidentiels où les populations quittent le matin pour exercer leurs activités au centre-ville et reviennent dans les périphéries, le soir pour dormir.

Les embouteillages se sont développés rapidement dans les villes d'Afrique subsaharienne et deviennent un problème majeur le matin et le soir où les flux des déplacements sont importants. Entre 6 h 15 min et 8 h 45 min et entre 17 h 15 min et 20 h 45 min, les embouteillages rendent les principales artères des villes surtout des capitales inaccessibles temporairement (H. Quenot-Suarez, 2012, p. 3). Cette congestion routière est due à l'extension spatiale de la ville, à la ségrégation spatiale et au déséquilibre entre l'offre d'infrastructures et la demande d'espace routier (H. Quenot-Suarez, 2012, p. 8). Dans ces métropoles, « les aménagements urbains qui ne sont pas accompagnés d'une décentralisation conséquente des activités économiques et sociales ont contribué à créer l'éloignement progressif des zones d'habitation par rapport aux zones de travail » (O. Mane, 2019, p. 3).

C'est le cas du District du Grand Lomé ou District Autonome du Grand Lomé qui connaît un étalement urbain. Cette extension spatiale est consécutive à la croissance de la population urbaine. Cette situation se remarque dans le système de transport dans l'agglomération de Lomé. Les besoins des mobilités s'accroissent. La congestion constitue un phénomène de plus en plus inquiétant qui prend de l'ampleur avec l'accroissement du nombre de véhicules en circulation. Depuis les années 2000, avec l'accélération de la motorisation, les embouteillages sont récurrents aux heures de pointe et entraînent des dommages en termes de pertes de temps et de pollution de l'environnement. La concentration du trafic entraîne le dégagement des gaz polluants comme le dioxyde de carbone et le monoxyde d'azote. Quelles sont les causes et les conséquences de la congestion routière aux heures de pointe dans le District du Grand Lomé ? Il s'agit d'analyser les causes et les conséquences des embouteillages aux heures de pointe dans l'agglomération de Lomé.

1. Matériel et méthodes

L'observation est directe et participe à l'insertion du chercheur dans le milieu d'étude. Elle a permis l'importance des flux des véhicules des périphéries vers le centre-ville le matin et du centre-ville vers les périphéries les soirs Elle s'est faite à partir d'une grille d'observation. Les lieux de congestion qui sont les carrefours routiers ont été observés.

La recherche documentaire a permis de collecter des informations portant sur l'étalement urbain, la forte démographique, la forte motorisation, le temps perdu, la pollution de l'environnement et les stratégies pour réduire le phénomène de congestion dans les grandes villes.

Des entretiens ont été réalisés avec 25 agents de la Police et 5 autorités locales. Dans les gares routières, 8 responsables syndicaux ont été interrogés. Ils ont permis d'obtenir des informations sur les congestions et les impacts des congestions. Le taux de sondage de ½ a été adopté compte tenu du faible effectif des acteurs.

Les enquêtes de terrain ont été réalisées auprès des conducteurs et les usagers. En 2020, les conducteurs des motos et des autos sont de 313 250. Un échantillon de 1/5000 du nombre total a permis de choisir 63 conducteurs. Un comptage au niveau des principaux axes pendant une semaine a permis de déterminer la moyenne journalière des usagers (tableau n° 1).

Tableau n°1 : récapitulatif des usagers interrogés

Axes	Population totale	Nombre d'interrogés	Taux d'échantillonnage
Centre-Ville-Adétikopé	1 020	30	2,94
Centre-Ville-Sanguéra	980	25	2,55
Centre-Ville-Agbélépédo-Agoé Assiyéyé	1 021	20	1,96
Centre-Ville-Baguida	830	15	1,80
Centre-Ville-Kégué	895	12	1,34
Total	4 746	102	

Source, Travaux de terrain, 2022

D'après les données du tableau n° 1, 102 usagers répartis suivant les principaux axes routiers, ont été interrogés. Le choix par rapport aux principaux axes routiers qui joignent le centre-ville a pris en compte la concentration du trafic. L'axe centre-ville-Adétikopé est l'axe qui enregistre plus de trafic de personnes alors que celui qui part du centre-ville pour Baguida enregistre moins de trafic de personnes.

Le traitement des données a consisté à faire le recoupement des informations collectées en vue de les sérier, de les classer et de les analyser. Le GPS a été utilisé pour géo-référencer les différents carrefours routiers où les flux des véhicules sont importants. Le logiciel Arcviews a permis de réaliser les cartes.

2. Résultats

Le Grand Lomé fait face à une importante crise de mobilité due aux effets conjugués de l'étalement spatial, de la croissance rapide de la population, du parc automobile en croissance continue, de l'insuffisance et de la mauvaise conception de la voirie et d'un cadre régulateur des transports défaillant. Ces embouteillages ont des répercussions sur les déplacements domicile-travail des Loméens.

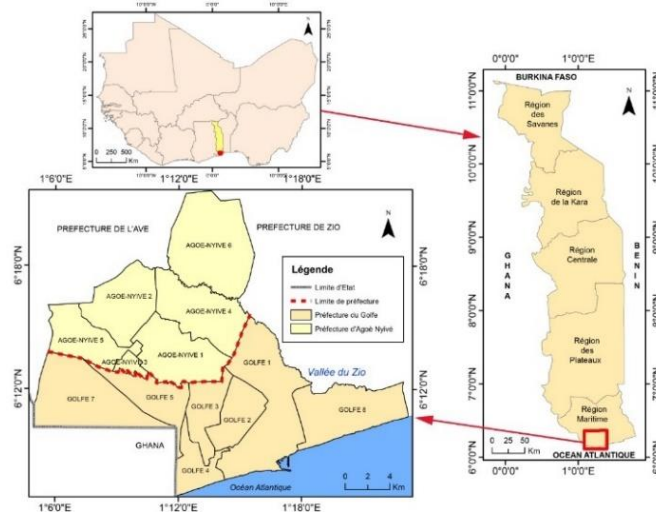
2.1. Les causes de la congestion aux heures de pointe

L'étalement urbain de Lomé, la forte croissance de la population, l'augmentation du parc automobile et le mauvais état de la voirie sont les principales causes de la congestion aux heures de pointe.

2.1.1. L'étalement urbain de Lomé, source d'allongement de la distance

Lomé étant limitée par l'Océan atlantique au sud, la vallée du Zio au nord-est et la frontière du Ghana à l'ouest, l'étalement du tissu urbain n'a pu se faire principalement qu'en direction de l'Est où Baguida est déjà dépassé, du Nord-Est, du Nord-Ouest et Nord comme l'indique la carte n° 1.

Carte n°1 : Situation géographique du Grand Lomé

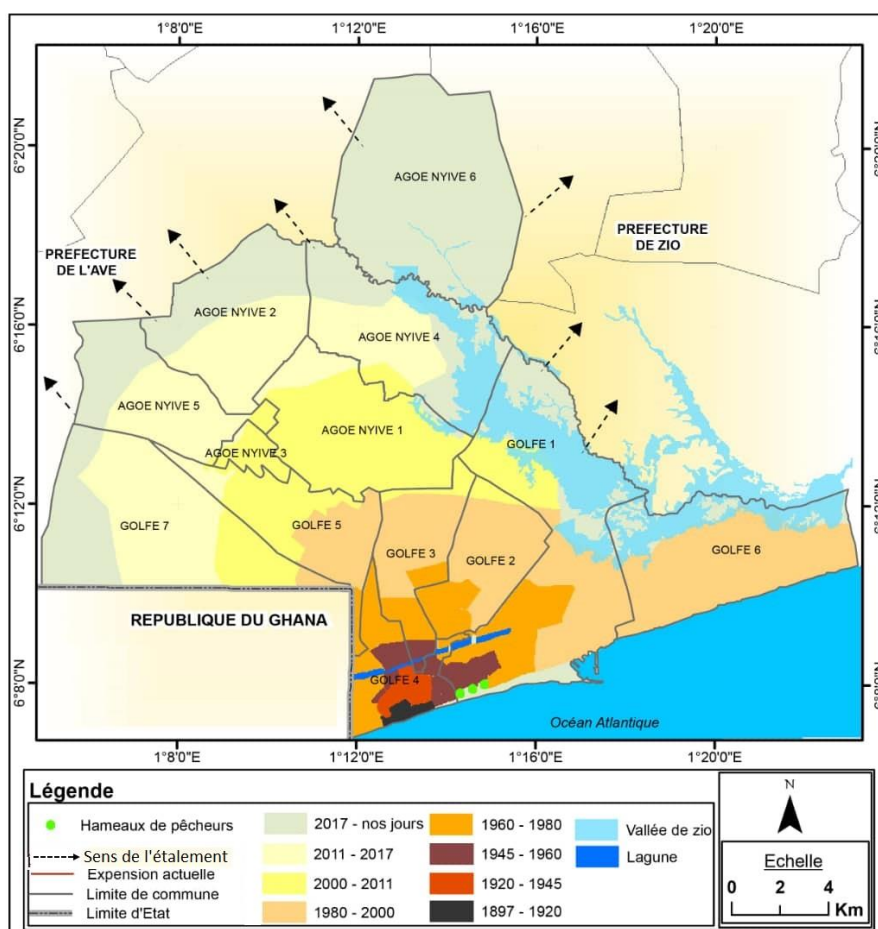


Source : Direction Générale de la Cartographie Nationale, 2020 et les travaux de terrain, 2021

La carte n° 1 montre que le District du Grand Lomé est situé à l'extrême sud-ouest du Togo entre 6°7'20" et 6°18'00" de Latitude Nord et 1°5'40" et 1°21'60" de Longitude Est. Dans ce milieu, l'urbanisation se poursuit par

bonds espacés sur les terrasses alluviales du Zio à Adétikopé et du nord-ouest où Aképé, Koévi et Djéméké qui sont les nouvelles périphéries de l'agglomération de Lomé (K. Amouzoukpo, 2021, p. 135). La carte n° 2 montre les phases de l'étalement du District du Grand Lomé.

Carte n°2 : Trajectoire de la dynamique spatiale de Lomé suivant le schéma de l'adéquation des anciens noyaux villageois



Source : Direction Générale de la Cartographie Nationale, 2020 et les travaux de terrain, 2021

La lecture de la carte n° 2 permet de se rendre à compte de l'actuelle diffusion spatiale de l'agglomération de Lomé. Les installations humaines en tache d'huile sur plus de 30 kilomètres du centre-ville au nord-ouest et plus de 25 kilomètres au nord montrent l'allongement des distances entre le centre-ville et les périphéries, milieux résidentiels. La périphérie nord à

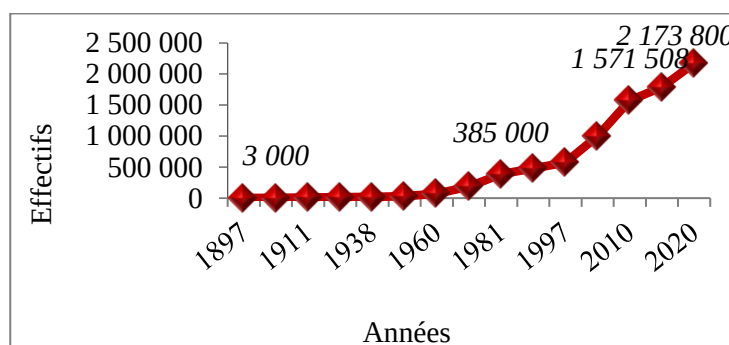
elle seule représente 29,36 % de la superficie totale des aires urbanisées de l'agglomération de Lomé. Au recensement de 1958-1960, le Grand Lomé s'étendait sur 473 ha. En 1970, la superficie de Lomé atteint 1 900 ha, et 6 000 ha en 1981. En 2010, l'agglomération de Lomé s'étend sur plus de 35 000 ha (RGPH4, 2010, Y. Dziwonou, 2010, p. 40, G. Djergou, 2022, p. 152).

Le centre-ville de Lomé qui est le milieu administratif, commercial et économique constitue le point de ralliement des populations loméennes. La rapide extension des limites de l'agglomération de Lomé crée des problèmes d'organisation, de structuration de la ville et surtout de mobilité domicile-travail aux heures de pointe. Cette situation est la preuve du dysfonctionnement des structures chargées de coordonner l'extension spatiale de Lomé et de la forte croissance démographique.

2.1.2. Une croissance rapide de la population

L'évolution de la croissance démographique urbaine est un phénomène général dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Depuis les années 1960, le rythme de croissance de la population de Lomé s'est accéléré (Figure n°1).

Figure n° 1 : Croissance démographique de Lomé de 1897 à 2020



Source : RGPH (1970, 1981, 2010), DGSCN (1990, 1997, 2006) et INSEED (2015 et 2020)

D'après la figure n°1, le nombre d'habitants de l'agglomération de Lomé est passé de 2000 en 1896, à 18 000 en 1938, à 33 000 en 1950, à 85 000 en 1960, à 186 000 en 1970, à 385 000 en 1981, à 1 571 500 en 2010 à 1 859 800 en 2016 et à 2 173 800 habitants en 2020. Elle représente 25% de la population nationale et 63,1% de la population urbaine du pays. La croissance de la population de Lomé tient de la conjugaison d'un fort taux d'accroissement naturel et des mouvements migratoires en direction de la capitale qui concentre les activités économiques, ainsi que les grandes

infrastructures génératrices d'emplois et de revenus (port, chemins de fer, équipements commerciaux et administratifs).

L'essentiel de la croissance urbaine se produit dans les quartiers périphériques. La proportion de la population des principales périphéries a augmenté de façon assez significative entre 1981 et 1997, période au cours de laquelle Agoènyivé et Baguida par exemple, ont vu cette proportion doubler. Celle-ci est passée respectivement de 6 à 12 % et de 2 à plus de 5 %. Il en est de même pour les périphéries d'Adidogomé, d'Agbalépédo et de Sanguéra dont la proportion a pratiquement doublé durant la même période passant de 12,88 % à 24,4 %. Le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat a montré que près de 1/3 des Loméens vivent hors du centre-ville. En 2020, ce sont les 2/3 de la population du District du Grand Lomé qui se retrouvent dans les périphéries (INSEED, 2021). La forte croissance démographique et le rallongement des distances par la dynamique urbaine entraînent une forte augmentation des besoins en mobilité d'où l'augmentation du parc automobile et motocycliste.

Les périphéries sont des cités dortoirs. Le centre-ville concentre 80 % des services et des activités économiques (K. N'Kéré, 2012, p. 424). Chaque matin, l'on s'observe le déplacement des citadins des domiciles vers le centre-ville et le mouvement inverse s'observe le soir. Il se produit alors des congestions le matin et le soir aux heures de pointe. Ces déplacements en aller-retour créent des congestions à des moments de forte concentration de circulation. Elles s'observent surtout entre 6 h 30 min à 8 h 45 min et 17 h 15 min à 20 h 45 min. La nécessité de se déplacer quotidiennement pour le centre-ville éloigné entraîne des congestions qui s'expliquent par plusieurs raisons dont l'une est l'augmentation du parc automobile.

2.1.3. Un parc automobile en croissance continue

Le besoin de mobilité des habitants de Lomé exige l'usage des moyens de locomotions moderne afin de parcourir de longues distances chaque jour. Ils utilisent des engins personnels ou les services de transport collectifs. Selon la Direction de la Sécurité Routière, « le trafic est constitué de 59 % de taxis. Les voitures particulières représentent 15 % du trafic total. Les motos composent le troisième mode de transport le plus important avec 26 % du total ». La satisfaction des besoins de mobilité a entraîné l'augmentation du parc automobile et motocycliste à Lomé (tableau n° 2).

Tableau n°2 : Un parc automobile en augmentation

Année	4 Roues (Pour l'ensemble du territoire togolais)	4 roues (District Autonome du Grand Lomé)	2 Roues assimilées (Pour l'ensemble du territoire togolais)	2 Roues (District Autonome du Grand Lomé)	2 Roues assimilées (territoire togolais excepté District Autonome du Grand Lomé)	Parc total
2007	13 038	-	34 454	-	-	47 492
2008	13 406	-	44 409	-	-	57 815
2009	8 635	-	36 277	-	-	44 912
2010	10 740	-	38 638	-	-	49 378
2011	13 240	-	42 283	-	-	55 523
2012	15 530	-	43 757	-	-	59 287
2013	16 273	-	41 830	-	-	58 103
2014	17 834	11230	51 134	32 538	18 596	68 968
2015	20 149	13125	65 599	52 064	13 535	85 748
2016	18 777	11350	45 341	26 049	19 292	64 118
2017	20240	12530	65602	38224	27378	85 842
2018	21987	13292	66830	40125	26705	88 817
2019	23457	14174	67230	40230	27000	90 687
2020	24530	14786	69330	41440	27890	93 860
Total	237 836	90487	712 714	270 670	160 396	950550

Source : Base de la DTRF, 2020

Le tableau n° 2 montre qu'en 2020, le parc des quatre roues dans le District du Grand Lomé représente 14 786 contre 11 230 en 2014. En 2020, les quatre roues dans le Grand Lomé est de 60 % de l'ensemble des quatre roues sur le territoire togolais. Les deux roues sont passées de 32 538 en 2014 à 41 440 en 2020. Au Togo, le parc total est passé de 47 492 en 2007 à 93 860 en 2020. Le recours à l'utilisation des voitures individuelles au détriment du transport en commun qui enregistre une chute prononcée surtout pour les périodes de pointe du matin et d'après-midi explique aussi la pression intense exercée sur le réseau routier dans le Grand Lomé. L'ouverture du marché des véhicules d'occasion, communément appelée « venues de France », a entraîné un accroissement du parc automobile en facilitant l'acquisition de véhicules par des particuliers. L'augmentation de ce parc est l'un des facteurs de la congestion routière urbaine. Ces automobiles en pleine croissance roulent sur des rues non-adaptées.

2.1.4. Des rues en mauvais état et non-adaptées à l'augmentation du parc d'engins roulant

La forte demande de transport est également liée à la précarité de la voirie dans le Grand Lomé (tableau n° 3) se concentre à des périodes courtes de temps correspondant aux heures de pointe.

Tableau n°3 : Etat des rues dans le Grand Lomé

Type de Revêtement	Etat			Total (m)
	Bon (m)	Moyen (m)	Mauvais (m)	
Bitume	39 064,73	62 637,21	10 266,03	111 967,97
Pavé	15 826,13	9 557,28	235,38	25 618,79
Rechargement latérite	199,52	5 476,7	3 583,19	9 259,41
Terre	2 521,11	77 115,59	731 984,06	811 620,76
Total	57 611,49	154 786,78	746 068,66	958 466,73

Source : Rapport AG7, DGIEU, 2020

Les données du tableau n° 3 montrent que seulement un tiers des rues bitumées ou pavées sont en bon état et 90,18 % des rues en terre sont en mauvais état. Les routes en terre forment 84,67 % de l'ensemble de la voirie. Selon le tableau n° 3, 77,83 % du réseau structurant sont en mauvais état et seulement 6,01 % sont en bon état dans le milieu d'étude. La voirie composée de 958 466,73 km, dont 111 967,97 km sont de routes revêtues, se caractérise par le mauvais fonctionnement des ouvrages de drainage et une protection insuffisante du corps de chaussée due au manque d'accotement.

La forte motorisation dans le milieu de recherche ne s'est pas accompagnée de la construction, de la réhabilitation et de l'élargissement des infrastructures routières. Les rues bitumées et pavées dont les chaussées roulables varient entre 7 m et 21 m ne permettent pas de fluidifier la circulation dans le Grand Lomé. Dans l'agglomération de Lomé, les problèmes de circulation et de stationnement se posent à cause surtout de l'absence de configurations géométriques qui caractérisent chaque tronçon. Les rues en terre comme Adidogomé Atigangomé-Ségbé (10 km), Adidogomé IPG-Ségbé (07 km) et Avédji Eglise Presbytérienne-Adidogomé Matiba (09 km), d'une largeur de 14 m sont sans fossés longitudinaux ni transversaux et en mauvais état avec des nids-de-poule et des ornières en saison des pluies. Ce mauvais état des rues crée des congestions aux heures de pointe. Dans le Grand Lomé, il se produit des congestions récurrentes sur des axes et carrefours routiers étroits à des périodes précises les matins et les soirs qui correspondent aux heures de pointe (planche n° 1).

Planche n° 1 : Embouteillage au carrefour GTA sur le BD 1



Source : I. Dandonougbo, photos prise le 23 Août 2022 au carrefour GTA

La planche n° 1 montre une situation de congestion au carrefour GTA. Le tronçon Sanguéra-Grand marché d'Adawlato connaît des congestions entre 6 h 15 min et 9 h 00 min, surtout depuis le carrefour Klikamé jusqu'au boulevard circulaire au sud, soit une distance de 15 km. La congestion s'observe aussi aux mêmes heures sur le boulevard pavé du carrefour GTA. Le tronçon Agoè Assiyéyé-Stade connaît une saturation totale entre 6 h 25 min et 8 h 30 min chaque matin puis le soir entre 17 h 30 min et 19 h 45 min.

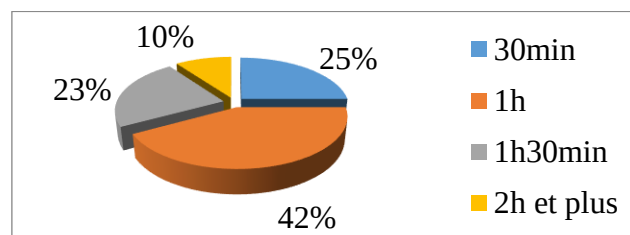
2.2. Les conséquences de la congestion aux heures de pointe

La congestion aux heures de pointe entraîne de multiples conséquences pour les usagers, la vie économique et l'environnement.

2.2.1. Les temps perdus par les usagers des routes du Grand Lomé

Les temps perdus représentent plus du quart du temps normal de parcours que les usagers devraient mettre (figures n° 2).

Figure n°2 : Perte de temps quotidien des véhicules dans les embouteillages la matinée

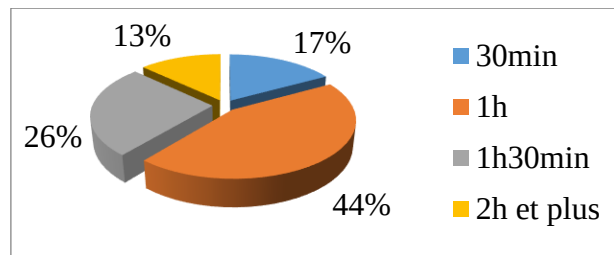


Source : Travaux de terrain. 2022

L'analyse des données de la figure n° 2 montre que les embouteillages entraînent une perte de temps équivalent à 1h chez 42 %, 30 min chez 25 %, 1h 30 min chez 23 % et 2h et plus seulement chez 10 %, la matinée. Ce temps perdu dépend aussi du nombre de congestions dans lesquelles

ces automobilistes tombent chaque jour. Plus un automobile traverse plusieurs congestions, plus le temps perdu est élevé. Pour éviter ces congestions, 42% des enquêtés sont obligés de quitter tôt les domiciles à 05 h 30 min. Les pertes de temps sont plus élevées dans les congestions du soir (figures n° 3).

Figure n°3 : Perte de temps dans les congestions du soir



Source : Travaux de terrain, 2022

D'après les données de la figure n° 3, 44 % des automobilistes perdent 1h de temps dans les congestions du soir, 26 % perdent 1 h 30 min, 17 % mettent 30 min et 13 % 2 h et plus. Les pertes de temps sont plus élevées le soir. Cette situation s'explique par le fait que l'heure de fin de service est 17 h 30 dans les services publics. Chacun veut vite rentrer à la maison pour se reposer et commencer une bonne journée le lendemain. Les pertes de temps sont moins élevées chez les motocyclistes à cause de la souplesse de ces engins à se faufiler entre les véhicules en exploitant les espaces d'un m à 1,50 m. Le tableau n° 4 montre le temps perdu par les motocyclistes.

Tableau n° 4 : Temps passés par un motocycliste pendant les heures de pointe des matins (6h 15 min-8h 15 min) et des soirs (17h 30 min-19h 45 min)

Boulevards	15 min		30 min		1h		1h30 min et plus	
Temps perdu en moyenne (min)	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
	45 %	39 %	32 %	35 %	18 %	23 %	5 %	3 %

Source : Travaux de terrain, 2022

L'analyse des données du tableau n°4 montre que chaque matin, 45 % des motocyclistes perdent 15 min, 32 % perdent 30 min, 18 % en perdent 1 h et 5 % perdent 1h 30 min et plus dans les congestions. Le soir, le temps perdu est de 15 min chez 39 %, 30 min chez 32 %, 1h de temps chez 23 % et 3 % en perdent 1 h 30 min et plus.

Le temps perdu engendre des retards au service chez les fonctionnaires et les opérateurs économiques d'où les répercussions sur l'économie nationale. Les habitants passent fréquemment plus de 4 heures par jour dans les transports, ce qui a un impact négatif sur l'activité économique de la ville.

2.2.2. Impacts économiques liés à la congestion pour l'Etat et les particuliers

Le temps perdu dans les embouteillages entraîne des conséquences sur la qualité de vie des individus ainsi que des effets sur l'ensemble de l'économie (CCA, 2016, p. 5). L'analyse des coûts liés aux pertes de temps porte sur les Agents Permanents d'Etat (APE). Il est difficile d'évaluer le coût sur les personnes n'ayant pas d'emplois ou exerçant dans l'informel. Il s'agit de calculer le Coût Moyen de Temps perdu dans les embouteillages (CmTPE). Ainsi ce CmTPE va concerner les automobilistes et les motocyclistes. Le Salaire de Base moyen par catégorie (SBm) permet de mesurer le coût journalier et mensuel de temps perdu. Selon les données recueillies auprès du trésor public, les SBm en rapport avec le nombre d'échelons par catégorie se présentent ainsi qu'il suit :

SBm catégorie A= 33 519 F CFA

SBm catégorie B= 26658,36 F CFA

SBm catégorie C= 17981,14 F CFA

SBm catégorie D= 13848,43 F CFA

Le Salaire de Base moyen par minute (SBm/min)

$SBm/min = SBm/Catégorie \div 14\,400$ (14 400 étant le nombre de minutes de travail dans un mois. Il est considéré que 1 jour = 8h de travail et 1 mois = 240 heures de travail. Ainsi un mois de travail correspond à 14 400 minutes de travail d'autant plus que les temps perdus dans les embouteillages sont estimés en minute).

Le Salaire de Base moyen par minute a permis de calculer le Coût moyen de Temps Perdus dans les Embouteillages (CmTPE).

$CmTPE = SBm/min \times TPE/min$

CmTPE : Coût moyen de Temps perdus dans les Embouteillages

SBm/min : Salaire de Base moyen par minute

TPE/min : Temps Perdu dans les Embouteillages par minute.

Le tableau n° 5 présente le coût moyen correspondant aux temps perdus dans l'embouteillage par un agent fonctionnaire de l'Etat de catégories A, B, C et D.

Tableau n°5 : Estimation du coût journalier et mensuel de temps perdu dans l’embouteillage par un APE de catégories A, B, C et D

Catégorie	A				B				C				D			
Temps perdu en min	30	60	90	120	30	60	90	120	30	60	90	120	30	60	90	120
Cm TPE/Jour/ F(FCFA)	69,6	139,2	208,8	278,4	55,5	111	166,5	222	37,2	74,4	111,6	148,8	28,8	57,6	86,4	115,2
Cm TPE/Mois/ F(FCFA)	2088	4176	6264	8352	1665	3330	4995	6660	1116	2232	3348	4464	864	1728	2592	3456

Source : Travaux de terrain, 2022

Il ressort des données du tableau n°5 qu'avec un retard de 30 minutes dans l'embouteillage, un agent d'Etat de catégorie A perd un coût de 69,6 FCFA par jour et 2 088 F CFA par mois. Un agent de catégorie B perd un coût de 55,5 F CFA par jour et 1 665 F CFA par mois. L'agent de catégorie C perd un coût de 37,2 F CFA par jour et 1 116 F CFA par mois alors qu'un agent de catégorie D perd un coût de 28,8 F CFA par jour et 864 F CFA par mois.

En 60 minutes de retard, un agent de catégorie A perd un coût de 139,2 F CFA par jour et 4 176 F CFA par mois. Pour un agent de catégorie B, la perte est de 111 F CFA par jour et 3 330 F CFA par mois. L'agent de catégorie C perd un coût de 74,4 F CFA par jour et 2 232 F CFA par mois alors qu'un agent de catégorie D perd un coût de 57,6 F CFA par jour et 1 728 F CFA par mois.

Pour un retard de 90 minutes, un agent de catégorie A perd un coût de 208,8 F CFA par jour et 6 264 F CFA par mois. L'agent de catégorie B perd un coût de 166,5 F CFA par jour et 4 995 F CFA par mois. La perte de l'agent de catégorie C est de 11,6 F CFA par jour et 3 348 F CFA par mois. Pour l'agent de catégorie D, cette perte est de 86,4 F CFA par jour et 2 592 F CFA par mois.

Avec 120 minutes de retard, un agent de catégorie A perd un coût de 278,4 F CFA par jour et 8 352 F CFA par mois ; un agent de catégorie B perd un coût de 222 F CFA par jour et 6 660 F CFA. Pour la même heure, un agent de catégorie C perd un coût de 148,8 par jour et 4 464 F CFA par mois alors qu'un agent de catégorie D perd un coût de 115,2 F CFA par jour et 3 456 F CFA par mois. A partir de ces analyses, il ressort que l'Etat togolais perd chaque jour des millions de FCFA dus au retard lié à l'embouteillage.

2.2.3. Pollution de l'air

L'accroissement des engins à essence à deux, trois ou quatre roues nuisent à l'environnement et augmentent les émissions de gaz à effet de serre. Une étude menée par les Universités de Lomé et de Colombia aux USA montre que le Grand Lomé est très pollué. En effet, entre 2019 et 2021, les chercheurs de ces deux Universités ont installé des capteurs dans les lieux d'embouteillage afin de mesurer la composition de l'air dans le Grand Lomé. Il découle de cette étude que la pollution de l'air est plus accentuée dans les congestions.

En effet, les conducteurs sont obligés de maintenir les engins en état de fonctionnement prêts pour rouler une fois la situation le permet. L'effort fourni par le moteur dans cette situation entraîne la production plus

importante de gaz d'échappement qui représente 80% du total des émissions de gaz à effet de serre dans le Grand Lomé. Selon MERF (2015, p. 5), les automobiles émettent chaque jour dans le Grand Lomé 59 tonnes de Monoxyde de Carbone (CO) et 36 tonnes d'hydrocarbures (HC). En 2021, aux heures de pointe, ils dégagent chaque jour dans le Grand Lomé, 112 tonnes de CO et 75 tonnes d'hydrocarbures soit un doublement des émissions en six ans.

2.2.4. Surconsommation du carburant

Les surcoûts financiers liés au problème de la congestion routière dans le Grand Lomé se manifestent aussi par la surconsommation du carburant. Les travaux de terrain montrent que 76 % des interrogés témoignent que les surconsommations de carburant qui découlent de la congestion sont très importantes alors que 24 % estiment qu'ils sont moyennement importants. Le maintien de son engin en état de fonctionnement sans bouger ou rouler lentement en marquant plusieurs arrêts entraîne des pertes de carburant. Pour éviter ces pertes de carburant, certains conducteurs arrêtent leurs moteurs et le redémarre une fois la circulation commence. Les travaux de terrain ont montré que 39 % des conducteurs de moto et 11% des automobilistes adoptent cette stratégie.

2.2.5. Stress et maladies des conducteurs

L'obligation de rouler lentement et de passer un temps assez long dans les longues files d'attente créent la nervosité chez les conducteurs. Les klaxons des autres usagers entraînent la panique brusque pouvant entraîner des problèmes de tension. Les conducteurs et les passagers sont concernés par les effets de la pollution sonore.

Les longues files de congestion sur les rues de Lomé aux heures de pointe, obligent les conducteurs à rouler lentement. Cette situation crée la nervosité et le stress. Les usagers se lancent souvent des injures. Une mauvaise manœuvre d'un conducteur entraîne la réaction des voisins par des injures. Le stress élevé et l'impression d'avoir perdu du temps entraînent des réactions impulsives involontaires. Il se crée une atmosphère d'intolérance dans la circulation. Des travaux de terrain ont montré que les conducteurs de taxi-moto sont responsables de cette pratique à 88 %. Cela s'explique par le désir de vite déposer le client pour prendre un autre, l'incivisme et le niveau d'instruction peu élevé. Selon une étude américaine en 2016 citée par T. Togbedji (2020, p. 108) :

« Les automobilistes souffriraient d'une augmentation significative de leur stress physiologique quand ils sont coincés

dans les embouteillages. L'augmentation du stress serait dans les milieux de congestion de 8,7 % chez les femmes alors que chez les hommes, il atteindrait la hausse vertigineuse de 60 %. Une exposition de longue durée aux hormones du stress provoquerait une réduction de la fonction immunitaire ainsi qu'une élévation de la pression artérielle et du taux de sucre dans le sang ».

À ces risques cités plus haut, il faut ajouter des risques de maladie liés à l'inhalation des gaz d'échappement émis dans les congestions. Ces gaz exposent les usagers aux maladies respiratoires comme l'asthme et les maladies cardiovasculaires. L'oxyde d'azote (NO) produit par les fumées d'échappement, provoque les irritations respiratoires et visuelles. Le monoxyde de carbone (CO) entraîne les perturbations de la circulation sanguine. Le dioxyde de carbone (CO₂) est à la base des insuffisances respiratoires. Il est donc nécessaire d'adopter une politique de réduction de la congestion dans le Grand Lomé.

2.3. La réduction de la congestion, une nécessité pour le Grand Lomé

La résolution de la congestion récurrente passe par des améliorations opérationnelles et des mesures agissant sur la demande. En principe, si la planification est faite sur le long terme lors de l'aménagement d'une ville, le problème de congestion ne devrait pas se poser avec une grande ampleur. Par contre, dans les métropoles où la prévision n'a pas été faite, un urbanisme de rattrapage s'impose. Tel est le cas dans le Grand Lomé où le schéma directeur n'a pas tenu compte de l'augmentation du parc automobile et motocycliste. Le boulevard Général Gnassigbé Eyadéma, principale voie structurant le Grand Lomé nécessite un élargissement dans les 5 ans à venir. Un échangeur pourra être construit dans les 10 ans à venir au Carrefour GTA afin de fluidifier la circulation. Le boulevard allant du carrefour Todman à la lagune du Centre hospitalier universitaire Sylvanus Olympio doit aussi être élargi. Une politique de revêtement des principaux axes reliant les périphéries au centre-ville est aussi nécessaire. Lorsque ces aménagements seront faits, il y aura plusieurs rues praticables, ce qui va diminuer le flux sur les rues enregistrant les congestions. De même, la délocalisation des services vers la grande réserve de Lomé II et les autres réserves d'Agoè-Nyivé et d'Adétikopé permettra de déconcentrer le centre-ville. Si 40 % des services sont délocalisés d'ici 10 ans, les embouteillages diminueront de 80 % dans le Grand Lomé. Les travaux de terrain montrent également que 78 % des usagers des rues de Lomé souhaitent que des solutions soient trouvées le plus rapidement possible pour la congestion. En attendant la résolution du problème, les usagers

adoptent eux-mêmes des solutions. Selon les travaux de terrain, 15 % des interrogés se rendent au centre-ville entre 5 h 30 mn et 6 h le matin et entre 20 h 15 mn et 20 h 45 mn le soir pour éviter les embouteillages.

3. Discussion

3.1. Les causes de la congestion aux heures de pointe

Le District Autonome du Grand Lomé regroupe à lui seul 68 % de la population urbaine du Togo. Elle écrase l'armature urbaine du Togo par son poids démographique, politique et économique. Cette population très mobile se déplace sur une voirie non adaptée. La forte croissance démographique et l'étalement du Grand-Lomé ont des conséquences directes sur la mobilité des personnes. C'est dans ce sens que O. Mane (2019, p. 2) affirme que :

« La forte explosion démographique et l'étalement spatial engendrent une mobilité quotidienne intense alors que les niveaux d'équipement et d'infrastructures de transport sont très faibles et inadaptés aux besoins de 65 % des citoyens qui sont obligés de recourir à des moyens de transport individuels ».

En effet, l'étalement de Lomé comme à Yaoundé est dû au libéralisme foncier, au dynamisme du marché de l'habitat, marqué par l'attrait de la maison individuelle, à l'abondance de l'offre des parcelles en périphérie, à la recherche de logements moins chers et plus grands (A. P. Ndzana, T. L. F. Etoundi, V. Ongolo Zogo, 2012, p. 5). L'étalement entraîne l'allongement des distances entre les périphéries et le centre-ville, milieu commercial et administratif. Cette situation est à la base des embouteillages aux heures de pointe au niveau des principaux carrefours routiers.

Constatant le même phénomène à Lomé, K. N'kéré (2012, p. 432) dans son étude sur l'incidence de localisation des services à Lomé écrit : « Chaque matin entre 06h et 10h, on observe les déplacements des individus des quartiers périphériques et péri-centraux vers le centre-ville qui est le milieu commercial et administratif. Le soir à partir de 16h, le mouvement contraire se produit. La croissance des mobilités urbaines entraîne des embouteillages ». Dans l'agglomération de Lomé, ces embouteillages sont dus à la forte croissance démographique, à l'étalement urbain, à l'augmentation du parc automobile et à la voirie inadaptée. Ceci conduit H. Quenot-Suarez Hély (2012, p. 1) à affirmer qu'en Afrique au Sud du Sahara, les embouteillages sont dus à un défaut d'ajustement entre l'accroissement très rapide de la population, de l'activité économique et l'enrichissement d'une population urbaine par rapport à la faiblesse des

moyens financier de la municipalité et de la volonté des pouvoirs publics. Ils sont également liés à l'absence d'une planification du transport routier et d'entretien de la voirie. C'est dans la même logique que A. P. Ndzana, T. L. F. Etoundi, V. Ongolo Zogo, (2012, p. 7) déclarent qu'en Afrique subsaharienne, le transport urbain a rarement constitué une priorité des décideurs. Cependant, il faut noter que les villes comme Paris et Londres, mieux dotées en infrastructures de transport que les pays de l'Afrique subsaharienne n'échappent pas aux embouteillages (H. Quenot-Suarez, 2012, p. 7).

3.2. Les effets pervers des embouteillages aux heures de pointe

Les pertes de temps et la pollution atmosphérique sont les principaux effets des embouteillages dans l'agglomération de Lomé. Dans le District du Grand Lomé, les congestions dans les rues entraînent des pertes de temps considérables pour les usagers. Cette idée a été démontrée à Cotonou par O. L. R. Akiyo, J. Andounkpe, C. L. Babajide, I. Akobi et B. N'bessa (2016, p. 96)

« Le temps perdu par les usagers des axes Echangeur Godomey-Stade de l'amitié, Stade de l'amitié-Carrefour Akossombo, Carrefour Akossombo-Etoile rouge et Akossombo Echangeur Houéyiho pendant les heures de pointe de la matinée et de la soirée n'est pas négligeable. Il montre que ce temps perdu dépend de l'axe emprunté. En effet, l'axe échangeur Godomey-carrefour Akossombo est le plus utilisé d'où d'importante congestion aux heures de pointe, par contre l'axe carrefour Etoile rouge n'enregistre que peu de congestion ».

Dans la ville d'Accra, capitale du Ghana, « les habitants passent fréquemment plus de 4 heures par jour dans les transports, ce qui a un impact négatif sur l'activité économique de la ville » (H. Quénot-Suarez, 2012, p. 3). A Lomé et Accra, les congestions sont analysées comme une plaie, un « défaut » d'une ville incapable de les digérer.

La pollution de l'air liée au transport constitue un problème majeur dans le District Autonome du Grand Lomé. Cette idée a été également approuvée par M. Lihoussou (2014, p. 155) lorsqu'il écrit :

« La fumée issue de la combustion du moteur, dénaturent l'air et causent des dommages sur la santé humaine. Il s'ensuit les cancers, les maladies cardio-vasculaires, respiratoires et neurologiques. En milieu urbain, on estime en effet que 50% de la pollution de l'air est due à la circulation. La circulation des camions, des voitures et même des motos en Afrique au sud du Sahara dégrade la qualité de l'air, à cause du manque de respect des normes d'entretiens, d'âge et de circulation ».

La pollution issue du transport routier dans le Grand Lomé bien qu'inquiétante n'est pas de grande ampleur comme celle observée dans les grandes métropoles d'Afrique noire comme Lagos, Abuja, Kinshasa, Abidjan et Dakar.

Conclusion

L'importance, le nombre et la diversité des moyens de transport dépassent largement les capacités d'absorption de la voirie pour permettre une certaine fluidité de la circulation à Lomé. L'étalement urbain, la croissance démographique, l'augmentation du parc automobile, la multiplication des échanges commerciaux, l'étroitesse et la précarité des voies routières, l'absence de volonté des administrations sont les principales causes qui sont à la base de la congestion routière. Phénomène très limité au début des années 2000, il est devenu le principal souci des Togolais dans la mobilité quotidienne. La circulation routière s'effectue principalement entre deux points de convergence, le centre-ville et les périphéries selon un mouvement pendulaire. Ces congestions entraînent des pertes de temps et impactent sur l'économie, la santé et l'environnement. L'augmentation de la teneur de gaz polluant dans l'air constituera un problème de santé publique dans le Grand Lomé. Il est alors important que la municipalité pense à la résolution des problèmes de congestion dans le Grand Lomé.

Références bibliographiques

- AKIYO Rufin Lié Offin, ADOUNKPE Julien, BABAJIDE Lambert Charles, AKOBI Ikililou, N'BESSA Benoît, 2016, « L'embouteillage dans les grandes villes de l'Afrique de l'Ouest et ses problèmes : Cas de Cotonou au Bénin », *In African sociological Review Vol 201*, pp. 87-110.
- AMOUZOUKPO Komi, 2021, Dynamique résidentielle, mutations socio-spatiales et environnementale à Agoènyivé (Périphérie Nord de Lomé au Togo), Thèse de doctorat unique de géographie humaine, Département de Géographie, Université de Lomé, Lomé, 318 p.
- BANQUE MONDIALE, 2003, *Initiative sur la qualité de l'air dans les villes d'Afrique sub-saharienne*, Rapport d'avancement 1998-2002, 71 p.
- BIAKOUYE Awussu Kodjo, 2014, *Lomé au-delà de Lomé : étalement urbain et territoires dans une métropole d'Afrique sub-saharienne*, Thèse de doctorat unique de géographie urbaine, Université de Lomé, Lomé, 414 p.
- BOVE Abel, HARTMANN Olivier, STOKENBERGA Aiga, YEDAN Vincent Vesin Yaya, 2018, *Le transport routier en Afrique de l'Ouest*

- et Afrique centrale, Programme de politique de Transport en Afrique*, Document de travail N° 108, 125 p.
- HATCHEU Emil Tchawe, 2013, *L'étalement urbain en Afrique, Défis et paradoxes*, édition Harmattan, 24 p.
- HETCHELI Follygan, DANDONOUGBO Iléri, DJERGOU Goupougouini, 2018, « La rente foncière et ses implications socioéconomiques à Agoènyivé, périphérie nord de Lomé (Togo) », *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes (RIGES)*, Revue du département de géographie de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké, Numéro 4, Bouaké, p. 6-23.
- LIHOUSSOU Messan, 2014, *Ports et désenclavement territorial : cas de l'arrière-pays du port de Cotonou*, thèse de doctorat unique de géographie, UMR IDEES 6266 du CNRS/ CIRTAI, Université du Havre.
- MANE Ousseynou, 2019, *Les Accidents de la Circulation dans la Commune de Mbour au Sénégal : Etat des lieux et propositions de solutions*, Mémoire de master transport et mobilité durable dans les villes africaines, université Senghor, Dakar, 80 p.
- MINISTERRE DE L'ENVIRONNEMENT DES RESSOURCES FORESTIERES, 2015, *Rapport annuel sur les émissions de gaz à effet de serre*, MERF, Lomé, 15 p.
- MOUSTAKBAL Ayoub, 2009, *L'impact de la congestion routière sur l'industrie du camionnage dans la région de Montréal*, Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en administration des affaires, Université du Québec à Montréal, 148 p.
- NDZANA Arnauld Philippe, ETOUNDI TSALA Louis Freddy, ONGOLO ZOGO Valérie, 2012, « La mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains de Yaoundé : enjeux, contraintes et méthodes ». *Conférence CODATU XV « Le rôle de la Mobilité Urbaine pour (re)modeller les villes » du 22-25 octobre 2012*, Addis Abeba (Ethiopie), 21 p.
- N'KERE Komi, 2012, « Incidence de la localisation des établissements commerciaux et des services sur les mobilités urbaines », *In Mosaïque*, p. 423-438.
- NYSSOGBO Komi Gabriel, 2010, « Les contraintes de l'étalement urbain ou l'absence de la politique urbaine dans les villes du Togo : l'exemple de Lomé », *Àhɔhɔ, Revue de géographie du LARDYMES*, n°5-4^e année, Université de Lomé, p. 106-125.
- QUENOT-SUAREZ Hélène, 2012, « Quand les embouteillages « créent » la ville L'influence de la congestion sur la structure et l'économie

urbaines à Accra (Ghana) », in *Programme Afrique subsaharienne*, p. 1-43.

TOGBEDJI Toussaint, 2020, *Mobilité Urbaine : Problèmes d'accès au centre-ville aux heures de pointe dans le Grand Lomé au Togo*, Mémoire de master de Géographie Humaine, Université de Lomé, Lomé, 129 p.

CONTRAINTES LIEES A LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL AU BENIN. CAS DU PROJET ‘ PORTO-NOVO VILLE VERTE’

Basile AGBODJOGBE, Carlos ATOUN et Roméo SATOGUINA

Université d'Abomey-Calavi
agbobasiledjogbe@gmail.com

Résumé

La question du développement par les projets et celle de leur réussite demeure un sujet de plus en plus préoccupant dans la commune de Porto-Novo, tant de nombreux projets connaissent des biais dans leur mise en œuvre. Dans cette recherche, les travaux de Voyer (1999) et ceux de Taylor et al. (2011) ont permis de ressortir les diverses difficultés auxquelles est confrontée la mise en œuvre du projet Porto-Novo Ville Verte. A travers une recherche de nature qualitative au moyen des guides d'entretien, il ressort de l'interprétation des divers résultats croisés avec le modèle d'analyse construit que le retard dans la mise en œuvre du projet Porto-Novo Ville Verte est sujet à la participation inactive des partenaires lors de sa mise en œuvre et l'inexistence d'une stratégie rigoureuse de mobilisation des ressources.

Mots-clés : projet ; mise en œuvre, partenaires techniques et financiers ; acteurs locaux ; Porto-Novo

Abstract:

The question of development through projects and those of their success remains an increasing lyworrying subject in the municipality of Porto-Novo, as many projects experience drifts in their implementation. In this research, the works of Voyer (1999) and that of Taylor & al. (2011) highlighted the various difficulties facing the implementation of the Porto-Novo green city project. Through qualitative research using interview guides, it emerges from the interpretation of the various results cross-referenced with the analysis model constructed that the delay in the implementation of the Porto-Novo Green City project is subject to the inactive participation of partners during its implementation and the lack of a rigorous resources mobilization strategy.

Keywords: project; implementation, technical and financial partners; local actors; Porto Novo.

INTRODUCTION

Un projet de développement est un ensemble d'activités coordonnées, mises en œuvre sur un territoire donné et répondant aux besoins réels et exprimés des populations. A cet effet, il nécessite la mobilisation des ressources aussi bien financières, humaines que matérielles, les interactions entre acteurs et définition d'un objectif précis qui devra être atteint dans un délai donné avec l'utilisation d'outils spécifiés et suivant une démarche méthodologique donnée, incluant aussi son mécanisme d'évaluation. (Satoguina, 2019 :1). De fait, l'on ne saurait parler de développement en occultant l'idée de projets. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'après divers diagnostics, la commune de Porto-Novo, dans son Plan de Développement Municipal (PDM), a élaboré un projet spécifique dénommé ' ' Porto-Novo Ville Verte (PNVV) ' ' pour apporter certaines solutions aux problèmes liés à l'espace vert, tant le volet environnemental constitue un palier primordial pour tout développement comme le stipule les Objectifs de Développement Durable (ODD) et le Programme d'Action du Gouvernement Béninois (PAG).

Ce projet a été établi pour être mis en œuvre sur une durée de cinq ans (PDM 2016-2020, p. 147), en prenant en compte la planification urbaine, l'aménagement des zones périphériques, la préservation des écosystèmes de la berge lagunaire et les conditions d'adaptation de la ville de Porto-Novo aux changements climatiques (Unité de Gestion du Projet Porto-Novo Ville Verte, 2016). Force est pourtant de constater que son objectif global est loin d'être atteint. En effet, il a été malheureusement relevé que depuis le début de sa mise en œuvre, aucune évaluation à mi-parcours n'a été faite (enquêtes exploratoires, juillet 2021). Ceci dénote du non-respect de la théorie de gestion des projets qui recommande la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation rigoureux et la définition des rôles de chaque acteur. Aussi, relève-t-on que, bien que les conditions nécessaires soient établies pour sa réussite, on en vient à assister toujours au retard de son exécution. Ainsi, on se demande quelles peuvent être les facteurs justifiant le retard dans l'exécution de ce projet.

Objectif de l'étude : C'est donc confronté à cette réalité que ce travail s'est donné pour objectif d'analyser les facteurs organisationnels et économiques expliquant le retard de la mise en œuvre du projet Porto-Novo Ville Verte.

Pour atteindre cet objectif, il s'est avéré impérieux d'envisager d'abord le contexte de l'étude, ensuite, l'essentiel de l'état de l'art. Ensuite, nous avons décrit la méthodologie utilisée, suivie de la présentation des résultats, leur interprétation et les suggestions. Enfin, la conclusion récapitule les grandes lignes et synthétise les résultats de ce travail.

1. CONTEXTE DE L'ETUDE

Sous cette rubrique, nous avons présenté le cadre de l'étude et le contexte du Projet Porto-Novo Ville Verte (PNVV).

1.1. Cadre de l'étude

Cette étude a été faite dans la ville de Porto-Novo. En effet, située au sud du Bénin à 30 km de Cotonou, la ville de Porto-Novo est localisée entre 6°30 de latitude nord et 3°30 de longitude Est. Elle est limitée par les communes d'Akpro-Missérété, d'Avrankou et d'Adjarra, de Sèmè-Podji et des Aguégoué. Elle couvre une superficie de 52 km² soit 0,05% du territoire national et est subdivisée en cinq (05) arrondissements.

1.2. Le contexte du projet Porto-Novo Ville Verte (PNVV)

Porto-Novo, capitale du Bénin est une ville historique ayant un patrimoine naturel, urbain et culturel exceptionnel, abritant des zones naturelles d'une grande richesse, et située à un carrefour lui conférant une position stratégique (métropole du Lac Nokoué et liaison avec la ville de Lagos au Nigéria). Sa très forte croissance spatiale est en rupture avec son niveau de croissance démographique et économique extrêmement faible. C'est ainsi qu'après de nombreuses réflexions sur l'espace environnemental de Porto-Novo ; réflexions croisées aux diagnostics posés depuis l'élaboration du PDM 2016-2020, le Projet PNVV a vu le jour en raison des nombreuses situations néfastes auxquelles la ville est confrontée malgré ses multiples atouts (PDM 2016-2020). Porto-Novo Ville Verte (PNVV) est donc un projet de développement urbain durable, conçu entièrement par la ville de Porto-Novo avec l'appui des partenaires de la coopération décentralisée. Etant avant tout, un projet de territoire – objet et cadre d'intervention – et obéissant à une logique d'intervention multi-acteurs et multisectorielle, il a pour objectif principal d'aménager la zone lagunaire en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux (agriculteurs, pêcheurs, habitants, société civile) pour protéger les zones humides sensibles et structurer les activités existantes. Entre autres objectifs spécifiques, il vise à :

- soutenir un exercice de planification stratégique global permettant d'intégrer la vulnérabilité du territoire et les conditions de son adaptation

aux changements climatiques, l'impact des aménagements projetés et aboutissant à l'établissement d'un Plan de Développement Urbain ;

- déployer sans délai sur le terrain des solutions d'aménagement et des techniques simples, voire éprouvées, permettant aux acteurs d'engager l'adaptation de leurs pratiques aux enjeux environnementaux et d'en tirer un profit à court et moyen terme ;
- démontrer que l'aménagement durable des ressources naturelles d'un écosystème lagunaire comme celui de Porto-Novo peut être une source de richesses et un bras de levier important de développement économique et de création d'emplois pour les populations locales ;
- de renforcer les capacités institutionnelles des services communaux et favoriser l'intégration d'une approche durable de gestion des écosystèmes (UGP-PNVV, 2016).

Au vu de ces divers objectifs, il y a lieu de remarquer que la réussite du projet Porto-Novo Ville Verte donnerait un aspect beaucoup plus attrayant et particulier à la commune qui plus est, la capitale du pays. Malheureusement il y a un certain nombre de facteurs qui empêchent sa réussite certaine et qu'il urge d'élucider à travers la brève problématisation de ce travail.

2. REVUE DE LITTERATURE

Selon les travaux de Nouakchott (2007), un projet de développement est un ensemble cohérent et organisé d'activités menées collectivement, limitées dans le temps et l'espace qui nécessitent des moyens humains, financiers, matériels, pour améliorer la situation d'un groupe de personnes données. Cette approche du projet de développement trouve son explication la plus complète dans les travaux de Ika (2011) qui expose que les projets de développement sont des activités ponctuelles, spécifiques, identifiables et limitées de développement avec des objectifs précis; ce sont des moyens efficaces de traduire les plans et les politiques de développement en des initiatives concrètes de développement; ce sont des véhicules pour mobiliser et allouer les ressources aux activités de développement; ils peuvent faire l'objet d'analyses et d'évaluations *ex ante* avant le décaissement des fonds; ce sont des activités temporaires qui contribuent à la réalisation d'objectifs de développement qui les dépassent; ils peuvent servir à canaliser les ressources de développement à des groupes cibles de bénéficiaires et à des endroits particuliers; les projets peuvent être formulés de manière à pouvoir les gérer plus facilement en fonction de procédures claires et précises; les projets se prêtent à une

flexibilité organisationnelle et ont donc une bonne capacité d'adaptation; ils suscitent beaucoup d'intérêts de la part des agences et des gouvernements des pays bénéficiaires dans la mesure où ils se prêtent bien au suivi, à l'évaluation et au contrôle externes. De ce fait, il ne serait pas faux d'en venir à retenir qu'un projet de développement est une solution adéquate pour le mieux-être des populations. Ainsi, tout projet est appelé à être conçu en fonction des aspirations de ses bénéficiaires afin d'escompter une meilleure condition de sa réussite. C'est sans doute ce que voudraient suggérer Brière et Proulx (2014) en citant Ika (2012) et Youker (1999) qui pensent que la conception, la gestion et le mode d'implantation des projets dans la communauté sont des facteurs de succès importants, sans oublier les conditions de sa mise en œuvre dont celles de la mobilisation des ressources et de conclusion des accords de partenariats.

En effet, le Réseau Ouest et Centre Africain de Recherches en Education (ROCARE) expose que les mécanismes de mobilisation des ressources sont des méthodes utilisées pour obtenir des ressources auprès des partenaires identifiés au préalable. De ce fait, trois éléments essentiels sont à considérer. Il s'agit de la « communication, la sensibilisation et la publication scientifique ». Ces trois éléments permettent entre autres de susciter l'intérêt du public cible et des partenaires. (ROCARE, 2010, p. 8). On comprend alors que la mobilisation des ressources passe par une série d'étapes dont la maîtrise est primordiale. C'est ce que relèvent le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) et Venture For Fundraising (2010) en exposant six (06) grandes étapes de planification en matière de mobilisation de ressources, que sont :

- ☞ la révision du plan stratégique de l'organisme ;
- ☞ la définition des objectifs de mobilisation de ressources ;
- ☞ l'identification et l'élargissement du cercle des partenaires ;
- ☞ l'élaboration de messages clés ;
- ☞ l'examen et le choix des stratégies de mobilisation de ressources et
- ☞ le plan pour la mobilisation de ressources.

Dans le processus de leur mise en œuvre, ces diverses étapes doivent fonctionner de façon imbriquée de manière à ce que aucune étape ne soit ni laissée ni biaisée de sorte à générer une pleine compréhension et une appréciation totale du processus de planification de la mobilisation de ressources (*ibid.* 7).

Dans leur manuel “ Mécanismes de mobilisation de ressources à l'intention des Fonds Environnementaux (FE) ”, Landreau et al. (2003)

exposent dans les conditions préalables à la mobilisation de ressources, une théorie succincte qui stipule que, pour mobiliser efficacement des ressources et profiter de toutes les occasions qui se présentent, un FE doit se préparer. Une des étapes les plus importantes consiste à intégrer le plan de mobilisation des ressources de l'organisation dans son plan stratégique et à s'assurer qu'il est en phase avec la vision, la mission et les objectifs du fonds. « Un plan stratégique » définissent-ils « est une feuille de route qui explique clairement là où votre FE a l'intention de se placer et comment il compte y arriver ». Ainsi, il faut comprendre que la mobilisation des ressources est l'une des phases de la théorie de gestion des projets ; phase qu'il est nécessaire de mettre en œuvre de façon minutieuse car la réussite du projet en dépend. Car, une mauvaise définition de la stratégie de mobilisation des ressources constitue un goulot d'étranglement pour le projet, quel qu'il soit ; et ne permet pas d'envisager un bel accord de partenariat.

En la matière, Brinkerhoff (2002) met en place une théorie du partenariat, en montrant qu'il est une relation dynamique entre les différents acteurs, sur la base des objectifs convenus mutuellement, poursuivis par une compréhension partagée de la division la plus rationnelle du travail sur la base des avantages comparatifs de chaque partenaire. Le partenariat englobe l'influence mutuelle, avec un juste équilibre entre la synergie et l'autonomie respective, qui intègre le respect mutuel, la participation égale dans la prise de décision, la responsabilité mutuelle et la transparence. De même, certaines littératures sont plus insistantes sur l'importance des obligations mutuelles et la confiance qui doivent prévaloir entre les partenaires (Muetzelfeldt, 2001). On y retient alors que pour une bonne conclusion des accords de partenariats, il faut que les diverses parties soient informées très clairement sur leurs différentes missions dans une condition de respect et d'interdépendance avérés.

Ces travaux rejoignent ceux de Tennyson (2003) qui exposait déjà à travers sa théorie sur le partenariat, trois conditions essentielles (équité ; transparence et bénéfice mutuel) menant à la conclusion d'un accord durable de partenariat. *Primo*, parlant de l'**équité** dans une relation où il y a des divergences énormes de pouvoir, de ressources et d'influences, il montre que l'équité n'est pas synonyme d'égalité. Elle implique d'avoir accès et droit à la même table de négociation et de participer totalement. Il s'agit de la validation de toutes les contributions y compris celles qui ne sont pas simplement mesurables en termes financiers ou en visibilité publique. *Secundo*, en matière de **transparence**, il expose que la franchise

et l'honnêteté dans des relations d'affaires sont des conditions préalables à la confiance (perçue par beaucoup comme un ingrédient important dans la réussite d'un partenariat). Ainsi, c'est seulement par la transparence que le partenariat pourra véritablement rendre des comptes aux partenaires contributeurs et autres parties prenantes. *Tertio*, il aborde les conditions d'intérêt en termes de **bénéfice mutuel**. Il stipule que tous les partenaires ayant contribué au partenariat doivent aussi avoir accès à ses bénéfices. En effet, un partenariat qui se porte bien fera en sorte que chaque partenaire puisse avoir des avantages spécifiques en plus des avantages communs à tous les partenaires. C'est seulement de cette façon que le partenariat pourra s'assurer d'un engagement continu de ses partenaires et donc pourra être durable. Ces trois principes majeurs peuvent constituer un point de départ intéressant des discussions entre futurs partenaires avant de formaliser le partenariat, même s'ils sont, par la suite, remplacés par d'autres principes développés par le groupe. Ce qui est important, c'est que tous les partenaires se mettent d'accord pour se conformer à ce que le groupe lui-même aura décidé d'adopter (Tennyson, 2003, p. 15). Après cette revue de littérature, il est nécessaire d'envisager un cadre théorique et une problématique afin de mieux interpréter les résultats issus des investigations.

2.1. Cadre théorique et problématique

En vue de mieux analyser les facteurs explicatifs du retard de la mise en œuvre du Projet Porto-Novo Ville Verte, le système de référence utilisé dans le cadre de cette recherche s'est inspiré des travaux de Pierre Voyer (1999) et de Taylor et al. (2011).

Voyer (1999) a développé la théorie du modèle systémique selon lequel l'existence d'une organisation est sujette à la définition d'une mission précise dans un environnement bien défini. Autrement dit, une organisation existe parce qu'elle a une mission dans son milieu. En effet, elle tire de ce milieu des clients avec leurs besoins et des ressources (les intrants) qu'elle utilise pour produire, par ses activités (la transformation), des résultats et des réalisations (les extrants), qui auront des effets sur ses clients et des répercussions ou conséquences sur son environnement. Elle doit respecter les contraintes de cet environnement et s'adapter à la rétroaction qu'elle en reçoit. A ce niveau, Voyer (1999) stipule que la performance consiste à remplir la mission, en s'adaptant à l'environnement et en profitant de ce qu'il a à offrir, à produire des résultats de qualité correspondant aux besoins des clients et répondant aux objectifs de l'organisation, de le faire de façon efficiente en produisant les résultats escomptés au meilleur coût, tout en respectant les conditions

organisationnelles reliées à l'utilisation optimale des ressources et à la qualité du processus.

A ces travaux, s'ajoutent ceux de Taylor et al. (2011) qui exposent la théorie du cycle de mobilisation des ressources. Selon leur approche, le cycle de mobilisation des ressources est semblable à tout autre cycle de projet ou de programme. En effet, tout part de la programmation qui est une étape primordiale conduisant au cycle de mobilisation des ressources. Pour eux, ce cycle est divisé en trois principales phases que sont :

☞ La **Planification** prenant en compte ici, les conditions de conception et d'évaluation ;

☞ L'**Action** qui est la mise en œuvre du processus de mobilisation des ressources ; et

☞ La **Réflexion** qui regroupe les différents enseignements tirés de la mobilisation des ressources.

La prise en compte des deux théories présentées supra, permet de relever que le projet Porto-Novo Ville Verte est appelé à être exécuté dans un environnement donné qui n'est rien d'autre que la commune de Porto-Novo elle-même. Ledit projet, ayant une mission concrète, est meublé par une série d'activités à mettre en œuvre par un comité de pilotage constitué ici des autorités locales, les partenaires à divers niveaux et le coordonnateur du projet. Toutefois, si la réussite du projet dépend d'eux en premier, il faille mettre l'accent sur l'aspect selon lequel la performance du projet suppose en amont la mise en place d'une stratégie claire de mobilisation des ressources (qu'elles soient matérielles, humaines ou financières) et en aval, des conditions de suivi-évaluation. Tout ceci constitue des points clés favorisant la réussite du projet Porto-Novo Ville Verte. Ce cadre théorique serait mieux compris en rapport avec l'élaboration du construit scientifique.

S'il est vrai que de nos jours, plusieurs interrogations fusent de toute part en matière d'échecs de projets, il ne serait pas faux de retenir avec Ika (2011) que les échecs des projets dépendent d'une manière ou d'une autre de ce qu'en font ses gestionnaires. En effet, la réussite effective d'un projet est sujette à la mise en place des conditions nécessaires telles que la mise en place d'un réel dispositif de mise en œuvre. Malheureusement tel n'est souvent pas le cas pour les projets africains qui connaissent des biais dans leur mise en œuvre comme le projet Porto-Novo Ville Verte qui peine à connaître un bel essor depuis sa conception et pour lequel on se demande quelles sont les raisons qui justifient le retard de sa mise en œuvre.

Plusieurs travaux ont montré déjà que le taux de réussite des projets d'aide au développement laissait à désirer. En effet, les statistiques relatives aux taux d'échec des projets d'aide au développement international, exposées par la Commission Meltzer, ont montré que ces derniers avoisinent les 60 % (Houndete, 2020, p. 45). De même, Ouattara (2003) déplorait déjà le fait que les différents aboutissements dans l'exécution des multiples projets de développement aient donné des résultats mitigés car les échecs sont restés nombreux, les succès rares ou incertains malgré les quantités impressionnantes de ressources financières et les espoirs légitimes suscités.

Si Houndete (2020) a eu le mérite de ressortir que depuis les années 1990, les différents résultats dans l'exécution de multiples projets de développement communautaire en Afrique de l'Ouest, ont produit des résultats beaucoup moins satisfaisants, il est urgent de se pencher sur la question aux fins de ressortir ce qui endigue concrètement la mise en œuvre des projets en Afrique de l'Ouest en général et dans la commune de Porto-Novo, au Bénin, en particulier. Relevons déjà qu'à Porto-Novo, les résultats des divers projets de développement laissent presque toujours à désirer. En effet, selon les évaluations quantitatives du PDM 1 (2005-2009), sur 100 % de projets programmés, seulement 8% ont été achevés tandis que 39 % ont été entamés et 59 % n'ont même pas vu le jour (PDM 2016-2020, p. 112). Le constat est plus criard et très moins reluisant quand l'on se rend compte que, avec les enquêtes exploratoires (juillet 2021), les évaluations du PDM 2016-2020 l'estiment à un taux de réalisation de 7 % seulement. Le mal demeure mais la question du développement est toujours préoccupante pour la ville-capitale du Bénin.

Faisant ici objet de recherche, le projet Porto-Novo Ville Verte met en relation non seulement un certain nombre d'acteurs devant assurer sa mise en œuvre à travers la réalisation des activités programmées, mais aussi dispose comme atouts, des acteurs locaux, responsables de la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre et la présence des partenaires techniques et financiers. Malgré ses multiples potentialités et les diverses investigations menées au préalable pour envisager sa réussite certaine, force est de constater que, ayant été programmé pour être exécuté dans un délai de cinq (05) ans (*ibid*), ce projet de développement vient à peine de voir le jour et par conséquent, est toujours en cours d'exécution. Plus encore, il se fait remarquer que depuis le début de sa mise en œuvre qui, elle-même, a accusé un retard criard, aucune évaluation à mi-parcours n'a été faite (enquêtes exploratoires, juillet 2021).

En dépit des ressources déployées pour atteindre le développement, la ville se trouve éconfrontée au retard de la mise en œuvre des grands projets de son aménagement dont le projet Porto-Novo Ville Verte. Au regard de cette réalité, une question centrale se pose :

Question de recherche : quels sont les facteurs organisationnels et économiques expliquant le retard de la mise en œuvre du projet Porto-Novo Ville Verte ?

En réponse provisoire à cette question, il a été émis que

Hypothèse : le retard dans l'exécution du projet Porto-Novo Ville Verte est dû à l'influence de ses partenaires techniques et financiers et à sa mauvaise stratégie de mobilisation des ressources.

Pour répondre à cette question le choix d'une démarche méthodologique est indispensable

3. METHODOLOGIE

Pour répondre efficacement à la question centrale et dans le but de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse émise, il a été utilisé une méthodologie prenant en compte une recherche de nature qualitative dont les points importants sont les suivants :

3.1. Population d'enquête et échantillonnage

D'une part, la population d'enquête ici est de trois catégories. Il s'agit du comité de pilotage créé par arrêté municipal n° 023/DC/SG/DAFE/SA du 30 mars 2016 (UGP-PNVV, 2016) ; les Services Déconcentrés de l'Etat (SDE) et les bénéficiaires du projet.

D'autre part, la méthode d'échantillonnage adaptée à cette recherche est celle non probabiliste avec la technique d'échantillonnage à choix raisonné. Les personnes à enquêter sont celles jugées capables de fournir les informations recherchées pour l'atteinte des objectifs. Cette technique est adoptée pour toutes les cibles dont les caractéristiques sont les suivantes :

✓ **Comité de pilotage du projet PNVV**

Le comité de pilotage est l'ensemble des acteurs étatiques impliqués dans les thématiques qui concernent le projet. Il a pour rôle de valider les grandes orientations et de réunir les différentes parties impliquant les bailleurs de fonds partenaires, les ministères et les entités impliquées dans le pilotage global du projet (en particulier les acteurs de la coopération décentralisée). Entre autres, il est chargé de veiller à la pertinence des orientations stratégiques du projet, d'appuyer la coordination, le suivi et l'animation des activités du projet et de mobiliser l'appui politique et financier dans les secteurs public, privé et communautaire. Ils sont au nombre de dix-huit (18).

✓ **Représentants des Services Déconcentrés de l'Etat (SDE)**

Les Services Déconcentrés de l'Etat (SDE) sont des structures à qui l'Etat a délégué une partie de ses pouvoirs aux fins de le représenter pour certaines activités. Ils ont pour rôles ici de procéder à la validation et à l'approbation des documents techniques du projet. Ils sont au nombre de deux (02).

✓ **Bénéficiaires du projet**

Les bénéficiaires sont ceux qui jouiront des fruits directs de la réalisation du projet. Il s'agit aussi bien des hommes que des femmes. Ils sont au nombre de deux (02). Ils sont choisis en vue de cerner si la population concernée est tout au moins informée du projet et par avancement, si elle y adhère.

3.2. Les techniques d'investigation

Deux (02) techniques ont été utilisées pour collecter les données : la recherche documentaire et l'enquête par entretien semi-directif.

- La recherche documentaire a été l'une des techniques d'investigation par la documentation. Celle dont il a été question dans cette recherche a permis de recueillir des informations relatives au sujet en étude. Les données recueillies ont permis d'avoir une compréhension plus large de la question d'une part et d'autre part, de comprendre les processus de mise en œuvre des projets dans la commune de Porto-Novo et surtout les stratégies de mobilisation des ressources.

- L'entretien semi-directif a été utilisé pour toutes les cibles car il est la technique la mieux adaptée. En effet, il a permis d'orienter en partie (semi-directif) le discours des personnes interrogées autour des différents

thèmes prédéfinis. L'outil ayant servi à cette fin est le guide d'entretien avec des questions ouvertes et des types de relance.

3.3. Traitement des données

Les données issues de la recherche documentaire ont permis d'analyser les contenus des divers documents utilisés dans le cadre de cette recherche afin de ressortir les points saillants qui ont servi à conduire la phase des résultats et discussion. Par contre, les données issues des entretiens ont été manuellement transcrites histoire d'en faire des *verbatim* qui ont aussi servi dans la présentation des résultats et de leur analyse. Ces transcriptions ont fait l'objet d'une catégorisation thématique au travers du croisement des entretiens entre eux et en lien avec la question de recherche, les objectifs et l'hypothèse.

4. RESULTATS ET DISCUSSION

Il est nécessaire de rappeler ici que l'objectif de cette recherche est d'analyser les facteurs organisationnels et économiques expliquant le retard de la mise en œuvre du projet Porto-Novo Ville Verte. Ainsi, les divers résultats issus de l'analyse des données et leurs interprétations se présentent comme suit :

4.1. Identification des contraintes organisationnelles et économiques liées à la mise en œuvre du Projet Porto-Novo Ville Verte

La réussite certaine de tout projet de développement suppose la prise en compte des aspects aussi bien organisationnels qu'économiques depuis sa conception jusqu'à sa réalisation en passant par sa mise en œuvre. En effet, si la mise en œuvre du projet Porto-Novo Ville Verte devrait être une réussite certaine, cela dépend de ses conditions d'exécution et des facteurs internes qu'externes à sa mise en œuvre.

D'abord, en vue d'avoir des connaissances beaucoup plus larges sur le projet et à la question de savoir les contraintes qui endiguent sa mise en œuvre, les interviewés pensent pour la plupart que :

« Le projet Porto-Novo Ville Verte est un projet de longue date (...). Mais très tôt, nous avons compris que bien que le projet soit un bon projet à une forte potentialité, il devra être confronté à des difficultés techniques comme le retard dû aux processus de passation des marchés qui a mis du temps car il faut se conformer sur les exigences du bailleur (R. H, membre du comité de pilotage du projet) ».

Il faut retenir au prime abord que la mise en place du projet Porto-Novo Ville Verte est dans le but ultime de résoudre non seulement le problème

auquel est confrontée une partie de la population de Porto-Novo, mais aussi de contribuer à rehausser le niveau d'attractivité de la ville tout en pensant également aux effets dangereux des changements climatiques. Mais cet objectif se voit loin d'être atteint dans le délai imparti pour le projet lorsqu'il faut se contraindre à un long processus de validation des documents techniques du projet de la part des bailleurs de fonds. C'est ce que soutient une enquêtée quand elle martèle que :

« D'abord pour partir du démarrage, le projet qui est censé commencer en 2016, a réellement commencé en 2018. Les activités factuelles du projet ont démarré en cette année-là avec plus d'une dizaine de marchés lancés. Mais dites-vous que la procédure du bailleur nous contraint à prendre parfois plus de deux mois avant de faire une seule activité puisqu'il faut la faire valider avant sa mise en œuvre et pour ce faire, il faut attendre les avis de non-objection. (O.H, membre du comité de pilotage du projet) ».

La prise en compte des propos de ces enquêtés, laisse entrevoir une autre difficulté à laquelle la mise en œuvre du projet Porto-Novo Ville Verte est confrontée. En effet, si l'on doit attendre toutes les fois les avis de non-objection de la part du bailleur qui n'est d'ailleurs pas présent dans le milieu d'intervention du projet, sa réussite dans un délai raisonnable n'est pas envisageable. Or, ladite réussite du projet Porto-Novo Ville Verte doit supposer une franche et une bonne collaboration entre les parties prenantes dont les PTF. Ainsi, il faille que chacune d'entre elles exécute ses activités et s'acquitte de ses obligations à temps afin d'éviter le retard dans la mise œuvre des activités. De façon concrète, il faut que les bailleurs de fonds de ce projet mettent en place des procédures beaucoup plus flexibles afin de faciliter les interactions. Autrement, on assistera toujours au phénomène qui s'observe. Youker (1999) vient appuyer cette réflexion, en partant du modèle d'analyse, quand il pense que le manque d'interactions entre les institutions de financement et l'organisme local en charge du projet et la mise en place des conditions rigoureuses du bailleur constituent bien souvent un facteur d'échec des projets.

Cet état de chose s'apparente également à ce que fustigent Ika (2012) et Madaule (2005) quand ils soutiennent que plusieurs projets de développement international résulteront en échecs compte tenu du fait que les bailleurs de fonds cherchent souvent à reproduire un modèle extérieur (« prêt-à-porter ») qui ne prend pas suffisamment en compte la diversité du milieu d'intervention et qui ne répond d'ailleurs pas aux réalités locales.

Ensuite, certains sujets exposent pour leur part que le retard dans la mise en œuvre du PPNVV est lié non seulement aux facteurs externes mais aussi

à ceux internes à l'organisation qui est la mairie de Porto-Novo elle-même. Ils affirment avec regret que :

« Les conditions techniques du projet lui donnent du fil à retordre. Pensez-vous qu'il est judicieux que pour un seul projet appelé à être exécuté dans un délai prédéfini, il faut changer les acteurs du projet en cours d'exécution et à n'importe quel moment ? Et ce qui est plus déplorable, c'est le chef-projet qu'on change à tout moment. Pour ce projet, nous avons connu déjà six chef-projet. (G.L., membre du comité de Pilotage du projet) ».

S'il est vrai que la réussite d'un projet dépend de ce qu'en font les acteurs responsables de sa mise en œuvre, il est d'autant plus vrai que la non prise en compte de ses spécifications techniques et des conditions de sa réussite le conduise à sa dérive certaine. En effet, l'équipe de gestion d'un projet est appelée à être maintenue autant que faire se peut afin de perpétuer les activités du projet et d'envisager au mieux les conditions de suivi-évaluation de celui-ci. Malheureusement, ce à quoi on assiste dans la mise en œuvre du projet Porto-Novo Ville Verte est totalement le contraire. On se demande même s'il y a des évaluations à mi-parcours qui se font. Et c'est justement ce que renchérit un expert du projet quand il affirme :

« Sans nul doute, le projet a débuté concrètement en 2018 avec certaines activités. Mais je ne sais pas si jusqu'à présent, il y a eu des évaluations à mi-chemin. On dirait que nous évoluons pour évoluer. » (P. L., expert).

Denjean (2004) vient à point nommé pour relever les limites observées dans la mise en œuvre du projet Porto-Novo Ville Verte en soulignant que la mise en œuvre de l'ensemble des activités d'un programme nécessite la présence active de toutes les parties prenantes au programme. Pour lui, un projet est composé d'un ***ensemble d'activités*** et il s'agit d'un processus qui doit être géré du point de vue de sa conduite, des moyens mis en œuvre et des résultats attendus. A cet effet, il est important de retenir que la réussite du projet Porto-Novo Ville Verte sera due à la mise en place d'un cadre de mise en œuvre spécifique et rompu à la tâche, respectant les exigences de suivi et d'évaluation du projet. C'est d'ailleurs l'une des conditions *sine qua non* pour reléguer au second rang, les dérives observées dans la mise en œuvre dudit projet.

Partant de cette approche de Denjean (2004) citée supra, on peut comprendre qu'un nombre important d'acteurs pour la mise en œuvre d'un projet est un atout pour ce projet. Mais le constat qui est fait ici est strictement autre quand on se retrouve en face de ce que relève une autorité de la mairie en ces termes :

« Un projet, bien vrai, il est mis en œuvre par des acteurs. Mais pour celui-ci, je pense qu'il y a une pléthore d'acteurs pour sa mise en œuvre. Ce qui fait qu'on ne sait pas qui fait quoi et quand il le faut concrètement. » (K.L, autorité à la mairie).

Il ressort de ces propos que la multiplicité des acteurs qui interviennent dans le processus de mise en œuvre du PPNVV, constitue pour ce projet, un facteur qui endigue cette mise en œuvre. Or, la multiplicité des acteurs doit normalement être un facteur de réussite des projets. Mais si le contraire se fait ressentir ici, cela suppose alors qu'il y a une mauvaise définition des rôles de chaque acteur à la base. Et c'est ce que déplore une autre autorité de la mairie quand il affirme que :

« [...] les acteurs qui interviennent dans la réalisation de ce (...), sont des personnes censées promouvoir l'évolution du projet. Mais le constat qui est fait est que les gens ne font pas bien leur travail. C'est même comme si leurs rôles ne sont pas bien définis. » (O. T., autorité à la mairie).

Enfin, quelques-uns des enquêtés soulignent que les contraintes majeures ayant impacté la mise en œuvre du projet en étude, sont la pandémie de la covid-19 et le retard dans la mobilisation des ressources au niveau local.

En partant de ce que la pandémie a traversé toutes les couches sociales et toutes les activités, un membre du comité de pilotage relève que :

« [...] la pandémie de la covid-19, un fléau mondial, a été également un facteur négatif très pesant sur le démarrage des activités. En effet, c'est après avoir fini de gérer l'élaboration des manuels de procédure et le processus de passation des marchés, tous deux ayant mis du temps, et avec un espoir plus ou moins reluisant de lancer les activités que la maladie a commencé par sévir ralentissant encore plus de deux fois le projet. Ce fut un cas vraiment majeur face auquel rien n'a été fait. » (R.H., membre du comité de pilotage).

De cette intervention, il faut noter une insuffisance de compétence managériale de la part de l'organisation (Mairie) qui est normalement censée trouver des voies et moyens afin de s'adapter aux changements survenus lors de la réalisation du projet pour répondre à ses objectifs. Sans nul doute c'est ce que suggère Voyer (1999) quand il affirme, à travers le modèle d'analyse construit, que l'organisation qui dans ce cadre est la Mairie, doit respecter les contraintes de son environnement et s'adapter à la rétroaction qu'elle en reçoit.

Dans cette logique de pensée et pour porter la barre encore plus haute, un autre affirme que :

« Laissez-moi vous dire, nous avons eu de très grandes difficultés pour y arriver. La mairie n'a pas de ressources qui lui soient propres. Et c'est la même chose qui se passe quand il y a des projets internes à réaliser. Nous manquons de moyens financiers et la mobilisation des ressources constitue un problème qu'il faut régler d'abord. » (A.V., autorité à la mairie).

De l'analyse de ces propos, il ressort que l'une des difficultés majeures à laquelle la mairie de Porto-Novo est confrontée est celle liée à la mobilisation des ressources. Car, si elle en vient à ne pas pouvoir mobiliser les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de ses projets, il lui serait assez difficile d'entamer les réalisations jusqu'à en finir ; d'où les dérives observées lors des mises en œuvre des projets et surtout, le retard dans la mise en œuvre du projet Porto-Novo Ville Verte. Au regard de tous ces propos et partant du croisement des interprétations avec le modèle d'analyse, il est urgent de ressortir que si le projet Porto-Novo Ville Verte devrait connaître une réussite certaine et dans le délai imparti pour lui, il eût fallu qu'il s'inscrive dans la mesure de la performance dont parle Voyer (1999). En effet, selon lui, la performance d'un projet est fonction de six différents paramètres parmi lesquels quatre (04) semblent prégnants et répondant au mieux à la situation. Il s'agit de la prise en compte des partenaires-clients, de l'environnement en général, du processus et des ressources.

4.2. Présentation du mécanisme de mobilisation des ressources mis en place pour la mise en œuvre du projet Porto-Novo Ville Verte

Si un projet doit connaître un bel essor, cela dépend non seulement de la prise en compte des facteurs organisationnels et économiques mais aussi de son système de mobilisation des ressources. Dans cette partie du travail, il s'agit de décrire, à partir des différentes interprétations des propos d'interviewés, le mécanisme de mobilisation des ressources mis en place pour le projet Porto-Novo Ville Verte.

Des diverses interrogations formulées à l'endroit des cibles, il ressort dans un premier temps que la stratégie de mobilisation des ressources dans la commune de Porto-Novo laisse à désirer. En effet, un enquêteur expose ce qui suit ;

« La mobilisation des ressources dans notre commune ou devrais-je dire, à la mairie, ne répond pas encore efficacement à ce qu'elle doit être. Evidemment, si le projet Porto-Novo Ville Verte avait connu une bonne stratégie de mobilisation de ses ressources, je crois que nous n'en serions pas là aujourd'hui. » (M. A, agent à la mairie de Porto-Novo).

Ces propos laissent entrevoir la lourde difficulté à laquelle se trouve confrontée la mairie de Porto-Novo dans le processus de mise en œuvre de ses différents projets. Ceci pourrait porter à croire que cette organisation ne met pas en application les principes de la mobilisation des ressources ; principes qui s'apparentent à ceux de la gestion de projets et qui supposent des conditions préalables.

Landreau et al. (2003) suggèrent pour ce faire que, pour mobiliser efficacement des ressources et profiter de toutes les occasions qui se présentent, une organisation doit se préparer. A cet effet, l'une des étapes les plus importantes consiste à intégrer le plan de mobilisation des ressources de l'organisation dans son plan stratégique et à s'assurer qu'il est en phase avec sa vision, sa mission et ses objectifs.

Malheureusement, on retient avec une enquête qu'aucun plan de mobilisation n'a été préétabli pour le projet de façon spécifique. Elle l'exprime plus amplement en ces termes :

« Oui, nous savons que une bonne stratégie pour mobiliser les ressources suppose la définition d'un plan directeur de mobilisation. Mais il faut que je vous souligne que pour le projet dont nous parlons, aucune stratégie rigoureuse n'a été définie à mon avis. C'est aussi, faut-il le mentionner, un facteur très important qui a agi sur le démarrage du projet. » (T. J., SDE).

Or, comme le souligne le Centre de Recherches pour le Développement International et le Venture For Fundraising (2010), la réussite d'un projet de développement passe nécessairement par la définition d'un plan de mobilisation des ressources qui selon eux, comporte six (06) grandes étapes de planification que sont :

- ☞ la révision du plan stratégique de l'organisme ;
- ☞ la définition des objectifs de mobilisation de ressources ;
- ☞ l'identification et l'élargissement du cercle des partenaires ;
- ☞ l'élaboration de messages clés ;
- ☞ l'examen et le choix des stratégies de mobilisation de ressources et
- ☞ le plan pour la mobilisation de ressources.

Il va sans dire donc que la ville de Porto-Novo devra revoir sa stratégie de mobilisation des ressources afin de se conformer aux normes établies en la matière pour mobiliser au mieux, les ressources dont elle a besoin et de manière suffisante afin de mener à bien ses projets.

Dans un second temps, une enquêtée pense que le véritable problème de la mairie de Porto-Novo en matière de mobilisation de ressources, se trouve non seulement dans son incapacité à mobiliser les ressources suffisantes mais aussi dans le fait qu'elle ne sait pas réellement quelles ressources mobiliser. A cet effet, elle affirme ce qui suit :

« Notre municipalité est bien grande mais pauvre. Pauvre parce que nous avons assez de têtes pensantes et malgré leur présence, la mairie souffre de certaines choses, de certains manques dont elle ne devrait pas souffrir. Pensez-vous que pour une si grande municipalité comme la nôtre, on ne sait pas quoi mobiliser comme ressources de façon concrète ? » (M.N., agent à la mairie).

Il ressort de ces propos que l'efficacité dans le processus de mobilisation des ressources laisse à désirer au sein de la mairie. Puisque, comme le soulignent Taylor et al. (2011), une mobilisation de ressources efficaces est fondée sur un cadre de projet ou de programme complet, et des échanges avec les partenaires fournisseurs de ressources potentiels lors des étapes clés de sa conception.

Ainsi, pour répondre efficacement aux objectifs du projet Porto-Novo Ville Verte et accroître ses chances de réussite, il fallait que la mairie de Porto-Novo établisse une stratégie rigoureuse de mobilisation des ressources afférentes à ce projet tout en s'inspirant du cycle de mobilisation des ressources mis en place par Taylor et al. (2011) dans leur théorie exploitée. En effet, pour eux, le cycle de mobilisation des ressources est subdivisé en trois phases essentielles que sont :

☞ la **planification** prenant en compte ici, les conditions de conception et d'évaluation tout en faisant une analyse de l'environnement des ressources externes ;

☞ l'**action** qui est la mise en œuvre du processus de mobilisation des ressources ; et

☞ la **réflexion** qui regroupe les différents enseignements tirés de la mobilisation des ressources.

Partant des divers propos des interviewés et du modèle d'analyse construit dans le cadre de cette recherche, il urge de relever que dans le processus de mise en œuvre du projet Porto-Novo Ville Verte, la mairie se retrouve confrontée à certains facteurs aussi bien internes qu'externes dont ceux organisationnels et économiques qui endiguent la réussite du projet. Ainsi, il faille qu'elle prenne désormais en compte ces aspects qui pourraient survenir lors de l'exécution des projets afin de pouvoir s'adapter aux changements nouveaux comme le stipule Voyer (1999) et pense à la

mise en place d'une stratégie concrète de mobilisation des ressources dudit projet. Puisque, qu'on le veuille ou non, une mauvaise stratégie de mobilisation des ressources constitue un facteur d'échec pour tout projet.

5. Suggestions

Au regard des informations recueillies lors des entretiens, de leur interprétation et en lien avec le modèle d'analyse, il est impérieux de formuler des suggestions à l'endroit de la mairie de Porto-Novo et aussi à l'endroit de l'Etat central afin de contribuer autant que possible à la réussite des projets de développement et en l'occurrence à la réussite du projet Porto-Novo Ville Verte qui constitue l'objet d'étude.

Primo, il faut que la mairie qui est elle-même le commanditaire des travaux et en même temps bénéficiaire apprenne d'abord à mettre en place et à asseoir un meilleur cercle de conception de projets devant définir clairement les rôles et la responsabilité de chaque acteur. Ensuite, elle devra savoir s'adapter aux divers changements ou aux situations graves (comme ce fut le cas de la pandémie de Covid-19) qui interviendraient lors de l'exécution des projets afin de les contourner. Par ailleurs, si la nécessité du partenariat se fait ressentir, il faudra quela mairie réorganise les conditions de conclusion des accords de partenariat en insistant sur la procédure bailleur qui retarde en grande partie la mise en œuvre de ses projets. Enfin, il lui faut revoir et mettre en place une bonne stratégie de mobilisation des ressources afin de mobiliser les ressources nécessaires et suffisantes pour la mise en œuvre de ses projets.

Secundo, il faut que l'Etat central, à travers ses Services Déconcentrés, manifeste davantage sa volonté politique afin d'accompagner la ville de Porto-Novo dans la mise en œuvre de ses projets. Car le développement de la ville n'est rien d'autre que le développement du pays à une échelle réduite à plus forte raison Porto-Novo qui est la Capitale du pays.

CONCLUSION

Porto-Novo, capitale du Bénin, est une ville historique ayant un patrimoine naturel, urbain et culturel exceptionnel, abritant des zones naturelles d'une grande richesse. Ces nombreuses richesses dont elle dispose font d'elle un espace privilégié pour un développement harmonieux à travers la mise en œuvre des projets. Malheureusement, malgré les nombreux projets planifiés pour son rayonnement, la ville peine à sortir du sous-développement tant les projets, tel que le projet Porto-Novo Ville Verte, connaissent des retards de mise en œuvre ou des succès incertains quand bien même ils sont conçus entièrement avec l'appui des

partenaires de la coopération décentralisée. Cherchant à connaître les facteurs organisationnels et économiques expliquant le retard de la mise en œuvre du projet Porto-Novo Ville Verte, ce travail s'est donné pour mission d'analyser les facteurs organisationnels et économiques expliquant le retard de la mise en œuvre du projet Porto-Novo Ville Verte.

Au terme des investigations, il a été relevé que le projet Porto-Novo ville Verte, est confronté à la participation inactive des partenaires lors de sa mise en œuvre, à la non-flexibilité de la procédure-bailleur ; au changement régulier du chef-projet, à la multiplicité des acteurs et à la mauvaise définition des rôles de chacun d'eux et l'inexistence d'une stratégie rigoureuse de mobilisation des ressources, ce qui confirme d'ailleurs l'hypothèse émise plus haut.

Au demeurant, si le projet doit être réussi dans les meilleures conditions, il faut que ses acteurs s'inscrivent dans une démarche de développement qui respecte les principes de la gestion des projets de développement à la base tout en revoyant ses conditions de conclusion des accords de partenariats et son mécanisme de mobilisation des ressources. En effet, quoiqu'on dise, une mauvaise stratégie de mobilisation des ressources et une faible implication des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre d'un projet de développement, constituent des facteurs d'échec de celui-ci. Ces problèmes relevés confirment notre hypothèse.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Brière, S & Proulx, D. (2013). "*La réussite d'un projet de développement international : leçons d'expérience d'un cas Maroc-Canada*" in *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 79, 171. doi: 10.3917/risa.791.0171, Canada, vol. 79, n° 1. pp. 171 à 191.
- Brière, S & Proulx, D. (2014). "Caractéristiques et succès des projets de développement international : que peuvent nous apprendre les gestionnaires d'ONG ? " in *Canadian journal of development studies/Revue canadienne d'études du développement*, vol. 35 n° 2, juin 2014. pp. 249-264.
- Clément, M.-È. ; Tourigny, M. & Doyon, M. (1999). "Facteurs liés à l'échec d'un partenariat entre un organisme communautaire et un CLSC : une étude exploratoire". *Nouvelles pratiques sociales*, 12, 45-64. <https://doi.org/10.7202/000053ar>.
- CRDI et Venture For Fundraising. (2010). *Mobilisation de ressources : un guide pour les organismes de recherche à but non lucratif*.
- Ezratty, V. (2012). *Développement d'une nouvelle approche pour la performance durable des projets d'une organisation*. (Thèse de

- Doctorat). Autre. Ecole Centrale Paris, 2012. Français. ffNNT : 2012ECAP0001ff. fftel00680991f
- Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. (2010). *Planification de projet/programme. Manuel d'orientation*. Genève.
- Houndete, R. (2020). *Implémentation des projets de développement communautaires à travers l'approche "down-top" au Bénin : cas des marchés de Dodji-hounsa, de Tokpota et du nouveau marché d'Agbokou à Porto-Novo*. [Mémoire de licence professionnelle en Sciences et Techniques des Activités Socio-Educatives (STASE)]. INJEPS. Porto-Novo.
- Ika, L. (2011). *Les facteurs clés de succès des projets d'aides au développement*. [Thèse de Doctorat]. Université du Québec à Montréal.
- Landreau & al. (2013). *Mécanismes de mobilisation de ressources à l'intention des Fonds Environnementaux. Projet RedLAC de renforcement des capacités des Fonds Environnementaux*. Rio de Janeiro : REDLAC
- Gouvernement du Bénin. (2016). Plan d'Action du gouvernement, Cotonou, Présidence de la République du Bénin
- Ville de Porto-Novo. (2016). Plan de Développement Municipal de Porto-Novo 2016-2020, Porto-Novo.
- Ville de Porto-Novo (2016). Rapports d'évaluation du PDM 2016-2020, Porto-Novo.
- ROCARE (2010). *Mobilisation des ressources : Mini Guide pratique pour le ROCARE*.
- Satoguina, R. (2019). *Programme de valorisation de Porto-Novo, capitale du Bénin : quelle justification de sa faible mise en œuvre ?* Mémoire de licence professionnelle en Sciences et Techniques des Activités Socio-Educatives (STASE), INJEPS. Porto-Novo.
- Saussier, S. (2012). "La performance des Contrats de partenariat : Une première évaluation quantitative" in *Revue d'Economie Industrielle*.
- Slevin, DP & Pinto JK. (1986). "The project implementation profile: New tool for project managers" in *Project Management Journal*, 17 (4), 57-70. Ville de Publication, Edition
- Taylor, K. & al. (2011). *Un guide pour la Mobilisation des Ressources : Promouvoir le partenariat avec la FAO*.
- Tennyson. (2003). *Manuel du partenariat*. www.blahdblah.com N° ISBN : 1899159 08 8.
- UGP-PNVV. (2016). *Présentation du projet*. [Document de présentation du projet].

Youker, R. (1999). Managing international development project: lessons learned. *Project Management Journal*, 30, 6-7.
<https://beninrevele.bj>, consulté le 15 Novembre 2021 à 15h50'.

ARRONDISSEMENT DE OUÈDO AU BÉNIN (AFRIQUE DE L'OUEST), UN ESPACE PÉRIURBAIN EN MUTATION

Flore DOVONOU MEHINTO

Universitaire d'Abomey-Calavi

flore.dovonou@yahoo.fr

Résumé

L'arrondissement de Ouèdo connaît une mutation spatiale. L'accroissement des activités économiques, le développement de l'habitation et le poids démographique sont des éléments à la base des mutations observées. La présente recherche vise à analyser les déterminants et manifestations de la dynamique périurbaine dans l'arrondissement de Ouèdo.

L'approche méthodologique utilisée s'articule autour de la collecte des données, leur traitement et l'analyse des résultats. La recherche documentaire et les travaux de terrain sont les principales techniques utilisées pour la collecte des données. Ces données ont été collectées grâce à un questionnaire, à un guide d'entretien et à une grille d'observation. Au total, 133 personnes ont fait l'objet d'enquête. Les données collectées ont été traitées et les résultats ont été analysés avec le modèle FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces).

L'analyse des résultats montre que l'arrondissement connaît une croissance rapide de la population. En effet, l'effectif de la population est passé de 5 722 habitants en 1979 à 27 522 habitants en 2013. Cette croissance démographique se manifeste par un grand déséquilibre entre le rythme de la croissance périurbaine et les possibilités socio-économiques du milieu. Cela se manifeste par l'insuffisance des logements, des équipements insuffisants incapables de répondre aux besoins croissants de la population, la dégradation de l'environnement. Il faut une politique d'aménagement planifié est l'unique moyen d'arriver à une meilleure gestion de l'arrondissement.

Mots clés : Ouèdo ; dynamique périurbaine ; mutation ; déterminant ; manifestation

Abstract

The district of Ouèdo is experiencing a spatial transformation. The increase in economic activities, the development of housing and the demographic weight are elements at the base of the changes observed. This research aims to analyze the determinants and manifestations of peri-urban dynamics in the district of Ouèdo.

The methodological approach used revolves around the collection of data, their processing and the analysis of the results. Desk research and fieldwork are the main techniques used for data collection. These data were collected using a questionnaire, an interview guide and an observation grid. A total of 133 people were investigated. The collected data was processed and the results were analyzed with the FFOM model (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats).

Analysis of the results shows that the borough is experiencing rapid population growth. Indeed, the population has increased from 5,722 inhabitants in 1979 to 27,522 inhabitants in 2013. This demographic growth is manifested by a great imbalance between the pace of peri-urban growth and the socio-economic possibilities of the environment. This is manifested by insufficient housing, insufficient equipment unable to meet the growing needs of the population, environmental degradation. A planned development policy is the only way to achieve better management of the borough.

Key words: Ouèdo; peri-urban dynamics; mutation; determinant; manifestation

Introduction et justification du sujet

La population des villes, qui augmente en moyenne deux fois plus vite que celle des États, devrait doubler au cours de la prochaine génération pour atteindre le chiffre de 4 milliards de personnes (80 % de la population mondiale) (S. Dauvergne, 2011 p. 21). Cette croissance démographique a connu une accélération durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, liée en partie à un accroissement naturel très élevé dans la plupart des pays en voie de développement. (O. David, 2016, p. 91).

La croissance de la ville prend la forme d'une croissance spatiale qui résulte de la combinaison de la croissance démographique et de l'augmentation de la consommation d'espace par individu (S. A. Vissoh, 2012, p. 19). Cette expansion urbaine pose le problème de la maîtrise de la croissance démographique et spatiale (T. Vigninou, 2010, p. 13). Les villes africaines se caractérisent par l'augmentation extrêmement rapide de leurs populations au fil des années et cela entraîne un mouvement de périurbanisation intense. L'augmentation de la population urbaine a pour conséquence une extension de l'emprise spatiale des villes qui peut prendre deux formes distinctes : la croissance urbaine et l'étalement urbain (N. Pascal, 2018, p. 68). La croissance urbaine se traduit par une forte

demande en terres à bâtir et est largement alimentée par le développement des maisons individuelles. Par contre, le rapport du PNUD (2015, p. 5) montre plutôt que le nombre élevé de petits exploitants et la faiblesse de la législation foncière induisent un morcèlement de plus en plus accentué des terres avec pour conséquence, la disparition progressive des terres de production agricoles et des aires de pâturages. Les espaces urbains connaissent une évolution rapide de leurs populations dans le monde en général dans les pays en développement en particulier P. Houndji (2018, p. 16).

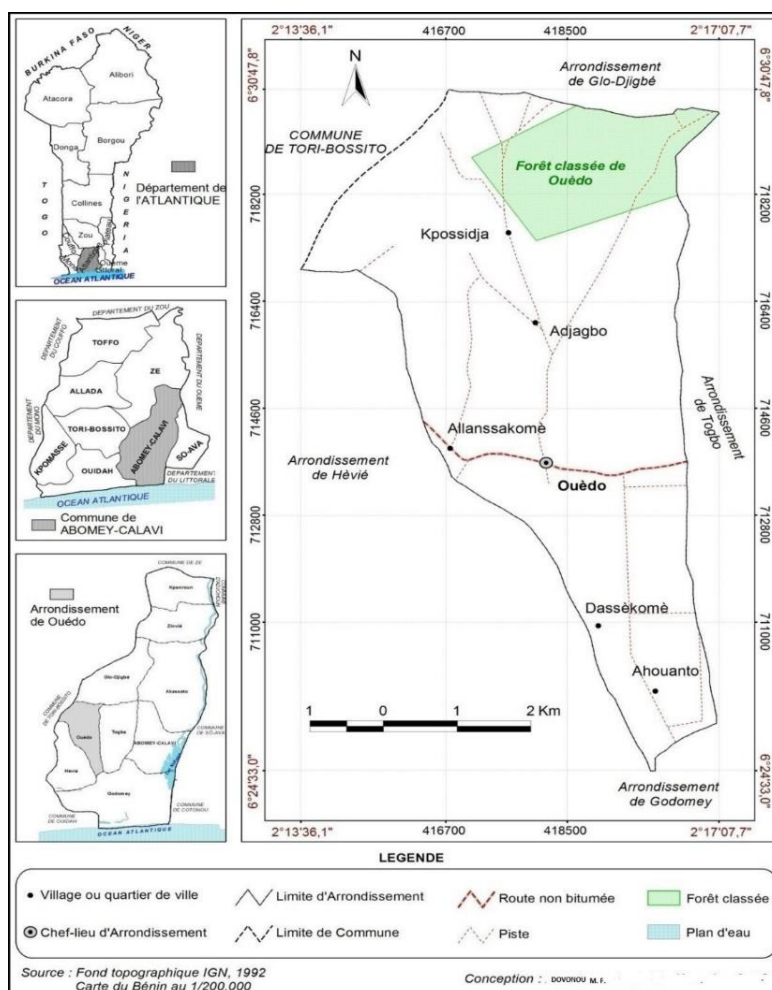
Selon l'INSAE (2002, p. 5), la population béninoise était estimée à 6 760 914 habitants en 2002. Cette population a atteint les 10 008 749 habitants au cours de la période 2002-2013 ; soit un taux annuel d'accroissement de 3,5 %. Selon T. Vigninou et *al.*, (2012, p. 116), « le Bénin connaît une urbanisation rapide ». Cette urbanisation n'a pas été une préoccupation dans les grands débats. En effet, elle n'a pas toujours été suivie d'une politique de viabilisation et d'équipement des espaces urbanisés.

L'arrondissement de Ouèdo n'est pas épargné de ce phénomène. En effet, dans cet arrondissement, la croissance de la population est très rapide mais avec d'importantes disparités spatiales sur le territoire. Les problèmes engendrés par la croissance démographique sont liés à la difficile maîtrise de la croissance démographique et spatiale. Le défi majeur à relever dans ce contexte pour les autorités, est la bonne gestion des conséquences de cette forte mutation sur la consommation de l'espace.

1. Situation géographique

Situé entre 6°24'33'' et 6°30'47'' de latitude Nord et entre 2°13'36'' et 2°17'07'' de longitude Est. La figure 1 présente la situation géographique de l'arrondissement.

Figure 1 : Situation géographique de l'arrondissement de Ouèdo



Ouèdo est un arrondissement de la commune d'Abomey-Calavi. Il est limité, au Nord par l'arrondissement de Glo-djigbé, au Nord-Ouest par la commune de Tori-Bossito, au Sud par l'arrondissement de Godomey, à l'Est par l'arrondissement de Togba et à l'Ouest par l'arrondissement Hèvié. La situation de cet arrondissement est favorable aux migratoires qui font partie des composantes de la croissance périurbaine.

2. Matériel et méthodes

L'approche méthodologique s'articule autour de la collecte des données, de leur traitement et de l'analyse des résultats.

2.1. Collecte des données

Pour atteindre les objectifs fixés pour cette recherche, la mise en œuvre d'une approche méthodologique appropriée s'avère indispensable. Elle passe par la recherche documentaire, les travaux de terrain.

2.1.1. Données utilisées

Plusieurs données ont servi à la réalisation de cette recherche. Il s'agit des :

- données climatologiques (hauteurs des pluies et de la température) de 1984 à 2020 de la station synoptique d'Abomey-Calavi obtenue à Météo-Bénin. Elles ont permis de déterminer les tendances climatiques dans l'arrondissement de Ouèdo ;
- les données démographiques issues des résultats du deuxième, troisième et quatrième recensement général de la population de l'habitation (RGPH1, RGPH2, RGPH3 et RGPH4) tirées du compendium de l'INSAE pour étudier l'évolution de la population ;
- les données socio-économiques ;
- les données qualitatives issues des investigations socio-anthropologiques qui permettent d'appréhender la perception des populations sur les manifestations de la dynamique périurbaine de l'arrondissement de Ouèdo.

2.1.2. Techniques de collectes des données

Les techniques de collectes des données sont de diverses natures. Il s'agit notamment de la recherche documentaire et des enquêtes de terrain.

➤ Recherche documentaire

La recherche documentaire a consisté à un recensement des ouvrages se rapportant au sujet de recherche à partir de la bibliographie existante et disponible.

Les différents centres de documentation ont permis d'appréhender les informations utiles pour la réalisation et la bonne compréhension du sujet. Les différentes informations collectées lors de cette recherche documentaire ont été complétées par les informations obtenues lors des enquêtes de terrain.

➤ Enquêtes de terrain

Une enquête par questionnaire a été menée auprès des chefs de ménages et des populations sur les informations relatives aux déterminants et

manifestations de la dynamique périurbaine ; des entretiens ont été réalisés avec les autorités locales. Toutes ses informations ont permis d'étudier les déterminants et manifestations de la dynamique périurbaine de l'arrondissement de Ouèdo.

- **Enquêtes par questionnaire**

C'est l'étape de la collecte des données sur le terrain auprès des acteurs, des chefs de ménages avec un questionnaire élaboré pour avoir leurs perceptions sur les déterminants et manifestations de la dynamique périurbaine.

- **Entretien**

Cette phase a permis d'interviewer les autorités locales de l'arrondissement Ouèdo.

- **Observation directe**

Elle a permis de se rendre compte des déterminants et manifestations de la dynamique périurbaine en milieu réel. Cette phase a permis de mieux percevoir les différents aspects de l'espace de recherche.

2.1.3. Echantillonnage

Dans le cadre de ce travail, tous les villages de l'arrondissement pris en compte par le RGPH4, ont été choisis pour les enquêtes de terrain, le groupe cible est constitué des ménages et les autorités locales. La technique d'échantillonnage est le choix aléatoire.

Dans les ménages, seuls les chefs de ménages (femmes ou hommes) font objet d'enquête. Pour mener à bien cette enquête, l'échantillon est déterminé sur la base de la formule de Schwartz (2002), et calculé avec un degré de confiance de 95 % et une marge d'erreur de plus ou moins 5 %. La formule s'écrit :

$$n=za^2 \times PQ/d^2 \text{ avec}$$

n=taille de l'échantillon par quartier

za=écart fixé à 1,96 correspondant à un degré de confiance de 95 %

P=nombre de ménages par quartier/nombre de ménages de la ville selon les résultats du RGPH4

$$Q=1-P$$

d=marge d'erreur qui est égale à 5 %

Le tableau 1 montre la répartition des personnes enquêtées dans le cadre de cette recherche.

Tableau 1 : Répartition des personnes enquêtées

Villages d'arrondissement	Nombre de ménages	Ménages enquêtés
ADJAGBO	1737	32
AHOUATO	698	15
ALLANSANKOME	422	10
DASSEKOME	453	10
KPOSSIDJA	516	11
OUEDO	2023	35
Total	5849	113

Source : Enquêtes du terrain, juillet 2022

Au total, 113 ménages sont enquêtés. A ces 113 ménages, s'ajoutent 20 personnes ressources dont le chef d'arrondissement, 5 chefs quartiers, 9 chefs religieux et 5 chefs traditionnels.

2.1.4. Outils et matériel de collecte de données

Plusieurs outils et matériel ont été utilisés dans cette recherche.

➤ Outils de collectes de données

Il s'agit de :

- un questionnaire, ayant permis de recueillir des informations auprès des chefs de ménages ;
- un guide d'entretien, ayant servi aux entretiens avec les autorités locales ;
- une grille d'observation ayant servi pour les observations.

➤ Matériel de collectes de données Il s'agit de :

- un appareil photographique pour la prise des vues ;
- un GPS pour la prise des coordonnées géographiques dans le milieu de recherche.

2.1.5. Traitement des données et analyse des résultats

Le traitement des données consiste au dépouillement manuel des réponses aux questions puis au traitement proprement dit. Le traitement des données s'est fait à l'aide des logiciels appropriés. Il s'agit de :

- Microsoft Word 2013 pour le traitement de texte et la saisie du travail ;
- Microsoft Excel 2013 pour la réalisation des tableaux et figures ;
- Arc gis 10.7 pour réaliser des cartes.

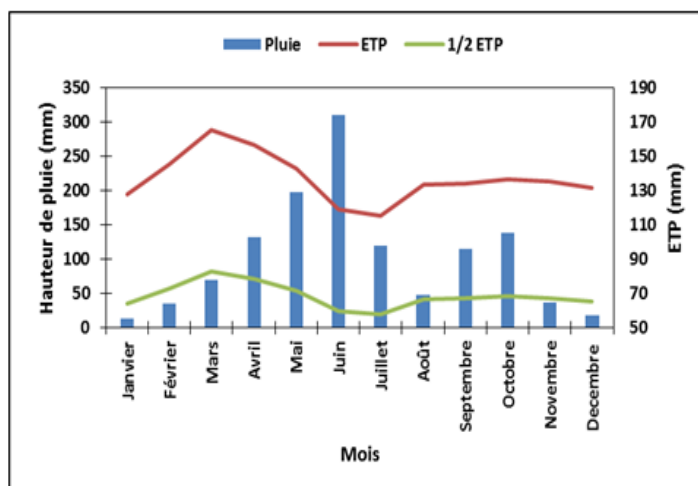
Le modèle SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) a été utilisé pour analyser les résultats.

3. Résultats

3.1. Climat, une caractéristique physique favorable à la mutation de l'arrondissement de Ouèdo

Le secteur de recherche est caractérisé par un climat subéquatorial, avec une alternance de quatre saisons (deux pluvieuses et deux sèches). La pluviométrie moyenne annuelle avoisine les 1200 mm, dont 700 à 800 mm pour la grande saison pluvieuse et 400 à 500 mm pour la petite saison des pluies. La petite saison pluvieuse commence de mi-septembre à novembre, elle est suivie de la grande saison sèche qui va de la fin novembre à mars. Durant les six mois humides, la pluviosité varie d'un mois à un autre avec un maximum entre mai et Juin (figure 2).

Figure 2 : Bilan climatique du secteur de recherche (1986 à 2016)



Source : ASECNA, Cotonou 2017

La figure 2 présente le bilan climatique de Ouèdo. Il ressort de ce bilan climatique que l'arrondissement de Ouèdo dispose d'un climat subéquatorial qui favorise l'installation humaine et le développement des activités économiques.

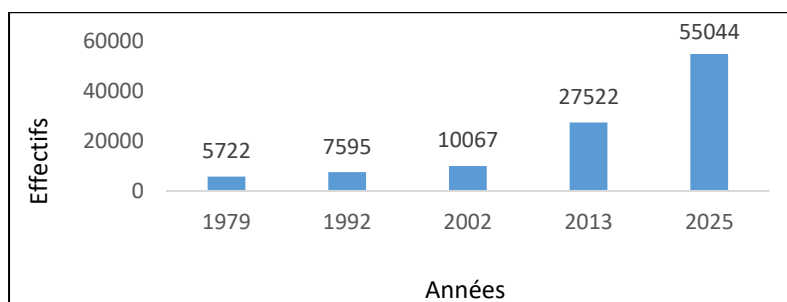
3.3. Facteurs démographiques favorables à la dynamique périurbaine dans l'arrondissement de Ouèdo

La population de Ouèdo à une croissance démographique forte depuis plusieurs années.

➤ **Évolution de la population**

L'arrondissement de Ouèdo connaît ces dernières décennies une augmentation rapide de sa population (figure 3).

Figure 3 : Évolution de la population de l'arrondissement de Ouèdo de 1979 à 2025



Source : INSAE, RGPH 1, 2, 3 et 4 et projection

La figure 3 présente l'évolution de la population de Ouèdo de 1979 à 2025. Les données démographiques du recensement général de la population et de l'habitation donnent pour l'arrondissement de Ouèdo une population de 5 722 habitants en 1979. Cette population est passée à 7 595 habitants en 1992 et à 10 067 habitants en 2002. En 2013, elle a une population de 27 522 habitants. La forte natalité et la fécondité, la baisse de la mortalité et les migrations sont les facteurs explicatifs de cette augmentation de la population. Cette population serait doublée à l'horizon de 2025. Cela va nécessiter la construction des infrastructures de développement, ce qui va entraîner une forte dynamique spatiale de l'arrondissement.

➤ **Activités économiques**

Diverses activités sont menées dans l'arrondissement de Ouèdo notamment l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et le commerce. La pêche par ailleurs est absente au sein de cet arrondissement.

➤ **Agriculture**

L'arrondissement de Ouèdo occupe la première place (60 %) dans le classement des arrondissements les plus agricoles. Cet arrondissement dispose de plusieurs atouts favorables à l'agriculture tels qu'un relief peu accidenté, une aptitude culturale des sols pour la plupart fertile, une pluviométrie annuelle assez suffisante et une main d'œuvre importante (48 %). Au nombre de ces cultures, il y a le maïs qui est le produit agricole

le plus cultivé au sein de l'arrondissement (70 % des ménages agricoles). Il y a aussi les tubercules et également certaines cultures maraichères telles que le piment, la tomate, les légumes.

➤ Commerce

Le commerce est l'activité économique pratiquée par plus de 30 % de la population de Ouèdo. Cette activité est pratiquée dans le village de Ouèdo qui abrite le marché d'écoulement des marchandises (marché Ouèdo) de l'arrondissement. La photo 1 présente le marché de Ouèdo.

Photo 1 : Marché de Ouèdo



Prise de vue : Dovonou, juillet 2022

Ce marché permet la vente et l'achat des produits agricoles et manufacturés ; il permet aussi la vente des produits de la pharmacopée, des hydrocarbures (essences, pétrole lampant...) et des petites entreprises commerciales.

3.3. Modes d'accès à la terre à Ouèdo

Dans l'arrondissement de Ouèdo, il existe plusieurs modes d'accès à la terre. Il s'agit de l'achat, de l'héritage, de l'emprunt et de la location.

➤ Achat

C'est un mode d'accès qui consiste à vendre des portions de parcelles à un étranger ou même à un proche moyennant de l'argent. Il représente 50 % des terres des ménages retenus pour l'enquête. Les vendeurs sont plus souvent les autochtones et les acheteurs, les gens qui vivent en ville. Ils achètent les terres soit pour bâtir des maisons, ou soit pour pratiquer l'agriculture.

➤ **Héritage**

C'est un mode de transmission de père au fils. Il occupe 30 % selon les enquêtes de terrain. Les enquêtes de terrain ont prouvé qu'après la mort d'un père qui est le propriétaire terrien, la terre est partagée par ses fils, le plus souvent les garçons en fonction de leur âge. Chaque individu bénéficiaire a un droit prioritaire d'accès à la terre, sous forme d'un droit d'usage ou d'usufruit, transmissible à sa descendance. Il est aussi noté que ces héritiers vendent leurs portions pour régler des problèmes de santé ou d'enterrement.

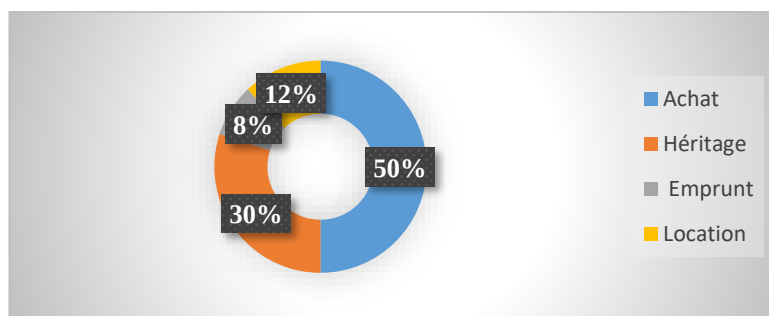
➤ **Emprunt**

L'emprunt consiste en la mise à la disposition d'un agriculteur et à titre temporaire, un terrain ou un domaine par un ami, un parent ou même un étranger sans contrepartie monétaire ou en nature formelle. Ceci peut être suivi ou non de la détermination de la durée de l'emprunt. Il occupe 8 % selon les enquêtes et disparaît progressivement avec la cherté de la vie.

➤ **Location**

La location est un mode qui permet d'accéder à un terrain en versant un loyer à son propriétaire. La durée de la location doit être définie et le prix est déterminé par quanti, par carré ou par hectare en rapport avec la durée de la location et en fonction de la qualité de la terre. Elle représente 12 % des terres selon les enquêtes (figure 4).

Figure 4 : Principaux modes d'accès à la terre dans l'arrondissement de Ouèdo



Source : Enquêtes de terrain, juillet 2022

On constate que l'achat est le mode d'accès le plus courant (50 %) dans l'arrondissement de Ouèdo. Ensuite, on a l'héritage et la location avec respectivement 30 % et 12 %. L'emprunt est le mode d'accès le moins

exploité avec 8 %. Ces principaux modes d'accès à la terre font partie des composantes de la mutation spatiale de l'arrondissement.

3.4. Dynamique spatiale de l'arrondissement de Ouèdo

L'arrondissement de Ouèdo connaît la périurbanisation. À cet effet, deux cartes ont été réalisées pour appréhender la dynamique de l'occupation des sols. (figures 5 et 6).

Figure 5 : Occupation du sol de Ouèdo en 2000

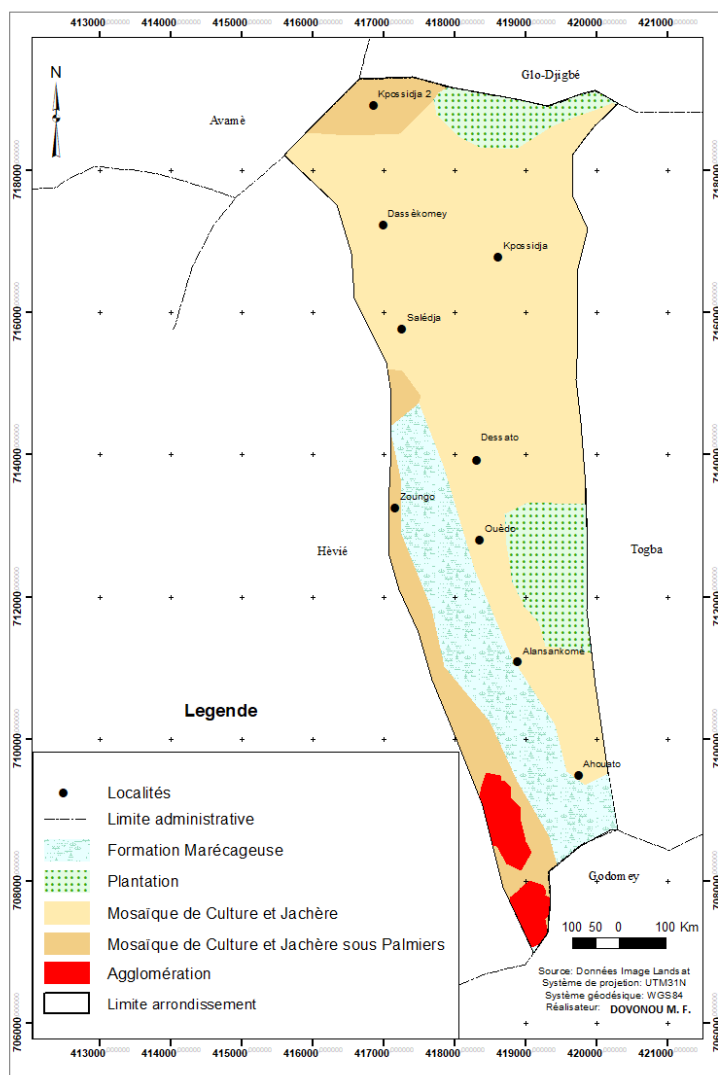
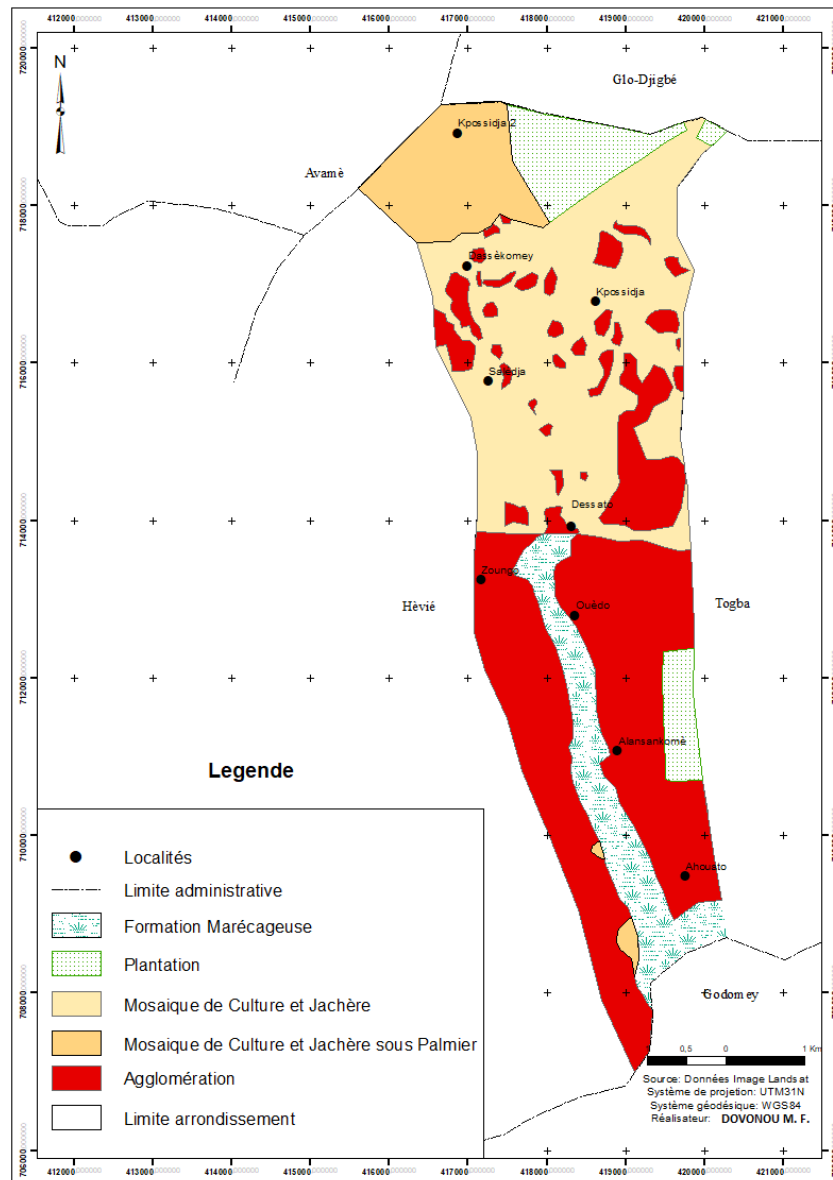


Figure 6 : Occupation du sol de Ouèdo en 2020



L'analyse des figures 5 et 6 montre qu'en 2020, la superficie des agglomérations a évolué dans l'arrondissement. On a constaté de profondes mutations au niveau des différentes unités d'occupation du sol dans l'arrondissement de Ouèdo entre 2000 et 2020 (Tableau 2).

Tableau 2 : Superficies des unités d'occupation du sol de l'arrondissement de Ouèdo de 2000 à 2020

Unités d'occupation du sol	Superficies			
	Superficies en 2000 (km ²)	Superficie en 2020 (km ²)	Différence (km ²)	Bilan
Agglomération (AG)	1,583	13,054	11,471	Progression
Mosaïque de culture et jachère sous palmiers (MCJP)	24,394	2,781	-21,613	Régression
Mosaïque de culture et jachère (MCJ)	48,858	16,419	-32,439	Régression
Plantation (PL)	14,01	9,591	-4,419	Régression
Formation marécageuse (FM)	23,192	2,918	-20,274	Régression
Total	112,037	44,763	-67,274	Régression

Source : Traitement d'images satellitaires, 2000 et 2020

Les mosaïques de culture et jachère sous palmiers, les plantations et les formations marécageuses ont tous connu des régressions au cours de ces vingt (20) dernières années, contrairement à la superficie des agglomérations qui a progressé durant la même période avec une marge de progression de 11,471 km². Cela montre une forte dynamique de l'arrondissement de Ouèdo. La matrice de transition de ces unités d'occupation du sol est présentée par le tableau 3.

Tableau 3 : Matrice de transition des unités d'occupation du sol entre 2000 et 2020

Etiquettes de lignes	FM	PL	MCJ	MCJP	AG	Total 2000 (Km)
FM	291,89	901	902	100	0	2191,209
PL	0	59,156	0	0	442	501,03
MCJ	0	100	339,902	0	500	939
MCJP	0	0	0	178,129	270	448
AG	0	0	541	0	93,44	93,44
Total 2020 (Km)	291,89	959,156	1641,902	278,129	1305,439	4100,6

Source : Traitement d'images satellitaires, 2000 et 2020

L'analyse du tableau 3 permet de dire que les formations marécageuses qui s'étendaient sur 2191,209 km en 2000, n'occupent que 291,89 km en 2020. En effet, 901 km ont été convertis en plantations, 902 km en mosaïque et culture de jachère et 100 km en mosaïque de culture et jachère sous palmiers. Quant aux agglomérations, elles sont passées de 93,44 km en 2000 à 1305,439 km en 2020. De façon générale, les formations naturelles ont régressé sous l'effet de la dynamique des agglomérations.

3.5. Evolution du prix des parcelles dans le milieu

Le prix des parcelles a connu une évolution dans l'Arrondissement de Ouèdo. Selon les enquêtes du terrain, le prix des parcelles de 500 m² varie entre 400.000 et 10.000.000 FCFA selon la situation géographique de la parcelle. Plusieurs raisons expliquent cette hausse des prix des parcelles à Ouèdo. Il s'agit, entre autres, du bitumage de la voie principale, de la construction des logements sociaux, etc.

3.6. Disponibilité des infrastructures sociocommunitaires

L'arrondissement abrite des écoles, collèges, de centres de santé, la SONEB, le commissariat de police, etc. qui participent à sa dynamique. La photo 2 présente le CEG la verdure.

Photo 2 : CEG la verdure de Ouèdo



Prise de vue : Dovonou, juillet 2022

Ces types d'infrastructures scolaires participent à la dynamique spatiale de l'arrondissement. Celui-ci dispose également de places publiques, de terrains de football, de bars et d'hôtels qui le rendent attrayant pour les populations.

3.7. Effets de la dynamique périurbaine sur le cadre de vie dans le milieu

Les activités du secteur primaire génèrent plusieurs types de déchets selon les enquêtes de terrain. Elles génèrent des déchets végétaux comme les restes de légumes, céréales, pelures de fruits, des sacs d'engrais et de provende, de sachets, des restes de viandes, de poissons, fientes, des matières inertes, etc. Ces déchets occupent une proportion de 28 %.

Plusieurs types de déchets sont générés dans le secteur secondaire selon les enquêtes de terrain. La menuiserie du bois, la couture et l'agro-alimentaire génèrent des chutes de bois, des sciures, boîtes de conserve de jus, des coupons de tissus, pagnes déchirés, des papiers et cartons, etc. Ce secteur produit 32 % des déchets dans le milieu.

Le secteur tertiaire produit des déchets comme les restes de condiments, des bouteilles d'eau, sachets d'emballage, des déchets papiers et cartons, des boîtes de conserve, ustensiles de cuisine, des pneus usés, caoutchouc, des déchets d'équipement électrique, les récepteurs radios, les piles, etc. Ces déchets occupent une proposition de 40 %. Ils constituent des sources de pollution de l'environnement (photo 3).

Photo 3 : Tas d'ordures dans le milieu



Prise de vue : Dovonou, juillet 2022

La photo 3 présente un tas d'ordures. Il est remarqué sur ce tas d'ordures, des restes alimentaires, des déchets plastiques, des lambeaux pagnes usagés, etc. La mauvaise gestion de ces déchets pollue l'environnement. La mauvaise gestion des ordures entraîne de risques de santé humaine.

4. Discussion

L'arrondissement de Ouèdo connaît une dynamique périurbaine accélérée, qui se traduit par l'accroissement de la population. Les données démographiques du recensement général de la population et de l'habitation donnent pour l'arrondissement de Ouèdo une population de 5 722 habitants en 1979. Cette population est passée à 7 595 habitants en 1992 et à 10 067 habitants en 2002. En 2013, l'effectif de cette population est de 27 522 habitants. Cette population va donc doubler à l'horizon 2025. L'augmentation de la population engendre le développement des activités socio-économiques dans le milieu. Le foncier est un facteur de production et le support des activités économiques dans l'arrondissement. Il joue un rôle déterminant dans la dynamique périurbaine du milieu. Ce résultat est similaire à celui de D. M. Baloubi (2013, p. 81). Selon cet auteur, le foncier influence beaucoup l'extension des espaces urbains.

Dans sa dynamique, l'arrondissement entretient de multiples relations avec le milieu environnant. L'importance de ces relations dépend des dynamiques économiques, politiques et sociales. Ce résultat est aussi conforme à celui de P. Houndji (2018, p. 16), pour qui, les espaces urbains connaissent une évolution rapide de leurs populations dans le monde en général dans les pays en développement en particulier. Malheureusement, cette croissance de la population ne s'accompagne pas d'une croissance économique soutenue. Ce résultat confirme également celui de G. K. Nyassogbo (2003, p. 1), pour qui, l'urbanisation rapide et incontrôlée que connaît l'Afrique noire au lendemain de la deuxième guerre mondiale plus particulièrement vers la fin des années 50, participe à d'importants bouleversements économiques, sociaux et culturels.

Conclusion

Au terme de cette recherche, il ressort que Ouèdo possède des caractéristiques qui sont favorables à la dynamique périurbaine. En effet, l'arrondissement connaît une véritable dynamique spatiale. Ce phénomène est soutenu par une croissance démographique accélérée renforcée par la présence d'une forte population migrante. On y observe une diversification des activités économiques. L'analyse des composantes professionnelles de cette population révèle une présence de plus en plus forte de petits

fonctionnaires, de domestiques, de petits revendeurs, commerçants à la sauvette. En outre, la cherté de la vie, la hausse des prix des loyers dans les villes et le désir d'avoir sa propre maison sont des causes de la dynamique observée. Les citadins quittent donc les villes pour s'installer dans l'arrondissement. Cette situation engendre la dynamique spatiale de l'arrondissement. Plusieurs difficultés sont remarquées en ce qui concerne l'organisation de l'espace et l'évolution du bâti dans le milieu. Elles demeurent non seulement d'ordre social, mais aussi économique et technique. Le problème crucial reste au niveau du bâti : des bâtiments poussent sans aucun respect des normes architecturales et de construction. Cette dynamique périurbaine est la source de problèmes environnementaux tels que l'insalubrité, la pollution due la mauvaise évacuation des ordures ménagères. L'absence d'une planification harmonieuse du développement de l'espace risque d'être un frein pour le développement durable de l'arrondissement. Pour ce faire, il faut élaborer les outils de planification de l'espace pour un développement harmonieux de cet arrondissement.

Références bibliographiques

- BALOUBI MAKODJAMI DAVID, 2013, Dynamique démographique, urbanisation et perspectives de développement de la commune d'Abomey-Calavi (Sud-Bénin), Thèse de Doctorat unique de géographie, EDP/FLASH/UAC, 328 p.
- DAUVERGNE Sarah, 2011, Les espaces urbains et péri-urbains à usage agricole dans les villes d'Afrique subsaharienne (Yaoundé et Accra) : une approche de l'intermédiarité en géographie. Ecole normale supérieure de Lyon - ENS Lyon, 390 p.
- DAVID Olivier, 2016, La population mondiale : répartition, dynamique et mobilité. Armand colin, 3^{ème} édition, 221 p.
- HOUNDJI Pamphile, 2018, Dynamiques urbaine et santé des populations dans la ville de Kétou au Bénin, UAC, 127 p.
- INSAE, 1979, « Rapport de Recensement Générale de la Population et de l'Habitation, 1^{ère} édition (RGPH1) », 22 p.
- INSAE, 1992, « Rapport de Recensement Générale de la Population et de l'Habitation, 2^{ème} édition (RGPH2) », 33 p.
- INSAE, 2002, « Rapport de Recensement Générale de la Population et de l'Habitation, 3^{ème} édition (RGPH3) », 25 p.
- INSAE, 2013, « Rapport de Recensement Générale de la Population et de l'Habitation, 4^{ème} édition (RGPH4) », 23 p.
- NYASSOGBO Gabriel Kwami, 2003, Processus d'urbanisation, dynamique urbaine et difficultés d'émergence des villes secondaires du

- Togo. Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Lomé, Togo. Tome 1 : Publication des travaux (non paginé) et Tome 2 : Présentation des travaux, 201 p.
- PNUD (2015) : Appui à la gestion durable des espaces cultivés dans les communes bénéficiaires du projet PANA1 au Bénin. Bibliothèque nationale, 72 p.
- VIGNINOU Toussaint, 2010, La périurbanisation de Porto-Novo : dynamique et impacts environnementaux. Thèse de doctorat unique à Université d'Abomey-Calavi, 371 p.
- VIGNINOU Toussaint, BIO-BIGOU Léon Bani, TANKPINOU Raoul, N'BESSA Benoît, 2012, Croissance urbaine et typologie des habitations dans la ville de Sakété (Bénin). In Annales de l'Université Lomé, Tomé XXXII-1, 2012, pp. 115-166.
- VISSOH Ahotondji Sylvain, 2012, Accès et occupation du sol dans les villes de Dassa-Zoumè et de Savalou, une contribution à l'étude du foncier dans les villes secondaires du Bénin. Thèse de Doctorat unique de l'UAC, 313 p.

AGRICULTURE PÉRIURBAINE DANS L'ARRONDISSEMENT DE GLO-DJIGBÉ (BÉNIN)

Akoèwanou Pierre HOUESSOU et Pamphile HOUNDE

Université d'Abomey – Calavi

Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS)

houessoupierre663@gmail.com

Résumé

L'agriculture périurbaine joue un rôle important dans le processus d'alimentation des populations dans l'arrondissement de Glo-Djigbé. L'objectif général de la recherche est d'étudier l'agriculture périurbaine dans le contexte de la pression foncière dans l'arrondissement.

L'approche méthodologique utilisée s'articule autour de la collecte des données, de leur traitement et de l'analyse des résultats. La recherche documentaire et les enquêtes de terrain ont permis de collecter des données auprès de 133 ménages agricoles. Le questionnaire, le guide d'entretien, la grille d'observation, le GPS et l'appareil photo numérique ont été les outils et matériel de collecte de données utilisés. Le modèle SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) a permis d'analyser les résultats.

Les résultats issus des enquêtes montrent que les l'agriculture périurbaine se développe à travers la production de maïs, manioc, de niébé, d'arachide, de patate douce et de maraîchage. L'agriculture périurbaine contribue à 50% à l'autosuffisance alimentaire et améliore également la vie socio-économique des ménages de cet arrondissement. Les revenus issus du commerce des produits permettent de satisfaire plusieurs besoins notamment la scolarisation des enfants, les aides familiales, la santé et les tontines dans l'arrondissement. Les contraintes au développement de cette agriculture sont nombreuses.

Mots clés : Glo-Djigbé ; agriculture périurbaine ; caractéristiques ; effets socioéconomiques ; contraintes.

Abstract

Peri-urban agriculture plays an important role in the process of feeding the population in the district of Glo-Djigbé. The general objective of the research is to study peri-urban agriculture in the context of land pressure in the district.

The methodological approach used is based on data collection, processing and analysis of results. Documentary research and field surveys made it possible to collect data from 133 agricultural households. The questionnaire, interview guide, observation grid, GPS and digital camera were the tools and materials used for data collection. The SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) model was used to analyze the results.

The results of the surveys show that peri-urban agriculture is developing through the production of maize, cassava, cowpeas, peanuts, sweet potatoes and market gardening. Peri-urban agriculture contributes 50% to food self-sufficiency and also improves the socio-economic life of households in this district. The income generated by the trade in products helps to meet several needs, including schooling for children, family assistance, health care and tontines in the district. The constraints to the development of this agriculture are numerous: precariousness and cost of access to land.

Key words: Glo-Djigbé; peri-urban agriculture; characteristics; socio-economic effects; constraints.

1. Introduction

La population humaine est confrontée à une crise de sécurité alimentaire. D'après la FAO (2019, p. 14), « plus de 2 milliards d'individus sont en situation d'insécurité alimentaire sur la planète. Le milieu rural, du fait de sa grande dépendance à l'agriculture vivrière traditionnelle, connaît une situation d'insécurité alimentaire quasi-permanente ».

L'Afrique est le continent où les pays en sont le plus victimes au regard de la forte prévalence de la faim (20 % de la population) dans le continent (FAO, 2019, p. 14). Pour G. K. Nyassogbo (2003, p. 1), « l'urbanisation rapide et incontrôlée que connaît l'Afrique noire au lendemain de la deuxième guerre mondiale plus particulièrement vers la fin des années 50, participe à d'importants bouleversements économiques, sociaux et culturels ».

La population béninoise est passée de 3 331 210 habitants en 1979 (RGHP1) à 4 915 600 habitants en 1992 (RGHP2), à 7 633 000 habitants en 2002 (RGPH3) et à 9 983 884 habitants en 2013 (RGPH4) avec une superficie de 114 763 km² (INSAE, 2013, p.4). Cette croissance démographique s'accompagne d'une urbanisation accélérée (44 % en 2015) avec des conséquences en matière de sécurité alimentaire. Au Bénin, l'agriculture occupe une place importante en raison de sa contribution à l'économie, à la réduction de la pauvreté et à la lutte contre l'insécurité alimentaire. Mais le Bénin est confronté au défi de la croissance rapide de la population qui rend les changements inéluctables : accroissement des

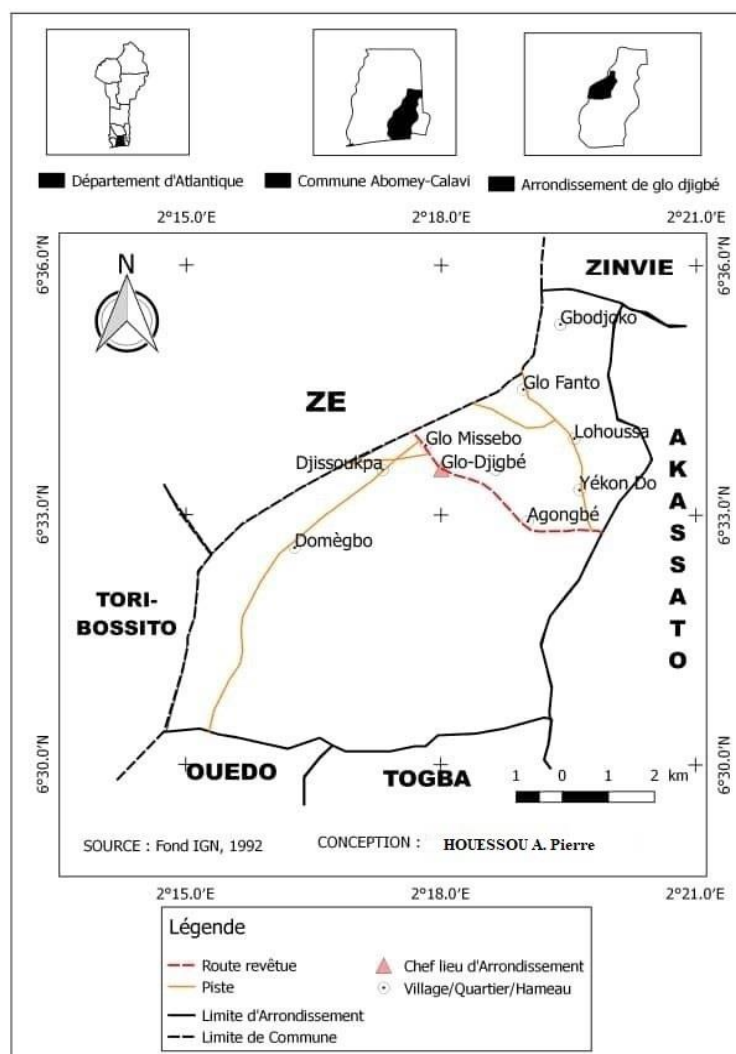
besoins alimentaires, diminution des terres cultivables et la dégradation des terres. Selon P. Houndji (2020, p. 22), « les villes du Bénin doivent par conséquent produire plus de vivres, en qualité et en quantité suffisantes pour faire face à la demande toujours croissante des consommateurs ».

L'arrondissement de Glo-Djigbé n'est pas épargné par ces réalités. La croissance de la population de cet arrondissement est devenue très importante grâce aux fonctions économiques, politico-administratives et surtout aux infrastructures et équipements qu'il abrite. Le premier défi pour l'agriculture périurbaine consiste à résoudre le problème de la pression foncière liée à l'expansion urbaine sur les terres agricoles car l'agriculture périurbaine est considérée comme l'une des clés de la survie alimentaire de la population de ce milieu. Les exploitations agricoles périurbaines sont en majorité familiales et attirent une population jeune peu qualifiée, qui en tire des revenus, soit en totalité, soit en complément d'autres activités des membres du ménage. L'arrondissement est confronté aux défis de mutations socio-spatiales diverses. En effet, la croissance spatiale accélérée et non maîtrisée de ce milieu constitue une préoccupation en raison des problèmes de réduction d'espaces agricoles qui en découlent. Le premier défi pour l'agriculture périurbaine, consiste à résoudre le problème de la pression foncière liée à l'expansion spatiale sur les terres agricoles. L'objectif général de la recherche est d'étudier l'agriculture périurbaine dans le contexte de la pression foncière dans l'arrondissement.

2. Situation géographique de l'arrondissement de Glo-Djigbé

L'arrondissement de Glo-Djigbé est situé entre 6°30' et 6°36' de latitude Nord et entre 2°15' et 2°21' de longitude Est (figure 1).

Figure 1 : Situation géographique de l'arrondissement de Glo-Djigbé



Cet arrondissement est limité à l'ouest par les communes de Zè, Tori-Bossito et Ouidah, à l'est par l'arrondissement d'Akassato, au nord par l'arrondissement de Zinvié et au sud par les arrondissements de Togba et de Ouèdo.

3. Matériels et méthodes

L'approche méthodologique s'articule autour de la collecte des données, de leur traitement et de l'analyse des résultats.

3.1. Données utilisées

Plusieurs données ont servi à la réalisation de cette recherche. Il s'agit des :

- données physiques (climat, sols, hydrologie) à la station synoptique d'Abomey-Calavi obtenue à Météo-Bénin. Elles ont permis de voir leur rôle dans le développement de l'agriculture périurbaine ;
- données démographiques issues des résultats du deuxième, troisième et quatrième recensement général de la population de l'habitation (RGPH1, RGPH2, RGPH3 et RGPH4) tirées du compendium de l'INSAE pour étudier l'évolution de la population ;
- données socio-économiques issues des investigations sur le terrain ;
- données sur les variétés des cultures, les superficies, productions, rendements obtenues à l'Agence Territoriale de Développement Agricole d'Abomey-Calavi.

3.2. Techniques de collecte des données

Les techniques de collecte des données sont de diverses natures. Il s'agit notamment de la recherche documentaire et des enquêtes de terrain.

➤ Recherche documentaire

La recherche documentaire a consisté à faire un recensement des ouvrages se rapportant au sujet de recherche à partir de la bibliographie existante et disponible. Les différents centres de documentation visités ont permis de collecter les informations utiles pour la rédaction. Les différentes informations collectées lors de cette recherche documentaire ont été complétées par les informations obtenues lors des enquêtes de terrain.

➤ Enquêtes de terrain

• Enquêtes par questionnaire

C'est l'étape de la collecte des données sur le terrain auprès des chefs de ménages agricoles avec un questionnaire élaboré pour avoir leurs perceptions sur l'agriculture périurbaine.

• Entretien

Cette phase a permis d'interviewer les autorités locales de l'arrondissement sur l'agriculture périurbaine.

- **Observation directe**

Elle a permis de voir les déterminants et caractéristiques de l'agriculture périurbaine en milieu réel. Cette phase a permis de faire des photos en milieu réel pour illustrer le travail.

3.3. Echantillonnage

Dans le cadre de ce travail, tous les villages de l'arrondissement pris en compte par le RGPH4, ont été retenus pour les enquêtes de terrain, le groupe cible est constitué des ménages et des autorités locales. La technique d'échantillonnage est le choix raisonné. Le choix du groupe tient compte des variables suivantes : sexe (80 % des hommes et 20 % des femmes), âge (25 ans révolus), niveau d'instruction.

Le choix des personnes enquêtées repose essentiellement sur les critères suivants : être chef de ménage, avoir vécu dans l'arrondissement pendant au moins pendant 5 ans, exercer une activité agricole. Au total, 142 chefs ménages ont été enquêtés. A ces 142 chefs ménages, s'ajoutent 15 personnes ressources dont le chef d'arrondissement, 5 chefs quartiers, 5 responsables d'association de jeunes et 4 conseillers agricoles.

3.4. Outils et matériel de collecte de données

Plusieurs outils et matériel ont été utilisés dans cette recherche.

➤ Outils de collecte de données

Il s'agit de :

- un questionnaire ayant permis de recueillir des informations auprès des chefs de ménages ;
- un guide d'entretien ayant servi aux entretiens avec les autorités locales ;
- une grille d'observation ayant servi à faire des observations.

➤ Matériel de collectes de données

Il s'agit de :

- un appareil photographique pour la prise des vues ;
- un GPS pour la prise des coordonnées géographiques.

3.5. Traitement des données

Le traitement des données a consisté au dépouillement manuel des réponses aux questions puis au traitement proprement dit. Le traitement des données s'est fait à l'aide des logiciels :

- Microsoft Word 2013 pour la saisie du travail ;
- Microsoft Excel 2013 pour la réalisation des tableaux et figures ;
- Arc gis 10.7 pour réaliser des cartes.
- **Formule de la projection de la population**

$$P_{2025}=P_{2013} (1 + r)^n$$

P_{2025} =population estimée ; P_{2013} =population initiale ; r =Taux d'accroissement de la population entre 2002 et 2013 ; n =nombre d'années entre 2013 et 2025. Cette formule est utilisée en supposant une augmentation linéaire de la population.

3.6. Analyse des résultats

Le modèle SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) a été utilisé pour l'analyse des résultats.

4. Résultats

Cette partie présente les résultats de cette recherche.

4.1. Caractéristiques physiques favorables aux activités agricoles périurbaines

Plusieurs facteurs physiques sont favorables à l'agriculture périurbaine dans le milieu.

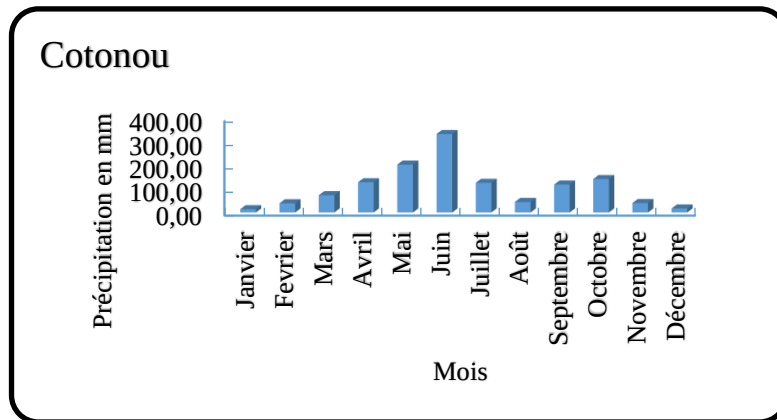
Climat de l'arrondissement

Le domaine subéquatorial qui couvre le plateau est caractérisé par un climat à quatre saisons dont deux pluvieuses et deux sèches réparties ainsi qu'il suit :

- une grande saison des pluies de mi-mars à mi-juillet ;
- une petite saison sèche de mi-juillet à mi-septembre ;
- une petite saison des pluies de mi-septembre à mi-novembre ;
- une grande saison sèche de mi-novembre à mi-mars.

Le régime des pluies y est souvent perturbé entraînant des changements dans les cycles de production annuels (figure 2).

Figure 2 : Régime pluviométrique mensuel de Glo-Djigbé



Source : Météo Aéroport Cotonou, 2019

De l'examen de la figure 2, il ressort qu'il existe deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches dans l'arrondissement. La moyenne annuelle est de 1200 mm. Ces caractéristiques sont favorables à la production périurbaine.

Types de sols

Le milieu de recherche est situé sur le plateau de terre de barre raccordé à une plaine inondable. Les sols ferralitiques et les sols hydromorphes sont les deux grands types de sols.

✓ **Sols ferralitiques** : ce sont des sols rouges et bien développés à partir d'un matériau déjà fortement évolué (continental terminal) et constituant la majeure partie du secteur d'étude. Ils sont très profonds, très poreux et bien drainés. Ils sont propices à la production agricole.

✓ **Sols hydromorphes** : Il s'agit des sols limono-argileux de couleur grise très foncée à brun grisâtre. La présence d'argile leur donne un pouvoir de rétention élevée d'où l'humidité permanente des milieux marécageux. Ils sont de ce fait des sols de prédilection pour les cultures périurbaines.

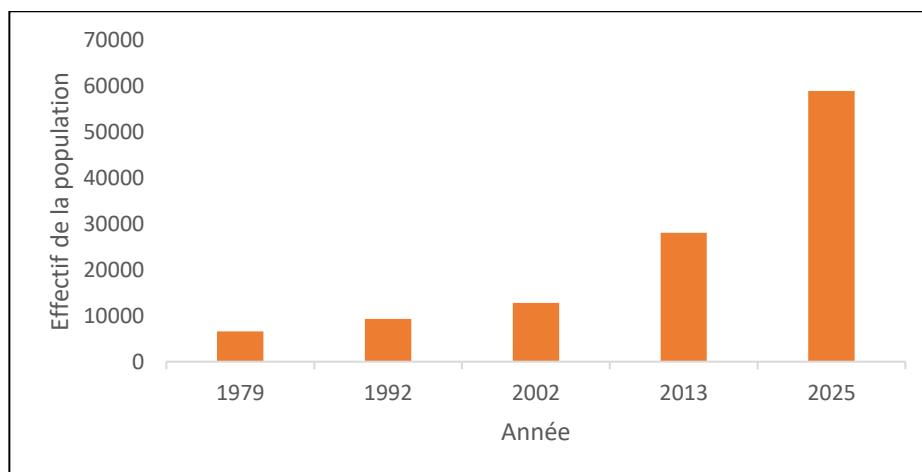
4.2. Caractéristiques humaines favorables à la production de l'agriculture périurbaine

Plusieurs facteurs humains favorisent à l'agriculture périurbaine dans le milieu.

➤ Croissance démographique de Glo-Djigbé

L'effectif de la population de Glo-Djigbé a évolué de 1979 à 2025 (figure 3).

Figure 3 : Evolution de la population de Glo-Djigbé de 1979 à 2025



Source : INSAE et projection de la population en 2025

L'effectif de la population est respectivement 6 606 habitants en 1979, 9 317 habitants en 1992, 12 827 habitants en 2002 et 28 103 habitants en 2013. L'effectif de la population serait 59 016 habitants en 2025. L'augmentation de la population favorise la disponibilité de la main d'œuvre pour la production agricole d'une part, et d'autre part, le développement des activités commerciales et la construction des infrastructures sociocommunautaires et des maisons qui constituent une menace pour l'agriculture périurbaine.

4.3. Techniques de production de l'agriculture périurbaine

Cette partie aborde les techniques de production de l'agriculture périurbaine.

Préparation du sol

Le défrichement est l'action qui permet de rendre un terrain propre à la culture. Le défrichement marque le début des activités agricoles.

Techniques de culture sur brûlis et de l'écobuage

Les producteurs adoptent la technique de la culture sur brûlis pour la préparation du sol. Selon 50 % des enquêtés, cette technique facilite les tâches liées au défrichement et permet d'augmenter les emblavures dans le

souci d'accroître la production agricole. Quant à l'écobuage, il consiste, après le défrichement, à faire de petits tas auxquels l'exploitant agricole met le feu.

Labour, buttage et billonnage

C'est une technique de préparation du sol qui permet de remuer le sol pour une aération et une bonne pénétration de l'eau.

Le labour à plat est le plus répandu dans le milieu selon 70 % des producteurs enquêtés. C'est un simple labour qui consiste à apprêter le sol pour de nouveaux semis. La méthode traditionnelle du labour à la houe est le mode répandu.

Le labour en billon ou billonnage consiste à découper à la daba une pelletée de terre et à la retourner sur son pivot. Cette technique est pratiquée par environ 10 % des producteurs enquêtés. Les producteurs enquêtés (3 %) pratiquent les labours mécanisés.

Technique de semis

Le semis des céréales est une opération culturale qui consiste à mettre en terre les semences. Pour les plantes à tubercules, c'est la technique du bouturage qui est un mode de multiplication végétative de certaines plantes consistant à donner naissance à un nouvel individu (enfant de la plante mère) à partir d'un organe ou d'un fragment d'organe isolé (feuille, racine, tige, etc.).

Les semis se font manuellement à l'aide d'un coupe-coupe, d'une houe ou encore d'un piquet. Pour les céréales, des graines sont mises en terre. Mais pour les tubercules et les racines comme le manioc et la patate douce, ce sont des tiges de manioc et des lianes de patate douce qui sont coupées au préalable et enfoncées dans le sol. Pour ce qui concerne les cultures du piment et de la tomate, elles séjournent d'abord sur les pépinières, avant d'être ensuite transférées sur le sol préparé pour la circonstance.

Techniques utilisées pour l'entretien des cultures

Pour l'entretien des cultures, deux à trois sarclages sont effectués. Les producteurs ont recours également à l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture pour protéger les cultures des parasites, de certains insectes, ou de mauvaises herbes. Ils ont recours à des clochettes faites de bouteilles ou de coquilles d'escargots attachés en grappes dans les champs pour lutter contre les prédateurs. Ils ont recours aussi aux produits chimiques pour la protection des cultures contre les ravageurs.

Selon 60 % des exploitants agricoles enquêtés, les pesticides minéraux (insecticides, herbicides, etc.) sont utilisés pour le traitement des semences, le stockage des grains et le traitement du sol.

Récolte et conservation des produits agricoles

Selon les enquêtes de terrain, la récolte se fait de façon manuelle. La technique de récolte varie d'une culture à une autre. Pour le maïs, les épis sont arrachés des tiges avec ou sans spathes. Pour les tubercules et racines, un effort physique est déployé pour arracher les tiges du sol. La houe et le coupe-coupe sont mis à contribution.

Après la récolte, une partie des produits est destinée à la consommation, une autre sur le marché et la dernière partie est conservée. La conservation des récoltes est indispensable pour une disponibilité permanente des produits alimentaires. Dans l'arrondissement, le maïs est conservé dans des greniers conçus pour la circonstance ou à la maison dans des magasins.

4.4. Outils cultureux

Les outils rudimentaires comme la houe, le coupe-coupe... sont les plus utilisés par les producteurs (photo 1).

Photo 1 : Outils de travail



Prise de vue : Houessou, juin 2022

La photo 1 présente une houe et un coupe-coupe utilisés par les producteurs enquêtés. Selon les enquêtes de terrain, 97 % des producteurs utilisent ces outils archaïques.

Le taux d'utilisation des tracteurs est faible dans le milieu ; seuls 3 % des enquêtés utilisent les tracteurs, à cause du manque de moyens financiers.

4.5. Systèmes de culture

Il existe plusieurs systèmes de cultures dans l'arrondissement.

Monoculture

La monoculture est la culture d'une seule espèce de plante. La photo 2 montre un champ de monoculture de maïs.

Photo 2 : Champ de monoculture de maïs



Prise de vue : Houessou, juin 2022

La photo 2 présente un champ de maïs dans l'arrondissement. C'est une monoculture de maïs. Elle est pratiquée par environ 22 % des producteurs enquêtés.

➤ **Assolement**

L'assolement est la succession et la répartition de cultures sur une même terre. Ce système de production permet aux producteurs de pratiquer une diversité de cultures (maïs, manioc, piment, etc.) la même année. Plus de 60 % des producteurs enquêtés pratiquent l'assolement.

➤ **Association des cultures**

L'association des cultures consiste à produire simultanément deux espèces ou plusieurs sur le même champ. Les associations de cultures les plus fréquentes pratiquées sont : maïs + manioc, manioc + tomate, tomate + piment, arachide + maïs + manioc, patate douce + maïs, maïs + ananas. Les producteurs enquêtés (50%) pratiquent l'association de cultures.

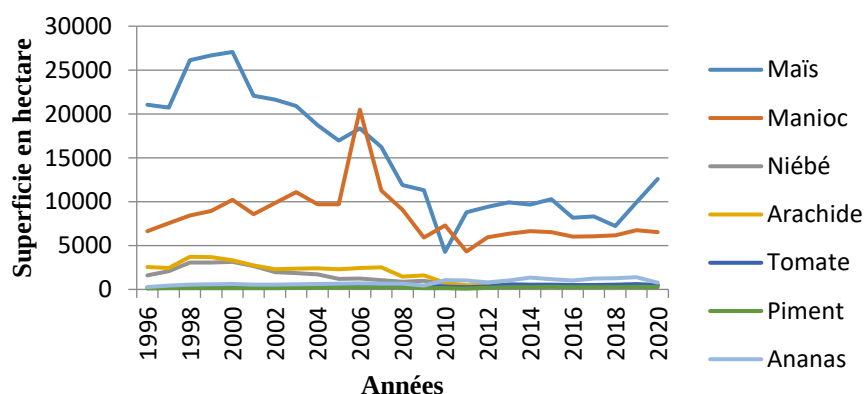
➤ **Rotation des cultures**

La rotation des cultures consiste à effectuer une succession des cultures sur une même parcelle d'une saison à l'autre ou d'une année à une autre pour maintenir le sol fertile pendant une période. Les systèmes de rotation généralement pratiqués par les producteurs sont : maïs – manioc ; maïs – manioc – ananas ; tomate – piment – légumes feuilles ; arachide-maïs-ananas. La rotation des cultures est pratiquée par 50 % des producteurs enquêtés.

4.6. Evolution des emblavures pour les principales cultures

On remarque l'évolution de la superficie des principales cultures dans l'arrondissement de Glo-Djigbé (figure 4).

Figure 4 : Evolution des superficies emblavées de 1996 à 2020



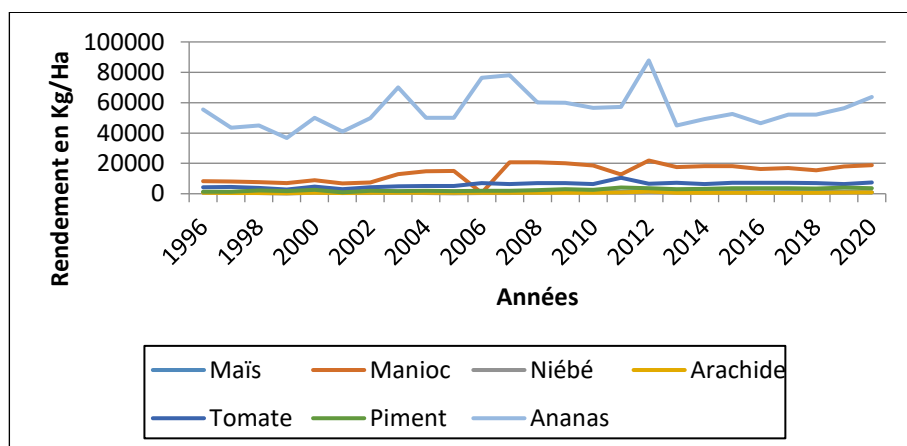
Source : Statistiques agricoles (ATDA-7, 2020)

De l'analyse de la figure 4, il ressort qu'on observe entre 1996 et 2002 une évolution des superficies emblavées pour le maïs (*Zea mays*) (21 056 ha à 21 615 ha) et entre 1996 et 2006 du manioc (*Manihot esculenta*) (6 624 ha à 20 481 ha), puis une chute entre 2006 et 2011 (18 335 ha en 2006 à 4 273 ha en 2011 pour le maïs et de 11 885 ha à 4 323 ha entre 2007 et 2011 pour le manioc) avant de reprendre une progression de 2010 à 2020. Quant aux autres cultures, une certaine stabilité est observée entre 1996 et 2007 avec une baisse légère des superficies sur la période 2008 à 2020. Ces périodes de baisse des superficies de production coïncident avec les décennies où le taux d'urbanisation était en forte progression (17 % de taux d'urbanisation en 1992 et 66 % en 2013). Cela contribue à la réduction des espaces de production

4.7. Evolution du rendement des principales cultures

L'évolution du rendement des principales cultures vivrières dans l'arrondissement de Glo-Djigbé de 1996 à 2020 (figure 5).

Figure 5 : Evolution du rendement des cultures de 1996 à 2020



Source : Statistiques agricoles (ATDA-7, 2020)

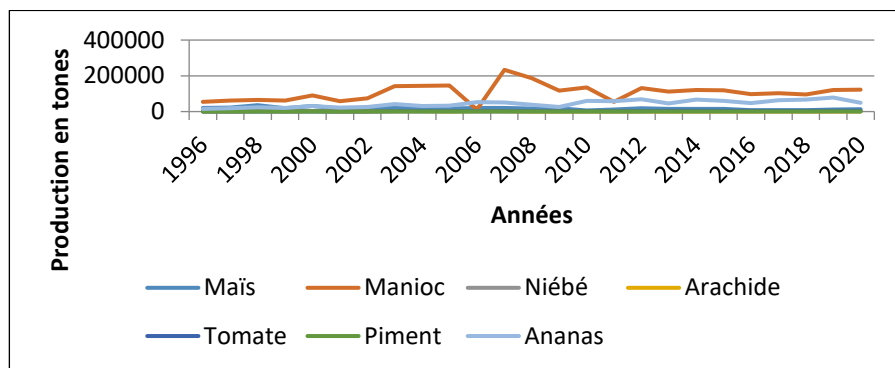
Il ressort de l'analyse de la figure 6 que le rendement de l'ananas est largement en tête, suivi de celui du manioc sur la période allant de 1996 à 2020, avec un pic observé en 2012 (87 826 Kg/Ha pour le rendement de l'ananas et 21 899 Kg/Ha en 2012 pour le manioc). Les rendements des autres cultures ont connu une certaine stabilité sur la période 1996 à 2020 notamment pour le piment, le maïs et l'arachide.

Le rendement du maïs est très faible (le pic atteint est de 1650 Kg/Ha en 2009).

4.8. Evolution de la production des principales cultures

La figure 6 présente la production des principales cultures sur la période 1996 à 2020 dans l'arrondissement de Glo-Djigbé.

Figure 6 : Evolution de la production des cultures de 1996 à 2020



Source : Statistiques agricoles (ATDA-7, 2020)

La production du manioc est celle qui est la plus élevée sur la période de 1996 à 2020, soit un pic observé en 2007 de 223 496 tonnes, suivie de celle de l'ananas avec une production en hausse sur la période de 1996 à 2020 avec un pic en 2019 de 78372 tonnes. La production du maïs quant à elle, est stable sur la même période avec une légère baisse entre 2016 et 2020. La production du manioc a connu une baisse en 2006 (de près de 15 000 tonnes en 2005 à 11 280 tonnes en 2006) avec une reprise en 2007 (près de 25 000 tonnes). De même, la production de l'ananas a connu une baisse en 2009 (25 365 tonnes) avec une reprise en 2010.

4.9. Défis liés au développement de l'agriculture périurbaine dans l'arrondissement

La production agricole dans l'arrondissement de Glo-Djigbé fait face à des difficultés qui entravent le développement des cultures.

La difficulté majeure à laquelle les producteurs sont confrontés est la sécheresse. En effet, 61 % des producteurs sont confrontés à ce risque majeur dû aux changements climatiques qui se manifestent à travers de longues périodes sèches, des démarrages tardifs des saisons pluvieuses ou des fins précoces des saisons pluvieuses entravant la croissance normale des plants. Moins de 6 % de producteurs utilisent des forages ou des systèmes de drainage d'eau pour faire face à cette difficulté.

Le manque de main d'œuvre agricole est une problématique ces années dans le milieu. Les producteurs enquêtés (36%) font face à cette difficulté et sont bien obligés d'emblaver de petites superficies selon leur capacité. La main d'œuvre agricole disparaît peu à peu car les jeunes s'intéressent de moins en moins à l'agriculture ou migrent dans les zones urbaines en quête d'autres activités rémunératrices ou pour des causes de formation.

L'agriculture n'étant pas modernisée, le producteur est obligé d'utiliser les moyens traditionnels, des outils archaïques pour cultiver les champs et fait appel à des ouvriers venant d'autres localités rurales voisines.

L'attaque des ravageurs est également un risque qui affecte les cultures sur les champs. 25 % des producteurs ont évoqué cette difficulté. Ces attaques sont dues à des animaux domestiques proches des champs, des bœufs transhumants, des rongeurs, etc. Dans l'arrondissement, 14 % des producteurs enquêtés sont confrontés à des difficultés de production liées à la dégradation du sol. Les pertes après les récoltes dues au mauvais stockage des produits agricoles constituent de véritables défis pour 25 % des producteurs enquêtés.

➤ **Phénomène de périurbanisation, une menace pour l'agriculture périurbaine dans l'arrondissement de Glo-Djigbé**

L'arrondissement de Glo-Djigbé connaît une forte périurbanisation. Le phénomène de périurbanisation se manifeste par la consommation de l'espace agricole, l'augmentation des coûts du foncier et la réduction des terres agricoles. Elle présente des défis en matière d'utilisation des terres dans la localité.

La croissance démographique engendre la dynamique des unités d'occupation dans l'arrondissement de Glo-Djigbé. Les cartes d'occupation du sol des années 2000 et 2020 ont été réalisées pour mieux apprécier la périurbanisation (figures 7 et 8).

Figure 7 : Occupation du sol en 2000

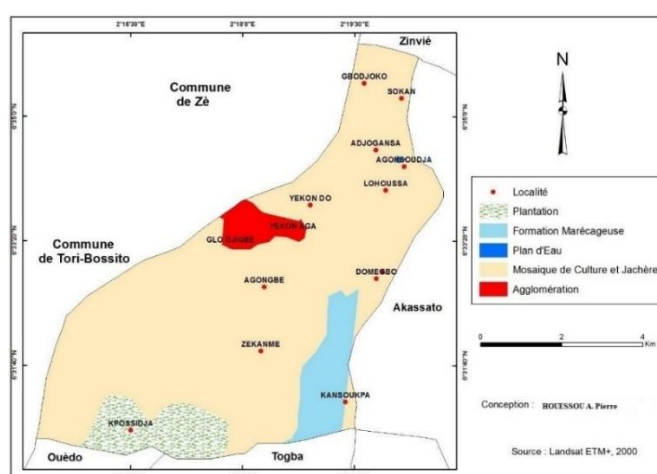


Figure 8 : Occupation du sol en 2020

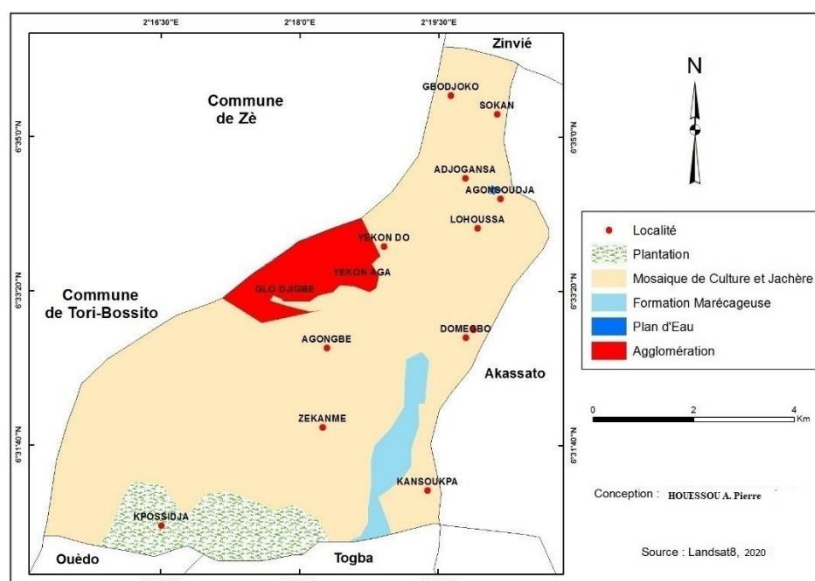


Tableau 1 : Occupation du sol dans l'arrondissement de Glo-Djigbé entre 2000 et 2020

Unités d'occupation du sol	Superficies en 2000 (Km ²)	Superficies en 2020 (Km ²)	Observations
Plantations	3,9000	4,5867	Progression
Formations Marécageuses	3,4141	1,8075	Régression
Mosaïque de Culture et Jachère	41,6999	40,9630	Régression
Plan d'Eau	0,0162	0,0162	Stabilité
Agglomérations	1,5953	3,2522	Progression
Total	50,62	50,62	

Source : Résultats d'interprétation des images LANDSAT 2000 et 2020

Il ressort du tableau que la superficie des plantations qui était de 3,900 km² en 2000 est passée à 4,5867 km² en 2020, soit une progression de 0,6 km². Les superficies des formations marécageuses ont diminué de 3,4141 km² en 2000 à 1,8075 km², soit une régression de 1,66 Km². La réduction de la superficie des mosaïques de Culture et Jachère de 0,73 Km² (41,6999 Km² en 2000 et 40,9630 Km² en 2020) témoigne du niveau d'avancement d'achat des terres agricoles au profit de la construction des habitations dans l'Arrondissement de Glo-Djigbé. De même, les superficies des agglomérations sont passées de 1,5953 km² en 2000 à

3,2522 km² en 2020, soit une augmentation de 1,65 km². Ces données prouvent la réduction des superficies agricoles au profit des œuvres humaines (construction des maisons, infrastructures sociocommunautaires) dans l'arrondissement de Glo-Djigbé.

5. Discussion

L'agriculture périurbaine constitue un atout pour la sécurité alimentaire dans l'arrondissement de Glo-Djigbé. Elle renvoie à des pratiques, des rapports à la production végétale au sol urbain multifformes, portés par des acteurs divers. La culture sur brûlis, le labour et le buttage sont les techniques culturelles prédominantes dans le milieu. E. B. Oguidi (2016, p. 72) a trouvé les mêmes résultats dans ses travaux.

Le premier défi pour l'agriculture périurbaine dans cet arrondissement, consiste à résoudre le problème de la pression foncière liée à l'expansion spatiale sur les terres agricoles. Ce phénomène de périurbanisation provoque la diminution des espaces agricoles dans le milieu. Les terres agricoles périurbains disparaissent chaque année au profit de l'urbanisation à travers les zones d'activités et d'habitation. Ce résultat est conforme à celui de S. Dauvergne (2011, p. 41) pour qui, la croissance urbaine, due à la dynamique démographique interne aux villes et aux migrations des populations rurales vers les villes, provoque à la fois l'augmentation des besoins alimentaires de la population et la diminution des espaces agricoles autour des villes.

En raison de la réduction des espaces agricoles dans l'arrondissement, une part non négligeable des superficies disponibles subit une pression permanente qui se caractérise par des changements notables enregistrés dans les pratiques culturelles et les modes d'accès à la terre pour l'agriculture. Ce résultat est similaire à celui de A. Todan, *et al.* (2017, p. 179) pour qui, en raison de la réduction de la disponibilité foncière, une part non négligeable des superficies disponibles subit une pression permanente qui se caractérise par des changements notables enregistrés dans les pratiques culturelles et les modes d'accès à la terre pour l'agriculture.

La croissance démographique entraîne une dynamique des pratiques culturelles dans l'arrondissement également. Ce résultat est conforme à celui de C. G. Wokou (2014, p. 24) qui stimule que la croissance démographique entraîne une dynamique des pratiques culturelles dans les pays sous-développés.

La contribution sociale et économique de l'agriculture périurbaine à la sécurité alimentaire est menacée par la pression foncière, l'utilisation excessive de pesticides et engrais et l'instabilité du marché.

Conclusion

L'arrondissement de Glo-Djigbé dispose des facteurs déterminants favorables à l'agriculture périurbaine. Cette agriculture a plusieurs caractéristiques. Malgré ses nombreux atouts, l'agriculture périurbaine est confrontée à d'énormes problèmes qui freinent son développement : les changements climatiques qui changent le calendrier agricole, la périurbanisation qui est une menace pour le développement de l'agriculture périurbaine. Il est nécessaire de régler ces problèmes liés au développement de l'agriculture périurbaine dans le milieu. Car le développement de l'agriculture périurbaine est l'un des leviers les plus puissants du développement du milieu.

Compte tenu de la place de l'agriculture périurbaine, il est nécessaire que les autorités locales agissent favorablement dans ce secteur à travers des initiatives et des politiques agricoles pour promouvoir l'agriculture périurbaine pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans l'arrondissement.

Références bibliographiques

- DAUVERGNE Sarah, 2011, Les espaces urbains et périurbains à usage agricole dans les villes d'Afrique Subsaharienne (Yaoundé et Accra) : une approche de l'intermédiaire en géographie. Ecole normale supérieure Lyon –ENS Lyon, 390 p.
- FAO, 2019, L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, Rapport final, 252 p.
- HOUNDJI Pamphile, 2020, Extension urbaine et agriculture périurbaine à Kétou au Sud-Est du Bénin. Thèse de Doctorat Unique de Géographie, EDP/FLASH/UAC, 314 p.
- INSAE, 1979, Cahier des villages et quartiers de villes au Bénin, RGPH, 1979, 17 p.
- INSAE, 1992, Deuxième recensement général de la population et de l'habitation. MPRE, Cotonou, 48 p.
- INSAE, 2002, Caractéristiques générales de la population : résultats définitifs (RGPH3), Cotonou, Bénin, 93 p.
- INSAE, 2013, Rapport provisoire des résultats du quatrième Recensement Général de la population et de l'habitation (RGPH4). Cotonou, Bénin, 87 p

- NYASSOGBO Gabriel Kwami, 2003, Processus d'urbanisation, dynamique urbaine et difficultés d'émergence des villes secondaires du Togo. Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Lomé, Togo. Tome 1 : Publication des travaux (non paginé) et Tome 2 : Présentation des travaux, 201 p.
- OGUIDI Eugène Babatoundé, 2016, Pratiques culturelles et durabilité agro-écologique des fermes modernes dans la commune de Sakété, EDPFASHS- UAC, mémoire de DEA, 168 p.
- TODAN Apollinaire, TENTE Brice, YABI Ibouaïma, 2017, Pression agroforestière et mutations agraires sur le plateau Adja au sud-ouest du Bénin. *European Scientific Journal*, 8 (13), 177-199.
- WOKOU Cossi Guy, 2014, Croissance démographique, évolution climatique et mutations agricoles et environnementales dans le bassin versant du Zou au Bénin, EDP/FLASH/UAC, Thèse de Doctorat Unique, 244 p.

LE DGAT (1971-2021) : QUELLE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DU BÉNIN

**Hermann W.¹ADIMOU, D. Janvier²GUEDENON,
Noukpo AGOSSOU et Kenneth Landry KOSSOUHO**
Université d'Abomey-Calavi
hermann.adimou@uac.bj

Résumé

Créée au même moment que l'Université du Dahomey en 1970, la sous-section de géographie devenue plus tard, le Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT), a en un demi-siècle d'existence, contribué à la formation des cadres de l'administration centrale, locale et pour bien d'autres structures tant nationales qu'étrangères. Malgré l'importance du nombre des étudiants formés par ce département en 50 ans d'existence, de plus en plus, des sentiments de frustration et de désespoir animent certains jeunes, face aux difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi. Le nombre sans cesse croissant d'étudiants formés au DGAT, à la recherche des heures de vacation dans les lycées et collèges du Bénin, laisse de nos jours, une mauvaise impression de ce département, au niveau du commun des Béninois. Cette institution laisse de nos jours l'impression dans l'opinion que le seul débouché après une formation au DGAT, reste le chômage ou la vacation dans les lycées et collèges. Quel a été le rôle du DGAT dans la formation des cadres de l'Etat dahoméen, aujourd'hui Bénin ? L'objectif de cette recherche est d'analyser la contribution du DGAT à la formation des cadres au Bénin et par ricochet, à l'évolution de la pensée géographique. Pour atteindre cet objectif, l'approche méthodologique utilisée a consisté en une exploitation croisée et adéquate des sources écrites et orales. La première est menée à travers les archives, les documents écrits. La seconde s'est effectuée auprès des enseignants dudit département en fonction ou à la retraite. Les résultats de cette étude montrent que le DGAT en 50 d'existence, a contribué à former de nombreux jeunes Béninois qui servent dans plusieurs domaines et secteurs d'activité tant au Bénin qu'à l'extérieur. Grâce à sa formation doctorale, il contribue, malgré les difficultés auxquelles il fait face, à l'évolution de la pensée géographique.

Mots clés : Bénin, géographie, formation, DGAT, contribution.

Abstract:

Created at the same time as the University of Dahomey in 1970, the sub-session of geography which later became, the Department of Geography and Regional Planning (DGAT), has in half a century of existence, contributed to the training of executives from central, local administration and for many other structures, both national and foreign. Despite the number of students trained by this department in 50 years of existence, more and more, feelings of frustration and hope animate certain young people, faced with the difficulties of integration into the job market. . The constantly growing number of students trained in DGAT, looking for hours of vacation in high schools and colleges in Benin, leaves today a bad impression of this department, at the level of the common Beninese. The situation is experienced in a way that one has the impression that the only job after training at the DGAT remains unemployment or vacation in high schools and colleges. What was the role of the DGAT in the training of executives from the Dahomean State, today Benin? The objective of this research is to analyze the contribution of the DGAT to the training of managers in Benin and, by extension, to the evolution of geographic thought. To achieve this objective, the methodological approach used consisted in cross-checking and adequate use of written and oral sources. The first is carried out through archives, written documents. The second was carried out with the teachers of the said department in office or retired. The results of this study show that the DGAT in 50 years of existence, has helped to train many young Beninese who serve in several fields and sectors of activity both in Benin and abroad. Thanks to his doctoral training, he contributes, despite the difficulties he faces, to the evolution of geographic thought.

Key-words: Benin, geography, training, DGAT, contribution.

INTRODUCTION

A la création des premiers établissements de formation de l'Université du Dahomey (actuelle République du Bénin), en 1971, la sous-section Géographie formait une même section que sa sœur « siamoise », l'Histoire, au sein du Département des études littéraires et linguistiques (DELL). Il a fallu attendre quelques années pour qu'elle recouvre peu à peu son indépendance pour devenir un département en 1983. Le Département de géographie et aménagement du territoire (DGAT) ainsi créé va animer avec les autres départements, la vie de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines, jusqu'à la scission, de celle-ci en deux en 2016. Aujourd'hui logée au sein de la Faculté des sciences humaines et sociales (FASHS), le DGAT accomplit sa part, dans la formation de la jeunesse béninoise et sous-régionale. La réforme de ses offres de formation qui sont tournées vers une « géographie du développement », entreprise par ses premiers responsables, a contribué au rayonnement de ce département. Les effectifs des étudiants qui oscillaient entre une vingtaine en 1971 et trois cinquante (350) en 1996 ont connu un accroissement exponentiel dès les années 2000

atteignant mille cent quatre-vingt-six (1186) étudiants en 2002. Cet effectif s'est accru chaque année avec un pic de quinze mille cinquante-huit (15058) étudiants en 2013. Dès lors que le nombre des étudiants s'accroît ainsi que celui des diplômés, ajouté à la rareté des recrutements dans la fonction publique, l'insertion des étudiants formés au DGAT sur le marché de l'emploi a commencé à être problématique. De la sorte depuis quelques années, il est noté une ruée des diplômés du département de géographie vers l'enseignement secondaire. Un secteur qui n'arrive plus aussi à absorber tout monde en raison du nombre de diplômés en Géographie, ajoutés à ceux de l'Histoire. Cette situation a accentué le problème du chômage au niveau des étudiants formés au DGAT. Ceci amène à réfléchir sur la problématique suivante : Quel a été le rôle du DGAT dans la formation des cadres au Bénin ? L'objectif de cette recherche est d'analyser la contribution du DGAT à la formation des cadres au Bénin et par ricochet, à l'évolution de la science géographique. Pour atteindre cet objectif, l'approche méthodologique utilisée a consisté en une exploitation croisée et adéquate des sources écrites et orales. La première est menée à travers la documentation écrite et les archives. La seconde s'est effectuée essentiellement auprès des enseignants dudit département.

L'analyse des informations issues de la recherche documentaire et des sources orales a permis de structurer l'article en trois grandes parties. La première aborde l'historique du département, la seconde est consacrée à la contribution du DGAT à la l'évolution de la science géographique et à la formation de la jeunesse béninois. La troisième partie quant à elle traite des défis actuels du DGAT.

1. De la sous-section géographie au DGAT : cinquante ans de parcours

1971-2021, il y a de cela cinquante ans, la sous-section géographie aujourd'hui, Département de géographie et aménagement du territoire a été créée. En cinquante ans d'existence, ce département a connu des transformations tant structurelles que pédagogiques.

1.1. Au commencement c'était la Section de Géographie

Les débuts du Département de Géographie et Aménagement du Territoire tel qu'il est connu aujourd'hui, remontent à la création de l'Université du Dahomey (UD) en 1970 et de ses premiers départements en 1971. En effet, la création de l'Université du Dahomey par décret n° 70-217/CP/MEN du 21 août 1970 portant création et organisation des enseignements supérieurs au Dahomey, fait suite comme le souligne, A. Huannou (2015, p. 19) à la session d'une « commission mixte tripartie franco-daho-togolaise réunie à Paris les 8 et 9 juillet 1970 ». Cette

commission a décidé à l'issue de ses travaux, de la séparation en deux universités nationales distinctes, de l'Institut d'enseignement supérieur du Bénin (IESB) créé, le 24 juillet 1965 et qui avait une vocation binationale. Ainsi donc, après la nomination, du professeur Edouard Adjanohoun comme recteur le 28 août 1970, d'autres actes majeurs ont été posés pour matérialiser la volonté des autorités étatiques de doter le Dahomey d'une Université nationale. C'est ainsi, écrit A. Huannou (2015, p. 20) que :

Le 5 mars 1971 sont créées plusieurs entités faisant partie de la nouvelle université :

- le Département des études médicales et paramédicales (DEMP) ;
- le Département des études littéraires et linguistiques (DELL),
- l'Institution nationale de formation des cadres de l'administration publique et privée (INFCAPP),
- l'Institut de développement régional (IDR).

Le Département des études littéraires et linguistiques (DELL) avait en son sein, trois sections à savoir : la section Lettres modernes, la section d'Anglais et la section Histoire et Géographie. Cette dernière comprend deux sous sections que sont : l'Histoire et la Géographie. La sous-section Géographie formait en deux spécialités : la géographie physique générale et la géographie humaine¹. Mais cette cohabitation entre l'histoire et la géographie au sein d'une même section ne durera qu'une seule année universitaire, celle de 1971-1972. Dès la rentrée 1973-1974, la section Histoire et Géographie est scindée en deux nouvelles sections : « une d'Histoire et une autre de Géographie avec respectivement pour chefs Emmanuel Karl et Alfred Mondjannagni » (A. Huannou, 2015, p. 20). L'érection de la section de Géographie et des autres en département aurait eu lieu entre 1982 et 1983. En cinquante années d'existence, cette sous-section devenue plus tard département a connu plusieurs dirigeants. Ainsi se sont succédé respectivement : Alfred Mondjannagni², Comlan Léon Okioh, Sikirou K. Adam, Christophe Okou, Alexis Bancolé, François Tchibozo, Fulgence Afouda, Christophe S. Houssou, Noukpo Agossou,

¹ Et avant l'arrivée des professeurs Alfred Mondjannagni et Jean Pliya, c'est John Igué qui assurait tous ces enseignants. Ce qui lui a valu d'ailleurs l'appellation « professeur-instituteur ».

² Il faut préciser qu'avant l'arrivée de Alfred Mondjannagni, le seul enseignant permanent de la sous section de géographie de l'Université du Dahomey était John Igué. Donc il n'y avait pas une nécessité d'avoir un responsable de la sous-section. Mais dès l'arrivée de Alfred Mondjannagni et de Jean Pliya, le professeur John Igué, professeur-assistant à l'époque a passé la main à Alfred Mondjannagni, Maître-assistant qui était le plus gradé.

Odile Dossou Guèdègbé, Brice H. A. Tenté, Gibigayé Moussa et Toussaint Vigninou.

1.2. Les enseignants pionniers (1971-1981)

De la sous-section Géographie au Département de géographie et aménagement du territoire, la formation des étudiants est assurée par des enseignants dont le nombre a évolué avec le temps. Le tout premier enseignant qui a commencé les enseignements à la création de la sous-section de géographie en 1971-1972, fut le professeur John Igué. Ce dernier déclare :

« Membre fondateur du Département des études littéraires et linguistiques (DELL) avec Mme Mireille Massue spécialiste des lettres et responsable du département, Josette Rivallain spécialiste de l'histoire, c'est à ce titre que j'ai ouvert, la sous-section de géographie »¹.

Face à la pénurie d'enseignants, il a été fait appel à des collaborateurs extérieurs et des missions d'enseignement. Dans cette liste on retrouve : Jacques Leclerc, Paul Pélissier, Alfred Mondjannagni et Jean Pliya². Les deux derniers qui enseignaient respectivement à l'Institut de Géographie Tropicale (IGT) de l'Université d'Abidjan en Côte d'Ivoire et à l'Université de Lomé vont choisir dès 1972 de servir à l'Université du Dahomey et seront accueillis au sein de la section de Géographie, par John Igué. Durant la décennie 1972-1980, d'autres enseignants sont venus renforcer l'équipe existante. Il s'agit successivement de : Jean Pliya (1972), Comlan Léon Okioh (1973), Sikirou K. Adam (1974) ; Michel Boko (1977), Amos Elègbè (1980), Benoît N'Besssa (1980).

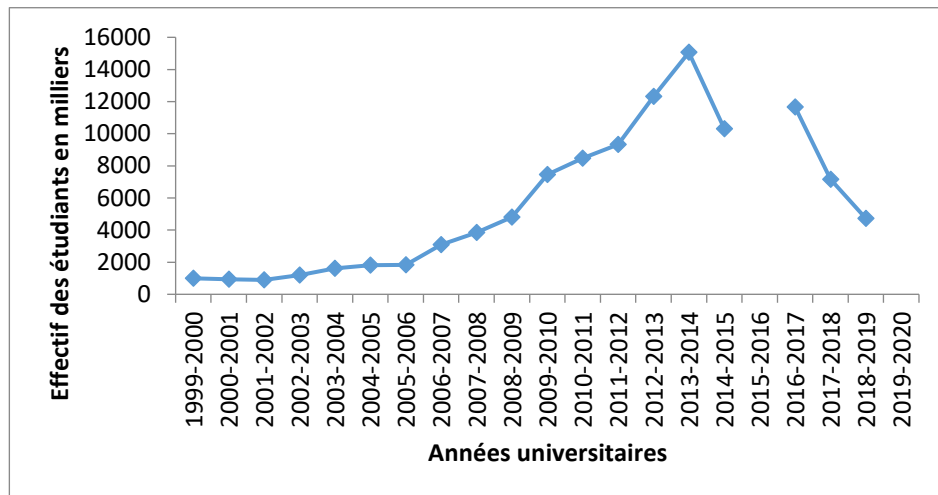
1.3. L'évolution vertigineuse des effectifs des étudiants

Les statistiques de l'effectif des étudiants du Département de géographie et aménagement du territoire disponibles sur deux décennies, montrent une évolution ascendante. Le graphique 1 ci-dessous, présente l'évolution de l'effectif des étudiants du DGAT entre 1999 et 2020.

¹ Igué John, entretien, Cotonou le, 18 mai 2020.

² Extrait de A. Huannou, 2015, p. 34-35.

Graphique 1 : Evolution des effectifs des étudiants du DGAT de 1999 à 2020



Réalisation : Adimou, mai 2020 sur la base de N. Agossou (2010, p. 13) et des archives du DGAT

La lecture du graphique 1, montre une évolution croissante de l'effectif des étudiants du DGAT entre 1999 et 2020. L'effectif des étudiants qui selon les témoignages étaient une vingtaine a atteint, 900 en 1999. Et depuis l'année universitaire 2000-2001, l'effectif ne cesse de connaître un accroissement rapide. Chaque année universitaire, le nombre d'étudiants augmente, avec un pic pour le compte de l'année universitaire 2013-2014 qui totalise 15 058 étudiants dont 7 491 en première année. En analysant l'évolution des effectifs des étudiants de géographie, Noukpo Agossou confie :

« L'explosion des effectifs étudiants en géographie a commencé autour de l'année universitaire 2000-2001. Avant cette date, les effectifs se situaient autour de 900. C'est le plus gros effectif de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. On note un taux de croissance annuelle de 29,9 % soit 11 % de l'effectif de l'UAC. Il n'y a aucun autre département avec un effectif aussi élevé à l'UAC »¹.

Il est à souligner que cet accroissement de l'effectif des étudiants au département de géographie cache bien d'autres réalités. En effet, la majorité des étudiants qui s'inscrivent dans ce département ont un Bac

¹ Entretien, Porto-Novo, le 7 mai 2020.

série D¹. Donc à l'origine, ce n'était pas des amoureux des lettres ni de la matière Histoire et Géographie qui se ruent vers cette discipline. Même s'il y a à redire sur la manière dont cette discipline est enseignée dans nos lycées et collèges, force est de reconnaître que les apprenants des séries D, accordent très peu d'importance à l'histoire et géographie durant leur formation au second cycle. Paradoxalement, ce sont eux qui se retrouvent en masse dans la filière Géographie, prioritairement destinée aux bacheliers détenteurs du Bac A2 ou A1, où l'histoire et la géographie sont affectés d'un coefficient important, contrairement en série D où ces disciplines ont le coefficient 2. Pour la plupart des étudiants inscrits en géographie, cette orientation est donc un choix par défaut. Pour certains étudiants, c'est face à des insuccès à la Faculté des sciences et techniques (FAST) qu'ils s'orientent vers ce département qui dans l'opinion, offre plus de facilité de réussite. Une lecture que ne partage pas le professeur John Igué. Pour lui, l'effectif galopant des étudiants, est plutôt un facteur de succès de ce département. Il explique les raisons qui sont selon lui à la base de cet accroissement des effectifs :

« Très tôt, on a orienté la géographie vers le développement. Cela a donné plus d'espoir. C'est cette orientation qui a fait que c'est, le département de géographie qui a donné les tous premiers cadres du Ministère du Plan. Il s'agit par exemple de Séverin Asse. Dès lors que les étudiants ont vu que ceux qui se sont fait former dans ce département ne sont pas allés à l'enseignement, cela a donné un grand succès au département. Cette orientation offrait beaucoup d'opportunités aux étudiants. Ce qui n'est pas le cas du département d'histoire et de celui des lettres »².

D'après N. Agossou (2010, p. 14) l'accroissement des effectifs des étudiants :

« (...) loin de constituer un facteur intrinsèque de progrès de la discipline dans un pays à moyens limités, n'a fait au contraire qu'affecter négativement la qualité des enseignements (salles surchargées, insuffisance aiguë d'équipements et de moyens de toutes sortes), augmenter les charges d'enseignement et d'encadrement (dans la mesure où le nombre d'enseignants habilités n'est que de 15 pour quelque 430 étudiants en maîtrise en 2007, les enseignants les mieux servis se retrouvent ainsi à encadrer chacun jusqu'à 40 mémoires de

¹ Cette série pour le compte de l'année universitaire 2004-2005 représentait 83,6 % de l'effectif total des étudiants inscrits en première année selon N. Agossou (2010, p. 14).

² Igué John, entretien, Cotonou le, 18 mai 2020.

maîtrise !), et rétrécir le temps de recherche puisque le recrutement ne s'effectue qu'au compte-gouttes. ».

Il est à souligner que depuis l'année universitaire 2016-2017, on observe une tendance baissière de l'effectif des étudiants. Malgré cela, le département de géographie peut se prévaloir d'avoir contribué à la formation des cadres béninois et par ricochet, à l'effort de la science géographique au Bénin.

2. Contribution du DGAT à l'évolution de la science géographique et à la formation de la jeunesse béninoise

En un demi-siècle de vie, le Département de géographie et aménagement du territoire (DGAT) a contribué d'une part, à la formation de milliers de jeunes Béninois et de la sous-région et d'autre part, à l'évolution de la pensée géographique.

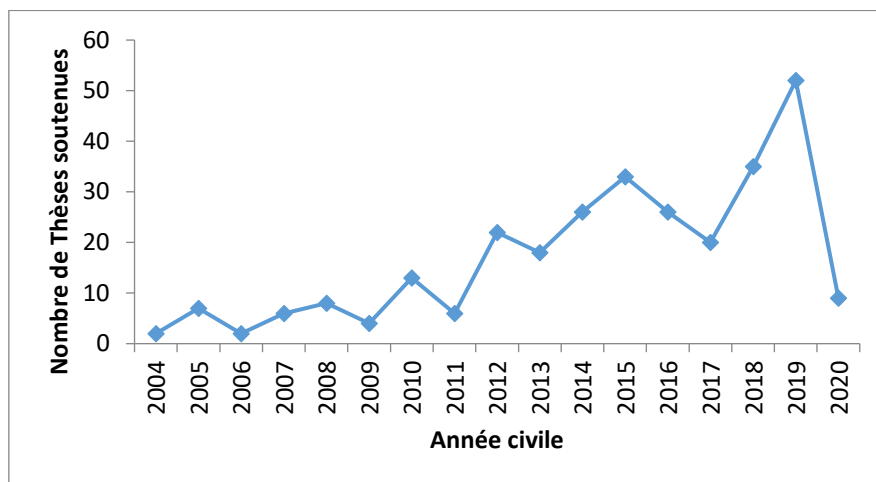
2.1. Contribution au développement de la science géographique

Le Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT) en un demi-siècle d'existence a contribué de façon indéniable, à la pensée géographique. Cette contribution peut être appréhendée à l'aune des différentes productions des étudiants formés dans ce département. Malgré leur importance et leur apport à la connaissance des « relations homme/ société/ économie/ environnement » (N. Agossou, 2010, p. 13), les mémoires de licence et de maîtrise en géographie, ne permettent pas de mesurer l'étendue de la contribution des géographes béninois à l'évolution de cette science. Ainsi donc, les différentes thèses¹ soutenues au niveau de la formation doctorale Géographie et gestion de l'environnement (GEN) serviront à l'analyse. Depuis la création de cette formation doctorale en juin 1999² à nos jours, le nombre de thèses soutenues, illustrent bien le « dynamisme de la recherche géographique béninoise » (N. Agossou, 2010, p. 6). Le graphique 2 ci-dessous présente l'évolution des thèses soutenues en Géographie et gestion de l'environnement entre le 12 juillet 2004 et 06 mars 2020.

¹ Essentiellement les thèses de doctorat unique.

² Cette école doctorale a été créée par arrêté n°0358-99/UNB/SG/VR/ CAA/SEOU du 11 juin 1999 portant création et organisation des études doctorales en géographie à la Faculté des lettres, arts et sciences humaines de l'Université nationale du Bénin.

Graphique 1 : Evolution des thèses soutenues en GEN de 2004 à 2020



Réalisation : Adimou, mai 2020 sur la base des archives de l'EDP-ECD

En deux décennies d'existence, la formation doctorale Géographie et gestion de l'environnement a formé plus de docteurs que toutes les autres formations offertes par l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire Espaces, Cultures et Développement réunies. Depuis la première thèse de doctorat unique soutenue en 2004, au 6 mars 2020, deux cent-quatre-vingt-neuf thèses ont été soutenues dans différentes spécialités. En analysant l'approche systémique dans lequel s'inscrivent les différentes thèses soutenues en géographie, N. Agossou, (2010, p. 11) écrit :

« (...) après avoir pendant longtemps évolué sur la base du principe du régionalisme et celui de l'écologie, la géographie béninoise affiche dorénavant son orientation vers le principe de l'« anthropogénèse » ... avec une place de choix à l'aménagement. Dorénavant, la connaissance du pays en soi occupe de moins en moins de place dans les recherches des géographes béninois. Conscients qu'il n'existe plus guère de « milieu naturel » qui ne porte point de marque plus ou moins profonde de la présence et des actions des hommes, ils veulent se préoccuper, non pas tant de décrire la terre de leurs ancêtres que de contribuer à la transformer dans le sens d'une utilisation plus judicieuse de ses ressources par et pour les habitants ».

Même si les travaux de recherches manquent de valorisation, l'étendue des différentes thèses soutenues constituent une contribution à l'évolution de cette science au Bénin. Des chercheurs béninois dans maints domaines en géographie s'illustrent au plan régional et mondial de par leurs différents travaux scientifiques.

2.2. Œuvre de formation de la jeunesse béninoise

L'Université du Dahomey créée en 1970, avait comme vocation première, de doter l'administration béninoise de cadres compétents. Les différentes formations créées à cet effet, s'inscrivaient dans cet objectif global. La sous-section de géographie devenue plus tard, le DGAT s'est aussi mise dans cette trajectoire tracée par les autorités étatiques. Ainsi donc, la formation géographique au Bénin sera plus orientée vers le développement. Aujourd'hui, le géographe béninois se présente un peu comme un touche-à-tout, un « spécialiste de tout et de rien » (Beaujeu-Garnier cité par N. Agossou, 2010, p. 11). On les retrouve dans presque que tous les secteurs d'activité. Noukpo Agossou précise que « c'est vrai, il n'y a pas de géographes médecin, mais, il y en a qui sont dans le secteur de la santé. Les géographes ne se trouvent pas que dans l'administration béninoise. Ils sont dans le public comme dans le privé »¹. L'effet numérique de leur trop grand nombre aidant, les géographes formés au DGAT se retrouvent en nombre dans les ONG, les structures coopératives, les institutions internationales, les institutions de recherche, dans le journalisme et « évidemment le gros lot dans l'enseignement secondaire et quelques-uns au primaire et au supérieur »². Le professeur John Igué ajoute : « la Délégation à l'aménagement du territoire devenue Agence pour l'aménagement du territoire fonctionne grâce aux conseils des géographes. Les géographes rayonnent partout. On a même un maire qui est géographe, le maire de Bantè »³. Evoquant l'insertion facile des géographes dans tous les secteurs d'activité, le professeur Noukpo Agossou confie :

« Nous avons par exemple, Charlene Vigan qui travaille à la FAO ; Jozelyne Godonou travaille à la Banque Mondiale à Nairobi... On en a même qui sont devenus des démographes et planificateurs. C'est le cas de la directrice générale par intérim de l'INSAE, Mme Armelle Coralie Ahamidé qui était à la base, une géographe »⁴.

Le nombre sans cesse croissant chaque année de diplômés en géographie témoigne de la contribution du département de géographie à cette mission originelle assignée à l'Université du Dahomey.

¹ Entretien le 07 mai 2020 à Porto-Novo.

² *Idem*.

³ John Igué, entretien le 18 mai 2020 à Cotonou.

⁴ Entretien le 07 mai 2020 à Porto-Novo.

3. Défis actuels du DGAT

L'effectif pléthorique des étudiants inscrits en géographie constitue un handicap aux plans de la qualité de la formation et de l'insertion sur le marché de l'emploi. Il va donc falloir changer de paradigme afin de redorer le blason de ce département.

3.1. La massification, un handicap pour la qualité de la formation

Le véritable défi qui se pose aux étudiants du DGAT, c'est leur trop grand nombre. En effet, la ruée vers ce département qui a commencé dans les années 2000, que beaucoup analysent comme un succès, avait aussi ces revers. Le nombre d'étudiants inscrits en première année de géographie qui a atteint pour la première fois dans l'histoire du département, 3970 en 2009, va évoluer chaque année. En 2013, ce département comptait 7491 étudiants inscrits en première année. Cette massification ajoutée au manque d'infrastructures et de matériels adéquats pour les Travaux pratiques (TP) et Travaux dirigés (TD) va impacter dangereusement la qualité de la formation. Noukpo Agossou raconte :

« Est-ce qu'avec ces effectifs, la formation peut être de qualité ? Est-ce que les infrastructures, les équipements existent pour contenir ces effectifs ? Les ressources humaines sont-elles suffisantes pour offrir une meilleure formation aux étudiants ? Moi j'ai enseigné pendant 5 ans à la maison des jeunes de Wologuèdè, pour faute d'infrastructures suffisamment grandes sur le campus d'Abomey-Calavi pour contenir les effectifs de 1^{re} année du DGAT. Il y a donc une inadéquation entre l'évolution des effectifs et les infrastructures. Or, les cours de géographie impliquent les Travaux pratiques et Travaux Dirigés. Il s'agit par exemple de la lecture des cartes, lecture et interprétation des images satellitaires, la lecture des photos aériennes, lecture des cartes topographiques, thématiques, qui ne peuvent se faire que dans un laboratoire »¹.

Un constat que partage le professeur John Igué qui pense que :

« L'effectif pléthorique, est un handicap au plan pédagogique. Face à l'effectif pléthorique, les contrôles n'arrivent plus à se faire. L'effectif pléthorique déteint sur la qualité de la formation. Ce n'est pas un défaut propre au seul DGAT de l'UAC. C'est commun à toutes les universités de la 3^e génération »².

¹ *Idem.*

² Entretien le 18 mai 2020 à Cotonou.

C'est dire donc que les étudiants formés au DGAT partent diminués sur le marché de l'emploi. Ce dernier déjà inexistant, fait qu'aujourd'hui, plus de 70 à 80 % des étudiants formés au département de géographie vont à l'enseignement. Là aussi, faute de recrutement, ils doivent se contenter de la vacance. Une difficulté d'insertion sur le marché de l'emploi des étudiants du DGAT qui n'est pas étranger aux enseignants. En analysant cette situation, Eulogie Ogouwalé confie :

« En 2012, après avoir encadré une centaine d'étudiants, j'ai essayé de garder le contact avec un échantillon de vingt. Quand j'ai cherché après à savoir ce qu'ils sont devenus, 70 % de ces étudiants qui avaient soutenu avec des notes de 16/20 et 17/20 n'avaient rien eu comme emploi. 80 % de nos étudiants allaient pour enseigner dans les collèges. Maintenant, là-bas, il n'y a plus de places »¹.

Face à cette problématique de l'insertion des étudiants formés au département, il est temps de changer de paradigme.

3.2. Changer de paradigme

L'effectif pléthorique et les problèmes liés à la qualité de la formation et de l'emploi que cela induit, appellent des réformes subséquentes au niveau du département. Comme indiqué plus haut, en créant, il y a cinquante ans, l'Université du Dahomey, la préoccupation des autorités étatiques, c'était de doter le jeune Etat indépendant, de cadres compétents. Cette tâche qui est confiée aux différentes entités de formation semble largement atteinte. Ajouté au fait que l'Etat central ne recrute plus au même rythme dans la fonction publique, certaines formations deviennent problématiques. Pour Eulogie Ogouwalé, « les temps ont changé et les besoins du pays ont également évolué »². C'est pour cette raison que le professeur John Igué souhaite :

« Qu'il faut ressusciter l'ancienne structure d'orientation scolaire afin qu'on informe les jeunes bacheliers sur les opportunités et les risques liés à chaque formation. Il faut aussi faire des formations ciblées »³.

Il est à faire remarquer que depuis 1997, des initiatives de professionnalisation de certaines formations ont commencé au niveau du département. N. Agossou (2010, p. 12-13), écrit :

« Les filières des maîtrises professionnelles de la FLASH, une initiative lancée par L. Okioh en 1997 offrant déjà les spécialités suivantes : Cartographie et Télédétection, Communication et Relations publiques,

¹ Entretien le 22 mai 2020 à Abomey-Calavi.

² *Idem*.

³ Entretien le 18 mai 2020 à Cotonou.

Développement local, Économie des Transports, Environnement et Contribution béninoise à la géographie, Santé, Gestion de l'Environnement, Promotion de la Famille et Gestion des Solidarités, Tourisme et Hôtellerie, etc. ».

La création de l'Institut de géographie et aménagement du territoire (IGAT) et du Centre autonome pour le volontariat, l'entrepreneuriat de la recherche et les innovations (CVERI) traduit la volonté des enseignants du DGAT d'offrir d'autres débouchés plus pratiques et professionnels aux étudiants. C'est dans ce sens que le professeur Euloge Ogouwalé souligne qu'il « a proposé au regard des ambitions du pays, qu'on passe à l'ère de l'entrepreneuriat »¹. Pour le professeur Euloge Ogouwalé, après avoir longtemps été influencé par les théories issues du déterminisme et du possibilisme, il faut aujourd'hui essayer l'entrepreneuriat afin de faire face aux défis actuels de la jeunesse. Cela passe par : « (...) la professionnalisation de nos formations. Il y a des cours qu'on doit supprimer ; revoir ; ramener d'autres choses ; revoir la façon dont on évalue les étudiants »². Il ajoute :

« Il faut qu'on s'asseye pour réorienter les offres de formation. Chaque cinq ans, il faut qu'on actualise les offres. Il faut qu'on apporte des innovations, revoir la pédagogie. Les enseignants doivent être des coaches et non des policiers comme c'est le cas aujourd'hui.

L'école et l'université de demain doivent préparer l'enfant pour le développement de l'intelligence, en matière de réflexion, de leadership, d'entrepreneuriat. Ces propositions quelles que soient les matières doivent être soutenues pour l'apprentissage des valeurs cardinales : humaines et d'excellence »³.

Il revient donc aux décideurs d'opérer des choix conséquents afin d'adapter les offres de formation des Universités nationales aux défis de l'heure.

¹ Entretien le 22 mai 2020 à Abomey-Calavi.

² *Idem.*

³ *Ibidem.*

CONCLUSION

En un demi-siècle d'existence, le Département de géographie et aménagement du territoire (DGAT) a formé de milliers d'étudiants qui servent dans maints domaines au Bénin et dans bien d'autres pays. Les différentes productions des étudiants de maîtrise et de licence ajoutées à celles issues des formations doctorales, constituent une belle contribution à l'évolution de la pensée géographique au Bénin et dans le monde. Toutefois, les trop grands effectifs drainés jusqu'à là, le manque d'infrastructures pouvant contenir ces effectifs et l'insuffisance du personnel d'encadrement sont les défis qui se posent aujourd'hui au département. La professionnalisation en cours de certaines offres de formation de ce département, même si elle contribue à réduire l'effectif et à offrir plus d'opportunités aux étudiants, ne reste qu'une solution. Les responsables du DGAT doivent marquer un arrêt pour faire le bilan et projeter le département sous de nouveaux auspices.

Sources et bibliographie

Sources orales : liste sélective des informateurs

AGOSSOU Noukpo, Professeur titulaire en géographie régionale et du développement, enseignant au DGAT à la retraite, Porto-Novo, le 07 mai 2020.

IGUE John, 75 ans, Professeur en géographie, enseignant au DGAT à la retraite, Cotonou, le 18 mai 2020.

OGOUWALE Euloge, 45 ans, Professeur titulaire en géographie, enseignant au DGAT, Abomey-Calavi, le 22 mai 2020.

Bibliographie

Agossou Noukpo, 2010, « Contribution béninoise à la géographie », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Epistémologie, Histoire de la Géographie, Didactique, document 486, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/22881>; DOI: 10.4000/cybergeo.22881

Huannou Adrien, 2015, *Et si la Flash n'existait pas ?*, Cotonou, CIREF Etudes et documents, 125 p.

CONCLUSION GENERALE,

Professeur Rogatien Makpéhou TOSSOU

Université d'Abomey-Calavi

De la période révolutionnaire, les Béninois gardent un souvenir contrasté. Si certains n'y retiennent que des actes négatifs, d'autres en sont encore nostalgiques. Cependant, l'initiative de l'organisation du présent colloque a été soutenue et encouragée par tous les témoins de l'histoire, victimes ou non des dérives du régime. Personne n'a voulu déroger à cette responsabilité, à son devoir patriotique de livrer sa part de vérité sur les non-dits et les tournants les plus importants de la vie du peuple béninois dans la période révolutionnaire. A cet égard, le documentaire réalisé et projeté lors du lancement du colloque est la manifestation d'une conscience de cette obligation, partagée par toutes les personnes sollicitées. Mieux, d'autres ont même accepté, à cette occasion, de livrer aux participants un témoignage vivant de ce pan immémorable de l'histoire de notre pays. Le soutien des autorités n'a pas non plus fait défaut. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique, le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi et son équipe, ainsi que le Directeur de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire « Espaces, Cultures et Développement, etc. », ont tous contribué au succès de l'événement par leur appui technique et financier. Le précieux concours financier du CELHTO a rendu possible la publication des présents actes. Puissent-ils recevoir ici notre profonde gratitude.

Malgré les nombreuses publications et l'organisation du colloque consacré au Bénin révolutionnaire, l'historiographie de la période n'est pas achevée. Au-delà des non-dits qui persistent et interpellent la curiosité des chercheurs, les mutations initiées par la Révolution ont impacté toutes les sphères de la vie sociopolitique, économique et culturelle. De nombreux aspects restent encore à explorer pour accéder à une connaissance pleine et profonde du fait révolutionnaire. Ce défi, le Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique (LabRA) en fait une gageure, et promet d'autres messes scientifiques sur la période. Et, pour finir, nous nous félicitons de pouvoir encore compter sur les contributions enrichissantes de nos collègues des universités sœurs d'Afrique qui ont bien voulu se faire l'écho de cette nécessité qu'éprouvent nos pays, de se réapproprier les leçons du passé pour mieux construire l'avenir de notre continent.